



**HAL**  
open science

# L'acte et son énigme : entre l'innommable et l'indicible : psychopathologie en milieu carcéral

Pierre-Paul Costantini

► **To cite this version:**

Pierre-Paul Costantini. L'acte et son énigme : entre l'innommable et l'indicible : psychopathologie en milieu carcéral. Psychologie. Université Rennes 2, 2007. Français. NNT : . tel-00199469

**HAL Id: tel-00199469**

**<https://theses.hal.science/tel-00199469>**

Submitted on 19 Dec 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE RENNES 2

U.F.R. de Sciences Humaines

N° attribué à la bibliothèque LLLLLLLLLL

THÈSE DE DOCTORAT

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2

Discipline : Psychologie

Spécialité : Psychopathologie clinique

présentée et soutenue publiquement par

Pierre-Paul COSTANTINI

Le 3 février 2007

**L'acte et son énigme. Entre l'innommable et l'indicible**

**Psychopathologie en milieu carcéral**

Directeur de thèse

Monsieur le Professeur Alain ABELHAUSER

JURY :

Monsieur Alain ABELHAUSER Professeur des Universités. Psychopathologie, Rennes 2 ;  
directeur de thèse

Monsieur Roland GORI Professeur des Universités. Psychopathologie, Aix-Marseille 1 ;  
rapporteur

Madame Françoise LABRIDY Professeure Émérite - STAPS, Nancy 1 ; rapporteur

Monsieur Serge LESOURD Professeur des Universités. Psychopathologie, Strasbourg 1

Monsieur Laurent OTTAVI Professeur des Universités. Psychopathologie, Rennes 2

Je tiens à remercier Monsieur Alain Abelhauser qui a bien voulu accepter de diriger cette thèse. Sa disponibilité, ses conseils judicieux et son soutien m'ont permis de mener à bien ce travail.

Je tiens à remercier Madame Françoise Labridy, qui a su toujours m'encourager et être une présence chaleureuse. Ses conseils et son intérêt pour ce travail m'ont permis de franchir plus facilement les difficultés.

Je remercie Messieurs Roland Gori, Serge Lesourd et Laurent Ottavi, qui ont accepté de participer à ce jury.

Je remercie le docteur Claude Balier, pour l'intérêt qu'il a toujours su porter à mon travail.

Merci aux infirmières et aux médecins de l'équipe du SMPR

Cette thèse n'aurait pas pu être ce qu'elle est si je n'avais pas été entouré par des amis remarquables et disponibles.

Un grand merci donc à Chantal Fousse, dont la disponibilité et les qualités humaines font que c'est toujours un plaisir inégalé de la rencontrer.

Un grand merci à Monsieur Jacques Guiss, dont les conseils ont toujours été attendus.

À mes amis Isabelle et Bernard Haegeli, Bénédicte Basse, Michel Klein, Odile et Michel Barthélémy.

À ceux qui m'ont accompagné lors de nos différents groupes de travail à Metz, Anna, Michèle, Margarete, Bernard, Dominique.

Un grand merci à ceux sans lesquels cette thèse n'aurait pu être, à Mary-Lou, sans laquelle jamais je n'aurais accompli le chemin que j'ai parcouru. À mes enfants Jean-Laurent et Jean-Daniel.

*À mon ami Frédéric Basse*

# Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>10</b>
<b>Jean.....</b>	<b>16</b>
<b>Henri.....</b>	<b>19</b>
Problématique.....	30
Hypothèse.....	32
<b>Chapitre 1 : La Prison .....</b>	<b>33</b>
<b>1. Le contexte .....</b>	<b>34</b>
1. 1. Le contexte historique .....	34
1. 2. Le climat économique .....	34
1. 3. L'espace social .....	34
1. 4. Le climat intellectuel .....	35
<b>2. Première Période .....</b>	<b>37</b>
2. 1. Au début de la révolution .....	37
2. 1. 1. L'espace idéologique.....	37
2. 1. 2. La nouvelle échelle des peines en 1791.....	40
2. 2. Du code pénal au code pénal napoléonien.....	41
2. 3. Du code pénal à son inscription architecturale .....	42
2. 4. Les établissements.....	43
2. 4. 1. Les prisons-manufactures .....	43
2. 4. 2. Le développement des centrales .....	43
2. 4. 3. Architecture et isolement cellulaire .....	44
2. 4. 5. Le rêve panoptique .....	45
2. 5. La population carcérale .....	46
2. 5. 1. Qui sont donc les prisonniers ?.....	47
2. 5. 2. Le travail, une orthopédie de la réinsertion .....	48
2. 5. 3. Principes d'une moralisation des prisonniers .....	49
<b>3. Seconde période .....</b>	<b>50</b>
3. 1. La prison contemporaine .....	50
3. 2. L'espace idéologique.....	51
3. 2. 1. Un état des lieux .....	51
3. 2. 2. Punir, exiler, guérir. Définition d'une anthropologie criminelle .....	52
3. 2. 3. Le discours médical dans les enceintes du prétoire .....	54
3. 3. La prison et ses acteurs.....	54
3. 3. 1. L'entrepreneur .....	54
3. 3. 2. Le gardien.....	55

3. 3. 3. Le professeur .....	55
3. 4. Un regard sur le crime .....	56
3. 4. 1. Une passion pour le crime .....	56
3. 4. 2. Du grand renfermement à l'hermétisme de la prison .....	56
<b>4. Troisième période.....</b>	<b>58</b>
4. 1. 1. La Seconde Guerre mondiale .....	58
4. 1. 2. La Libération .....	58
4. 1. 3. Principes de la réforme de mai 1945 .....	59
4. 1. 4. Réorganisation des prisons .....	60
4. 2. Le soin en prison .....	61
4. 2. 1. Les annexes psychiatriques .....	61
4. 2. 2. Le modèle du traitement moral.....	62
4. 2. 3. Historique des soins psychiatriques en milieu carcéral .....	63
4. 2. 4. Comment s'organise le dispositif de soins en prison ?.....	67
4. 2. 5. Autre unité de soins : Unité pour Malades Difficiles (UMD) .....	70
<b>5. Espace carcéral et vie psychique.....</b>	<b>71</b>
5. 1. La mise à nu .....	71
5. 2. Architecture et cadre matériel .....	72
5. 3. Sous le regard de l'autre .....	75
5. 4. La disparition de l'opacité.....	75
5. 5. Un nouveau lien social .....	76
<b>6. Les différents types d'établissements pénitentiaires .....</b>	<b>78</b>
6. 1. Les maisons d'arrêt (MA) .....	78
6. 2. Les centres de détention (CD) .....	78
6. 3. Les maisons centrales .....	79
6. 4. Les centres pénitentiaires régionaux.....	79
<b>Conclusion.....</b>	<b>80</b>
<b><i>Chapitre 2 : La loi et ses contraintes .....</i></b>	<b><i>84</i></b>
Dialogue avec l'insensé, ou la difficulté de concevoir ce qui ne peut se penser .....	84
Une formulation nouvelle de la moralité.....	86
Le respect pour la loi morale.....	88
De l'exigence de la loi.....	91
<b>1. L'homme pensé.....</b>	<b>91</b>
1. 1. Le Code de Hammurabi .....	91
1. 2. Le code de Hammurabi et la science mésopotamienne .....	95
1. 2. Les éléments.....	96
1. 3. L'ordre.....	100
1. 4. Le but et l'usage des Traités .....	102

1. 5. Du code à la justice .....	103
<b>2. L'homme pensant.....</b>	<b>104</b>
2. 1. Au début était la loi. La loi du monde et la loi de la cité.....	104
2. 1. 1. Ordre naturel et nécessité sociale .....	106
2. 1. 2. Le mythe.....	107
2. 1. 3. La tragédie.....	109
2. 2. De la loi aux formes de la sociabilité .....	110
2. 2. 1. L'obéissance et la loi .....	111
2. 2. 2. La légitimité de l'universalité de la loi. ....	112
2. 2. 3. La loi au fondement du groupe.....	113
2. 3. Au début était la sanction .....	114
2. 3. 1. Crime et châtement dans les sociétés primitives .....	116
2. 3. 2. Durkheim : la toute-puissance du crime. Solidarité mécanique ou par similitudes ..	117
2. 3. 3. Sociétés où le système de réglementation est à peine repérable.....	118
2. 3. 4. Sociétés sans gouvernement, mais avec une réglementation déjà développée et un début de procédure .....	120
2. 3. 5. Sociétés sans état, mais où l'organisation tribale présente un début de procédure et de réglementation organisées .....	122
2. 4. La relativité de la faute. Culture et répression.....	123
2. 4. 1. Lois et cultures .....	125
2. 4. 2. La relativité et symbolisme de la peine .....	128
2. 5. De la rationalité à l'énigme. De la rationalité de son énoncé à l'énigme de son énonciation .....	129
2. 5. 1. Comment le sacré sacralise le juridique ?.....	134
2. 5. 2. Démythologiser la peine.....	135
2. 5. 3. Prééminence de l'acte sur l'acteur.....	135
2. 5. 4. Prééminence de l'acteur .....	136
<b>3. L'homme énigme. ....</b>	<b>138</b>
3. 1. Le sujet en question. Au début était la faute : St Augustin, l'affirmation du singulier. 138	
3. 1. 1. Le péché d'esprit : le « vol des poires » .....	138
3. 1. 2. Premier discours : « Confessio fidei » ; d'une anthropo-théologie du désir... ..	139
3. 1. 3. ... à une théologie du péché .....	140
3. 2. 4. Confessio vitae .....	140
<b>Roger, l'homme né dans une poubelle.....</b>	<b>141</b>
Conclusion.....	149
<b>Chapitre 3 : L'acte et le sujet .....</b>	<b>151</b>
1. Concepts théorico-cliniques du passage à l'acte violent .....	152
1. 1. Une histoire du sujet.....	153

1. 2. L'adolescence.....	154
1. 3. Les comportements psychopathiques .....	157
1. 4. Les troubles du comportement, CIM-10 et DSM IV .....	158
1. 5. Des troubles du comportement à la structure psychopathique.....	160
<b>2. La position dépressive selon Mélanie Klein .....</b>	<b>161</b>
2. 1. Les concepts kleinien et la psychopathie .....	164
2. 2. L'agressivité .....	166
2. 3. Agressivité et violence .....	167
2. 4. Agressivité libre .....	168
<b>3. Le clivage.....</b>	<b>173</b>
3. 1. Une difficulté à cerner ce qui est en cause .....	175
3. 2. L'acte vise le cœur de l'être .....	179
<b>Chapitre 4 : L'acte une expérience subjective.....</b>	<b>183</b>
<b>1. Les conditions d'une pratique .....</b>	<b>184</b>
1. 1. Le premier accès.....	185
1. 2. Deuxième accès .....	185
<b>Julien .....</b>	<b>186</b>
<b>2. Trois figures du rien.....</b>	<b>186</b>
2. 1. Le néant une question de l'être.....	187
2. 1. 1. Du néant à la clinique du rien.....	188
2. 1. 2. L'expérience intime du destin .....	189
2. 2. L'atê (a)th). Comment tout ce contre quoi on m'avait mis en garde est arrivé .....	190
2. 2. 1. L'atê un état d'âme .....	191
2. 2. 2. L'atê n'est pas une fonction morale .....	192
2. 2. 3. L'atê une pensée du dehors .....	194
2. 3. La fiction et le langage .....	195
2. 3. 1 L'acte une pensée du négatif ? .....	195
2. 3. 2. Comment penser le négatif ? .....	196
2. 3. 3. Que peut-on retenir de ces premières manifestations du négatif ? .....	197
2. 4. Le mal.....	197
<b>Guy. Le corps automatisé .....</b>	<b>201</b>
Pour introduire une problématique de l'acte .....	208
Première entrée.....	208
<b>Mathieu .....</b>	<b>211</b>
Seconde entrée .....	213
Le langage de la fiction .....	215



**Chapitre 5 : Du principe des origines à l'énigme de la chose .....222**

**1. Une psychologie scientifique. ....222**

- 1. 1. Le modèle de l'action ..... 222
- 1. 1. 2. De l'origine aux principes de l'origine. De l'inertie à l'action..... 223
- 1. 1. 3. La fuite comme préhistoire de l'acte ..... 224
- 1. 1. 4. Des principes à la clinique..... 225
- 1. 1. 5. Processus primaire et processus secondaire ..... 226

**2. L'expérience de satisfaction .....229**

- 2. 1. Les deux expériences princeps ..... 229
- 2. 1. 2. L'acte spécifique ..... 230
- 2. 1. 3. De l'origine ..... 231
- 2. 1. 4. Archéologie du refoulement et expérience de satisfaction ..... 232
- 2. 1. 5. Inscription psychique et réel..... 234
- 2. 2. Les enjeux de la représentation ..... 235
- 2. 2. 1. La répétition ..... 235
- 2. 2. 2. De l'action spécifique. Répétition et communication..... 236
- 2. 2. 3. Action spécifique, de l'objet à la chose ..... 237
- 2. 3. Das Ding..... 238
- 2. 3. 1. Das Ding et dénévation ..... 239
- 2. 3. 2. Le monde en présence et écriture ..... 240
- 2. 3. 4. La question de l'action et la fonction de la lettre..... 242

**David le rapt de la chose .....244**

- 3. Les enjeux de la représentation : de la trace mnésique à la perception ..... 247
- 3. 1. La représentation : de la trace mnésique à la perception ..... 248
- 3. 1. 1. Le signe, la trace et la mémoire ..... 248
- 3. 1. 2. Une place pour la lettre..... 251

**Chapitre 6 : Le refoulement originaire.....253**

**1. Le refoulement originaire .....253**

- 1. 1. La cause du refoulement..... 255
- 1. 1. 1. Une inscription originaire..... 256
- 1. 1. 2. Saut épistémologique ..... 258
- 1. 1. 3. Une théorie de l'après-coup, une nouvelle temporalité ..... 260
- 1. 1. 4. De la causalité à la temporalité psychique. De la genèse au sens ..... 260
- 2. Le prw(ton yeu(doj ..... 261
- 2. 1. L'effacement, figure emblématique de la trace comme inscrite dans le temps et la parole..... 263
- 2. 1. 1. Temps 1 ..... 263
- 2. 1. 2. Temps 2 ..... 264

2. 1. 3. Temps trois .....	266
<b>Jérôme, un destin trop lourd .....</b>	<b>266</b>
3. Actualité du fantasme et reconstruction. L'homme aux rats et l'homme aux loups .....	270
3. 1. Le récit comme actualité de l'après-coup .....	270
3. 2. L'homme aux loups. Reconstruction du récit à partir de l'autre scène.....	272
<b>Patrick, quand le fantasme se dévoile.....</b>	<b>276</b>
4. Un fantasme « un enfant est battu » .....	284
4. 1. L'énoncé.....	285
<b>Chapitre 7 : L'origine et l'impensé.....</b>	<b>292</b>
1. De l'inscription à la première négativation .....	292
2. La seconde négativation : la symbolisation du sujet .....	294
<b>Mehdi, l'homme marqué .....</b>	<b>296</b>
3. De Freud à Lacan. Du sens du symptôme au symptôme comme écrit à déchiffrer .....	303
3. 1. Le signifiant et le signifié .....	305
3. 1. 2. Le signe linguistique .....	306
4. La linéarité du signifiant et l'arbitraire du signe .....	310
4. 1. Premier principe, l'arbitraire du signe .....	310
4. 2. Second principe la linéarité du signifiant .....	311
5. De l'objet à la lettre .....	314
5. 1. Du rébus à la lettre.....	314
5. 2. Le rêve et la chaîne signifiante .....	317
5. 3. La lettre comme effet du langage .....	320
<b>Anthony. Ceci n'est pas un pied.....</b>	<b>322</b>
6. Entre Sutures et épissures l'enforme de l'Autre .....	326
6. 1. Rature d'aucune trace, entre centre et absence, la présence du corps.....	327
6. 2. L'incision de discours touche au corps.....	331
6. 2. 1. Le « stade du miroir ». Le corps imaginaire .....	331
6. 2. 2. Second destin. Le corps fait trait .....	334
6. 2. 3. Troisième destin. Le corps mort .....	336
<b>Pierre .....</b>	<b>340</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>345</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>349</b>

Électre. *C'est toi qui parles ici, ce n'est pas moi.  
C'est toi l'auteur de tes actes : les actes créent les  
mots.*<sup>1</sup>

## INTRODUCTION

### *Naissance d'une scène*

À la fin de son séminaire l'Éthique de la psychanalyse, Lacan va parler des buts moraux de celle-ci et pour cela, il fait appel au mythe œdipien. Le mythe y est convoqué non pas dans sa phase la plus connue, mais dans ce temps situé entre l'aveuglement d'Œdipe et sa mort ; une mort consentie, « *privilegiée, unique* »<sup>2</sup>. Œdipe n'a pas fait de complexe d'Œdipe, puisqu'il commet ce qu'il ne sait pas : tuer son père et épouser sa mère. Le complexe d'Œdipe, comme le relève Freud, est une articulation inconsciente et dans le mythe d'Œdipe, il n'y a pas de savoir inconscient. Il y a *acte sans savoir*. Le bonheur auquel Œdipe était parvenu, en devenant roi, était une tromperie. Fuyant ce qu'il croyait être son destin, il fuit ceux qu'il croit être ses parents ; *voulant éviter le crime, il le rencontre*. Dès lors qu'il commence à s'en rendre compte, après l'oracle de Delphes que lui rapporte Créon, Œdipe veut savoir. Et c'est ainsi qu'il va s'avancer là où il cherche son désir, et où l'attend sa mort. Il ira bon pied bon œil, comme l'indique l'étymologie de son nom, *adipous*, l'homme aux pieds enflés. Ainsi Œdipe se trouve animé d'un désir de savoir qui le pousse à atteindre ce point d'abandon qu'il ne sait pas encore. Œdipe, ayant renoncé au service des biens, il n'abandonne pourtant rien de la prééminence de sa dignité sur ses biens eux-mêmes. Dans cette liberté tragique, il a encore affaire à ce désir qui l'a porté à franchir ce terme, le *désir de savoir*. Il a su, il veut savoir plus loin encore. À ce point de rencontre avec son destin, Lacan convoque deux personnages, Œdipe et le roi Lear, actualisant dans son séminaire, par le

---

<sup>1</sup> Sophocle, Électre, *Les tragiques Grecs, Eschyle-Sophocle-Euripide*, Paris, La Pochotèque, 1999, p.275

<sup>2</sup> Lacan J. *Le séminaire livre VII, l'éthique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1986, p. 351

témoignage de ces personnages, ce moment de renoncement auquel il faut parvenir afin d'aboutir à la vérité : « *Lear comme Œdipe nous montrent que celui qui s'avance dans cette zone, qu'il s'y avance par la voie dérisoire de Lear ou par la voie tragique d'Œdipe, s'y avancera seul et trahi* »<sup>3</sup>.

Lear sera trahi par ses filles auxquelles il a tout donné et Œdipe le sera par lui-même sans le savoir, quand confronté à Tirésias celui-ci lui révèle la vérité : « *en vérité, je te le dis, cet homme que tu cherches depuis quelques temps..., cet homme est ici. Il passe pour un étranger, un immigré, mais son origine se révélera... Et il n'aura pas à se louer de l'événement. Car il sera aveugle, lui dont les yeux sont ouverts ; il mendiera, lui, qui est dans l'opulence ; vers le sol étranger, tâtonnant devant lui avec son bâton, il ira cheminant. On découvrira qu'il a près de lui des enfants dont il est tout ensemble le frère et le père ; que la femme dont il est né, lui, le fils, il est aussi l'époux ; qu'il a ensemencé le même sillon que son père ; et qu'il est son meurtrier. Va, rentre chez toi, médite mes paroles* »<sup>4</sup>.

Si, comme le souligne Lacan, Œdipe n'a pas fait de complexe d'Œdipe, c'est que la tragédie du héros rencontre ici son mythe en un moment d'évanouissement qui l'élève au statut d'universel. Le texte permet, à partir d'une fiction, de pointer une vérité qui peut s'articuler chez chaque sujet et qui va au-delà des conditions de sa naissance. Que Lacan ait recours aux mythes à la suite de Freud, nous montre que ceux-ci servent non pas tant de modèles, mais de support aux élaborations de ce point d'universel sur le rapport de l'homme à son désir et à la mort. Jusque-là Freud les avait utilisés pour éclairer la question de l'interdit de l'inceste et les fondements de la loi.

Avec Lacan, le recours au mythe concerne ici certes le désir, par définition sexuel, mais aussi le désir articulé dans son rapport à la mort. C'est pour cela qu'Œdipe ne meurt pas « *de la mort de tous, mais d'une vraie mort, où lui-même raye son être. C'est une malédiction consentie, de cette vraie substance qu'est celle de l'être humain, subsistance dans la soustraction de lui-même à l'ordre du monde* »<sup>5</sup> (Lacan 1986). Le mythe est donc ce qui vient éclairer ce moment où les mots ne suffisent plus à dire l'instant où tout vacille, révélant l'être, dans la soustraction de lui-même. La parole du mythe vient éclairer la *nuit*, mais d'une façon imparfaite car « *l'extériorité de l'image et son contenu spirituel n'arrivent pas à coïncider pleinement* »<sup>6</sup> (Blanchot,

---

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 353

<sup>4</sup> Sophocle. Œdipe-Roi, in *les tragiques Grecs, Eschyle-sophocle-Euripide*. Paris, Livre de poche, la pochothèque, 1999, p.523-524.

<sup>5</sup> Lacan J., op. cit. p.353

<sup>6</sup> Blanchot M., *La part du feu*, Paris, Gallimard, 2001, p. 86

2001). C'est ce défaut, en son essence, qui a pour rôle de nous renvoyer sans cesse à ce manque. D'ailleurs poursuit Blanchot : « *le symbole est toujours une expérience du néant* ».

#### *Rencontre d'une scène*

La nuit, entendu comme ce qui est hors du jour, témoigne de l'obscurité de la pensée. C'est dans le lieu singulier de la prison que j'ai cherché à comprendre comment la nuit s'exprime, comment elle se lie avec l'acte. La nuit, l'ombre sont autant de mots qui tentent de cerner l'indicible. La prison est un lieu emblématique où se conjuguent, sans doute, les craintes les plus partagées, voire aussi les plus inconnues. Lieu de l'exclusion, elle offre à l'œil non averti, l'expression des déchaînements pulsionnels et des instincts les plus bas. Contiguë aux espaces sociaux, la prison avec son cortège « *d'images d'Épinal* », est un lieu emblématique où cohabitent rumeurs et suspicions. Les portes qui claquent, la sécurité, souci permanent, les codes implicites, les mises en garde contre la « *perversion des détenus* », sont autant de faits marquants, qui impriment au lieu un indicible sentiment. Comme si, là aussi les mots se taisaient, n'osant affronter l'impossible. C'est pourtant dans ce lieu, que se rencontrent les discours les plus étranges, comme si les mots se cherchaient, indécis devant tant d'inconfort.

Parfois, presque par hasard, une rencontre se fait dans l'intervalle d'un temps immobile. Des paroles hésitantes forment alors des figures aux contours flous qui illustrent un malaise pesant. Surpris parfois par tant d'audace, les mots se cachent, se dissimulent, se réfugiant derrière un acte qui tient lieu d'indice. Faux-fuyant illusoire qui fait apparaître sous l'inconfort, l'angoisse.

Alors pour fuir l'exigence de la parole, l'appel aux formes hypnotiques apparaît ; « *je voudrais quelque chose pour ne plus penser... Je voudrais oublier... Croire un instant que tout cela est un mauvais rêve* ». Impuissant à contenir ce qu'une mémoire avec insistance répète, tout recours à l'illusion devient une conquête pour échapper à un lieu dont on ne peut pas fuir. En ce sens, la prison est bien le lieu d'où l'on ne peut s'évader.

C'est ainsi que, vaincus par une telle impuissance, les mots parfois reviennent, comme échappés à l'oubli, exigeant cette fois-ci d'être entendus ; sous la honte de moments vécus comme impudiques, se dessinent des récits qui tentent d'articuler l'indicible d'un acte et la confusion d'un propos. L'indécence du sens qui fuit n'a d'égal que l'indécence d'un acte dont on ne peut rien dire. Violence de l'acte conjugue à la violence de l'incarcération ;

violence qui s'inscrit dans un « hors temps » et un « hors lieu » : « *je n'avais jamais connu la prison ; je ne comprenais pas ce que j'avais fait*, commenta Alexandre après plusieurs entretiens. « *Me retrouver dans ces lieux, c'est comme si ce hors moi, que j'avais été dans ce que j'avais fait, devenait réel dans l'étrangeté que j'éprouvais* ». Temps de l'exception qui noue, par la rencontre du sujet avec la prison, la contingence de son acte au réel de son expérience ; « *comme si tout devenait réel dans l'étrangeté que j'éprouvais* ».

#### *Rencontre d'un discours*

Que demande-t-on ? Que veut-on ? Une amélioration des conditions d'incarcération, un médicament « *pour ne plus penser* ». Parfois l'exigence d'un juge est l'occasion d'une rencontre, « *Le juge a dit que je devais me faire soigner...* ». Ou, au contraire, demande-t-on d'éclairer ce qui a conduit dans ce lieu où « *(on) ne pensait jamais à venir* », voire « *terminer* » ?, ou n'est-ce que pour « *rompre un temps où parfois on a le sentiment de ne plus exister* » ?

La multiplicité des entretiens, les prétextes à un dialogue, « *mon collègue de cellule m'a dit que parfois la nuit je parlais, comme si je me battais dans mes rêves. Alors il m'a dit que ça serait bien que je discute un peu avec un psy* », toutes ces occasions arrachées à l'oubli sont, le temps d'un « entre acte », l'occasion d'une rencontre. Mais rencontre avec quoi ? Rencontre avec qui ? Tant d'attentes, parfois déçues, ont nourri des histoires complexes qui prolongent des parcours de vie aux méandres abyssaux.

C'est ici, dans cette dimension *atemporelle de la rencontre*, qu'il faut cerner ce que ces *demandes* peuvent avoir de singulier, ce que les mots viennent actualiser. Comment à partir de l'anecdotique, « *ces petits riens* », peut-on éclairer le rapport étroit du sujet à son acte ? Éclairer le rapport étroit du sujet aux mots qui l'habitent ? Vaincre, un temps, l'impossible à dire, c'est laisser supposer qu'au-delà de l'irréductible, au-delà de l'espace clos, au-delà de l'illusoire, d'autres espaces sont ouverts.

#### *Une ordonnance de la vérité*

Ces paroles hésitantes, ces doutes, ces méfiances, coïncident mal avec la logique imprimée par la scène. En effet, les patients que nous avons rencontrés sont subordonnés à des logiques judiciaires ou institutionnelles fortes. Ce qu'ils découvrent, c'est un univers étroit, au sens fort du terme, qui constitue un carcan dominé par une double exigence, judiciaire et carcérale. Comment, soumis à cette double exigence, peuvent-ils parler, hors de toute

contrainte, de l'étrangeté de leur acte ? Non pas qu'ils ne puissent pas ordonner les conditions de l'acte. Bien au contraire la procédure exige qu'ils restituent, dans une logique implacable, la logique des faits, éclairée par la validité de mobiles qui en cautionne l'ordonnancement. Mais bien souvent ce souci d'ordonnancement, la logique des faits, les conduit aux portes d'un univers énigmatique qui n'est plus contenu par la valeur de leur énoncé.

La quête de la vérité n'ayant de raison que déclinée selon la logique des faits, la procédure ainsi engagée clive le témoignage du sujet et le contraint à se plier à l'ordonnancement d'une machinerie aux réseaux complexes, « *la machine continue d'ailleurs à travailler, remplit son office d'elle-même, elle fait même son propre éloge* »<sup>7</sup>.

Dès lors, comment se dégager d'une telle logique, est restituer, dans cette complexité, l'originalité d'une parole que tout paraît vouloir effacer ? Lavenu note que « *l'appareil judiciaire s'emparant d'un acte (le crime) en fabrique un texte, dont l'issue est la mise en scène de ce texte (le procès) où tout sera dit (les débats sont oraux dans les procédures judiciaires)* »<sup>8</sup>. « *Qui est l'auteur du texte ?* » s'interroge-t-il, puisque « *l'entreprise de mise en texte de l'acte criminel est nécessairement vouée à rester à distance de ce qui ne peut être conçu sans terreur, dévoilé sans détour* ».

Sur cette scène, on peut juger de la place accordée à la parole du sujet quand celui-ci est, avant tout, identifié à son acte ! L'auteur est dépossédé de son acte, puisque est reconnu avant tout le délit dans la nudité d'une procédure argumentaire. Privé de tout recours, pour oser dire une vérité sur son acte, le sujet est renvoyé au silence.

Pourtant on peut supposer que si le procès est une mise en texte, une *fiction du meurtre*, c'est qu'il répond, peut-être maladroitement, mais néanmoins d'une façon opérante, à la dimension étrangère de l'acte. Ne pouvant espérer plus, la procédure s'évertue à faire entendre raison à cet indicible. Cette part de vérité, il appartient alors aux experts de la dévoiler. Experts qui destituent la singularité du témoignage du prévenu, au profit d'un compte-rendu scientifique. Foucault accorde deux propriétés singulières à cet écrit. « *La première, c'est de pouvoir déterminer directement ou indirectement, une décision de justice qui concerne, après tout, la liberté ou la détention d'un homme. Deuxième propriété : ce pouvoir, ils le détiennent de quoi ? de*

---

<sup>7</sup> Kafka F., *La colonie pénitentiaire*, Coll. La pléiade, Paris, Gallimard, 1980 p. 318

<sup>8</sup> Cité par Jean-Luc Viaux, in Maï Sous Dantec, *D'un crime immotivé : l'énigme et le passage à l'acte*, préface de Jean-Luc Viaux, publications de l'Université de Rouen, 1999

*l'institution judiciaire peut-être, mais ils le détiennent aussi du fait qu'ils fonctionnent dans l'institution judiciaire comme discours de vérité, discours de vérité parce que discours à statut scientifique, ou comme discours formulés exclusivement par des gens qualifiés, à l'intérieur d'une institution scientifique* »<sup>9</sup>.

N'est-il pas illusoire de travailler avec des sujets dont la *fermeture* semble interdire tout commentaire ? N'est-il pas audacieux de leur proposer un travail ? Est-il possible de ne rien repérer, de ne rien soupçonner et n'avoir aucune perspective ? Comment faire cohabiter l'ordonnancement des faits à l'ordonnancement de la vérité du sujet ?

Surpris par leur acte, les sujets n'offrent, si l'on peut dire, aucune résistance aux commentaires que l'on peut proposer. Ils livrent parfois des propos qui semblent dérisoires. L'étrangeté de leur geste résiste au sens et les conduit aux frontières d'horizons qu'ils ne peuvent appréhender. Cependant, au détour de ce qui se déploie dans l'espace informel de ces entretiens, des logiques se dénouent et le sens tellement attendu se dissout au profit d'élaborations ou de constructions qui ne sont pas sans interroger les fondements de l'acte.

C'est donc à ce point d'origine que j'ai tenté de porter mon attention : là où l'acte imposerait son silence, ne peut-on qu'y souscrire ? Ce silence a-t-il valeur d'impossible, ou conduit-il, par l'impossible qui le soutient, à ne rien vouloir faire entendre de l'horreur dont il se nourrit ?

La question mérite d'être posée, car bien souvent ces paroles, que nous recueillons, semblent sans destinataire. Posées sans intention, elles s'égrainent, étrangères à celui qui parle. Comme s'il fallait simplement fuir le lieu de son silence, le combler du vide des mots, ne pas croire en sa propre parole. Comme si au plus près de cet énoncé, quelque chose échappait, un *rien* qui répondrait, en écho, au silence de l'acte.

Peut-on entendre alors, en raison, ce qui se dit dans l'inconsistance d'un argumentaire puéril ? C'est ici plus qu'un pari, plus qu'une hypothèse, c'est restituer, à ces énoncés, tout le poids qui les faits existent, c'est renouer, dans ces trajets incertains, avec l'esprit de la lettre, celle qui doit « *parvenir toujours où elle doit* »<sup>10</sup>. Cependant de l'acte à la lettre, le pas à

---

<sup>9</sup> Foucault M., *Les anormaux. Cours au collège de France*. 1974-1975. Paris, Gallimard, Le Seuil, 1999, p.7

<sup>10</sup> Lacan J., l'étourdit, in *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p 449,



franchir n'est pas évident car il a fallu trouver le gué avant d'y jeter un pont. D'autant plus que la prison, aussi paradoxal que cela puisse paraître, renvoie les détenus, par l'impersonnel qui est entretenu dans ce lieu, *au-dehors* de leur acte, « *ce hors moi* » dira Alexandre.

*Une clinique du pire<sup>11</sup>. Une clinique du dehors, une expérience du néant*

Comment introduire cette clinique ? Deux situations nous y aideront. Deux situations auxquelles je n'offre pour l'instant pas plus de commentaires que nécessaire.

Ces situations cliniques sont issues de ma pratique en Maison d'Arrêt, et elles vont me permettre d'explorer, à titre emblématique, ces figures de l'inquiétant et montrer comment cette langue étrangère peut habiter l'acte et comment cette langue parle à notre insu.

Deux figures en somme, pour tenter de percevoir ce qui, dans la clinique, vient s'actualiser sous la forme de l'inquiétant et témoigne de l'action du *réel* dans l'acte ; le « *sans figure* » de la figurabilité même, la clinique du dehors. Clinique dont on pourrait dire qu'elle advient par effraction, à l'écart de tout horizon sur lequel elle se détacherait : elle n'a d'autre consistance que d'être radicalement hors monde. D'autre part, ce dehors de tout monde destitue irrémédiablement celui qui s'y trouve exposé, au point de lui interdire de dire *je*, ce dehors ébranle toute subjectivité possible.

J'ai retenu deux situations cliniques qui devraient être l'illustration de ces deux perspectives.

## Jean

Le patient hospitalisé au SMPR voulut un jour me rencontrer afin « *d'avoir des entretiens réguliers. Je pense, affirme-t-il, que j'ai besoin de faire le point* ». Jean avait la réputation de se « couper » pour un oui ou pour un non, en fait plus souvent pour un non que pour un oui. Son torse, couvert de zébrures, témoignait de son activité régulière.

Il venait de se couper la dernière phalange des deux auriculaires lorsque nous le rencontrons pour la première fois. Jean était précédé d'une réputation qui n'engageait pas à la confiance. Auteur de délits multiples, il était un habitué de la « *Maison* ». Il connaissait « *bien tout le monde* ». Son pragmatisme le conduisait à déployer, dans ce lieu, toutes les

---

<sup>11</sup> Maleval C., Nécrophilie, psychose et perversion, in *Criminologie et psychiatrie*, sous la direction de T. Albernhe, Paris, ellipses, 1997, p. 207

ressources dont il était capable. Fier et exigeant il affirmait à qui voulait l'entendre qu'il pouvait faire « *plier* » qui il voulait. Un levier important de sa puissance était sa facilité à passer à l'acte. Plus je l'écoutais et plus me revenait une expression que j'avais entendu chez les aquarellistes : « *avec l'aquarelle il n'y a pas de repentir* ». Ils exprimaient ainsi que le matériau et la technique imposaient un geste sur lequel on ne pouvait revenir. Jean imposait sa technique du « *pas de repentir* ». D'un geste sûr il pouvait se couper, ou couper les autres. C'est avec facilité qu'il affirmait que ce qui faisait qu'il était respecté c'était « *qu'en cas de nécessité, on sait que je ne plaisante pas. Ce que je dis je le fais* ».

Ce que je dis je le fais, curieux cogito sur lequel bien sûr nous aurons à faire quelques commentaires, mais il est évident que « *la force du respect* » tenait dans cette affirmation simple, si je le dis je le fais. Et c'est bien de ne pas le croire qui avait conduit l'administration pénitentiaire à se confronter à ce curieux énoncé.

Jean s'était engagé dans un bras de fer avec l'administration : il exigeait d'elle, une reconnaissance particulière. Prévenant il avait affirmé, « *si vous ne le faites pas je me coupe* ». L'administration ne voulant pas céder au chantage supposait que, forte de sa légitimité, elle devait faire respecter la loi en subordonnant l'autre. Fidèle à ses principes, Jean s'était une première fois coupé la dernière phalange de l'auriculaire gauche et il l'avait jetée dans les toilettes. L'administration ne cédant toujours pas au chantage, il s'était, avec toute l'application dont il était capable, coupé la dernière phalange de l'auriculaire droit, en lui réservant le même destin que la précédente sans autre forme de procès et sans nostalgie particulière. Ce travail fut très minutieux car il est évident que l'on ne trouve pas en cellule le matériel stérile ni le personnel adapté à ce type d'activité. Il avait donc réussi à se couper les deux phalangettes et à faire disparaître « *ces petits bouts* ». Devant de tels actes, l'administration y perdait son « latin » et une hospitalisation était demandée au SMPR.

C'est dans ces circonstances que je rencontrais Jean. Il m'avait interpellé dans les couloirs du service. Il m'avait demandé mes fonctions avec une phrase pleine d'ambiguïté : « *vous êtes là pourquoi ?* ». Cette phrase m'avait fait sourire car c'est la première question qu'un détenu pose à un autre détenu ! « *et toi tu es là pourquoi ?* »

Jean, après mes explications, avait bien voulu venir me « *voir* ». Il était régulier dans ses entretiens, il parlait de choses et d'autres sans jamais développer un thème particulier, jusqu'au jour où je lui demandai de me parler de ses coupures et de ses tatouages. Très

rapidement, je me rendis compte qu'il commémorait ses différents actes : « *Cette coupure c'est quand on m'a dit ça, et celle-là c'est quand j'ai pensé que...* ». Il était « l'écrit » de ses tensions et, d'une certaine manière, ses écrits constituaient la signature marquante de son rapport à l'autre. Il pouvait presque, comme dans la tradition la plus ancestrale des encoches sur le bois, témoigner des moments où il avait pratiqué, taillé et élevé son corps à la dignité d'un monument, d'un lieu de commémoration.

Or un jour, il arriva très énervé avec l'envie de se couper car il venait de recevoir une lettre de son amie. Celle-ci lui écrivait et, avec beaucoup de précautions, lui signifiait que « *malgré ses innombrables qualités à lui* », elle allait mettre un terme à leur relation, affirmant même « *qu'elle lui rendait sa liberté* ». Devant sa violence, je lui demandais pourquoi il ne lui écrivait pas. Je crus lire à ce moment dans ses yeux le doute qui fait le lit des grandes questions de l'existence. Pourquoi, effectivement, répondre là où il n'y avait qu'à cogner ? Cependant c'est ce qu'il fit. Il me demanda plus tard de lire son courrier et d'en corriger les fautes d'orthographe et de français, ce que je ne fis pas. Il n'avait plus envie de se couper et plus sa lettre s'écrivait moins il était violent. Un jour, il m'attendait près de la porte de mon bureau, visiblement paniqué, angoissé, il devait me parler tout de suite, car il avait quelque chose d'horrible à me dire. Il rentra dans mon bureau et je m'attendais au pire. Il commença à me dire qu'effectivement il était très angoissé, « *cette nuit, dit-il, j'ai fait un rêve horrible qui m'a réveillé et qui m'a empêché de me rendormir. J'étais tout en sueur... J'ai rêvé que je me coupais le petit doigt...* ».

Là où l'acte le laissait encore étranger à son intention, comme endormi, le rêve par sa valeur d'adresse à nouveau opérait, le réveillait, travaillant dans la figure du rêve l'espace où la coupure engendrait la perte. Revenant de son exil où le portaient ses ruptures, il pouvait habiter les séances. La figure inquiétante qui se révélait à lui dans le rêve opérait comme horreur, c'est-à-dire qu'elle le dégageait des liens de continuité historique auxquels il tenait, puisque là cet acte ne commémorait plus rien. Cette expérience constituait une épreuve par rapport à laquelle il ne pouvait qu'être sidéré. L'acte ne visait plus l'autre, l'alter ego comme témoin, mais l'Autre auquel son désir était lié.

Il témoignait par son rêve de l'épreuve qui le travaillait et à laquelle pour la première fois, à sa grande surprise, il était confronté. Comme si toutes ses violences passées n'avaient été destinées qu'à cet instant du réveil où ce doigt coupé dans le rêve lui appartenait alors que

jusqu'à présent c'était comme s'il n'avait pu que jouer avec un autre corps, qui constituait une mosaïque, appropriée dans le défi. Ce défi lancé perpétuellement à l'autre, là, le regardait. Il le regardait d'un lieu « dont Freud a indexé l'espace en remarquant bien, ponctue Lacan, que c'est d'un lieu qui diffère de toute prise du sujet qu'un savoir est livré, puisqu'il ne s'y rend qu'à ce qui du sujet est la méprise »<sup>12</sup>. Indice d'un lieu dans lequel il cherchait toujours à faire chuter l'autre, effroi de la douleur et de la coupure dont il tirait jouissance. Nous aurons à déployer toutes les conséquences d'un tel acte.

## Henri

Le second cas clinique nous conduit de l'énonciation de l'acte à l'attente de son énoncé. Comme si l'acte ne pouvait se conquérir qu'à être entendu, écouté, d'un lieu qui l'a toujours précédé. Si le rêve *construit* ici une grammaire sidérante voire « médusante », l'acte *a contrario* peut être *l'expression* d'une « grammaire médusante ». Je vais tenter d'en donner une illustration.

Henri est un jeune garçon de 15 ans, il est incarcéré pour la première fois. Devant les manifestations d'angoisse du jeune homme, il est soumis à une surveillance particulière. Les surveillants indiquent dans leur rapport leur inquiétude et ils craignent que le jeune homme ne se suicide. Son délit, viol en réunion. Avec d'autres jeunes, il avait décidé de préparer une petite fête. Il s'agit pour lui de *se* retrouver avec quelques copains. Il faut, pensent-ils, inviter des filles. Celles-ci sont du même avis, cependant aucun de ces adolescents n'aura l'autorisation des parents. Alors que cette soirée devait être une fête, l'alcool et la drogue feront que tout tournera au tragique. Une des jeunes filles sera, durant la soirée, violée.

Je reçois Henri, à la demande de la détention. Effectivement il paraît anxieux, pleure tout le temps et je comprends, vu son âge, l'inquiétude des surveillants : ne va-t-il pas commettre un acte irréparable ? Tout le monde a peur du suicide.

Henri est un jeune adolescent, apeuré, qui se demande ce qu'on lui veut. Il pleure, ne supporte pas l'incarcération, de gros sanglots scandent son discours. La première chose qu'il arrive à me confier, c'est « *Je n'ai jamais couché avec une fille* », mais à part ça il n'a rien à

---

<sup>12</sup> Lacan J., la méprise du sujet supposé savoir, in *Scilicet*, n°1, p. 38.

me dire. Je lui propose alors de me raconter ce qui lui est arrivé. Il me décrit rapidement la soirée. « *Nous avons décidé de faire une fête entre copains. Il y avait des filles et nous avons commencé à boire. Je n'étais pas trop intéressé par l'alcool. Un copain m'a prêté sa mobylette, alors j'ai été me promener. Je ne sais pas combien de temps. Quand je suis revenu, j'ai vu effectivement qu'elle était nue, alors je me suis approché. Mais moi j'ai juste été touché.* ». Je souligne à ce moment-là, « *vous avez été touché... par quoi ?* »

Cette situation me paraît exemplaire de l'ambiguïté signifiante qu'offre l'acte. La figurabilité du récit, « *la pointe signifiante*<sup>13</sup> » permet au sujet de se présenter comme hypnotisé par cette scène qui le regarde encore. Sans détourner les yeux de la scène, il la revit avec la même intensité et la même émotion. Cependant la figurabilité du récit et son acte ne lui permettent pas d'entendre ce qui à son insu est en train de se jouer. Ce « *j'ai juste été touché* » au lieu de « *j'ai juste été toucher* », permet, dans un renversement d'adresse, de pointer au sujet que, dans la part d'insignifiance de « *j'ai juste été...* », réside la part d'étrangeté d'un regard qui le vise et qui l'appelle. Si son acte en est la réponse, seule l'interprétation peut lui permettre d'entendre le point d'énonciation de sa parole. Mais il ne faut pas non plus se laisser hypnotiser par l'acte, par la figurabilité de l'acte. L'écoute est avant tout résistance à la fascination de l'acte. « *On tient ordinairement peu compte du reste* »<sup>14</sup> commente, d'une manière laconique, Freud qui poursuivra son analyse dans le chapitre traitant de « *La prise en considération de la figurabilité* ». « *... Une fois que la pensée du rêve, inutilisable sous sa forme abstraite, a été transformée en langage pictural, on trouve plus facilement, entre cette expression nouvelle et le reste du matériel du rêve, les points de contact et les identités nécessaires au travail du rêve... Tout le domaine des jeux de mots peut ainsi servir le travail du rêve* ».

Si donc, le couplage de l'énoncé du « *j'ai juste été touché* » et de « l'acte » n'est pas sans effet sur l'autre, c'est bien que cette aporie n'est pas sans adresse et ne vise pas rien, si ce n'est justement la sidération de l'Autre. Qu'il y ait du désir dans l'acte d'Henri ne fait aucun doute. Mais pour que ce désir s'entende dans son énoncé, il faut concevoir que l'acte, comme une figure de rhétorique, comme la figurabilité qui participe au travail du rêve, se rencontre dans le langage, c'est-à-dire que le signifiant « *touché* » porte avec lui toutes les métaphores possibles, s'articule à la chaîne signifiante. Si cet énoncé « actantiel » a une telle particularité, ce n'est pas en séparant le vœu de la signification qui y serait rattachée, mais

---

<sup>13</sup> Lacan J., *Le séminaire livre XV l'acte analytique*, séminaire non publié, séance du 10 janvier 1968.

<sup>14</sup> Freud S., *Le travail du rêve* in *L'interprétation des rêves*, Paris, PUF, 1976, p. 268

bien en concevant qu'en deçà de cet énoncé existe un point d'énonciation auquel Henri est fondamentalement inscrit.

Si le langage permet la rencontre avec ce désir, c'est parce que l'interprétation qui lui est associée n'incarne pas une Vérité qui se situerait en deçà de ce point d'énonciation, mais bien parce qu'il s'agit d'authentifier, au-delà de la fonction hypnotique de la figurabilité, l'être du sujet inscrit dans la chaîne signifiante. Mais cette authentification n'a de sens que si elle se situe dans un rapport homothétique au travail du rêve, dans un rapport homothétique à l'inscription signifiante, c'est-à-dire si elle permet le jeu indéfini de toutes les figures signifiantes qui témoignent de la division du sujet.

Ce fondement de la division du sujet par l'effet du signifiant n'est pas sans conséquence car il oblige à considérer qu'au-delà des intentions individuelles, ce dont toujours il s'agit de rendre compte, c'est de l'effet de cet acte originaire qui, en nouant le désir aux effets de cette division, fait que le désir y soit articulé.

Deux situations, deux destins, dont les regards se confondent dans l'énigme de l'acte. Tous les deux sont confrontés au trouble laissé par l'image qui ne reflète ni ne réfléchit rien car elle est le miroir sans tain d'une vision qui, absente de mot, n'habite aucun regard. L'énigme se substitue au sens et le vertige de l'inquiétant y déploie toute sa portée.

*L'expérience du néant : le silence*

Nous voici donc portés, avec ces deux situations cliniques, dans l'univers particulier de l'acte. Que l'énigme surgisse comme première figure d'un savoir impossible n'est pas pour nous surprendre. Comme nous l'avons exposé précédemment, le mythe ne forge-t-il pas l'image d'un réel, auquel la figure de l'énigme a prêté ses formes, pour produire du sens ? Il semble que l'acte résiste au sens, non pas qu'il en soit exclu, non pas qu'il y soit étranger, mais parce que son *être* constitue une expérience dans sa rencontre avec le sujet ; expérience qui le fait surgir du lieu d'une extériorité radicale. Cette extériorité en constitue alors son impossible dans la mesure où l'impossible « n'est rien de plus que le trait de ce que nous nommons expérience, car il n'y a expérience que là où quelque chose de radicalement autre est en jeu »<sup>15</sup>. C'est pourquoi l'expérience radicale est celle que nous nommons *expérience du dehors*, c'est-à-dire une épreuve où le sujet éprouve ce dessaisissement, ce moment où il est sans pouvoir

---

<sup>15</sup> Blanchot M., *L'entretien infini*, Paris, Gallimard, 1966

sur ce qui lui arrive ; le dehors alors s'impose, submerge et déborde le sujet. Contemplant ce moment d'*éclipse*, le sujet tentera toujours de s'en extraire par une exigence qui lui fera témoigner de l'horreur. Liant la parole à l'impossible, indissociable de l'excès, l'acte fait irruption hors du monde où le sujet a ses assises, il s'impose comme pure déchirure, sans forme ni consistance, il est innommable et insoutenable. Il ne peut que laisser place au cri. En 1965, Lacan<sup>16</sup> commente le tableau d'Édouard Munch « *le Cri* », qu'il rebaptise « *le Silence* », il s'interroge ce qu'est un cri. Comment l'entendons-nous ? Le silence n'est pas le fond du cri. C'est le cri qui semble provoquer le silence, qui le cause. « *Il le fait surgir. Il lui permet de tenir la note, c'est le cri qui le soutient et non le silence... Le cri fait gouffre où le silence se rue* »<sup>17</sup>. Le silence rejoint alors ce *dehors*, car il est tout d'abord décrit par Lacan comme un « lieu », celui où va s'imprimer le message du sujet. C'est ensuite un *lien*, un « *nœud* » entre « *quelque chose qui est un instant et quelque chose qui est parlant ou pas, l'Autre ; c'est ce nœud clos qui peut retenir quand le traverse et même le creuse le cri* ». Lacan parle du trou qui fait cri dans le nœud clos du silence, et il en rapproche sa fonction du silence en musique. Ce serait là un silence qui cause.

Le silence est le signe, la constatation de la béance, de la coupure ou plus exactement de la trouée fondamentale du sujet, « *il est le creux infranchissable, marqué à l'intérieur de nous-mêmes et nous ne pouvons qu'à peine en approcher* ». Le silence naît du cri, si imperceptible soit-il. Munch pensait-il peindre un cri ? Il ne « *montre* » que le silence. Chez Lacan, le silence n'est même plus monstration, il est montré ! Mais montré en tant que trou, coupure, béance, comme les bouches béantes illocalisées des corps surprenants de Francis Bacon où est décortiquée la chose pour n'en plus garder que la réalité nue, « *tentative de capturer l'apparence avec l'ensemble des sensations que cette apparence particulière suscite en moi* »<sup>18</sup> ; ou bien, ces bouches hurlantes de silence des gravures de la guerre d'Otto Dix : « *je n'ai pas peint des scènes de guerre pour empêcher la guerre ; jamais je n'aurais eu cette prétention. Je les ai peintes pour conjurer la guerre. Tout art est conjuration. Je peins aussi des rêves et des visions, les rêves et les visions de tous les êtres humains* »<sup>19</sup>.

Mais le silence c'est aussi « *l'arme la plus terrible des sirènes* », plus terrible encore que leur chant. Silence qui s'impose au regard d'Ulysse, « *qui n'entendit pas leur silence ; il crut qu'elles*

---

<sup>16</sup> Lacan J., *Le Séminaire Livre XII, les problèmes cruciaux de la psychanalyse*, séminaire non publié, 10 mars 1965 et 17 mars 1965.

<sup>17</sup> *Ibid.* Séance du 17 mars 1965

<sup>18</sup> Leiris M., *Francis Bacon*, Paris, Albin Michel, 1983, p. 32

<sup>19</sup> Dix O., Interview réalisée par Otto Wundshammer, catalogue de l'exposition « *Otto Dix Metropolis* » fondation Maeght, Paris, Arte-Adrien Maeght, 1998, p. 181

*chantaient et que lui seul était préservé de les entendre ; il vit d'abord distraitement la courbe de leur cou, leur souffle profond, leurs yeux pleins de larmes, leur bouche entrouverte, mais il crut que tout cela faisait partie des airs qui se perdaient autour de lui [sans qu'il les entendit]. Mais bientôt tout glissa devant son regard fixé au loin ; les Sirènes disparurent littéralement devant sa fermeté et c'est précisément lorsqu'il fut le plus près d'elles qu'il ignora leur existence »<sup>20</sup>.*

*Le silence est une expérience de l'intime*

Contraint à se fixer aux confins de l'impossible, l'acte se constitue tout autant par ce qu'il montre que par ce qu'il tait, d'où l'inconfort auquel il renvoie. Si l'insaisissable est sa nature, l'espace qu'il orchestre nous pétrifie par la déchirure qu'il opère. C'est donc bien au registre de l'exception qu'il s'offre tout d'abord à une conscience.

C'est pour cela que nous sommes parti de l'expérience sensible telle qu'elle se donne. Méthodiquement nous nous sommes proposés, dans un premier temps, d'explorer la manière dont elle est vécue et la manière dont elle est racontée.

Que constatons-nous tout d'abord ? L'expérience se vit selon deux registres. L'un, où se concentre dans un récit ordonné un sens qui échappe, mais où, et c'est ce qui caractérise le second registre, se dessine aussi une expérience impossible qui n'advient plus selon les coordonnées des représentations, mais qui excède toute représentation. D'où ce sentiment de ne pouvoir en porter le témoignage, ni d'en faire l'épreuve. La chose est trop difficile, le rien l'accompagne.

Dans un second temps, ce qui excède advient alors comme ce qui ne peut être soutenu, c'est-à-dire supporte ce qui a été comme ne pouvant être. C'est ce caractère déroutant qui provoque l'incrédulité, mais qui laisse entrevoir cette part obscure de l'expérience, celle qui se déploie à l'écart de tout possible et qui défie, en conséquence toute nomination. « *La perte d'objet sert à exprimer les sentiments les plus variés : elle peut constituer la représentation symbolique d'une idée refoulée, donc un avertissement auquel on ne prête pas volontiers l'oreille, ou bien elle doit être considérée comme un sacrifice offert aux obscures puissances qui président notre sort et dont le culte subsiste toujours parmi nous »<sup>21</sup>.*

---

<sup>20</sup> Kafka F., *Le silence des sirènes*, coll. La Pléiade Tome II, Gallimard, 1980, p. 542-543

<sup>21</sup> Freud S., *Psychopathologie de la vie quotidienne*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 1971, p 222



En somme *l'expérience*, telle qu'elle se déroule, vient s'affranchir de l'expérience du sens, d'ailleurs elle ne peut même pas se considérer comme un *non sens*, ce qui déjà serait une option du sens. Nous l'engagerons donc selon deux occurrences.

#### *Élaboration de la question*

La première laissant se dire tout d'abord l'expérience vécue pour que s'en illustrent à la fois toutes les métaphores et toutes les incidences jusqu'à ce point de buté où l'impossible nomination surgit, où une toute autre expérience surgit. Lorsque le monde se défait là où le langage s'interrompt et que le sens est aboli, « *le sens du monde doit se trouver en dehors du monde. Dans le monde toutes choses sont comme elles sont et se produisent comme elles se produisent : il n'y a pas en lui de valeur – et s'il y en avait une, elle n'aurait pas de valeur* »<sup>22</sup>. En somme « *la beauté des choses du monde n'est pas une beauté sans tache* »<sup>23</sup>. Ceci impose alors une limite, un moment d'exclusion, où la figure étrangère apparaît en témoignage de ce moment de rupture. Dès lors, c'est bien au temps de l'exception que surgit l'irréductible ; temps du tragique où ne peut apparaître que cette irruption singulière dont le sujet ne peut rien dire ni faire, comme si l'expérience excédait toute prise en compte de ce qui se déroulait. Comme l'expérience de l'atê (*ate*) cette « *limite que la vie humaine ne saurait trop longtemps franchir* »<sup>24</sup>. L'atê (*ate*) représente l'irrationnel<sup>25</sup> qui va à l'encontre du comportement rationnel délibéré : par exemple en apprenant que Phèdre refuse de manger, le chœur demande s'il faut attribuer cela à l'atê ou bien à l'intention de se donner la mort. Un *daimôn* vient surprendre l'homme et son discours, son bon sens ne peut l'aider à comprendre le comportement surprenant qu'il a.

#### *L'expérience du dehors*

L'expérience du dehors<sup>26</sup> constitue alors ce moment, où le sujet semble être exclu, « *on peut le décrire en disant que quelque chose nous est donné, émerge, projeté, comme dans un cratère, de l'inconnu, de qui n'existe pas pour nous ; ou comme s'il débordait doucement d'une source qui monte lentement... nouveau et unique surgit un événement* »<sup>27</sup>. L'événement est à la fois une déchirure et un bond de la temporalité, une déchirure dont le jour, opposé au non sens de la nuit, n'arrive plus à

---

<sup>22</sup> Wittgenstein L., *Tractatus logico-philosophicus*, Paris, TEL Gallimard, 1989, p. 41

<sup>23</sup> Jaccottet, *Éléments d'un songe, proses*, Gallimard, 1961

<sup>24</sup> Lacan J., *Le séminaire livre VII, L'éthique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1986, p 305

<sup>25</sup> Dodds E. R., *Les grecs et l'irrationnel*, Paris, Champs Flammarion, 1977, p 47

<sup>26</sup> Foucault M., *La pensée du dehors*, Montpellier, fata morgana, 1986, p 15

<sup>27</sup> Viktor von Weiszäcker, *Anonyma*, A. Francke, Bern, 1946, p 12

rendre compte. Le sujet est exclu, et témoigne d'une incompatibilité peut-être sans recours entre lui et son être, la conscience de son soi et son identité.

Voilà que nous nous trouvons devant une béance qui longtemps est demeurée invisible : l'être n'apparaît pour lui-même que dans la disparition de ce qui le représente, le laissant seul désespéré, habité par un cri qui le submerge. Telle est la mesure encore du cri, qui s'exprime sur fond de silence : « *il semble que le silence soit en quelque sorte le corrélatif qui distingue dans sa présence ce cri de toute autre modulation imaginable. Et pourtant, ce qui est sensible, c'est que le silence n'est pas le fond du cri, il n'y a pas là rapport de Gestalt littéralement le cri semble provoquer le silence en s'y abolissant, il est sensible qu'il le cause* »<sup>28</sup>.

Comment avoir accès à cet étrange rapport ? Extrême difficulté de donner à cette pensée un langage qui lui soit fidèle, car tout discours purement réflexif risquerait de reconduire cette expérience du dehors à la dimension de l'intériorité.

Il s'agit de s'autoriser de l'expérience qui se donne initialement. Cette expérience étant vécue, il s'agit de la décrire comme elle est, dans ses traits spécifiques, sans référence à une mesure extérieure qui pourrait l'obscurcir, la travestir, voire l'annuler.

On perçoit bien qu'il s'agit d'une expérience qui ne peut se circonscrire dans les limites, étroites de la conscience, « *Le renversement du regard, depuis la perception non réfléchie d'une chose naturelle par exemple jusqu'au percevoir lui-même, a ceci de particulier que la tendance d'abord dirigée sur la chose à appréhender se re-tire (Zurückziehen) de la perception non réfléchie pour se diriger sur le percevoir comme tel. Cette réduction (Rückführung) de la tendance appréhensive hors de la perception, ainsi que le renversement de l'appréhender en direction du percevoir, ne modifient en rien la perception comme telle, mais précisément la réduction qui la rend accessible en son essence, à savoir comme perception de la chose* »<sup>29</sup>. Cette expérience il s'agit de la dépasser, puisque, comme l'exprime Foucault, l'extrême difficulté est de donner à cette pensée un langage qui lui soit fidèle, « *invinciblement la réflexion tend à la rapatrier du côté de la conscience et à la développer dans une description du vécu où le « dehors » serait esquissé comme expérience du corps, de l'espace des limites du vouloir, de la présence ineffable d'autrui* »<sup>30</sup>.

De là, sans doute, la nécessité de « convertir » le langage réflexif, qui ne doit pas être seulement « tourné » vers une certitude centrale d'où il ne pourrait plus être contesté, mais

---

<sup>28</sup> Lacan J., *Le séminaire Livre XII les problèmes cruciaux de la psychanalyse*, séminaire non publié, 17 mars 1965.

<sup>29</sup> Heidegger M., *Seconde version de l'article « phénoménologie »*, l'Herne, Paris, 1983 p.41

<sup>30</sup> Foucault M., *La pensée du dehors, fata morgana*, Montpellier, 1986, p 21

vers une extrémité où il lui faut toujours se contester, « *le mot ne donne que ce qu'il signifie, mais d'abord il le supprime* »<sup>31</sup>.

Nous voilà confronté à des limites que nous n'avions pas soupçonné. Violence de l'acte conjuguée à la violence de l'incarcération, violence qui inscrit un « *bors temps* » et un « *bors lieu* » : « *je n'avais jamais connu la prison ; je ne comprenais pas ce que j'avais fait* », commenta Vincent après plusieurs entretiens. Temps de l'exception qui noue, par la rencontre du sujet avec la prison, la contingence de son acte au réel de son expérience. « *Me retrouver dans ces lieux, c'est comme si tout devenait réel dans l'étrangeté que j'éprouvais* ». Parvenu au bord de lui-même, il ne voit pas surgir la positivité qui le contredit, mais le vide dans lequel il va s'effacer, dans un silence qui n'est pas l'intimité d'un secret mais le pur dehors où les mots se déroulent indéfiniment, « *c'est à partir de la structure de fiction dont s'énonce la vérité, que de son être même (le sujet) va faire étoffe à la production ... d'un irréel* »<sup>32</sup>. Ainsi se figure l'autre dimension impure de la violence, le sujet affronté à l'expérience du dehors n'est pas seulement sans pouvoir sur ce qui lui advient, il est aussi dessaisi de lui-même : le dehors, d'un seul geste, l'exclut du monde et de soi, pour le jeter dans le vide désormais sans limite, où règne l'impuissance absolue. « *...il n'y avait plus guère qu'à mon réveil ou de retour de promenade, lorsqu'il se produisait un vide, une sorte de hiatus entre l'oubli du sommeil ou la distraction des conversations avec Paul et l'attention que réclamaient mes études que cette réalité m'assaillait encore à l'improviste. À ces moments-là, j'éprouvais de nouveau la sensation suffocante d'être prisonnier, qui est un mélange de frustration diffuse, d'angoisse, de morcellement intérieur, quelque chose à la fois d'aussi brutal qu'un coup de poing au plexus et d'aussi vertigineux qu'une chute dans le vide* »<sup>33</sup>. Disparaissant de la scène, le sujet disparaît aussi comme sujet de l'expérience, « *l'épreuve n'est réelle que pour celui qui s'y perd, et celui qui s'y perd n'est plus là pour porter témoignage de sa perte* »<sup>34</sup>. La destitution subjective n'est pas moindre à interdire cette passe puisque l'expérience du dehors conduit à l'impossibilité de dire je, pousse à l'abjection.

« *Le savoir, qui va jusqu'à accepter l'horrible pour le savoir, commente Blanchot, révèle l'horreur du savoir, le bas-fond de la connaissance, complicité discrète qui le maintient en rapport avec ce qu'il y a de plus insupportable dans le pouvoir. Je pense à ce jeune détenu d'Auschwitz (il avait subi le pire, conduit sa famille au crématoire, s'était pendu ; sauvé – comment dire : sauvé ? – au dernier instant, on le dispensa*

---

<sup>31</sup> Blanchot M., *La part du feu*, Paris, Gallimard, 2001, p 312

<sup>32</sup> Lacan J., L'acte psychanalytique in *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p 376

<sup>33</sup> Lucas, C., *Suerte*, Paris, Terre Humaine Plon, 1996, p. 72

<sup>34</sup> Blanchot M., *La part du feu*, op. cit. p 219

du contact avec les cadavres, mais quand les SS fusillaient, il devait maintenir la tête de la victime pour qu'on pût loger plus facilement une balle dans la nuque). À qui lui demanda comment il avait pu supporter cela, il aurait répondu qu'il « observait le comportement des hommes devant la mort ». Je ne le croirai pas. Ainsi que nous l'a décrit Lewental dont on retrouva les notes enfouies près d'un crématoire : « La vérité fut toujours plus atroce, plus tragique que ce que l'on en dira ». Sauvé au dernier instant, c'est le dernier instant que le jeune homme dont je parle était à chaque fois obligé de vivre et de revivre, chaque fois frustré de sa mort, l'échangeant contre la mort de tous. Sa réponse (j'observais le comportement des hommes... ») ne fut pas une réponse, il ne pouvait répondre. Ce qui reste, c'est que, contraint par une question impossible, il ne put trouver d'alibi que dans la recherche du savoir, la prétendue dignité du savoir : cette convenance ultime dont nous croyons qu'elle nous serait accordée par la connaissance. Et comment, en effet, accepter de ne pas connaître ? Nous lisons des livres sur Auschwitz. Le vœu de tous, là-bas, le dernier vœu : sachez ce qui s'est passé, n'oubliez pas, et en même temps jamais vous ne saurez<sup>35</sup> ».

La réflexion qu'exprime Blanchot, convoque l'indicible comme partenaire et la parole comme son représentant, puisque ici ce n'est pas tant qu'une parole ne puisse se dire qui soit problématique, mais comment entendre que cet indicible en est l'essence même ? Comment dire ce que l'on ne peut dire ou plus exactement comment dire ce qui dans le dire lui résiste ? D'où la tension qui devra toujours s'exercer pour oser affronter cette impossible alliance entre une *pensée du dehors* et une *pensée du dedans*. Une pensée du dedans qui dévoile une parole sans énigme, qui autorise la présence des choses et leur saisie par une conscience, et une autre plus sombre, une pensée du dehors, qui ne s'ouvre que sur le vide ou le silence, où le sujet « effet de langage » est un effet de vide, un vide qui le cerne, c'est-à-dire « le fait apparaître comme pure structure de langage, c'est là le sens de la découverte de l'inconscient »<sup>36</sup>. Ici il est indispensable de poser le travail silencieux de l'inconscient comme travail originaire. Il y a toujours un silence de base, un silence toujours déjà là, « néant insupportable, qui d'aucune manière ne peut être reconnu »<sup>37</sup>. D'où, dans cette reconnaissance, la dimension essentiellement incommunicable dont peut faire l'objet cette expérience, car, ne pouvant se partager, elle s'oppose à l'ordre du langage, d'autant plus que l'inconscient dans sa structure ne « tombe sous le coup d'aucune représentation, étant plutôt de son usage qu'il n'y eût égard que pour s'en démarquer »<sup>38</sup>.

<sup>35</sup> Blanchot M., *L'écriture du désastre*, Paris, Gallimard, 1987. p 130-131

<sup>36</sup> Lacan J., *Le séminaire livre X La logique du fantasme*, séminaire inédit, séance du 12 avril 1967

<sup>37</sup> Quignard P., *Le Vœu du silence*. Essai sur Louis-René des Forêts. Paris, Galilée, 2005, p 25

<sup>38</sup> Lacan J., La méprise du sujet supposé savoir in *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p 329

L'essence de l'acte ne peut non seulement être révélée, mais elle ne le doit pas au nom de l'impossible qui le constitue, d'où la facilité imaginaire avec laquelle le mythe peut s'en emparer « *Du haut de son Olympe Zeus règle maintes et maintes choses. Maintes fois, nul ne s'attendait à ce qu'accomplissent les dieux : ce qu'on prévoit n'est pas réalisé ; à l'imprévu le Ciel livre passage...* »<sup>39</sup>. Ce que la tragédie délivre, c'est ce qui en constitue sa part d'ombre, qui se présente comme un mystère, qui exige d'être caché, se dédouanant de toute interprétation psychologique et se vouant à sa dimension purement ontologique « *Les dieux savent qui est à l'origine de l'horreur* »<sup>40</sup> affirme Médée. Seul le poète peut, par cette sorte de délire sacré, faire que ce qu'il écrit « *sous le coup du transport divin et du souffle sacré est tout à fait beau* »<sup>41</sup>. La « folie » poétique figure ainsi, à côté de celle d'Eros ou de l'inspiration sacrée, et parallèlement à elles, comme une haute valeur ontologique, procédant à la fois du *mythos* et de la vérité qui s'y exprime. Les *Bacchantes* d'Euripide incarnent cet aspect irrationnel et inspiré de l'âme. Par le mythe s'y exprime un règne distinct de la lumière ; il y règne une vérité et une puissance propre. C'est précisément en raison de la vérité qu'elle recèle, que la nuit est frappée d'interdit, une telle vérité doit rester cachée. Elle le doit en raison de sa nature car la nuit est liée au jour d'une façon dangereuse. La nuit est bien ce que le jour referme, ce que le monde dissipe en s'édifiant. La nuit insiste et reste à tout instant susceptible de dévaster le jour, d'obscurcir le monde. Elle rend, à la cruauté de l'ombre, tout ce qui a voulu s'édifier hors de la nuit, la nuit ne disparaît pas dans le jour, elle s'y réserve pour le nier. C'est ce que Lacan identifie dans la jouissance, celle que le mystique rencontre dans son expérience et dans sa quête, il le souligne lorsqu'il affirme que le témoignage essentiel des mystiques, « *c'est justement de dire ce qu'ils l'éprouvent (la jouissance), mais qu'il n'en savent rien* »<sup>42</sup>. Ce dont le discours mystique témoigne, c'est que le règne du jour connaît des accroc. *Naturellement* on serait tenté de penser qu'il n'y a pas de dehors, puisque la pensée est l'espace du déploiement de tout le possible, le lieu du monde donc du sens. C'est par cela que la *pensée du dehors* laisse entrevoir une déchirure qui, dans la trame du sens, laisse entrevoir un abîme. La pensée du dehors, dans l'expérience qui en est faite, se présente comme irréductible au jour et comme recelant une formidable objection contre celui-ci, c'est-à-dire contre le sens et contre le monde. Contre la « *belle apparence de ces mondes du rêve* »<sup>43</sup>, l'homme philosophique a le sentiment que tout cela n'est qu'apparence, « *sous la*

---

<sup>39</sup> Euripide, Médée, *Les tragiques Grecs*, Paris, La pochothèque, 1999, p 850.

<sup>40</sup> *Ibid*, p 849

<sup>41</sup> Démocrite, *Les présocratiques*, fr.18, Coll. La pléiade, Paris, Gallimard, 1988.

<sup>42</sup> Lacan J., *Le séminaire, Livre XX Encore*, Paris Seuil, 1978, p 71

<sup>43</sup> Nietzsche F., *La naissance de la tragédie*, Œuvres philosophiques complètes I, Paris, Gallimard, 1977, p 42

*réalité dans laquelle nous vivons et nous sommes, il s'en cache une seconde, toute différente, de telle sorte que la réalité, elle aussi est une apparence... »<sup>44</sup>. Ainsi se comporte le philosophe vis-à-vis de la réalité de l'existence, « il se plait à la regarder, et de près, car c'est de ces images qu'il tire une interprétation de la vie, c'est en suivant leur déroulement qu'il se prépare à la vie. Et ce ne sont pas seulement les images agréables, avenantes, qu'il soumet en lui à l'épreuve de cette perspicacité sans reste : tout ce qui est sérieux et trouble, triste, sombre, les obstacles soudains, les ironies du hasard, les attentes pleines d'inquiétude, bref toute la « Divine Comédie » de la vie, Inferno compris, défile aussi devant les yeux, non pas exactement comme un jeu d'ombres – car ces scènes, il les vit et il les souffre – mais pas non plus sans qu'y perce la fugace impression qu'il n'y a là qu'apparence »<sup>45</sup>. La réalité dionysiaque, celle de la nuit, ne souffre d'aucune ignorance, elle est ; et il n'est pas envisageable de l'appréhender sous les formes du sens, car cette réalité s'expose non pas comme un défi au sens, mais comme un réel qui est irréductible à la négativité : « il n'y a plus d'échappatoire, j'existe enfin absurdement, je cesse de couler à vide comme un sable immatériel dans le sablier de ma conscience, j'incarne mon propre néant »<sup>46</sup>.*

Il est donc difficile de penser ce *hors moi*, si nous le considérons exclusivement sous les catégories de l'entendement : « *Comment l'entendement pourrait-il donc prétendre décider de celui-ci ? L'apparent contresens des questions et réponses concernant le rien ne repose-t-il finalement que sur un entêtement aveugle de l'entendement pris de vertige. Mais si nous ne nous laissons pas démonter par l'impossibilité formelle de la question portant sur le rien et posons néanmoins à son encontre, la question, qu'il nous faut au moins satisfaire à ce qui demeure comme une exigence fondamentale pour la possible conduite jusqu'à son terme de toute question. Si le rien, quoi qu'il en soit de lui, doit être soumis à la question – le rien lui-même – il faut d'abord qu'il soit donné. Il faut que nous puissions le rencontrer.*

*Où chercherons-nous le rien ? Comment trouverons-nous le rien ? Ne devons-nous pas, pour trouver quelque chose, d'une façon générale déjà savoir que ce quelque chose est là ? En effet. L'homme n'est d'abord et le plus souvent en état de chercher que s'il a anticipé la mise en disposition de ce qui est cherché. Or ici, c'est le rien qui est cherché ? Y a-t-il, finalement, une recherche sans cette anticipation, une recherche qui revienne à purement trouver ?*

*Quoi qu'il en puisse être, nous connaissons le rien, même si ce n'est que comme ce dont quotidiennement nous parlons sans y prendre garde. Ce rien vulgaire, rendu comme incolore sous la pâle évidence de ce qui va de soi, qui rôde ainsi, inaperçu, dans nos propres vides, nous pouvons même, sans hésiter, le ranger sous une « définition » :*

---

<sup>44</sup> *Ibid.* p 42

<sup>45</sup> *Ibid.* p 43

<sup>46</sup> Lucas, C., op. cit. p. 77

*Le rien est la négation intégrale de la totalité de l'étant. Cette caractéristique du rien ne pointerait-elle pas, finalement, dans la direction à partir de laquelle seule il peut nous rencontrer ?*

*La totalité de l'étant doit être donnée pour pouvoir, comme telle absolument, tomber sous le coup de la négation, en laquelle le rien lui-même aurait alors à se montrer »<sup>47</sup>.*

Telle est la pensée du *debors* qui, sous la pâle évidence de ce qui va de soi, vient ébranler la pure volonté du *dedans*. Cette pensée construit l'homme parce que celui-ci n'est lui-même qu'en s'arrachant à la positivité de l'être naturel, en créant du vide autour de lui, bref, en suscitant du non-être. Il ne fait être qu'à la condition d'avoir préalablement nié la présence, il ne fait sens qu'en procédant de cet immense anéantissement. « *Mais parfois aussi, je me mettais à réfléchir à la différence qu'il pouvait y avoir entre ces deux angoisses, celle proprement existentielle que j'éprouvais continûment, j'allais dire naturellement, et qu'illustraient par exemple mes stations sur le banc du parc de la Lînea, et celle plus particulière engendrée par mon enfermement. Celle-ci était-elle un avatar de celle-là, ou bien était-ce sa conséquence – presque sa punition ? L'interrogation pouvait paraître oiseuse, mais elle était importante, pensais-je, pour m'aider à savoir si la prison était la forme sous laquelle mon existence se donnait à vivre comme destin, ou si elle n'était que l'expression de son ratage. Encore que cette notion de ratage fût elle-même ambiguë car on pouvait l'entendre, au fond, comme le contre-pied délibéré du bonheur, c'est-à-dire la négation de soi vécue paradoxalement comme projet d'existence. En ce cas, l'échec parfait n'était-il pas une réussite à l'envers »<sup>48</sup>. De là le silence qu'engendre parfois le langage quand ce qu'il a nié vient au jour, « *La perception du fatal, la présence continue du risque, et cette part de l'obscur comme une grande rame plongeant dans les eaux, tiennent l'heure en haleine et nous maintiennent disponibles à sa hauteur »<sup>49</sup>.**

### *Problématique*

L'acte, dans son indécence, suspend le sens et impose le silence. Expérience intime qui conjugue au temps présent l'imparfait de paroles avortées. Nous partirons donc de cette expérience, telle qu'elle se donne, telle qu'elle se livre, telle qu'elle se cueille et nous tenterons de montrer que cette expérience constitue fondamentalement une question dont l'énigme, en son impossible, tient à son refus de se laisser résoudre. C'est ce refus d'ailleurs qui en constitue son essence, et son insistance comme question.

---

<sup>47</sup> Heidegger M., *Qu'est-ce que la métaphysique ?* l'Herne, Paris, 1983, p 48

<sup>48</sup> Lucas, C., op. cit. p. 73

<sup>49</sup> Char R., *Héraclite d'Éphèse in trois présocratiques*, Yves Battestini, Paris, Gallimard, 1988, p 10

D'où le trajet que nous proposons pour tenter d'éclairer, ce qui dans l'acte vient comme énigme.

Dans un premier temps, nous parlerons de l'espace particulier de la prison et dans un second temps nous articulerons, comment la question se « *figure* » sous les auspices d'un rapport de l'homme à la loi. Nous y distinguerons trois époques : l'homme pensé, l'homme pensant et l'homme énigme. Temps qui circonscrit tout autant l'homme dans son rapport à l'espace qui le pense, qu'à ce *bors lieu* de l'énigme où l'acte le déloge de ses certitudes.

La suspension de l'homme énigme, dans la question qu'il laisse percevoir, témoigne bien de ce qui résiste au sens. L'aveu de St Augustin laisse entrevoir l'angoisse qui apparaît face au silence de la question, « *L'enjeu (le secret), c'est précisément l'absence de la question. Là où il n'y a même pas la place pour introduire une question, sans que cependant cette absence fasse réponse (parole cryptique)* »<sup>50</sup>.

Le silence de la question ou le mutisme du mot nous conduisent dans un espace qui n'assimile pas l'acte à son action, bien au contraire, l'acte ne pourrait avoir cette « *pointe signifiante* »<sup>51</sup> si justement il n'était pas pris dans l'odyssée de son énonciation, « *si l'acte est dans la lecture de l'acte est-ce à dire que cette lecture soit simplement surajoutée et que ce soit d'acte réduit nachträglich (après coup) qu'elle prenne sa valeur* »<sup>52</sup>. D'où la pertinence de la notation de cette fonction de lapsus, du ratage dans l'usage de son interprétation flottante, où l'équivoque laisse entendre la fracture qu'opère l'acte. Quelque chose arrive à un sujet de telle sorte que cette chose le dessaisit de ce qui le faisait sujet : celui-ci ne peut plus ressaisir son lien à l'expérience ni se ressaisir lui-même ; il est aboli par ce qui lui arrive d'où cette difficulté majeure de rendre pensable des expériences vécues sans personne qui les vive.

L'acte ne peut qu'être entendu dans le vertige de sa reconstruction, car il témoigne du lieu même où le sujet s'est perdu. Confiant son destin aux figures imaginaires, il ne peut aborder les rêves de son énigme, que par les figures à qui il donne corps. Ne pouvant qu'être cet étranger en lui-même, il élit à l'extérieur de lui-même, les lieux qui font naître le sentiment de l'*Unheimliche*, « *nous traitons les âmes, les esprits et les fantômes comme s'ils étaient des*

---

<sup>50</sup> Blanchot M., *L'écriture du désastre*, Paris, Gallimard, 19, p 53

<sup>51</sup> Lacan J., *Le séminaire Livre XV, L'acte psychanalytique*, séminaire inédit.

<sup>52</sup> Lacan J., op. cit. séance du 22 novembre 1967



*existences de plein droit telles que nous sommes nous-mêmes dans la réalité matérielle* »<sup>53</sup>. L'acte n'est pas un autre de lui-même, il est cette radicale étrangeté qui ne peut se surprendre que dans l'énoncé de son propre discours.

### *Hypothèse*

L'acte nous confronte à l'innommable, expérience singulière qui laisse le sujet dans l'obligation d'affronter l'impossible nomination, de ce qui, dans l'acte, c'est passé. C'est dans cette impossible nomination que surgit ce *bors moi*, dans sa pure irréprésentabilité, dans l'étrangeté qui n'est pas ignorance, puisque ce qui s'y dit, excepte tout ce qui est. Pourtant il n'est pas d'innommable qui ne constitue pas, et c'est ce qui est remarquable, une fiction pour cerner ce qu'il y a eu. Il nous faut donc supposer que l'innommable n'est pas indicible, car une tentative de formulation existe, et c'est bien « *à partir de la structure de fiction dont s'énonce la vérité, que de son être même il va faire étoffe à la production... d'un irréel* »<sup>54</sup>.

Ceci suppose donc que, dans la légèreté d'un récit, le langage : « *au lieu d'être le sens abstrait qui nous donne des choses concrètes, cherche à susciter un monde de choses concrètes propres à représenter une pure signification* »<sup>55</sup>.

On perçoit qu'il y a entre l'indicible et l'innommable, dans cette tentative de penser ce qui a été, un effort que nous devons supporter, car dans cet écart il nous entretenir cette volonté *d'exprimer, non ce que l'on sait, mais d'éprouver ce que l'on ne sait pas*.

---

<sup>53</sup> Freud, S., *L'inquiétant*, Œuvres complètes XV (1946-1920), Paris, PUF, 2002, p. 186

<sup>54</sup> Lacan J., L'acte analytique, in *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p 376

<sup>55</sup> Blanchot, M., Le langage de la fiction, in *la part du feu*, Paris, Gallimard, 2001, p. 83

# Chapitre 1 : La Prison

## Histoire et enjeux de l'enfermement

Depuis deux siècles, la prison est considérée comme le meilleur moyen de punir, voire d'amender et de réinsérer les personnes ayant commis des infractions.

Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, c'est une conception très récente qui date de la Révolution française et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Dans le mouvement inauguré par les philosophes des Lumières, la liberté est alors érigée au rang des droits inaliénables des hommes. Dès lors, la privation de liberté ne peut-être que strictement réglementée. La peine privative devient alors le moyen le plus important pour punir les infractions.

Cependant l'histoire de l'enfermement commence en France au XVI<sup>e</sup> siècle lorsque François 1<sup>e</sup> décide d'enfermer les pauvres *marands, vagabonds, incorrigibles, belistres, ruffians, caymans et caymandeuses* dans de petites maisons. Dès le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle sont également ouvertes, en Angleterre et aux Pays-Bas, des maisons de correction où l'on enferme, pour les corriger et les mettre au travail, vagabonds et petits délinquants.

Louis XIV, en 1656, crée l'hôpital général, pour rassembler les vieillards, les enfants orphelins et les malades. Des *quartiers de force* sont ouverts pour enfermer les femmes condamnées qui ne peuvent être envoyées aux galères et les pauvres délinquants.

En août 1676, une ordonnance criminelle énumère quelques pénalités de l'Ancien Droit : amendes, blâme, châtiments corporels (essentiellement le fouet), bannissement, galères et mort. La prison reste un lieu de sûreté sans être une peine. Cependant, dans toute l'Europe, les institutions d'enfermement et de mise au travail des pauvres se multiplient.

L'image d'Épinal du XIX<sup>e</sup> siècle donne de la prison une image rassurante où les gendarmes de la République se saisissent du vagabond ou du voleur et ne les déposent en prison que

pour une correction nécessaire mais bonhomme. La punition légère leur donnant l'occasion de réfléchir. Pourtant cette image sera écornée par l'interprétation que propose Michel Foucault dans *Surveiller et Punir* : sous l'imagerie populaire se dévoile alors le regard panoptique de la cité, fusion atroce de l'effacement et de la punition. Nous tenterons d'en retracer les grandes lignes.

## 1. Le contexte

### 1. 1. *Le contexte historique*

La complexité de la Révolution exclut que l'on puisse trouver des causes à son déroulement ; mais il paraît important de relever les enchaînements et les conjonctions qui ont été les occasions d'une rupture radicale. Cela permet de penser la suite des événements révolutionnaires, puisque le royaume ne compte pas d'individus ou de groupes engagés dans des pratiques politiques réellement révolutionnaires et que la Révolution naît de l'enclenchement de contradictions et de luttes aux buts imprécis.

### 1. 2. *Le climat économique*

Alors que la France est la nation la plus prospère et la plus peuplée d'Europe (Russie exceptée), avec presque 29 millions d'habitants, les graves crises qui avaient marqué les siècles précédents ont disparu, si bien qu'un puissant capitalisme marchand anime les ports et permet une politique expansionniste, aidée par une *proto-industrialisation* dynamique. Mais cet essor profite surtout à certaines régions (le Bassin parisien, le Nord et les grands ports), à certaines catégories de Français (négociants, premiers industriels, grands propriétaires, gros fermiers...), aggravant la diversification sociale et les rivalités entre les groupes.

### 1. 3. *L'espace social*

La hiérarchie sociale est toujours fondée sur une division par ordres (clergé, noblesse et tiers état), répartissant inégalement le poids des impôts, l'accès à la justice et aux grades militaires... Si la notion de privilège est générale dans le pays (des villes ou des provinces

possèdent des avantages importants), le haut clergé et la noblesse sont nettement « privilégiés » par rapport au reste de la nation. Tout cela ne rend pas bien compte de l'essor des catégories *moyennes* dans les villes et dans les gros bourgs, où l'enrichissement collectif a affaibli les frontières entre bourgeois du tiers, anoblis et nobles. Les ambitions des uns se heurtent aux prétentions des autres (les anoblis récents qui ne peuvent plus obtenir un grade d'officier dans l'armée royale illustrent ce genre de frictions), si bien que les voies de la mobilité sociale se grippent, provoquant une « *castification* » de la noblesse. Tandis que les exigences des propriétaires envers les tenanciers s'accroissent, les crises frumentaires réapparaissent après 1780, faisant grossir le nombre de mendiants, de vagabonds et de pauvres, toujours très important et qui peut être augmenté par les journaliers des campagnes. Les villes les plus importantes possèdent une population misérable, exclue du tiers état *bourgeois*. Ces nouvelles données sociales rencontrent la volonté de l'État, engagé dans l'unification du pays et dans la libéralisation des échanges, pour remettre en cause les structures anciennes du royaume et ses traditions politiques : le découpage provincial, les privilèges fiscaux et le rôle des parlements.

#### 1. 4. *Le climat intellectuel*

C'est surtout, le climat intellectuel qui s'est modifié radicalement avec l'émergence d'une *opinion publique* qui examine librement les questions sociales et politiques. Ce sont moins les idées des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle qui comptent que de nouvelles habitudes de discussion collective qui ont été introduites, critiquant de fait les principes d'autorité traditionnels et réclamant des réformes. Une nouvelle culture laïcisée s'est ainsi mise en place, et elle rencontre les aspirations de jeunes générations de lettrés, mal intégrés à la société. Les dénonciations du *féodalisme*, de *l'absolutisme* et des *privilèges* trouvent des échos d'autant plus importants dans l'opinion, qu'elles sont renforcées par le courant de réformes passé par la Hollande, par Genève et par la Belgique, dont la société a été laïcisée par son souverain autrichien. Ce courant a été expérimenté en Amérique, où la révolte des colonies de l'Angleterre a abouti à la création d'un nouvel État, fondé sur une Constitution librement débattue, inventant de nouvelles relations sociales, à commencer par l'usage du papier-monnaie et la séparation de l'Église et de l'État. Ce qui se produit en France bénéficie de ces différentes expériences qui ont été l'objet d'attentions et de discussions.

Cependant, la France est incontestablement le pays où le débat d'idées est le plus ouvert, bouleversant la société, où le sentiment des contradictions est le plus vif, où l'urgence des réformes est le plus fortement ressentie, mais aussi et surtout où la crise de l'État est la plus profonde. Alors qu'une série de mauvaises récoltes frappe le pays et que le rôle de la France s'affaiblit dans les relations diplomatiques, les caisses sont vides, ce qui oblige à trouver de nouvelles solutions fiscales. Les personnalités du roi et de la reine, les relations entre la cour et les principaux personnages de l'État font que toutes ces fragilités se conjuguent et créent une situation instable, d'où naîtra la Révolution.

L'Histoire des prisons en France<sup>56</sup> retrace un des aspects de la singularité de ce moment historique. Deux grandes périodes semblent se dégager, une première période va de la période révolutionnaire au début de la III<sup>e</sup> République et une seconde jusqu'à notre période actuelle. Si la prison montre ses murs, il n'en demeure pas moins que c'est avant tout une institution qui repose sur une idéologie tout à fait particulière. Dès lors il n'est pas inintéressant d'en dégager les grandes lignes.

Il faut se rappeler qu'à la veille de la Révolution existent plusieurs types d'institutions d'enfermement :

- Des lieux de sûreté pouvaient être aménagés dans une salle de la porte d'une ville, un cachot sous le palais de justice, ou dans un bâtiment plus important.
- Les prisons ordinaires, ancêtres des maisons d'arrêt, qui accueillaient des populations très hétérogènes de prévenus, accusés, petits condamnés, mineurs, dettiers, prostituées, galériens attendant le passage de la chaîne, etc.
- Les maisons de force, prisons d'État. La plupart étaient des forteresses militaires, où étaient enfermés sur ordre du roi, par lettre de cachet, les espions, les traîtres, les prisonniers politiques et les prisonniers d'opinion. À partir du règne de Louis XIV, ces prisons d'État se multiplièrent, souvent gérées par un ordre religieux. Les plus célèbres sont la Bastille, Vincennes, le château d'If ou Belle-Ile-en-Mer. Les prisonniers pauvres, les pailleux, qui n'étaient pas assistés par leur famille, étaient regroupés dans le quartier du Commun, dormant sur la paille, nourris par la charité chrétienne puis par le *Pain du roi* à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les plus riches étaient à la pistole, logés et nourris à leurs frais dans des chambres meublées.
- Les dépôts de mendicité créés en 1764, véritables ateliers où les mendiants étaient mis au travail forcé, première institution d'État où l'intendant paye un prix de journée à un

---

<sup>56</sup> Jacques-Guy Petit & al. *Histoire des prisons en France*, Paris, Privat, 2002

entrepreneur pour l'entretien des prisonniers. Ainsi un arrêt de la cour du Parlement du 1er février 1785 ordonne que : « *Les créanciers sont tenus de verser 12 livres par mois pour la nourriture des prisonniers qu'ils font arrêter* ».

Les philosophes du Siècle des Lumières s'attachèrent à réduire les pratiques de la justice de l'Ancien Régime qu'ils jugeaient afflictive, inégalitaire et arbitraire. Les peines corporelles constituaient l'essentiel du châtement.

## 2. Première Période

### 2. 1. *Au début de la révolution*

La prison au sens moderne du terme apparaît à la Révolution française. Née des idées et des utopies du temps, elle porte aussi les contradictions d'un temps qui se cherche et qui tente de conjuguer ses espoirs à l'aune de ses principes. Si la prison n'est pas nouvelle en soi, l'enfermement, la privation de liberté l'ont depuis longtemps précédée, elle apparaît dans cette fin de XVIII<sup>e</sup> siècle, comme une idée nouvelle, qui veut aller à l'encontre des supplices et des injustices de l'ancien régime. Fondée comme une pénalité humaine et correctrice, la prison constitue aussi l'élément central dans le dispositif du maintien de l'ordre social. Néanmoins c'est durant cette période de politique pénitentiaire que vont se constituer les projets et les modèles, les grandes réalisations et les choix architecturaux.

La prison est avant tout un projet légaliste, puisque la prison comme peine se définit dans les cadres correctionnels et pénaux élaborés pendant l'été 1791, mais s'enracinait déjà dans les fondements de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Les principes de la réforme de la privation de liberté devaient s'inscrire en droit dans ces principes directeurs.

#### 2. 1. 1. *L'espace idéologique*

Si les parlementaires sont des hommes de Loi (avocats, magistrats), ils sont tous portés par les idées humanistes des philosophes des Lumières. Témoins des injustices de l'Ancien Régime, ils aspirent à faire reconnaître, dans ces temps nouveaux une nouvelle réalité de la justice. Nourris des idées nouvelles, l'essai de Beccaria « *Traité des délits et des peines* »<sup>57</sup>

---

<sup>57</sup> Beccaria, *Traité des délits et des peines*, Garnier-Flammarion, Paris, 1991

inspire des réformes, de même que le modèle anglais, où les principes du monde américain constituent une source de réflexion. Les cahiers de doléances sont aussi une source d'inspiration non négligeable. Le comité de Constitution s'en nourrit et Nicolas Bergasse s'en inspire pour préparer le premier projet de refonte de la justice. Cependant avant de donner une constitution à la France, les députés avaient décidé, le 4 août, de rédiger une déclaration des droits de l'homme.

En ouverture de ces droits apparaît la liberté qui constitue le cœur du premier élan révolutionnaire. Mais pour rompre avec les abus du passé, il faut préciser les conditions de mise en détention et humaniser l'ensemble de la procédure criminelle. Le 26 août 1789 l'Assemblée inscrit 3 articles consacrés à la réforme judiciaire :

*Article VII. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par résistance.*

*Article VIII. La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires ; et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.*

*Article IX. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.*

En protégeant la liberté, les articles VII, VIII et IX établissent les grands principes de la réforme pénale : des peines légales et déterminées contre l'arbitraire, égales pour tous, contre les privilèges, et strictement nécessaires, contre les cruautés.

Voulant s'attaquer à l'arbitraire des lettres de cachet et particulièrement des pratiques de l'Ancien Régime, les députés fondent en droit une pratique de l'enfermement en proposant tout d'abord en principe, une réforme radicale des maisons de détention de l'Ancien Régime. Pour soutenir cette réforme le Comité promulgue le 16 mars 1790 le décret par lequel la Constituante abolit les lettres de cachet.

Cette réforme eut le mérite, entre autres, de s'interroger sur les conditions d'enfermement. C'est ainsi que dans le même temps où se concevaient les propositions de réforme, les lieux d'enfermement sont aussi visités, prisons d'État, maison de force, quartier de force des hôpitaux, dépôts de mendicité.

Bien que beaucoup de détenus soient libérés, de nombreuses personnes sont néanmoins maintenues dans les maisons de force. De ce fait le comité reconnaît que les maisons de force ne sont pas seulement des lieux de despotisme, elles renferment de nombreux criminels et délinquants qui échappent ainsi à l'infamie et au supplice des galères.

Durant cette période, de nombreux rapports verront le jour. Dans ce mouvement réformateur, peu verront leurs prescriptions suivies. Il est vrai que la prison est un véritable contresens avec l'esprit de liberté, ce paradoxe constituant sans doute ce point d'énigme qui sera toujours refoulé. Néanmoins quelques réformes naîtront et qu'il s'agit de remarquer. À la suite du mémoire de Mirabeau-Romilly, les prisons d'États et les hôpitaux généraux doivent disparaître pour faire place à des « *maisons d'amélioration* ». Séparés la nuit dans des cellules, mais réunis le jour dans des ateliers, délinquants, mendiants et fous seraient punis ou soignés dans ces établissements. La punition serait « *utile* » et modulée selon la gravité de la faute et elle ne pourra dépasser sept ans. Aussi imparfaite que cela puisse paraître, ces réflexions témoigneront d'un réel changement dans l'appréhension de la misère sociale qui constituait une part importante de la population. En effet, on estime que dans de nombreuses régions la proportion des Français indigents, c'est-à-dire ceux qui doivent avoir recours à des secours pour survivre, varie du cinquième au huitième de la population totale.

Dès lors, la mendicité, véritable gangrène sociale, et témoignage de l'injustice de l'Ancien Régime, ne pourra disparaître qu'avec un nouveau système d'assistance publique financé par les biens de l'Église. La philanthropie de ces nouveaux jours pourra s'exprimer en affirmant : tout homme ayant droit à la subsistance, la société doit assister les *bons pauvres*, trouver du travail aux indigents valides et des secours aux invalides. Le plan social du Comité prévoit une assistance médicale à domicile, des secours dans les campagnes, des ateliers de charité contre le chômage et l'éducation des enfants trouvés. Mais des maisons de correction renfermeraient les *mauvais pauvres*, ceux qui ne veulent pas travailler.

Malgré la hardiesse des propositions, les mêmes poncifs survivent. La sévérité envers les *mauvais pauvres* reprend la doctrine traditionnelle : la société a le droit de réprimer la paresse. Les maisons de correction établies dans chaque département pour les mauvais pauvres ont remplacé les anciens dépôts de mendicité, elles se distinguent des prisons pour



peine. Faute de moyens financiers, la question du chômage et de la mendicité ne sera pas résolue, ces maisons changeront de noms devenant par la suite « maisons de répression ». Jusque sous le consulat et l'empire, elles enfermeront la même population disparate de vagabonds, de travailleurs saisonniers au chômage, de militaires, d'infirmités et de vieillards, d'insensés et de prostituées, de petits délinquants et même parfois de grands criminels. Nées sur le terreau vivifiant des idées philanthropiques, ces maisons deviendront rapidement des dépotoirs où l'on enferme tous les marginaux. Ce n'est qu'avec l'Empire et avec le développement des maisons centrales que l'on pourra distinguer les dépôts pour les pauvres et les prisons pour les condamnés.

### *2. 1. 2. La nouvelle échelle des peines en 1791*

C'est pour cela qu'il faut comprendre ce temps où les constituants tentèrent d'élaborer, durant les derniers mois de leur assemblée, un ensemble de lois réformant en profondeur l'ensemble du système judiciaire et consacrant l'importance de la privation de liberté dans la nouvelle pénalité. Il s'agit de la loi sur la police municipale et correctionnelle (19-22 juillet 1791) et du code pénal (25 septembre – octobre 1791) qu'il faut compléter par l'instruction du 29 septembre sur la procédure criminelle.

Pour le criminel, l'échelle des peines est la suivante : mort, fers (nouvelle appellation des galères), réclusion en maison de force pour les femmes, gêne, détention, déportation, dégradation civique, carcan (code pénal, article 1<sup>er</sup>). Pour les délits, le code correctionnel prescrit des peines d'emprisonnement (un maximum de deux ans, mais possibilité de doublement en cas de récidive), la confiscation et l'amende. Le code de police municipale sanctionne par quelques jours de prison ou par des amendes les actes qui troublent la tranquillité locale. Les codes révolutionnaires vont donner beaucoup de place à la peine de prison sous les noms de gêne, détention ou emprisonnement, mais surtout ils se veulent dans la tradition de la Déclaration des Droits, à savoir des peines légales, c'est-à-dire codifiées et non arbitraires, humaines, sans supplice, et égales pour tous proportionnées au crime, publiques et dont l'exécution, pour l'exemplarité, soit rapprochée du lieu du crime. En revanche, les constituants se divisent sur le maintien de la peine de mort, sur l'obligation du travail en prison, sur la perpétuité et sur la possibilité d'amendement du prisonnier. Par contre, si personne ne réclame vraiment la suppression de la peine de mort, il est à remarquer que Michel Le Peletier de Saint-Fargeau, rapporteur du projet de

nouveau code pénal, propose le 23 mai 1791 la suppression de la peine de mort pour les condamnés de droit commun, des galères, du travail forcé et des peines perpétuelles, les considérant comme indignes du nouvel état de civilisation et incapables de rendre meilleurs les prisonniers.

Le nouveau code pénal représente un compromis entre l'idéalisme optimiste des philanthropes et le réalisme des députés attachés à la défense du nouvel ordre social fondé sur la propriété.

## *2. 2. Du code pénal au code pénal napoléonien*

Le nouveau code pénal fonctionnera à partir de 1792, mais les difficultés politiques, les guerres, les révoltes, les soulèvements divers conduiront les gouvernements en place à des juridictions et à des législations d'exception. En ces temps, les idées philanthropiques n'ont plus cours, l'exigence du temps appelle une juridiction rapide et des sanctions expéditives qui doivent soutenir l'idée révolutionnaire. La loi doit mater les insurgés. Les établissements publics et privés (couvents, églises, châteaux, casernes, hôpitaux) sont réquisitionnés en urgence. 500 000 personnes furent ainsi enfermées entre 1792 et 1793. Cette justice expéditive se termina avec la disparition du tribunal révolutionnaire le 31 mai 1795. Le nouveau code des délits et des peines élaboré par Merlin de Douai adopté par la Convention le 25 octobre 1795 (3 brumaire an IV) reprend intégralement le code pénal de 1791, tout en précisant le code de procédure criminelle. Il y apporte des garanties à la défense en développant la procédure écrite.

Le code napoléonien de 1810 va modifier les codes de 1791 et 1795. Subordonné au nouvel ordre social, s'il donne aux tribunaux une certaine latitude pour fixer les peines, en établissant un minimum et un maximum, il aggrave la répression. Le nouveau code renoue avec les supplices de l'Ancien Régime ; flétrissure au fer rouge, poing coupé pour le parricide avant son exécution, et il maintient la confiscation générale et les peines perpétuelles.

Les peines privatives se classent ainsi

Les travaux forcés à perpétuité

La réclusion de cinq à dix ans qui remplace la détention

L'emprisonnement correctionnel

L'emprisonnement de simple police

La déportation, peine politique. Elle sera subie dans les prisons métropolitaines ou les forts des îles.

Avec le nouveau code d'instruction criminelle, la détention provisoire avant jugement devient la règle pour les personnes poursuivies qui n'ont pas de ressources. Les codes impériaux auront une longue tradition en France puisque la réforme du code pénal n'aboutira qu'en 1994. Cependant les « peines odieuses », de la flétrissure et de la mutilation du poing seront supprimées, les peines particulièrement sévères seront atténuées, les travaux forcés remplaçant la mort pour le vol qualifié avec cinq circonstances aggravantes.

### *2. 3. Du code pénal à son inscription architecturale*

Les grandes réformes entreprises à partir de la révolution concernent aussi les établissements pour peine. Poussés par les idées philanthropiques de la révolution, les constituants prévoyaient aussi une architecture nouvelle qui devait accompagner ce grand mouvement réformateur. Si le code se transformait, les lieux d'accueil devaient promouvoir cet élan réformateur. Les nouvelles peines privatives de liberté devaient être subies dans de nouveaux établissements. Ainsi décrivait-on des prisons idéales, salubres, aérées, établies près d'un point d'eau dont la population ne dépasserait pas 500 ou 600 personnes. Si des instructions furent bien transmises dans les municipalités, les lieux qui accueillirent bientôt ces nouvelles structures virent jour tout d'abord dans des propriétés confisquées. En effet, pourquoi construire, quand d'anciens locaux pouvaient faire l'affaire ? Les autorités locales vont se tourner vers les anciens lieux d'enfermement. Mais très rapidement, il faut se rendre à l'évidence que l'instabilité politique du moment, les guerres, les mouvements contre-révolutionnaires, ne permettent pas d'établir, en fait, les attentes de l'idéal révolutionnaire de la Constituante. Dès lors, l'effort pour penser un espace carcéral qui ne repose pas sur la répression reste impossible à réaliser. Pendant la période du Directoire quelques rapports tenteront vainement de sensibiliser le pouvoir aux conditions médiocres de la détention. Les détenus, prévenus ou condamnés restent confondus dans des locaux de plus en plus délabrés. Les conditions de vie, notamment en ce qui concerne l'hygiène, la nourriture et les vêtements, sont semblables à celles de l'Ancien Régime.

## *2. 4. Les établissements*

### *2. 4. 1. Les prisons-manufactures*

Cependant des solutions vont apparaître. Les nouvelles prisons pénales devraient fonctionner comme des manufactures : elles seraient financièrement peu coûteuses, acceptables pour l'opinion, utiles pour la société et les condamnés. En 1792-1795, différents projets vont proposer la création de manufactures carcérales. Ces projets rencontrent les plaintes de grands bourgeois qui se dénoncent le manque à gagner depuis que les abbayes se sont vidées de leurs occupants. Un homme va mettre en œuvre un grand projet de réforme. Thirriet-Grandpré, avocat de formation, responsable de l'administration centrale des prisons, sera l'un des principaux acteurs de la réforme pénitentiaire de 1791. Il demande que l'ensemble des condamnés de plusieurs départements soient regroupés dans un même endroit, afin de rentabiliser les manufactures et les rendre attractives pour les entrepreneurs. Mais ce n'est qu'en 1801-1802, sous l'initiative du chimiste et industriel Chaptal, que le projet de Grandpré verra le jour avec la constitution et l'organisation des manufactures carcérales. La maison de Gand devient le modèle de la nouvelle réalité pénale. En mai 1801, le Consulat établit dans les anciennes maisons de force de Gand et de Vilvorde, les premières maisons de détention qui centralisent (d'où leur nom par la suite de maisons centrales) les condamnés à la réclusion, à la gêne, à la détention ou à l'emprisonnement, pour quatorze départements.

### *2. 4. 2. Le développement des centrales*

Ces établissements constituent la principale réalisation pénitentiaire française du XIX<sup>e</sup> siècle. Leur organisation repose sur le système de l'entreprise générale privée, responsable de toutes les fournitures et des ateliers. Ce système connu sous l'Ancien Régime est remis à l'honneur à la fin du Directoire. Profitant du dynamisme de grands entrepreneurs, Chaptal reprend cette organisation pour Gand et Vilvorde et la généralise à l'ensemble des prisons pénales.

Après la Révolution, l'État favorise l'investissement du secteur privé au sein des institutions carcérales. Avec les contrats d'entreprise générale signés entre l'État et les fabricants ou industriels, le gouvernement espère trouver une solution à moindre coût

pour faire régner l'ordre, grâce à l'activité et à la discipline d'ateliers où les condamnés ont intérêt à beaucoup travailler afin d'améliorer par leur salaire, la nourriture très insuffisante qui leur est fournie. De leur côté, les entrepreneurs trouvent dans les maisons centrales une main d'œuvre bon marché, surveillée gratuitement par les gardiens. Un des premiers contrats d'entreprise générale, celui de la maison de détention de Vilvorde, signé le 19 thermidor an IX (7 août 1801), stipule que les détenus sont employés au profit de l'entrepreneur et que celui-ci « obtiendra toute force armée et moyens de répression conformes aux règlements intérieurs ». Le profit provient aussi des bénéfices de la cantine où l'entrepreneur « recycle » les salaires. Très rapidement des abus vont apparaître que Tocqueville dénoncera. Il ne s'insurge pas seulement contre la sous-location de bras, mais aussi contre le fait que les entrepreneurs généraux trichent habituellement sur toutes les fournitures, aussi bien en quantité qu'en qualité, qu'ils ne respectent pas les clauses du contrat et qu'ils augmentent leur bénéfice sur le prix de journée quand celui des ateliers décline.

Le problème le plus important posé par cette gestion quasi privée de la vie quotidienne du détenu dans les grandes prisons pénales venait de l'impossibilité de mettre en œuvre une politique pénitentiaire cohérente, en accord avec les orientations réformatrices affichées en 1791. Comment classer les détenus selon la gravité de leur délit et de leur âge ? Comment donner du temps aux tentatives de réformes morales (école, lecture, religion, entretiens personnels) ? Comment s'occuper sérieusement de leur santé ? Comment leur donner une véritable formation professionnelle qui leur permette de se réinsérer dans la société ? On le voit, ces questions sont encore d'une grande actualité.

#### *2. 4. 3. Architecture et isolement cellulaire*

Parallèlement à cette organisation économique des prisons, un autre souci va rapidement se faire jour. Établies progressivement selon les besoins de la répression, la croissance des effectifs et les offres locales de bâtiments, les maisons centrales des trois premiers quarts du siècle ne répondent pas à un plan d'ensemble. Dans leur agencement intérieur, les centrales ne répondent pas à un modèle d'architecture pénitentiaire, à un schéma d'organisation véritablement fonctionnelle. Et cela pour une raison évidente : malgré les innovations du code pénal, l'organisation pénitentiaire post-révolutionnaire, loin d'avoir du passé fait table rase, s'est logée dans les grands établissements d'enfermement ou de sûreté de l'Ancien régime. En 1862, en dehors du pénitencier agricole de Coti Chiavari en Corse, les

25 grandes maisons centrales ont toutes été établies dans des bâtiments qui avaient d'autres vocations. Nous en retrouvons encore aujourd'hui la trace comme à Ensisheim ou Cadillac.

#### 2. 4. 5. *Le rêve panoptique*

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les architectes qui s'intéressent à la construction de nouvelles prisons, ne connaissent pas le plan panoptique proposé par Jérémy Bentham. L'iconographie en vogue à l'époque considère que l'aspect extérieur doit être terrible, pour dénoncer les actes répréhensibles des prisonniers, pour signifier la « férocité » des gardiens et donc dissuader le peuple, par la peur d'enfreindre l'ordre et la loi. L'exemplarité de la peine doit se voir afin que la peine de détention soit redoutée. Comme le fait remarquer Michel Foucault, *« D'un côté on « pestifère » les lépreux ; on impose aux exclus la tactique des disciplines individualisantes ; et d'autre part l'universalité des contrôles disciplinaires permet de marquer qui est « lépreux » et de faire jouer contre lui les mécanismes dualistes de l'exclusion. Le partage constant du normal et de l'anormal, auquel tout individu est soumis, reconduit jusqu'à nous et en les appliquant à de tout autres objets, le marquage binaire et l'exil du lépreux ; l'existence de tout un ensemble de techniques et d'institutions qui se donnent pour tâche de mesurer, contrôler, et de corriger les anormaux, fait fonctionner les dispositifs disciplinaires qu'appelait la peur de la peste. Tous les mécanismes de pouvoir qui, de nos jours encore, se disposent autour de l'anormal, pour le marquer comme pour le modifier, comportent ces deux formes dont elles dérivent de loin »*<sup>58</sup>.

Le panoptique de Jérémy Bentham devient la figure architecturale de cette composition. *« À la périphérie un bâtiment en anneau ; au centre, une tour ; celle-ci est percée de larges fenêtres qui ouvrent sur la face intérieure de l'anneau ; le bâtiment périphérique est divisé en cellules, dont chacune traverse toute l'épaisseur du bâtiment ; elles ont deux fenêtres, l'une vers l'intérieur, correspondant aux fenêtres de la tour ; l'autre, donnant sur l'extérieur, permet à la lumière de traverser la cellule de part en part. Il suffit alors de placer un surveillant dans la tour centrale, et dans chaque cellule d'enfermer un fou, un malade, un condamné, un ouvrier ou un élève »*<sup>59</sup>.

Mais il faut en convenir, l'installation d'une grande prison se résumait généralement à la construction d'un mur de ronde haut et large, autour de vieux bâtiments éventrés par de grands dortoirs et de vastes ateliers. Ces choix qui provoquaient nécessairement la plus

---

<sup>58</sup> Foucault M., *Surveiller et punir*, op. cit. p. 201

<sup>59</sup> *Ibid.* p. 201-202

grande promiscuité de jour et de nuit, allaient à l'encontre des principales orientations pénitentiaires de la Constituante et rendaient inopérantes les vellétés réformatrices. Cet ordre de pierre doit contribuer à la lutte contre le désordre de la conduite des prisonniers. Mais cet abandon de ces idées nobles ne s'exprime pas exclusivement dans le cadre architectural, car, sous l'Empire, le Code Napoléon rend les châtiments plus rigoureux. Il faudra attendre, avec le retour de la Restauration, un accueil plus favorable pour les idées réformatrices. À nouveau, des philosophes se préoccupèrent des conditions de vie des détenus. Les échanges d'idées au sein de l'Europe et le *nouveau monde* soulèvent à nouveau l'enthousiasme, et des débats passionnés ponctuent ce renouveau et cet intérêt pour les prisons.

## 2. 5. *La population carcérale*

Un mot sur la population carcérale qui, signe des temps mais aussi bon indicateur des représentations sur cette population, n'est pas très connue. Il faut attendre la « *grande enquête sur les prisons impériales* », en 1812-1813, pour en avoir une idée. À partir de 1852, le ministère de l'Intérieur produit annuellement une statistique des prisons et des établissements pénitentiaires.

L'effectif des prisons françaises, durant la période 1810-1875, varie entre 30000 et 50000 détenus. Cependant il est à noter que le flux total annuel est plus important, puisqu'il recense les détentions provisoires et les courtes peines ; il est de l'ordre de 200 000 à 250 000 pendant le second Empire. Mais ce que font apparaître ces chiffres, c'est le rapport étroit qui existe entre les moments clés de la répression en fonction des moments politiques particuliers. Si les prisons renferment toujours en majorité des prisonniers de droit commun, les variations les plus spectaculaires des effectifs viennent bien des à-coups de la lutte pour le pouvoir politique. Ainsi, en 1815-1816, la terreur blanche enferme environ 10 000 opposants politiques dans les prisons, mais aussi dans les bagnes. En 1832, la réforme libérale du code pénal créa la peine politique de détention et Thiers, de 1832 à 1835, organisa un régime spécifique d'emprisonnement dans des quartiers de maisons centrales. Mais la répression anti-ouvrière et anti-républicaine de juin 1848 et de fin 1851-1852 revint sur ces acquis. Les révolutions et les crises politiques du XIX<sup>e</sup> siècle sont bien les premières causes des augmentations fortes et rapides des effectifs carcéraux, surpeuplant les prisons de détenus dont une petite partie seulement est reconnue comme « politique », la masse étant assimilée à des auteurs de troubles contre l'ordre public.

### 2. 5. 1. *Qui sont donc les prisonniers ?*

Les prisons renferment plus d'hommes que de femmes, mais le taux de masculinité est moins élevé au XIX<sup>e</sup> siècle que de nos jours. On compte 77,1% d'hommes parmi les personnes emprisonnées en 1835, 80% en 1852 et 81% en 1875. Ce taux progresse surtout en fin de siècle puisqu'il atteindra 89% en 1900. On considère généralement que les femmes sont plus insérées dans la sphère privée et moins engagées dans l'activité professionnelle et politique, ce qui expliquerait ce faible pourcentage de la population féminine.

Sous le second Empire, il apparaît que pour l'ensemble des prisonniers des maisons centrales, l'âge moyen se situe à 33 ans, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Mais la population va varier en fonction des considérations socio-économiques et politiques du moment. En 1868, dans les centrales, 57,25% des femmes et 44% des hommes sont des journaliers agricoles, des domestiques ruraux ou urbains. Les ouvriers et les petits artisans des ateliers, des fabriques et du bâtiment constituent 31,78% de l'effectif des hommes et 24,38% de celui des femmes.

En ce qui concerne les catégories pénales dans les centrales, l'emprisonnement correctionnel l'emporte sur les autres peines, mais avec toujours une différence marquée entre les hommes et les femmes. Ainsi, en 1860, 72% des hommes sont des situations correctionnelles, 26% sont condamnés à la réclusion criminelle, 2% aux travaux forcés.

De quels crimes s'agit-il ? En 1864, principalement des atteintes aux biens et aux propriétés : vols simples ou qualifiés (45% des hommes et 33% des femmes), escroquerie, abus de confiance et faux (11,19% des hommes). Les faits liés à la déviance sexuelle sont de plus en plus sanctionnés : 15,21% des hommes (dont 10,28% d'attentats aux mœurs ou à la pudeur, 4,93% de viols et violences sexuelles). Chez les femmes, après le vol, vient l'infanticide (23,28%). Les hommes, meurtriers ou homicides, qui constituent surtout les bagnes, sont peu nombreux en centrales, alors que toutes les femmes de cette catégorie s'y retrouvent.

Que dire de cette « *cartographie* » ? Le profil moyen du condamné pourrait se définir ainsi : Un journalier agricole ou domestique, célibataire, âgé de 20 à 30 ans, condamné pour un vol simple, à trois ans d'emprisonnement correctionnel. Nous sommes loin, comme le fait



remarquer Jacques-Guy Petit<sup>60</sup>, de la figure noire qui hante l'imagerie de la bourgeoisie de la monarchie de juillet. Ce « *profil* » ne renvoie pas au criminel implacable et sanglant, tapi dans l'ombre menaçante de la ville pullulante. Bien au contraire, ces personnes apparaissent bien souvent comme des « *vaincus* », des laissés-pour-compte des nouvelles mutations démographiques et industrielles, des ruraux misérables ou des prolétaires déracinés, aux attaches familiales inexistantes ou fragiles.

## 2. 5. 2. *Le travail, une orthopédie de la réinsertion*

Dans ce contexte, cette population devra être soumise à une discipline qui aura pour vocation non seulement de punir mais aussi d'éviter la récidive, donc il faut éduquer le prisonnier. Barbé-Marbois exprime ce sentiment dans un compte-rendu pour la Société Royale des prisons : « *Ce qui punit le plus les détenus dans les centrales, ce qui les corrige, c'est la règle de conduite, l'assiduité au travail et la propreté qu'on leur fait observer* »<sup>61</sup>. Michel Foucault<sup>62</sup> trouvera dans cette sentence la maxime de l'orthopédie carcérale. Ainsi, remarque-t-il, dans les Codes de 1808 et de 1810, l'emprisonnement n'est jamais confondu avec la simple privation de liberté. L'emprisonnement doit être un mécanisme *différencié* et *finalisé*. Différencié puisqu'il ne doit pas avoir la même forme, selon qu'il s'agit d'un prévenu ou d'un condamné, d'un correctionnaire ou d'un criminel. Les différents lieux d'emprisonnement doivent correspondre en principe à cet ordonnancement. Ils doivent assurer un châtiment non seulement gradué en intensité, mais diversifié dans ses buts. La prison a une fin : « *La loi infligeant des peines plus graves les unes que les autres ne peut pas se permettre que l'individu condamné à des peines légères se trouve enfermé dans le même local que le criminel condamné à des peines plus graves ; ... si la peine infligée par la loi a pour but principal la réparation du crime, elle veut aussi l'amendement du coupable* »<sup>63</sup>. La prison devient le siège de ces transformations, effets internes de l'orthopédie carcérale : « *L'ordre qui doit régner dans les maisons de force peut contribuer puissamment à régénérer les condamnés ; les vices de l'éducation, la contagion des mauvais exemples, l'oisiveté... ont enfanté les crimes. Et bien, essayons de fermer toutes ces sources de corruption ; que les règles d'une morale saine soient pratiquées dans les maisons de force ; qu'obligés à un travail qu'ils finiront pas aimer, quand il en recueilleront le fruit, les condamnés y*

---

<sup>60</sup> Petit, J-G., *Histoire des prisons en France*, op.cit. p. 67

<sup>61</sup> Barbé-Marbois, compte rendu de sa visite des prisons du Calvados, cité par Petit J-G, in *Histoire des prisons*, p. 72.

<sup>62</sup> Foucault, M., *Surveiller et punir*, op. cit. p. 235-236

<sup>63</sup> Motifs du Code d'instruction criminelle, Rapport de G. A. Real, P. 244. Cité par Foucault, M., in *Surveiller et punir*, op. cit. p. 235-236

*contractent l'habitude, le goût, et le besoin de l'occupation ; qu'ils se donnent respectivement l'exemple d'une vie laborieuse ; elle deviendra bientôt une vie pure ; bientôt il commenceront à connaître le regret du passé, premier avant-coureur de l'amour des devoirs »<sup>64</sup>.*

### 2. 5. 3. Principes d'une moralisation des prisonniers

C'est sur ce constat que les réformateurs considéreront que les agents de la moralisation des prisons s'articulent autour du travail, de l'instruction et de la religion. Comme nous l'avons vu précédemment, le prisonnier doit travailler, mais son travail s'inscrit dans un vœu orthopédique, associé à l'instruction, il doit rentrer dans l'ordre. Depuis 1816, tous les prisonniers sont tenus à la pratique religieuse, principalement par l'assistance au culte le dimanche et les jours de fête. Tous les condamnés, à leur entrée, doivent déclarer leur religion ; s'ils ne le peuvent, l'administration y pourvoira. C'est sur l'établissement de ces principes moraux que Michel Foucault y perçoit comment la *droite discipline* s'inscrit dans *l'art du bon dressement* ; « *le pouvoir disciplinaire en effet est un pouvoir qui, au lieu de soutirer et de prélever, a pour fonction majeure de « dresser » ; ou sans doute, de dresser pour mieux prélever et soutirer davantage* »<sup>65</sup>. Loin d'aider les prisonniers à se libérer de l'entrave de leurs actes, la discipline fabrique des individus ; elle est la technique spécifique d'un pouvoir soupçonneux. Concrètement, le règlement de 1842 demande aux aumôniers des prisons d'assurer, outre le culte, la visite des prisonniers, l'assistance aux malades et une instruction hebdomadaire. Mais, dans la majorité des établissements, ces obligations sont mal remplies ; bien souvent, l'aumônier est en butte aux quolibets et sur les lieux de travail, l'entrepreneur refuse qu'il fasse perdre du temps aux détenus. D'autre part, l'aumônier est consulté pour les remises de peines ; l'administration soupçonneuse ne croit pas à la sincérité du sentiment religieux des détenus. L'abbé Moreau juge que les vexations auxquelles sont soumis les prisonniers vont à l'encontre de toute entreprise de moralisation : « *si les bureaucrates sont insensibles aux souffrances des détenus, les agents sont trop souvent hélas ! durs, provocateurs, ignorants de leur métier* »<sup>66</sup>.

Dans un tel climat, le constat est sans appel : l'enseignement dans les prisons est un échec. Alors que les intellectuels appellent au développement de l'enseignement parce que le pourcentage d'illettrés est plus important parmi les personnes incarcérées que dans

---

<sup>64</sup> Rapport de Treilhard, p. 8-9, cité par Foucault, M., in *Surveiller et punir*, op. cit. p. 236

<sup>65</sup> Foucault, M., *Surveiller et punir*, op. cit. p. 172

<sup>66</sup> Abbé Moreau, *Le Monde des Prisons*, 1887, in *Histoire des prisons*, op. cit. p. 310

l'ensemble de la population, les classes dirigeantes considèrent que l'instruction, en développant l'intelligence des délinquants, ne pourrait que les rendre plus rusés et plus dangereux pour la société.

Quant au travail, il ne moralise pas davantage. Dans les grandes manufactures pénitentiaires gérées par les entrepreneurs généraux, les condamnés se considèrent comme des esclaves. La prison n'est pas seulement l'école du crime parce que les criminels endurcis corrompent les détenus les plus tendres, elle l'est encore car elle se révèle incapable de donner des raisons de changer de vie. Là encore, comme l'affirme Michel Foucault, le regard panoptique domine, « *au centre des bâtiments disposés en cercle et ouvrant tous vers l'intérieur, une haute construction devait cumuler les fonctions administratives de direction, policières de surveillance, économiques de contrôle et de vérification, religieuses d'encouragement à l'obéissance et au travail ; de là viendraient tous les ordres, là seraient enregistrées toutes les activités, perçues et jugées toutes les fautes ; et cela immédiatement sans presque aucun autre support qu'une géométrie exacte* »<sup>67</sup>. Tel est le regard que l'architecte Ledoux portait lorsqu'il construisait Arc-et-Senans.

### 3. Seconde période

#### 3. 1. La prison contemporaine

La répression qui a suivi la commune<sup>68</sup> a assis la mécanique punitive : nul ne pouvait imaginer la possibilité de fortifier l'ordre social sans justice ni représailles légales contre les

---

<sup>67</sup> Foucault, M., *Surveiller et punir*, op. cit. p. 176

<sup>68</sup> En mars 1871, les Allemands, vainqueurs de la guerre contre la France, font le siège de Paris. Le second Empire a été renversé et, depuis le 4 septembre 1870, la République a été proclamée. L'Assemblée élue le 8 février 1871 est toutefois à majorité monarchiste ; elle siège dans la ville royale de Versailles. La nouvelle République, dirigée par l'ambigu Adolphe Thiers, semble donc fragile. C'est dans ces conditions qu'éclate, le 18 mars 1871, une insurrection dans la capitale. La « Commune » y est proclamée, mélange d'un républicanisme radical (les communards décrètent par exemple la séparation de l'Église et de l'État, la gratuité de l'enseignement) et des différentes tendances du socialisme français (Karl Marx suit ainsi avec intérêt les événements parisiens). La Commune prend fin brutalement lors de la « *semaine sanglante* » du 21 au 28 mai 1871, qui voit les troupes « *versaillaises* » écraser l'insurrection. Le bilan est de 25 000 morts. Le mouvement ouvrier français est décapité. Mais la Commune lui fournira, pour longtemps, une origine mythique, en même temps qu'elle accentuera la méfiance des socialistes envers la République.

débordements. Forte de son affrontement victorieux contre la révolte des « communards », la III<sup>e</sup> République va fixer d'autres règles et une nouvelle perspective se dessine. Comme le précise Michel Foucault, l'école, la caserne, la prison vont former, dresser, punir. Tout ce qui n'est pas conforme doit plier ou disparaître. Tout ce qui apparaît comme violent, impudique ou choquant doit être combattu. La France républicaine se drape du voile de l'honorabilité. Les députés sont en majorité des juristes (avocats, magistrats), ou des médecins, ils partagent les mêmes valeurs. Sont votés, dès lors, divers textes de lois, dont la loi du 22 janvier 1873, sur l'ivresse publique. Clemenceau demandera aux asiles psychiatriques d'enquêter sur les maladies alcooliques et exigera des juges d'instruction d'inclure l'alcoolisme dans leurs investigations.

Légiférant pour tout ce qui concerne les espaces publics, la III<sup>e</sup> République s'immisce aussi au sein des espaces privés. Si les lettres de cachet avaient disparu, les parents ont le droit de faire incarcérer leurs propres enfants sous le régime de la « correction paternelle », et ce même en l'absence de délit. Soumis à un régime strict, ces jeunes se retrouvent seuls dans une cellule où ils perdent leur nom car ils ne sont plus désignés que par un numéro. Ils mangent, travaillent seuls, ils ne voient jamais leurs compagnons et ne sont jamais vus d'eux. Ils reçoivent de l'encre et du papier. Tous les jours, ils sortent seuls en promenade, durant une heure, sous la garde d'un surveillant. Le Directeur, l'aumônier, l'instituteur, le médecin sont leurs interlocuteurs privilégiés.

Mais cette toute puissance paternelle trouve son contraire dans la loi de 1889 sur la déchéance parentale. Corollaire de la législation sur l'alcoolisme, elle permet de retirer les enfants aux familles indignes, à celles qui ne peuvent les élever dans les normes désormais imposées. Cette vaste entreprise de moralisation va entraîner des pratiques juridiques particulières, puisque nous allons assister à un accroissement des affaires correctionnelles, alors que celles relevant des assises connaissent une certaine stagnation.

Dans ce nouvel ordre moral que deviennent les prisons et les sanctions ?

### *3. 2. L'espace idéologique*

#### *3. 2. 1. Un état des lieux*

En 1871, la France est divisée en 45 circonscriptions, réduites à 32 en 1888 et à 20 en 1909. Sur ce total, 11 ont, pour siège administratif, une maison centrale. Les 9 autres ont

leur siège dans une maison d'arrêt. À cet ensemble s'ajoutent les prisons de la Seine dotées d'une organisation particulière. Depuis le décret du 28 janvier 1887, ces dernières dépendent de la préfecture de police pour leur administration et leur contrôle. Organisées en régie, elles sont dans un état lamentable et un rapport de 1912 en donne une description sans complaisance. L'inspection générale considère alors que ces prisons, au regard de leur délabrement, ne sont pas aptes à répondre aux besoins et aux projets que la loi leur a fixés. Mais ces critiques ne visent pas seulement les murs et les locaux, puisqu'elles se portent aussi sur le personnel : « *des directeurs qui ne dirigent pas, un contrôle général qui ne contrôle pas, des économes adjoints qui ont l'autorité sans la responsabilité* »<sup>69</sup>.

À ce tableau s'ajoutent des établissements pour mineurs : la Petite-Roquette et 8 colonies pénitentiaires pour garçons ainsi que les colonies correctionnelles d'Eysses et de Gaillon à régime plus sévère. Les filles sont accueillies dans les maisons pénitentiaires de Cadillac, Clermont et Doullens.

### *3. 2. 2. Punir, exiler, guérir. Définition d'une anthropologie criminelle*

Comme le rappelle Pierre Darmon<sup>70</sup>, le XIX<sup>e</sup> siècle s'est pris de passion pour les problèmes du crime et de l'expiation des délits. C'est à l'Exposition Universelle Internationale de 1889 à Paris que l'on a pu voir des salles consacrées à l'anthropologie criminelle. Les murs étaient couverts de cartes et de diagrammes relatifs à la criminalité, des photographies de brigands, de fous, de meurtriers et d'assassins, de caricatures d'aliénés exécutés par un épileptique, de peaux tannées d'assassins tatoués et de graphiques résumant les observations anthropométriques recueillies par le professeur Ferri sur 699 criminels, 301 aliénés et 711 soldats. Curieusement, un large public s'intéresse à la craniologie, à la phrénologie. En 1876, est fondée à Paris la Société d'autopsie qui a pour vocation de faciliter l'étude du cerveau, considéré comme l'organe de la fonction intellectuelle. L'hypothèse de base est de considérer qu'il existe une relation intime entre la structure du cerveau et ses fonctions. La psychologie scientifique considère que l'on ne pourra faire des progrès dans ce domaine que si l'on considère le rapport qui existe entre les actes des criminels et le cerveau. C'est l'époque des mesures et des résultats statistiques. Un nom domine cette période, Césaire Lombroso. Ce médecin, né à Vienne en 1836, est titulaire de

---

<sup>69</sup> *Ibid.* p. 139

<sup>70</sup> *Idid.* p. 138

la chaire de médecine légale à la faculté de Turin. Il publie en 1876 *l'Uomo delinquente*. Dans son ouvrage, il définit l'acte criminel dans sa dimension universelle, expose ses recherches en anatomie pathologique et anthropométrique du crime et aboutit à une typologie des criminels. De nombreux médecins avaient tenté d'établir les différences anatomiques, physiologiques, psychologiques ou sociales entre les individus « honnêtes » et les délinquants. Sur le plan théorique, Lombroso affirma dans un premier temps que les criminels étaient assimilables à des sauvages attardés, puis il ajouta à cette tare une constitution épileptique et une dégénérescence. Lombroso fonde ses hypothèses sur l'observation de l'anatomie de centaines de crânes et de milliers de criminels. Schématiquement, il a distingué les criminels-nés considérés comme irrécupérables (une sorte d'erreur de la nature qui doit disparaître) et les criminels par passion, criminels occasionnels qui ne présentent pas de ce fait une grande dangerosité.

Concernant les criminels nés, Lombroso avait relevé plusieurs stigmates comme la taille du front, du nez, la mâchoire inférieure, la puberté précoce... Cette théorie a été vivement critiquée par la suite car, d'une part, il n'avait pas analysé dans quelle proportion ces signes d'atavisme se retrouvaient dans la population normale (ce qui aurait permis de tirer des conclusions) et surtout, il n'avait pris en compte que les facteurs anthropologiques qui mènent au crime.

Décrivant ses recherches en maisons de correction, il expose les stigmates de la criminalité chez les jeunes enfants : oreilles à anse, crânes aplatis, fronts fuyants, pommettes saillantes, mâchoires proéminentes, strabisme, physionomie débile, bouches déformées, asymétries faciales, physionomie de crétin, nez de travers. Il décrit aussi la sensibilité physique de l'homme criminel, son psychisme, sa sexualité, son degré d'instruction, ses tendances aux crises d'épilepsie. Peu à peu, il décrit le criminel-né comme un sous produit de l'atavisme et de la dégénérescence, celui en qui se rencontrent le plus grand nombre de tares physiques. Bien sûr un contre-courant apparaîtra rapidement pour dénoncer vigoureusement le discours « scientifique » de Lombroso. Son principal opposant en France sera le professeur Lacassagne, titulaire de la chaire de médecine légale à la faculté de Lyon. Il sera le fondateur en 1885, des archives d'anthropologie criminelle et de médecine légale. Cependant, les propositions de Lombroso auront le mérite de relancer le débat sur la nature du délit en tentant de déterminer les causes sociales, psychologiques ou culturelles de l'acte délinquant. Une des conséquences de ce débat sera d'ouvrir les prisons au discours médical.

### 3. 2. 3. *Le discours médical dans les enceintes du prétoire*

L'article 64 du code pénal français stipulait alors « *qu'il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au moment de l'action, ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister* ». Comment définir cet état de folie ? Michel Foucault y voit le passage du sujet de droit au problème de la ségrégation : avec cet article du code « *on est passé du problème juridique de l'assignation de la responsabilité à un tout autre problème... ce sur quoi désormais devra porter la sanction pénale, ce n'est pas un sujet de droit reconnu responsable, c'est un élément corrélatif d'une technique qui consiste à mettre à part les individus dangereux, à prendre en charge ceux qui sont accessibles à une sanction pénale, pour les curer et les réadapter. Autrement dit c'est une technique de la normalisation qui désormais aura à prendre en charge l'individu délinquant* »<sup>71</sup>.

Dès lors s'ouvre un nouveau champ de la répression, où vont s'affronter les discours qui tenteront de rendre compte de la nature de l'acte délinquant.

### 3. 3. *La prison et ses acteurs*

#### 3. 3. 1. *L'entrepreneur*

Si le Premier Empire avait élevé le travail en doctrine et en soin, la III<sup>e</sup> République poursuivra selon la même logique. Car la prison va se voir désigner plusieurs objectifs. Si elle met hors d'état de nuire, elle punit par l'obligation d'une souffrance dont la durée et les modalités sont en fonction du délit ou du crime commis. Afin de réaliser ces buts, le travail est l'une des clefs du système pénal français ; le travail occupe et moralise le prisonnier. La prison s'inscrit dès lors comme un espace de production, tel Clairvaux. Le système reste celui de l'entreprise contrôlée par un entrepreneur extérieur ou de la régie contrôlée par l'État. Dans les prisons départementales, les entrepreneurs locaux ont la possibilité d'utiliser la main-d'œuvre incarcérée. Très souvent, ils le font avec une impitoyable rigueur et respectent mal les engagements qui sont les leurs pour l'entretien des locaux, l'alimentation, le chauffage des prisonniers. Très souvent, l'administration est trompée sur la qualité et la quantité de la nourriture fournie aux prisonniers. Quant aux tarifs de la rémunération des prisonniers, le montant est déterminé par une série de procédures administratives approuvées par le ministre de l'intérieur. La III<sup>e</sup> République y adjoindra les représentants des travailleurs libres afin qu'ils ne s'estiment pas lésés par cette concurrence.

---

<sup>71</sup> Foucault, M., *Les anormaux, Cours au collège de France. 1974-1975*, Paris, Gallimard Le Seuil, 1999, p. 24

Le prisonnier ne recevait qu'un pourcentage de ce taux selon un rendement et le type de peine auquel il était soumis.

### *3. 3. 2. Le gardien*

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les gardiens de prison sont d'anciens soldats. L'administration choisit de recruter des hommes qui ont l'habitude du commandement et de la discipline. Ce qui souligne le lien étroit qui existe entre la caserne et la prison. Les gardiens sont choisis sur la liste d'officiers et de sous-officiers à la retraite et non pensionnés, proposés par le ministre de la guerre au ministre de l'intérieur. Leur vie professionnelle est sans perspective tant sur le plan du salaire que sur le plan d'une progression de carrière. Leur statut est peu enviable et les conditions de travail sont difficiles, ce qui entraîne des démissions importantes.

Ce n'est qu'en 1891 que l'on va se soucier de la formation et de la compétence des surveillants. On remarque de plus en plus l'importance de leur rôle moral et non pas exclusivement répressif. En 1893, un arrêté est promulgué qui confirme la création d'une École pénitentiaire supérieure à Paris. Les cours duraient une année et le programme comprenait des cours de français, d'arithmétique, de géographie, de comptabilité et d'économie de la prison. Mais, chose symptomatique, cette école fut fermée en 1908, rouverte en 1927, puis abolie en 1934.

On perçoit que le rôle du gardien est un rôle mal défini, partagé entre la répression, le gardiennage et l'éducation, les gardiens sont confrontés à un quotidien qui les laisse bien souvent démunis. Ils le sont aussi face à la réalité de l'institution. Dans une cohabitation étroite avec les personnes qu'ils doivent garder, ils supportent souvent des réactions qui ne leur sont pas destinées. Cet affrontement quotidien épuisant est source d'un malaise important qui les conduit bien souvent à abandonner.

### *3. 3. 3. Le professeur*

La fonction d'enseignement est à l'image du rôle accordé au gardien. L'éducation, confiée à des instituteurs, avait un rôle ambigu. En effet, criminologues et pénalistes s'affrontaient sur le point de savoir si l'éducation prévenait les délits ou les encourageait. Certains avaient foi dans les vertus du savoir, d'autres, au contraire, pensaient que les délinquants armés de connaissances devenaient plus dangereux. Cesare Lombroso, par exemple, rendait l'enseignement responsable des nouveaux délits, comme le vol et l'escroquerie, mais il



considérerait aussi que l'enseignement réfrénait les instincts violents. Partagés entre cet impossible choix, les enseignants, comme les gardiens, auront un temps un statut ambigu. Cependant, l'effort que la III<sup>e</sup> République produira pour l'éducation agira aussi dans les prisons. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on constate qu'un nombre important de libérés quittent la prison en sachant mieux lire, écrire et calculer qu'à leur arrivée.

### 3. 4. *Un regard sur le crime*

#### 3. 4. 1. *Une passion pour le crime*

Si Michel Foucault débute son analyse, avec le supplice de Damien, les débats passionnés du XIX<sup>e</sup> siècle, autour de la personnalité du criminel, vont nourrir un intérêt parfois étonnant pour le crime. Plusieurs réponses sont évoquées pour « *expliquer* » cet engouement ; la délocalisation de la sentence vers et à l'intérieur des prisons supprime de la scène publique l'exhibition de l'exécution de la peine. Cette soustraction au regard laisse supposer que la scène de l'horreur, se dévoilant dans toute sa brutalité, livrait, dans cette mise en scène orchestrée, une jouissance fébrile face au châtement public. La cécité provoquée par l'intériorisation de la peine va se transformer en une « *passion* » pour le crime et le criminel. La presse se fera le relais de cet intérêt. La presse publique fera connaître les affaires célèbres, décrira les « *scènes* » et les « *agressions* » les plus odieuses. De 1880 à 1914, les journaux font leur une avec les grands procès d'assises qui, à l'instar des grandes tragédies, sont commentés avec fièvre et passion. Les audiences des grands procès « appellent » les journalistes qui les commentent et nourrissent une curiosité morbide.

Mais, au-delà des descriptions et commentaires, c'est aussi une manière de localiser l'horreur et, sous le registre sécuritaire, de faire pression sur les pouvoirs publics afin que la prison soit le lieu du grand « *renfermement* ». Ainsi, une ou deux fois par an, comme pour exorciser ses peurs, la presse décrit le départ des transportés, des relégués et des déportés du pénitencier de Saint-Martin-de-Ré, vers la lointaine Guyane.

#### 3. 4. 2. *Du grand renfermement à l'hermétisme de la prison*

Cette *passion* pour le crime eut pour fonction de fermer d'autant plus les prisons que ce regard extérieur inquiétait magistrats et avocats. Ceci entraîna la réorganisation judiciaire et pénitentiaire, réalisée par décrets et mise en application le 1<sup>e</sup> octobre 1926. Cette

application eut pour conséquence entre autres une réduction du nombre des tribunaux de première instance et des établissements pénitentiaires. Il s'agissait de regrouper la population pénale en grosses unités. La prison disparaissait ainsi du paysage quotidien, elle se fermait à tout personnel extérieur à l'institution. Un arrêté du 29 février 1912 supprima les emplois d'instituteurs externes dans les établissements de jeunes détenus. Une circulaire du 26 mai 1921 supprima également la pratique de recruter des surveillants auxiliaires chargés de remplacer les titulaires pendant leurs jours de repos. En 1923, les postes militaires chargés de la garde extérieure des maisons centrales et des maisons d'arrêts disparurent à leur tour.

La prison se replie sur elle-même, marquée par son isolement, par l'insuffisance de qualité de recrutement des agents, par la routine des tâches. Le système, opaque et sclérosé, comporte au sommet, dans les bureaux des ministères, une élite étrangère à l'institution ; à la tête des établissements, des directeurs coulés dans le moule pénitentiaire et, à la base, une piétaille dont on pense qu'elle ne vaut guère mieux que les détenus. Cette logique a pour conséquence de provoquer de graves incidents et des révoltes meurtrières, telle celle de la colonie pénitentiaire d'Aniane en août 1937. Ces révoltes montrent l'état de délabrement du système carcéral et comme toujours un rapport est exigé de la part du garde des Sceaux. Ce rapport dénonce tout d'abord l'absence de sélection préalable des pupilles, mais aussi souligne l'absence de dépistage médical et d'orientation professionnelle, de formations d'éducateurs, tout en concluant qu'une réforme totale des maisons d'éducation surveillée est absolument nécessaire. L'univers pénal mis sur pied au XIX<sup>e</sup> siècle montrait ainsi toutes ses limites. En 1938, le Front populaire tenta une modernisation mais il n'eut ni le temps ni la disponibilité de moderniser la prison. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale qu'une politique d'ensemble se mit en place. On soulignera néanmoins que la dernière exécution publique d'un condamné à mort eut lieu le 17 juin 1939. Il y eut de telles scènes d'hystérie collective qu'il fut désormais décidé que la guillotine ne franchirait plus les hauts murs de la prison. L'ultime disparition du spectacle de la peine capitale entérinait une volonté d'éloigner le théâtre de la punition des regards de la société. Sous l'Ancien Régime, le corps souffrant avait valeur d'exemple ; le XIX<sup>e</sup> siècle fit disparaître des pratiques jugées barbares en entamant un processus qui aboutit à cacher, à enfouir, à subtiliser la prison à la curiosité publique, et à soustraire à la société les images du renfermement.

## 4. Troisième période

### 4. 1. 1. *La Seconde Guerre mondiale*

Comme toute situation d'exception, la Seconde Guerre mondiale, donna l'occasion de confondre enfermement et principe de gouvernement. Le gouvernement de Vichy l'utilisera sans restriction, pour *neutraliser les étrangers indésirables*, Espagnols, Allemands et Autrichiens qui avaient fui les persécutions nazies, et les communistes. Le premier camp est ouvert en 1939 à Rieucros en Lozère, pour les étrangers expulsés du territoire français, puis ce seront les camps pour les réfugiés espagnols. La gestion de ces camps est d'abord assurée par le Ministère de la Guerre, puis par le Ministère de l'Intérieur. Le décret-loi visant les individus suspects sera prolongé en 1940 et les francs-maçons, communistes, juifs étrangers seront inclus parmi *les individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique*. La grande différence entre les camps et les prisons tient à ce que l'usage de la prison reste ordonné à une fonction pénale, attribut essentiel de la souveraineté de l'État.

Le premier temps du régime de vichy se situe dans la continuité de la *drôle de guerre* : se protéger des auteurs de troubles supposés et rechercher les boucs émissaires. La xénophobie et l'antisémitisme permettent aisément de désigner étrangers « *indésirables* » les juifs dès la promulgation du « statut des juifs ». Au printemps 1941, le gouvernement y ajoute les communistes et les auteurs de troubles de tout ordre. Sous la pression de l'occupant, viendront s'y ajouter les tziganes et autres nomades, les ressortissants des puissances ennemies et encore davantage de juifs, qu'ils soient étrangers ou français.

### 4. 1. 2. *La Libération*

À la libération, le constat fait sur l'état des prisons est terrible, et la confusion est à son comble. La guerre a laissé des blessures profondes, le contexte politique est compliqué par l'épuration. Il existe une fracture entre les comités départementaux de libération qui s'attribuent des pouvoirs de police et de justice et l'autorité préfectorale et l'autorité judiciaire qui sont complètement désorganisées. L'effectif de la population incarcérée ne cesse de s'accroître, il faut ouvrir dans la précipitation 6 centres d'internement en 1945, 11 en 1946. L'image de la prison a perdu sa légitimité du fait de la répression de la guerre. C'est dans ce contexte que des réformes vont s'engager.

Le 9 décembre 1944, un arrêté crée une commission « *chargée d'étudier, d'élaborer et de soumettre au garde des Sceaux les réformes relatives à l'administration pénitentiaire* ». Cette commission instituera 14 principes qui constitueront la « *réforme de mai 1945* ».

#### 4. 1. 3. *Principes de la réforme de mai 1945*

I. La peine privative de liberté a pour but essentiel l'amendement et le reclassement social du condamné.

II. Son exécution est organisée dans la métropole ou en Algérie à l'égard de tous les individus condamnés par les juridictions du continent, de la Corse ou de l'Algérie, pour des infractions de droit commun.

III. Le traitement infligé au prisonnier hors de toute promiscuité corruptive, doit être humain, exempt de vexations et tendre principalement à son instruction générale et professionnelle et à son amélioration.

IV. Tout condamné de droit commun est astreint au travail et bénéficie d'une protection légale pour les accidents survenus pendant son travail. Aucun ne peut être contraint à rester inoccupé.

V. L'emprisonnement préventif est subi dans l'isolement de jour et de nuit

VI. Il en est de même en principe de l'emprisonnement pénal jusqu'à un an.

VII. La répartition dans les établissements pénitentiaires des individus condamnés a une peine supérieure à un an a pour base le sexe, la personnalité et le degré de perversion du délinquant.

VIII. Un régime progressif est appliqué dans chacun de ces établissements en vue d'adapter le traitement du prisonnier à son attitude et à son degré d'amendement. Ce régime va de l'encellulement à la semi-liberté.

IX. Dans tout établissement pénitentiaire où sont purgées des peines de droit commun privatives de liberté d'une durée supérieure à un an, un magistrat exclusivement chargé de l'exécution des peines aura seul compétence pour ordonner le transfert du condamné dans un établissement d'un autre type, pour prononcer l'admission aux étapes successives du régime progressif et pour rapporter les demandes de libération conditionnelle auprès du comité institué par le décret du 16 février 1888.

X. Dans tout établissement pénitentiaire fonctionne un service social et médico-psychologique.

XI. Le bénéfice de la libération conditionnelle est étendu à toutes les peines temporaires.

XII. Assistance est donnée aux prisonniers pendant et après la peine en vue de faciliter leur reclassement.

XIII. Tout agent du personnel pénitentiaire doit avoir suivi les cours d'une école technique spéciale.

XIV. Il pourrait être substitué à la relégation un internement de sûreté en colonie pénale. Cet internement serait en principe perpétuel. Toutefois, le relégué pourrait bénéficier de la libération d'épreuve.

Le principal instigateur de la réforme de 1945 est Pierre Cannat. Ce magistrat se préoccupe des problèmes posés par la relégation des délinquants récidivistes, il rédige sa thèse de doctorat sur ce sujet. Sa thèse est une critique des conditions d'application de la Loi de 1885 sur la relégation. Il retient la possibilité de concilier droit et morale. L'ensemble de sa pensée est sous-tendue par une déclaration de la foi chrétienne et le refus de considérer la délinquance comme une pathologie. Pour lui le récidiviste est un inéduqué de la volonté, un être qui a pris de mauvaises habitudes et témoigne de réactions inadaptées à la vie sociale. Il n'en est pas moins un être raisonnable. En homme de terrain, il a une grande expérience des lieux d'incarcération, il a pu expérimenter la relation de face à face avec les détenus. C'est cette expérience qui le guidera dans l'établissement d'une doctrine de la peine.

De cette expérience naîtra une réflexion sur la fonction de la peine ; le but de la peine est de profiter de l'état de souffrance de l'enfermé pour parvenir à l'amendement. L'instrument est l'éducateur que l'on installe dans les prisons pour soutenir et gagner la confiance du détenu afin de lui montrer l'exemple et rétablir un lien social positif dans une relation directe.

De ce fait la progression des régimes, de l'isolement à la semi-liberté, permet à la fois de montrer la récompense et les risques en cas de rechute. Les détenus seront regroupés selon un critère « *d'amendabilité* », afin d'éviter la contagion des moins endurcis. Le postpénal prolonge le système de tutorat amorcé en détention.

#### *4. 1. 4. Réorganisation des prisons*

Outre la réorganisation administrative obligée après la Seconde guerre mondiale, c'est toute l'organisation des prises en charge qui sera la préoccupation des législateurs de l'après-guerre. Si la tâche la plus importante est de restaurer l'autorité de l'État, il faut aussi

renover l'appareil administratif. Dès août 1944, la Direction de l'administration pénitentiaire revient sous la tutelle du ministère de la Justice. L'organisation territoriale créée par Vichy est conservée : dix-neuf directions régionales, gérées par des équipes administratives qui seront ramenées en 1948 à neuf. L'ordonnance du 30 décembre 1944 ouvre la possibilité aux départements de céder gratuitement leurs prisons, ainsi qu'au ministère de la Justice de leur accorder des subventions pour travaux. De ce fait, un énorme effort de réhabilitation sera entrepris. Tous les commentateurs affirment néanmoins que les conditions de détention restent difficiles dans bon nombre d'établissements.

#### *4. 2. Le soin en prison*

Les difficultés sanitaires seront préoccupantes jusqu'à la fin 1949, l'intervention de la Croix-Rouge et de l'Entraide française est nécessaire. La lutte contre la tuberculose, principale cause de mortalité, est l'une des priorités. Outre la lutte contre la tuberculose, l'administration poursuit une politique de création d'établissements spécialisés. Un centre d'observation psychiatrique ouvre ses portes en 1950 à Château-Thierry, conçu tout d'abord comme un centre de tri permettant d'orienter les détenus dont l'état réclame leur transfert vers des établissements civils. Comme on peut le constater, ces mesures n'aboutiront pas faute de moyens et de personnels, l'amélioration des conditions sanitaires des prisons ne pourront se faire sans le concours du Ministère de la Santé publique. Celui-ci demande en contrepartie la liberté d'accès dans les prisons pour les inspecteurs de santé. L'administration est réticente, cependant au début de 1946, les médecins inspecteurs de la Santé Publique sont autorisés à visiter les prisons. En septembre 1946, un médecin inspecteur est mis à la disposition de l'administration pénitentiaire, mais dès que la situation s'améliore, la collaboration entre les deux administrations se heurte à l'opposition des chefs d'établissements. Seules, restent de cette collaboration la lutte antivénérienne, et plus tardivement, la participation du ministère de la Santé aux annexes psychiatriques. Il faudra attendre 1983 pour que l'ouverture se réalise à nouveau.

##### *4. 2. 1. Les annexes psychiatriques*

Le problème des détenus « *anormaux mentaux* » est lancinant dans les établissements de détention. Il est aussi un des points d'application préféré des écoles d'anthropologie

criminelle et de la Défense Sociale. Il s'agit du dépistage des troubles mentaux à l'origine du délit. En 1946, une commission est chargée d'étudier la possibilité de faire fonctionner des annexes psychiatriques dans des établissements pénitentiaires. Il s'agit de permettre un dépistage des anormaux mentaux avant jugement. En 1951, 14 annexes fonctionnent normalement, mais, là aussi, faute de moyens, elles ne disposeront le plus souvent que de quelques vacations de médecins dans des locaux non distincts de la détention. Mais pour des raisons administratives et financières, ces annexes disparaîtront pour la plupart et celles qui résisteront seront transformées au début des années 60 en centres médico-psychologiques régionaux.

Cependant, ce souci de l'amélioration des conditions de vie des détenus va avoir des répercussions dans la représentation que l'on pouvait avoir des conditions de détention. Ainsi à titre d'exemple, on peut noter que l'administration pénitentiaire va s'efforcer de suivre l'évolution des lois sociales : la loi du 30 octobre 1946 sur les accidents du travail inclut les travailleurs détenus. Même si l'adoucissement que l'on tente de faire entrer dans l'enceinte des prisons se heurte aux habitudes des personnels, progressivement, des aménagements vont se produire. Pour cela, vont disparaître graduellement certaines dispositions dégradantes. Ainsi peut-on noter la disparition de la punition de « *salle de discipline* » - marche en sabots au pas cadencé -, le « *face au mur* », la tonte systématique des cheveux et le port obligatoire des sabots. La punition de privation de visite et de correspondance est supprimée en 1948 ; en 1949, on autorise la vente en cantine de quelques revues et périodiques. Toutes ces réformes, aussi minimes soient-elles, n'en constituent pas moins des modifications importantes dans l'attitude de l'administration face aux détenus. Ce regard nouveau conduira à une exploration différente du « *traitement moral des détenus* »

#### 4. 2. 2. *Le modèle du traitement moral*

Le modèle du traitement moral est exclusivement centré sur la prison ; le dispositif comprend des maisons centrales où l'on applique un régime progressif fondé sur le degré d'amendabilité, des maisons d'arrêt cellulaires organisées afin d'éviter la « *contagion morale* », des comités postpénaux assurant la surveillance des libérés conditionnels et la tutelle des libérés définitifs dans un strict prolongement du milieu fermé. Comme on peut le voir, il s'agit d'une prise en compte purement structurelle de la sanction et de la pénalité.

L'institution doit, en elle-même, permettre, par son architecture symbolique, un travail de réadaptation auprès des détenus. Pour la première fois, on introduit dans la prison des éducateurs, destinés à être des instruments privilégiés de l'ambitieuse entreprise de réforme morale des condamnés détenus dans les maisons centrales réformées. Ceci va nous permettre de donner un rapide historique des soins psychiatriques en milieu carcéral.

#### *4. 2. 3. Historique des soins psychiatriques en milieu carcéral*

Depuis plus d'un siècle, les psychiatres rencontrent des détenus par le biais de la pratique expertale, qui s'articule autour de l'article 122-1 du nouveau Code Pénal (C.P.) de 1992 (en remplacement de l'article 64 du C.P. de 1810) afin de se prononcer sur la responsabilité des prévenus, à la demande des magistrats. Mais, ce n'est qu'au cours de ces 30 dernières années qu'ont vraiment été aménagées les conditions nécessaires à la réalisation d'une prévention et d'un traitement des troubles mentaux chez les détenus.

1947

La Charte de la Réforme Pénitentiaire de P. AMOR de 1945 préconise la mise en place dans chaque établissement pénitentiaire d'un service social et médico-psychologique afin « *d'éclairer la justice par le dépistage et le traitement des délinquants mentalement anormaux* ».

1958

Le Code de Procédure Pénale officialise l'existence de consultations d'hygiène mentale dans les Maisons d'Arrêt (Art. D 395) et de services psychiatriques (Art D 397), mais il n'en définit pas les statuts. L'Administration Pénitentiaire (A.P.) recrute alors des médecins psychiatres à la vacation ainsi que des infirmiers appartenant aux corps des infirmiers pénitentiaires et des infirmiers de la Croix Rouge.

1967

La circulaire AP 67-16 du 30 septembre 1967 crée les Centres Médico-Psychologiques Régionaux (C.M.P.R.), nouvelle appellation des services et annexes psychiatriques. Pour la première fois, un texte législatif incite à un travail thérapeutique. Ainsi, les C.M.P.R. doivent fournir une assistance médico-psychologique à la population pénale des M.A.,



voire le cas échéant, des établissements pour peines. Mais cette circulaire place le personnel médical, bien que rémunéré par une structure sanitaire, sous l'autorité du chef de l'établissement pénitentiaire. Cette circulaire, témoin de la persistance du cloisonnement, va survivre une décennie.

*1977*

La circulaire interministérielle Santé-Justice du 28 mars 1977 est la base réglementaire du fonctionnement des 17 C.M.P.R. qui se mettent progressivement en place sur le territoire national. Chaque C.M.P.R. est installé dans un quartier distinct de la plus grosse Maison d'Arrêt de la région pénitentiaire. Il s'articule avec les services publics de psychiatrie pour assurer la continuité des soins. De plus, cette circulaire instaure que les frais de fonctionnement des C.M.P.R. sont pris en charge par l'Administration Pénitentiaire tandis que le Département du lieu d'implantation est responsable de la constitution d'une équipe pluridisciplinaire dont la charge financière relève du budget départemental d'hygiène mentale. Ce texte consacre ainsi l'indépendance technique de l'équipe médicale et paramédicale des C.M.P.R.

*1984*

Le contrôle sanitaire des établissements pénitentiaires, longtemps réalisé par l'A.P., est confié à l'Inspection Générale des Affaires Sanitaires et Sociales (I.G.A.S.S.), qui finit par passer le relais aux médecins inspecteurs départementaux de la Santé. De plus, la participation de plusieurs praticiens à des groupes de travail associant Direction Générale de la Santé (D.G.S.), I.G.A.S.S. et le bureau de l'action sanitaire de l'A.P. confirment le décloisonnement des établissements pénitentiaires.

*1986*

Par le décret 86-802 du 14 mars 1986, en application de la loi 85-1461 du 31 décembre 1985 relative à la sectorisation psychiatrique, est créé, à côté du secteur de psychiatrie générale et du secteur de psychiatrie infanto-juvénile, un troisième type de secteur qui n'existait pas auparavant, le secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire, celui-ci étant chargé de répondre aux besoins de santé mentale de la population incarcérée dans les établissements relevant d'une région pénitentiaire. Ainsi, dans chaque région pénitentiaire, sont créés un ou plusieurs secteurs de psychiatrie en milieu carcéral ; chacun, rattaché à un établissement hospitalier public, comporte un Service Médico-Psychologique Régional

(S.M.P.R.) aménagé dans un établissement pénitentiaire et composé d'une équipe pluridisciplinaire placée sous l'autorité d'un psychiatre, praticien hospitalier, chef de service. L'arrêté du 14 décembre 1986, modifié par l'arrêté du 10 mai 1995, fixe le règlement type des S.M.P.R. et précise ses missions :

- mission de prévention des affections mentales en milieu pénitentiaire ;
- mise en œuvre des traitements psychiatriques nécessaires aux détenus, exceptés ceux présentant des troubles mentaux incompatibles avec leur maintien en détention (Art D 398 du C.P.P. ) et qui sont hospitalisés dans un établissement habilité selon la procédure de l'hospitalisation d'office ;
- le cas échéant, mission de lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme ;
- contribution à assurer la continuité des soins en coordination avec les équipes de secteur.

1988

La circulaire 1164 de la D.G.S. du 5 décembre 1988, abrogée par la circulaire du 8 décembre 1994, rappelle les principes d'organisation de la psychiatrie en milieu pénitentiaire et encourage l'implantation des S.M.P.R. dans les Maisons d'Arrêt, ainsi que les actions de santé des secteurs de psychiatrie dans les Maisons d'Arrêt dépourvues de S.M.P.R. Les établissements pour peines bénéficient de prestations (peu) assurées par des psychiatres recrutés par le Ministère de la Justice.

1994

La loi 94-43 du 18 janvier 1994 transfère la responsabilité de la prise en charge somatique des détenus du Ministère de la Justice au Ministère de la Santé, s'inspirant du modèle de fonctionnement des S.M.P.R. Chaque établissement pénitentiaire, hors ceux du programme "13 000" dans lesquels les soins sont confiés à des sociétés privées, est donc rattaché par convention à un établissement public d'hospitalisation, qui crée au sein de l'établissement pénitentiaire, une Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires (U.C.S.A.), animée par une équipe composée de personnel hospitalier.

Les troubles psychiatriques concernent un nombre élevé de détenus. Certains ont été incarcérés suite à une infraction dont la cause première résulte de troubles mentaux. Les experts psychiatriques auprès des tribunaux considèrent une proportion de plus en plus importante d'accusés comme des responsables pénaux, même s'ils sont atteints de maladies psychiatriques. Pour ce qui est des procès aux assises, c'est-à-dire de la criminalité, on est passé d'une proportion voisine de 16% d'accusés jugés « *irresponsables au*

*moment des faits* », au début des années 1980, à 0,17% pour l'année 1997 (rapport Pradier). La prison devient dès lors un lieu d'accueil de personnes malades, pour lesquelles elle s'avère particulièrement inadaptée.

D'autres détenus ne présentaient pas de troubles particuliers à leur écrou, mais ils subissent les effets de l'enfermement et nécessiteraient un accompagnement psychologique en cours d'exécution de peine. Mais la qualité de ces soins peut difficilement être satisfaisante dans un lieu de contrainte comme la prison. Un suivi psychologique continu est rarement envisageable et les conditions d'un soin librement choisi par le patient ne sont pas réunies.

#### *Le SMPR*

Le décret du 10 mai 1995 fixe l'existence de 26 S.M.P.R. (Service Médico-Psychologique Régional) qui sont, au sens de l'article L 714-20 du Code de la Santé Publique, des services hospitaliers à part entière de l'établissement de santé auxquels ils sont rattachés ; ils sont simplement implantés dans des établissements pénitentiaires. Les S.M.P.R. assurent les soins courants au bénéfice des détenus de leurs établissements d'implantation, et constituent le lieu d'accueil, pour les soins plus intensifs, pour les détenus de l'ensemble des établissements pénitentiaires de leur secteur, y compris ceux du programme « 13000 ». L'existence de telles structures est importante, car les observations réalisées dans le cadre d'enquêtes épidémiologiques d'inspection sanitaire et de recherches convergent sur :

- l'importance dans la population pénale de pathologies mentales chroniques préexistantes à la détention ;
- l'aggravation de ces pathologies du fait de certaines contraintes liées aux conditions de vie carcérales ;
- la forte incidence de troubles mentaux aigus réactionnels à l'incarcération ;
- la fréquence des conduites addictives (alcoolisme, toxicomanies) ;
- les besoins de soutien psychologique d'une population désocialisée ;
- une augmentation du nombre de personnes présentant des troubles psychiatriques, placées en détention du fait du moindre recours à l'article 122-1 alinéa 1 du nouveau Code Pénal.

Il convient de rappeler les 2 orientations principales de ces structures :

- dispenser aux détenus des soins d'une qualité équivalente à ceux prodigués à la population générale ;

· favoriser l'accès aux soins pour certains détenus qui ont habituellement, en milieu libre, peu ou pas recours au dispositif de soins psychiatriques.

#### *4. 2. 4. Comment s'organise le dispositif de soins en prison ?*

Les soins psychiatriques dans les établissements pénitentiaires ont été confiés au service public hospitalier antérieurement (1986) aux soins somatiques (1994). Un décret du 14 mars 1986 a en effet créé un ou plusieurs « Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire » (SPMP) dans chaque région pénitentiaire. Chaque SPMP est rattaché à un établissement hospitalier public. Il comprend notamment un service médico-psychologique régional (SMPR), véritable service hospitalier de consultations ambulatoires implanté au sein d'un établissement pénitentiaire.

Dans les établissements pénitentiaires non dotés d'un SMPR, les actions de dépistage et les soins psychiatriques ambulatoires sont dispensés par le « secteur de psychiatrie générale » de l'hôpital avec lequel la prison a passé une convention. A l'égard des mineurs et jeunes majeurs détenus (moins de 21 ans), l'intervention est alors assurée par le secteur de psychiatrie infanto-juvénile. Pour les soins intensifs ou urgents, le SMPR constitue un lieu d'accueil des détenus de l'ensemble des établissements pénitentiaires de son secteur, y compris ceux du « programme 13 000 » (semi-privés).

Décret n°86-602 du 14 mars 1986, arrêté du 14 décembre 1986, circulaire 45 DH/DGS/DAP du 8 décembre 1994.

#### *Quel est le rôle d'un SMPR ?*

La mission du service médico-psychologique régional (SMPR) est d'assurer :

le dépistage systématique des troubles psychiques (notamment au moyen d'un entretien d'accueil avec les entrants) ;

les soins médico-psychologiques courants à l'intention de la population détenue dans l'établissement pénitentiaire où le SMPR est implanté (entretiens individuels, ateliers thérapeutiques, traitements psychiatriques, préparation à un suivi psychologique à l'extérieur, etc.) ;

une mission de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (par la création d'antennes toxicomanie et alcoologie notamment) ;

une coordination des prestations de santé mentale du Secteur de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire dans sa région (SPMP).

Le SMPR prodigue également des soins intensifs au sein d'unités de détention spécifiques à tout détenu de l'établissement qui le nécessite, ainsi qu'aux détenus des prisons du secteur pénitentiaire qui ne disposent pas de SMPR.

Actuellement au nombre de 26, les SMPR sont presque tous situés en maison d'arrêt pour des secteurs regroupant entre 1.300 et 5.000 détenus. De nombreux établissements pour peines (centres de détention et maisons centrales) ne disposent pour leur part que de psychiatres et psychologues vacataires, quand bien même les détenus condamnés à de longues peines nécessiteraient souvent un suivi psychologique régulier.

Arrêté du 14 décembre 1986, circulaire 45 DH/DGS/DAP du 8 décembre 1994.

#### *Comment obtenir une consultation au SMPR ?*

Lors de l'entretien initial systématique du « *détenu arrivant* » avec un infirmier, les prestations psychiatriques offertes au sein de l'établissement pénitentiaire doivent être présentées au détenu. Une demande de soins à l'attention d'un détenu peut être effectuée ultérieurement par le détenu lui-même par écrit, par le directeur de l'établissement pénitentiaire, le médecin généraliste de l'établissement, l'autorité judiciaire compétente, dans le cas d'un prévenu, ou sur signalement de toute personne connaissant le détenu et dans l'intérêt de ce dernier. Les proches du détenu peuvent contacter le SMPR par téléphone.

Arrêté du 14 décembre 1986, circulaire 45 DH/DGS/DAP du 8 décembre 1994.

#### *Comment se déroule un placement en SMPR ?*

Le placement à l'unité de soins du Service Médico-Psychologique Régional (SMPR) constitue un accueil et une prise en charge psychiatrique dans une aile de détention dont dispose le SMPR à l'intérieur de l'établissement pénitentiaire. L'unité de soins des détenus au sein des SMPR doit comporter en majorité des cellules individuelles et seulement quelques cellules doubles. Il s'agit d'un hébergement complet sur place avec des soins pendant la journée seulement. L'admission d'un patient est prononcée avec le consentement du détenu par le directeur de l'établissement pénitentiaire sur proposition d'un médecin du service.

Le placement en SMPR est qualifié « d'hospitalisation libre » (bien que les portes des cellules des malades soient fermées et que seuls les surveillants en détiennent les clefs) parce qu'il s'agit d'une hospitalisation librement consentie par le patient détenu dont l'état de santé reste « compatible » avec le maintien en détention.

Les détenus pris en charge par le SMPR sont soumis au régime de détention ordinaire. Dans l'intérêt du patient et sur proposition du psychiatre responsable du service, des aménagements ou dérogations au régime ordinaire peuvent cependant être décidés par le directeur de l'établissement pénitentiaire. Les détenus en soins psychiatriques se voient généralement proposer du travail de groupe (atelier dessin, théâtre, discussion...). En revanche, ils n'ont pas toujours la possibilité d'avoir la télévision dans leur cellule.

Dès que l'état de santé du détenu ne nécessite plus son maintien au SMPR, son retour en détention ordinaire est ordonné sur proposition d'un psychiatre du service par l'autorité pénitentiaire compétente.

Arrêté du 14 décembre 1986, circulaire 45 DH/DGS/DAP du 8 décembre 1994.

*Dans quels cas un détenu doit-il être hospitalisé en dehors de l'établissement pénitentiaire ?*

Lorsque l'état de santé mentale d'un détenu est incompatible avec son maintien en détention, il doit être transféré dans un service hospitalier de psychiatrie, hors SMPR. La procédure engagée est celle d'une hospitalisation d'office (sans consentement du détenu). Cette mesure est prise par arrêté préfectoral sur proposition d'un psychiatre exerçant dans l'établissement pénitentiaire qui doit présenter un certificat médical circonstancié. Elle concerne les détenus dont les troubles mentaux compromettent l'ordre, la sûreté des personnes, ou qui se mettent en danger eux-mêmes. Les patients les plus difficiles ou dangereux peuvent également être placés dans des Unités pour Malades Difficiles (UMD), qui sont des unités psychiatriques sécurisées.

Dans tous les cas, un projet de soins doit être établi entre le psychiatre ayant suivi le patient en détention et l'équipe soignante d'accueil. Pour le transfèrement de la prison à l'hôpital, le centre hospitalier d'accueil doit venir chercher sans délai le détenu suite à l'arrêté d'hospitalisation d'office. Sauf exception, les détenus admis en service hospitalier de psychiatrie ne sont pas soumis à une garde statique de police ou de gendarmerie.

Les détenus admis à l'hôpital sont considérés comme continuant à subir leur peine ou, s'il s'agit de prévenus, comme placés en détention provisoire. Les règlements pénitentiaires

leur demeurent applicables dans la mesure du possible. Le directeur de l'établissement pénitentiaire informe en particulier le service hospitalier des conditions dans lesquelles le détenu peut entretenir des relations avec l'extérieur.

À l'issue de son hospitalisation, le détenu est réintégré dans l'établissement pénitentiaire d'origine. À titre exceptionnel cependant, l'autorité préfectorale peut solliciter au préalable les services de l'administration pénitentiaire afin que soit désigné un autre établissement pénitentiaire pour la réintégration du détenu.

Articles D.394, D.395 et D.398 du Code de procédure pénale et L.342 du Code de la santé publique

#### *4. 2. 5. Autre unité de soins : Unité pour Malades Difficiles (UMD)*

##### *Qu'est-ce qu'une Unité pour Malades Difficiles (UMD) ?*

Les Unités pour Malades Difficiles (UMD) sont des unités implantées dans des centres hospitaliers spécialisés qui assurent l'hospitalisation des patients qui présentent pour autrui un danger tel que les soins, la surveillance et les mesures de sûreté nécessaires ne puissent être mis en œuvre que dans une unité spécifique. Il existe quatre UMD (Cadillac, Villejuif, Montfavet, Sarreguemines) sur tout le territoire national, pour une capacité d'accueil totale de 520 lits. En outre, ces unités ne sont pas réservées aux détenus. Elles sont appelées à recevoir l'ensemble des malades dont le comportement est considéré comme dangereux pour autrui.

Toute personne admise dans une UMD doit être informée de ses droits et obligations. Les décisions de maintien ou de sortie des personnes hospitalisées dans l'unité reviennent à une commission de suivi médical composée du médecin inspecteur de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) chargé des problèmes de santé mentale et de trois psychiatres.

Article 12 du décret n°86-602 du 14 mars 1986, arrêté du 14 octobre 1986, arrêté du 14 octobre 1986 relatif au règlement intérieur des UMD.

Les délinquants sexuels peuvent-ils bénéficier de soins psychiatriques adaptés en détention ?

Les personnes condamnées à une mesure de suivi socio-judiciaire, quel qu'en soit le motif, ainsi que les personnes condamnées pour le meurtre ou l'assassinat d'un mineur de moins de 15 ans précédé ou accompagné d'un viol, de tortures ou d'actes de barbarie, mais aussi l'ensemble des personnes condamnées pour crimes et délits de nature sexuelle doivent exécuter leur peine dans des établissements pénitentiaires permettant d'assurer un suivi médical et psychologique adapté.

Ces détenus sont signalés par le chef d'établissement au psychiatre intervenant dans l'établissement.

Le psychiatre traitant doit rechercher l'adhésion du condamné à un suivi médical et psychologique. Il a accès, dès que la condamnation devient définitive, à un résumé de la situation pénale du détenu (copie de la fiche pénale, du réquisitoire définitif et les copies des expertises psychologiques et psychiatriques contenues dans le dossier individuel du détenu).

Articles R.50-33 à R.50-35 du Code de procédure pénale.

## 5. Espace carcéral et vie psychique

*« La métaphysique, c'est cela : un humain se vidant mot à mot de son temps sur la page d'un livre qui ne raconte aucune histoire. Être inutile. Temps inutile. Livre inutile. Mot pur, donc, goutte de temps sans signification parasite, sens figuré ou double sens, mot détourné de sa fonction, mot à la puissance absolument vaine du mot : mot pour mot, écho de soi »<sup>72</sup>.*

### 5. 1. La mise à nu

Si l'histoire des prisons nous renseigne sur ses supports idéologiques et les structures mises en place, elle ne dit rien sur la réalité carcérale. Au-delà du cadre et de l'histoire dont nous avons rappelé les principales étapes, la prison est un lieu qui s'inscrit dans une certaine actualité. Si la prison est bien le lieu de la sanction et de la peine, elle n'en constitue pas moins le lieu d'une rencontre du sujet avec l'étrangeté qui le constitue. Cette rencontre n'est pas sans conséquence pour le sujet qui ne se reconnaît pas dans ce qu'il a fait ni dans ce qu'il est devenu : étranger à ce lieu, soumis à l'ordonnement d'un ordre qui, le privant de liberté, ne lui permet plus de se penser.

---

<sup>72</sup> Lucas C. Suerte, op. cit. p. 450



Architecture spécifique, comme nous l'avons précisé, en même temps que diversifiée, les « prisons panoptiques », les établissements modernes construits suite au « plan 13000 »<sup>73</sup> ou les anciens couvents reconvertis en prison depuis la Révolution, (maisons d'arrêt, centres de détention ou centrales) sont des constituants du cadre structurel dans lequel agissent et évoluent détenus et personnel pénitentiaire. Qu'ils représentent une ressource pour l'action ou un obstacle à surmonter ou à contourner, ils exercent un effet déterminant sur l'ensemble des conduites des différents agents sociaux présents derrière les hauts murs de la prison. Ils doivent donc être pris en compte si l'on veut comprendre dans quel espace social se réalisent les relations inter personnelles et se constituent les fantasmes. L'incarcération renforce cet effet de *vertige* produit par la *pensée du dehors* : d'où cette volonté de se reconstituer une histoire, voire un mythe, afin de ne plus être happé par les morsures radicales de cette étrangeté. Concevoir dans un premier temps cette particularité phénoménologique du mythe nous permettra d'élaborer, à partir de cette construction, une procédure de travail dont le *langage de la fiction* constituera une orientation.

## 5. 2. Architecture et cadre matériel

Il s'agit de concevoir comment le monde matériel, celui des objets (murs, portes, clés...), joue un rôle de premier plan dans l'existence des personnes agissant au sein de la prison et contribue à façonner leur conduite quotidienne. La fonction sécuritaire attribuée à la prison s'exprime d'abord matériellement. Grilles, serrures, barreaux, barbelés, miradors, portes, etc., rappellent à tout moment au détenu que l'institution vise d'abord et avant tout à son enfermement et à son contrôle.

Pour le détenu, l'organisation matérielle de la prison agit sur son existence selon deux dimensions principales : une dimension de *surveillance*, l'autre de *rétrécissement*.

Michel Foucault a magistralement montré comment l'architecture pénitentiaire, qui s'est développée au cours du XIXe siècle, obéit à une logique de rationalisation de l'exercice du pouvoir et du contrôle. Le panoptique de Jérémie Bentham organisait non pas une surveillance permanente, mais la possibilité, l'éventualité de celle-ci : à tout moment, le détenu *pouvait* être l'objet de l'attention du gardien, et n'avait aucun moyen de vérifier

---

<sup>73</sup> Ce que l'on a appelé le « plan 13 000 » est le programme de construction de nouvelles prisons pour un effectif de 13 000 places décidé par le ministre A. Chalandon sous la première cohabitation. La gestion de ces nouveaux établissements pénitentiaires, qui offrent aux détenus des conditions de détention moins précaires que dans les établissements les plus anciens, a été confiée à des établissements privés, d'où leur surnom, à une certaine époque, de « prisons privées ».

l'effectivité de cette surveillance. L'intégration de l'éventualité du contrôle, mieux que l'exercice permanent de celui-ci, devient la garantie de la docilité du condamné. L'omniprésence de la possibilité de surveillance est encore aujourd'hui une caractéristique de la condition des détenus. À tout moment, le surveillant peut ouvrir le guichet de la porte de la cellule pour contrôler ce qui s'y passe. La nuit, lors de ses rondes, il éclaire la cellule pour vérifier la présence des détenus sans égard pour leur sommeil. La disposition des différents meubles est étudiée de façon à assurer une visibilité optimale de l'extérieur. Dans ces conditions de visibilité permanente, toute préservation de l'intimité est impossible et toute surveillance une confrontation. Cette impossibilité permet au détenu « d'entretenir » une vision paradoxale avec ce lieu qui l'accueille ; les entretiens manifestent régulièrement cet état de fait où les détenus expriment leur désarroi face à ce regard inquisiteur, « *je sais pas trop pourquoi mais ici je psychote tout le temps. Y'a toujours des trucs bizarres ici, on vous regarde toute le temps, même quand vous avez rien fait, on espère que vous avez fait quelque chose, c'est le délire complet ici. Ils vous poussent à bout, ils font ce qu'ils veulent, vous n'avez plus rien à dire, alors, dès qu'on peut, on leur nique la gueule. Je vous jure y'a plus que ça à faire leur niquer la gueule à ses fils de ...* ».

Il est vrai que même les actes les plus intimes de l'existence quotidienne, comme les fonctions naturelles, doivent être visibles : rien ne doit dissimuler les toilettes installées dans chaque cellule. De nombreuses personnes nous ont raconté ce que cette gêne avait engendré comme désagrément. Utiliser publiquement les W-C a été la cause de douloureux malaises digestifs ; d'autres mettent l'accent sur les effets déplorables au niveau de l'hygiène d'un tel dispositif. Mais plus encore que le fonctionnement du corps, c'est aussi l'intérieur de celui-ci qui est soumis à l'éventualité permanente d'un contrôle : à tout moment, les détenus peuvent être soumis à une fouille corporelle.

Second aspect structurant de l'univers carcéral, le rétrécissement. Rétrécissement de l'espace de vie tout d'abord, les détenus de maison d'arrêt passent souvent 23 heures sur 24 dans un espace d'une dizaine de mètres carrés qu'ils doivent partager avec deux ou trois autres personnes. En effet, sur moins de dix mètres carrés, s'accumulent horizontalement la longueur d'un lit, deux à trois tabourets, un lavabo, une tinette ou une cuvette de W.-C.

Sur un peu plus de trois mètres, s'ajoute la compression verticale. D'un côté s'étagent trois lits superposés - le quatrième détenu couche sur un matelas à même le sol ; 24 % sont dans

ce cas en début de détention, et toujours 14 % après un an. En face, à différentes hauteurs du mur, sont disposés la table escamotable, les petits placards à portes coulissantes ou non, ou sans portes, le petit rayonnage qui supporte la télévision pour ceux qui, comme pour le frigo, peuvent la louer. S'y ajoutent encore le petit muret qui cache partiellement la cuvette de W.-C., ou, lorsqu'il n'existe pas, l'éventuelle cloison d'une couverture accrochée par une ficelle, pour peu qu'elle ne serve pas de corde à linge, où pendent caleçons, chaussettes, maillots de corps et chemises, ajoutant à la confusion du décor.

Dans de telles conditions, l'espace personnel, que Goffman définit comme « *la portion d'espace qui entoure un individu et où toute pénétration est ressentie par lui comme un empiètement qui provoque une manifestation de déplaisir et parfois un retrait* »<sup>74</sup>, est réduit à peu de chose si ce n'est à rien. Encore une fois, le cadre matériel de la prison aboutit à une dissolution de l'intimité et à une mise en danger de l'identité individuelle. Le jeu des clés, des serrures, des multiples portes et passages contrôlés, des seuils dont le franchissement est toujours soumis à de multiples *rites*, réaffirment quotidiennement au détenu que son autonomie de mobilité est non seulement très limitée, mais surtout soumise à la volonté d'autrui. Même lors des promenades, ce rétrécissement est sensible : leur longueur est limitée, et l'espace est entouré de hauts murs. Dans ce cadre, la perception de l'espace est à terme modifiée : une détenue nous a raconté avoir constaté lors de sa sortie, que l'absence de perspective éloignée dans son champ de vision durant toute son incarcération, avait altéré ses capacités visuelles. Elle avait été prise de vertige, lors de sa sortie de prison, lorsque tout d'un coup, elle avait dû « *faire face au champ cultivé devant la porte de la prison* ». Devant un champ de vision illimité, elle avait subitement une angoisse très prégnante, « *la sortie c'est l'angoisse, tout cet espace, cette lumière, c'est trop. Tout d'un coup y'a du trop, alors qu'on avait été toujours obligé à être regardé, là c'est nous qui supportons plus tout ça* ».

Le plus souvent, les détenus passent la quasi-totalité de leur temps dans leur cellule, dont ils ne sortent que pour les parloirs, les douches ou la promenade. Il y a possibilité pour quelques prisonniers de travailler, mais les places sont rares, et le travail peu intéressant et faiblement rémunéré. Des emplois sont procurés par l'administration pénitentiaire, qui confie à certains détenus des tâches non spécialisées telles que l'entretien des locaux, le transport de la nourriture des cuisines aux cellules...

---

<sup>74</sup> Goffman E., *La Mise en scène de la vie quotidienne*, vol.2, Les relations en public, Paris, Minuit, 1973, p 44

Il est également possible aux détenus, lorsque la configuration des bâtiments de la prison le permet et lorsqu'un budget spécifique est disponible, de faire du sport. Les activités les plus représentées sont le football, le basket et le volley. De plus, la plupart des prisons se sont dotées depuis quelques années de salles de musculation qui connaissent un large succès. Une telle activité permet aux détenus de maintenir, voire de consolider une façade de force virile, adaptée alors au cadre carcéral.

### 5. 3. *Sous le regard de l'autre*

Nous l'avons déjà évoqué, la prison réduit l'espace individuel tant sur le plan de l'identité que sur celui de l'intimité. Comment s'aménager un espace à soi ou privé dans un lieu d'une superficie de quelques mètres carrés où cohabitent trois ou quatre personnes ? La personne détenue est en fait surveillée en permanence, non seulement par les agents de l'administration pénitentiaire mais également par ses co-détenus vivant dans cet *espace domestique de poche*. Il faut sans cesse prendre garde à ses attitudes en fonction des contraintes des lieux et du règlement. Chacun voit l'autre tout en étant vu de lui. Ce qui est vrai pour la vue l'est également pour d'autres sens, tout s'entend, tout se sent... Confronté à une autre appréhension de l'espace social, le détenu se doit d'incorporer rapidement d'autres systèmes de valeur, avec lesquels bien souvent il n'entretient ou il n'entretenait aucune relation.

### 5. 4. *La disparition de l'opacité*

L'entrée en détention provoque un traumatisme dont les effets seront plus ou moins plus ou moins durables. Immergés dans un univers nouveau dont, dans le cas des détenus pour lesquels il s'agit de la première incarcération, ils ne maîtrisent ni le sens, ni les pratiques, les prisonniers *oublent* leur corps, perdent tout désir. Pour la majorité qui est en détention préventive, la peur de l'avenir, l'incertitude quant à la durée de leur séjour en prison contribuent à renforcer les effets de ce choc psychologique.

Le règlement carcéral contribue lui aussi à modifier le rapport de chaque détenu à son propre corps. Parmi ces pratiques, une des plus marquantes est celle des fouilles à nu. Celles-ci correspondent à une pratique institutionnelle faisant partie du règlement intérieur de chaque prison. Elles sont systématiques à chaque fois que la personne détenue a un

contact avec l'extérieur par l'intermédiaire d'un tiers n'appartenant pas à l'administration pénitentiaire (visiteurs, amis, famille...) ou qu'elle participe aux ateliers relatifs aux différentes activités proposées par l'établissement. La première fouille à nu a lieu lors de l'incarcération, elle agit comme un rite de passage propre au milieu carcéral, et marque la séparation entre l'extérieur, le « *reste de la société* », et l'intérieur, la prison. Cette fouille, qui se reproduira régulièrement au cours de la détention, est vécue différemment par les détenus qui y sont contraints. Elle est, dans la plupart des cas, perçue par les prisonniers comme une perte d'intimité qui affecte durablement leur identité. Les individus se trouvent désinvestis de leur corps et réduits à leur condition de détenu. Ce sentiment est plus ou moins accentué en fonction de la manière dont sont réalisées ces fouilles, et évolue avec le temps. De toute façon, les détenus doivent s'y résoudre ou s'exposent à des sanctions de la part de l'administration pénitentiaire (isolement au mitard et perte des réductions de peines) s'ils s'y refusent. Les réactions des détenus vont du sentiment d'humiliation et de révolte, ressenti les premiers temps, à la banalisation et à l'acceptation.

La fouille à nu peut s'analyser comme un rite de mortification imposé par l'institution pénitentiaire.

### 5. 5. *Un nouveau lien social*

Placés dans un cadre de contraintes permanentes, les détenus, pour que leur condition soit vivable, doivent se créer des formes d'adaptation spécifiques, que celles-ci leur soient officiellement offertes par l'institution carcérale (comme les emplois salariés) ou qu'elles soient leur propre création, parfois dissimulée et inconnue des surveillants.

L'arrivée en détention, lorsqu'il s'agit d'une première incarcération, est vécue comme le passage du monde familier du dehors à un univers marqué par l'étrangeté et l'imprévisibilité. Elle peut être considérée comme un moment critique de transition d'un état social à un autre provoquant divers phénomènes de désajustement. Le nouveau détenu ressent un *sentiment d'étrangeté* - pour reprendre une expression de Michael Pollak - dans le double sens d'une situation étrange et de la rencontre entre des êtres étrangers les uns aux autres et qui « *résulte de la divergence trop grande de leurs histoires individuelles et du manque d'une mémoire partagée qui leur permettrait de décoder la situation et de se comprendre de façon quasi automatique* »<sup>75</sup> (Pollak, 1993). Coupé de son univers habituel dans lequel les situations sont maîtrisées et l'environnement perçu comme allant de soi, l'individu doit pouvoir s'adapter

---

<sup>75</sup> Pollak M., *Une identité blessée*, Paris, Métailié, 1993, p. 153

Il est contraint pour cela à improviser, à se façonner des repères provisoires à partir de ce qui fait la base de son identité.

Dans la situation d'incertitude et de brouillage des repères habituels dans laquelle il se trouve, et où les différentes espèces de capitaux dont il est ou était doté n'opèrent plus comme lorsqu'il était dans le monde libre, le détenu, ne peut plus fonder son action que sur certaines ressources transférables dans l'univers carcéral, principalement celles liées au corps, telles que la force, ainsi que sur et par l'inertie de son habitus. Celui-ci constitue le dernier principe de la pratique à fonctionner encore, alors que le monde social semble s'être effondré autour de lui. L'habitus, souligne M. Dobry, « *« opère » en quelque sorte par substituabilité pratique d'un nombre limité de schèmes fondamentaux qui peuvent, du fait de cette mobilité, engendrer des comportements, appréciations et perceptions dans des contextes sociaux qui ne sont pas nécessairement ceux dans lesquels ils « opèrent » le plus souvent, ni, davantage, ceux dans lesquels ils ont pu être intériorisés* »<sup>76</sup>.

Certaines adaptations, ou pour le dire autrement, les *trucs* ou les *combines* destinés à améliorer les conditions de la vie quotidienne, font partie de ce qui est souvent présenté comme un *folklore* propre à la prison. Il est ainsi recommandé, par exemple, au nouveau venu dont c'est la première incarcération, de se déclarer musulman ; l'alimentation qui ne comporte pas de viande de porc est supposée être meilleure - ou plutôt moins mauvaise - que l'ordinaire.

D'autres tentent de masquer les toilettes derrière des chaises couvertes de vêtements, ou conviennent de se jucher sur le lit le plus haut d'où les W-C sont invisibles pour ne pas gêner celui qui les utilise, et qui craint d'être visible. La décoration de la cellule, en permettant de personnaliser, de s'approprier l'espace et de conserver un minimum d'identité personnelle en situation de négation de l'intimité, doit aussi être interprétée dans ce cadre. Dans les cellules d'hommes, les revues pornographiques sont largement sollicitées.

La communication entre détenus est également l'enjeu de nombreuses formes d'adaptations secondaires. Dans un contexte marqué par la méfiance de l'administration pénitentiaire à l'égard de toute forme de solidarité entre prisonniers qui échapperait à son contrôle et où c'est elle qui décide en dernier ressort des interactions entre détenus, ceux-ci et celles-ci sont particulièrement désireux de communiquer entre eux, et sont prêts à développer une grande imagination pour y parvenir. Le système des *yoyos* (un fil qui permet

---

<sup>76</sup> Dobry M.,

de faire passer des objets ou des messages entre les fenêtres d'un étage à un autre) est une des formes les plus classiques de tels moyens de communication clandestins.

Depuis les années 1980, les détenus ont pu bénéficier de la mise en place de dispositifs spécifiques, prenant place dans un programme multiforme d'« humanisation » des prisons, leur donnant accès à des activités de loisirs ou culturelles. Des activités sportives diverses (football, musculation, tennis de table, boxe...) ou culturelles (ateliers artistiques, vidéo, bibliothèque...) sont offertes, souvent encadrées par des intervenants extérieurs n'appartenant pas à l'administration pénitentiaire. Ces activités sont appropriées différemment par chacun des détenus, et peuvent être l'objet d'une pluralité d'usages, parfois détournés de leur objectif officiel.

Avec beaucoup de commentateurs, on peut remarquer que le développement de ces activités a modifié l'organisation disciplinaire des prisons françaises, favorisant la généralisation de l'expression des détenus contre l'ancienne interdiction de communication entre prisonniers. De plus, en imposant une plus grande mobilité des détenus à l'intérieur de la prison, cet accroissement du nombre des activités sportives, ludiques ou culturelles a contribué à l'élaboration de nouvelles relations entre surveillants et prisonniers.

## **6. Les différents types d'établissements pénitentiaires**

### *6. 1. Les maisons d'arrêt (MA)*

Dans les Maisons d'arrêt, on trouve des prévenus et des condamnés à de courtes peines ou en fin de peines d'emprisonnement.

Le régime de détention légal : emprisonnement individuel de jour et de nuit.

Les maisons d'arrêt n'ont pas la possibilité de refuser une surpopulation. C'est ainsi que la plupart du temps, l'incarcération individuelle légale, qui devrait être la règle dans ces établissements, n'est pas respecté dans la pratique.

Le nombre de places est de 30 134.

### *6. 2. Les centres de détention (CD)*

Dans les centres de détention, on trouve des condamnés à des peines moyennes à longues, présentant les meilleures perspectives de réinsertion.

Le régime de détention légal : emprisonnement individuel de nuit seulement. Organisation en unités de vie ou divisions librement accessibles aux détenus dans la journée.

Régime plus libéral orienté vers la re-socialisation, celui-ci est moins sécuritaire.

Le nombre de places est de 6 264.

### *6. 3. Les maisons centrales*

En maison centrale, on trouve les condamnés les plus « *difficiles* », détenus condamnés à de lourdes peines, considérés comme dangereux ou pour lesquels le pronostic de réinsertion sociale est peu favorable.

Le régime de détention : emprisonnement individuel de nuit seulement. Organisation en unités de vie librement accessibles aux détenus dans la journée.

Ce régime de détention est essentiellement axé sur la sécurité. Les maisons centrales remplacent les quartiers de hautes sécurités que l'on trouvait dans les prisons avant 1982.

Le nombre de places est de 2 770.

### *6. 4. Les centres pénitentiaires régionaux*

Les centres pénitentiaires sont des établissements comprenant deux quartiers de régimes différents :

- Le régime de semi-liberté :

Les centres de semi-liberté accueillent les condamnés à qui a été accordée la semi-liberté et ayant des peines égales ou inférieures à un an.

- Le régime de détention :

Incarcération de nuit et le week-end, le détenu allant travailler généralement durant la journée.

Le nombre de places est de 8163.



## Conclusion

La prison se constitue à partir du discours qui la fonde, en ce sens elle ne peut donc être confondue avec les formes d'incarcérations qui l'avaient précédée et qui ont constituées les formes de répression associées au pouvoir. En ce sens, il semble bien que la prison se constitue du côté des formes contemporaines d'appropriation du savoir. Tel est le regard nouveau que propose Foucault, qui considère que si la forme-prison préexiste à son utilisation systématique dans les lois pénales, elle s'est constituée à l'extérieur de l'appareil judiciaire, « *quand se sont élaborées, à travers tout le corps social, les procédures pour répartir les individus, les fixer et les distribuer spatialement, les classer, en tirer d'eux le maximum de temps et le maximum de force, dresser le corps, coder leur comportement continu, les maintenir dans une visibilité sans lacune, former autour d'eux tout un appareil d'observation, d'enregistrement et de notation, constituer sur eux un savoir qui s'accumule et se centralise* »<sup>77</sup>.

*Quelles seront les incidences d'un tel programme ?*

Il semblerait que la forme générale d'un appareillage pour rendre les individus dociles et utiles, par un travail précis sur leur corps, a dessiné l'institution-prison, avant que la loi ne la définisse comme la peine par excellence. Le tournant que Michel Foucault remarque se situe entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et le XIX<sup>e</sup> siècle, période qui entérine le passage à une pénalité de détention, mais, selon l'auteur, il s'agissait plus de l'ouverture de la pénalité à des mécanismes de coercition déjà élaborés ailleurs. Ce serait son accès à « l'humanité » qui déterminerait ce moment particulier de l'histoire des prisons, moment, par le pouvoir de classe, de coloniser l'institution judiciaire. « *Au tournant des deux siècles, une nouvelle législation définit le pouvoir de punir comme une fonction générale de la société qui s'exerce de la même façon sur tous ses membres, et dans laquelle chacun d'eux est également représenté ; mais en faisant de la détention la peine par excellence, elle introduit des procédures de domination caractéristiques d'un type particulier de pouvoir. Une justice se dit « égale », un appareil judiciaire qui se veut « autonome », mais qui est investi par les dissymétries des assujettissements disciplinaires, telle est la conjonction de naissance de la prison, peines des sociétés civilisées* »<sup>78</sup>.

*La prison une nécessité. De l'idée de droit à l'idée de dette*

*« Ce n'est pas par hasard, ce n'est pas le caprice du législateur qui ont fait de l'emprisonnement la base de l'édifice presque entier de notre échelle pénale actuelle : c'est le progrès des idées et l'adoucissement des*

---

<sup>77</sup> Foucault, M. *Surveiller et punir*, op. cit. , p. 233

<sup>78</sup> *Ibid.* p. 234

*mœurs* »<sup>79</sup>. Le progrès des idées et l'adoucissement des mœurs fondent sur la privation de liberté, l'idée du châtement, puisque la prison serait la peine par excellence dans une société où la liberté, idée issue de la révolution, est un bien qui appartient à tous de la même façon et auquel chacun est attaché par un sentiment universel constant. Sa perte a donc le même prix pour tous, mieux que l'amende, elle est le châtement « égalitaire ». De plus, elle permet de quantifier la peine selon la variable du temps. Ainsi, peut affirmer Foucault, « *il y a une forme-salaire de la prison qui constitue dans les sociétés industrielles, son « évidence » économique. Et lui permet d'apparaître comme une réparation. En prélevant le temps du condamné, la prison semble traduire concrètement l'idée que l'infraction a lésé, au-delà de la victime, la société toute entière. Évidence économico-morale d'une pénalité qui monnaie les châtements en jours, en mois, en année, et qui établit des équivalences quantitatives délits-durée* »<sup>80</sup>.

Mais, s'il est juste de payer sa dette, le progrès du savoir positif prolonge cette idée en promouvant, par la privation, un autre destin à l'institution carcérale : fonder à l'évidence la transformation de l'individu. Mais la prison se fonde aussi sur son rôle d'appareil à transformer les individus. Comment la prison ne serait-elle pas immédiatement acceptée puisqu'elle ne fait, en enfermant, en redressant, en rendant docile, que reproduire, quitte à les accentuer un peu, tous les mécanismes qu'on trouve dans le corps social ?

La prison une caserne un peu stricte, une école sans indulgence, un sombre atelier, mais, à la limite, rien de qualitativement différent. Ce double fondement juridico-économique d'une part, technico-disciplinaire d'autre part, fait apparaître la prison comme la forme la plus immédiate et la plus civilisée de toutes les peines. C'est ce double fonctionnement qui lui a donné tout de suite sa solidité. Une chose serait claire, « *la prison n'a pas été d'abord une privation de liberté à laquelle on aurait donné par la suite une fonction technique de correction ; elle a été dès le départ une « détention légale » chargée d'un supplément correctif, ou encore une entreprise de modification des individus que la privation de liberté permet de faire fonctionner dans le système légal. En somme l'emprisonnement pénal dès le début, du XIX<sup>e</sup> siècle, a couvert à la fois la privation de liberté et la transformation technique des individus* »<sup>81</sup>.

Pour confirmer son hypothèse, Michel Foucault rappelle un certain nombre de faits. En effet, il constate que dans les Codes de 1808 et de 1810, et même dans les mesures qui les

---

<sup>79</sup> Van Meenen, Congrès pénitentiaire de Bruxelles, in *Annales de la charité*, 1847, p. 529-530. Cité par Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 234

<sup>80</sup> *Ibid.* p. 234

<sup>81</sup> *Ibid.* p. 235

ont immédiatement précédés ou suivis, l'emprisonnement n'est jamais confondu avec la simple privation de liberté. Il est ou il doit être en tous les cas, un *mécanisme différencié et finalisé*. Différencié puisqu'il ne doit pas avoir la même forme, selon qu'il s'agit d'un prévenu ou d'un condamné, d'un correctionnaire ou d'un criminel : maison d'arrêt, maison de correction, maison centrale doivent en principe correspondre à peu près à ces différences, et assurer un châtiment non seulement gradué en intensité, mais diversifié dans ses buts. Car la prison a une fin, posée d'entrée de jeu : « *la loi infligeant des peines plus graves les unes que les autres ne peut pas permettre que l'individu condamné à des peines légères se trouve enfermé dans le même local que le criminel condamné à des peines plus graves ; ... si la peine infligée par la loi a pour but principal la réparation du crime, elle veut aussi l'amendement du coupable* »<sup>82</sup>. C'est cette transformation qu'il faut demander et chercher, voire produire grâce aux effets internes de l'incarcération. « *L'ordre qui doit régner dans les maisons de force peut contribuer puissamment à régénérer les condamnés ; les vices de l'éducation, la contagion, des mauvais exemples, l'oisiveté... ont enfanté les crimes* »<sup>83</sup>.

La sanction y est toujours associée aux effets orthopédiques du lieu et il faut que soit pratiquée en son sein « *les règles d'une morale saine... Obligés à un travail qu'ils finiront par aimer, quand ils en recueilleront le fruit, les condamnés y contractent l'habitude, le goût, et le besoin de l'occupation ; qu'ils se donnent respectivement l'exemple d'une vie laborieuse ; elle deviendra bientôt une vie pure ; bientôt ils commenceront à connaître le regret du passé, premier avant-coureur de l'amour du devoir* »<sup>84</sup>.

La prison s'est trouvée, dès le début, engagée dans une série de mécanismes d'accompagnement, qui doivent en apparence la corriger, mais qui semblent faire partie de son fonctionnement même, tant ils ont été liés à son existence tout au long de son histoire, mais les techniques correctrices font tout de suite partie de l'armature institutionnelle de la détention pénale. Contemporain de sa constitution, le discours sur la prison a toujours constitué son mode d'emploi. La prison a toujours fait partie d'un champ actif où sont foisonnés les projets, les réaménagements, les expériences, les discours théoriques, les témoignages, les enquêtes. Autour de l'institution carcérale, toute une prolixité, tout un zèle. La prison, région sombre et abandonnée ? Le seul fait qu'on n'ait pas cessé de le dire depuis près de deux siècles prouve-t-il qu'elle ne l'était pas ? « *En devenant punition légale, elle*

---

<sup>82</sup> Motifs du Code d'instruction criminelle, Rapport de G. A. Real, p 244. Cité par Foucault in *Surveiller et punir*, p. 236

<sup>83</sup> *Ibid.* p. 236

<sup>84</sup> *Ibid.* p. 236

*a lesté la vieille question juridico-politique du droit de punir de tous les problèmes, de toutes les agitations qui ont tourné autour de technologies correctives de l'individu »<sup>85</sup>.*

---

<sup>85</sup> Foucault, M. *Surveiller et punir*, op. cit., p. 238

## Chapitre 2 : La loi et ses contraintes

### De l'espace du droit au lieu de la sanction

La loi dans l'universel de son énoncé parle au plus grand nombre, et la loi dans sa rencontre au singulier, suppose une subordination à l'exigence de son énoncé ; « *Sans expérience en ce qui concerne le cours du monde, incapable d'être préparé à tous les événements qui y surviennent, je me borne à me demander : peux-tu aussi vouloir que ta maxime devienne une loi universelle ? Quand ce n'est pas le cas, cette maxime est à récuser, et cela non pas, en fait, à cause d'un dommage qui en résulterait pour toi ou même pour d'autres, mais parce qu'elle ne peut pas s'intégrer comme principe dans une possible législation universelle ; or, pour une telle législation, la raison obtient de moi, que je le veuille ou non, un respect immédiat, dont certes, pour l'instant, je ne perçois pas encore sur quoi il pourrait se fonder (ce que le philosophe peut bien rechercher) mais dont du moins je comprends pourtant bien ceci : il consiste dans l'estimation d'une valeur qui dépasse de loin toutes celles de ce qui est mis en avant par l'inclination, et c'est la nécessité que mes actions soient accomplies par un pur respect pour la loi pratique qui constitue le devoir, devant lequel tout autre motif doit s'effacer, dans la mesure où il est la condition d'une volonté bonne en soi dont la valeur dépasse tout* »<sup>86</sup>.

*Dialogue avec l'insensé, ou la difficulté de concevoir ce qui ne peut se penser*

La loi ne peut se penser sans l'acte délictueux qui y est associé. « *Il ne saurait y avoir d'acte hors d'un champ déjà si complètement articulé que la loi ne s'y situe. Il n'y a d'autre acte qu'acte qui se réfère aux effets de cette articulation signifiante et en comporte toute la problématique – avec, d'une part, ce que comporte, ou plutôt ce qu'est, de chute l'existence même de quoi que ce soit qui puisse s'articuler comme sujet, et, d'autre part, ce qui y préexiste comme fonction législatrice* »<sup>87</sup>. Depuis Kant, on ne peut

---

<sup>86</sup> Kant E., *Métaphysique des mœurs I Fondation Introduction*, Paris, Garnier-Flammarion, 1994, p 73-74

<sup>87</sup> Lacan, J., *Le séminaire livre XVII, l'envers de la psychanalyse*, Seuil, 1991, p. 145-146

penser la loi, sans la tutelle de l'entendement. L'acte est irrationnel, il est une entorse à la pensée claire, qui, elle, est gouvernée par l'entendement. Deux orientations auxquelles nous allons donner forme pour tenter de répondre à l'énigme de l'acte.

Traditionnellement, la pensée n'était pas séparée du discours ; ainsi penser, était pour les Grecs, se tenir un discours à soi-même. St Anselme semble avoir été le premier à avoir l'intuition qu'une autre logique déterminait la pensée. Certes, aucune conceptualisation de la division de la pensée n'est élaborée, cependant, nous prendrons le dialogue qu'il nous propose comme la forme originale de l'introduction de l'insensé dans le discours rationnel. St Anselme dans une perspective audacieuse a pu faire dialoguer l'insensé avec le *faible mortel*. St Anselme désire entrevoir la vérité : « *je ne cherche pas à comprendre, pour croire, mais je crois pour comprendre. Car, je crois aussi que je ne pourrais comprendre si je ne croyais pas* »<sup>88</sup>. Tels sont les prémisses de l'argument ontologique que St Anselme nous propose, son appel à Dieu « *Seigneur, toi qui donnes l'intelligence à la foi accorde moi de comprendre* ». Ici, il s'agit d'entendre l'appel de St Anselme dans sa volonté de comprendre qu'il veut subordonner à celui qui est *quelque chose qu'on ne peut concevoir de plus grand*. À ce quelque chose source du vrai savoir, il y adjoint l'*insensé*, c'est-à-dire celui qui, lorsqu'il entend l'affirmation de St Anselme : quelque chose dont on ne peut concevoir de plus grand, comprend ce qu'il entend, et ce qu'il comprend est dans son intelligence, même s'il ne comprend pas que ce quelque chose existe. Car c'est une chose que d'avoir quelque chose dans l'intelligence et autre chose que de comprendre que ce quelque chose est.

Le sophisme de St Anselme repose sur l'affirmation suivante : *avoir une chose dans sa pensée n'est pas la même chose que comprendre que cette chose existe*. À force d'argument, St Anselme offre des glissements rhétoriques qui témoignent de ses difficultés de penser en dehors des canons de la logique formelle. Ainsi, le peintre qui est convoqué pour son argumentation, lui permet d'affirmer que l'on ne doit pas confondre pensée et existence, même si elles sont théoriquement subordonnées l'une à l'autre. Lorsque le peintre réfléchit au tableau qu'il va faire, il l'a dans sa pensée ; mais il ne pense pas encore qu'il existe. Une fois qu'il l'a peint, il l'a dans son intelligence et d'autre part il comprend que cela est, ce qui permet à St Anselme de construire le syllogisme suivant :

L'insensé lui-même doit convenir qu'il y a dans l'intelligence quelque chose dont on ne peut rien concevoir de plus grand, parce que lorsqu'il entend cette expression, il la comprend, et tout ce que l'on comprend est dans l'intelligence.

---

<sup>88</sup> Saint Anselme, *Sur l'existence de Dieu. (Proslogion)*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1992, p.13

Or, si l'être dont on ne peut rien concevoir de plus grand est dans l'intelligence seule, cette même entité, dont on ne peut rien concevoir de plus grand, est quelque chose dont on peut concevoir quelque chose de plus grand : ceci est impossible.

Alors, il n'y a aucun doute, ce quelque chose dont on ne peut rien concevoir de plus grand existe, et dans l'intelligence, et dans la réalité.

Cet argument « affirme que l'acte par lequel la pensée pose l'existence de l'absolu est solidaire à son essence même et qu'elle se nie elle-même en le niant »<sup>89</sup>. Pensée de l'intérieur de toute pensée, la vérité se voit par l'éclatement du jour, aucune nuit ne peut perturber son éblouissement, aucune ombre ne peut tacher son éblouissement. Telle est la logique à partir de laquelle Kant va tenter de penser une action morale.

#### *Une formulation nouvelle de la moralité*

Kant, estimant impossible que des hommes doués de raison aient dû attendre qu'une philosophie vienne leur enseigner ce qu'ils devaient faire, ne prétend à rien d'autre qu'à retrouver, sous le particulier des expériences concrètes *plutôt vécues que pensées* et sous la contingence des manifestations éthiques du temps et des lieux, les *purs principes rationnels de la moralité dans toute leur universalité et leur nécessité*.

Le projet de Kant est de proposer, à partir des *Fondements* de cette métaphysique, de remonter au principe suprême de la moralité à partir des jugements moraux prononcés par la conscience commune. La méthode analytique qu'il emploie n'a d'autre prétention que d'exprimer, dans toute la précision de ses implications, ce commandement de raison que chacun s'impose à lui-même lorsqu'il déclare agir par devoir. Remontant au principe suprême de la moralité à partir des jugements moraux prononcés par la conscience commune, il s'agit pour Kant de constituer une science à partir de laquelle une conscience peut, non seulement se penser, mais orienter la conduite de l'homme. « *Les lois pratiques, en tant qu'elles sont en même temps des raisons subjectives d'action, c'est-à-dire des principes subjectifs, s'appellent maximes. L'appréciation de la moralité, d'après sa pureté et ses conséquences, se fait suivant des idées, mais l'observance de ses lois, suivant des maximes.*

*Il est nécessaire que toute notre manière de vivre soit subordonnée à des maximes morales ; mais il est en même temps impossible que cela ait lieu, si la raison ne lie pas à la loi morale, une cause efficiente qui*

---

<sup>89</sup> Koyré, A., *Introduction au Proslogion de st Anselme*, Paris, Vrin, 1992, p. VII

détermine, d'après notre conduite par rapport à cette loi, un dénouement correspondant exactement, soit dans cette vie, soit dans une autre, à nos fins les plus élevées »<sup>90</sup>.

En effet, ne suffit-il pas d'analyser la conscience morale la plus commune pour s'apercevoir que, par-delà les classifications que les philosophes ont pu faire des biens qui sont les dons de la nature ou ceux de la fortune, elle sait former le concept qui lui permet de décider du bien proprement moral ? Cependant, il n'est aucun bien qui puisse être jugé bon en lui-même puisqu'on en peut toujours faire un mauvais usage. Seule, la volonté peut, lorsqu'elle est *bonne*, l'être *absolument*, sans restriction aucune, en elle-même, car ce qui la fait telle, ce n'est ni son aptitude à atteindre telle fin, ni le succès qu'elle peut connaître dans ses œuvres, c'est uniquement sa pure intention, pourvu qu'on entende par là *sa tension vers l'acte et non quelque simple velléité*.

La volonté bonne se reconnaît dans l'action qui est faite uniquement par devoir et que n'inspire aucune inclination, ni aucune vue intéressée. Seule, la raison peut faire la volonté bonne parce que seule, elle peut donner à l'action la forme de l'universalité et lui imprimer le sceau de la nécessité. Lorsque l'Écriture enjoint d'aimer son prochain, même son ennemi, il est exclu que cet amour soit un simple élan du cœur, seul un commandement de raison peut obtenir qu'on se retienne de se laisser aller à son inimitié : « *Ainsi faut-il comprendre également, sans nul doute, les passages des Écritures dans lesquels il est ordonné d'aimer son prochain, y compris lorsqu'il s'agit de son ennemi. Car l'amour, en tant qu'inclination, ne peut se commander, alors que faire le bien par devoir, tandis qu'aucune inclination n'y pousse et qu'une aversion naturelle et irrépressible vient même s'y opposer, cela correspond à un amour pratique et non pas pathologique qui est inscrit dans la volonté et non pas sur la pente de notre être sensible, dans des principes de l'action et non pas dans une sympathie qui nous fait fondre : or, seul cet amour peut être commandé* »<sup>91</sup> (Kant, 1994). Aussi, c'est parce qu'il n'est pas un être uniquement raisonnable, mais également sensible, que l'homme ne peut renoncer au bonheur, dont la recherche est non seulement légitime, mais constitue un devoir, dans la mesure où le malheur n'est pas une condition favorable à l'accomplissement du devoir. Autant il est légitime que la raison mette son ingéniosité au service de la satisfaction des inclinations de la nature, autant la souveraineté de son pouvoir de législation pratique ne peut tolérer de leur donner audience quand il s'agit de déterminer ce qui doit être fait, encore moins de faire de leur satisfaction

---

<sup>90</sup> Kant E., *Critique de la raison pure*, Paris, PUF, 1971, p. 547

<sup>91</sup> Kant E., *Métaphysique des mœurs I*, Paris, G-F Flammarion, 1994, p. 68



le mobile de l'action. Il en résulte aussi que ce n'est jamais de la prise en considération du contenu matériel des fins poursuivies que l'action peut tirer sa valeur morale, puisque ce contenu n'est estimé que dans sa relation à la sensibilité, le plaisir ou la peine qu'il peut engendrer. Seule, la forme du principe *a priori* de la volonté, c'est-à-dire l'universalité de la règle rationnelle, peut faire que la volonté soit bonne absolument. Dès lors, c'est bien au regard de ce qui constitue l'*expérience*, que Kant va ordonner sa législation. Ce qui opère ici, c'est que face à l'indétermination de l'acte, mon action doit être déterminée par une législation certaine.

### *Le respect pour la loi morale* □

Le seul mobile qui devient recevable ne peut plus être procuré que par la représentation de la loi morale. Il est de fait que lorsque nous agissons par devoir, nous nous sentons obligés, mais le sentiment que nous éprouvons en ce cas est singulier : à la différence de tous les autres, il ne se laisse ramener ni à l'inclination ni à la crainte. Le respect que nous inspire la loi morale n'est ni un plaisir, car nous nous sentons humiliés dans les prétentions de l'amour de soi soumis par la loi, ni un déplaisir, car celle-ci rehausse l'estime que nous nous portons en nous faisant reconnaître notre éminente dignité d'êtres raisonnables. Tel est donc le seul mobile possible de l'action morale : le respect, sentiment déterminé *a priori* par la seule représentation de la loi morale.

Puisqu'il est impossible de définir la loi morale par sa conformité avec quelque objet que ce soit, il est nécessaire et suffisant qu'elle se définisse par la conformité à l'idée même de la loi. C'est en ce sens que Kant dit qu'elle se soutient d'elle-même : nécessaire, dans son indépendance à l'égard de la particularité des cas qui se présentent dans l'expérience, universelle, puisqu'elle vaut pour tous les cas et pour tous les êtres raisonnables, elle s'annonce par ce caractère *a priori* qui exprime la pure rationalité, ce qui exclut qu'elle puisse se présenter dans l'expérience comme un objet de connaissance : « *une action accomplie par devoir tient sa valeur morale, non pas du but qui doit être atteint par elle, mais de la maxime d'après laquelle elle est décidée ; cette valeur ne dépend donc pas de la réalité de l'objet de l'action, mais uniquement du principe du vouloir d'après lequel l'action est accomplie sans qu'aucune attention ne soit portée aux objets de la faculté de désirer* »<sup>92</sup>. Aussi est-il vain de vouloir tirer la moralité des exemples, puisque la représentation de la loi est la condition préalable de leur valeur d'exemple. Il

---

<sup>92</sup> Op cit. p. 68

faut même aller jusqu'à reconnaître l'impossibilité d'établir par expérience l'existence d'une seule action faite uniquement par devoir, toute connaissance de soi étant trop imparfaite pour être assurée d'atteindre jusqu'aux mobiles les plus secrets. C'est sous la forme d'un commandement inconditionnel que la loi morale s'annonce à la conscience dans la formule d'un impératif : « *le devoir est la nécessité d'agir par respect pour la loi* »<sup>93</sup>. Alors que des conseils de prudence ou des règles d'habileté demeurent hypothétiques en énonçant une relation analytiquement nécessaire des moyens à la fin, l'impératif moral est catégorique : il lie la volonté à la loi par la seule maxime dont il fait le principe de l'action.

Aussi le critère infaillible qui permet de le reconnaître ne se formule-t-il qu'en ne tenant compte que de ce qui caractérise une loi, c'est-à-dire l'universalité, et de ce qui exprime formellement l'existence d'objets déterminée par des lois, c'est-à-dire la notion de nature. Il suffit donc à l'agent moral de s'assurer qu'il peut vouloir que la maxime de son action soit en même temps une loi universelle de la nature. Ou encore, pour prendre cette fois en considération la fin pour laquelle la volonté se détermine, puisque cette fin ne peut être qu'une fin absolue, donc uniquement l'être raisonnable, qui est une personne et non une chose, autrement dit l'humanité, seule forme sous laquelle la rationalité nous soit donnée, il suffit de s'astreindre à ne jamais traiter l'humanité dans sa personne ou celle d'autrui simplement comme un moyen, mais toujours en même temps comme une fin. Ainsi je puis bien vouloir mentir à seule fin de me tirer d'embarras, mais la meilleure preuve que je ne puis vouloir faire du mensonge une loi universelle, c'est que l'efficacité de mon mensonge exigeant qu'il soit pris pour vérité se fonde sur la loi universelle de véridicité. « *Ne puis-je pas, si je me trouve dans l'embarras, faire une promesse en ayant l'intention de ne pas la tenir ? Je distingue ici sans difficultés les différents sens que peut avoir la question, selon que l'on demande s'il est prudent ou s'il est conforme au devoir de faire une fausse promesse. Sans doute la considération de la prudence peut-elle fort souvent intervenir. Certes je vois bien qu'il ne suffit pas, grâce à cette échappatoire, de me tirer d'un embarras actuel, mais qu'à l'évidence il faudrait examiner si, de ce mensonge, ne pourrait pas procéder pour moi dans le futur des ennuis bien plus graves que ne le sont ceux dont je me dégage aujourd'hui ; et dans la mesure où, malgré toute ma prétendue finesse, les conséquences ne sont pas d'une facilité à prévoir qu'il soit exclu que la perte d'une confiance qu'on avait en moi ne soit pas largement plus préjudiciable que tout le dommage que je me soucie présentement d'éviter, de même faudrait-il se demander si ce ne serait pas agir avec davantage de prudence que de procéder ici selon une maxime universelle et de s'accoutumer à ne rien promettre qu'avec l'intention de tenir sa promesse. Simplement, il m'apparaît bientôt*

---

<sup>93</sup> Op cit. p. 69

*ici transparent qu'une telle maxime n'a cependant toujours pour fondement que le souci des conséquences. Or, il est pourtant tout différent d'être de bonne foi par devoir et de l'être par souci des conséquences désavantageuses : dans le premier cas, le concept de l'action contient déjà en lui même une loi pour moi, alors que dans le second, il me faut avant tout considérer par ailleurs quels effets pourraient bien se trouver pour moi associé à cette action. Car si je m'écarte du principe du devoir, il est tout à fait certain que j'agis mal ; en revanche, si je suis infidèle à ma maxime de prudence, il peut en ressortir néanmoins pour moi, parfois, de vifs avantages, quoique à vrai dire il soit certes plus sûr de m'y tenir. En tout état de cause, la voie la plus courte et la moins trompeuse pour me forger un avis en vue de répondre à la question de savoir si une promesse mensongère est conforme au devoir, c'est de me demander à moi-même si je serais vraiment satisfait que ma maxime (de me tirer d'embarras par une fausse promesse) dût valoir comme une loi universelle (aussi bien pour moi que pour autrui) ; et pourrais-je bien me dire que tout homme peut faire une promesse fallacieuse lorsqu'il se trouve dans l'embarras et qu'il ne peut s'en tirer d'une autre manière ? Je prends ainsi bien vite conscience que je puis vouloir certes le mensonge, mais non point du tout une loi universelle ordonnant de mentir ; car, selon une telle loi, il n'y aurait absolument plus, à proprement parler, de promesse, attendu qu'il serait vain d'indiquer ma volonté, en ce qui concerne mes actions futures, à d'autres hommes qui ne croiraient pas ce que je leur indiquerais ou qui, s'ils croyaient de manière inconsidérée, me payeraient en tout cas de la même monnaie, - en sorte que ma maxime, dès lors qu'elle serait transformée en loi universelle, ne pourrait que se détruire elle-même »<sup>94</sup>.*

D'où la conséquence logique qui s'impose par sa dimension d'universelle, « Sans expérience en ce qui concerne le cours du monde, incapable d'être préparé à tous les événements qui y surviennent, je me borne à me demander : peux-tu aussi vouloir que ta maxime devienne une loi universelle ? Quand ce n'est pas le cas cette maxime est à récuser, et cela non pas, en fait, à cause d'un dommage qui en résulterait pour moi ou même pour d'autres, mais parce qu'elle ne peut pas s'intégrer comme principe dans une possible législation universelle ; or, pour une telle législation, la raison obtient de moi, que je le veuille ou non, un respect immédiat, dont certes, pour l'instant, je ne perçois pas encore sur quoi elle pourrait se fonder (ce que le philosophe peut bien rechercher), mais dont du moins je comprends pourtant bien ceci : il consiste en l'estimation d'une valeur qui dépasse de loin toutes celles de ce qui mis en avant par l'inclination, et c'est pas la nécessité que mes actions soient accomplies par pur respect pour la loi pratique qui constitue le devoir, devant lequel tout autre motif doit s'effacer dans la mesure où il est la condition d'une volonté bonne en soi dont la valeur dépasse tout ».

---

<sup>94</sup> Kant, E., op. cit. p.71-72

## *De l'exigence de la loi*

Posons tout d'abord que toute société prévoit et assure le maintien de ses institutions, toute société régleme son organisation, afin de définir et de sanctionner le comportement de ses ressortissants. C'est-à-dire qu'il ne peut y avoir de groupement organisé sans qu'il n'y ait loi, ni par conséquent, sanctions.

Toute société est donc par « *nature* » et par définition répressive, car si la sanction peut être souvent incitative et encourager le comportement attendu, l'incitation seule ne suffit pas à maintenir le respect des lois ni l'intégrité des institutions. La peine et la répression sont alors socialement nécessaires, même si elles ne sont pas toujours appliquées à partir d'un code écrit, par une autorité spécifique et selon une procédure définie et formalisée. Telle est en somme la représentation « normale » que nous pouvons avoir du rapport que nous entretenons avec l'espace social et la loi qui le gouverne. Un rapide regard sur ce lien particulier va nous permettre de nous rendre compte que ce lien ne fut pas toujours ainsi réparti. La conquête de cet espace fut lente. Cependant il n'est pas interdit de penser que nous gardons encore aujourd'hui ce lien imaginaire, tel qu'il se définissait dans la société mésopotamienne. Ceci nous conduit à définir à partir de quel moment peut-être pensée la loi.

## **1. L'homme pensé**

Le lien le plus ancien que nous ayons avec la loi se situe en Mésopotamie. Cela ne veut pas dire qu'une organisation avec des lois particulières ne lui préexista pas. Cependant aucune mémoire n'est susceptible de nous rendre compte de cet état. L'écriture n'étant pas encore inventée, aucune transmission ne fut possible.

### *1. 1. Le Code de Hammurabi*

Que nous enseigne la tradition mésopotamienne ?

Les codes apparaissent, en Mésopotamie, dès la fin du III<sup>e</sup> millénaire; le plus ancien retrouvé, le code d'*Ur-nammu* (2112-2095), comprenait les trois parties classiques, celui de *Sulgi*, second roi de la III<sup>e</sup> dynastie d'Ur, simple registre des arrêts rendus, le code de *Lipit-Istar* (1934-1924) à Isin, enfin les Lois d'*Ešnunna*, antérieures de quelques dizaines d'années au code d'Hammurabi datant de 1750 environ. On connaît ensuite les Lois hittites

élaborées au XVI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle, les Lois assyriennes vers le XII<sup>e</sup> siècle, les lois néo-babyloniennes - retrouvées très fragmentées - remontant au VII<sup>e</sup> siècle.

Le contenu : les arrêts rendus sont dépersonnalisés et leur rédaction particulière est propre à la pensée mésopotamienne, au début, une partie conditionnelle (la protase)<sup>95</sup> si..., suivie de la solution juridique proposée (l'apodose) :

« *Si un homme commet un homicide, on tuera cet homme* ». (Code d'Ur-nammu)

Certains articles sont impératifs :

« *Un marchand ou une cabaretière n'acceptera pas d'argent, d'orges, de laine, d'huile ou quoi que ce soit d'un esclave ou d'une esclave* ». (Code d'Ešnunna)

L'organisation interne des recueils obéit à une association d'idées propre aux préoccupations des Mésopotamiens plutôt qu'à une logique rationnelle; les codes ne contiennent pas la totalité des arrêts rendus et le droit reste largement non écrit.

- Le code d'*Hammurabi*.

C'est le plus complet des codes retrouvés, riche d'enseignements sur cette époque. Il a été découvert en 1902 à Suse, emporté comme butin par les Elamites en 1200 av.J.C. Constitué d'une stèle de basalte polie, haute de 2,50 mètres, il porte au sommet, sur la face avant une sculpture présentant Hammurabi recevant de *Utu/Šamaš*, dieu-soleil, le cerceau et la baguette symboles du pouvoir. Le texte écrit en colonnes verticales, dont une partie a été martelée, compte encore 282 articles lisibles - soit 3500 caractères- portant sur les thèmes concernant les punitions pour faux témoignages, vol et recel, lois relatives au travail, à la propriété privée, au commerce, à la vie privée: mariage, divorce, adoption...

Le code applique la loi du Talion, loi propre aux civilisations sémitiques mais inconnues à Ur, en contradiction avec les codes antérieurs qui choisissaient le dédommagement des victimes au détriment du châtement corporel des coupables.

« *Si un homme a crevé l'œil d'un awêlum, on lui crevera un œil ; s'il a brisé un os d'un awêlum, on lui brisera un os* ».

Il est discriminant ; pour un même préjudice, la sanction dépend du statut social de la victime, pratique synonyme de la rigidité de la société divisée en trois catégories sociales :

- l'*awêlum*, l'homme ou la femme libre, le seigneur, membre de l'élite,

---

<sup>95</sup> On définit ainsi dans la langue des Traités, notamment, une proposition principale commandée par une conditionnelle, qui, elle, porte le nom de protase : « Si un homme se rêve corroyeur (protase) : il sera successivement riche, puis pauvre (apodose) ». Les deux ensembles, ainsi présentées, constituent l'élément de base, à la fois stylistique et logique, desdits Traités.

- le *wardum*, l'esclave butin de guerre, ou homme et femme incapables de rembourser leurs dettes ou d'accomplir leurs obligations envers l'État,

- le *muškēnum*, situé entre l'esclave et l'homme libre, peut être un fonctionnaire recevant une terre et une maison inaliénable, mais soumis à l'obligation de servir l'État.

*« S'il a crevé l'œil d'un muškēnum, il paiera une mine d'argent, s'il a crevé l'œil du wardum d'un avēlum ou brisé un os du wardum d'un avēlum, il paiera la moitié de ce prix ».*

La mort du coupable sanctionne un éventail de fautes disparates à notre regard: fausses accusations d'assassinat, sorcellerie, meurtre, vol de la propriété au détriment du dieu ou du palais, recel de biens volés, aide à la fuite d'un esclave.

*« Si un homme a volé soit une pièce de gros ou de petit bétail qui soit la propriété d'un simple citoyen, il remboursera dix fois la valeur du préjudice. Si l'auteur du vol n'a pas de quoi rembourser, il sera mis à mort ».*

*« Si un homme a aidé un esclave du palais ou d'un avēlum à sortir par la Grande Porte de la ville, il devra être mis à mort ».*

La mutilation du coupable est prononcée lors du verdict : *« Si un fils a frappé son père, on lui coupera le poignet ».*

Le code a-t-il été la base de la législation civile ou des jugements rendus à Babylone au nom du roi ? Rien n'est moins sûr car, d'une part, il est manifestement incomplet pour couvrir la totalité des crimes et délits, d'autre part, d'après de nombreuses tablettes retrouvées, les arrêts rendus diffèrent notablement des articles du code. On peut penser que cette somme de sentences avait un rôle informatif, comme le dit Hammurabi sur sa stèle :

*« Le citoyen opprimé qui aurait une affaire en justice..., qu'il se fasse lire le texte sur ma stèle... Elle lui montrera son affaire. Et il comprendra alors à quelle sentence il doit s'attendre, il en aura le cœur tranquillisé ».*

La stèle serait alors une manifestation de l'autoglorification royale, un testament politique pour édifier les générations futures ; l'épilogue pourrait l'indiquer :

*« Telles sont les sentences équitables que Hammurabi, roi plein d'expérience, a imposées pour faire prendre à son pays la ferme discipline et la bonne conduite ».*

Il ajoute : *« Si quelqu'un a assez de discernement pour se trouver capable de tenir en ordre ce pays, qu'il prenne garde aux paroles que j'ai marquées sur la présente stèle, celle-ci lui montrera la marche et la conduite à tenir ».*

Gravée sur une pierre sombre, la stèle, conservée au musée du Louvre, a été découverte à Suse dans le sud-ouest de l'Iran par l'équipe de J. de Morgan. Sur le haut du sommet, est gravé en relief l'auteur, le roi *Hammurabi* de Babylone (1792-1750 environ) recevant de son Dieu *Marduk* les insignes du pouvoir royal.

En dessous de cette image, sont rangées et gravées en cases verticales une première série de 23 colonnes d'écriture ; puis, au revers, 28 autres colonnes achèvent le monument, dont il ne reste que 3500 lignes inscrites. Jean Bottéro<sup>96</sup> fait remarquer que ce long texte n'est pas d'une seule teneur : prose et « poésie » se succèdent. 5 colonnes au début et 5 autres à la fin composent, sur la bouche de Hammurabi, une sorte de morceau de bravoure, écrit dans un style élevé, particulier, en Mésopotamie ancienne, à la littérature héroïque et lyrique et qui sert d'introduction et de conclusion au corps de l'ouvrage<sup>97</sup>.

Dans le prologue, le roi reconnu par les dieux et pour la gloire militaire et politique de son pays, proclame vouloir assurer la prospérité de son peuple. Il présente alors une partie « législative » qui suit comme un ensemble de mesures prises par lui, monarque expérimenté et juste, pour réaliser la grandiose volonté divine. Dans l'épilogue, il poursuit la même idée : soulignant la sagesse et l'équité des décisions prises et inscrites. En faisant ceci, il perpétue ce qu'une tradition *scientifique* lui a enseigné, à savoir que l'ordre du monde est écrit dans la nature et que cet écrit est le témoignage de l'ordre (ordre est à entendre dans les deux sens du terme) et de la volonté divine. Nous éclairerons cet aspect en mettant en parallèle les trois discours dominants de l'époque : le discours scientifique, le discours législatif et le discours divinatoire.

Son geste offre ses lois en modèle perpétuel aux souverains avenir. Prologue et épilogue ne forment pas une pièce rapportée et surrogatoire : ils sont essentiels à l'œuvre entière, dont ils marquent, à leur manière, le sens profond. C'est pour cela, comme le souligne Bottéro, que tous les « articles » du code se trouvent construits rigoureusement sur le même *schème grammatical* de la *proposition conditionnelle*. Ils commencent, comme les

---

<sup>96</sup> Bottéro, J., *Mésopotamie. L'écriture, la raison et les dieux*, Paris, Gallimard, 1989

<sup>97</sup> L'expression du code : l'appellation de « code » en Mésopotamie désigne la plupart du temps des œuvres à caractère législatif en trois parties comprenant :

- un prologue exaltant l'autorité du législateur et sa légitimité, ainsi Hammurabi commence son code par ces mots : « Lorsque Anu, le très-haut, roi de tous les Dieux, et Enlil, seigneur du Ciel et de la Terre, eurent décidé que Marduk, le premier né d'Éa, devait avoir la royauté divine et lorsqu'ils eurent nommée Babylone par son nom suprême..., à ce moment, Anu et Enlil m'appelèrent par mon nom Hammurabi, le prince déférent qui craint les dieux, afin de formuler le bien pour le peuple, pour faire que la justice brille dans le pays, pour détruire le mauvais et le maudit, pour assurer que le fort n'opprime pas le faible ».

- un corpus législatif non exhaustif représentatif des décisions de justice rendues par le roi au nom du dieu protecteur de la cité,

- un épilogue traduisant la sagesse du monarque, son expérience, incitant ses successeurs à user de son code, maudissant les auteurs éventuels de la destruction de son œuvre.

articulations des traités divinatoires<sup>98</sup>, par une protase, introduite par la conjonction *si*, qui décrit une situation concrète, un état de choses circonstancié, au passé ou au présent. L'apodose, qui suit, au futur, marque ce que doit être, sur le plan juridique, le résultat d'une telle situation. Ainsi se constitue le premier article ; « *Si un homme a porté contre un autre une accusation de meurtre sans pouvoir en fournir la preuve : l'accusateur sera mis à mort* ». Le schème grammatical fonctionne ici à l'unisson de l'ordre du monde, en ce sens exposer un code est de même nature que l'œuvre divine, qui, agissant, « *écrit* » aussi l'ordre du monde.

### 1. 2. *Le code de Hammurabi et la science mésopotamienne*

Aussi le *Code* doit être entendu comme une œuvre de science. Le trait d'union en est le schème grammatical qui semble bien avoir une valeur à la fois incantatoire et prédicative. Depuis l'invention de l'écriture, vers 3000, la Mésopotamie ne s'était pas seulement donné un instrument de mémoire verbale, de précision et d'analyse conceptuelle, révolutionnant le type même de la culture. Par l'écriture, les Mésopotamiens se sont appropriés un espace dans lequel ils ont pu cerner une réalité singulière. Il nous reste ainsi, au moins depuis le premier tiers du II<sup>e</sup> millénaire, un certain nombre de *Traités* portant sur les matières que les « savants » du pays avaient le plus à cœur : lexicographie et grammaire ; encyclopédie ; divination ; mathématique ; médecine..., pour ne point parler de la jurisprudence. C'est à ce type de préoccupations et de littérature que se rattache aussi le Code de Hammurabi. Son style ainsi que son lieu d'exposition ne peut que nous convaincre de son caractère scientifique.

Tous ces *Traités* sont uniformément construits sur le même schème de pensée et d'expression. Deux choses surtout doivent ici retenir notre attention : d'abord *les éléments de l'exposé*, puis *l'ordre dans lequel ils sont mis*. Comme le propose Bottéro, analysons-les et mettons-les en parallèle, en les comparant à la mesure du Code. Nous pourrions d'autant mieux cerner pourquoi et comment ce dernier est construit.

Traité divinatoire	Traité scientifique	Traité juridique
Si un homme a le poil du thorax bouclé vers le haut : il tombera en esclavage.	Si sa fesse gauche est rouge : il traînera la maladie. Si sa fesse droite est	Si un homme a volé, soit une pièce de gros ou de menu bétail, soit un âne, soit un porc

<sup>98</sup> Exemple de propositions divinatoires ; « *Si la vésicule biliaire est prise dans la graisse : il fera froid. S'il pleut le jour de la fête du dieu de la ville : ce dernier sera fâché contre elle* ».



<p>Si un homme a le visage congestionné, a son œil droit proéminent : loin de chez lui, des chiens le dévoreront.</p>	<p>jaune : sa maladie changera. Si un homme, un scorpion l'a piqué : tu appliqueras les excréments d'un bœuf et il guérira.</p>	<p>ou un bateau... qui sont la propriété d'un simple citoyen : il remboursera dix fois la valeur de ce qu'il avait volé. Si l'auteur du vol n'a pas de quoi rembourser : il sera mis à mort. Si un homme a volé une charrue en pleins champs : il remettra cinq sicles (40 gr) d'argent au propriétaire de la charrue.</p>
---	---	--

### 1. 2. Les éléments

Les *traités* tout entiers, de la première à la dernière ligne, sont composés d'une interminable succession de propositions conditionnelles, introduites par *si* et formées d'une protase et d'une apodose, sur le même type de celles déjà soulignées dans le Code. En voici quelques exemples :

*Si, au début de sa maladie, le malade présente une transpiration et une salivation profuses, sans que, lorsqu'il transpire, cette sueur, depuis les jambes, atteigne les chevilles et la plante des pieds, ce malade en a pour deux ou trois jours; après quoi, il doit recouvrer la santé.*

*Si un homme, févreux, a son épigastre brûlant, qu'en même temps il n'éprouve ni plaisir ni envie de boire ou de manger, et qu'en outre son corps est jaune, cet homme est sous le coup d'une maladie vénérienne.*

*Si un homme, en train de marcher, tombe tout d'un coup en avant, gardant alors ses yeux dilatés, sans pouvoir les ramener à leur état normal, et s'il est lui-même incapable, en même temps, de remuer bras et jambes, c'est une crise d'"épilepsie" qui lui commence.*

Nous sommes obligés de constater que ce qui aurait pu nous sembler une particularité du Code n'en est pas une, ce *schème conditionnel* pourrait bien avoir représenté pour les anciens Mésopotamiens le propre canevas de leur pensée rationnelle, l'armature logique fondamentale de leur discours - quelque chose comme ce qu'est pour nous le syllogisme. Il semblerait que la réalité à laquelle les mésopotamiens sont confrontés soit une réalité mouvante susceptible à tout moment d'être perturbée par une intention que la logique ne

peut circonscrire. La loi n'a pas encore son statut d'universalité reconnue dans la Grèce antique. Le *schème conditionnel* semble alors introduire à la question du possible plus qu'à la dimension de la certitude.

Avec Aristote, il s'agira de poser des prémisses pour en extraire non une condition mais une certitude ayant valeur universelle, négligeant le contingent. Les Mésopotamiens mettaient en avant une hypothèse, puis, par un jugement construit sur les données de cette hypothèse, ils en tiraient une conclusion susceptible d'éclairer la réalité ou plus exactement le phénomène. Fièvre, épigastre brûlant, inappétence, couleur jaune de la peau : telles sont les données posées dans l'hypothèse; maladie vénérienne, tel est le jugement qu'elles recèlent et qu'en extrait, en quelque sorte, le médecin.

Coups portés par un fils sur son père : voilà l'hypothèse d'un article du *Code*, amputation de la main criminelle, voilà le jugement qu'en tire le juge, voilà le contenu jurisprudentiel des données de l'hypothèse.

*Si un homme dans sa chevelure a une tache blanche et qu'elle affecte la forme d'une flamme, cet homme vivra en bonne santé.*

Cette mise en perspective nous permet de mieux saisir comment, au sens mésopotamien, le Code doit être aussi considéré comme un « *traité scientifique* » : en l'écrivant, *Hammurabi* l'a mis en forme, donnant aux *sentences équitables* par lui prononcées, ratifiées ou inspirées, qui en composaient la matière, la disposition logique indispensable, dans sa propre rationalité, à la pensée « *scientifique* » comme telle.

Si nous analysons maintenant d'un peu plus près chacune des deux composantes de ce schème : l'hypothèse (ou protase) et la conclusion (apodose), nous percevons que :

1. La *protase* de l'énoncé scientifique ne contient pas de traits individuels comme tels. Ce n'est pas un fait divers qui y est raconté : un homme, de tel nom, de tel âge, de tel aspect, de telle classe sociale ou de tel métier, passant, tel jour, à telle heure, par telle rue de telle ville, à telle hauteur, tombe tout à coup en avant, de telle façon, et reste là, paralysé et le regard exorbité. Un pareil accident, voire une répétition de scènes analogues, est évidemment à la source des données de l'hypothèse. Mais les médecins qui les ont observées ont su en isoler *la lettre* et extraire les seules données typiques et essentielles du point de vue médical, en supprimant tout ce qui est individuel, casuel et sans signification médicale : *ils ont su transformer ces scènes de la rue en signes susceptibles d'être lus et sur lesquels une*

*action est possible.* Cette action est possible car ils ont su tout d'abord lire la lettre du monde et l'isolant, lui accorder un sens qui leur était destiné. Ainsi vont-ils parfois mélanger les mêmes signes ; « *si l'huile a formé une... vers la gauche : le malade mourra ; pour les armes : le dieu de l'ennemi vaincra l'armée* ».

« *Si l'huile, je l'ai versée sur l'eau, l'huile est descendue et puis est remontée et a entouré son eau : pour la campagne militaire : apparition de calamité ; pour le malade : main de la divinité, la main est lourde* »<sup>99</sup>.

Le même travail a été accompli dans le Code. Partant du recueil des actes de son tribunal et des causes à y juger, comme il nous le dit équivalement lui-même, *Hammurabi*, pour les insérer en son Code, en a supprimé tous les traits individuels, contingents et insignifiants du point de vue juridique. Et ainsi partout ailleurs : il n'y a pas, dans le Code entier, un seul détail qui ne soit déterminant, à sa façon, pour le jugement à porter, de même qu'il n'y a pas, dans tout le *traité*, un seul élément qui ne soit médicalement caractéristique et de conséquence pour le diagnostic et le pronostic à tirer.

On peut donc supposer, au regard de ces *Traités*, que les Mésopotamiens avaient su acquérir ce regard qui leur permettait de se dégager de l'événement pour s'élever au niveau de l'abstraction. Pour ce faire, ils s'appuyaient non seulement sur une détermination empirique des événements, mais ils concevaient que ces événements étaient ordonnés selon une logique du sens, sens qu'ils se devaient d'interpréter car il s'articulait au désir ou à la volonté d'un autre. Tel était le destin que les mésopotamiens réservaient à la divination, véritable cœur de leur science. Pour eux, les dieux pouvaient écrire et écrivaient effectivement les assignations du futur sur toutes sortes de matériaux, grâce à toutes sortes de signes : marque de naissance sur la peau, conformation des organes des animaux sacrificiels, formes de la fumée, etc. Le *barûm*, le voyant, était entraîné à interpréter ces signes en fonction des problèmes que lui présentaient ses clients. La science, donc ; était une lecture et une interprétation du signe divin. Cette interprétation devait se faire par un spécialiste. Dès lors l'approche mésopotamienne de la généralisation n'était pas comme la nôtre, de découvrir et d'énoncer une règle dans laquelle englober chaque cas, mais d'interpoler à partir des modèles de résultats connus.

2. Ainsi la *conclusion* interpolée dans *l'apodose* est naturellement aussi générale et intemporelle que les données sur quoi elle se fonde dans l'hypothèse : maladie vénérienne, « épilepsie », dans le *traité* médical, amputation du poignet, amende ou emprisonnement

---

<sup>99</sup> Cité par James Ritter, *Babylone – 1800*, in *Éléments d'histoire des sciences*, Paris, Bordas, 1998, p. 25

dans le Code, et victoire ou défaite sur les ennemis, sont des termes eux aussi tout à fait dépersonnalisés.

Mais cette « conclusion », sur quoi se fondait-on pour la tirer des éléments de la protase ? Qu'est-ce qui autorisait à décider que s'il y avait chute brutale en cours de marche, paralysie et regard exorbité, il devait *donc* commencer une crise d'« *épilepsie* » ? Évidemment, et bien que les auteurs du *traité* n'en soufflent mot, c'est en dernière analyse aussi de l'empirisme (de l'observation, de l'observation répétée, et sans doute discutée et critiquée, mais une observation qui incluait la présence dans la logique des faits d'une raison et d'un espace de signification) qu'un tel jugement tirait sa valeur. Certes ils avaient remarqué, depuis longtemps et avec une grande attention, que l'on pouvait être sûr du lien entre les deux, qu'une chute massive en avant, en cours de déambulation, accompagnée d'un regard fixe et de paralysie des membres, se continuait régulièrement en crise de « haut mal ». Mais ils n'en cherchaient pas moins la signification ultime, celle qui donnait sens à la maladie. Ici encore, nous nous trouvons devant la même *nécessité*, inséparable de la pensée « scientifique » et que les Babyloniens avaient déjà comprise : deux phénomènes qui se suivent *constamment* sont liés *nécessairement* l'un à l'autre. C'est tout le sens de la *causalité*, la loi de la causalité, subordonnée à une logique de l'ordonnement.

Il va sans dire que, dans le Code, ce n'est pas tout à fait le même ordre de nécessité, pour ainsi dire objective, qui rattache l'hypothèse à la conclusion : l'amputation du poignet ne paraît pas suivre immédiatement, et comme par une obligation naturelle et intrinsèque, les coups portés par le fils sur son père. De même, le « *mouvement* » de l'huile n'induit pas logiquement la victoire ou la défaite. Mais ceci s'éclaire si l'on conçoit que la nécessité logique est induite par la présence divine que le *barûm* sanctifie par sa présence et son savoir. Faute de mieux, l'ordre devient alors l'élément nécessaire pour comprendre ce qui lie l'acte à sa sanction ; le *barûm* autorise par sa présence, la suppléance logique qui n'est pas énoncée dans l'acte. Il s'agit de poser une logique du monde dans laquelle l'homme est avant tout pensé, car inscrit dans l'ordonnement d'un univers dans lequel il ne peut intervenir. Son acte interprétatif se subordonne à une vision du monde duquel il ne peut extraire aucune loi, au sens contemporain du terme. La loi du monde est avant tout contingente, son acte sera alors de tenter d'en décrypter les signes afin de pouvoir conjurer l'arbitraire. C'est d'ailleurs cette volonté, ou plus exactement cette croyance dans ce pouvoir, qui peut donner ce semblant d'ordre.

### 1. 3. L'ordre

Une marque distinctive des *Traité scientifiques* est que les données qui s'y trouvent rassemblées, se trouvent rangées et articulées selon un ordre défini en un véritable système et ordonnées selon une procédure logique. Le type de structure est répété pour chaque partie du corps. Dans le *traité* médical, elles sont regroupées autour des diverses parties du corps qui fournissent les éléments des « hypothèses » : le crâne, les tempes, le front; l'œil et ses diverses parties : sclérotique, iris, muscles, paupières... ; puis le nez - et ainsi de suite selon leur position naturelle, en allant de haut en bas : de la tête aux pieds. Le désir de placer chaque symptôme du corps possible conduit à cette grille gigantesque et universelle. Cet ordonnancement cherche à suivre la nature, et donc à être objectif, et non pas arbitraire. Ce parcours, de toute la gamme de symptômes, aboutit à des pronostics différenciés qui poursuivent un double objectif : non seulement fournir au praticien un filet serré de mailles pour saisir par interpolation tout symptôme réellement observé, mais de plus engendrer un niveau implicite de généralité par la manière systématique dans laquelle opère le déploiement de toutes ces permutations. Cet ordonnancement fait système au sens que Claude Lévi-Strauss définira dans *la pensée sauvage*<sup>100</sup>, « *Entre magie et science, la différence première serait donc, que l'une postule un déterminisme global et intégral, tandis que l'autre opère en distinguant des niveaux dont certains, seulement, admettent des formes de déterminisme, tenues pour inapplicables à d'autres niveaux. Mais ne pourrait-on aller plus loin, et considérer la rigueur et la précision dont témoignent la pensée magique et les pratiques rituelles, comme traduisant une appréhension inconsciente de la vérité du déterminisme en tant que mode d'existence des phénomènes scientifiques, de sorte que le déterminisme serait globalement soupçonné et joué, avant d'être connu et respecté ? Les rites et les croyances magiques apparaîtraient alors comme autant d'expressions d'un acte de foi en une science encore à naître* »<sup>101</sup>.

Dès lors, peu nous importe de comprendre les raisons du plan qui commande leur disposition. Car les logiques pratico-théoriques, qui régissent la vie des sociétés pré-rationnelles, sont mues par *l'exigence d'écart différentiels*<sup>102</sup>. Cette exigence, remarque Lévi-Strauss, déjà manifeste dans les mythes fondateurs des institutions totémiques, apparaît aussi sur le plan de l'activité technique, avide de résultats marqués du sceau de la permanence et de la discontinuité. Ce qui importe aussi bien sur le plan spéculatif que sur le plan pratique, c'est *l'évidence des écarts* beaucoup plus que leur contenu ; ils forment, dès

---

<sup>100</sup> Lévi-Strauss, C. *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1976

<sup>101</sup> Lévi-Strauss, C, La science du concret, in *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1976, p. 19

<sup>102</sup> Lévi-Strauss, C, Les systèmes de transformations, in *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1976, p. 100

qu'ils existent, un système utilisable à la manière d'une grille qu'on applique, pour le déchiffrer, sur un *texte* auquel son inintelligibilité première donne l'apparence d'un flux indistinct, et dans lequel la grille permet d'introduire des coupures et des contrastes, c'est-à-dire *les conditions formelles d'un message signifiant*<sup>103</sup>.

Ainsi nous ne devons pas tant regretter notre ignorance de la mentalité du temps, que saisir l'articulation signifiante qui permet cette conquête de sens. La technique de l'écrit vise donc à restituer une expérience réelle, là où le mythe se borne à substituer les protagonistes.

C'est, semble-t-il à travers ces constantes, que les auteurs des *Traités* ont calculé des nomenclatures et des schèmes de toutes les présentations éventuelles qu'ils emploient et énumèrent, constamment dans le même ordre, selon le besoin. C'est ainsi qu'en lisant le *traité* médical, on retrouve un peu partout les protases envisageant les diverses couleurs de la partie du corps sous examen : blanc, jaune, rouge, noir, parfois des mélanges de couleurs, ou des nuances, alignées selon la même séquence, pour le front le visage, les mains, les seins. Voilà qui rend manifeste, à propos de chaque objet considéré, la volonté d'en circonscrire les particularités, de ne rien oublier qui soit symptomatique, et de répertorier ainsi tous les possibles.

Au plan judiciaire, nous allons retrouver ce même souci. L'acte de justice doit prendre sa place à l'intérieur de l'ordonnement général, ce n'est qu'à ce prix qu'il peut prétendre se hisser au statut d'universel. L'universel étant compris ici comme le souci de s'articuler à cet ordre qui transcende le quotidien. Nous allons retrouver cette même volonté d'ordonnement dans le *Code*. Il s'agit de faire varier les données de l'hypothèse, par considération successive de tous les états possibles, juridiquement importants, de la même espèce. Lorsque certaines offrent des conditions simples et récurrentes, il arrive qu'ici aussi, l'on retrouve un schème identique de variations appliqué tel quel à plusieurs objets matériellement différents. Quels pouvaient bien être le but et l'usage des *Traités* ?

---

<sup>103</sup> Levi-Strauss, C., op. cit. p. 100

#### 1. 4. Le but et l'usage des Traités

C'est un dernier point à considérer, d'autant qu'à la différence des nôtres, ces œuvres « *scientifiques* » paraissent, toutes, avoir été composées dans un même propos : essentiellement *pratique et didactique*. Il ne s'agissait pas, pour les auteurs, de spéculer sur le savoir pour lui-même et de théoriser, mais, en le mettant à la portée et à la disposition des praticiens, de leur permettre, dans cet acte de lecture, de retrouver ce qui faisait en somme l'essence du monde. En ce qui concerne le Code, qu'il suffise de rappeler comment *Hammurabi*, dans son prologue et son épilogue, a protesté vouloir, en l'écrivant, *enseigner* la pratique de la justice.

Le bouleversement qu'apporteront les Grecs, c'est que quelque soit l'espace à l'intérieur duquel ils évolueront, ils tenteront toujours, à travers les données factuelles, de déduire et d'établir *les principes et les lois* qui les commandent. Or, jamais, dans aucun des nombreux *Traités*, ni du reste nulle part ailleurs parmi cette vaste littérature cunéiforme, on n'a rencontré l'énoncé d'un tel *principe* ou d'une *loi*, pris comme tels dans leur abstraction et universalité formelle. Tout ce que l'on y voit, ce n'est jamais que l'énumération *d'hypothèses* suivies chacune du jugement ponctuel ; et ni les unes ni les autres ne se haussent jamais à l'absolu de nos principes et de nos lois, dans lesquels tous les cas intéressés sont subsumés en une simple énonciation qui les prend par leur trait le plus commun et le plus pertinent. Une preuve indirecte, c'est, semble-t-il, qu'il n'y a pas, ni en akkadien, ni en sumérien, un seul mot pour rendre ce que nous entendons par *principe* ou par *loi*, scientifique ou juridique.

Les *Traités* cunéiformes ne sont pas autre chose que des manières de paradigmes ou de tables par la répétition et la variation de cas particuliers, modèles à considérer dans un esprit analogique. On y assimilait la substance de la discipline intéressée, on prenait l'habitude du jugement scientifique, on acquérait le sens du raisonnement juste, en même temps que la capacité de lier ces mêmes jugements et raisonnements à tous les objets matériels de la science en question, à mesure de leur présentation éventuelle. Ceux qui nous ont entraînés plus loin, vers le concept universel, la formulation absolue, qui nous permettent la claire perception et l'énoncé distinct des principes et des lois dans toute leur abstraction, ce sont les Grecs.

Ils ont reconnu l'importance de l'observation, ainsi que la nécessité théorique d'une mise en ordre naturelle et du sens qui lie des choses ; ils en ont tiré ce regard déjà « *scientifique* »

qui sait éliminer d'un objet tout ce qui est singulier et contingent pour n'en garder que le typique et le symptomatique ; dans la succession matérielle des événements répétés, ils ont discerné la causalité qui les rattache les uns aux autres, et l'analogie qui préside aux séries parallèles ; et ce double sentiment de l'analogie et de la causalité leur ont fait faire un pas de géant vers l'universel scientifique, qui déborde le réel constaté, et s'étend jusqu'à la prévision et à la déduction du possible. Cependant, c'est bien dans les énoncés mésopotamiens que s'inscrit déjà une volonté de signifier, dans l'ordre des choses, une place qui détermine un juste propos. Est-ce pour autant le pas nécessaire qui nous conduit à la justice ?

### *1. 5. Du code à la justice*

Une remarque s'impose. Les anciens habitants de la Mésopotamie ne comprenaient pas tout à fait la justice comme nous. Dans le domaine juridique comme dans le scientifique, « *ils n'ont jamais connu de lois* », affirme Bottéro (Bottéro, 1989) ; ce mot, n'existerait pas dans leur langue. D'autre part, on ne rencontre pas, dans leurs écrits, un seul élément qui nous renseigne sur le concept de loi. Il semble que ce concept soit essentiellement issu de la tradition grecque. Les *Codes* auxquels nous sommes confrontés n'en sont pas, ils consignent non des lois, mais des décisions de justice.

Est-ce pour autant qu'ils n'avaient pas une certaine idée de la justice et de la loi ? Certes non ; cependant, l'idée que nous voudrions retenir, c'est que l'énoncé de la loi se circonscrit dans un espace et dans une logique subordonnés à la dimension de l'inscription. En ce sens, l'acte de décision de justice est à l'unisson de l'acte qui se doit, pour exister, d'être inscrit dans un ordre non délibératif, mais naturel.

Qu'est-ce donc qui tenait la place d'une telle législation, indispensable à toute vie sociale ? C'étaient des « lois », sans doute, mais qu'un ordre d'une tout autre nature transcendait. Faute d'avoir pu formuler des principes essentiels, la notion de loi reste entièrement subordonnée à une représentation d'un déterminisme universel, mais arbitraire. Le Droit se présentait constamment aux sujets, sous la forme de coutumes - positives ou prohibitives - voire de solutions traditionnelles à des problèmes particuliers. Les principes de ce dernier n'étaient ni déduits ni formulés en termes explicites, mais s'inscrivaient dans une certaine dimension de l'ordre, au sens où cet ordre fut ce qui se distingua du chaos. Les mythologies en témoignent et ces luttes familiales nous invitent à nous instruire de ce



qu'elles enseignent. « *Comment faut-il comprendre ce long drame familial, réparti sur trois générations ? Histoire enjolivée ou pure fiction ? C'est la question que posent en tout pays, les récits en prose ou en vers sur les événements des temps sans archives* »<sup>104</sup>.

*Le bon ordre de chaque chose mise à sa place et suivant sa ligne*, tel est en somme le principe directeur qui a permis aux Mésopotamiens de *penser* l'espace social dans lequel ils ont évolué. Ils n'ont pu se penser dans un ordre discursif. L'énoncé, « *si c'est un homme...* », laisse supposer que le Mésopotamien ne pouvait se penser comme sujet de la loi au sens où Kant pourra la formuler, « *je ne dois jamais me conduire autrement que de telle sorte je puisse aussi vouloir que ma maxime, agis de telle sorte que la maxime de ton action puisse être érigée en loi universelle* »<sup>105</sup> (Kant 1994). Il nous faudra franchir le pas de l'énoncé de la loi dans sa forme universelle pour que s'éclaire ce caractère impératif. Néanmoins, il nous semble que ce pas peut être analysé dans celui de l'homme pensé à l'homme pensant, pensant l'espace à l'intérieur duquel il s'inscrit.

## 2. L'homme pensant

### 2. 1. *Au début était la loi. La loi du monde et la loi de la cité*

« *Mais l'homme qui envers les lois établies pratique une stricte obéissance et dont c'est la façon de triompher dans la Cité, c'est à celui-là que, nous l'affirmons, devra être, en premier, attribuée la place la plus importante parmi les serviteurs de ces Divinités que sont les lois... Mais c'est, chez moi, une conviction supérieure à toute autre, que c'est cela qui, pour un État, constitue son salut, ou le contraire de son salut. Quant à celui où la loi serait ce à quoi l'on commande et qui est dépourvu de souveraineté, je vois en effet la ruine toute prête pour un tel État ; tandis que, pour celui où la loi est maîtresse à l'égard des chefs et où les chefs sont l'esclave de la loi, j'observe l'apparition de tous les biens dont les Dieux ont fait présents aux Cités* »<sup>106</sup>. Ici, s'inscrit le fait que pour toute philosophie classique, la subordination à un ordre nécessaire des choses est au fondement de tout principe. « *Tout le monde conviendra, je pense, que les lois sont la source des plus grands et des plus nombreux bienfaits pour les hommes. Or leur usage ne peut, par loi de nature, être profitable qu'aux affaires de la cité et aux rapports que nous avons entre nous* »<sup>107</sup>.

---

<sup>104</sup> Dumézil, G., *Mythe et Épopée I. II. III.*, Paris, Gallimard Quarto, 1995, p. 42

<sup>105</sup> Kant, E., *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Garnier Flammarion, 1994, p. 71

<sup>106</sup> Platon, *Les Lois, IV, 715d*, Œuvres complètes, Collection la Pléiade, Paris, Gallimard, 1990, p. 762

<sup>107</sup> Isocrate, *Discours sur l'échange*, Paris, Société d'édition « les Belles Lettres », 1966, p. 165

Qu'est-ce qu'une loi ? La notion serait contemporaine des premiers fondements d'un ordre naturel qui s'opposerait à une vision religieuse du monde. En ce sens, l'abandon, par les Grecs, des fondements idéologico religieux par l'affirmation des principes premiers, constituerait ce moment fondateur d'une laïcisation de la pensée. Mais cette laïcisation, par l'abandon qu'elle suppose, tend à l'affirmation de principes organisateurs, de lois qui sont au gouvernement du cosmos et de la pensée. Si Démocrite affirme : « *l'homme est ce que tout le monde connaît* », il affirme aussi que tout savoir est en l'homme, (Protagoras, « *l'homme est à la mesure de toute chose* »). Ce qui veut dire qu'il ne suffit pas d'affirmer ce que tout le monde sait, mais d'expliquer ce que tout le monde sait, en proposant une rationalité causale qui lie, en un système, des observations séparées. La science naît quand Anaxagore relie causalement à la possession des deux mains et à la stature droite de l'homme son aptitude à penser. Dès lors, énoncer des lois n'est plus simplement édicter un code, un règlement, c'est inscrire l'homme dans un ordre de rationalité, le subordonner aux lois nécessaires et universelles. Démocrite l'affirme : « *Nature et éducation sont choses très voisines. Car il est vrai que l'éducation transforme l'homme, et cette transformation confère à l'homme sa nature* »<sup>108</sup> (Démocrite, 1988). Les conduites humaines n'échappant pas ainsi à cette nécessité, les lois sont donc contemporaines de ce fondamental bouleversement. Tout devient objet d'analyse et de questionnement car ordonné selon des principes dont la lecture confirme l'existence d'une loi.

Les lois apparaissent donc au moment où se développait une institution profondément nouvelle, la Cité. « *Le peuple doit combattre pour sa loi comme pour son rempart* »<sup>109</sup> ; de même, « *Ceux qui parlent avec intelligence, il faut qu'ils s'appuient sur ce qui est commun à tous, de même que, sur la loi, une cité et beaucoup plus fortement encore. Car toutes les lois humaines se nourrissent d'une seule loi, la loi divine, car elle commande autant qu'elle veut, elle suffit pour tous et les dépasse* »<sup>110</sup>. Le *nomos* va rapidement désigner, au-delà des traditions et des usages et d'une façon spécifique, les lois de la cité et plus particulièrement les lois écrites : « *Tandis que s'il y a des lois écrites, le faible et le riche sont égaux pour obtenir la justice* »<sup>111</sup>. La loi est, pour les penseurs grecs, l'emblème de la supériorité éthique et politique de la cité (*Polis*). Désormais, le règne de la loi va définir,

---

<sup>108</sup> Démocrite, Fragment XXXIII, , in *les présocratiques*, collection la pléiade, Paris, Gallimard, 1988, p. 861

<sup>109</sup> Héraclite, Fragment XLIV, in *les présocratiques*, collection la pléiade, Paris, Gallimard, 1988, p. 156

<sup>110</sup> Ibid. Fragment CXIV, p. 171-172

<sup>111</sup> Euripide, Les Suppliantes, v. 406-453, in *Les tragiques Grecs, Eschyle – Sophocle - Euripide*, Paris, La Pochothèque, 1999, p. 1075

dans la culture occidentale, l'horizon normatif de tout ordre humain, voire de tout ordre en général.

Ce qui est donc à retenir, c'est que la loi, à cet état naissant de sa découverte, s'oppose tout d'abord à l'arbitraire. Pour des hommes égaux, quelle que soit leur condition, les lois (*nomoi*) sont une garantie contre l'arbitraire d'un tyran, tel est l'avertissement de Platon : « *Il est difficile de reconnaître la nécessité, pour un art politique vrai, de se préoccuper, non pas de l'intérêt individuel, mais de l'intérêt commun, car l'intérêt commun fait la cohésion des États, tandis que l'intérêt individuel les désagrège brutalement ; difficile en outre de reconnaître que l'avantage, à la fois de l'intérêt commun et de l'intérêt individuel, de tous les deux ensemble, est que l'on mette en belle condition ce qui est de l'intérêt commun, plutôt que de ce qui est de l'intérêt individuel* »<sup>112</sup>.

### 2. 1. 1. Ordre naturel et nécessité sociale

À partir de ces premières définitions, l'enjeu sera de définir la légitimité de la loi. Car si sa nécessité ne fait aucun doute, c'est sa prescription qui devient l'objet d'un véritable débat. Si la loi est nécessaire, elle est néanmoins de l'ordre de la convention. À ce titre, l'opposition entre les sophistes et la philosophie sera riche d'enseignement. Ainsi, « *La justice consiste à ne pas transgresser la loi de la cité où l'on exerce ses droits de citoyen. Par la suite un homme s'attirera les plus grands avantages en pratiquant la justice, si c'est devant des témoins qu'il se plie à la puissance des lois ; mais s'il est seul et sans témoin, ce sera en suivant la nature. Car les prescriptions de la loi sont d'institution, alors que celles de la nature sont nécessaires* »<sup>113</sup>. Au-delà de la forme du débat que tente d'imposer Platon, le débat qui s'ouvre entre autres avec les sophistes, dont Gorgias<sup>114</sup>, sera d'une grande importance car, en délimitant l'opposition entre nature et convention, il s'agit de déterminer, par la conventionalité de la loi, la nécessité où se trouve l'être en commun d'être institué et d'appréhender ainsi l'indice de la capacité des humains à définir par eux-mêmes les conditions normatives de leur propre existence.

Platon en convient, une telle science n'existe pas, d'où le respect intransigeant de la loi écrite en tant que les régimes politiques « *doivent, une fois établies leurs lois, ne jamais rien faire qui aille à l'encontre, ni de cette législation écrite, ni des coutumes nationales* »<sup>115</sup>. Si les prescriptions de la

---

<sup>112</sup> Platon, *Les Lois*, IV, 717, 718 op.cit., p. 765

<sup>113</sup> Antiphon, Fragment A XLIV, in *les présocratiques*, collection la pléiade, Paris, Gallimard, 1988, p. 1106

<sup>114</sup> Gorgias, L'éloge d'Hélène, in *les présocratiques*, collection la pléiade, Paris, Gallimard, 1988, p.

<sup>115</sup> Platon, *Le Politique* 300 e – 411 a, Bibliothèque la Pléiade, Paris, Gallimard, 1990, , p. 410 - 411

loi ne peuvent être appréhendées par *cet art royal*, il appartient aux hommes de fonder par obligation ces énoncés et de s'y soumettre. Ne pouvant répondre à ce qui fonde en droit la loi, tous les penseurs futurs tenteront de cerner ce point de nécessité qui, n'étant pourtant pas appréhendable en raison, n'en est pas moins appelé pour fonder le lien social. Avant d'aborder la question philosophique de l'obligation, il semble important de souligner deux autres aspects du rapport de l'homme aux contraintes de l'espace social.

En effet, en contrepoint de cette appréhension, la tradition grecque nous a laissé un autre témoignage de sa recherche vers l'absolu du rapport de l'homme à ce qui le fonde en droit. Une double tradition qui va puiser ses racines en dehors du logos, il s'agit du mythe et de la tragédie.

### 2. 1. 2. *Le mythe*

Si la pensée rationnelle se constitue en Grèce antique à partir du VI<sup>e</sup> siècle, on est en droit de rappeler que cette pensée entretient des liens étroits avec le mythe. Liens dont elle a pu se dégager en sachant, contrairement aux deux grandes autres traditions, mésopotamienne et égyptienne, y entretenir un rapport critique. Traditionnellement parlant, on attribue à l'École de Millet d'avoir su libérer le logos de ses entraves mythiques. Plus qu'une mutation mentale, il s'agirait de concevoir qu'il a eu une véritable révélation décisive et définitive. Pourtant, et ce serait sans doute une erreur de concevoir d'une façon trop « contemporaine », le savoir grec ne s'est pas si radicalement affranchi de sa tutelle religieuse. En effet, il existe un véritable lien entre l'appréhension mythico-religieuse de la réalité et la science. On se rend compte, à suite des travaux de Vernant<sup>116</sup>, G. E. R. Lloyd<sup>117</sup>, que la pensée ionienne transpose d'une manière laïcisée et sur le plan d'une pensée plus abstraite le système de représentation que la religion a élaboré. Les cosmologies des philosophes reprennent et prolongent les mythes cosmogoniques. Elles apportent une réponse au même type de question : comment un monde ordonné a pu apparaître du chaos ? Elles utilisent un matériel conceptuel analogue : derrière les « éléments » des Ioniens, se profile la figure d'anciennes divinités de la mythologie. En devenant *nature*, les éléments ont dépouillé l'aspect des dieux individualisés, mais ils restent des puissances actives, animées et impérissables, encore senties comme divines. Le monde d'Homère s'ordonnait par une répartition entre les dieux des domaines et des honneurs : à Zeus, le ciel éthéré ; à

---

<sup>116</sup> Vernant, J.-P., *Mythe et pensée chez les Grecs*, Paris, FM/Petite Collection Maspero, 1978

<sup>117</sup> G. E. R. Lloyd. *Magie, raison et expérience*, Paris, Nouvelle bibliothèque scientifique Flammarion, 1990.

Hadès, l'ombre « brumeuse ; à Poséidon la mer ; à tous les trois, Gaïa, la terre, où vivent et meurent les hommes. Le cosmos des Ioniens s'organise par une division des provinces, une répartition des saisons entre puissances opposées qui s'équilibrent réciproquement. Les champs de force étant étroitement délimités l'analogie peut opérer. Cependant, au niveau du souffle (*pneuma*) qui inspire le monde, l'appréhension demeurera toujours subtile. La logique du monde, précise Vernant<sup>118</sup>, repose sur une ambiguïté : jouant sur deux plans, la pensée appréhende le même phénomène, par exemple, la séparation de la terre et des eaux simultanément, comme fait naturel dans le monde visible et comme enfantement divin dans le temps primordial. L'innovation mentale consiste en ce que ces puissances sont strictement délimitées et abstraitement conçues : elles se bornent à produire un effet physique déterminé, et cet effet est une *qualité générale abstraite*. À la place, où sous le nom de terre et de feu, les Milésiens posent les qualités de *sec* et de *chaud*, substantifiées et objectivées par l'emploi de l'article *to* ; *le chaud*, c'est-à-dire une réalité toute entière définie par l'action de chauffer, et qui n'a plus besoin, pour traduire son aspect de « *puissance* », d'une contre partie mythique comme Héphaïstos. Les forces qui ont produit et qui animent le cosmos agissent donc sur le même plan et de la même façon que celles dont nous voyons l'œuvre, chaque jour, quand la pluie humidifie la terre ou qu'un feu sèche un vêtement mouillé.

Ainsi chez les physiciens, la « *positivité* » va envahir, voire contaminer la totalité de l'être. Rien de réel qui ne soit Nature. Cette nature éloignée de son arrière-fond mythique devient elle-même problème, objet d'une investigation et d'une appréhension rationnelle. Tant que restaient confondus les deux sens de *gignin* : produire et enfanter, comme les deux sens de *génésis* : origine et naissance, l'explication du devenir reposait sur l'image mythique de l'union sexuelle. Comprendre, c'était trouver le père et la mère, dresser l'arbre généalogique. Dès que les éléments naturels sont devenus abstraits, ils ne peuvent plus s'unir par le mariage à la façon des hommes. La cosmologie ne modifie pas seulement le langage ; elle change le contenu. Au lieu de raconter des naissances successives, elle définit les principes premiers, constitutifs de l'être. De récit historique, elle se transforme en un système qui expose la structure profonde du réel. La loi du monde s'en trouve ainsi exposée ; le principe (*arché, η αρχη*) se dégage du magma généalogique et devient le véritable objet de recherche. C'est ainsi que la loi de la cité s'intégrera nécessairement dans

---

<sup>118</sup> Vernant, J.-P., *Mythe et pensée chez les Grecs*, Paris, FM/Petite Collection Maspero, 1978

l'idée de nature, afin de lui assurer une stabilité, une universalité que la loi de la cité, particulière et instable, ne paraît pas susceptible de garantir.

### 2. 1. 3. La tragédie

D'autre part, la tragédie va trouver sa forme d'expression dans la figurabilité des forces qui, si elles sont l'essence du monde, n'en sont pas pour autant observables. La parole de la tragédie trouvera donc dans le verbe sa nécessité pour rendre compte de ce qui, du non observable, n'en agit pas moins comme force et comme principe. De là est issue la thématique de la loi naturelle. Chez les tragiques, la loi non écrite ou la justice (*diké*) des dieux est à distinguer des lois de la cité (*polis*), voire opposée à elles. Dans la tragédie de Sophocle, Antigone, la fille d'Œdipe, s'opposera à Créon, qui veut faire appliquer des lois qu'il a établies, au nom « *d'autres lois* ». « *Et je ne croyais pas tes édits assez puissants pour donner licence à un simple mortel de piétiner les lois que les dieux ont portées hors de tout code et de toute atteinte. Ce n'est pas d'aujourd'hui, d'hier, c'est de toute éternité qu'elles vivent et nul ne sait où remonte leur origine. Ces lois-là, je n'allais pas me laisser intimider par aucune prétention humaine, pour qu'elles me condamnent au tribunal des dieux !* »<sup>119</sup>. L'espace tragique noue sur une même scène la condition de l'homme soumis à la fois aux lois de la terre et à la justice des dieux. Nous verrons comment, avec Lacan<sup>120</sup> ce thème sera d'une grande actualité pour comprendre comment l'homme noue son destin aux forces qui le construisent.

Néanmoins, c'est à partir de cet espace entrouvert par la scène tragique que la philosophie tentera de délimiter deux champs : l'essence *naturelle* de la loi et sa dimension nécessaire et conventionnelle. Soit répondre à l'exigence d'un fondement : « *la justice politique elle-même est de deux espèces, l'une naturelle et l'autre légale*<sup>121</sup>. *Est naturelle celle qui a partout la même force et ne dépend pas de telle ou telle opinion ; légale, celle qui à l'origine peut être indifféremment ceci ou cela, mais qui une fois établie, s'impose : par exemple, que la rançon d'un prisonnier est d'une mine, ou qu'on sacrifie une chèvre et non deux moutons, et en outre toutes les dispositions législatives portant sur des cas particuliers, comme par exemple le sacrifice en l'honneur de Brasidas et les prescriptions prises sous formes de décrets.*

---

<sup>119</sup> Sophocle, Antigone, v. 424-468, in *Les tragiques Grecs, Eschyle – Sophocle – Euripide*, Paris, La Pochothèque, 1999, p. 428

<sup>120</sup> Lacan, J. *Le Séminaire, livre VII L'éthique de la psychanalyse*, Paris Seuil, 1995

<sup>121</sup> Cette distinction entre, droit naturel et droit positif, sera développée par Aristote dans *Rhétorique*, I, 13, 1373 b 4-27, où la loi (*koinos*) universelle, est opposée à la loi (*idios*), particulière.

*Certains sont d'avis que toutes les prescriptions juridiques appartiennent à cette dernière catégorie, parce que, disent-ils, ce qui est naturel est immuable et a partout la même force (comme c'est le cas pour le feu qui brûle également ici et en Perse), tandis que le droit est véritablement sujet de variations. Mais dire que le droit est essentiellement variable n'est pas exact d'une façon absolue, mais seulement en sens déterminé. Certes, chez les dieux, pareille assertion n'est peut-être pas vraie du tout ; dans notre monde, du moins, bien qu'il existe aussi une certaine justice naturelle, tout dans ce domaine est cependant passible de changement ; néanmoins, on peut distinguer ce qui est naturel et ce qui n'est pas naturel »<sup>122</sup>. Aristote ne définit pas loi naturelle et loi commune par rapport à la rationalité, car celle-ci ne saurait régner parmi les choses. C'est à partir de ce clivage que va s'inaugurer en occident une tentative pour déterminer les fondements des principes de la loi. Si Kant pose en terme d'impératif, l'exigence universelle de la maxime sur l'acte qu'elle conditionne, dans sa légitimité, il semble cependant que la loi, dans ses diverses formules, tende toujours d'éclairer la forme énigmatique qui détermine l'action du sujet humain.*

## *2. 2. De la loi aux formes de la sociabilité*

Toute unité collective réelle implique de multiples manières, pour les individus, d'être liés au tout et d'être liés entre eux, c'est-à-dire de multiples formes de sociabilité. Ce dernier terme recouvre à la fois ce que Durkheim appelait les formes de la conscience collective et ce statut de l'identité personnelle qui permet à chacun d'être un sujet différent des autres sujets et en rapport avec eux.

Il s'agit de penser que l'homme, dans son rapport à la faute, est produit dans un espace symbolique qui conditionne son mode d'être à l'espace social qui l'accueille.

Deux problématiques semblent se décliner :

1 La loi en tant qu'énoncé. La loi en tant qu'énoncé, c'est tout le problème de son écriture et de sa validité.

2 L'obéissance à la loi. L'obéissance à la loi suppose qu'au-delà de ce qui fonde la loi, l'expression de son autorité soit trouvée dans ce qui la légitime.

---

<sup>122</sup> Aristote.

### 2. 2. 1. L'obéissance et la loi

« Obéir aux lois, ce n'est pas clair »<sup>123</sup>, tel est l'avertissement de Saint Just. Obéir aux lois, ce n'est pas clair, mais il y va de la légitimité du pouvoir que tout se passe comme si cela était clair. Cette clarté impose son corollaire, l'obéissance et la loi seraient claires dans l'affirmation de leur réciprocité nécessaire. Obéissance et liberté s'impliquent : le mirage du droit positif donne la clé de ce mystère de la soumission devenue *désir de la soumission* et la Révolution nous fait tenir pour neuve l'obligation politique en ces termes équivalents de liberté et de pouvoir. Avant d'être positif, le droit n'était pas. Tout tient en un discours, celui du consentement de l'individu à une obligation dont il serait la source. Fort d'avoir réussi cette alchimie, le droit tout entier peut se réfugier dans la loi : « *L'accomplissement d'un tel prodige a toujours supposé une science particulière qui précisément échafaude cet amour-là et camoufle par son texte le tour de passe-passe d'un dressage pur et simple. Autrement dit, la loi en chaque système institue sa science en propre, un savoir légitime et magistral, pour assurer jusqu'aux sujets la communication des censures et faire prévaloir l'opinion des maîtres. Sur l'étroit espace des traditions occidentales, mais grâce à la lignée ininterrompue des commentaires juridiques ou des nouvelles versions du texte, s'offre à nous cette matière étonnamment préservée, une science perpétuelle du Pouvoir* »<sup>124</sup>.

Si l'on s'en tient à l'époque moderne, on s'apercevra bien que le droit se donne pour obligatoire en ce qu'il est fondé sur la loi, expression d'une volonté générale, et que, assuré de ce caractère obligatoire, il se donne pour autonome, science particulière administrée par d'indépendantes juridictions. Le pouvoir moderne supporte sa légitimité en affirmant que la loi est faite par et pour l'homme : « *Lorsqu'on en vient à se demander pourquoi le primitif obéit à des règles de conduite souvent dures, fastidieuses et gênantes, quels sont les facteurs qui permettent aux événements de la vie privée et publique et à ceux qui se rattachent à cette opération économique de dérouler facilement et sans heurts, bref, quelles sont les forces qui assurent le règne de la loi et de l'ordre dans les sociétés primitives, on est embarrassé pour trouver une réponse, et tout ce que l'anthropologie a cru pouvoir dire à ce sujet est loin d'être satisfaisant. Tant qu'on tenait à l'affirmation que le « sauvage » est réellement sauvage, qu'il n'obéit aux rares lois qu'il possède que d'une façon irrégulière, très lâche, le problème ne se posait pas. Mais lorsqu'on crut s'apercevoir que c'était plutôt l'hypertrophie que l'absence de lois qui caractérisait la vie primitive, l'opinion scientifique adopta une attitude tout à fait opposée : non seulement le primitif devint un modèle de citoyen, plein de déférence pour les lois de sa communauté et toujours prêt à leur obéir, mais on admit comme axiome qu'en se soumettant à toutes les règles et entraves que lui impose*

<sup>123</sup> Saint Just, *L'esprit de la révolution suivi des fragments sur les institutions républicaines*, 10/18, 1963, p. 143

<sup>124</sup> Legendre, P. *L'amour du censeur*, Paris, Seuil, 1974, p.5



*la tribu, il ne fait qu'obéir à ses impulsions naturelles, suivre pour ainsi dire la ligne de moindre résistance* »<sup>125</sup>.

Les révolutions françaises et américaines du XVIII<sup>e</sup> siècle sont porteuses d'une première idée simple : le pouvoir d'un seul est intolérable ; rien ne garantit qu'il ne s'exerce arbitrairement, car de par sa source, son objet ne saurait être que particulier. Ni Dieu ni ses représentants, ni la nature des choses, œuvre divine, ne le légitiment plus. La croyance vertueuse est ébranlée en sa nécessité. Il faut une *autre* croyance qui doit trouver son propre verbe. Le Droit présente ce caractère particulier de faire accepter par les individus des règles dont ils ressentaient l'existence comme une contrainte insupportable aussi longtemps qu'elles étaient assimilées au triomphe d'une église. Le tour de passe-passe consista, pour les plus critiques, à remplacer une théologie par une autre, en laissant croire qu'avec un changement de dénomination, c'était un progrès réel qui s'accomplissait. Le droit *est* parce que positif, parce que dégagé des métaphysiques du droit naturel. Avec la positivité du droit, c'est l'affirmation que le droit est fait pour et par l'homme et que nulle autre source ne légitimera le pouvoir. La conséquence est dès lors logique : seule la généralité de la loi traduit la souveraineté de la volonté individuelle. Ainsi le fait que *la loi est l'expression de la volonté générale* signifierait d'abord que l'individu est source de toute loi. Certes, la loi implique une obligation de comportement, un impératif, un ordre, mais l'homme ne s'oblige que lui-même et n'obéit qu'au commandement qu'il se donne. De là sans doute le paradoxe auquel nous sommes confronté.

Ce que nous allons tenter de montrer, c'est que tout acte n'est défini qu'à l'intérieur d'un espace hautement symbolique et qu'il ne peut y avoir d'acte en dehors de cette architecture. Mais la loi à laquelle le sujet fait référence, si elle s'incarne bien dans la ou les lois sociales, elle n'en n'existe pas moins dans un rapport particulier qu'il nous faut éclairer. Cependant nous ne pouvons pas éluder rapidement le rapport de l'homme à la loi.

### 2. 2. 2. *La légitimité de l'universalité de la loi.*

Nos sociétés occidentales ont été pourtant longues à admettre l'universalité de la loi et il a fallu attendre les premiers travaux de l'anthropologie moderne pour que l'on puisse reconnaître aux peuples « *primitifs* » l'existence d'une réglementation coutumière et légale, mais aussi d'une procédure d'application des peines. La tradition rousseauiste n'a pas été

---

<sup>125</sup> Malinowski B., *Trois essais sur la vie sociale des primitifs*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2001, p. 15

étrangère à cette longue croyance, selon laquelle il n'y avait de loi que dans un état de société et qu'il n'y ait de société qu'avec l'apparition des premières inégalités. « *Tant que les hommes se contentèrent de leurs cabanes rustiques, tant qu'ils se bornèrent à coudre leurs habits de peaux avec des épines ou des arêtes, à se parer de plumes et de coquillages, à se peindre le corps de diverses couleurs, à perfectionner ou embellir leurs arcs et leurs flèches, à tailler avec des pierres tranchantes quelques canots de pêcheurs ou quelques grossiers instruments de musique, en mot tant qu'ils ne s'appliquèrent qu'à des ouvrages qu'un seul pouvait faire, et qu'à des arts qui n'avaient pas besoin du concours de plusieurs mains, ils vécurent libres, sains, bons et heureux autant qu'ils pouvaient l'être par leur nature, et continuèrent à jouir entre eux des douceurs d'un commerce indépendant : mais dès l'instant qu'un homme eut besoin du concours d'un autre, dès qu'on s'aperçut qu'il était utile à un seul d'avoir des provisions pour deux, l'égalité disparut, la propriété s'introduisit, le travail devint nécessaire et les vastes forêts se changèrent en des campagnes riantes qu'il fallut arroser de la sueur des hommes, et dans lesquelles on vit bientôt l'esclavage et la misère germer et croître avec les moissons* »<sup>126</sup>.

Une telle vision rejetait dans l'état de nature ou dans une sorte de magma présocial toute communauté humaine qui aurait ignoré et la propriété et la différenciation de fortune. Incapable de se reconnaître comme une société, elle vivait sans loi et sans passion, puisqu'il n'y a de loi nécessaire que pour contenir les passions. L'étude des peuples primitifs eut le mérite de reconnaître que le rapport de l'homme et du groupe à la loi se définit selon d'autres modalités.

### 2. 2. 3. La loi au fondement du groupe

Les premiers travaux de l'anthropologie ont démontré que ces croyances étaient fondées sur le postulat, que dans les sociétés primitives, l'individu est totalement dominé par le groupe, la horde, le clan ou la tribu, qu'il obéit aux commandements de la communauté, à des traditions, à son opinion publique, à ses décrets avec une passivité servile. D'autre part, à une époque dominée par l'ethnocentrisme, on concevait difficilement qu'il ait pu y avoir des lois chez des peuples ne connaissant ni tribunaux, ni magistrats, ni procédure d'appareil d'État. En opposant sans nuance deux types de sociétés, les premières régentées par une coutume plus ou moins sacrée et opposant le respect, la crainte et l'obéissance quasi automatique, les autres au contraire régies par une loi, laïque et impersonnelle, réprimant l'infraction et réglant les conflits, d'autant plus fréquents que la société est vaste et les relations sociales plus distendues, se dessinait une vision abusive et tronquée de

---

<sup>126</sup> Rousseau, J.-J., *Discours sur l'origine et le fondement de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Garnier Flammarion, 1971, p. 213

l'espace social. Malinowski<sup>127</sup> fut le premier ethnologue à dénoncer cette attitude ethnocentrique, son étude sur les Mélanésien démontre bien comment on peut distinguer chez ce peuple entre la loi et les autres formes de culture. C'est cette préoccupation du rapport de l'homme à la loi en dehors de la contingence des coutumes qui permettra le début d'études anthropologiques sur la loi en la dissociant de l'État et en lui donnant le droit d'existence dans les sociétés non occidentales.

### 2. 3. *Au début était la sanction*

C'est ainsi que les travaux des anthropologues tenteront tout d'abord de déterminer les critères de la sanction et l'organisme qui les élaborent, éléments déterminants de la loi. Ils vont tenter de distinguer le droit véritable du contrôle social. La loi, même primitive, se circonscrit au seul domaine des « *sanctions organisées* », prises par une autorité politique qu'il y ait ou non, existence de tribunaux. En ce sens, leur regard se portera sur le rôle de la sanction et sur l'intervention de la force physique utilisée par une autorité reconnue. Ceci conduit l'anthropologie à proposer une définition minimale de la loi.

La loi suppose deux conditions :

- le caractère obligatoirement organisé et public de la sanction qu'elle implique -
- l'existence d'une autorité chargée de l'élaborer et de l'appliquer.

Jacques Lombard<sup>128</sup> remarque que c'est un anthropologue américain, Léopold Pospisil<sup>129</sup>, qui va proposer, par ses résultats, une tentative d'application plus générale, plus anthropologique, tout en donnant à ce dernier un contenu suffisamment rigoureux pour répondre aux exigences de la tradition juridique occidentale. Léopold Pospisil retiendrait quatre critères ou attributs fondamentaux de la légalité : *l'autorité*, *l'obligation* ou la relation obligeant les parties, *l'intention* d'une application systématique, enfin *la sanction*.

Il semblerait que ce soit à propos de *l'autorité* que l'auteur cherche à inclure dans le champ de la loi les règles ressortissant aux sociétés les moins marquées de spécificité politique. Pour qu'une décision soit légale, il pense qu'elle doit d'abord contraindre les parties ou tout au moins entraîner leur acceptation, ce qui nécessite l'existence d'une autorité

---

<sup>127</sup> Malinowski. *Le crime et le châtiment dans les sociétés primitives*, in *Trois essais sur la vie sociale des primitifs*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2001, p. 62-117

<sup>128</sup> Lombard, J. *La peine et la répression*, in *Histoire des mœurs*, collection la pléiade, Paris, Gallimard, 1991, p. 611-698

<sup>129</sup> Pospisil, L. *The attributes of law*, in Bohannan, *law and warfare*, American Museum, New York, 1967.

individuelle ou collective possédant sinon un statut supérieur, du moins la capacité d'user d'une réelle influence. L'autorité ne s'identifiant ni à l'individu, ni avec la détention d'un pouvoir permanent, elle peut être le fait d'un leader ou d'un homme de prestige, ou même d'un groupe dont la décision sera suivie par la majorité de ses membres, tel un groupe de parenté. Elle s'identifiera encore moins avec tout rituel ou tout cérémonial la consacrant ou la valorisant pendant la procédure d'application de la loi ou de la sanction.

Le deuxième critère, *l'obligation*, établit une relation entre les parties, l'une investie de droits, l'autre au contraire ayant à assumer des charges ou même à subir un châtement. Cet élément de la loi va au-delà de *l'obligation contractuelle et égalitaire de la loi civile fondée sur la réciprocité* : elle inclut l'idée d'une réparation liée à la sanction, typique du droit pénal.

Le troisième aspect de la loi, *l'intention* de l'application systématique, *visé le caractère général de la règle* et exige que celle-ci soit obligatoirement appliquée, dès lors que la situation qui déclenche son intervention vient à se reproduire. La loi en effet à une valeur de référence, elle présente un aspect répétitif dans son application, à la différence par exemple de la décision politique, génératrice aussi de sanction, mais applicable à une situation particulière non renouvelable. La sanction garde enfin aux yeux de l'auteur le même caractère décisif qu'elle avait pour ses prédécesseurs.

Il n'y a pas de loi sans *sanction*. L'expérience des communautés anciennes ou traditionnelles lui permet d'affirmer que chez certains peuples, des sanctions morales, comme la honte publique ou la mise en quarantaine, étaient considérées comme aussi lourdes, sinon plus, que certains châtements.

La vision strictement laïque que nous avons de la loi dans nos sociétés laisse de côté tout un aspect important de la répression, mais pour cela il nous faut concevoir la répression indexée de sa part imaginaire, c'est-à-dire cette part qui accompagne le sujet et qui lui fait concevoir la répression non pas comme une détermination logique, mais comme la nécessité d'un ordre surnaturel. La pensée mésopotamienne nous en a fourni un bel exemple. Cependant, il serait illusoire de penser que cette logique d'un autre ordre a disparu. Bien au contraire, elle est toujours présente, organisée selon des formes que la culture ou les contingences temporelles ordonnent, « *aujourd'hui ce sont les sentiments altruistes*

*qui présentent ce caractère de la manière la plus marquée, mais il fut un temps, très voisin de nous, où le sentiment religieux et mille autres sentiments traditionnels avaient exactement les mêmes effets »<sup>130</sup>.*

Elle répond sans doute à cette difficulté de rendre compte à partir de quoi une loi peut-être pensée. Faut-il situer hors de la loi et de son domaine les sanctions de nature surnaturelle, qui échappent à la vindicte de l'homme mais qui viennent réprimer les transgressions prévues par et interdites par la société ? L'inceste qui tombe sous le coup de toutes les lois humaines et qui suscitait une horreur particulière dans nombre de populations anciennes était pourtant un crime dont on laissait souvent la vengeance aux divinités ou aux ancêtres. Sa prohibition n'en était-elle pas moins une loi, considérée comme telle par toutes les sociétés traditionnelles, même si les autorités chargées de la faire appliquer de génération en génération laissaient à un autre pouvoir le soin de la sanctionner ? C'est là tout le domaine du tabou, de cette interdiction rituelle antique, dont la violation entraînait le déclenchement d'un châtement automatique, souvent la mort, parfois la maladie. Il semble difficile, dès lors, d'écarter la sanction religieuse du domaine de la loi, puisque aussi bien dans nos sociétés modernistes, elle est prévue par certains droits, comme le droit canonique. *A fortiori*, dans les sociétés anciennes où la loi vient cautionner l'ordre social, reflet lui-même de l'ordre mythique. Pourtant il ne semble pas que cette dimension « religieuse » soit absente de nos sociétés modernes. En effet, il apparaît que face à l'impossibilité de rendre compte parfois de leurs actes, les agresseurs ne puissent avoir d'autre recours pour « expliquer » un geste qu'il ne peuvent concevoir, qu'en ayant recours à une logique d'une autre nature ; l'*atê*, terme grec, nous permettra de rendre compte. Cependant, il nous paraît important, dans un premier temps, de circonscrire l'espace à l'intérieur duquel le crime et le châtement peuvent être appréhendés.

### *2. 3. 1. Crime et châtement dans les sociétés primitives*

Avec Malinowski, l'anthropologie va éclairer le fait qu'il ne peut exister de société, quelles que soient sa nature et sa complexité, qui ne puisse compter sur l'obéissance spontanée de ses membres, car le désir de transgresser les lois et les coutumes existe partout. Jamais l'obéissance aux lois n'est systématique et totale, elle est toujours sujette à défaillance et éludation. Ceci nous conduit à déterminer ce qu'un précurseur de Malinowski avait cru pouvoir déceler dans ce qu'il a nommé la toute puissance du crime.

---

<sup>130</sup> Durkheim E., *De la division du travail social*, Paris, Quadrige/PUF, 1998, p.39

### 2. 3. 2. Durkheim : la toute-puissance du crime. Solidarité mécanique ou par similitudes

Si la répression est à l'aube des civilisations, cela ne signifie pas pour autant, comme on l'a cru longtemps, qu'elle ne s'exerçait que pour permettre aux sociétés de se protéger contre les actes criminels et les atteintes à l'ordre public ou à la religion. Dans sa vision du *primitif*, Durkheim donne au crime et à la peine une dimension dramatique et passionnelle telle, qu'elle nous conduit à nous représenter ces peuples comme traumatisés par la perpétration d'actes qui ont offensé leurs croyances sacrées les plus profondes et contre lesquels solidairement ils réagissent pour se venger et faire souffrir le coupable, véritable monstre social. Cette image surgit déjà de la définition qu'il donne de la peine dans *De la division du travail social*<sup>131</sup>. « C'est une réaction passionnelle que la société exerce par l'intermédiaire d'un corps constitué sur ses membres qui ont violé certaines règles de conduite »<sup>132</sup>. Il s'agit d'un véritable instinct de vengeance et d'une volonté délibérée de punir en vue de faire expier. Ce préjugé durkheimien de l'omniprésence d'une réglementation criminelle dans ces sociétés s'explique par les conceptions évolutionnistes de son époque et par sa forme de solidarité.

À ses yeux, dans les communautés anciennes où n'existent, ni techniques élaborées, ni véritable division du travail, la solidarité repose sur un fond commun de croyances et d'activités semblables. Ces communautés sont considérées comme relativement homogènes ; elles sont régies par un type de solidarité *mécanique* auquel correspond une seule forme de droit, le droit répressif. « Le lien de solidarité auquel correspond le droit répressif est celui dont la rupture constitue le crime »<sup>133</sup>, écrit Durkheim au début du chapitre II de, *De la division du travail social*. En revanche, les sociétés modernes, qui connaissent une véritable division du travail, doivent leur cohésion et la complémentarité des besoins satisfaits par les différents organismes de l'ensemble social. Cette forme de solidarité « *organique* » implique sanctions et droit différents : la sanction n'est plus expiatoire, elle se « réduit à une simple remise en état »<sup>134</sup>. Ce droit restitutif, fondement du droit privé, bannit de plus en plus l'idée de la faute et d'expiation et, même dans un droit pénal, qui n'envahit plus le social, la

---

<sup>131</sup> Durkheim, É., *De la division du travail social*, PUF, Paris, 1998

<sup>132</sup> *Ibid.* p. 64

<sup>133</sup> *Ibid.* p. 35

<sup>134</sup> *Ibid.* p. 169

peine a changé de nature. Elle fonde plus sur l'expiation ou la vengeance. « *Ce n'est plus pour se venger que la société châtie, dit Durkheim, c'est pour se défendre* »<sup>135</sup>.

On voit par là combien Durkheim est plus proche de Montesquieu que de Rousseau, puisqu'il situe la répression aux premiers stades de l'évolution – « *L'état du droit dans les sociétés tout à fait inférieures paraît être tout entier répressif* »<sup>136</sup> -, un peu comme Montesquieu qui la plaçait en deçà du gouvernement républicain, à ses yeux le plus achevé des régimes.

Malinowski<sup>137</sup> a démontré, à propos des phénomènes économiques des populations des îles Trobriand, la complexité de la réglementation civile d'une société pourtant peu développée techniquement. Avec le développement des études anthropologiques portant sur les systèmes juridiques et de répression, on a pu constater des différences dans le degré d'élaboration des lois, des sanctions et du système judiciaire selon les sociétés, et en particulier au sein même des sociétés sans État.

Ce que démontrent ces études, c'est que les formations politiques constituées en État, y compris dans les sociétés non occidentales et de tradition orale, présentent généralement un système exécutif et un système judiciaire qui peuvent être plus ou moins confondus ou plus ou moins distincts. Or, dans les communautés dépourvues d'État, la réglementation des conflits comme la nature des sanctions peuvent varier selon les populations et les régions, mais surtout selon le type d'organisation sociale. Ainsi l'anthropologie repère-t-elle deux modes d'organisation :

- l'une où le système de réglementation est à peine repérable,
- l'autre avec une réglementation déjà développée et un début de procédure.

### *2. 3. 3. Sociétés où le système de réglementation est à peine repérable*

Ainsi peut-il être difficile à parler de loi, tant il est complexe de la repérer dans un ensemble de coutumes diffuses, religieuses, politiques et économiques. Pierre Lombard pour l'illustrer donne l'exemple des Andamans, peuple insulaire étudié par Radcliffe-Brown.

---

<sup>135</sup> *Ibid.* p. 169

<sup>136</sup> *Ibid.* p. 170

<sup>137</sup> Malinowski, *Les argonautes du pacifique occidental*, Paris, Tel Gallimard, 2002

Cette population, peuplant des îles du golfe du Bengale, était composée de pêcheurs et de collecteurs vivant dans les conditions techniques et économiques les plus rudimentaires. Dépourvue de chefs politiques et de groupes organisés autres que ceux, fondés sur la parenté, elle ne reconnaissait aucune autorité extérieure à la famille, si bien que les conflits n'avaient pour toute sanction légale que la vendetta, procédure de vengeance privée universelle dans les sociétés sans chefs ni institution d'arbitrage. On n'y trouvait aucune autre forme de procédure. À propos de telles formes d'organisations, de réglementation et de sanction, il était légitime de s'interroger sur la fonction de la loi.

Et pourtant ce terme de loi, Radcliffe-Brown dans son livre *The Andaman Islanders*, commente l'organisation de cette population, utilise le terme de loi, même s'il ne lui accorde pas la même acception étroite que dans nos sociétés. Il souligne d'abord qu'il existe aux yeux de ce peuple des lois qui sont la conséquence de l'existence d'un monde organisé et qui sont avant tout des lois morales. Ce monde dominé par le conflit entre le bien et le mal implique que la loi impose aux hommes un comportement en accord avec l'un et interdise au contraire toute conduite favorisant les forces maléfiques. Ainsi peut-il noter, qu'il est interdit de céder à la colère, de tuer la cigale, d'éclairer le campement quand la lune apparaît dans son troisième quartier, car de telles actions porteraient atteinte à l'équilibre des forces naturelles et entraîneraient des sanctions automatiques contre le coupable ou le groupe. Le bien et le mal découlent donc des lois du monde de la nature. Ces forces de la nature, telles qu'elles sont conçues par l'Andaman, ne sont pas ces forces mécaniques aveugles de nos lois scientifiques, ce sont des forces morales ou spirituelles qui ont une action réciproque sur l'homme et sa conscience, et sur le monde. Cette loi du monde, ajoute-t-il, est une loi morale, ces forces sont des forces morales et les valeurs des valeurs morales.

Cette interaction entre le comportement de l'homme et ses effets *sur l'ordre universel*, on la retrouve dans la pensée des Mésopotamiens. Élément indissociable de la loi, la sanction est moins humaine que surnaturelle. Elle a le caractère quasi automatique d'une réaction provoquée par la faute qui est venue troubler l'ordre du monde. Réaction réciproque et immanente qui sanctionne le coupable ou la société.

Dans cette vision, loi naturelle et loi religieuse sont associées ; le droit découle d'une conception pragmatique de l'ordre. L'ordre social était impliqué par l'ordre universel.



Mais cette conception du droit public, à la fois sacré et pragmatique, n'exclut pas l'existence d'une réglementation privée avec sanction, puisque la société reconnaissait, notamment en cas d'homicide, la légitimité du recours à la force par le groupe de la victime contre le coupable et ses proches.

Il apparaît donc que les quatre fondements de la loi, tels qu'ils ont été définis plus haut, se retrouvent dans de telles sociétés, au moins pour les trois derniers. Seule l'existence d'une autorité individuelle ou collective ayant la capacité de contraindre et de faire appliquer la loi peut prêter à discussion, même si on y trouve bien souvent des leaders et des hommes à prestige susceptibles de représenter l'ordre établi.

#### *2. 3. 4. Sociétés sans gouvernement, mais avec une réglementation déjà développée et un début de procédure*

Il faut donc admettre que dans des sociétés également dépourvues d'État ou d'organisation tribale, il n'existe aucun appareil gouvernemental ni autorité individuelle héréditaire, mais il y apparaît des procédures d'arbitrage, en vue de mettre un terme aux règlements de comptes entre les familles. Si donc la vendetta s'y pratique toujours, la communauté recherche encore timidement le moyen de rétablir la paix et subsidiairement de régler les différends. Contrairement à la vision qu'on a pu avoir de ces sociétés rejetant toute forme de domination extérieure aux hiérarchies familiales, la littérature anthropologique a montré combien était grand, dans ces sociétés sans chefs, le désir de mettre fin à des luttes intestines continues par la reconnaissance partagée d'une autorité supérieure à pouvoir d'arbitrage. Individualisation d'un pouvoir encore modeste et sans contrainte, certes, puisque l'arbitre, à la différence du juge, ne peut faire appliquer sa décision, mais préfiguration, pourtant, d'une autorité qui transcende les groupes de parenté, jusqu'alors autonomes.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, relate l'anthropologue A. Southall<sup>138</sup>, et à un moment où la colonisation n'avait pas encore imposé ses cadres administratifs et judiciaires, des populations de l'Ouganda en Afrique découvrant chez les voisins les avantages rituels et politiques de l'institution du chef, « *faiseur de pluie* » et « *faiseur de paix* », imitent ce modèle et sollicitent l'installation sur leur territoire des descendants des familles dirigeantes voisines. De même, toute la tradition africaine, et en Ethiopie en particulier, montre que le chef est

---

<sup>138</sup> Lombard J., *La peine et la répression*, Histoire des Mœurs t. II, Encyclopédie de la pléiade, Paris, Gallimard, 1991 p. 621

avant tout celui qui a le pouvoir de faire cesser les combats entre les groupes de la même tribu. Ce rôle pacificateur du chef qu'on retrouve dans certaines sociétés laisse supposer l'importance jouée par l'arbitre, prêtre ou homme sacré, témoignage d'une individualisation naissante, d'un pouvoir de justice dans des sociétés égalitaires où le règlement du conflit est encore laissé à l'arbitraire de la vengeance privée. Procédure nouvelle qu'on retrouve chez de nombreux peuples, et qui témoigne d'un changement important dans l'organisation sociale par rapport à celle décrite précédemment, où la seule issue du conflit était dans la vengeance de sang, génératrice bien souvent de combats dépassant le seul cadre étroitement familial et venant diviser et ensanglanter la tribu.

S'il n'y existe ni État ni corps judiciaire, il y apparaît un début d'institution supérieure à l'autorité familiale en la personne d'un arbitre. Ce n'est pas un juge officiel, ni un avocat, mais un intermédiaire, conseiller ou médiateur, choisi par le plaignant parmi les hommes à prestige. Son rôle est de réconcilier, de proposer des transactions entre les parties, en tenant compte des droits réciproques. Mais, comme tout arbitre, il ne peut que persuader et faire approuver ses propositions par les parties sans jamais pouvoir faire exécuter ses décisions.

Il intervient pour mettre un terme aux vendettas, qui restent la procédure de vengeance privilégiée et la forme usuelle de représailles entre groupes de parenté, à la suite en particulier d'un homicide.

Cette société segmentaire et sans spécificité politique présente pourtant un début de différenciation sociale, fondée non sur le rang ou un statut héréditaire, mais sur le prestige et l'inégalité des ressources. Toute la vie économique, en effet, y est dominée par la culture du riz aménagée sur des terres par ailleurs peuplées, ce qui a pour conséquence l'apparition d'une réglementation fort complexe de l'irrigation et de la tenure foncière. L'appropriation privée y est prévue et toute aliénation de terre s'accompagne d'un cérémonial particulier. Pourtant l'existence d'une loi civile n'a jamais permis l'apparition d'un système de règlement des conflits autre que celui fondé sur les représailles familiales.

L'ordre social, comme précédemment, continue de dépendre de la nature des relations entre groupes de parenté, qui seuls sont habilités, avec l'aide ou non de l'arbitre, à régler leurs différends. La famille reste la seule cellule de défense, à la fois corps exécutif et judiciaire qui interviendra tant pour le règlement de l'homicide que pour la contestation foncière. Exemple qui montre bien l'importance tenue par la loi civile dans une société économiquement et politiquement peu différenciée.

2. 3. 5. *Sociétés sans état, mais où l'organisation tribale présente un début de procédure et de réglementation organisées*

Les deux exemples qui suivent sont pris parmi les populations indiennes d'Amérique du Nord et montrent, non seulement le rôle joué encore par la réglementation civile, mais aussi la place accordée par ces sociétés à la sanction restitutive et le faible intérêt porté au contraire à la répression, en tant que réaction spontanée et passionnée de la conscience collective.

Les *Zuni* du Nouveau-Mexique présentent le cas d'une population où la loi reste toujours « *minimale* », mais où apparaît néanmoins dans le cadre d'une unité tribale qui s'organise un embryon de système judiciaire. Comme dans de nombreuses sociétés indiennes, les associations, ici de caractère religieux, ont parmi leurs fonctions, celle de faire exécuter les décisions judiciaires, prises selon une procédure légale par les autorités de la tribu.

Cette réglementation, doublée d'une procédure embryonnaire, va se caractériser plus particulièrement par une conception restitutive de la peine, fort peu répressive. En effet, dans cette société bien connue depuis les travaux de l'anthropologue américaine Ruth Benedict<sup>139</sup>, pour être marquée par ce qu'elle appelle le comportement apollonien, où tout conflit est un mal et où l'individu n'a qu'un désir, celui de se « *fondre dans le groupe* », l'idéal social interdit à chacun de faire valoir ses droits, au risque d'être taxé de cupidité. Dans une société hostile aux conflits et aux manifestations de désunion du groupe, l'exercice de la justice est contrecarré par un « *tempérament culturel* » où l'acte de vengeance est déconsidéré par la communauté. D'où une tendance au développement d'un droit restitutif plus que répressif et d'un système de sanctions fondé sur la compensation et l'amende.

C'est une tendance aussi que l'on retrouve chez les Indiens *Yurok* de Californie, société vivant de la chasse et de la cueillette, ne connaissant qu'un faible développement technique, mais ayant élaboré pourtant toute une réglementation civile complexe. Tous les torts causés à la personne font l'objet de compensations, sous forme de biens de diverse nature, et sont prévus pour chaque cas avec une grande précision. C'est ainsi que l'homicide n'est jamais suivi de représailles. Délit civil, il tombe sous le coup d'une

---

<sup>139</sup> Benedict, R. *Échantillon de civilisations*, Gallimard, Paris, 1950

réglementation différenciée variant en fonction de multiples critères, dont le statut de la victime n'est pas des moindres.

De tels exemples montrent bien le caractère nuancé de la répression. Même si celle-ci est universelle, elle ne correspond pas toujours à cette réaction passionnée, instinctive de la société cherchant dans le châtement individuel et immédiat du coupable une satisfaction vengeresse. Si la répression est bien à l'aube des civilisations, elle n'en est pas pour autant cette peine expiatoire qu'entrevoit Durkheim chez tous ces peuples « assujettis » à la solidarité mécanique.

Le fondement expiatoire de la peine est associé à un moment donné de l'histoire de celle-là et correspond à une forme de culture et à des croyances spécifiques. Il n'est pas lié obligatoirement à l'existence de l'État, qui dans son organisation la plus ancienne, a su généralement distinguer un droit pénal souvent répressif mais pas toujours tel et un droit civil, le premier visant les offenses faites à l'État ou à ses représentants civils et religieux, le second se chargeant de régler les torts faits à la personne.

#### *2. 4. La relativité de la faute. Culture et répression*

Écrites ou non, dissimulées dans le mythe ou le proverbe des sociétés anciennes, gravées au frontispice des monuments ou énoncées solennellement en préambule des constitutions, les lois règlent les comportements et traduisent les valeurs et la culture d'un peuple. Elles ont aussi une fonction d'inscription en actualisant le rapport étroit que l'homme entretient avec l'espace symbolique qui lui donne existence.

L'histoire atteste, comme le remarquait Montesquieu, que la nature comme la gravité des crimes et des peines ont profondément changé avec les valeurs dominantes que les sociétés révélaient. Chacune d'entre elles édicte les châtements qui correspondent à la situation économique et politique qui est la sienne ainsi qu'à ses traditions culturelles. Le même acte ne suscite pas partout la même sanction, la loi ne châtie pas partout la même faute d'une façon identique: à cultures différentes, crimes différents, à sociétés différentes, châtements distincts. Néanmoins, la problématique de l'acte perdure au-delà des règlements et des lois.

La relativité des délits et des peines est le produit de la relativité des cultures, phénomène constaté depuis de longs siècles, même si l'on peut admettre qu'en tout lieu et à toute époque l'humanité se retrouve dans l'approbation ou la condamnation partagée d'un certain nombre de comportements, partout valorisés ou réprouvés. Qu'il y ait donc relation étroite entre systèmes sociaux, valeurs culturelles, situations économiques et prescriptions morales et légales, rien de plus évident.

Montesquieu avait déjà noté dans sa préface de « *De l'esprit des lois* »<sup>140</sup> que dans « *l'infinie diversité des lois et des mœurs* », les « *hommes n'étaient pas uniquement conduits par leur fantaisie* » et que chaque nation avait « *les raisons de ses maximes* », montrant ainsi qu'à cette variété des coutumes s'ajoutait une cohérence interne de chaque système de prescriptions. Plus tard, nous rappelle Lombard, un sociologue G. de Tarde, s'est intéressé à la « *criminalité comparée* », il soulignera à son tour le caractère relatif avec lequel chaque homme, selon son époque et sa société, jugeait de la nocivité d'un acte.

Mais si la nature délictuelle d'un acte et sa gravité sont en rapport avec la culture, avec le niveau des techniques ou l'économie, avec la religion ou les croyances, le caractère de la sanction est étroitement lié aussi à tous ces facteurs.

Ainsi Michel Foucault<sup>141</sup> pourra montrer comment les peines corporelles se sont développées en France jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle et ont régressé par la suite au bénéfice de la prison, sanction de la société industrielle. Pour l'auteur, la finalité de la peine s'est modifiée avec le temps : d'expiatoire elle était devenue curative et plutôt que de punir elle devait viser à rééduquer. « *S'efface donc au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le grand spectacle de la punition physique; on esquivé le corps supplicié, on exclut du châtement la mise en scène de la souffrance, on entre dans l'âge de la sobriété punitive* »<sup>142</sup>, écrit-il dans *Surveiller et punir*. Le châtement corporel, la torture et le supplice semblent liés à l'idée d'un pouvoir fort, étatique et centralisé, fondé sur des traditions religieuses valorisant la nécessité de l'expiation. Entre le supplice du régicide Damiens<sup>143</sup> en 1757 et l'emploi du temps quotidien, banal, de la vie d'un prisonnier en 1838, tels que les oppose l'auteur, il y a eu entre-temps la Révolution, un changement profond dans les mentalités et le début du progrès technique, d'une civilisation industrielle

---

<sup>140</sup> Montesquieu, *De l'esprit des Lois*, Paris, Garnier Flammarion, 1979, p. 115-116

<sup>141</sup> Foucault, M. *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1976

<sup>142</sup> *Ibid.* p. 19

<sup>143</sup> *Ibid.* p. 9

liée à l'emprisonnement. La répression passe du roi à la loi, et le châtement corporel, le feu, la roue, le fouet, le pilori ou le carcan sont remplacés par la prison.

Il n'est pas jusqu'aux agents de la répression qui n'aient changé selon les époques et les sociétés, et surtout en fonction de l'existence ou non de l'État. Là où ce dernier est absent, le châtement reste aux mains des proches de la victime qui exerceront leur vengeance contre le coupable ou sa famille. Parfois, un médiateur viendra tempérer les effets de cette vengeance et exhortera les parties à faire la paix, après versement d'une compensation.

Cette diversité des lois, des peines et des systèmes de règlement du conflit conduit à une série d'interrogations. Ainsi, devant une telle variété de règles, y a-t-il des facteurs qui expliquent cette diversité et quels sont-ils ? Mais surtout, certains sont-ils plus déterminants que d'autres ? Ces interrogations devraient mettre en valeur la relation intime entre loi et société, ou, établir le rapport entre la loi et les autres aspects de la vie sociale, telle que l'organisation économique et sociale, culture ou mode de stratification des groupes.

L'autre versant de cette interrogation oblige à questionner ce mode de relation intime qui existe entre loi et société, pour comprendre « *comment les cultures humaines diffèrent entre elles, si ces différences s'annulent ou se contredisent ou si elles concourent à former un ensemble harmonieux* »<sup>144</sup>. Il s'agit donc de savoir, pour ce qui nous concerne si, au-delà de la diversité des normes et des conduites, il n'est pas possible de découvrir ce qui est, sinon universel, du moins fortement convergent dans la prescription de la norme et de l'interdit et dans le mode de répression des sociétés.

#### 2. 4. 1. Lois et cultures

L'anthropologue et l'historien ont souligné la variété des us et coutumes d'une société, c'est-à-dire les points forts de son organisation sociale et de son idéologie, les valeurs essentielles privilégiées. Et c'est en fonction de ces valeurs que cette société organisera son système normatif et répressif. Chaque culture développe plus particulièrement un ou plusieurs aspects de sa vie sociale et n'attache pas une égale importance aux différents éléments, politiques, religieux, économiques ou juridiques qui la façonnent. Et sur le plan juridique, dans le sens le plus extensif du terme, ce n'est pas seulement les normes et la loi

---

<sup>144</sup> Lévi-Strauss, C., *Les structures élémentaires de la parenté*, Mouton de Gruyter, Berlin. New York, 2002

qui varient, ce sont aussi les formes de la transgression, les modes et les agents de répression.

Chez les populations où le pouvoir est théocratique et fondé sur la religion, la loi veillera sur tout ce qui peut porter atteinte au sacré ou aux divinités. Soit qu'il s'agisse de sociétés sans État, où le pouvoir et la vie quotidienne sont enracinés dans la religion ou le mythe, soit qu'on ait affaire aux monarchies anciennes ou médiévales, dominées par un culte royal, une religion d'État ou par une Église. Le meurtre de l'animal-totem, la consommation d'un interdit rituel ou la désobéissance aux injonctions d'un prêtre seront jugés comme des crimes graves, entraînant la réprobation de la communauté.

Cette constatation est banale, mais il convenait de rappeler l'importance de l'origine morale de la loi, le poids du « corpus » criminel en matière religieuse et la tardive apparition d'une répression strictement laïque.

Toutes les sociétés qui tombent dans le domaine de l'investigation de l'anthropologie ou de l'histoire ancienne ont particulièrement développé, précisé et sanctionné la réglementation religieuse, ce qui n'excluait pas pour autant l'attention qu'elles ont pu porter souvent au droit des personnes et aux délits privés.

Quand le religieux cède la place au politique, à moins qu'ils ne soient tous deux confondus, lorsque l'État s'affirme et que le pouvoir civil se superpose progressivement aux autorités familiales et religieuses, le délit politique apparaît alors comme la faute capitale, celle qui donne lieu aux formes les plus complexes et les plus diversifiées de la répression. Dans la cité grecque naissante, le traître n'est pas seulement puni de mort, mais son cadavre est jeté hors de la ville et ses biens sont brûlés. Quant au simple citoyen, ayant seulement omis, volontairement ou non, de dénoncer une sédition ou un complot, c'est l'exil qui lui est réservé.

Les codes, écrits ou coutumiers, ont été ainsi l'un des meilleurs instruments à refléter les valeurs dominantes des sociétés et ces quelques exemples, puisés exclusivement dans les anciens droits écrits, ont montré le rôle joué par ce que l'on appelle le *relativisme normatif et répressif*, reflet lui-même du relativisme culturel.

Ces quelques exemples illustrent bien la relativité de l'importance attachée aux infractions selon les cultures et la diversité avec laquelle certaines considèrent comme un crime ce qui

n'est pour les autres que délit mineur. Chacune de ces deux notions ne peut donc avoir ni le même sens ni le même contenu dans les différentes sociétés.

Durkheim a défini le crime comme un acte qui « *offense les états forts et définis de la conscience collective* », suscitant des réactions émotionnelles de la société qui se traduisent par l'application de la peine.

Dans les droits modernes, il est associé à l'idée de faute légale dont la réparation est imposée par une autorité d'État. Mais quelle que soit la complexité des organisations sociales, il est toujours considéré comme une offense à la société et même, chez certains peuples, comme une atteinte sociale grave susceptible d'entraîner un désordre naturel, que devra supporter la communauté tout entière. Nombreux sont les mythes qui expliquent les phénomènes naturels ou les grandes calamités comme le résultat de la faute des hommes : les Dogon, population africaine du Mali, par exemple, interprètent l'apparition de la mort comme la conséquence de la rupture d'un interdit par l'un de leurs premiers ancêtres. L'ordre social, et partant l'ordre de la nature, sont donc assurés quand les obligations des hommes sont remplies. Et le droit apparaît bien alors comme un corpus de règles obligatoires assurant la force et la survie du groupe.

C'est la raison pour laquelle les anthropologues ont toujours distingué, à l'instar des peuples qu'ils observaient, le domaine des fautes graves, portant atteinte à la collectivité tout entière et à ses convictions religieuses ou philosophiques, domaine relevant du criminel ou du public selon les auteurs, et celui des délits plus mineurs, appelés « *délits civils* » ou « *délits privés* ». Certains, en effet, comme Radcliffe-Brown, opposent plus volontiers la notion de délit public, « *action qui provoque une procédure organisée et régulière de la communauté entière ou de ses représentants officiels* » et qui entraîne une « *sanction pénale* », en réaction à l'atteinte portée à un sentiment collectif profond, et délit privé, infraction n'affectant qu'un individu ou un groupe, ayant subi « *une perte ou un dommage par la violation de ses droits* », mais ne déterminant aucun traumatisme social. D'autres, comme Malinowski, ont préféré la distinction entre « *législation criminelle* » et « *législation civile* », mais, il n'en demeure pas moins vrai que dans tous les cas, le critère reste celui de la conception particulière que se fait la société de la gravité et de la nature de la faute, critère qui est, certes, bien spécifique à cette société, mais réel et bien perçu par elle.



#### 2. 4. 2. La relativité et symbolisme de la peine

Si la fréquence de certains délits et l'importance que leur attachent les sociétés sont un reflet de leur civilisation, du niveau de leurs techniques ou de leur économie, de la nature de leur religion ou des croyances en général, le caractère de la sanction est étroitement lié aussi à la culture qui prédomine dans ces sociétés. Symbolisme en effet qui consistait à rappeler le forfait commis et qui n'était pas dénué d'intentions proches de celles par lesquelles s'expliquait la loi du talion. Ainsi, certaines législations antiques prévoyaient que le coupable pris en flagrant délit de vol pendant un incendie soit jeté dans le feu, qui lui avait permis de perpétrer son délit.

En Afrique et dans la tradition islamique, le voleur récidiviste devait avoir la main coupée. Aux Indes également, la répression cherchait à atteindre l'instrument du délit et l'on tranchait le doigt du voleur ou de l'impudique, la langue du médisant ; au Moyen Age en France, le viol était puni de mort après castration. On pourrait ainsi multiplier les exemples de supplices symboliques, particulièrement fréquents à l'époque médiévale, comme la mutilation de la langue des blasphémateurs, l'ablation de la main qui a tué ou la purification par le feu de l'homme impur. Michel Foucault<sup>145</sup> cite le cas historique d'un supplice reproduisant dans toutes ses phases le déroulement du crime. En 1772, une servante à Cambrai, ayant tué sa maîtresse, est condamnée à être conduite au lieu de son supplice. La sentence prévoit là une potence au pied de laquelle est mis le fauteuil même dans lequel était assise sa maîtresse, lorsqu'elle l'a assassinée; « *et y étant placée, l'exécuteur lui coupera le poing droit et le jettera en sa présence au feu, et lui portera, immédiatement après, quatre coups du couperet dont elle s'est servie* » pour assassiner sa maîtresse, « *dont le premier et le second sur la tête, le troisième sur l'avant-bras gauche et le quatrième sur la poitrine; ce fait être pendue et étranglée à ladite potence sur ledit échafaud [...]* »<sup>146</sup>.

Le symbolisme est ainsi lié à l'expiation, on est puni par les instruments qui ont servi à tuer, à voler... et on rachète selon les modalités de son péché. Ainsi, faute de pouvoir donner une rationalité à l'acte, est-on conduit à supposer que la sanction, par la haute valeur ajoutée accordée par le symbolisme, permet de donner un sens à l'acte et une légitimité à la sanction.

---

<sup>145</sup> Foucault, M. *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1976.

<sup>146</sup> *Ibid.* p. 49

## 2. 5. De la rationalité à l'énigme. De la rationalité de son énoncé à l'énigme de son énonciation

La peine est une sanction sociale provoquée par une infraction grave, qui se mesure par le degré de trouble porté aux sentiments collectifs d'une communauté. Cette conception traditionnelle de la peine reste toujours communément admise, même si l'on reconnaît parfois qu'il existe un certain décalage entre la considération que peut avoir une collectivité à l'égard d'une infraction et celle qu'en avaient les auteurs de la loi quand ils l'ont instaurée. Les débats qu'a connus le Parlement français dans les années 1974 et 1975, lors du vote de la loi sur l'avortement, ont montré la rigueur désuète de certaines réglementations par rapport à la conscience qu'en avait l'opinion contemporaine. En revanche, certaines formes nouvelles d'homicides ou de délits graves, comme le viol, ont amené cette même opinion à réclamer une répression accrue. Ces exemples ne font que traduire le phénomène bien banal de la distance séparant les institutions légales des idéaux ou sentiments collectifs de la société chargée de les appliquer.

Si la peine est une sanction sociale, elle ne constitue pas à elle seule le moyen exclusif que s'octroie la société pour *contrôler* les modalités de son fonctionnement. Les sanctions englobent les peines, mais peuvent prendre des aspects multiples et pas seulement judiciaires ni, bien sûr, répressifs. La sanction est en effet la réaction dominante d'une société ou d'un groupe à l'égard d'un comportement, dont cette société ou ce groupe peut manifester par une sanction positive l'approbation (récompense, rémunération, honneurs conférés) ou par une sanction négative le désaveu (peine, châtement). Mais elle variera selon ses formes ou ses caractères. Par ses formes, elle peut être organisée, si elle est appliquée selon des règles définies, traditionnelles ou écrites, par des organes déterminés. Il est clair, dans ces conditions, que la peine, dans son acception la plus étroite, répond alors au sens de sanction à la fois négative et organisée. Mais la sanction peut être aussi diffuse, quand elle s'exprime spontanément par des comportements de l'opinion publique en réaction à certaines pratiques, paroles ou attitudes d'un individu ou d'un groupe et que ces comportements visent à la louange, ou au contraire au blâme, au mépris ou à la dérision. Ce mode de sanction joue parfois un rôle primordial dans les sociétés de petites dimensions où les relations sont personnalisées. Il entretient chez l'individu le désir de se conformer aux pratiques habituelles, de façon à obtenir l'approbation et à éviter le reproche, l'isolement ou le ridicule. Celui-là se trouve ainsi dans l'obligation d'ajuster son comportement aux modèles de la société.

Mais la sanction peut varier aussi par ses caractères :

- la sanction religieuse ou mystique a généralement un aspect expiatoire et peut être automatique, c'est-à-dire qu'elle est liée à l'infraction et qu'elle entraîne *ipso facto* la réaction des puissances surnaturelles, sans que la communauté humaine n'ait à intervenir, de façon diffuse ou organisée ;
- la sanction corporelle, y compris la peine capitale et l'exclusion du groupe par bannissement, est prononcée et appliquée par la communauté ;
- la sanction économique, dont les modalités de détermination et d'application sont aussi organisées par la société; les amendes, indemnités et les compensations pour homicide, quand elles sont admises, entrent dans cette catégorie;
- la sanction psychologique, le plus souvent diffuse, comme la réprimande, la dépréciation, le sarcasme.

Quel que soit son caractère, la notion de sanction avait autrefois une connotation religieuse, comme le rappelle l'étymologie du mot : elle était destinée à consacrer la règle, à conserver à cette dernière son caractère sacré (*sanctus*)<sup>147</sup>.

Il en sera longtemps ainsi de la peine, qui, dans les civilisations occidentales et chrétiennes, gardera un caractère religieux, lié à l'idée d'expiation, de justice punitive et de réparation du mal.

Problème difficile du fondement de la peine, et mal éclairé par la terminologie, puisque ce mot, dans son évolution historique, garde toute son ambiguïté. Il évoque l'idée de sanction restitutive, cherchant à « restituer » le passé et à remettre les choses en l'état : c'est alors le sens étymologique qui prend toute sa valeur : *poînè* en grec et *poena* en latin, c'est-à-dire compensation, composition, le plus souvent pécuniaire payée pour le trouble causé par le délit. Mais le sens plus large qu'elle revêt aujourd'hui apparaît aussi dès l'Antiquité, puisque Eschyle<sup>148</sup> utilise ce même terme de *poînè* pour parler du châtiment de Prométhée. Le mot s'associe alors à l'idée d'expiation et de sanction rétributive, comme la notion sera développée par la suite par les religions judéo-chrétiennes. La peine prend son sens le plus extensif de châtiment qu'on fait subir au coupable, de douleur ou de renoncement qu'on inflige au pécheur, et si le crime mérite châtiment, dit le sens commun, « le salaire du péché, c'est la mort », dit l'Apôtre<sup>149</sup>. Mais le paradoxe, c'est que cette rationalité présumée,

---

<sup>147</sup> Peine. Latin *pana* (du grec *poînè* « châtiment »), d'où « chagrin » à l'époque impériale

<sup>148</sup> Eschyle, Prométhée enchaîné, Orestie, in *Les tragiques Grecs, Eschyle - Sophocle - Euripide*, Paris, La Pochothèque, 1999,

<sup>149</sup> Ricœur, P. *Le mythe de la peine*, « Actes du colloque organisé par le Centre International d'Études Humanistes et par l'Institut d'Études Philosophiques de Rome », Aubier, Paris, 1967, p. 23

prétendue, que nous appellerons la logique de la peine est *une rationalité introuvable*, car elle pose une *liaison nécessaire entre des moments manifestement hétérogènes*. Toute l'énigme réside dans le *rationale* de la peine qui n'est pas une identité pour l'entendement.

En effet quoi de commun entre le souffrir de la peine et le commettre de la faute ?

Comment un mal physique peut-il équivaloir, compenser, supprimer un mal moral ?

Ricœur<sup>150</sup> ajoute que le sens de la peine réside, d'une part dans l'équivalence présumée entre le mal souffert et infligé et d'autre part le mal commis, jugé et mesuré par une instance judiciaire. Cette idée apparaît bien dans le langage courant, quand on dit que le délinquant a payé sa faute. Mais là encore, on peut se poser le problème de la mesure de l'équivalence, qui ne peut *réellement* être appréciée objectivement, la faute et la peine pouvant par leur nature être bien différentes, surtout quand au châtement physique s'ajoute une souffrance morale inégalement ressentie selon les individus.

Ces éléments constitutifs de la peine ressortissent au domaine juridique, qui lui-même a été influencé dans bien des cultures par celui du religieux et du sacré. Et cette équivalence est à la fois la mesure ou le poids de l'expiation et celui ou celle de la restitution, car au plan spirituel la peine prend le nom de purification et la faute celui de souillure, cette dernière venant porter atteinte à un ordre défini que la première annulera par la suite en restituant cet ordre du passé. Et c'est bien là qu'est l'ambiguïté constante du fondement de la peine, car si celle-ci sur le plan temporel peut avoir tantôt le sens d'expiation dans l'acception large de ce terme, tantôt celui de restitution ou de compensation dans la conception la plus ancienne, dans le domaine religieux elle revêt les deux aspects à la fois : elle est expiatoire par la souffrance personnelle que la divinité impose, mais c'est cette expiation seule qui amènera cette divinité à *effacer* et à *restituer* l'état antérieur. L'expiation est donc la condition de la restitution.

« *Crime et peine s'inscrivent en deux lieux différents, celui du pâtir et celui de l'agir ; il faudrait les penser unis dans le même vouloir, celui du coupable. En outre, le subir et le faire subir sont dans deux vouloir différents, celui du juge et celui de l'inculpé* »<sup>151</sup>. Du fait même de cette incompatibilité, le *rationale* de la peine paraît brisé entre l'agir et le pâtir dans le même vouloir, entre subir et le faire subir dans deux vouloirs distincts ; il se conquiert sur cette double fracture par la pensée

---

<sup>150</sup> *Ibid.*, 23

<sup>151</sup> *Ibid.* p. 24

d'une équivalence : l'équivalence du crime et du châtement. Cette équivalence est présumée résider dans le coupable lui-même, afin que ce qui a été fait par le crime soit défait par le châtement. Telle serait en somme la raison de la peine, elle n'apparaîtrait que dans une dualité pour l'entendement : dualité du crime commis et de la peine subie, dualité de la conscience jugeante et de la conscience jugée ; « *telle est donc l'identité de raison qui se cache derrière cette dualité d'entendement* »<sup>152</sup>.

P. Ricœur, dans l'analyse qu'il propose, dégage un certain nombre d'éléments constitutifs de la signification que l'on s'en fait actuellement. La peine implique un souffrir qui se situe dans l'ordre affectif et appartient souvent à la sphère du corps ; le mal physique s'ajoute au mal moral ; mais cette peine est ordonnée par un vouloir qui affecte un autre vouloir. Derrière le sens commun se cache en fait une incompatibilité entre identité et entendement. (cf. plus loin, St Augustin, le vol des poires). D'autre part, cette confusion est entretenue par la confusion qui existe entre l'entendement et le mythe, dans la mesure où « *ce que l'entendement divise, le mythe le pense comme sacré* »<sup>153</sup>.

En effet, commente Ricœur, considérons la relation entre souillure et purification dans l'univers du sacré ; la souillure est une certaine atteinte à un *ordre défini* lui-même dans un réseau d'interdits. La purification vient comme une conduite d'annulation ; elle consiste dans un ensemble d'actes, eux-mêmes codifiés par un rituel, qui sont réputés agir sur la conduite de souillure pour la détruire comme souillure. La peine serait un moment de cette conduite d'annulation ; « *on appelle expiation cette qualité de la peine en vertu de laquelle elle peut annuler la souillure et ses effets dans l'ordre du sacré. L'expiation occupe ainsi dans l'univers du sacré la place du rationnel qu'une première analyse cherchait en vain au niveau de l'entendement* »<sup>154</sup>. C'est à ce point de confusion d'identité que l'expiation fait aporie, car elle instaure une communauté entre mythe et raison. Le mythe n'intervient plus comme un récit mais comme une loi.

Fonction restitutive, fonction expiatoire ou rétributive ont été bien souvent liées dans l'histoire de la répression et quand elles ne l'ont pas été, elles n'ont guère pu se comparer l'une par rapport à l'autre par leur antériorité dans le temps.

Une autre opposition a été souvent mise en valeur entre fonction d'expiation et fonction d'exemplarité, encore qu'à certaines époques, elles aient été utilisées ensemble puisqu'au Moyen Age et jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, le supplice et la mort, conçus pour le coupable comme

---

<sup>152</sup> *Ibid.* p. 24

<sup>153</sup> *Ibid.* p.25

<sup>154</sup> *Ibid.* p. 25

une expiation, étaient voulus par les autres comme un spectacle, « *le grand spectacle de la punition physique* »<sup>155</sup>, « *la mise en scène de la souffrance* »<sup>156</sup>, selon les termes de M. Foucault.

Cette opposition a été développée par Durkheim encore, dans son *Éducation morale*, qui montre que la punition prévient le renouvellement de l'infraction et que l'idée de la douleur, dont la perspective est redoutée, empêche le retour de l'acte prohibé par son auteur ou par d'autres. Mais comme la peine doit être proportionnelle à la gravité de l'action commise, c'est qu'elle n'a pas l'unique objet d'intimider et qu'en soi elle aurait une « *vertu compensatrice du mal moral qui est contenu dans la faute* ». Le châtement n'est plus alors une menace, mais une réparation ou une expiation, sinon pourquoi proportionner la punition à la faute ?

Et c'est pourquoi Durkheim, en présence de cette double opposition, sanction restitutive et sanction expiatoire, d'une part, sanction expiatoire et sanction d'exemplarité, de l'autre, cherche à découvrir dans la peine un fondement encore beaucoup plus large et qui ne vise ni le crime en soi, ni le criminel, mais la société tout entière. « *La fonction essentielle de la peine n'est pas de faire expier au coupable sa faute en le faisant souffrir, ni d'intimider, par voie comminatoire, ses imitateurs possibles, mais de rassurer les consciences que la violation de la règle a pu, a dû nécessairement troubler dans leur foi... de leur montrer que cette foi a toujours la même raison d'être* ».

Autrement dit, la peine n'est pas tant appliquée pour punir le criminel ou pour empêcher le retour du crime que pour montrer à la société que la loi protège ses membres et qu'elle doit toujours recevoir de leur part même attachement et même confiance. La peine renforce la solidarité du groupe autour de ses institutions, « *la peine consiste donc essentiellement dans une réaction passionnelle, d'intensité graduée, que la société exerce par l'intermédiaire d'un corps constitué sur ceux de ses membres qui ont violé certaines règles de conduite* »<sup>157</sup>. Comme l'histoire de la répression a tantôt privilégié la fonction restitutive de la peine ou sa fonction rétributive et expiatoire ou même son rôle d'exemplarité, tantôt au contraire associé ces fonctions, il semble plus pertinent de distinguer ces tendances historiques, selon que les législateurs ont mis l'accent plus sur le crime et l'acte lui-même, en le dissociant de son auteur ou plutôt sur le criminel et sa responsabilité personnelle. Autrement dit, la peine visera tantôt une

---

<sup>155</sup> Foucault, M. *Surveiller et punir*, op. cit., p. 9

<sup>156</sup> *Ibid.* p. 10

<sup>157</sup> Durkheim, É., *De la division du travail social*, Paris, Quadrige/PUF, 1998, p. 64

responsabilité collective, tantôt celle de l'individu, sur lequel la collectivité cherchera à se décharger de ses fautes.

Cette fonction de la peine constitue ce que Ricœur déploie dans la deuxième aporie : « l'identité de raison que nous avons cherchée à la racine de la dualité du crime et du châtement pour l'entendement advient d'abord comme mythe de la loi. Ainsi la peine nous met en face d'une mythologie, d'un bloc indivis de mythologie et de rationalité »<sup>158</sup>. Cette aporie aura des conséquences importantes car elle constitue logiquement une troisième : Le sacré sacralise le juridique.

### 2. 5. 1. Comment le sacré sacralise le juridique ?

La sphère du droit pénal est celle où le plus grand effort de rationalité a été dépensé ; mesurer la peine, la proportionner à la faute, serrer par une approximation croissante l'équivalence entre les deux échelles de la culpabilité et de la peine, c'est bien là œuvre d'entendement : l'entendement mesure ; et par le moyen d'un raisonnement de proportionnalité du type suivant : la peine A est à la peine B ce que le crime A' est au crime B'. Affiner sans cesse ce raisonnement de proportionnalité, c'est l'œuvre entière de l'expérience juridique sous sa forme pénale. Le coupable a droit à une peine proportionnée à son crime. À mesure que progresse cette rationalité, celle de l'entendement qui proportionne le châtement au crime, se découvre la rationalité mythique qui sous-tend tout l'édifice ; s'il est raisonnable de proportionner le châtement au crime, c'est sous la condition d'une « identité intérieure qui, dans l'existence extérieure, se réfléchit pour l'entendement comme égalité »<sup>159</sup>. Nous sommes renvoyés par le travail même d'approximation de l'entendement à la loi de la peine qui veut que le châtement soit le prix du crime, donc à « cette action de supprimer par un mal subi un mal commis... Si l'on ne conçoit pas la connexion interne virtuelle du crime et de l'acte qui l'abolit, on en arrive à ne voir dans une peine proprement dite que la liaison arbitraire d'un mal infligé avec une action défendue »<sup>160</sup>. Ainsi le progrès même de l'entendement dans la justice pénale révèle le caractère problématique du principe même de la peine. L'impensé du crime, c'est la violation du droit, et l'impensé de la peine, c'est la suppression de la violation. C'est sur cette aporie que viennent buter toutes les théories de la peine. À quoi bon proportionner la grandeur de la peine à celle du crime, si l'on ne conçoit pas la

---

<sup>158</sup> Ricœur, op. cit., p. 25

<sup>159</sup> Hegel. Citée par P. Ricœur, p. 26

<sup>160</sup> *Ibid.* p. 29

fonction assignée à la peine ? Il est bien, il est nécessaire que la défense sociale l'emporte sur la vengeance, l'intimidation sur le châtement, la menace sur l'exécution, l'amendement sur l'élimination. Mais si l'on exclut toute intention de supprimer la violation du droit dans le sujet de la violation, c'est l'idée même de peine qui s'évanouit. « *Le crime et le criminel sont alors simplement nocifs et on peut être jugé déraisonnable de vouloir un mal pour qu'un mal existe déjà. Telle est l'aporie du droit pénal : rationaliser la peine selon l'entendement, en éliminant le mythe de l'expiation, c'est en même temps la priver de son principe. D'où cette conclusion qui s'impose : « Ce qui dans la peine est le plus rationnel, à avoir qu'elle vaut le crime, est en même temps le plus irrationnel : à savoir qu'elle l'efface »*<sup>161</sup>. Mais faute, de vouloir supporter les enjeux ou plus exactement le rapport existant entre l'irrationnel et l'entendement Ricœur s'engage dans une déconstruction du Mythe.

### 2. 5. 2. *Démythologiser la peine*

Il faut pour cela, rappelle Ricœur, déconstruire le mythe, c'est-à-dire lui appliquer une méthode qui consiste à ramener le mythe de la peine à sa sphère de validité et ainsi la priver de sa portée onto-théologique. Pour réaliser ce projet, Ricœur s'emploie à chercher chez Hegel comment, dans les *Principes de la Philosophie du Droit*, l'auteur a démontré que la loi de la peine vaut, mais seulement dans « *une sphère limitée qu'il appelle le droit abstrait. Justifier la peine dans cette sphère et la récuser hors de cette sphère, c'est une seule et même tâche qui, prise en bloc, constitue la déconstruction du mythe de la peine* ».

### 2. 5. 3. *Prééminence de l'acte sur l'auteur*

La nuance introduite par Durkheim nous permet d'éclairer ce qu'historiquement le législateur a privilégié, soit l'acte, soit l'auteur.

Archaiquement parlant, comme nous l'avons vu avec le code d'Hamourabi, le groupe prime l'individu et l'ordre naturel, dont dépend la survie de tous, est conditionné par l'ordre social. Tout crime va donc porter atteinte à ces ordres et à l'équilibre de la société et la peine devra viser à les rétablir. C'est donc le crime qui va avoir la préséance sur le criminel et la peine aura pour rôle de *restituer* l'ordre ancien. En ce sens, l'expiation n'est pas une peine collective ou individuelle, elle est un acte religieux qui vise à *restituer* le passé

---

<sup>161</sup> Ricœur, op. p. 7



et à remettre les choses en l'état antérieur. Primauté du groupe sur l'individu et du crime sur son auteur.

Ainsi, en cas d'inceste à l'intérieur d'un groupe de parenté, ce ne sont pas toujours les coupables qui risquent d'être punis, mais toute la collectivité qui est menacée par la colère des ancêtres, si bien que, pour *effacer* le crime, on ne supprime pas les criminels, mais on remplace la peine par un sacrifice collectivement expiatoire.

De même, si dans ces mêmes sociétés, un homme vient à être tué, son meurtrier peut venir prendre sa place dans son groupe et même épouser sa veuve, à moins que sa famille n'indemnise les parents de la victime par une « *composition pénale* », compensation qui représente en soi « *la peine* », dans son sens le plus ancien.

#### 2. 5. 4. *Prééminence de l'acteur*

Les cultures judéo-chrétiennes ont personnalisé la responsabilité et ont donné à la peine un fondement, certes expiatoire, mais portant désormais plus sur la personne du délinquant que sur son acte et cherchant à mesurer son châtement à l'aune de sa responsabilité. Dans ces sociétés, la peine revêt un caractère nettement moral et la responsabilité pénale devient subjective. Le châtement corporel et le symbolisme y jouent un grand rôle. Il est évident qu'au niveau de la société, se débarrasser du coupable après expiation ou non, c'est rétablir l'ordre normal des choses et de la communauté, privée de ses éléments perturbateurs. Au niveau de l'individu et dans une perspective religieuse, le faire expier, c'est effacer ses fautes et, par cette expiation, pénitentielle, le rétablir dans son état spirituel antérieur. À moins que cette peine ne puisse vraiment être réparatrice, si les hommes décident d'anticiper sur le jugement suprême et tel pour Polynice, refusent au coupable la sépulture, ou le vouent, comme un peu plus tard, pour les sorcières médiévales, aux feux éternels.

La sanction se règle sur l'acte lui-même. C'est la situation inverse qu'on retrouve en France monarchique lorsque la peine, tout en restant expiatoire, cherche à intimider et à servir d'exemple plutôt qu'à punir le seul coupable. C'est l'acte qui est à nouveau privilégié plus que l'individu, car la rigueur du châtement doit faire réfléchir ceux qui seraient tentés de transgresser les lois. Révolutionnaire pour son époque, le philosophe et criminaliste du XVIII<sup>e</sup> siècle, Beccaria, tend à persuader que la mesure de la peine est le dommage causé à la société, « *le tort fait à la Nation* », et non l'intention du coupable et la gravité intrinsèque

de la faute. « *Le but des peines n'est ni de tourmenter et affliger un être sensible, ni de faire qu'un crime commis ne l'ait pas été [...] Le but du châtement ne peut être dès lors que d'empêcher le coupable de causer de nouveaux dommages à ses concitoyens et de dissuader les autres d'en connaître de semblables* »<sup>162</sup> (Beccaria, 1991). C'est l'époque où l'exemplarité de la peine est privilégiée, où, comme le rappelle M. Foucault<sup>163</sup> (1976), dans les cérémonies de supplice, le personnage principal, c'est le peuple et où les législateurs affirment partout que l'objet des peines est de prévenir les délits et les crimes, l'expiation ne relevant que du seul domaine divin.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le châtement corporel recule avec la théorie de l'exemplarité. « *Le grand spectacle de la punition physique* »<sup>164</sup> s'efface et sur l'impulsion de l'école positiviste italienne de Lombroso et Ferri, la notion de responsabilité pénale est mise en question au profit de ce qui pourrait être un déterminisme criminel. Le coupable n'est pas toujours responsable et a pu être victime d'une impulsion, déterminée par son hérédité ou son éducation. Il n'est plus question de savoir si le fait établi est réellement délictueux et qui en est l'auteur, mais « *comment assigner le processus causal qui l'a produit... instinct, inconscient, milieu, hérédité?... quelle mesure prendre qui soit la plus appropriée? Comment prévoir l'évolution du sujet et le corriger ?* »<sup>165</sup>.

La prééminence de l'acteur, en privilégiant la responsabilité pour pouvoir y attribuer une sanction, éloigne le sujet de son acte. Pourtant, St Augustin, dans *Les confessions*, envisage non pas la sanction qui serait attribuée à son acte, mais pourquoi un tel acte est-il réalisable. Ce déplacement, du sujet vers l'auteur du délit, permet à Foucault d'affirmer : « *même si le sujet en question est coupable, ce que le juge va pouvoir condamner en lui, à partir de l'expertise psychiatrique, ce n'est plus précisément le crime ou le délit. Ce que va juger le juge et ce qu'il va punir, le point sur lequel portera le châtement, ce sont précisément ces conduites irrégulières, qui auront été proposées comme cause, le point d'origine, le lieu de formation du crime et qui n'en ont été que le doublet psychologique et moral* »<sup>166</sup>. On est passé, pourra ainsi conclure Foucault, de ce qu'on pourrait appeler la cible de la punition, le point d'application d'un *mécanisme* de pouvoir, qui est le châtement légal, à un domaine d'objets qui relève d'une *connaissance, d'une technique de transformation* de tout un ensemble de coercitions rationnel et concerté. Pourtant, l'exigence

---

<sup>162</sup> Beccaria, *Des délits et des peines*, Paris, Garnier-Flammarion, 1991, p. 86-87

<sup>163</sup> Foucault, M. *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1976

<sup>164</sup> *Ibid.* p.

<sup>165</sup> *Ibid.* p.

<sup>166</sup> Foucault, M., *Les anormaux*, op. cit. p. 17

à laquelle va nous conduire St Augustin nous permet d'entrevoir que l'acte peut être une réponse à l'énigme du sujet.

### 3. L'homme énigme.

#### 3. 1. *Le sujet en question. Au début était la faute : St Augustin, l'affirmation du singulier.*

« *L'irruption de la faute* »<sup>167</sup>, sanctifie ce moment où s'origine l'expérience intérieure, comme forme de rencontre avec l'Autre. En deçà d'une justification de la loi dans ses principes directeurs, comme dans la Grèce antique, c'est le rapport étroit de l'homme à la Loi qui le constitue, qui devient le vrai moment de la quête augustiniennne. En ce sens, *l'irruption de la faute* singularise ce moment de conscience où s'appréhende, par la réflexion, la rencontre, au-delà des contingences, de cette prééminence de l'âme, où c'est déjà elle qui sent, par l'intermédiaire de ce corps auquel elle est jointe d'une façon mystérieuse.

Temps de la subjectivité, temps du recueillement « *dans l'amertume du souvenir* », où le colloque singulier restitué, à l'instant d'égarement, la vérité qui est au cœur de chaque être. Avec St Augustin, l'ontologie est du champ de l'expérience. Que cette expérience soit affective ou intellectuelle, elle n'a de sens qu'à garantir l'existence d'une réalité Autre. Ainsi, l'expérience ne peut-être que subordonnée à la fonction ontologique de l'Autre. En ce sens, l'expérience sort du pur phénomène pour entrer dans le champ de la rencontre, mais une rencontre d'une autre nature que celle inaugurée dans l'espace social. « *Qui donc pouvait régler ma misère, ramener à l'ordre de l'usage les fugitives beautés des créatures les plus basses, et fixer des bornes à leur suavité* »<sup>168</sup>, tel est l'appel que St Augustin lance lorsqu'il promeut l'acte au rang d'un moment de rencontre avec l'Autre et lorsqu'il permet à l'acte d'être un au-delà du pur mouvement.

#### 3. 1. 1. *Le péché d'esprit : le « vol des poires »*

*Poussé à commettre un vol sans qu'il en fût obligé par aucune nécessité, mais tout simplement par pénurie et dégoût de justice*, St Augustin offre au lecteur son dénuement quand, se rendant

---

<sup>167</sup> Saint Augustin, *Les Confessions*, Livre II, *L'irruption de la faute*, la Pléiade, Paris Gallimard, 2000, p. 804-809

<sup>168</sup> *Ibid.* p. 805

compte que cet acte fût commis sans aucune volonté de posséder, mais qu'il visait par l'objet la constitution d'un autre objet, une autre jouissance. « *Ce que j'ai volé, je l'avais en abondance, et de bien meilleure qualité ; et ce dont je voulais jouir, ce n'était pas de l'objet visé par le vol, mais le vol lui-même et la transgression* »<sup>169</sup>.

« *Le vol, en tout cas est puni par ta Loi, et par ta Loi qui est écrite dans le cœur des hommes, et que leur iniquité n'abolit pas : car existe-t-il un voleur qui supporte avec sérénité de se faire voler ? Non, fût-il dans l'opulence, et son voleur traqué par l'indigence* ». Dès lors, constatant que le vol n'eut d'autre mobile que le vol lui-même et la transgression, St Augustin s'emploie-t-il à chercher, pourquoi est-on poussé à commettre de tels méfaits ? Ainsi mène-t-il son « enquête », comme on mènerait une enquête judiciaire, y cherchant un mobile, il y trouve la question et la place du désir, puisque son enquête le conduit à constater que l'on ne peut commettre le crime sans mobile.

### 3. 1. 2. Premier discours : « *Confessio fidei* » ; d'une anthropo-théologie du désir...

« *Untel a commis un homicide. Pourquoi ? C'est qu'il a convoité, telle ou telle chose. Mais, pouvait-il commettre un homicide sans mobile pour le seul délice d'un homicide ?* »<sup>170</sup> À la pointe de son argumentation, St Augustin convoque Catilina, individu complètement dément, dont on dit « *qu'il était plutôt méchant et cruel sans motif* », mais ce n'était réellement sans intention, car on aurait dit aussi de lui, « *qu'il craignait que l'inaction n'engourdît sa main ou son courage* ». Certes, constate St Augustin, mais encore, car au-delà de l'excuse, ce qui à l'évidence pousse Catilina, c'est qu'il désirait Rome et ses honneurs, Rome et ses richesses, mais encore poursuit-il, « *il désirait s'emparer des honneurs, du pouvoir et des richesses, et n'avoir plus à redouter les lois et les difficultés de la vie, inhérentes à l'indigence de son patrimoine et à la conscience de ses crimes* ». Ainsi, conclut St Augustin, « *même un Catilina a aimé, non pas ses crimes, mais autre chose, en fait, qui était le mobile de ses actes* ».

Dès lors, s'il existe une raison masquée par les mobiles, quelle est donc cette autre raison ? « *Mais moi, dans ma misère, qu'ai-je donc aimé en toi, ô larcin qui fut le mien ? C'est que tu n'étais même pas beau, puisque tu étais un vol (au fait, n'es-tu même pas quelque chose, pour que je puisse te parler ?)* » Quelle est donc cette chose à laquelle je m'adresse, sans que je sois certain de son existence. Sans doute, perçoit-on une pointe d'angoisse chez St Augustin. Angoisse face à la nature

---

<sup>169</sup> *Ibid.* P. 809

<sup>170</sup> *Ibid.* P. 811

d'un objet qui ne peut s'appréhender directement. C'est cette *chose* qu'il nous faudra éclairer, tant son indicible présence s'actualise dans l'acte, puisque même Catilina a aimé non pas ses crimes, mais *autre chose* qui était, en fait, le mobile de ses actes.

### 3. 1. 3. ... à une théologie du péché

Ceci oblige St Augustin à poursuivre sa recherche en une rhétorique à la fois subtile et classique, reprenant les figures platoniciennes de la méprise de l'image : « *ils t'imitent, mais de manière perverse, tous ceux qui s'éloignent de toi et se dressent contre toi ; et pourtant, même en t'imitant ainsi, ils manifestent que tu es le créateur de toute substance, et, du même coup, qu'il n'y a aucun lieu où se retirer loin de toi* »<sup>171</sup>. Pour autant, devant tant d'égarément mais face à la réalité, de ce qu'il a pu éprouver, Augustin pose essentiellement une question qui est au cœur de toute la problématique de l'acte : « *Était-ce possible de prendre du plaisir à un acte interdit, pour la seule raison qu'il est interdit ?* »<sup>172</sup>.

### 3. 2. 4. *Confessio vitae*

La réponse vient nécessairement, par son approche dialectique, révéler une véritable question sur le désir et sa relation à l'Autre : « *pourquoi cette idée de mener une enquête, de chercher à éclaircir et envisager le problème ?* » S'il désirait le fruit, commente Augustin, qu'il avait volé et s'il désirait en jouir, il aurait pu, comme il le suppose, commettre tout seul cette iniquité et parvenir à se faire plaisir, sans avoir à se frotter à des « *âmes complices* » pour attiser une convoitise qui l'aurait démangé. Mais puisque ce n'était pas dans le fruit que résidait le plaisir, c'est donc qu'il résidait dans le crime lui-même accompli dans une communauté de pécheurs.

*« Qu'était-il alors ce sentiment de mon âme ? Le péché qui le comprend ? C'était un rire, un chatouillement du cœur : nous faisons une farce à des gens qui ne s'y attendaient pas, et qui ne tenaient pas du tout à ce que nous la leur fissions ! Mais pourquoi donc mon plaisir venait-il de ce que je ne l'avais pas fait tout seul ? C'est vrai, cela n'arrive à personne, encore que des gens, même seuls et sans témoins, se laissent parfois gagner par le rire devant un objet sensible ou une idée par trop ridicule. Mais pour ma part, ce geste-là, tout seul, je ne l'aurais pas fait ; non, je ne l'aurais pas fait si j'avais été vraiment tout seul.*

---

<sup>171</sup> *Ibid.* p. 813

<sup>172</sup> *Ibid.* p. 813

*Voilà devant toi, ô mon Dieu, le souvenir de mon âme, à vif. Seul, je n'aurais pas commis ce larcin, mais du larcin lui-même : seul je n'aurais pas du tout éprouvé du plaisir, et je ne l'aurais pas fait.*

*Ô amitié trop ennemie, inscrutable tentation de l'esprit, soif ludique de nuire par manière de plaisanterie, envie de nuire à autrui sans désir de profit ni de vengeance ! Dit-on : « Allons-y ! faisons-le ! », et voilà que l'on a honte d'avoir honte ! »<sup>173</sup>.*

Confronté à l'expérience sensible du dehors, St Augustin ne peut l'affronter dans sa pure solitude, sans supposer un Autre qui le conduit à affirmer son impossibilité d'être seul. « *Seul, je n'aurais pas commis ce larcin* ». Pourtant il semble bien que ce soit au point de sa solitude extrême qu'il nous faut interroger l'acte, là où justement toute phénoménologie résiste à cette expérience intime. Husserl, au bord de l'expérience, ne peut que reculer. Dans la conclusion des Méditations cartésiennes, il peut affirmer : « *L'oracle delphique gnw/ti seaoutòn a acquis un sens nouveau. La science positive est une science de l'être qui s'est perdue dans le monde. Il faut perdre le monde par l'e(pokh/, pour le retrouver ensuite dans une prise de conscience universelle de soi-même. Noli foras ire, dit St Augustin, in te redi, in interiore homine habitat veritas* »<sup>174</sup>.

Cependant, si l'acte se définit, comme nous l'avons proposé en introduction par cette double détermination de l'excès et de l'impossible, s'il s'impose comme pure déchirure, c'est-à-dire comme chose innommable et insoutenable, il confine le sujet à devoir *ex-ister* dans et par cette double contrainte. Comment cette expérience insoutenable peut-elle être soutenue ? Comment ce hors-moi, cette pensée sans horizon peut-elle être vécue ? Si ce n'est au prix du dessaisissement de son être qui conduit le sujet à faire l'épreuve du *réel*, épreuve dont il est l'élus et l'exclu. Cette ambivalence du sujet dans l'épreuve qu'il subit peut être appréhendée selon deux modalités qu'une situation clinique nous permettra d'éclairer.

## **Roger, l'homme né dans une poubelle**

« *Je suis né dans une poubelle* », nous dit Roger : c'est par ces mots qu'il se présente lorsque je le rencontre pour la première fois. Roger, est incarcéré pour viol. Le sujet et la victime avaient passé une partie de l'après-midi à boire ensemble. Roger a ensuite obligé sa

---

<sup>173</sup> Comment ne pas se rappeler l'interrogation freudienne ; « *Pourquoi donc ne puis-je rire moi-même de mon propre mot d'esprit ? Et quel est, en l'espèce, le rôle assigné à autrui* ». Freud, S. *le mot d'esprit et ses rapports avec l'inconscient*. Idées Gallimard, Paris, 1976, p. 236

<sup>174</sup> Husserl E., *Méditations cartésiennes. Introduction à la phénoménologie*. Paris, Vrin, 1980, p. 134

compagne à le suivre pour lui imposer une relation sexuelle. La victime, après avoir subi, sous la contrainte, cette violence, porte plainte quelques instants plus tard. Roger, d'après le signalement de la victime, est rapidement identifié et appréhendé. Le sujet reconnaît les faits et admet avoir usé de contraintes et de menaces.

Roger est né de parents inconnus. Il affirme ne rien savoir de son père et ne connaît que le prénom de sa mère. Il dit, sans autre forme de procès : « *j'ai été jeté dans une poubelle* » ; il devrait sa survie à un clochard qui a entendu ses « *cris en plein milieu des poubelles. J'aurais bien aimé voir sa tête. Le premier mec que j'ai rencontré, c'est un clochard, ça marque non* ». Pourtant, Roger sait qu'il est le 3<sup>e</sup> enfant de la fratrie, il aurait un frère et une sœur plus âgés. Les trois enfants auraient été abandonnés au même moment. Mais il ne peut nous dire si les trois enfants sont issus de la même cellule familiale, ou si les enfants ont le même père.

« *Ignorant* » de ses origines, Roger ne paraît pas être plus curieux des raisons qui ont poussé sa mère et son père à abandonner leurs enfants. D'ailleurs, il affirme ne pas être préoccupé du destin de sa famille, il ne veut pas la rencontrer ; il craint, en effet, de ne pas pouvoir rester calme. Évoquer ses parents soulève une grande colère ; Roger « *suppose* » que sa mère est une prostituée, « *ma mère c'est une pute* », mais on ne peut déterminer, dans cette affirmation, s'il s'agit d'une image délibérément dévalorisée de celle-ci, ou si effectivement sa mère a cette activité. En tout état de cause, il est difficile de délier, avec Roger, la réalité subjective qui le constitue. Est-ce une attitude de défense, ou une impossibilité à affronter une telle réalité ? Il ne montre pas ou il ne peut montrer aucune affection.

Dès lors, il sera très difficile de déterminer avec lui son histoire, car ses souvenirs sont vagues et imprécis, il se perd souvent dans ses propres contradictions. Il est vrai qu'il a souvent dû changer d'établissements ; ces différents placements l'obligent aujourd'hui à un véritable effort de mémoire. Il reconnaît avoir été un enfant indiscipliné, ne supportant pas, ou très peu, les contraintes. Il se rappelle, presque à titre d'anecdotes, toutes ses fugues et délits divers : « *Je me battais souvent, mais il fallait se défendre* » ; il raconte ainsi des moments de violence intense : « *on pouvait se battre avec des couteaux...* ». Visiblement, à la violence de sa naissance s'est substituée très rapidement la violence sociale : « *il fallait être là* ». À ce moment aussi, s'agit-il d'une réalité ou d'une reconstruction fantasmatique indiquant d'où le sujet s'enracine ? Il semble que les deux réalités se croisent sans que le sujet puisse à un moment faire la différence. Une chose paraît certaine, c'est que la violence a accompagné Roger dès sa naissance.

Il ne semble trouver un peu de calme qu'à l'âge de 10 ans, date à laquelle il est placé en famille d'accueil. Cette famille et les trois enfants vont offrir une certaine stabilité et une certaine sécurité à Roger. En effet, selon ses propos, l'ambiance familiale sera, dans un premier temps, tout à fait apaisante pour lui qui n'avait connu, jusqu'à présent, que les foyers et les placements. D'ailleurs, il les appelle encore aujourd'hui « *papa et maman* ». Cependant pour des raisons qui semblent difficiles à cerner, les relations familiales vont petit à petit se détériorer, Roger évoquant l'alcoolisation du père pour expliquer la dégradation du milieu familial. Là aussi, il sera témoin de disputes plus ou moins violentes et il lui arrivera d'y prendre part pour protéger sa « *mère* ». Il reconnaît également avoir accompagné son « *père* » dans des bars et c'est ainsi dit-il qu'il aurait débuté ses alcoolisations.

Il est évident que dans de telles conditions, la scolarité de Roger s'en ressentira. Peu attiré par les études, il ne s'épanouira pas dans ce milieu. Il est vrai que les différents placements, là aussi, n'ont pas participé à son intégration scolaire. D'autre part, les capacités, très limitées de Roger, ne vont pas lui permettre de combler les lacunes ouvertes par les faillites institutionnelles.

Roger sera très rapidement orienté vers un I. M. E., puis, lorsqu'il sera placé dans sa famille d'accueil, il poursuivra une scolarité « *normale* », sans pour autant nous renseigner sur le niveau atteint.

Si la petite enfance fût marquée par une certaine instabilité, l'adolescence marque le début de la délinquance, avec ses inévitables beuveries et autres délits, vols, fugues... Roger évoque cette période sans nostalgie ; il admet volontiers avoir été violent, coléreux, mais surtout instable.

Les fugues se multiplient, souvent associées à une alcoolisation importante. Il trouvera cependant « *refuge* », comme il le dit, chez son « *oncle* » et chez sa « *tante* », le frère et l'épouse de la mère de la famille d'accueil. Ces deux personnes paraissent avoir eu un véritable rôle apaisant pour le sujet, car il s'y réfugiera souvent. Il débute ses premiers vols à l'âge de 14 ans. Sans fierté, il égrène une suite de vols de vélomoteurs et voitures avec lesquels il se contente généralement de « *faire un tour* ».



Il habitera le domicile de la famille d'accueil jusqu'à ses 21 ans, vivant de petits travaux et n'ayant aucun loisir, si ce n'est de s'alcooliser régulièrement.

Il n'effectuera pas son service militaire car il sera exempté pour des problèmes de vue. Par la suite, il quittera le domicile familial et effectuera un « *Tour de France* » dans des conditions précaires. Le vagabondage et la mendicité lui tenant lieu d'expérience initiatique, c'est là qu'il effectuera ses premiers séjours en prison, pour de menus larcins, selon ses dires.

Dès lors, ne pouvant être inscrit dans une généalogie structurante, il est « *conduit* » dans une errance pathologique. Vivant généralement de façon précaire, Roger s'abrite et se réfugie où il peut. Parfois dans des centres d'hébergement et bien souvent dans des abris de fortune, tente, cabane, voitures volées. Ces asiles ne lui offrent pas toute la sécurité nécessaire, mais tout cela constitue de fait la seule issue dans laquelle il a toujours évolué. N'ayant en somme jamais connu de lieu dans lequel il puisse se sentir en sécurité, on ne s'étonnera pas qu'il indique qu'il lui est arrivé d'être armé. Ne pouvant donner les raisons d'un tel comportement, on est en droit de supposer que l'arme constituait ainsi une tentative maladroite de se composer une mesure de défense contre un Autre énigmatique, mais foncièrement agressif. Ainsi déshérité sur un plan identitaire, il retrouve ses « *racines* » dans un comportement qui le fige dans l'errance. Loin des lieux habités, il vit à la périphérie des villes, dans les « *déchets des autres... On m'a jamais dit que je pouvais habiter ailleurs* ».

Après ce périple, il revient « *s'installer* » chez son « *oncle* ». L'alcoolisation y est plus intense et la violence apparaît. C'est d'une façon pathétique qu'il reconnaît que, durant cette période, il a « *pété les plombs* ». Ne supportant plus rien, il s'enferme dans un engrenage mortifère : alcool et violence devinrent ses seules activités.

Par la suite, il s'installe dans un hôtel, il passe la plus grande partie de son temps à boire et à faire la manche. Bien qu'il ait des revenus réguliers, puisqu'il dispose de l'Allocation aux Adultes Handicapés depuis l'âge de 18 ans, et qu'il soit sous tutelle, il continue à mener une vie hors norme. Il n'est pas impossible que cette situation lui donne l'occasion de se créer une parodie d'identité à laquelle il tienne, faute de mieux. Il est ainsi « *contraint* » à rester dans une marginalité qui, faute de mieux, lui constitue une armature sociale et lui donne une certaine place.

Aujourd'hui, il n'a plus de contact avec sa famille d'accueil ; manque d'intérêt ou fuite pathologique, il est bien difficile de démêler les raisons d'une telle attitude. Une chose par contre demeure certaine, ce peu d'avenir l'oblige à trouver refuge dans des attitudes de repli où l'alcool semble être la seule issue à laquelle il a accès. L'adulte qu'il est porte tous les stigmates de la souffrance psychique de son enfance. Faute d'avoir pu rencontrer un adulte qui lui permette de se structurer sur un autre mode que celui de la délinquance, Roger traduit son trouble identitaire dans des troubles du caractère et l'acte, telle une écriture malhabile, lui permet de gérer ses « *pulsions* ».

Fidèle à l'ancrage identitaire qui lui a été imposé, Roger n'a pas les ressources nécessaires pour s'affranchir de son destin. Tout en lui est impulsivité et violence. Ces entités tiennent lieu d'architecture narcissique : « *je suis né dans une poubelle* » répètera-t-il en guise d'état civil ; il est évident qu'avec ce peu de perspective, il est difficile de s'offrir quelque horizon.

Ainsi c'est d'un air désabusé qu'il participera à nos entretiens. Après le récit de sa biographie, c'est toujours avec le même « *enthousiasme* » qu'il voudra bien poursuivre l'examen. Visiblement, Roger n'est pas préoccupé par l'image qu'il peut donner de lui-même. Il reconnaît les faits et dès lors, se demande bien ce que l'on peut continuer à chercher. Sans souci des résultats, il offre un curieux mélange d'insouciance et d'inculture. Son désinvestissement est à l'image de sa vie, terne et sans avenir.

Le rejet que l'on a manifesté à son égard devient dès lors sa « *nature* ». Évincé de sa généalogie qui ne peut lui offrir des repères sûrs, il est dans l'impossibilité de proposer des réponses cohérentes et rationnellement adaptées à une situation. Si l'on peut tenter une image, on pourra dire que ses réponses ne sont que des réponses vides, dans la mesure où elles ne se nouent pas aux questions qui lui sont posées. Cependant, son indifférence à l'autre n'est pas marquée par la violence. Roger est dans l'incapacité de lier des représentations dans un entretien formel ; le simple échange, la simple communication deviennent un exercice complexe dans lequel il ne peut exister.

Les silences, les hésitations jalonnent ces entretiens. Les processus idéatifs sont singulièrement absents. D'autre part, la polarisation de ses fantasmes, autour du fait qu'il ait été « *lâché* », dans les premiers instants de sa vie, souligne l'insistance de cette

iconographie « *poubelle* ». En effet, ce lieu d'origine sans gloire vient ici, dans tous les instants de sa vie, interroger ce geste originaire.

Ce que le sujet vient interroger d'une manière récurrente, c'est cet « *être-lâché* », cet abandon, car ce qui constitue le déchet c'est qu'il porte virtuellement le fait d'avoir été utilisé. On peut mieux comprendre que la violence du sujet vise deux « *objets* » dans sa reconquête.

Le premier, c'est qu'effectivement sa violence lui permet de résister à la part purement utilitariste de l'Autre, des autres : « *A un moment, on ne pouvait rien me dire, je cognais* ».

Le deuxième objet semble plus subtil. Cette violence interroge le corps de la mère en tant que ce corps porte, par essence, le lieu de naissance identitaire du sujet. Cette mère, prostituée, tout au moins dans le fantasme de Roger, porte en elle toutes les incertitudes. Fantasmée ainsi, c'est à elle qu'est destinée cette violence, d'ailleurs il ne veut pas la rencontrer, car il a peur de devenir violent. Mais c'est aussi cette mère, à qui l'on ne doit adresser aucune remarque car, quand les insultes visent sa mère : « *là, dit-il, je tape* ». Contraint de dénoncer l'attitude de sa mère, il lui faut entretenir l'image d'une mère intouchable. Pris dans le vertige de cette position insoutenable, son « *destin* » s'écrira toujours sous les mêmes modalités : sanctifier son lieu d'origine en témoignant, par son épopée, de son impossible franchissement.

Ces deux scènes mettent en évidence l'ambiguïté de Roger, mais elles indiquent bien ce point d'indépassable auquel il reste étroitement lié. Dès lors, l'acte devient l'énoncé liminaire par lequel il doit passer. Il passe à l'acte sans aucun bénéfice et ainsi, sans but, il peut se livrer à différents délits qui se résument, selon ses propos, à des vols de voitures et à une alcoolisation importante.

Cette ambivalence du sujet, dans l'épreuve qu'il subit, peut être appréhendée selon deux modalités.

Tout d'abord, le sujet est sans pouvoir sur ce qui advient ; dessaisi il n'en est pas moins le destinataire de ce qui s'impose alors comme hors sens. C'est dans de ce dessaisissement que peut advenir ce qui se constitue comme visage et comme sens. « *Je suis né dans une poubelle* » en donne toute la virtualité possible ; si l'image est peu avenante, voire franchement repoussante, elle n'en constitue pas moins un des versants sur lequel Roger tente de projeter une figure de lui même qui lui serve, faute de mieux, de support

identitaire. Par la figurabilité qui s'y engage, on perçoit bien ici le procès auquel tout sujet est confronté. Il ne s'agit pas de se constituer une simple image, photographie reproductible du même : « *les miroirs n'y feront rien pour restituer ce visage ! Narcisse tragique le sait parfaitement. Seulement la parole venant avec l'acte de nommer, l'acte des noms sera dans cette mesure l'acte de délivrer le visage des visages, par fragments* »<sup>175</sup>. C'est en ceci que l'imaginaire est subordonné au travail du rêve.

La figurabilité propre au rêve en dessine le premier aboutissement : « *Une fois que la pensée de rêve, inutilisable quand elle est exprimée abstraitement, est transformée en une langue imagée, apparaissent plus facilement qu'auparavant, entre cette nouvelle expression et le reste du matériel de rêve, les points de contact et identités dont le travail du rêve a besoin et qu'il crée là où ils ne sont pas présents, car les termes concrets sont dans chaque langue, par suite de son évolution, plus riches en points de rattachement que les termes conceptuels* »<sup>176</sup>.

Situé hors pouvoir, par l'acte qu'il commet, le sujet est alors dessaisi de lui-même, ceci l'entraîne parfois dans une réflexion à laquelle il n'avait jamais supposé avoir accès. C'est ainsi que Michel, un patient incarcéré, résumera, après quelques mois d'entretien, l'expérience qu'il avait acquise lors de son incarcération : « *ce que j'ai compris ici, c'est qu'il faut mourir pour naître à la vie... c'est toujours fuyant comme sentiment, je n'arrive pas à trouver une stabilité d'être* ». L'acte en son dehors, d'un seul geste l'exclut du monde et de soi, pour le jeter désormais dans un monde sans limite où règne l'impuissance absolue. « *Quand je dis que je fais l'expérience de la prison, c'est comme si mes mots neutralisaient les sentiments que j'éprouve, c'est comme si faisant l'expérience, j'étais au dessus. Je sais pas comment dire tant l'expérience d'ici n'est pas une expérience de là-bas. Même les mots les plus simples prennent une consistance que je soupçonnais pas* ». Ainsi Philippe, un autre patient, moins apte à utiliser les ressources de la langue, put continuer ses réflexions et déclarer, après plusieurs mois d'entretiens, alors qu'il était préoccupé par l'image de son père, qu'il n'avait jamais connu. Philippe se demandait si ses séjours fréquents en prison n'étaient pas une manière de retrouver son père. Il ne voulait pas le retrouver physiquement, mais il avait su par une assistante sociale que son père aussi avait connu la prison. Dès lors, il parlait de cette présence, au fil des séances, il ne cessait d'imaginer ce qu'il aurait bien pu lui apporter, ce père, s'il ne l'avait pas abandonné : « *C'est comme si ça n'a jamais existé pour moi cette espèce de naissance* ». Comme je marquais un étonnement sur « *cette espèce de naissance* », il continua sur un ton presque enfantin : « *Le souvenir, le souvenir de m'avoir mis au monde, je devrais avoir quelque chose, un destin qui aurait dû s'enclencher, là, à ce moment-là de la naissance. Je ne sais même pas si j'aurais entendu des cris, mes cris à*

---

<sup>175</sup> Fedida, P., *Le souffle indistinct de l'image*, in *Le site de l'étranger*, Paris, PUF, 1995, p. 216

<sup>176</sup> Freud S., *L'interprétation des rêves*, in *Œuvres complètes*, Paris, PUF, 2003, p. 385

*moi, les miens. L'entendre, quand on vient au monde, je pense pas qu'on puisse les entendre* ». Après un long silence que je décidai de ne pas rompre : « *C'est vrai que j'ai pas d'image de moi. Me voir une fois, tout petit. Tout petit, je m'aurais souri en moi-même. Quel était mon premier cri, lorsque je suis venu au monde ? Qu'est-ce que j'ai crié en venant au monde ? mais où me situer dans ce cri-là ?* » Le point provisoire d'aboutissement de son parcours nous place non pas face à l'ambiguïté de l'image, mais celle de l'énigme, interlocuteur auquel s'adresse le sujet dans son souvenir. « *Qu'est-ce que j'ai crié en venant au monde ?* »

La voix peine à se faire entendre dans le brouhaha d'un monde qui se déchire, promise à l'oubli, elle ne peut qu'émerger avec la prétention de l'excès laissant supposer, qu'en droit, elle ne peut affirmer que son propre dehors. Son excès donc se conjugue au temps de son apparition, toujours en à venir dans son accomplissement même, sans contenu, puisque toujours dépassant ce qu'elle semble contenir et n'affirmant rien que son propre dehors. « *La voix qui parle sans mot, silencieusement, par le silence du cri, tend à n'être personne, fût-elle la plus intérieure, la voix de personne : qu'est-ce qui parle quand parle la voix ? Cela ne se situe nulle part, ni dans la nature, ni dans la culture, mais se manifeste dans un espace de redoublement, d'écho et de résonance où ce n'est pas quelqu'un, mais cet espace inconnu – son accord désaccordé, sa vibration – qui parle sans parole* »<sup>177</sup>.

St Augustin dans l'énigme de son vol, engrange l'énigme qui non seulement l'a poussé à être celui qui a volé, mais aussi soulève l'énigme de celui qui se constitue dans l'image du vol des poires. « *Le souffle de l'image est indistinct tant qu'il est retenu par l'impuissance de son seul récit ? "Ici en deux" de l'image : sa ressource sensorielle et d'affect participe du sommeil dont sa parole est faite. En un sens, ce sommeil, qui ressemble au sommeil hypnotique, est le milieu du langage – le seuil des mots imprononçables où se reconstruisent les figures* »<sup>178</sup>.

C'est cette rature de l'oubli qui engendre la parole. « *L'oubli, ni négatif, ni positif serait l'exigence passive qui n'accueille ni ne retire le passé, mais, y désignant ce qui n'a jamais eu lieu, renvoie à des formes non historiques du temps. L'oubli effacerait ce qui ne fût jamais écrit : rature par laquelle le non écrit semble avoir laissé une trace qu'il faudrait oblitérer* »<sup>179</sup>. Ceci peut-être l'espace où la lettre viendra prendre corps, dans l'espace ouvert par le *non écrit*, dans l'acte qui vient arracher au hors sens la limite contre laquelle le langage vient buter. Roger dans *l'ignorante certitude* de son origine conjugue, dans son errance, l'irréductibilité de son être. Toujours sur le pas d'un seuil qu'il ne peut franchir, il incarne, par ses actes, toute la déchéance dont il est nourri.

---

<sup>177</sup> Blanchot M., *L'athéisme et l'écriture. L'humanisme et le cri*, in l'entretien infini, Paris, Gallimard, 1980, p. 386

<sup>178</sup> Fedida, op. cit. p. 220

<sup>179</sup> Blanchot M., *L'écriture du désastre*, Paris, Gallimard, 1986, p. 134-135

## Conclusion

Notre volonté, dans ce premier temps, a été de partir de l'expérience telle qu'elle se donne et de tenter d'en envisager toutes les occurrences. Parti de l'énigme, l'acte s'est conjugué progressivement, selon les horizons découverts, dans les arcanes de ce qui tout d'abord ne pouvait que s'éprouver dans la nécessité. Ainsi, avec l'homme pensé, se découvre un homme qui n'est habité par aucun doute tant sa vision du monde le subordonne au sens que son acte peut acquérir dans l'ordonnement de cet univers. Pris dans l'automatisme d'un monde ouvert sur sa nécessité, l'homme ne peut s'y inscrire que dans la logique inhérente à l'univers dans lequel il se croit inscrit. Temps illusoire, temps adamique, croit-on, tant encore aujourd'hui le monde se découvre parfois sous les auspices d'augures plus ou moins maléfiques. *Qu'était-il alors ce sentiment de mon âme ?* interroge St Augustin, abandonnant à la question son être et découvrant ainsi, sous la forme banale du vol, l'espace d'un moi aux figures multiples, d'un désir troublant, et un acte qui l'engage, là où il ne croyait pas se trouver. Cela suffit-il à y trouver ce que l'on cherche ? Sans doute pas, la question est le premier pas, le premier engagement pour découvrir que l'énoncé de la loi dépend d'un ordonnancement qui ne répond pas au canon de l'universalité et qui ne répond pas au sens de l'acte, surtout quand il interroge, comme le propose St Augustin, les raisons qui poussent contre la raison. « *Maudit soit le souci d'être né* »<sup>180</sup>, lance Hamlet comme un défi au moment où, justement, il croit pouvoir accomplir la vengeance qu'exige de lui le spectre de son père. Si Hamlet suppose que son acte est facile, car il est juste, la réalisation en sera plus incertaine car, dans le chemin qui le pousse vers son destin, il ne rencontrera pas ce qu'il avait espéré. L'énigme sera totale et l'acte aisé, par la juste nécessité, sera bien plus délicat à réaliser. Voilà le terme de notre premier parcours qui nous conduit du *pensé* à l'*énigme* ; guidé par le fil d'Ariane de la loi où *il ne saurait y avoir d'acte hors d'un champ si complètement articulé que la loi ne s'y situe*, nous avons pu percevoir qu'elle se déclinait selon des raisons parfois incertaines, mais qui ne correspondaient pas nécessairement à ce qu'un entendement juste espérait. La cause de cet embarras se trouvait dans une confession de St Augustin qui réalise par son acte, qu'il peut être le jouet d'un désir qu'il ne puisse concevoir. Telle est en somme la première conclusion à laquelle notre interrogation nous a mené : l'expérience à laquelle St Augustin se trouve confronté est irréductible en tant que tel, puisqu'il n'est pas possible d'en rendre raison, en la resituant dans le cadre du sens et de la rationalité. Le témoignage que l'on peut saisir montre les deux orientations auxquelles

---

<sup>180</sup> Shakespeare, *Hamlet*, Acte II scène 1, Œuvres complètes, Paris, Gallimard, 1999, p. 633

nous sommes confrontés dans l'expérience de l'acte ; l'un reste ordonné à ce qui se donne, l'autre s'affronte à une mesure qui lui est extérieure et dont la caractéristique s'inscrit dans une logique de l'après-coup, puisque c'est dans un temps second que le sujet s'éprouve dans ce qui a eu lieu.

Si l'acte ne peut s'appréhender dans le cadre du sens et de la rationalité, nous allons tenter d'en cerner les contours à partir des travaux de Freud dont le souci a été de déterminer ce qui, à l'insu du sujet, pouvait agir à son insu et le surprendre. Nous partirons donc de l'archéologie du savoir inconscient pour explorer le rapport de l'homme à son acte afin de prendre en compte ce qui s'y réalise.

## Chapitre 3 : L'acte et le sujet

Roger nous a introduit à la logique d'une origine qui, tout en déterminant sa conduite, n'en était pas moins source d'énigme et de compréhension. L'acte, voire les actes auxquels Roger se livrait, n'avaient d'autre signification que de permettre « *l'expulsion de (ses) pulsions* ». Pulsions conçues pour Roger comme le lieu et la source de l'élan qui le poussaient à agir sans raison, mais non pas sans nécessité. Soumis donc à l'exigence de cet élan, la prison demeurait le lieu de repos dans lequel il se ressourçait et dont il pouvait affirmer sans humour, « *ce qui est bien ici, c'est qu'on n'a pas besoin de penser, même le temps il pense pour nous ; on sait quand il faut dormir, se réveiller, la gamelle est toujours à la même heure. Tout est fait pour qu'on se repose la tête* ». En somme, l'acte fatigue, travaille le sujet alors même qu'il se croit exclu de toute pensée. « *Ne pas se prendre la tête, ne pas penser* », semble être le credo que Roger et bien d'autres souhaitent atteindre. Cependant, ils se trouvent confrontés à l'impureté d'une pensée qui, parce qu'elle ne se présente pas comme telle, est quelque chose que l'on doit fuir. La pensée est *lourde* alors que l'acte est *léger*, « *quand je me coupe, je ne sens plus la douleur là, au fond de moi. C'est comme quand je donne des coups de poing dans le mur, là je sais pourquoi j'ai mal, et j'anesthésie ma douleur avec ma main en sang* ». On perçoit, dans ces premiers témoignages, la nécessité de l'acte, le sujet ne pouvant s'y soustraire, il y est inféodé, sans que pour autant il soit éclairé par ce qui se réalise ainsi.

Nous allons tenter de cerner dans un premier temps comment des psychanalystes ont essayé de rendre compte de l'acte et du passage à l'acte. Si l'acte ne peut être entendu dans la simple catégorie de l'agir, les émois qu'il suscite ainsi que l'énigme qu'il fait surgir laissent supposer qu'il *travaille* le sujet dans son rapport à son être, c'est ainsi que nous cernerons en quoi l'acte vise le cœur de l'être.



### 1. Concepts théorico-cliniques du passage à l'acte violent

Dans cette revue d'état de la question psychopathologique de l'acte et du passage à l'acte, je me permettrais de citer abondamment Claude Balier car son travail sur la « *psychanalyse des comportements violents* » constitue, dans le champ de la délinquance, et la réalité carcérale, une abondante source d'informations. D'autre part, si je l'ai choisi comme partenaire privilégié, c'est que nous nous sommes rencontrés lors d'un colloque à Metz en 1998. Lors de notre entretien, nous avons évoqué le cas de Jean (cité en introduction). Bien que nous ne nous situions pas dans la même approche théorique, le débat fut intéressant et nos échanges, par la suite, furent toujours marqués par un mutuel respect.

D'ailleurs, en témoignage de nos entretiens et aussi pour y remarquer notre différence, il voudra bien me citer dans l'introduction du livre de Ciavaldini (1999)<sup>181</sup> : commentant le cas de Jean dont je lui parlais, il écrit, « *Quelque soit l'interprétation que l'on donne (la mienne différant de celle de Costantini) de ce progrès remarquable, c'est le passage de l'acte à la scène psychique, et donc des processus d'objectivation qui est fondamental* »<sup>182</sup>. C'est bien justement à propos du cas de Jean que notre regard sur la clinique sera fondamentalement différent. Prisonnier d'un cadre trop étroit, me semble-t-il, qui ne lui permet pas d'entrevoir toutes les implications que la clinique psychanalytique introduite par Lacan permet, il cherche des concepts opératoires qui lui permettent de s'en affranchir. Ainsi quand Balier évoque « *l'agressivité libre* », il tente vainement de se sortir des critères restrictifs du syndrome psychopathique pour rendre compte de la clinique de l'acte. Néanmoins, le travail de recension qu'il nous propose est tout à fait intéressant car il nous permettra de nous y appuyer pour nous en différencier.

Dans son ouvrage « *Psychanalyse des comportements violents* », Claude Balier considère que la population que nous rencontrons n'est pas définie en réalité par des critères psychiatriques, « *elle s'est constituée à la suite d'une série d'événements parmi lesquels le critère de responsabilité, s'il y a eu expertise, joue un rôle très relatif qui reste parfois soumis à l'appréciation personnelle du psychiatre et du juge, plus qu'à des données scientifiques* »<sup>183</sup>. D'où la difficulté pour saisir cette population et *a fortiori* de constituer une clinique qui rende compte de la réalité à laquelle nous sommes confrontés. « *Dans le monde même de la délinquance, c'est une population marginale dont les sujets*

---

<sup>181</sup> Ciavaldini, A., *Psychopathologie des agresseurs sexuels*, Paris, Masson, 1999

<sup>182</sup> Balier, C., *Psychopathologie des agresseurs sexuels*, Paris, Masson, 1999, p. X

<sup>183</sup> Balier, C., *Psychanalyse des comportements violents*, Paris, Le fil rouge PUF, 2003, p. 21

*subissent rejets et sévices, car ils ne s'inscrivent pas de façon naturelle dans le réseau des lois internes qui régissent un tel monde*»<sup>184</sup>. Ainsi, poursuit l'auteur, ils ont commis un délit sur lequel les délinquants peuvent porter un jugement, lorsqu'il s'agit par exemple de délits à caractère sexuel, et ne peuvent assumer les conséquences logiques que sont le jugement et la sanction. D'où ces « *actes* » que l'on peut remarquer en détention, tels que le suicide, les automutilations : pour l'auteur, il ne s'agit pas tant de comportements organisés dans le cadre d'une révolte contre la justice ou l'administration pénitentiaire, mais ils sont « *l'expression d'une tentative d'échappatoire à la responsabilisation. On peut donc dire que ce sont des sujets dont l'acte trahit une incapacité de maîtrise des pulsions dont le Moi n'est pas assez fort pour en assumer les conséquences* »<sup>185</sup>.

Pour l'auteur, que cette population soit définie par d'autres critères qui répondent à une autre logique que celle relevant d'indications posées par un psychiatre, va lui donner toute liberté pour l'appréhender autrement que par le biais de la nosographie. Il lui semble que la pathologie concernée se trouve au carrefour de plusieurs mouvements internes au développement ou au blocage conflictuel de l'individu. C'est pour cela que « *ce qui va nous intéresser c'est avant tout, l'histoire de l'individu* »<sup>186</sup>. Balier propose d'être attentif aux remarques de R Angelergues et R Diatkine qui affirment que « *c'est de l'histoire de la personne que la psychanalyse se préoccupe bien plus que de la maladie. Histoire qui échappe en partie aux meilleurs thérapeutes dans ce qu'elle comporte de négatif, véritable « trou noir », attirant dans le vide les désirs libidinaux et narcissiques, mais aussi de capacité d'investissements imprévisible et surprenante, force de vie pouvant modifier le pronostic le plus sombre* »<sup>187</sup>.

### *1. 1. Une histoire du sujet*

L'orientation implique donc une prise en compte de la dynamique propre à l'histoire du sujet ce qui suppose une orientation particulière en fonction de la clinique. Le premier aspect auquel est sensible Balier est la clinique de l'adolescence puisque ce serait chez l'homme jeune que l'on rencontrerait l'acte criminel violent. Ceci conduit l'auteur, et d'autres théoriciens, à envisager la psychopathie dans ses aspects les plus psychodynamiques. Ceci nous amène à remarquer les différentes conceptions de

---

<sup>184</sup> *Ibid.* p. 21

<sup>185</sup> *Ibid.* p. 21

<sup>186</sup> *Ibid.* p. 22

<sup>187</sup> *Ibid.* p. 22-23

l'agressivité auxquelles l'auteur fait référence. Comme les comportements criminels ne se résument pas seulement au passage à l'acte psychopathique, il faut analyser d'autres modes d'organisation de l'appareil psychique et être attentif au mécanisme de défense comme le clivage du Moi ; enfin Balier se propose d'analyser les perturbations narcissiques et la pathologie dite « *limite* » qui s'y rattache.

## 1. 2. L'adolescence

Au-delà des remaniements du fonctionnement mental propre à cet âge, c'est ici la question de la particularité du passage à l'acte de cet âge qui sera discuté. Si l'on considère que cet âge est propice à ce type de facilité, il s'agit d'en comprendre les propriétés métapsychologiques. Pour en comprendre la particularité, Claude Balier s'interroge sur les mouvements profonds qui animent cette période de transformations. Ces transformations sont souvent marquées par des régressions que l'on peut remarquer dans certains états pathologiques comme les « *états limites* ». Si l'adolescent opère une réactualisation des conflits œdipiens, en relation avec la poussée pulsionnelle, l'auteur s'interroge, à partir des travaux de R Diatkine (1985)<sup>188</sup>, sur une possible activation de la position dépressive accompagnée du danger et au recours des défenses de type psychotique. Car c'est dans la mesure où l'adolescent peut aspirer à des réalisations immédiates que les rapports avec la réalité remettent en cause les objets œdipiens. Dans la perspective de la position dépressive de Mélanie Klein, l'introjection de l'objet pulsionnel s'accompagne d'une liaison entre libido et pulsion agressive. « *Voilà un mouvement de réparation fondamental, qui sera la préoccupation essentielle de nos efforts thérapeutiques auprès de nos patients, dont le passage à l'acte traduit une désintronisation des pulsions* »<sup>189</sup>, conclut Balier.

Ceci ne serait pas sans conséquence car l'activation de la position dépressive entraînerait un danger de recours aux défenses de nature psychotique. Telle est la thèse défendue par Philippe Jeammet<sup>190</sup> (1985) qui souligne que la dépression chez l'adolescent est masquée par des troubles du comportement psychopathique. « *La dépression traduit, en fait, non pas une élaboration de la position dépressive, mais un évitement, avec refus, d'une réalité décevante et repli sur des*

---

<sup>188</sup> Diatkine, R., Introduction à la théorie psychanalytique de la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent, in *Traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, S. Lebovici, R. Diatkine et M. Soulé, Paris PUF, 1985, t.2, p. 69-119

<sup>189</sup> *Ibid.* p. 25

<sup>190</sup> Jeammet, P., Introduction à la théorie psychanalytique de la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent, in *Traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, S. Lebovici, R. Diatkine et M. Soulé, Paris PUF, 1985, t.2, p.305-325

*positions fantasmatiques infantiles qui traduisent le maintien des investissements des imagos archaïques* »<sup>191</sup>. Les imagos archaïques seraient fortement investies, avec leur caractère menaçant, envahissant, intrusif. Cette attitude qui conduit l'adolescent à une impasse se caractériserait par une recherche des imagos toutes puissantes et la peur du danger qu'elles représentent. C'est ce qui conduira Bergeret à affirmer que cela constitue « *un moyen de défense peu coûteux qui se présente sous la forme de l'identification à l'agresseur* »<sup>192</sup>.

Cette identification à l'agresseur jouera un rôle particulier à l'adolescence. Balier, faisant référence à un texte ancien de Kestmberg<sup>193</sup>, montre que chez l'adolescent, « *identité et identification sont alors pratiquement un et même mouvement* », ceci aurait pour conséquence une réactivation des conflits œdipiens et la capacité du sujet, ainsi que celle de l'environnement, à les intégrer sous forme d'identifications satisfaisantes. « *Lorsqu'il y a trop de difficultés, il y a atteinte de l'estime de soi et donc incertitude quant à son identité et recours à des idéaux de groupe qui peuvent conduire à la délinquance* »<sup>194</sup>.

Ce qui est visé alors, c'est le maintien de l'investissement narcissique à travers les changements radicaux apportés par une nouvelle image du corps et l'acquisition de l'autonomie avec ce qu'elle comporte de deuils à faire. Évoquant Lebovici<sup>195</sup>, Balier affirme combien l'Idéal du Moi reprend à cet âge toute son importance. L'adolescent se centrant sur sa personne peut faire face aux défaillances narcissiques. À ce titre, il évoque le concept de Soi que développe Lebovici, qui permet d'introduire le vécu corporel, en soulignant que le narcissisme de l'adolescent est en butte avec le « *roc biologique* » dont parle Freud. Ce « *roc* » constituerait ce moment où il faudrait alors que l'adolescent abandonne ses prétentions à posséder les caractéristiques de l'autre sexe. Ce faisant, il lui faudrait s'affronter plus au « *roc sociologique* » qui se manifeste par la nécessité d'inscrire le projet de vie dans les réalités de l'organisation sociale.

Pour Balier, ce moment de l'adolescence, à l'instar des travaux de Bergeret, constitue un temps de réaménagement où les imagos archaïques resurgissent avec d'autant plus de force que l'adolescent n'aura pas les moyens pour affronter le surgissement de cette « *violence primitive* ». « *Le réveil de la poussée instinctuelle primitive, jointe à la force physique très réelle dont*

---

<sup>191</sup> *Ibid.* p. 25

<sup>192</sup> Bergeret, J., post-adolescence et violence, in *Adolescence terminée, adolescence interminable*, sous la direction de A.-M. Alléon, O. Morvan et S. lebovici, Colloque national sur la post-adolescence (1983), Paris, PUF, 1985, - 69-81

<sup>193</sup> Kestmberg, E., L'identité et l'identification chez l'adolescent, in *La psychiatrie de l'enfant*, 1962, t. 5, fasc.2, p.441-522

<sup>194</sup> p. 26

<sup>195</sup> Lebovici

*bénéficie l'enfant joue, malgré le rappel de l'ambivalence amoureuse œdipienne, pour alimenter des fantasmes tragiques d'élimination de l'autre, nécessaires pour vivre soi-même. De tels fantasmes s'organisent tout autant dans l'imaginaire du jeune que dans celui des parents, et des adultes en général, qui lui sont confrontés. La persistance de ces fantasmes ne rendra pas la crise d'adolescence réductible spontanément au sein d'un milieu familial mal libidinalisé. De tels fantasmes se verront également peu élaborables par le thérapeute qui s'en tiendrait au monothéisme libidinal et à l'aspect purement synchronique des antagonismes en pleine activité au cours de la première partie de cette crise »<sup>196</sup>. Que ce soit sur le plan imaginaire, ou sur celui des actes, en cas de carence de l'imaginaire, le fonctionnement s'établit autour de la loi duelle narcissique du « *lui ou moi* », ou du « *moi ou rien* », lorsque la violence n'a pu être intégrée au sein d'une problématique familiale suffisamment organisatrice. Lebovici décrirait alors une névrotisation de l'échec : la confrontation à la culpabilité du fait d'un affrontement avec l'imgo paternelle qui a perdu sa puissance en serait la raison. Ainsi pourrait s'expliquer le besoin de se faire punir pour être soulagé de la culpabilité et l'impossibilité d'accepter la punition à cause de l'importance jouée par la puissance narcissique. Cette position névrotique de l'adolescence conduirait Lebovici à parler « *des clivages des valeurs objectales et surtout des fonctions du Moi qui assimilent la réalité extérieure créée à ce qui est inassimilable et à ce qui est nié, dénié, désavoué* »<sup>197</sup>.*

Les clivages sont alors intégrés dans une véritable stratégie thérapeutique puisqu'il s'agit de les reprendre et de les réduire pour parvenir à un véritable renoncement au meurtre des objets œdipiens et à des identifications secondaires. Pour confirmer son hypothèse, Balier cite Ph. Jeammet (1985) qui semble situer le partage entre les potentialités évolutives et la fixation dans une position pathologique au niveau du clivage, puisqu'il affirme « *les troubles graves du comportement de type délinquant, toxicomane, anorectique, certaines dysmorphophobies, isolent tout un courant de la vie psychique et libidinale qui trouve refuge dans le symptôme. Il n'y a pas tant refoulement que clivage du Moi qui, à côté d'une apparence plus ou moins névrotique, en fait peu investie, maintient une relation d'emprise clivée, déréelle et totalement close sur elle-même* »<sup>198</sup>.

Il y aurait donc, est c'est la thèse de Balier, une correspondance entre la problématique de l'adolescence et le passage à l'acte, ou tout au moins la problématique psychopathique. Et ceci du fait du réaménagement structurel lié à ce moment. Dès lors, la question se pose de déterminer, au-delà de cette analogie, ce qui détermine le syndrome psychopathique.

---

<sup>196</sup> Bergeret, J., *La violence et la vie*, Paris, Bibliothèque scientifique Payot, 1994, p. 182-183

<sup>197</sup> Balier, C., op. cit. p. 28

<sup>198</sup> *Ibid.* p. 28

### 1. 3. Les comportements psychopathiques

Tout comme chez l'adolescent, le comportement psychopathique le plus remarquable semble être le passage à l'acte. La première définition que nous propose Balier est de considérer que le passage à l'acte « *court-circuite la mentalisation* », et prive le psychanalyste de la possibilité de travailler sur des représentations. Considéré sous cet angle le psychopathe pose fondamentalement le problème de l'articulation entre le niveau de fonctionnement économique et le régime des représentations ; il nous confronte, conclut Balier, à l'essence de la pulsion agressive. Cette pulsion agressive trouverait son origine dans la « *cruauté originnaire* », dont Bergeret semble trouver des traces dans les écrits freudiens ; « *c'est bien avant qu'on ne l'envisage habituellement, et dès 1897, que Freud évoque l'existence d'une « cruauté originnaire dirigée vers les parents* »<sup>199</sup>. La mentalisation mise en échec va poser le problème fondamental de l'articulation entre le niveau de fonctionnement économique et le régime des représentations ; c'est cette difficulté qui est l'actualisation de la pulsion agressive.

Dès lors, la confrontation entre la pauvreté des contenus mentaux et la mise en échec des processus thérapeutiques, laisse entendre qu'il existerait un caractère constitutionnel inhérent au syndrome psychopathique. Même s'il ne s'agit pas de maladie constitutionnelle, Bergeret laisse entendre qu'il « *nous faut reconnaître l'importance de cette première évocation qui porte sur la notion de « cruauté » naturelle et ne comporte ainsi aucune référence érotique. D'autre part, il s'agit bien d'un dynamisme « originnaire », donc de nature pulsionnelle* »<sup>200</sup>. S'appuyant sur l'analyse de Dora, Bergeret retient l'idée « *fort pertinente et peu développée, que dans certaines cures on verrait une « cruauté » très ancienne se transférer sur le thérapeute. Celui-ci, attaché à l'analyse des processus « névrotiques » (donc sexualisés), serait gêné pour reconnaître l'aspect primordial et spécifique d'une telle cruauté, qui place le conflit interpersonnel à un registre de rivalité narcissique visant à réduire l'autre à l'état « d'impuissance et d'incapacité* »<sup>201</sup>. Freud, à la fin de l'observation sur « *l'homme aux loups* », revient sur l'idée d'une analogie existant entre le contenu instinctif premier qui agite l'enfant et le contenu instinctif rencontré chez les animaux : « *le patrimoine instinctif* » humain se rapporte bien sûr « *aux processus de la vie sexuelle* », mais ne peut « *nullement se borner à eux* ». Il existerait donc « *une sorte d'activité mentale primitive* » qui serait « *destinée à être plus tard détrônée et recouverte* » par la maturation affective (génitale). On voit en retour se profiler l'origine de l'agressivité quand Freud postule que « *ce patrimoine instinctif primitif garde la force de tirer à lui des processus*

---

<sup>199</sup> Bergeret, J., *La violence et la vie*, Paris, Bibliothèque Payot, 1994, p. 30

<sup>200</sup> *Ibid.* p. 31

<sup>201</sup> *Ibid.* p. 31

*psychiques plus "élevés" »*<sup>202</sup>. On perçoit bien où se situe le débat qui est de poursuivre l'interrogation freudienne afin de savoir dans quelle mesure la quantité de l'énergie et la force des pulsions peuvent être expliquées par un caractère inné. Pour Balier, c'est Otto Kernberg<sup>203</sup> qui, influencé par les positions de la psychiatrie américaine, interroge à partir de la structure anti-sociale, la pulsion agressive orale qui se situerait sur un continuum entre les organisations limites et les personnalités narcissiques ; « *il se demande si son importance est en relation avec une origine constitutionnelle ou avec une frustration subie dans l'enfance* »<sup>204</sup>.

Cette position extrême, et très éloignée d'une approche psychodynamique, aurait conduit Diatkine<sup>205</sup> à tenter de démontrer, dans la formation des comportements psychopathiques, la part prépondérante des réactions de l'environnement dans la formation des comportements psychosomatiques. Dans ce dessein, la référence à D. W. Winnicott semble prépondérante. Pour cet auteur, la tendance anti-sociale, qui se manifeste à travers des comportements destructeurs, est une manifestation des revendications à l'égard de la mère qui ne répond pas de façon satisfaisante aux besoins du Moi de l'enfant. La réaction anti-sociale, qui fait partie du développement normal, s'inscrit dans une démarche positive et c'est dans la mesure où la mère ne comprend pas cet appel que s'installe la répétition d'actes destructeurs : « *Lorsqu'il y a une tendance anti-sociale, c'est qu'il y a eu une véritable déprivation (pas une simple privation) ; c'est-à-dire qu'il y a eu une perte de quelque chose de bon, qui a été positif dans l'expérience de l'enfant jusqu'à une certaine date, et qui a été retiré. Ce retrait a dépassé la durée pendant laquelle l'enfant est capable d'en maintenir le souvenir vivant. La définition complète de la déprivation couvre à la fois le précoce et le tardif, à la fois le coup d'aiguille du traumatisme et l'état traumatique durable et aussi ce qui est presque normal et ce qui est indiscutablement anormal* »<sup>206</sup>.

#### 1. 4. Les troubles du comportement, CIM-10 et DSM IV

Il n'est pas inintéressant de rappeler les propos de Winnicott à un moment où le DSM IV ou CIM 10 connotent le comportement asocial de valeurs négatives. Une *personnalité dyssoziale* (F60.2) sera caractérisée ainsi :

---

<sup>202</sup> *Ibid.* p. 33

<sup>203</sup> Kernberg, O., *La personnalité narcissique*, Toulouse, Privat, 1979

<sup>204</sup> Balier, C., *op.cit.* p. 30

<sup>205</sup> Diatkine, G., *Les transformations de la psychopathie*, Paris, PUF, 1983

<sup>206</sup> Winnicott, D. W., *Déprivation et délinquance*, Paris, Bibliothèque scientifique Payot, 1994, p. 150

« Trouble de la personnalité habituellement repéré en raison de l'écart considérable qui existe entre le comportement et les normes sociales établies. Il est caractérisé par :

- (a) une indifférence froide envers les sentiments d'autrui ;
- (b) une attitude irresponsable manifeste et persistante, un mépris des normes, des règles et des contraintes sociales ;
- (c) une incapacité à maintenir durablement des relations, alors même qu'il n'existe pas de difficulté à établir des relations ;
- (d) une très faible tolérance à la frustration et un abaissement du seuil de décharge de l'agressivité, y compris de la violence ;
- (e) une incapacité à éprouver de la culpabilité ou à tirer un enseignement des expériences, notamment des sanctions ;
- (f) une tendance nette à blâmer autrui ou à fournir des justifications plausibles pour expliquer un comportement à l'origine d'un conflit entre le sujet et la société.

Le trouble peut s'accompagner d'une irritabilité persistante. La présence d'un trouble des conduites pendant l'enfance ou l'adolescence renforce le diagnostic, mais un tel trouble n'est pas toujours retrouvé »<sup>207</sup>.

Comme le précise Balier, la sémiologie psychiatrique peut être résumée à partir de l'étude que L. Cassiers<sup>208</sup> a faite du psychopathe délinquant : « *inaffectivité, ou du moins absence de liens affectifs durables ; amoralité ; absence de structures symboliques inconscientes et absence de fondement du sens moral ; impulsivité ; mythomanie ; comportements pervers labiles témoignant d'une immaturation des pulsions ; agressivité primaire mal structurée ; pauvreté fantasmatique* »<sup>209</sup>. Cette description se retrouve dans la CIM-10 où dominant les incapacités, mais il semblerait que cette détermination des « *incapacités à* » étaye une préoccupation plus idéologique que métapsychologique puisque, selon Balier, H. Flavigny<sup>210</sup> parle d'une « *empreinte en creux* » relative à des perturbations précoces des relations objectales, qui se transforme en psychopathie organisée par le rejet des institutions et de la société. Cette notion d'empreinte, plus proche des travaux de l'éthologie que de la psychopathologie, relancerait le débat sur l'existence ou non d'un matériel psychopathologique, un véritable contenu, avec lequel le thérapeute va pouvoir travailler. Ce différend envisagé, il s'agirait de fournir un contenu plus métapsychologique du fonctionnement mental du psychopathe. C'est

---

<sup>207</sup> Classification Internationale des Troubles Mentaux et des Troubles du Comportement, CIM-10/ICD-10, Organisation Mondiale de la Santé, Paris, Masson, 1993

<sup>208</sup> Cassiers, L., *Le Psychopathe délinquant*, Bruxelles, Dessard, 1968

<sup>209</sup> Balier, C., op. cit. p. 31-32

<sup>210</sup> Flavigny, H., *De la notion de psychopathie*, Revue de Neuropsychiatrie infantile, 1977, 25<sup>e</sup> année, n° 1 p. 19-75



pour cela que Balier propose de nous laisser orienter par les psychanalystes d'enfant plus prompte à nous fournir un état des lieux nous permettant d'asseoir nos assises théoriques. À ce dessein, il nous offre un véritable tableau des différentes orientations que nous proposent certains psychanalystes.

### *1. 5. Des troubles du comportement à la structure psychopathique*

Pour Misès<sup>211</sup>, et certains auteurs, la psychopathie, qu'il fait entrer dans le cadre des dysharmonies évolutives, peut être identifiée chez l'enfant dès l'âge de quatre ans ; d'autres par contre, comme Lebovici<sup>212</sup>, ne pensent pas qu'un diagnostic puisse être envisagé avant l'âge de dix ans. Cette notion d'un diagnostic serait d'autant plus renforcée que certains n'hésiteraient pas à supposer l'existence d'un noyau structural qui caractériserait la psychopathie comme une maladie. D'autres plus prudents, comme Diatkine, ne voudraient y voir qu'un processus dans lequel l'environnement joue un rôle primordial. Le diagnostic ne pourrait se faire qu'à l'arrivée, car on ne peut prédire quels sont les enfants qui deviendront plus tard des psychopathes puisqu'il n'y a aucun signe pathognomonique. Confiant dans sa thèse du déterminisme environnemental Diatkine suppose que ce sont les rejets successifs et les incapacités des divers milieux à accepter et intégrer l'agressivité de la tendance anti-sociale qui organisent la psychopathie à l'adolescence. Ceci le conduit à supposer des « *moments psychopathiques* » plutôt que de psychopathie.

En tout état de cause, la psychopathie ne serait pas une maladie diagnosticable, mais le résultat d'un processus qui ne pourrait être appréhendé que dans l'après-coup : « *ce qui peuple le monde extérieur est facteur de désordre, et la menace qu'il véhicule peut détruire la cohérence du sujet. Si le mot "autre" implique à la fois identité et différence, il n'est pas applicable pour décrire un univers destructible par toute inadéquation* »<sup>213</sup>. Comme on le perçoit aisément, certains auteurs tenant compte des incidences de l'environnement social, préfèrent parler de comportements psychopathiques, ne pouvant se permettre de considérer la psychopathie dans une optique structurale puisqu'elle se présenterait comme une inorganisation du fonctionnement mental. S'appuyant sur le fait que l'approche du fonctionnement mental

---

<sup>211</sup> Misès, R., Castagnet, F., *Apport de la psychopathologie de l'enfant à l'étude de la psychopathie*. Confrontations psychiatriques, 1980, n°18. P. 73-97

<sup>212</sup> Lebovici, S., Les enfants qui torturent et qui assassinent, in *Les enfants qui torturent et qui assassinent*, E. J. Anthony et C. Koupernid, Masson. 1974

<sup>213</sup> Diatkine, R., Aggression et violence, *Revue Française de Psychanalyse Violence et destruction*, T XLVIII juillet-Août 1984, Paris, PUF, 1985, 943

de ces sujets est difficile, du fait de leur recours répété au passage à l'acte, D. Braunschweig<sup>214</sup> suppose que cette répétition n'est pas une manifestation du principe de plaisir, mais une décharge de toute tension, retour au niveau zéro, et par cela même, évacuation d'un fonctionnement mental. De ce fait, Balier suppose qu'il s'agit de repérer et de comprendre ce que cache le passage à l'acte comme moyen de défense, par rapport à des perturbations sous-jacentes lors de l'établissement des premières relations objectales. Rappelons tout d'abord que certains auteurs comme Bergeret postulent une violence primitive défensive et brutale, contemporaine de l'établissement du narcissisme primaire, qui serait commune, selon Freud, aux hommes et aux animaux : « *cette violence conserve un aspect sommairement et narcissiquement existentiel avec un but qui est de survivre ou de disparaître, et un objet, un "autre" qui n'est qu'un "non-soi" entraînant le dilemme violent selon lequel il n'y aurait pas de place pour deux au soleil, ce serait "lui ou moi" »*<sup>215</sup>. Cette position préalable de la relation singulière du psychopathe à l'objet serait destinée à le protéger d'une désorganisation de son Moi. La répétition du passage à l'acte aurait pour fonction de protéger le sujet de la désorganisation psychotique. Mais si des épisodes dépressifs sont remarqués, et s'ils sont masqués par la bruyance des passages à l'acte, ce qui nous paraît le plus remarquable dans ce que retiennent les différents auteurs, dont Mises serait le plus éminent représentant, c'est la valeur du symptôme, car il note des phases de tristesse, d'inhibition douloureuse, de sentiment de vide et d'incomplétude, une absence de plaisir. Il s'agirait, selon l'auteur, d'une angoisse dépressive due à la perte de l'objet, après les attaques destructrices, qui amène l'enfant à réprimer sa vie fantasmatique. Cette angoisse serait l'échec de l'élaboration de la position dépressive qui permet une introjection représentant une ouverture vers l'Œdipe. L'angoisse de perte d'objet serait donc à l'arrière-plan des comportements psychopathiques. Ceci nous conduit à éclairer la position dépressive, décrite par Mélanie Klein.

## **2. La position dépressive selon Mélanie Klein**

Les moyens de défense contre l'angoisse vont évoluer avec l'intégration progressive du Moi. Celle-ci étant liée à la confrontation à une réalité où la gratification est très présente dans la relation d'objet. L'angoisse de persécution et les pulsions destructrices, de la position schizo paranoïde, tendent alors à perdre de leur pouvoir, l'angoisse dépressive

---

<sup>214</sup> Braunschweig, D., Lebovici, S., Van Thiel-Godfring, J., La Psychopathie chez l'enfant, *La psychiatrie de l'enfant*, 1969, vol. XII, fasc. 1, p.5-106

<sup>215</sup> Bergeret, J., *La pathologie narcissique*, Paris, Dunod, 1996, p. 37

venant prendre le relais. De même, le nourrisson passe d'une relation d'objet partiel clivé à une relation d'objet total. Cependant, pour que le nourrisson puisse dépasser la position persécutoire, il faut des conditions internes et externes suffisamment favorables permettant aux bonnes expériences de l'emporter sur les mauvaises. En s'identifiant au bon objet, le nourrisson peut se sentir protégé contre l'angoisse persécutoire, c'est-à-dire contre le mauvais objet interne ou externe, porteur de ses propres pulsions destructrices. Celles-ci lui apparaissent alors moins dangereuses, il les tolère mieux et le recours défensif à la projection et au clivage de l'objet apparaît moins nécessaire. Au fur et à mesure de ses rencontres avec le monde extérieur et surtout lorsque les gratifications parviennent à prendre le pas sur les frustrations, l'enfant accède à une appréhension moins déformante de la réalité et il est davantage en mesure de distinguer ce qui lui appartient et ce qui lui vient des objets.

Ceci ne veut pas seulement dire que le sein, les mains, le visage de sa mère cesseront d'être ressentis comme des objets séparés dans l'espace et se rattachant à des expériences séparées dans le temps pour constituer une seule personne comme telle, mais aussi que l'objet cessera d'être clivé, que le bon et le mauvais ne paraîtront plus venir de deux sources distinctes, mais bien d'une même source, la mère reconnue comme personne unique. *« Alors qu'un certain degré d'intégration est la condition préliminaire pour que le Moi ait la capacité d'introjecter la mère et le père comme personne totale, le développement ultérieur sur le chemin de l'intégration et de la synthèse commence quand la position dépressive vient au premier plan. Les divers aspects "aimé" et "hâï", "bon" et "mauvais" des objets se réunissent et ces objets sont maintenant des personnes totales »*<sup>216</sup>.

Cette synthèse entre les sentiments amoureux et les pulsions destructrices à l'égard d'un seul et unique objet, va donner naissance à l'angoisse dépressive, à la culpabilité et au besoin de réparer l'objet aimé. En effet, lorsque l'objet total est enfin perçu, va alors s'instaurer la peur de le perdre. De plus, à l'angoisse de séparation dépressive, vont se mêler des sentiments de culpabilité liés à l'illusion de l'avoir soi-même détruit en raison de la nature hallucinatoire psychique archaïque. *« L'ambivalence est maintenant vécue surtout à l'égard d'un objet total. L'amour et la haine se sont beaucoup rapprochés et le sein "bon" et le sein "mauvais", la "bonne mère" et la "mauvaise mère" ne peuvent être séparés aussi radicalement que dans le premier stade. Bien que le pouvoir des pulsions destructrices ait diminué, ces pulsions sont senties comme un*

---

<sup>216</sup> Klein, M., La vie émotionnelle des bébés, in *Le développement de la psychanalyse*, Paris, PUF, 1966, p. 200

*grand danger pour l'objet aimé qui est maintenant perçu comme une personne. La voracité et les défenses contre elle jouent un rôle à ce stade, un rôle particulier : car l'angoisse de perdre irrémédiablement l'objet aimé et indispensable tend à accentuer la voracité »<sup>217</sup>.*

Préserver le *bon* objet internalisé va devenir le but vital de ce moment-là car il est en même temps une projection du Moi. Aussi avoir peur de perdre sa mère, moment que tous les observateurs psychogénétiens ou psychanalystes s'accordent à situer aux alentours du 2<sup>e</sup> semestre de la vie, équivaut à la peur de perdre l'objet intériorisé, noyau du Moi.

L'angoisse primitive de persécution et la peur d'être anéanti, morcelé, dévoré, fait place à la peur d'être privé de la mère, « *je soutiens que la position dépressive infantile a une importance dans le développement de la 1<sup>e</sup> année* »<sup>218</sup>. Lorsque l'enfant se trouve confronté à ces conflits inconscients, à la culpabilité, au chagrin inhérent à la position dépressive, « *sa capacité d'administrer son angoisse est à quelque degré antérieur : c'est-à-dire par la mesure qu'il a pu, dans ses trois ou quatre premiers mois de sa vie, prendre et établir en lui l'objet "bon" qui forme le noyau du Moi* »<sup>219</sup>.

Si ce processus n'a pas réussi, nous nous trouvons dans le champ de la pathologie : « *Si le Moi est incapable d'administrer les situations d'angoisse nombreuses et sévères qui apparaissent à ce stade :*

- *échec déterminé par des facteurs fondamentaux, aussi bien que par des expériences externes*
- *une régression puissante de la position dépressive à la position schizo-paranoïde antérieure peut se produire. Cela empêcherait aussi les processus d'introjection de l'objet total et affecterait gravement le développement pendant la première année de vie et durant l'enfance* »<sup>220</sup>.

Mélanie Klein voyait dans les cas extrêmes de pathologie, la position schizo-paranoïde comme la base de la schizophrénie et de la paranoïa. Mais, pour elle, si tout individu traverse ces différents moments fondamentaux par rapport à leur avenir psychique, la différence qu'elle fera entre le bébé qui vit des angoisses de nature psychotique et l'adulte psychotique résidera dans le fait « *qu'en même temps que le bébé traverse des angoisses, les processus qui mènent à leur modification sont déjà en action* »<sup>221</sup>. C'est donc bien à mesure que se développe

---

<sup>217</sup> *Ibid.* p. 201

<sup>218</sup> *Ibid.* p. 201

<sup>219</sup> *Ibid.* p. 204

<sup>220</sup> *Ibid.* p. 204

<sup>221</sup> *Ibid.* p. 209

l'intégration psychique que les processus de clivage vont s'atténuer, l'enfant devenant plus apte à comprendre la réalité extérieure, à lui faire confiance, ceci bien entendu dépendra aussi de ce que l'enfant vit. Il parviendra à faire la synthèse des « bons » et « mauvais » aspect de l'objet, au lieu de voir le monde soit tout noir, soit tout blanc. L'angoisse de perte d'objet serait donc à l'arrière-plan des comportements psychopathiques.

### 2. 1. *Les concepts kleinien et la psychopathie*

S'appuyant sur les travaux de Mélanie Klein, certains auteurs voient dans les troubles des premières relations objectales la source de la structuration psychopathique mettant en rapport les difficultés de la séparation-individuation et la construction du narcissisme. Ainsi K. Friedlander<sup>222</sup> a relevé, en parlant de la délinquance juvénile, l'insuffisance du Moi incapable de faire face au principe de réalité et au Surmoi par défaut d'une internalisation d'une imago parentale déssexualisée. Il est vrai que la question se pose autour de l'existence ou non d'un sentiment de culpabilité et donc de la place du Surmoi. Freud<sup>223</sup> a précédemment décrit un type de criminel en attribuant le délit à un sentiment inconscient de culpabilité se manifestant par la recherche d'autopunition : « *La recherche analytique permet de faire alors cette surprenante constatation que ces actes avaient été commis avant tout parce qu'ils étaient défendus et par que leur accomplissement s'accompagnait pour leur auteur d'un soulagement psychique. Leur auteur souffrait d'un oppressant sentiment de culpabilité de provenance inconnue et, une fois la faute commise, l'oppression en était amoindrie. Tout au moins le sentiment de culpabilité se trouvait-il rapporté à quelque chose de défini* »<sup>224</sup>.

Mélanie Klein<sup>225</sup>, poursuivant la réflexion freudienne attribue les manifestations d'agression du criminel à une réaction par rapport à un surmoi écrasant. La pulsion sadique, à laquelle Mélanie Klein fait jouer un rôle au moins aussi important que la libido dès les premiers mois de la vie, renforcée par la projection d'un Surmoi cruel sur un entourage dont le rôle est surestimé, explique la tendance criminelle. L'une des défenses est l'introjection de l'objet idéalisé, ce qui permet au sujet de ressentir un sentiment de toute puissance.

---

<sup>222</sup> Friedlander, K., *Formation on the Antisocial Character, Psychoanalytic Study on the Child*, 1945, vol.1, p. 189-205

<sup>223</sup> Freud, S., Les criminels par sentiment de culpabilité, *Essais de psychanalyse appliquée*, Paris, idées/gallimard, 1980

<sup>224</sup> *Ibid.* p. 134

<sup>225</sup> Klein, M., Les tendances criminels chez les enfants normaux, in *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 1967, p. 21-228

*A priori* ce sentiment de toute puissance rencontrerait l'assentiment de tous, puisque R. Diatkine, en faisant l'histoire de l'étude métapsychologique du fonctionnement mental du psychopathe, montre bien comment, après Freud, on est passé rapidement de l'intérêt pour le surmoi à celui de l'Idéal du Moi mégalomane compensant des défaillances narcissiques sévères.

C'est dans cette perspective que des auteurs comme K. Abraham, H. Deutsch, W. Hoffer, H. Kohut, ont insisté à leur manière sur cette particularité du sujet psychopathe de faire coïncider, aux regards des autres, leur Moi avec son idéal du Moi grandiose. D'où, pour ces sujets, la nécessité de se retrouver en bande, ce qui leur permet de trouver dans le groupe une possibilité de ne pas être laissé en plan du fait des identifications superficielles qui les constituent. C'est même dans ce type de milieu qu'ils peuvent d'autant plus se laisser aller et se constituer ces identités d'emprunt. A ce titre, R. Mises parle d'imitation d'idéaux sensés posséder l'omnipotence. Pour Bergeret, « *les fantasmes psychopathes, qu'on a souvent du mal à classer, se situent incontestablement au niveau des hésitations identificatoires du tronc commun des états limites* »<sup>226</sup>.

Ce parcours théorique témoigne que pour ces auteurs, la pathologie des états limites est celle du narcissisme avec en toile de fond les dangers de la dépression et de la perte d'objet. D'ailleurs, S. Lebovici et D. Brauschweig<sup>227</sup> ont insisté sur l'importance de la défaillance du narcissisme primaire créant un vide au niveau des identifications primaires. D. Brauschweig émet une théorie originale en parlant d'un manque au niveau d'un « *idéal du Moi passif de réalisation hallucinatoire des besoins* » permettant les premières identifications qui constituent normalement un support imagoïque. Le sujet compense ce manque, ce vide, en rétablissant un Idéal du Moi actif de type anal ou en s'identifiant à un personnage parental doté de toute puissance narcissique, qui constitue alors un Idéal du Moi substitutif, non internalisé. S. Lebovici<sup>228</sup> reprendra cette hypothèse en parlant de l'insuffisance d'apport narcissique primaire maternel, responsable de l'absence de continuité dans le vécu, donc au niveau de l'organisation de Soi, aboutissant à une insuffisance des capacités d'élaboration mentale.

---

<sup>226</sup> Bergeret, J., *Psychopathologie*, Paris, Masson, 1982

<sup>227</sup> Braunschweig, D., Lebovici, S., Van Thiel-Godfrind, J., La psychopathie chez l'enfant, *La psychiatrie de l'enfant*, 1969, vol. XII, fasc.1, p. 5-106

<sup>228</sup> Lebovici, S., L'expérience du psychanalyste chez l'enfant et chez l'adulte devant le modèle de la névrose infantile et la névrose de transfert, Rapport au XXXIX<sup>e</sup> Congrès des psychanalystes de langue française, Paris, 1979, *Revue Française de Psychanalyse*, 1980, t XLIV, n° 5-6, p. 733-857

Mais on se rend bien compte de la difficulté de percevoir cet « *objet maternel* », car si cet objet est défaillant, cela ne l'empêche pas d'être présent, mais selon des modalités qu'Hochmann<sup>229</sup> tentera de cerner. En effet, pour cet auteur la mère du psychopathe ne laisse pas de place à l'autonomie de son enfant, en satisfaisant ses désirs et avant même qu'ils naissent ; d'où les difficultés chez lui de la différenciation Soi-non-Soi ; quant au père, il est inclus dans la mère et ne représente pas une imago différenciée. R. Mises et F. Castagnet<sup>230</sup> parlent plutôt d'une réponse inadaptée de la mère au désir de l'enfant qui perçoit alors celle-ci comme intrusive. S. Lebovici<sup>231</sup> ose parler d'un « *père faible et ridiculisé* ». Ce qui nous conduit à la problématisation des imagos archaïques : imago maternelle toute puissante, imago paternelle mal différenciée ne pouvant constituer un support satisfaisant pour les phobies organisatrices, telle la peur de l'étranger.

## 2. 2. *L'agressivité*

C'est sans doute cette peur de l'étranger qui est un des moteurs de l'agressivité. Balier rappelle que G. Diatkine s'élève avec force contre l'idée d'attribuer un caractère particulier à l'agressivité chez les patients psychopathes. Cependant, ce qui semble le plus régulièrement admis depuis A. Freud, c'est la *défusion* des pulsions aboutissant à des manifestations d'agressivité libre, qui prend un caractère totalement destructeur, la libido n'ayant plus la possibilité de préserver l'objet en maintenant un investissement. « *Un défaut d'achèvement du Moi a pour effet une socialisation perturbée, comme l'atteste le grand nombre de délinquants et de criminels qui, à l'examen psychologique, se révèlent de mentalité fruste et infantile, retardés, déficients avec de bas quotient intellectuels. De nombreux auteurs (Aichorn, Augusta Bonnard) ont souligné que l'inadaptation sociale et la criminalité des parents sont incorporées dans le Surmoi de l'enfant, par l'entremise d'une identification normale* »<sup>232</sup>.

Si l'agressivité est bien au centre du passage à l'acte, quel qu'il soit, puisque par définition il résulte d'une incapacité à supporter la tension inhérente au respect du principe de réalité, ce qui inclut l'égard pour l'objet, il s'agit de cerner les concepts opératoires qui permettent de rendre compte des pulsions agressives des patients psychopathes.

---

<sup>229</sup> Hochman, J., et al., Quelques aspects cliniques des psychopathies, *Confrontations psychiatriques*, 1980, n° 18, p. 59-72

<sup>230</sup>

<sup>231</sup>

<sup>232</sup> Freud, A., *Le normal et le pathologique chez l'enfant*, Paris, Gallimard, 1972, p. 143-144

La criminologie, depuis son entrée en scène dans l'étude des aléas délictueux ou criminels des rapports entre humains, n'a cessé de chercher des références et des repères utilisables du côté de la psychologie. « *Agressivité et violence sont trop souvent confondues. Pourtant, ainsi que le relève Reynaldo Perrone, "l'agressivité sert à définir le territoire de chacun à faire valoir "son droit". Elle est une force de construction et de définition de l'individu. La violence, elle, fait éclater le territoire de l'autre et le sien propre, elle envahit et rend confuses les limites. Elle est une force de destruction de soi et de l'autre". L'agressivité, "positive", et la violence, "négative", conditionnent évidemment les rapports interpersonnels* »<sup>233</sup>.

### 2. 3. Agressivité et violence

La première différenciation entre violence et agressivité passe par l'intentionnalité de ces deux attitudes : le sujet qui fait preuve d'agressivité prend un plaisir réel, même si cela n'est pas évident, à causer un dommage à l'autre. Bergeret nous propose cette première différence entre l'agressivité et la violence : « *L'agressivité est toujours érotisée et vise vraiment à trouver une satisfaction dans l'attente de l'autre. La simple violence naturelle ne comporte aucune trace de plaisir ; la violence correspond à un besoin instinctuel de défense du sujet. Il s'agit d'un instinct d'auto conservation. Même si l'attaque de l'objet comporte des conséquences fâcheuses pour celui-ci, le but recherché par le sujet n'est pas de porter préjudice à l'objet, mais de se protéger contre cet objet. Que la menace vécue par le sujet soit réelle ou simplement imaginaire, on ne peut pas dire qu'il existe chez ce sujet une préméditation pernicieuse dans la motivation de ses attitudes les plus cruelles en fin de compte. Éventuellement, même l'élimination de l'objet peut se voir réalisée, mais uniquement pour des raisons défensives* »<sup>234</sup>.

Dans la recension que nous propose Balier, Anna Freud, en réaction aux auteurs cherchant à mettre en évidence une agressivité pathologique, avait spécifié que c'est à la *défusion* des pulsions qu'il fallait porter attention, non à l'agressivité en soi. Pour A. Freud, c'est au moment du stade anal que se modélisent les éléments de destruction : « *Le stade sadique anal constitue un moment particulièrement favorable pour que se réalise une telle "défusion", car l'agressivité atteint alors un niveau maximum normal et son utilité sociale est spécialement dépendante de son étroite association avec des quantités égales de libido... Si la fusion n'est pas rétablie par un renforcement du*

---

<sup>233</sup> Albernhé, T., *Criminologie et psychiatrie*, Paris, ellipses, 1997, p. 39

<sup>234</sup> Bergeret, J., *Criminologie et psychiatrie*, Paris, ellipses, 1997, p. 38



*processus libidinal et des attachements à des nouveaux objets, les tendances destructrices deviennent une cause majeure de délinquance et de criminalité* »<sup>235</sup>.

#### 2. 4. Agressivité libre

Beaucoup de cliniciens vont se retrouver en accord avec la notion de désintringation ou de déliaison responsable d'une agressivité « *rendue libre* », créant une poussée permanente, donc une tension appelant une décharge. Dans cette logique, le modèle *scientifique* de Freud va de nouveau s'imposer : D. Braunschweig s'accorde à penser qu'il s'agit bien d'une décharge, non de satisfaction car c'est le retour de la tension à son niveau zéro, selon le principe de Nirvanâ qui est en cause et non le principe de plaisir. Pour R. Misès<sup>236</sup>, la décharge de l'agressivité libre trouve au niveau de la réalité externe, matérielle, un contenant, une contention qui rétablit une liaison et empêche la désorganisation de l'appareil psychique dont le psychopathe est sans cesse menacé. S. Lebovici, s'appuyant sur les travaux de D. Braunschweig, établit une relation directe entre la désintringation des pulsions agressives et la carence, au niveau du narcissisme primaire, des identifications primaires capables de constituer un support imagoïque aux objets. C'est dans le registre du manque au niveau de l'introjection qu'il faut comprendre le processus de désintringation. C'est ici un des points essentiels de la position théorique de Balier, car s'il peut par la désintringation des pulsions se libérer du cadre restrictif de ce syndrome, il peut, citant Freud, donner une finalité théorico-clinique à sa pratique. S'appuyant sur l'article de Freud, « *Analyse terminée et analyse interminable* », il peut reprendre tout d'abord une remarque de E. et J. Kestemberger<sup>237</sup> qui écrivent : « *Il semble maintenant établi que, lorsque les pulsions sont désintringuées, c'est en faveur de l'agressivité que se fait cette défusion* »<sup>238</sup>. Il cite alors Freud : « *Le but le plus louable des études psychologiques serait de rechercher comment les éléments des deux espèces d'instincts en arrivent à s'associer, dans quelles conditions se nouent ou se rompent ces associations, quels troubles correspondent à ces modifications et à quels sentiments correspond la gamme de perceptions du principe de plaisir* ». Freud tente lors d'une synthèse audacieuse d'identifier le rôle des pulsions antagonistes. Pour ce faire, il s'appuie sur les deux principes fondamentaux d'Empédocle – *filii*a (philia) et

---

<sup>235</sup> Freud, A., op.cit. p. 145

<sup>236</sup> Misès, R., Castagnet, F., Apport de la psychopathologie de l'enfant à l'étude de la psychopathie, *Confrontations psychiatriques*, 1980, n°18, p. 73-97

<sup>237</sup> Kestemberg, E., Kestemberg, J., Intervention au rapport de R. Diatkine, Agressivité et fantasmes d'agression, XXVe Congrès des Psychanalystes de Langues romanes, Milan, 1964, *Revue française de psychanalyse*, 1966, t. XXX, n° 5-6, p. 121-123

<sup>238</sup> Balier, C., op.cit. p. 42

*nei=koj* (neikos) – « *Eros et destruction, s'efforçant l'une de rassembler ce qui existe en unités toujours plus grandes, l'autre de dissoudre ces unions et de détruire les formations qui en sont nées* »<sup>239</sup>. Pour Balier, la conclusion s'impose : « *parler de l'agressivité libre revient donc à admettre l'action de la pulsion de mort par l'effet de la désintrinsication* »<sup>240</sup>. Cependant, attentif aux mises en garde de ses contemporains, il suspend sa conclusion en considérant que l'investissement libidinal donne lieu à des représentations, agréables ou désagréables ; l'instinct de mort se traduit par la répétition, le désinvestissement et s'apparente à une anti-pulsion. Faute de pouvoir utiliser le concept de jouissance, il ne peut que soumettre à l'interrogation de R. Diatkine : « *le problème devient plus difficile quand il s'agit d'expliquer la répétition de ce jeu, explication pourtant essentielle dans la théorie psychanalytique. Pourquoi l'enfant ne se satisfait-il pas d'avoir ainsi exilé symboliquement sa mère, ou de l'avoir exilée et retrouvée ? La bobine dans son anonymat discret n'est peut-être pas un vrai symbole et sa possession n'est que peu de chose en face de sa disparition et du retour de la mère, mais cette explication ne répond pas vraiment à notre interrogation sur la répétition* »<sup>241</sup>. L'anonymat discret de la chose ne pouvant être pensé, il ne peut que poser théoriquement l'impact de la désintrinsication totale des pulsions ; « *est-il utile de rappeler, toutefois, que la désintrinsication des pulsions n'est concevable qu'e théorie, puisque l'autodestruction à l'état pur conduirait rapidement à la mort de l'individu* »<sup>242</sup>.

Pour Balier, ce point définit l'orientation que sa recherche doit prendre : confronté à nouveau aux problèmes du narcissisme et des identifications, il lui faut, comme le suggère R. Diatkine, revenir aux problèmes posés par ces premiers mouvements accompagnant la constitution du sujet et de l'objet. Pour illustrer sa préoccupation, il évoque le texte de E. et J. Kestemberger qui parlent de la bouleversante discontinuité qui accompagne le mouvement où, dans un même mouvement, se fondent l'objet et le sujet et qui, en même temps, se reconnaissent et se séparent. Si la mère est défaillante pour traiter ce mouvement au cours duquel se constituent les bases narcissiques qui vont permettre à l'enfant de faire face au vide et à la séparation, des solutions vont devoir être trouvées. Les deux auteurs vont alors faire référence à l'identification à l'agresseur et, en se basant sur leur expérience des anorectiques mentaux, ils émettent l'hypothèse que pour se protéger des ruptures, le sujet organiserait une unité fantasmatique entre un Idéal du Moi mégalomane et

---

<sup>239</sup> Freud, S., L'analyse avec fin et l'analyse sans fin, *Résultats, idées problèmes, II 1921-1938*, PUF, 1992, p. 261-262

<sup>240</sup> Balier, op.cit ; p. 42

<sup>241</sup> Diatkine, R., Aggression et violence, *Revue française de psychanalyse Violence et destruction*, T XLVIII juillet-août 1984, Paris, PUF, 1985, 937-938

<sup>242</sup> Balier, C., op.cit. p. 43

l'imago de la mère archaïque. Cette unité constituerait certains aspects de l'automatisme de répétition, notamment certains comportements masochiques prégnants.

Dès lors, pour Balier, il s'agit d'être attentif aux enjeux de la période de séparation-individuation, ainsi fait-il référence à M. Mahler<sup>243</sup> qui situe le processus de désintronisation au cours des aléas de la phase de séparation qui succède la phase symbiotique ; *« c'est cette déflation de la toute-puissance, avec simultanément une plus grande hostilité dans l'interaction avec les parents s'accompagnant d'une agression tournée contre le Self, qui contribue au sentiment de helplessness caractéristique de l'affect dépressif »* ; ce serait une base propice à la création des états borderlines avec en particulier des mécanismes de clivage.

C'est ce mécanisme de clivage qui va, selon Balier, opérer dans les passages à l'acte, cependant il lui paraît important, avant de construire son propre champ conceptuel, de rappeler que Green<sup>244</sup>, par sa conception de la « mère-morte », éclaire ce sentiment de vide que l'on va retrouver chez ceux pour qui l'agir est un véritable mode d'être. Ainsi pour Green, la mère dépressive, qui désinvestit son enfant, ne lui laissant que le recours à l'identification à elle pour éviter sa perte ; il restera alors un trou dans son psychisme, vouant à l'échec tous les amours ultérieurs.

Green considère que les mécanismes fondamentaux qui gouvernent la sphère psychique sont le clivage et la dépression. Il cherche à démontrer que le clivage qui opère d'une manière particulière dans les cas limites n'est identique, ni au refoulement dans la névrose, ni au clivage dans la psychose. Dans la névrose, le refoulement s'accompagne d'un travail intérieur de symbolisation qui peut être observé dans le retour du refoulé. En ce qui concerne la psychose, le clivage procède à un morcellement, *« la spécificité du clivage dans les cas-limites réside en ce qu'il se développe à deux niveaux : le premier, entre le psychique et le non-psychique (soma et monde extérieur), et le second à l'intérieur de la sphère psychique. Le clivage entre le dedans et le dehors constitue une enveloppe épurant les contours du Moi dont les limites sont mieux définies, mais qui ne fonctionnent pas comme des barrières protectrices »*<sup>245</sup>. Le Moi, selon Green, a des frontières très précaires et le clivage en suit les frontières dans ses mouvements, *« non pas selon un comportement en rapport avec la situation, mais comme porté par une sorte de flux et de reflux alternant entre l'expansion et/ou la rétraction, qui sont une manière de réagir à l'angoisse et à la séparation (perte)*

---

<sup>243</sup> Mahler, M.-S., *La naissance psychologique de l'être humain, Symbiose humaine et individuation*, Paris, Payot, 1980

<sup>244</sup> Green, A., *Narcissisme de vie, narcissisme de mort*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1982

<sup>245</sup> Green, A. *La folie privée. Psychanalyse des cas-limites*, Paris, Gallimard, 1994, p. 132-133

et/ou à l'angoisse d'intrusion (implosion)»<sup>246</sup>. Cette variabilité des limites du Moi n'est pas ressentie comme un enrichissement de l'expérience, mais comme une ultime mesure défensive contre la désintégration ou la consommation. Cette enveloppe du Moi, cette barrière mouvante, protège imparfaitement un Moi vulnérable, à la fois rigide et sans cohésion. C'est pour cela qu'à la suite des travaux de M'Uzan<sup>247</sup>, Green proposera d'appeler ce Moi, constitué d'isolats, un *archipel*.

Dans ce Moi mouvant, Bergeret sera un des théoriciens importants pour cerner la structure métapsychologique des cas-limites. Ainsi dans la *violence fondamentale*<sup>248</sup>, il affirme que c'est un instinct de survie, reposant sur un fantasme originaire, qui n'est animé ni par la haine ni par l'amour, mais qui existe avant les fantasmes originaires qui, eux sexualisés, s'incarneraient dans une dyade, « moi ou l'autre ». En ce sens, il s'interroge pour savoir si le « Narcisme » n'évoquerait pas un trait premier, antérieur et étranger à l'auto-érotisme, en rapport avec le fameux « assassinat d'âme » que l'on retrouve dans les mémoires du président Schreber. Ainsi la relation aux représentations du père du « dieu supérieur » semble situer le fantasme persécutoire en cause bien en deçà d'un univers relationnel déjà organisé sous le primat du génital, même si le symbolique génital se trouve obligatoirement présent dès l'origine. « On peut se demander si les difficultés d'articulations entre les positions "il me hait, je le hais" et "il m'aime, je l'aime" ne correspondraient pas, aussi, à un certain épuisement de la pensée des psychanalystes dans la focalisation sur l'opposition manifeste entre les propositions. Il est possible de supposer en effet la coexistence de deux niveaux différents ; le niveau le plus profond correspondrait à un "narcisme" plus primitif, à une fondamentale rivalité "lui ou moi" qui récupérerait à son profit, dans le cas des évolutions psychotiques, les inscriptions libidinales au lieu d'en constituer logiquement (dans les évolutions névrotiques classiques) le nécessaire étayage dynamique, auto-érotique, narcissique, puis homosexuel »<sup>249</sup>.

La coexistence de deux niveau oblige Bergeret à réfléchir à la dimension de la représentation. Pour ce faire, il revient à l'étymologie du signifiant fantasme nous rappelant que le verbe *fanta(zw)* signifie se montrer, apparaître, mais *fantasi(a)* peut avoir trois sens : 1 apparition des choses extraordinaires ou qui font illusion, 2 spectacle, coup d'œil, aspect de choses extraordinaires et propres à frapper l'imagination, 3 action de se figurer par

---

<sup>246</sup> Green, A., op.cit. p. 133

<sup>247</sup> M'Uzan, M., Acting out direct et acting out indirect, in *De l'art à la mort*, Paris, tel Gallimard, 1994, p. 73-82

<sup>248</sup> Bergeret, J., *La violence fondamentale*, Paris, Dunod, 1994

<sup>249</sup> Bergeret, J., op. cit. p. 108

l'imagination, d'où 1 image qui s'offre à l'esprit, idée, 2. faculté de se représenter par l'esprit imagination. Quant à *fa(ntasma* trois significations sont possibles, 1 apparition, vision, songe, 2 image offerte à l'esprit par un objet, 3 spectre fantôme.

*fantasi(a* correspond à l'action de se figurer une représentation par le moyen de la pure imagination. Quant à *fa(ntasma* cela correspond à une image offerte à l'esprit par des objets extérieurs. Pour Bergeret, nous retrouvons, par l'étymologie, la même hypothèse que Freud formule : il existerait une double origine, intérieure et extérieure, pour toute élaboration fantasmatique. « *Dans l'interprétation des rêves, il dénomme "réalité psychique" le résultat de ces deux lignées de facteurs dont la figurabilité et la continuité associative s'appuient tout autant sur les désirs issus des pulsions que sur les productions imaginaires qui mettent en scène les désirs* »<sup>250</sup>. Pour l'auteur, Freud aurait, durant toute son œuvre, insisté sur les liens existants entre les différentes formes d'une même activité mentale d'ensemble, modulée par la totalité des inscriptions symboliques innées comme par les expériences issues de la vie corporelle, comportementale et affective du sujet. C'est pour ces raisons que Bergeret s'interroge sur l'insistance freudienne à postuler une origine phylogénique aux fantasmes dits « *originaires* ». La raison la plus logique, suppose-t-il, est d'ordre métapsychologique, puisque l'existence du refoulement oblige à penser un refoulement originaire portant sur des *représentations qui n'auraient pas été conscientes*. Négligeant de s'interroger sur le concept de représentation, Bergeret n'est pas attentif à la nouvelle définition que propose Freud. « *La théorie psychanalytique conçoit le refoulement proprement dit (secondaire) comme fonctionnant selon le principe de la pompe aspirante et refoulante : le refoulement proprement dit ne peut se produire que sous la double action d'une part, de la pression refoulante exercée de façon conjointe par les instances refoulantes (Surmoi intériorisé et une partie du Moi devenue son allié) et d'autre part, de l'aspiration exercée par les représentations maintenues inconscientes par le refoulement primaire et assurant ainsi un solide ancrage archaïque des chaînes associatives le long desquelles va pouvoir se produire le refoulement secondaire pour meubler l'inconscient proprement dit, ou inconscient secondaire. L'inconscient proprement dit ne peut exister, du point de vue de la théorie psychanalytique, sans la reconnaissance d'un inconscient primaire* »<sup>251</sup>. Ce qui conduit l'auteur à conclure en affirmant que les notions de refoulement originaire et d'inconscient primaire sont donc inséparables du principe même de refoulement. Dès lors il devient évident, selon cette même logique, que les représentations qui ont fait l'objet du refoulement primaire ne vont pas demeurer inactives au sein de l'inconscient originaire, ces représentations vont tenter de revenir vers le conscient. Cette capacité paraît exclue pour

---

<sup>250</sup> *Ibid.* p. 109

<sup>251</sup> *Ibid.* p.111

les représentations inconscientes primaires, à l'état brut ; ces représentations vont donc chercher à réaliser des combinaisons étayant le jeu des représentations plus récemment inconscientes pour trouver une issue *figurable* vers la surface consciente, le long des chaînes associatives homologues à ces plus récents éléments refoulés. Le clivage opère dans le jeu des représentations et non pas d'une façon structurelle. Dès lors Bergeret peut postuler un imaginaire non-représentable qui peut-être l'objet d'une reprise dans un après-coup.

De ce fait, l'environnement jouera un grand rôle dans la mise en représentation de la violence fondamentale. Pour confirmer son hypothèse Bergeret, cite S. Isaacs, pour laquelle il y aurait une totale réversibilité des rôles attribués au sujet et à l'objet dans la fantasmatique primitive : dévorer ou être dévoré. Dans une perspective très kleinienne, l'auteur envisage que c'est grâce à l'imaginaire de la mère que peut se construire ensuite une élaboration, impliquant l'intrication des pulsions, dans une fantasmatique tour à tour orale, anale, phallique et génitale. Dans cette perspective, Balier va construire son action thérapeutique autour du concept de clivage. Seul le clivage permet cette cohabitation des représentations inconciliables, donc face au déchaînement irraisonné de l'acte, le clivage permettra de comprendre les enjeux d'une telle dynamique, c'est-à-dire *d'expliquer* ce qui s'exporte ainsi en dehors du sujet.

### 3. Le clivage

La recension qu'il a effectuée lui permet de conclure que tous les auteurs auxquels il fait référence voient dans la psychopathie deux modes de fonctionnement qui se côtoient :

- Un qui opère à un niveau archaïque, responsable de la répétition des passages à l'acte dont se trouve évacués les processus de mentalisation
- L'autre qui est d'ordre névrotique, capable de tenir compte du principe de réalité.

Ces deux modes de fonctionnement induisant de fait que l'objectif thérapeutique est de s'appuyer sur la partie névrotique afin de soulager les tensions existant dans l'autre partie et réduire ainsi les comportements psychopathiques, ce qui semble tout au moins discutable. Cependant, Balier est persuadé qu'il faut affiner ce concept car il doit nous permettre une meilleure compréhension des processus en jeu.

Pour réaliser ce projet, il débute en rappelant la définition initiale du clivage à partir du fétichisme, en soulignant le caractère structurel, il pointe ce que Freud<sup>252</sup> (1927) remarquait, à savoir que le fétichiste, du fait du clivage, peut laisser cohabiter deux idées contradictoires. Freud, dans cet article, fait supporter le clivage au Moi et le met en relation avec le déni. Le clivage du Moi décrit deux attitudes opposées soutenues par le Moi, dont la caractéristique est qu'elles ne vont absolument pas entrer en conflit l'une par rapport à l'autre : il y aurait une externalisation du conflit dans l'acte. Dans son article sur le fétichisme, Freud (1925) repère essentiellement cette dualité du Moi face à la castration maternelle, à la fois pleinement reconnue et tout autant méconnue. Cette conception, étrange, s'oppose à l'idée d'un Moi unifié, « *l'ensemble du processus, ne nous paraît si étrange que parce que nous considérons la synthèse des processus du Moi comme allant de soi. Mais là, manifestement, nous avons tort* »<sup>253</sup>. Face aux exigences pulsionnelles, le Moi va se trouver attaqué par toute une série de perturbations (Freud 1938), le Moi atteindra un certain succès mais « *au prix d'une déchirure qui ne guérira jamais plus, mais grandira avec le temps* »<sup>254</sup>.

Cette notion de clivage permet à Balier de rappeler comment E. et J. Kestemberger<sup>255</sup> (1972) l'utilisent pour décrire un fonctionnement particulier qu'ils nomment « *psychose froide* ». Balier décide de donner à ce fonctionnement une place particulière dans la mesure où il permet d'éclairer les comportements violents. « *La psychose froide est en effet caractérisée par une relation d'objet particulière que E. Kestemberger appelle "la relation fétichique", dans laquelle l'objet fétiche est "la duplication externe du sujet au travers de laquelle il vérifie et son existence et son Idéalité (par là même il est porteur de la mégalomanie du sujet et acquiert un caractère impérissable). Cette duplication comporte un caractère immuable, éternel, incorporel et pallie l'effraction que constitue pour le sujet psychotique l'existence même d'un objet interne qui l'envahit ou rompt sa continuité narcissique* »<sup>256</sup>.

Ainsi, dans la psychose froide, le Soi est surinvesti au point que toute relation avec l'objet est effacée, « *il en vient à briser le Moi en un travail forcené de clivage d'avec la névrose infantile et de déni de la sexualité infantile* »<sup>257</sup>. Le Moi, pour garantir sa continuité narcissique, investit un ou des objets externes en les identifiant par analogie à l'Idéal du Moi, « *Tout puissant, immuable, indifférent en une sexualisation "éteinte" ou "amorcée" comprenant les deux sexes, il prend ainsi figure*

<sup>252</sup> Freud, S., Le fétichisme, in *La vie sexuelle*, Paris, PUF, 1973

<sup>253</sup> *Ibid.*, p. 136

<sup>254</sup> Freud, S., *Le clivage du moi dans les processus de défense*, Paris PUF, 1992. p. 284

<sup>255</sup> Kestemberg, E., Kestemberg, J., et Decobert, S., *La faim et le corps*, Paris, PUF, 1972

<sup>256</sup> Balier, C. op. cit. p. 51

<sup>257</sup> Balier, C., op.cit. p. 52

*d'un objet interne, non institué comme tel, à la fois hors du sujet et le représentant éternel, incorporel, par là même animé et désanimé, il est maniable à merci, aussi longtemps que nécessaire »<sup>258</sup>.*

Voici ce qui va servir de paradigme à Balier car le modèle de la psychose froide lui permet d'imaginer ce qui peut se passer dans le passage à l'acte lorsque, d'une façon ou d'une autre, l'objet externe fétiche vient à manquer, ou ne plus remplir la fonction que le sujet lui demande.

### *3. 1. Une difficulté à cerner ce qui est en cause*

Comme nous pouvions le supposer, on ne peut identifier une entité nosographique susceptible de circonscrire le *profil* du sujet qui passe à l'acte. Il s'agit donc de cerner ce que l'acte peut signifier en deçà des catégories nosographiques. Faute d'avoir pu tenter cette ouverture, les auteurs que nous avons évoqués restent figés autour d'une notion de déficit, avec comme point de focalisation, les notions d'agressivité libre et de clivage. Pour Balier, la population avec laquelle nous travaillons « *est composée de sujets associant une suffisante notion de la réalité à de graves troubles du narcissisme, responsables de l'absence de maîtrise pulsionnelle* »<sup>259</sup>. Dès lors il lui faut composer une entité clinique à partir d'éléments de base qui vont lui permettre de délimiter le champ exploratoire dans lequel il veut entrer.

Ainsi va-t-il s'appuyer tout d'abord sur les troubles limites de la personnalité décrits par O. Kernberg<sup>260</sup> (1979), qui avait noté que ces personnalités sont marquées par une faiblesse non spécifique du Moi impliquant un manque de contrôle pulsionnel accompagnant un manque de tolérance devant l'angoisse et un insuffisant développement des capacités de sublimation. Le mode de défense sera celui développé par la théorie kleinienne. Mélanie Klein, se ralliant à la théorie des pulsions de Freud, admet la dualité des pulsions libidinales et des pulsions de destruction. Les fantasmes relatifs aux bons objets seront à ses yeux les pulsions libidinales, les fantasmes relatifs aux mauvais objets seront les représentants psychiques des pulsions de destruction. Ainsi l'objet primitif introjecté, le sein, se trouve clivé en un bon objet idéal et un mauvais objet persécuteur dont la dualité correspond à la dualité pulsionnelle.

---

<sup>258</sup> *Ibid.* p. 52

<sup>259</sup> Balier, C., op.cit. p. 54

<sup>260</sup> Kernberg, O. *Les troubles limites de la personnalité*, Toulouse, Privat, 1980



Les introjections et identifications précoces donc, liées aux rejets pulsionnels libidinaux d'une part, agressifs d'autre part, restent séparées au lieu de se rapprocher progressivement comme elles doivent le faire normalement pour s'intégrer tout à fait, au cours de la position dépressive qui permet l'appréhension de l'objet total. Il en résulte un état de clivage, processus fondamental autour duquel s'articulent les autres opérations défensives. Dans la perspective kleinienne, il n'y a pas de clivage du Moi, mais clivage entre bons et mauvais objets, ces derniers deviennent des objets introjectés. De ce fait il y a neutralisation de l'agressivité, c'est pourquoi le clivage constitue le mode de défense essentiel des personnalités impulsives et des toxicomanes, selon O Kernberg.

Les autres modes de défense décrits sont : l'idéalisation primitive d'un objet capable de protéger le sujet des mauvais objets sur lesquels l'agressivité a été projetée ; le déni d'attitudes contradictoires ou d'émotions ; le sentiment d'omnipotence, qui est une défense contre l'objet dangereux et son inversion en sentiment de dévalorisation, en cas d'échec de l'omnipotence ; enfin, l'identification projective. Il s'agit, suppose l'auteur, pour le sujet d'externaliser les images de soi et d'objets internes totalement mauvais. Les projections seraient particulières dans la mesure où le sujet reste proche de l'objet par absence de délimitation de soi et de l'objet. « *Il y a un phénomène d'empathie qui donne un sentiment de proximité intolérable dont le sujet cherche à se dégager, soit par un contrôle de l'objet interne, soit par un désir d'attaquer et de détruire l'objet avant d'être détruit soi-même par lui* »<sup>261</sup>.

Sur le plan purement descriptif, on pourra observer un certain nombre d'attitudes ou comportements particulièrement significatifs. Ainsi ces sujets auraient des relations affectives superficielles, *a priori* elles aussi clivées, puisqu'elles les protégeraient soit d'une relation dangereuse, soit d'une soumission-dépendance à un objet idéalisé. On remarquerait aussi la « *manipulation* » des objets externes. Autre fait marquant, il y aurait une inaptitude à la dépression par absence de sollicitude à l'égard d'un objet total qui serait à la fois bon et mauvais, « *la dépression de ces sujets ressemble plutôt à une rage impuissante* »<sup>262</sup>.

C'est cet ensemble de comportements et d'attitudes qui conduit O. Kernberg à établir deux sous-groupes dans le cadre des troubles limites de la personnalité.

L'organisation limite est marquée par un grave déficit du Surmoi.

---

<sup>261</sup> Balier, C., op.cit. p. 55

<sup>262</sup> op. cit. p. 55

La personnalité narcissique comportant les mêmes mécanismes de défense mais dont le rattrapage narcissique et l'unité du Moi sont rétablies grâce à un Soi grandiose.

Quant à la personnalité antisociale de Winnicott elle se situerait dans un continuum entre l'organisation limite et la personnalité narcissique. Elle aurait comme point commun, avec les deux autres organisations, le passage à l'acte. Ce passage à l'acte aurait pour fonction de sauver le Moi de sa désagrégation. Néanmoins, le passage à l'acte recouvrerait des nécessités différentes ; *« l'une a recours au clivage du Moi qui permet la décharge de l'agressivité rendue libre par la désintrication ; l'autre rétablit une cohérence menacée de la personnalité par une identification à un Soi grandiose qui représente une fixation à une formation archaïque (H. Kohut), ou au contraire il s'agit d'une création défensive de nature pathologique (O. Kerberg) »*<sup>263</sup>. Ici se pose bien la différence entre psychopathie et borderline, pour certains auteurs comme P. Greenacre<sup>264</sup> (1971), des psychopathes peuvent devenir des psychotiques borderlines, le premier impose son Idéal du Moi au monde extérieur, alors que le second procède par identification à ses idéaux. Pour Bergeret (1976), évoquant le caractère pervers, il s'agirait pour ces sujets *« d'un essai de sauvetage du narcissisme personnel grâce aux apports du narcissisme des autres, ceci au sein d'un Moi simplement lacunaire, relativement incomplet... Pour le "pervers" de caractère, les objets ne peuvent posséder d'individualité concurrentielle, d'intérêts propres, d'investissements dans des directions qui ne seraient pas centrées sur le sujet lui-même, possessif, intransigeant, exclusif dans ses exigences affectives : tout doit être pensé pour lui et pour lui seul. Le "pervers" de caractère tient ses objets dans une relation anaclitique aussi étroite sur le plan sadomasochique et narcissique que le pervers de perversion a besoin de conserver son objet homosexuel en sa possession érotique »*<sup>265</sup>. Cette vision semble être partagée par R. Dorey<sup>266</sup> (1981) pour qui la pulsion d'emprise serait au service d'une volonté de neutralisation de l'autre, de réduction de toute altérité, *« la visée étant de ramener l'autre à la fonction et au statut d'objet entièrement assimilable »*<sup>267</sup>.

Cette recension permet à Balier de considérer que les processus en jeu auprès des états criminels et délinquants d'origine pathologique recouvrent les mêmes processus à savoir :

---

<sup>263</sup> op.cit. p.56

<sup>264</sup> Greenacre, Ph., La conscience chez le psychopathe, in *Traumatisme, croissance et personnalité*, Paris, PUF,1971, p. 178-200

<sup>265</sup> Bergeret, J., *La personnalité normale et pathologique. les structures mentales, le caractère, les symptômes*. Paris, Dunod, 1976, p. 272-273

<sup>266</sup> Dorey, R., La relation d'emprise, *Nouvelle revue de Psychanalyse*, 1981, n° 24, p. 117-139

<sup>267</sup> Balier, C., op.cité, p. 57

Échec de l'accession à la position dépressive. Échec qui se retrouve au moment de l'adolescence. « *Mais c'est aussi le point d'achoppement dans les comportements psychopathiques, les états limites, les processus pathologiques en relation avec le clivage ou l'explosion de l'agressivité libre* »<sup>268</sup>.

L'achoppement devant l'accession à la position dépressive est marqué par le maintien de défenses « *archaïques* ». le clivage serait l'une de ces défenses. L'identification projective et l'identification à l'agresseur, l'Idéal du Moi mégalomane, en sont d'autres. Ces modes de défense concernent toutes les imagos archaïques que l'on retrouve au moment de l'adolescence. Balier tente l'analogie entre l'expression de ces modes de défense et les états psychotiques, les états limites et la psychose froide.

Le blocage de l'élaboration des imagos archaïques vient des vicissitudes de la naissance des premières relations avec l'objet, des manques dans la constitution de l'autoérotisme et la séparation de Soi-objet. C'est à ce niveau qu'il s'agirait de situer les échecs de processus de liaison des pulsions et l'action de la pulsion de mort, responsable de l'explosion de l'agressivité libre. On perçoit bien dans les travaux de Balier la nécessité de construire la question de l'acte autour du clivage. Cette conception lui permet de maîtriser *l'objet perdu* et d'en minimiser les effets, car son mode d'investigation se subordonne toujours à partir d'un ordonnancement du monde au sein duquel le psychopathe a à trouver sa place. C'est ainsi que Balier<sup>269</sup> (1996) pourra conclure, « *la rencontre avec moi les yeux dans les yeux, le renvoie à son monde hallucinatoire dominé par la terreur d'être abordé par l'objet primaire maternel. C'est cette terreur qui, sous l'effet de la passivation, efface le premier cauchemar, c'est-à-dire la représentation, et rend l'acte impérieux* », c'est l'effacement qui cause l'absorption de la représentation, ce mécanisme est en jeu dans l'acte. Ce qui lui permet de conclure, « *Appuyé ensuite sur l'objet externe que je suis, le chevauchement de l'espace externe et de l'espace interne est rendu possible ; des liaisons s'établissent entre les associations que ma présence a pu faire naître au niveau du préconscient : la mère certes mais aussi le père, tranquille, fort, et les traces mnésiques des expériences vécues au plus profond de la psyché. Le travail de représentation est alors possible et le cauchemar se produit à nouveau. D'une certaine manière, il y a eu un travail de création* »<sup>270</sup>.

Parti de l'impulsivité Balier tente de comprendre ce qui pousse le sujet au passage à l'acte. Le passage à l'acte est caractérisé par sa potentialité à court-circuiter toute mentalisation, obligeant le sujet à se précipiter dans l'action : meurtre, suicide, vol. En fondant une autre destinée à l'acte, à savoir le cœur de l'être, Lacan fait supporter à l'objet la cause de l'acte. Il

---

<sup>268</sup> Balier, C., op.cit. p. 59

<sup>269</sup> Balier, C., *Psychanalyse des comportements sexuels violents*, Paris, PUF, 1996, p. 241

<sup>270</sup> Balier, C., op.cit. p. 241-242

instruit dès lors que le « *sujet n'est pas cause de soi, qu'il est la conséquence de la perte* »<sup>271</sup>. Engagé dans cette orientation Lacan n'en rendra que plus pertinent la lecture que nous propose Freud de l'acte manqué. Pour Freud, il s'agit de démontrer que la dimension constitutive de tout acte, est fondamentalement une « *dimension signifiante* ». Rien qui ne soit introduit concernant l'acte sinon ceci qu'il y est posé comme signifiant. « *S'il prend son prix, poursuit Lacan, son articulation d'acte significatif au regard de ce que Freud alors introduit comme inconscient ce n'est certes pas qu'il s'affiche, qu'il se pose comme acte. C'est tout le contraire. Il est là comme activité, plus qu'effacée et, comme le dit l'intéressé, l'activité pour boucher un trou qui n'est là que si l'on n'y pense pas, dans la mesure où l'on ne s'en soucie pas, qui n'est là où il s'exprime, pour toute une partie de ses activités, que pour occuper les mains supposées distraites de toute relation mentale, ou bien encore cet acte va mettre son sens précisément sur ce qu'il s'agit d'attaquer, d'ébranler son sens à l'abri de la maladresse et du ratage* »<sup>272</sup>. Le sujet se réduit ici dans son acte à un objet exclu ou rejeté, l'acte ici n'est pas en intention au contraire son épreuve l'expulse de tout sens. Comment, dans cette expérience, oser ne pas être sujet de son acte ? Pour laisser la place à ce qui s'est singularisé comme étrangeté et qui est en quête de sens.

### 3. 2. L'acte vise le cœur de l'être

L'article de Jacques-Alain Miller<sup>273</sup> vient à point nommé nous orienter dans notre recherche car, après la recension que l'ouvrage de Balier nous a permis de faire, il nous rappelle que nous sommes aujourd'hui subordonné à une certaine idée de l'acte : l'acte devrait toujours répondre à une délibération scientifique, « *de telle sorte que l'action se trouverait résorbée dans la pensée, à condition que cette pensée soit scientifique, mathématisée, ou simplement rationnelle* »<sup>274</sup>. L'action, répondant à l'idéal scientifique, trouverait sa forme dans l'espace de l'action calculée, « *Cet idéal suppose bien sûr que la pensée fonctionne dans une suspension temporelle, et que, ma foi, une fois qu'on a fait le calcul qu'il faut, l'acte s'ensuivrait comme la conclusion d'une démonstration* ».

C'est de ce premier constat que part Lacan, lorsqu'il débute son séminaire sur l'acte psychanalytique, où il démontre que l'acte se différencie radicalement de l'action. Pour cela il dénonce ce qu'il y a de leurrant dans l'idéologie pavlovienne, « *l'idéologie pavlovienne c'est une*

---

<sup>271</sup> Lacan, J., *Le séminaire Livre XV l'acte psychanalytique*, inédit séance du 10 janvier 1968

<sup>272</sup> Lacan, op.cit. séance du 22 novembre 1967

<sup>273</sup> Miller, J.-A., Jacques Lacan : Remarques sur son concept de passage à l'acte, *Mental avril 2006. 17, Revue Internationale de santé Mentale et Psychanalyse Appliquée*. p. 17-28

<sup>274</sup> Miller, J.-A., op.cit. p. 19

*visée qui s'ordonne de la prise du signe sur une fonction, ordonnée autour d'un besoin*<sup>275</sup>. Mais à condition que l'on entende qu'il y a prise, sur l'organisation vivante, de quelque chose qui, et c'est ici sa valeur illustrative, n'est pas stimulation adéquate au besoin qu'on intéresse dans l'affaire « *et à proprement parler de ne se connoter dans le champ de la perception que d'être vraiment détachée de tout objet de fruition éventuelle* »<sup>276</sup>.

Pavlov devient l'interlocuteur avec lequel Lacan va travailler pour en démontrer la duperie qui en résulte, lorsque l'on méconnaît ce qui constitue, au départ, une expérience. En effet Lacan constate que l'on ne peut identifier action et motricité, c'est pour cela qu'il critique le modèle fallacieux du « *réflexe conditionné* ». La visée pavlovienne s'ordonne de la prise du signe sur une fonction, elle, ordonnée autour d'un besoin. L'expérience consiste, comme on l'aura compris, à associer à un bol de nourriture, un bruit quelconque. La répétition aidant, seul le signal associé au bol de nourriture produira la réponse attendue, la sécrétion gastrique de l'animal. Cependant pour Lacan, la séquence pavlovienne ne prend sa valeur illustrative que parce qu'elle n'est pas stimulation adéquate au besoin auquel on s'intéresse dans l'affaire, et elle ne se connote, dans le champ de la perception, que parce que l'objet de *fruition* est détaché de ce qu'il croit représenter. Le bruit de trompette, souligne Lacan, ne représente rien d'autre que le sujet de la science, à savoir Pavlov lui-même. Il le représente pour qui ? Pour quoi ? Pour ceci, qu'il n'est pas un signe, mais un signifiant dans la mesure où ce signe de sécrétion ne prend sa valeur que du fait qu'il n'est pas produit par l'objet, dont on attend qu'il le produise - le bol de nourriture - mais bien par le son de trompette, il est un effet de tromperie. « *Le sujet dont l'existence est démontrée, ou plutôt la démonstration de son existence, ce n'est pas le chien qui la donne, mais Pavlov lui-même car c'est lui qui souffle dans sa trompette* »<sup>277</sup>.

D'autre part, poursuit Miller, il y aurait toujours, associée à l'acte, l'idée que le sujet veut son propre bien. C'est ainsi que traditionnellement la philosophie a défini l'acte. On peut repérer dans le dictionnaire de philosophie Lalande<sup>278</sup>, plusieurs occurrences qui bordent l'acte. Nous y apprenons que l'acte est avant tout, repéré chez l'être vivant : comme un mouvement d'ensemble, assez rapide pour être perceptible comme tel, et *adapté à une fin*, il désigne, sans épithète, plus spécialement l'exécution d'une volition. Le mot appelle

---

<sup>275</sup> Lacan, J., *Le séminaire*, livre XV *l'acte psychanalytique*, 1967-1968, inédit, séance du 15 novembre 1967

<sup>276</sup> *Ibid.* séance du 15 novembre 1967

<sup>277</sup> Lacan, J., *Le séminaire livre XV, l'acte psychanalytique*, inédit

<sup>278</sup> Lalande, A., *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 1972

toujours cette idée que l'acte en question, alors même qu'il n'est pas volontaire dans sa cause, présente une apparence semblable, ou du moins analogue, à celles des actes volontaires. D'autre part l'acte est présent dans l'être en tant qu'il est constitué par son action : citant Lavelle, « *l'acte n'est point une opération qui s'ajoute à l'être, mais son essence même* ». Ici s'oppose l'acte, doué d'une parfaite unité, à la pluralité d'actions qui l'expriment.

Or il semble bien que la clinique de l'acte mette justement en question ce postulat que *le sujet de la pensée veuille son propre bien*, c'est en ce sens que Miller peut proposer à partir de Lacan que l'acte vise le *cœur de l'être*, c'est-à-dire qu'il y a quelque chose dans le sujet qui travaille non pas pour son bien, mais bien au contraire qui peut travailler à sa destruction, être et sujet ne se recouvrant pas. Ainsi s'illustre la disjonction totale qui peut opérer entre les intérêts du vivant et la survie de l'organisme, avec son bien être, d'un côté, et d'un autre quelque chose qui l'habite qui le ronge, et à l'occasion le détruit. « *Le bien-être, le plaisir, le profit du vivant, en tout cas son maintien dans l'existence, ne tient pas forcément au regard d'une valeur, elle, absolue, et c'est pourquoi l'acte suicide rejoint en court-circuit cette zone centrale et à la fois exclue du monde subjectif, à quoi Lacan a donné le nom de jouissance* »<sup>279</sup>. C'est à cette zone à la fois centrale et exclue du monde subjectif que nous avons porté notre attention. Le passage à l'acte est à ce titre exemplaire car il signifie que l'on quitte les équivoques de la pensée, pour l'acte. Ce faisant le sujet se soustrait à toute dialectique de la reconnaissance d'où sa difficulté à en rendre compte dans un savoir unifiant puisque c'est au cœur même de l'être qu'il doit affronter l'Autre regard, celui qui le présente *mort*, hors de la scène. C'est aussi pour ces raisons que le sujet longe les bords de l'*Unheimlich*, mais sans doute est-ce pour rappeler « *que c'est une dimension commune de l'acte, de ne pas comporter dans son instant la présence du sujet. Le passage à l'acte c'est ce au-delà de quoi le sujet retrouvera sa présence en tant que renouvelé, mais rien d'autre* »<sup>280</sup>. C'est sans doute en cela que l'acte institue un certain franchissement, car il pose la question de l'articulation d'un dire dans la mesure où l'acte est lui-même, dans sa propre dimension, un dire, « *l'acte dit quelque chose* »<sup>281</sup>. Mais s'il le dit c'est que l'action est bien au commencement, parce qu'il ne saurait y avoir de commencement sans action. Cependant il s'agit de considérer « *qu'il n'y a point d'action qui ne se présente avec une pointe signifiante d'abord et avant tout, que c'est ce qui caractérise l'acte, sa pointe signifiante, et que son efficacité d'acte n'a rien à faire avec l'efficacité d'un faire* »<sup>282</sup>. L'acte a toujours lieu d'un dire, « *l'acte est comme tel indifférent à son*

---

<sup>279</sup> Miller, J.-A., op.cit.

<sup>280</sup> Lacan, J., Séance du 29 novembre 1967

<sup>281</sup> Lacan, J., Séance du 17 janvier 1968

<sup>282</sup> Lacan, J., Séance du 10 janvier 1968

*futur, il est comme tel hors sens, indifférent à ce qui viendra après*<sup>283</sup>. Tel le sens de l'acte, quand César franchit le Rubicon, son audace n'est pas tant militaire que signifiante dans la mesure où il entrait « *sur la terre-mère, la terre de la République, celle qu'aborder, c'était violer* »<sup>284</sup>.

Comment appréhender la clinique de l'acte dans la mesure où l'acte est essentiellement une expérience subjective ?

---

<sup>283</sup> Miller, J.-A., op.cit. p. 25

<sup>284</sup> Lacan, J., Séance du 10 janvier 1968

# Chapitre 4 : L'acte une expérience subjective

Si l'acte est avant tout une expérience subjective, il nous faut partir de l'expérience telle qu'elle se donne pour tenter tout d'abord d'en cerner les contours avant d'aborder le cœur. Ce cœur défie le sens parce qu'il échappe à toute relève de sens, puisque y appartenir, serait y être déterminé dans l'ordre général du sens. Or aucun refuge, dans cet ordre n'est possible, au contraire, l'acte semble délibérément s'exclure du sens. L'acte ne peut appartenir au sens car il est déchirure de celui-ci.

Dans la clinique avec laquelle nous travaillons, l'acte est avant tout une expérience qui peut se distribuer selon deux registres :

- C'est une expérience qui s'illustre tout d'abord comme un dire impossible et chose remarquable, excède tout pouvoir d'en rendre compte. L'excès en constitue, pourrait-on dire, sa matrice fondamentale et les sujets confrontés à cet excès restent muets quant aux raisons et aux conditions d'un tel acte.

- D'autre part l'acte se détache sur ce fond d'impossible et fonde une expérience où le sujet reste étranger à la singularité d'une telle expérience.

Au-delà de son côté opacifiant, dans la dimension du sens, l'acte par son pouvoir transfigure le sens. L'énigme qui l'habite se révèle dans l'instant de son apparition. Cette *part obscure* de l'expérience se déploie selon une logique qui fait vaciller les certitudes. Si l'acte se constitue comme l'envers de toutes les expériences possibles, il ne supporte en retour aucune nomination.



Les sujets vivent cette expérience avec ce sentiment qu'aucun langage ne pourra circonscrire cet espace sans image. D'où ce premier appel, « *aidez-moi à oublier* », comme si l'insupportable ne pouvait s'extraire que dans et par le salut hypothétique de l'oubli. Dès lors, devons-nous nous subordonner à un tel appel au silence et à l'oubli ?

Posé ainsi il nous faut convenir des conditions d'une pratique qui nous permette d'accueillir ces paroles désorientées.

## 1. Les conditions d'une pratique

Les conditions d'une pratique sont subordonnées, de fait, à la logique qui s'y déploie, dans le témoignage des sujets, puisqu'il ne s'agit pas seulement de décrire ce que l'on entend, mais de rendre compte du travail qui opère à l'insu du sujet pour repérer le soubassement architectural qui soutient un tel édifice.

3 niveaux se dégagent.

- L'acte, avec sa part d'étrangeté, se lie au non-sens pour en constituer une altérité radicale, un *bors lieu*, d'où l'événement peut être à la fois localisé et considéré. D'où ce paradoxe si l'acte, dans sa nature, est fondamentalement bruyant, par la fracture qu'il opère, il demeure profondément silencieux, par l'étendue du désastre qu'il constitue.

- Le récit qui s'élabore, s'il prend les allures d'une explication, tend beaucoup plus vers une reconstruction sur un mode épique de ce moment singulier qui a opéré une mise à nu de ces fondations et qui laisse le sujet face au silence de son irruption. Entre le silence de l'acte et le mode épique du récit, il faut savoir résister aux sirènes de l'élaboration fantasmatique pour permettre, non pas une explication qui ne serait en somme qu'une pâle copie des procédures imaginaires à l'œuvre du récit, mais une confrontation dans les procédures imaginaires avec ce qui se structure comme hors lieu du discours. « *Les philosophes ont affirmé que l'énigme intellectuelle posée à l'homme originaire par l'image de la mort l'avait contraint à la réflexion et était devenue le point de départ de toute spéculation. Je crois que les philosophes pensent trop philosophiquement et tiennent trop peu compte des motifs agissants de façon primaire. C'est le conflit de sentiment à la mort de personnes aimées et pourtant en même temps étrangères et haïes, qui a libéré la recherche chez les hommes. L'homme ne pouvant continuer à dénier sa propre mort fit un compromis. Prés du cadavre de la personne aimée il imagina les esprits et sa conscience de culpabilité, relative à la satisfaction qui s'était mêlée au deuil, fit que ces esprits une fois créés devinrent de mauvais*

démons devant lesquels on ne pouvait que s'angoisser. Les modifications dues à la mort l'amènent à décomposer l'individu en un corps et une âme<sup>285</sup>».

• Ainsi compris, « à quel silence doit s'obliger maintenant l'analyste pour dégager au-dessus de ce marécage, le doigt levé du saint Jean de Léonard, pour que l'interprétation retrouve l'horizon déshabité de l'être où doit se dégager sa vertu allusive ?<sup>286</sup> » (Lacan, 1966)

L'impossible ou le silence ne signifie pas qu'une parole ne puisse y être consacrée. Mais il faudra sans doute qu'elle se déploie selon la logique propre au silence, espace irréductible à la parole. Ce n'est pas ici le moindre des paradoxes qu'une parole s'affronte au silence, il nous faudra en rendre compte. Car il lui faudra se confronter à l'impossible qui est son point de butée, dire ce qui ne peut l'être, avec l'obligeance que l'impossible n'est pas « l'inintendu » et que le silence n'est pas sans y faire résonner quelques échos.

Ceci exige sans doute une stratégie, un champ d'application, une voie qu'il s'agit d'explorer avec des accès divers que nous allons tenter d'explicitier.

### 1. 1. Le premier accès

Puisque l'expérience ne peut être nommée, il s'agit néanmoins de lui permettre de prendre corps. L'innommable, ici, nous semble témoigner des premiers vertiges de la pensée, cohabitant avec le rien, l'acte semble vider le sujet de sa consistance.

### 1. 2. Deuxième accès

Cette pratique n'est pas sans répondre tout d'abord aux exigences de la clinique. En effet, l'excès de l'acte est toujours isolé sur un fond d'univers sans énigme. Comment se détermine tout d'abord cette énigme ?

L'acte a ce caractère singulier de l'étrange, il dénature le fond paisible du quotidien. Cette déchirure n'est pas sans faire apparaître cette conscience du monde qui borde le désordre de l'acte.

---

<sup>285</sup> S. Freud, Considérations actuelles sur la guerre et sur la mort, in *Essais de psychanalyse*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 1984, p. 32

<sup>286</sup> J. Lacan, La direction de la cure, in *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 641

## Julien

Illustrons le 1<sup>o</sup> accès. Julien nous confie lors de notre première rencontre son horreur pour la drogue. Bien qu'il dise avoir entretenu, tout d'abord, avec elle une certaine passion, c'est plus l'oubli qu'il évoque, que le plaisir : « *avec ma dose, le monde est sans problème* ».

C'est pour cela que sa quête du produit, son avidité pour l'oubli, l'a de plus en plus poussé aux limites du supportable. Les exigences du monde lui sont insupportables, son refuge « *l'héroïne* », l'apaise ; il peut, un temps, « *se détendre* » avant d'affronter la présence d'un corps qui va se rappeler à lui par la douleur du manque.

C'est dans son errance qu'il rencontre une jeune femme : « *la seule qui depuis longtemps me regardait. J'étais en manque, je dormais dehors. Elle a bien voulu m'accueillir. Cependant la douleur était trop forte, il me fallait ma dose alors j'ai piqué une bague dans sa table de nuit, elle me semblait avoir de la valeur. J'ai eu ma dose et j'ai vu le regard de Delphine et je l'ai vue me voir. Maintenant je sais plus quoi dire. Je suis même pas sûr que je ne recommencerais pas à me shooter. Dites-moi comment on peut en arriver à une telle horreur* ».

Ainsi l'horreur n'est pas mystérieuse, elle n'ouvre que sur le vide, tout peut être convoqué pour la décrire, mais les mots échouent à la cerner. Domaine du *sans-forme*, tout en étant liée au mal, c'est d'abord à l'épreuve du rien qu'elle invite.

Ne faut-il pas tout d'abord nous affronter à ce rien qui remplit l'espace de ces premiers entretiens, et tenter sur un mode tout d'abord purement descriptif, de cerner cet abord du rien auquel nous sommes confrontés avec le sujet. Il semble que trois figures se détachent dans les témoignages qui nous sont relatés ?

## 2. Trois figures du rien

1. Cette expérience est tout d'abord incommunicable, elle est essentiellement vécue et ne peut se partager.

2. Le rien a ce caractère de l'insistance, « *elle rend à la cruauté de l'ombre tout ce qui a voulu s'édifier hors de la nuit* »<sup>287</sup>.

---

<sup>287</sup> Blanchot, M., *Faux-pas*, Paris, Gallimard, 2004, p. 83

3. Quiconque rencontre l'abîme, ne serait-ce qu'un instant, est transi par cette évidence, il réduit à néant tout ce qui semble le mieux assuré.

Cette expérience donc, il n'est pas possible d'en rendre compte en la restituant dans un procès du sens. « *Je l'ai vue me regarder* » ; trop convaincu de l'insistance de ce qui lui échappe, Julien devient aveugle à ce qui le regarde. Trop près sans doute de son geste, de son intimité, il préfère tenter de l'effacer, pour se réfugier dans le champ de l'irréalité de l'impossible. « *C'est con ce que je raconte* », son geste défiant le sens commun, il livre un commentaire qui restitue un semblant de sens. « *C'est con* » tenant lieu ici de mesure mais aussi de sauvegarde.

Dès lors, c'est à ce partage constant entre l'ombre et la lumière que nous sommes confrontés. Le défaut de sens laisse l'acteur de son acte médusé. C'est cette néantisation du sujet, par son acte, que nous nous proposons d'étudier. Si l'acte vise le cœur de l'être, le néant devient une question de l'être.

### 2. 1. *Le néant une question de l'être*

La philosophie contemporaine s'est mobilisée autour de cette question, l'Être. Heidegger (1969), dans son ouvrage « *L'être et temps* »<sup>288</sup>, donne une nouvelle dimension à la métaphysique par sa réflexion sur le « *dehors* » ; deux modes d'appréhension du dehors sont à envisager. Tout d'abord la question de la chose et de l'outil. Les Grecs avaient, pour parler des « *choses* », le terme *pra(gmata* « *ce à quoi l'on a affaire dans l'usage de la préoccupation (pra(zij)* »<sup>289</sup>. Ce faisant, constate Heidegger ils laissaient dans l'ombre « *le caractère spécifiquement pragmatique des pra(gmata qu'ils déterminaient de "prime" abord comme "pure chose"* ». D'où cette définition de l'outil : « *Nous nommons outil l'étant que rencontre la préoccupation* ». Conformément à son utilité, un outil n'existe que par son lien à un autre outil. Ces choses ne commencent pas par se manifester chacune pour elle-même, pour se constituer ensuite en une réalité. Ce qui s'offre à nous de prime abord, c'est l'objet dans son rapport aux autres objets, qui n'est perçu individuellement qu'après. Le monde est ce qui s'ordonne en monde. Cependant, ce monde n'est pas harmonieusement équilibré ; ainsi selon Heidegger l'angoisse est cet instant de révélation de l'être-là, « *comment en elle, l'être-là se trouve-t-il, de par*

---

<sup>288</sup> Heidegger, M., *L'être et le temps*, Paris, Gallimard, 2005

<sup>289</sup> *Ibid.* p. 92

*son propre être, placé devant soi ?* »<sup>290</sup>. C'est pour cela, pour atteindre l'être unitaire de la structure totale qu'il faut choisir comme point de départ les analyses concrètes de la déchéance : « *La chute de l'être-là dans le "on" et dans le "monde" de la préoccupation a été considéré comme une "fuite" devant soi-même* »<sup>291</sup>. L'angoisse est un ébranlement décisif car tout ce qui se donnait à l'intérieur du monde s'évanouit, s'effondre. Dans l'angoisse, le monde ne peut plus rien offrir, nous nous perdons à nous-mêmes puisque nous sommes arrachés à « *l'être-là-avec-autrui* ». Réduits à rien, extérieurs au commerce des objets entre eux qui donnait consistance au monde, nous ne pouvons trouver refuge en nous-mêmes puisque notre intériorité supposée se renverse en « *bors de chez soi* ». Il ne faut pas mésestimer cette « *étrangèreté* » de soi à lui-même, puisque ce n'est ni "toi" ni "moi", qu'un malaise gagne, mais quelqu'un : « *L'angoisse nous ôte toute parole. Le rien s'avance, face à lui se tait tout dire qui dit "est"* »<sup>292</sup>. Que dans le malaise profond, propose l'auteur, nous cherchions à rompre le vide silence par des propos sans objet, n'est que preuve de la présence du rien. « *Que l'angoisse dévoile le rien, c'est ce qu'immédiatement l'homme vérifie lui-même quand l'angoisse est passée. Dans la clarté du regard que porte le souvenir tout proche, il nous faut dire : ce devant quoi et pour quoi nous nous angossions n'était "proprement" – rien. Et en effet : le rien lui-même – comme tel – était là* »<sup>293</sup>. Ceci en somme est pour Heidegger le début de *La question* : « *Avec l'angoisse nous avons atteint l'advenir de l'être-là, dans lequel le rien se manifeste et à partir duquel il faut l'interroger. Qu'en est-il du rien ?* »<sup>294</sup>. Le rien tout au moins révèle dans sa claire nuit, c'est-à-dire que par cette expérience, l'étant se révèle comme tel ; à savoir qu'il est – et non pas rien. « *L'essence du rien originellement néantissant réside en ceci : qu'il porte avant tout l'être "là" devant l'étant comme tel* »<sup>295</sup>.

### 2. 1. 1. Du néant à la clinique du rien

Les patients que nous rencontrons témoignent à leur insu de cette expérience du *dehors*, ils livrent à l'aide d'un discours parfois naïf, les effets de ce *dehors* dont le hors sens engrange, malgré eux, une pensée et une action du dehors qu'ils ne soupçonnaient pas. Il peut sembler illusoire de combler ce vide par des explications et par une rationalisation excessive. Néanmoins c'est par ce passage obligé, c'est-à-dire une mise en mots et par une

---

<sup>290</sup> *Ibid.* p. 226

<sup>291</sup> *Ibid.* p. 228

<sup>292</sup> Heidegger, M., *Qu'est-ce que la métaphysique ?*, in Heidegger, Paris, L'Herne, 1983, p.51-52

<sup>293</sup> *Ibid.* p. 51-52

<sup>294</sup> *Ibid.* p.52

<sup>295</sup> *Ibid.* p. 53

tentative de penser l'impensé que nous tenterons d'éclairer ce moment particulier qu'est l'événement que constitue l'acte.

« *Il est indécent que je vive après ce que j'ai fait* ». Ainsi s'exprimait un de nos patients, lors de notre première rencontre. Indécence de vivre, indécence de penser, indécence, aussi, qu'un autre puisse accorder, au-delà de ce qui avait été fait, un quelconque crédit à ce désarroi. Le vertige de la honte dont il témoignait laissait entrevoir le malaise auquel il devait faire face. Prisonnier dans les faits et prisonnier de ses actes, il n'arrivait plus à parler et nous livrait un appel pathétique : « *Pourquoi me laisser vivre... J'ai le sentiment d'être quelqu'un en sursis, comme un malade que l'on pousse à vivre* ».

« *Telle est l'angoisse des mortels. Espoirs anéantis, amour mis en pièces. Comment tout ce contre quoi on m'avait mis en garde est arrivé* »<sup>296</sup> (McCarthy, 1994). C'est ainsi que s'exprime sous forme de sentence Sutter, le héros de Cormac McCarthy. Comment, cette chose, dont on avait voulu le prévenir est arrivée, comment du probable a pu naître l'impossible ? Comment peut-on être surpris dans ce que l'on sait, de ce qui peut arriver ? qui peut témoigner de cet autre soi-même, au point d'en être anéanti et de ne subsister qu'à y repérer l'indécence ?

C'est ainsi que nous devons recevoir la part étrange de cette expérience mentale et tenter de l'articuler au désir qui s'y noue afin de comprendre le rapport de l'acte au désir qui l'habite. L'indécence ne vient-elle pas en somme, au cœur du procès tragique, construire cette dimension éthique, dont Lacan considérait déjà qu'elle « *implique à proprement parler la dimension qui s'exprime dans ce que l'on appelle l'expérience tragique de la vie* »<sup>297</sup>. (Lacan 1986)

Bien sûr, pour nous, la tragédie viendra, dans son aspect théâtral, renouer avec l'épreuve intime du sujet. Car il ne s'agit de prendre la tragédie dans son expérience littéraire qu'à ce point d'ancrage où l'acte précède non pas le sens, mais l'expérience intime du destin.

## 2. 1. 2. L'expérience intime du destin

Cette expérience est toujours surprise ; témoins en sont ces premiers entretiens dont les demandes d'aide viennent, rituellement, s'offrir à la puissance de l'autre. « *Je voudrais quelque chose pour dormir... Quelque chose pour ne plus penser* ». Ne plus penser, comme si s'affranchir de cette dérisoire activité allait offrir un repos, une évasion du temps, que seul le pouvoir du *pharmakon*<sup>298</sup>, qui, dans la tradition grecque, signifiait remède et poison, pouvait enfin arrêter l'inférieure répétition des idées. « *Pharmacée est aussi un nom commun qui signifie l'administration du Pharmakon, de la drogue* »<sup>299</sup>.

---

<sup>296</sup> McCarthy, C., *Sutter*, Paris, Actes Sud, 1994 p. 91

<sup>297</sup> J. Lacan, *Le Séminaire livre VII L'éthique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1986, p. 361

<sup>298</sup> Derrida, J., La pharmacie de Platon, in *La dissémination*, Paris, Collection "tel Quel", Seuil, p. 71-197

<sup>299</sup> *Ibid.* p. 89

Acte pour acte, comme on pourrait dire œil pour œil. Étrange destin que cet impératif car il permet de pointer le curieux paradoxe de ces associations. De fait donc, on ne peut tenter d'en faire naître le sens que si nous les recueillons selon certaines modalités qui nous paraissent importantes à définir. Ainsi ce recours à l'interprétation tragique ne nous semble pas illusoire, car il est précédé dans la tradition antique d'un phénomène et d'un concept qu'il nous paraît important d'utiliser si l'on veut bien comprendre le rapport de l'homme à son acte et le rapport de l'homme à la loi. La tradition homérique atteste d'une fonction particulière, cette fonction, c'est *l'até*.

## 2. 2. *L'até (a)th*. Comment tout ce contre quoi on m'avait mis en garde est arrivé

Cette pensée du dehors, nous allons la voir apparaître sous la figure mythique de la parole des dieux, puisque cette parole sait hypnotiser les hommes, leur faire voir ce qui n'est pas. C'est ce que nous enseigne Dodds<sup>300</sup> à propos de *l'até*. Les Grecs, penseurs de la rationalité, ne semblaient pas pouvoir être sensibles aux facteurs non rationnels. C'est tout au moins de cette réflexion que partit Dodds pour tenter de cerner la part d'ombre de la pensée des Hellènes. *L'até* tout d'abord, est défini dans le dictionnaire Bailly comme : I 1. *fléau envoyé des dieux comme châtiment d'une faute, aveuglement de l'esprit, égarement, folie*. 2. *faute commise par suite de l'égarement de l'esprit ; faute, crime ; tromperies mensonges* 3. *ruine, malheur* ; II *h( Ath : 1. la Fatalité, la déesse du malheur* 2. *Déesse du châtiment et de la vengeance*.

La première occurrence à laquelle Dodds fait référence, c'est ce qu'il nomme « *l'expérience de la tentation ou de l'insufflation divine de la folie* ». cette expérience incite Agamemnon à compenser la perte de sa maîtresse en enlevant celle d'Achille : « *ce n'est pas moi qui suis coupable, mais Zeus et la Destinée et l'Erinye qui marche dans la brume : ces dieux, à l'assemblée, ont jeté dans mon âme une fatale erreur (até), ce jour où j'ai voulu moi-même dépouiller Achille de sa part d'honneur. Qu'y pouvais-je faire ? La divinité seule qui tout achève, et tous sont égarés par l'exécration Faute, de Zeus la fille aînée : ses pieds sont délicats et sans toucher la terre, elle effleure en marchant les têtes des humains, qu'elle accable de maux, prenant dans ses filets tantôt l'un tantôt l'autre* »<sup>301</sup>. La Faute ne trompe pas que les hommes, elle peut tromper les dieux, même le plus illustre de tous, Zeus<sup>302</sup>. Agamemnon, s'il a été trompé, ne renie pas sa responsabilité, car à la fin de son

<sup>300</sup> Dodds, E.R., Les excuses d'Agamemnon, in *Les grecs et l'irrationnel*, Paris Flammarion, 1977

<sup>301</sup> Homère, *Iliade*, XIX, 62-99, *Iliade-Odyssée*, Bibliothèque de la pléiade, Paris, Gallimard, p. 431

<sup>302</sup> Homère, *Iliade*, XIX, 100-137, op. cit. p. 431-432

discours, il affirme : « moi de même à mon tour (après Zeus), lorsque le grand Hector au casque étincelant massacrait les Argiens aux poupes de leur nef, la Faute, qui m'avait une fois égaré, ne pouvait plus dès lors sortir de ma mémoire. Mais puisque j'ai commis une erreur, et que Zeus m'a ravi la raison, je veux me racheter et pour cela donner une immense rançon. Moi je suis prêt à te donner dès maintenant tous les cadeaux qu'hier Ulysse le divin, de ma part, est allé t'offrir dans ta demeure »<sup>303</sup>. Achille n'éprouve aucune rancœur à l'égard d'Agamemnon : « Zeus Père ! à quels excès tu portes les humains ! Sans quoi, jamais l'Atride aussi profondément n'aurait bouleversé mon cœur dans ma poitrine et n'aurait emmené malgré moi cette fille, en se montrant si dur »<sup>304</sup>.

Dodds récuse toutes les explications complaisantes, car il repère que le terme d'*atê* parcourt tout le poème et montre à quel point la Faute voile les yeux et l'entendement des humains. D'autre part Homère n'introduit-il pas son poème par la colère d'Achille, « colère détestable qui valut aux Argiens d'innombrables malheurs et jeta dans l'Hadès tant d'Âmes de héros, livrant leurs corps en proie aux oiseaux comme aux chiens : ainsi s'accomplissait la volonté de Zeus »<sup>305</sup>.

C'est pour cela que Dodds ne veut pas céder aux explications complaisantes, « aux façons de parler. Même une façon de parler doit avoir une origine »<sup>306</sup>. Il s'agit alors de comprendre l'expérience authentique qui pourra rendre compte de la nature de cette *atê* et des agents qui, selon Agamemnon, la produisent pour ensuite comprendre ce que le poète évoque pour parler des comportements humains.

### 2. 2. 1. L'*atê* un état d'âme

Il se trouve chez Homère plusieurs occurrences qui évoquent l'influence de l'*atê* et qui lui attribuent une conduite imprudente ou inexplicable. Mais l'*atê* n'est pas en soi un agent personnel et ne signifie pas un désastre personnel, l'*atê* est presque toujours un état d'âme – un obscurcissement, une perturbation momentanée de la conscience normale. En fait, c'est une folie passagère et partielle, et comme toute folie, elle est attribuée non à des causes physiologiques ou psychologiques, mais à un agent extérieur démonique. L'alcool peut provoquer l'*atê*, mais il faut entendre non pas que l'alcool peut produire une *atê*, mais que le vin a en soi quelque chose de démonique de surnaturel. Il s'agit d'entendre que les

<sup>303</sup> Homère, *Iliade*, XIX, 100-137, op. cit. p. 432-433

<sup>304</sup> Homère, *Iliade*, XIX, 100-137, op. cit. p. 436

<sup>305</sup> Homère, *Iliade*, XIX, 1-26, op. cit. p.93

<sup>306</sup> Dodds, E.R., *Les excuses d'Agamemnon*, op. cit. p. 14



agents qui produisent l'*atê*, quand ils sont nommés, sont toujours des êtres surnaturels. C'est pour ces raisons que Dodds propose d'appeler ces *atê* l'intervention psychique. D'ailleurs, certains auteurs soulignent que l'*atê* peut être envoyée comme une punition à la témérité coupable, mais Dodds récuse cette idée car l' *atê* n'implique aucune culpabilité morale. Comme l'évoque l'auteur, Ulysse n'est pas coupable de s'endormir et de permettre ainsi à ses compagnons de tuer les bœufs consacrés. Pour Homère, comme pour la pensée des premiers âges, il n'existe pas d'accidents – Ulysse savait que son sommeil était envoyé par les dieux « *pour le duper* ». Ainsi l'*atê* participe de cette extériorité radicale qui pose l'homme habité par une intention qui ne le concerne pas, il s'y plie car, comme le dit Achille, *La divinité seule qui tout achève, et tous sont égarés par l'exécrable Faute.*

### 2. 2. 2. L'*atê* n'est pas une fonction morale

*Zeus, Moira* et l'*Erinye* sont les puissances auxquelles l'*atê* est attribuée. Les Grecs de l'ancien temps parlaient de tout désastre personnel inexplicable comme d'une chose faisant partie de leur destin, de leur « *portion* » - ce qui signifie qu'ils ne savaient très bien pourquoi cela se produisait, mais puisque cela s'était produit, il était donc manifestement nécessaire que cela fût. Ce que reconnaissent les Grecs d'alors, c'est qu'il y a une différence entre les actes normaux et les actes accomplis dans un état d'*atê*. Mais leur fonction de puissance s'établit aussi dans l'ordre du monde. Dans l'*Odyssée*, nous retrouvons la « *lourde atê que la déesse à la main dure, Erinye, fit peser sur l'entendement de Melampus* »<sup>307</sup>. Ici, il n'est pas question de vengeance ou de punition. L'auteur considère que l'*Erinye* est l'agent personnel qui assure l'accomplissement d'une *moira*. D'ailleurs, « *Le soleil n'outragera pas ses limites sinon les Érinyes, servantes de Dikè, le dénicheront* »<sup>308</sup>, car elles le puniraient si le soleil dépassait ses limites, pense Héraclite.

Pour mettre en lumière ce que les premiers Grecs pensaient à partir de l' *atê*, Dodds fait référence à une autre forme d'intervention psychique, à savoir la communication du pouvoir des dieux à un homme. Dans l'*Iliade*, le cas typique de la communication d'un *menos* est le pouvoir d'Athéna qui met une triple portion de *menos* dans la poitrine de son protégé Diomède, ou qu'Apollon met du *menos* dans la poitrine de Glaucos blessé<sup>309</sup>. Ce

---

<sup>307</sup> *Odyssée*, 15. 233

<sup>308</sup> Héraclite, *Fragment XCIV*, in *Les Présocratiques*, Bibliothèque de la pléiade, Paris, Gallimard, p. 167

<sup>309</sup> *Iliade* 5.125, 136 ; 16, 529

*menos* n'est pas la force physique. Ce *me(noj)* définit tout d'abord l'âme, - I âme principe de vie, par la suite âme principe de force physique ou de vigueur. - II âme, principe de volonté - III âme source de passion, 1. âme, cœur, esprit,, courage, ardeur 2. colère – puis violence<sup>310</sup>.

Ce *menos* n'est pas en premier lieu la force physique ; ce n'est pas non plus un organe permanent de la vie mentale comme le *thumos* ou, le *noos*. Il est plutôt comme l'*atê*, un état d'esprit. L'homme le sent « remonter âcrement dans ses narines » et il est conscient d'un mystérieux accès d'énergie. Si chez l'homme, l'énergie n'est pas toujours disponible, pour Homère, il n'y a pas de caprice là-dedans : c'est l'acte d'un dieu qui augmente ou diminue à volonté l'*aretê* d'un homme. La possession de l'*atê* ou de *menos* est un état normal qui appelle une explication supranormale. Les hommes peuvent alors agir et accomplir avec aisance des prodiges.

En fait les, Grecs accordaient à un *daimôn* toutes sortes de pouvoirs qui pouvaient rendre compte des surprises de la vie ; par exemple, Odysseus attribue à un *daimôn* d'être sorti sans manteau par une nuit très froide. Quand un homme se souvient de ce qu'il aurait dû oublier ou qu'il oublie ce dont il aurait dû se rappeler , il y voit une intervention psychique d'un de ces êtres surnaturels anonymes. Pour l'homme commun, la reconnaissance, l'intuition, le souvenir, l'idée brillante ou perverse ont tous ceci en commun qu'ils entrent subitement dans « la tête ». Le plus souvent, l'homme n'est conscient d'aucune observation, d'aucun raisonnement qui les ait amenés. Mais dans ce cas, comment seraient-ils « siens » ? Il y a un instant, il ne les avait pas à l'esprit ; maintenant ils y sont. Quelque chose les y a mis et ce quelque chose est *autre* que lui-même, obligatoirement.

L'*atê* signifie en somme que tout écart de conduite humaine normale dont les causes ne sont pas immédiatement perceptibles que ce soit à la conscience du sujet lui-même ou à l'observation d'autrui, est attribué à un agent surnaturel. Il est donc curieux que des hommes qui ont si ardemment privilégié la raison, qui ont pu, tel Protagoras, affirmer : « L'homme est à la mesure de toute chose »<sup>311</sup>, aient gardé ce fond d'une croyance des premiers âges. Il semble bien que dans le même temps qu'ils découvraient l'ordonnement du monde et la régularité des phénomènes, ils n'ont pu produire la même logique pour les *phénomènes psychiques* ; ce faisant, découvrant, du fait de l'observation, l'imprévisibilité de leurs comportements, ils ne pouvaient se dire, comme le suppose Nilson : « ce n'est pas

---

<sup>310</sup> Bailly, M. A., *Dictionnaire de Grec-Français*, Paris, Hachette, 10<sup>e</sup> édition.

<sup>311</sup> Protagoras, La vérité, ou les discours terrassants, Fragments B I, in *Les Présocratiques*, bibliothèque de la pléiade, Paris, Gallimard, 1988, p. 998

*vraiment moi qui l'ai fait, son propre comportement lui est devenu étranger*»<sup>312</sup>. Pour, Dodds la mécanique divine double une intervention psychique, d'où, on peut supposer, qu'elle la présente sous la forme d'un image concrète ? Se méprenant des capacités de la langue, Dodds suppose que les premiers Grecs n'avaient pas à leur disposition « *les raffinements du langage qui sont nécessaires à l'expression adéquate d'un miracle purement psychologique* »<sup>313</sup>.

Un des aspects les plus évidents est que cette transposition extérieure de l'événement intérieur est que l'imprécision est éliminée, le *daimôn* est rendu concret dans la personne précise d'un dieu.

### 2. 2. 3. *L'até une pensée du dehors*

Deux caractéristiques sont retenues par Dodds pour signaler la particularité de l'*até*. Tout d'abord, il nous faut remarquer que les Hellènes n'ont pas la moindre idée de la division du sujet : « *ce n'est pas vraiment moi qui l'ai fait* » peut dire un Grec, son propre comportement dit, Nilsson, lui est devenu étranger, il ne peut pas le comprendre, il ne fait pas partie de son moi. Cependant, les Grecs avaient à leur disposition un terme, le *thumos*, que Dodds traduit par « *organe du sentiment* »<sup>314</sup>. Le *thumos* d'un homme lui signifie qu'il doit boire ou manger, il le conseille, ainsi chaque homme peut converser avec son cœur, son ventre... Cependant, remarque l'auteur, pour l'homme homérique, le *thumos* tend à ne pas être ressenti comme faisant partie du moi : il se révèle communément comme une voix intérieure indépendante.

D'autre part, les Grecs avaient l'habitude de concevoir le monde traversé par la connaissance, c'est-à-dire ils avaient cette capacité d'expliquer le monde et de savoir des choses sur le monde. Dès lors, si le caractère se définit par la connaissance, ce qui n'est pas connaissance ne fait plus partie du caractère, mais vient à l'homme du *dehors*. Quand il agit d'une manière qui est contraire au système d'attitudes conscientes, qu'il est censé connaître, c'est que son action n'est pas proprement sienne mais lui est *dictée*. En d'autres termes, les pulsions irrationnelles, non systématisées, et les actes qui en découlent tendent à être exclus du soi et attribués à une source étrangère<sup>315</sup>. Nous percevons combien il est difficile de concevoir une pensée divisée, l'homme Grec pris dans le tourment de son acte, ne peut le concevoir qu'appartenant à un autre, dieu, *daimôn*, qui incarne l'être même de ce

---

<sup>312</sup> Nilsson, *Götter und psychologie bei Homeer*, Arch. F. rel. 22.363 seq. Cité par Dodds, op. cit. p. 24

<sup>313</sup> Dodds, op.cit. p. 24

<sup>314</sup> *Ibid.* p. 26

<sup>315</sup> *Ibid.* p. 27

double dont l'expression peut en signifier l'horreur. Ainsi lorsqu'Athéna jette sur le regard d'Ajax une illusion, Ajax se perd dans l'horreur qu'il commet, ce qu'Ulysse au fait du savoir que lui apporte Athéna qui tremble devant ce qu'il perçoit. Athéna l'instruit, « *Tu vois Ulysse, jusqu'où s'élève la puissance des dieux : cet homme, aurait-on pu trouver une tête plus lucide, un bras plus vaillant, au moment de l'action ?* ». Puis, prévenante à l'égard d'Ulysse, elle l'invite à beaucoup de prudence, « *Les dieux chérissent en vous la mesure, et tout écart coupable ils le haïssent* »<sup>316</sup>. Le Coryphée peut remplir son office et conclure, « *Ab ! que d'événements devant l'esprit des hommes ! Avant de l'avoir vu, nul ne saurait prédire ce que réserve l'avenir* »<sup>317</sup>. Au fait d'un rationalisme envoûtant, les Grecs ont permis à cette pensée du dehors de s'exprimer, l'existence de l'*até* l'authentifie. À côté de la logique argumentaire, l'exigence de la rhétorique n'a pas éteint l'expression de la pensée tragique et encore moins la pensée poétique. Ainsi la parole sur l'*étrangèreté* qui m'habite ne peut s'exprimer dans les exigences de la pensée ordonnée. D'où cet appel vers une fiction, qui seule, permet de laisser apparaître ce *cœur de l'être*.

### 2. 3. La fiction et le langage

#### 2. 3. 1 L'acte une pensée du négatif ?

S'il existe bien une *pensée du dehors*, il ne nous est pas interdit de concevoir que les sujets que nous rencontrons dans nos consultations en font l'épreuve. Incapables d'en restituer les coordonnées, ils sont confrontés à l'impossibilité de penser et de *se* penser dans l'expérience qu'ils ont traversée. De ce fait l'expérience tragique, associée à l'impossibilité d'en rendre compte nous oblige à concevoir comment penser le négatif. C'est à ce travail que sconsacre Agamben, dans sa réflexion sur le témoignage des survivants des camps de concentration. Il s'agit de prendre au sérieux, dit-il, le paradoxe de Primo Levi, selon lequel tout témoignage contient nécessairement une lacune, le témoin intégral étant celui qui ne peut témoigner. Quand il cite Ingeborg Bachmann : « *un Je sans garantie !* », Agamben propose « *que l'acte de création poétique, et peut-être même tout acte de parole, suppose quelque chose comme une désubjectivation... Les poètes sont justement ceux qui ont fait du Je un champ d'expérimentation pour ce Je. C'est pourquoi il risque toujours de perdre la raison* »<sup>318</sup>.

<sup>316</sup> Sophocle, Ajax 107-149, *Les tragiques Grecs*, La Pochothèque, Paris Le livre de poche, 1999, p. 372

<sup>317</sup> *Ibid.* 1398-1420, p. 403

<sup>318</sup> Agamben, G., *Ce qui reste d'Auschwitz*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 1999, p. 149

### 2. 3. 2. Comment penser le négatif ?

Dans un premier temps, le négatif nous permettra d'identifier l'espace du *hors-langage* et du *hors-sens*. Il ne s'agit pas d'y trouver une formule romanesque, mais plutôt de circonscrire cet espace où tous les synonymes, de l'abîme, de l'obscur et des ténèbres, voire du naufrage et de l'horreur sont convoqués pour le décrire.

Comme nous le précisons précédemment, l'acte, par la déchirure qu'il provoque, est incommunicable, les agresseurs comme les victimes témoignent, au-delà de la description des faits, d'un impossible à dire ; quelque chose résiste, et cette expérience ne peut se partager : *« je vois tout autrement, les autres, mon travail, ma famille, mon mari. Je vois bien qu'un mur s'est dressé entre nous et je ne sais pas quoi lui dire, comme certainement il ne sait pas quoi me dire. Mais plus grave encore c'est comme si quelque chose en moi m'interdisait de parler. C'est peut-être parce que vous êtes psychologue et que j'ai le sentiment que vous savez, que j'ai moins peur des mots ».*

Ainsi non seulement l'expérience ne peut être dite, mais un interdit pèse sur le sujet. Comme si le sujet était lesté par l'indécence, comme si l'indécence exigeait le silence. Quelque chose donc de mystérieux ne peut être révélée. On sent bien ici qu'il ne s'agit pas d'une chose à masquer, c'est bien les événements qui masquent le sujet de l'interdit. C'est précisément ou en raison de la « vérité » qu'elle recèle que la parole est frappée d'interdit. À moins qu'un « spécialiste des mots » rende la chose moins périlleuse et que le sujet ait « moins peur des mots ».

L'indication ici est importante car pourquoi cet interdit ? Pourquoi la vérité qu'elle recèle doit-elle être interdite ? C'est cette interrogation que livre Sophie après avoir un temps commenté l'horreur de dix années de cauchemar. *« Que mon grand-père m'ait violée pendant dix ans c'est incompréhensible et maintenant la question qui me hante, c'est pourquoi je n'ai pu rien dire. Quelle est cette vérité que je cache. Pourtant avec vous j'ai parlé plus que je ne croyais parler. J'ai dit plus que je ne croyais dire et pourtant je sens encore là, dans mon ventre, qu'il y a quelque chose qui est interdit. Quelque chose qui me ronge, quelque chose qui noircit tout ».*

Ainsi quelque chose insiste et reste à tout instant susceptible de dévaster et d'obscurcir le monde. Quelque chose se manifeste comme impossible et reste marquée d'interdit.

### 2. 3. 3. *Que peut-on retenir de ces premières manifestations du négatif ?*

L'acte excède le monde du sens, l'ordonnement même du monde nous invite à penser qu'il n'y aurait pas de *dehors* puisque le sens commun nous laisse supposer que l'ordre du monde nous garantit le déploiement du sens. Pour autant les événements déchirent la trame du sens et laissent apparaître un abîme. Quiconque rencontre l'abîme reste pétrifié par cette expérience, il réduit à néant les certitudes qui semblaient les mieux assurées. L'acte se présente toujours comme irréductible au sens se révélant comme une formidable objection au sens. Dès lors nous sera-t-il possible d'en rendre raison dans le cadre du sens et de la rationalité ?

Ces remarques décrivent une certaine expérience, mais rien ne prouve que ce qui est vécu comme irréductible soit effectivement tel. Avant de prétendre voir dans ce vécu une quelconque objection, il faut peut-être poser une question préalable : si ce temps du *hors sens* s'exprime en dehors de toute rationalité, comment pouvoir en rendre compte ? C'est la tentative que nous propose Georges Bataille dans une conférence, « *le mal dans le platonisme et le sadisme* »<sup>319</sup>.

### 2. 4. *Le mal*

Bataille introduit son propos par une *notion grossière*. Cette notion serait l'opinion commune qui laisserait supposer que le monde serait partagé en deux principes opposés. Le principe de la matière et le principe de l'esprit. Il serait généralement admis que la matière est le mal et l'esprit le bien. Recherchant avec Platon comment une telle opinion a pu se concrétiser, Bataille cerne ce qui serait le souverain bien : « *le bien ne serait pas l'esprit, ne serait pas l'idée, ne serait pas la raison, mais serait le gouvernement de la raison, et le mal serait le fait que la raison est gouvernée par la matière. Lorsque les passions dominent la raison le mal commence* »<sup>320</sup>.

Bataille met alors en concurrence ce principe et l'énoncé sadien. En effet Sade dans la « *philosophie dans le boudoir* »<sup>321</sup> écrit que la peine de mort est la chose la plus insoutenable,

---

<sup>319</sup> Bataille, G. *Le mal dans le platonisme et dans le sadisme*, in Œuvres complètes VII, Paris, Gallimard, 1992, pp. 365-380

<sup>320</sup> *Ibid.* p. 365

<sup>321</sup> Sade, Marquis de, *La philosophie dans le boudoir*, Paris, Gallimard folio, 1976

alors que lui-même, dans ses mises en scène, se déchaîne à représenter la mise à mort d'autrui, « *comme on aurait presque pu dire le bien* »<sup>322</sup>.

Au cœur de cette sentence paradoxale, pour qui connaît l'œuvre de Sade, Bataille soutient que Sade justifiait cette condamnation de la peine de mort par un principe : « *pour Sade on ne peut en aucune mesure exercer à froid une sanction qui implique le déchaînement des passions. Il n'est pas admissible, il n'est pas recevable pour lui que l'on puisse, parce qu'un juge l'a dit et parce que la raison l'a indiqué, déchaîner sa passion sur un homme au point de tuer* »<sup>323</sup>.

Ainsi l'opposition du principe de la matière et du principe de l'esprit s'y trouve rendue caduque. Georges Bataille sur un ton ironique ne néglige pas de considérer que ce qui est bien, c'est plutôt d'être gentil, de bien se conduire, d'être en accord avec les lois, de ne pas nuire à autrui, d'être un bon père de famille, de faire son devoir dans toutes les circonstances et de mériter l'estime de ses concitoyens.

Cependant si la chose est très admissible, car il serait difficile de s'élever devant de tels principes, pour , « *est-ce que la question du bien peut être soulevée lorsqu'il s'agit d'agir en bon père de famille etc.?* » Cela semble difficile et pour une raison simple : « *C'est que si nous faisons le bien dans l'acception courante, c'est pour une raison quelconque, c'est parce qu'il y a un bien qui est en jeu dans l'action que nous avons à faire ou à ne pas faire, et ce bien ne peut être l'action elle-même, mais seulement ce pourquoi l'action est faite* ».

S'il s'agit de nous conduire en vue d'un état de choses agréables et si tout le monde y consent, pourra-t-on condamner son prochain lorsqu'il dit qu'il s'en moque et qu'il passe outre ? « *Pourra-t-on à ce moment-là vouer à cette espèce d'abjection que la sanction morale fait peser sur quiconque cesse de se conduire conformément aux lois et même conformément au bon sens ?* »

Est-ce que cette sorte de colère qui ne veut pas entendre de raison est justifiée simplement lorsqu'on a à reprocher à un homme de n'avoir pas agi conformément à la raison ?

Cela paraît d'autant plus discutable qu'il est difficile d'imaginer que la raison commande d'une façon générale tous les actes des hommes. L'homme n'est évidemment pas réductible à la raison et cela revient peut-être à soulever la difficulté qui s'exprimait avec l'argument de St Anselme. Y a-t-il des actes donnés comme moraux, ayant une fin qui les dépasse ? Si nous étions entièrement réductibles à la raison, il pourrait ne pas y avoir en

---

<sup>322</sup> G. Bataille, op.cit. p. 366

<sup>323</sup> *Ibid.* p. 366

nous de fin qui dépasse la raison, qu'elle est toujours un principe de conduite, un argument de compte subordonné à une fin qui lui est ultérieure, mais qui ne lui ait jamais donnée, sauf à partir du moment où on la divinise. « *Mais la raison divinisée est-elle exactement la raison ?* »<sup>324</sup>

C'est à ce point, nous semble-t-il, que l'argument a tout son poids, car à dissocier la raison et le divin, nous nous trouvons devant une situation entièrement ouverte, entièrement neuve. « *D'un côté nous nous livrons à des arguments inconsidérés, et d'un autre côté nous n'avons plus rien dans l'esprit. Nous perdons le sens, la raison même pour laquelle nous agissons ; nous ne savons plus de quoi il s'agit quand nous disons qu'une chose est bien, nous ne savons plus le bien par lequel elle est bien* »<sup>325</sup>.

Pour clarifier son propos, Bataille considère que ce qu'il s'agit de remettre en cause est nécessairement la division fondamentale et originaire de ces deux principes, matière et esprit. Dans son principe, le divin doit être considéré comme réductible à la notion de sacré, car le sacré est en dehors du monde, le dépasse de toutes les façons puisqu'il est tout autre. Le sacré, selon la définition qu'il nous propose, est essentiellement communication, il est contagion. « *Il y a sacré lorsqu'à un moment donné, quelque chose se déchaîne qui ne pourra être arrêté, qui devrait absolument l'être et qui va détruire, qui risque de troubler l'ordre établi* »<sup>326</sup>. Le sacré pourrait être simplement réductible au déchaînement de la passion et il est évident que le déchaînement de la passion est la chose la plus contraire à la raison.

Nécessairement, il faut donner une noblesse au monde profane dans la mesure où « *la raison est par essence la chose profane, la raison est par essence le compte qui introduit légalité, elle est la chose qui nous est tout à fait extérieure, qui est tout à fait extérieure à ce que nous sommes quand nous vivons, quand nous nous plongeons au fond de nous-mêmes* »<sup>327</sup>. D'où cette expérience du rapport de l'homme à l'objet, « *la table sur laquelle je m'appuie est parfaitement séparée de moi, dit-il, il n'y a aucune contagion possible entre cette table et moi, à moins que l'on fasse intervenir quelque conception irrationnelle qui fait intervenir table quitter peut-être là* »<sup>328</sup>.

---

<sup>324</sup> *Ibid.* p. 367

<sup>325</sup> *Ibid.* p. 368

<sup>326</sup> *Ibid.* p. 369

<sup>327</sup> *Ibid.* p. 369

<sup>328</sup> *Ibid.* p. 370



Mais bien qu'il soit aisé de déduire tous les principes qui gouvernent la nature de l'objet, il faut admettre que ces principes transcendent le sujet, en même temps que l'objet transcende le sujet, c'est-à-dire qu'ils le renvoient à son extériorité radicale: « elle m'est totalement extérieure c'est-à-dire que ce flux de vie que je suis ne pas y entrer et qu'elle y oppose la résistance qui lui appartient du fait qu'elle n'est pas moi, du fait qu'elle est devant moi comme une égalité avec elle-même »<sup>329</sup>.

Une conclusion alors s'impose « si l'on se représente qu'à un moment donné du fait que le sacré paraissait transcendant par rapport au profane, il est devenu possible, étant donné qu'il avait une grande valeur, de les associer, il est devenu possible de les confondre par un abus de langage »<sup>330</sup>.

L'expérience mystique est alors convoquée dans la mesure où elle indique qu'à partir de ce qui est sacré, il faut laisser une place au déchaînement, qui ne recevrait pas de limite « puisqu'à partir de ce qui est sacré il est nécessaire de rompre toute espèce de borne, de ne plus considérer les limites ni de la raison ni de la morale comme possibles ».

Le mystique par son expérience rompt avec toute tradition, cesse d'être le garant de la vie pour nous faire « couvrir un abîme où nous sombrons à volonté ». Mais cet acte est nécessaire parce qu'en sombrant, « il fait l'épreuve du sans-limite, qui lui permet de se séparer entièrement de ce monde de la raison qui pour lui n'est exactement que ce qu'il peut haïr »<sup>331</sup>.

Dès lors, ce n'est pas un hasard si, dans une expérience qui s'est renouvelée sous de nombreuses formes, la passion même sensuelle, la passion la plus brutale, la passion la plus grossière, s'est trouvée mêlée, sans qu'on puisse un instant espérer revenir à partir de là « dans un monde où les tables se tiennent debout et où l'on est obligé d'obéir aux tables parce que nous voulons tous que les tables se tiennent debout. Et pour qu'elles se tiennent debout, il faut qu'il y ait non pas seulement des voleurs, mais des gendarmes »<sup>332</sup>.

Ainsi ce monde qui nous regarde échappe par le déchaînement des passions à toute prise en charge par une rationalité obsédante. Bataille est d'une certaine manière inquiet de ce qu'il voit, puisque la possibilité humaine disparaît. Cette inquiétude suffirait-elle alors pour

---

<sup>329</sup> Ibid. p. 370

<sup>330</sup> Ibid. p. 370

<sup>331</sup> Ibid. p. 371

<sup>332</sup> Ibid. p. 371

que l'homme considère sa peur comme un obstacle dernier ? Rien n'est moins sûr, car il pourrait demeurer un point où l'homme s'il ne peut ne pas avoir peur, au moins lui est-il possible d'espérer qu'il ait la possibilité de dépasser sa peur : « *Il est dans le fond de l'homme un appel qui veut que jamais il ne cède à sa peur* »<sup>333</sup>.

Mais s'il est vrai que l'homme ne peut céder à sa peur, *tout au moins recule-t-il indéfiniment le moment où il lui faudra s'affronter avec ce qui fait l'objet de sa peur*, tout au moins recule-t-il indéfiniment le moment où il se trouvera nu devant lui-même où il n'aura plus le secours de la raison telle que Dieu le garantit venant, où il n'aura plus le secours de Dieu que la raison le garantit.

Quand le corps surpris par la maladie s'effondre, alors apparaît l'objet de sa peur

### **Guy. Le corps automatisé**

Guy est un homme de 33 ans, il présente une forte claudication due aux symptômes invalidants de la maladie de Charcot. Il a pris, seul, la décision de rencontrer « *un psy* ». « *Après ce que j'ai fait ça s'imposait. Je ne sais pas trop à quoi ça sert, mais je crois qu'il faut que je parle* ». Après avoir divorcé une première fois, Guy se remarie. Sa femme a une enfant, Alicia. Il ne s'entend pas beaucoup avec la jeune fille. Pourtant un jour, alors qu'il regarde la télévision, dans sa chambre, Alicia vient le rejoindre. Là, il pratique des attouchements sur la jeune fille.

Guy ne nie pas les faits, même s'il ne se les explique pas. Conscient de la gravité des faits, il espère grâce à ces entretiens, non pas tout expliquer, mais tout au moins y donner du sens. Il reconnaît que cet acte est horrible. « *Avant je n'aurais jamais pu imaginer que je puisse faire une chose pareille* », Avant ? « *avant ça* », précise-t-il, montrant l'appareillage indélicat qui l'accompagne et qui enserre ses jambes. Perdu dans ses pensées, il cherche confusément une raison qui donnerait une cohérence à son acte, une raison pour ne pas s'éloigner encore plus, du monde des humains, « *vous croyez que l'on peut vivre avec tout ça ?* »

Guy cherche à expliquer, tout d'abord avec sa famille. Ses parents sont décédés. Sa mère des suites de la maladie de Charcot. Son père, quant à lui, est mort quelques mois plus tard, apparemment des conséquences d'un diabète mal équilibré. Son père « *était un homme de principes, qui a toujours travaillé* ». Après une carrière militaire de 15 ans, il prendra sa retraite, il a ensuite travaillé dans la sidérurgie. Le couple a eu 3 enfants. Guy est le cadet de la fratrie.

---

<sup>333</sup> *Ibid.* p. 371

Rien de particulier ne semble avoir marqué la petite enfance de Guy. Il décrit une vie normale et harmonieuse. Son père et sa mère auraient été des parents attentifs, il n'a pas été l'objet de violence particulière. Il parle d'une rivalité, entre son frère et sa sœur, mais qui semble s'être manifestée dans des limites raisonnables. Bien qu'une certaine distance se soit instaurée après qu'ils aient appris ce que Guy avait fait, il croit qu'il peut encore compter sur eux.

Son frère âgé aujourd'hui de 38 ans aurait quelques difficultés professionnelles. Travaillant dans la sidérurgie, la fermeture de l'usine qui l'embauchait « *le laisse au chômage* ». Cette situation serait vécue difficilement et il aurait tendance à boire plus que de raison. La situation de son frère n'est pas sans évoquer ce qu'il a vécu quand, sa maladie devenant trop invalidante, on lui aurait demandé, sans ménagement, d'arrêter de travailler.

Guy s'est marié une première fois, avec une amie d'enfance. Mais ce mariage n'a pas duré et le divorce a été prononcé rapidement. Il reconnaît que son épouse et lui-même se sont connus trop jeunes. Sa femme a demandé le divorce et lui ne s'y est pas opposé, « *elle avait envie de vivre plus librement, d'ailleurs elle ne s'est pas remariée, elle a vécu toute seule avec notre fille Virginia* ». Sa femme décèdera par la suite dans un accident de voiture.

Guy reconnaît en avoir été très affecté car, bien que divorcés, ils n'avaient jamais rompu les liens familiaux, ne serait-ce que pour Virginia. Virginia, quant à elle, aurait manifesté quelques troubles du comportement à la suite du décès de sa mère. Elle aurait refusé, par exemple, de se rendre au cimetière. « *Aujourd'hui, affirme-t-il, ma fille a réussi à en faire le deuil et nous nous rendons régulièrement ensemble au cimetière* ». Depuis le décès de sa première épouse, Guy a assumé la garde de sa fille, ce qui n'a pas été sans poser quelques problèmes avec sa seconde épouse.

Professionnellement parlant, Guy a toujours travaillé, et cela jusqu'à l'apparition de sa maladie. Sa maladie s'est déclarée en 1992 et il a été mis en arrêt de travail en 94. Il a très mal vécu cet arrêt de travail : « *Je pense qu'ils auraient pu me reclasser à un autre poste. Les choses n'ont pas été très correctes* ». Il semblerait qu'aucun poste ne lui ait été proposé, et que son employeur n'a pas réfléchi à « *une solution pour que je m'arrête pas subitement de travailler* ».

Cet arrêt brutal l'a effectivement mis dans une situation difficile, sur le plan matériel et sur le plan psychologique. Sur le plan matériel : Guy avait alors 30 ans, une diminution de salaire avec les conséquences que cela suppose : « *Je ne savais pas comment payer ma maison. Il a fallu que je me batte pendant 2 ans pour que l'assurance prenne en compte mon handicap* ». Sur le plan psychologique : la blessure est importante, car il lui a fallu vivre avec les remaniements narcissiques qu'impose un tel état. C'est visiblement un homme défait qui porte un regard amer sur toute une partie de sa vie.

Après le divorce avec sa première épouse, il rencontre Annie. Annie était mariée, elle avait des difficultés avec son mari. Elle en parlera à Guy, d'abord confident, il deviendra son amant. « *Nous avons associé nos malheurs, et je le croyais qu'on pouvait faire quelque chose de bien, mais je me suis trompé* ». Guy ne peut s'empêcher d'exprimer quelques regrets face à ce choix : « *j'ai toujours été trompé, dès le début, mais je ne l'ai appris que récemment* ». En effet, sa seconde épouse, malgré leur vie en commun n'aurait jamais cessé de le tromper. Guy affirme ne s'en être jamais douté.

Après quelques années de concubinage, ils se marieront. Annie avait la garde de sa fille Alicia et Guy ne s'est pas opposé à ce que cette enfant vive avec eux. C'est en 1995, après le décès de sa première femme, que Guy aura la garde de sa fille. Le couple vivra alors avec les deux enfants.

Guy parle des difficultés qu'il rencontrait avec Alicia. Il a, dit-il, une *certaine idée de l'éducation des enfants*, c'est sur ces quelques principes, auxquels il tient, que les conflits avec Annie apparaîtront. Il se plaint de ne pas avoir été toujours soutenu par sa femme. Il pense d'ailleurs que si Alicia lui tenait tête si souvent, c'est que cette enfant sentait qu'elle était soutenue par sa mère.

Pourtant, contre toute attente, Guy, alors que sa maladie se développe et qu'il est obligé de rester à la maison, va pratiquer des attouchements sur Alicia.

Il reconnaît avoir commis ces gestes et s'interroge sur les causes qui les ont motivés, cependant il ne peut fournir d'explication. On lui aurait conseillé au début de « *voir un psy* », mais pourquoi faire, il ne comprend pas très bien « *ce qu'un psy peut faire* » vis-à-vis de faits qui se sont déroulés. Aujourd'hui c'est différent, dit-il, « *je suis seul et je comprends plus rien. C'est pour ça que je viens vous voir je voudrais comprendre* ». Guy n'arrive pas à « *se voir commettant*

*l'acte. Je ne nie pas les avoir faits, ces gestes, mais je me vois pas les faire. C'est tellement impossible que je n'arrive pas à me voir avec Alicia. Pourtant j'ai tout reconnu, je sais que c'est moi ».*

Guy, au-delà de quelques hésitations lors de nos premiers entretiens, ne semble pas éprouver de difficultés de contact. Son discours est correct mais sans recherche, il a néanmoins une expression tout à fait bonne. Face à l'acte qu'il a commis, Guy ne peut qu'exprimer ses doutes et ses questions. Habité par une angoisse prégnante, les hésitations de Guy sont rythmées par le cliquetis inquiétant de l'appareillage qui enserre ses jambes et qui l'aide dans ses mouvements. Incapable de fournir une quelconque explication face à son geste, il tente d'affronter l'impossible au point où il se demande comment une telle *idée* a pu surgir dans sa tête et le pousser à faire un tel acte, « *le soir je me demande quand est-ce que j'ai pu me formuler une telle idée* ». Toujours dans sa conquête de sens, Guy cherche à trouver le *temps* où l'idée a pu se fomentier et comment a-t-il osé la faire exister ? Comment cet intermède de la conscience lui a offert l'occasion d'oublier les valeurs qui le retiennent encore à son père et qui lui permettent de se *croire* encore un homme, « *entre ces machins (l'appareillage orthopédique) et ce que j'ai commis, je me demande si je suis encore un homme. Mon père m'a transmis des valeurs, mais qu'est-ce que j'en ai fait. Pourquoi il a fallu que j'oublie et que je m'oublie ?* » Effondré par la monstruosité de son acte, son corps, lesté par l'appareillage orthopédique, le hante au point qu'il ne s'y reconnaît pas, au point que s'y confondent l'acte et se tenant lieu d'armature, le cliquetis qui l'accompagne figurant une mélodie pétrifiante. Habité par l'indécence de son acte, son corps subordonné à l'ordonnement mécanique est l'incarnation de l'horreur.

*« Il est impossible que je me regarde, car entre ce que j'ai fait et ce que je suis devenu, c'est toujours une vision d'horreur qui se présente à moi. Où suis-je ? ».* Privé de son agilité, Guy se trouve piégé dans l'étau d'un destin qui se joue de lui, « *on ne m'a pas laissé ma chance. Quand vous tombez malade, tous les regards se détournent, vous n'existez plus* ».

Lâché par tous, après que son corps lui ait fait défaut, la maladie, qui touche au réel du corps, en tant qu'elle blesse l'architecture logique du corps imaginaire, vient, par cette blessure, élever le corps et le destin de Guy au statut d'énigme. « *Je ne comprends pas comment j'ai pu faire ça* ». L'enchaînement logique des événements a valeur d'aporie et construit un retour de sens où le sujet découvre, médusé, l'ordalie d'un destin auquel aucun fantasme ne pouvait en souligner l'horreur.

La monstruosité de l'appareillage orthopédique, qui le soutient aujourd'hui, rend au corps sa dimension réelle, c'est-à-dire éloignée de toute représentation idéale, narcissiquement libidinalisée. À la construction imaginaire du corps, qui l'élève au rang d'objet de désir, s'y substitue un appareillage technique qui vient castrer l'image idéalement valorisée qui constitue un des pans du fantasme.

Guy témoignera de cette difficulté. Ses hésitations lors de nos entretiens, son recours pathétique à une morale où il tente de témoigner de son adhésion à un ordre des choses rétablissant ainsi une lignée symbolique que la mort et la maladie semblent avoir rompue : « *De mon père, je garde des principes qui sont pour moi importants. J'essaye de donner à mes enfants une bonne éducation* ».

Abandonné professionnellement parlant, désorienté par l'attitude de sa femme qui lui aurait confié, « *j'étais au courant de ce que tu as fait à Valérie depuis le début* », il ne comprend pas pourquoi celle-ci a continué à entretenir des relations conjugales avec lui et pourquoi lui-même n'a-t-il pas su mettre un terme à tout cela. Perdu dans l'espace qu'il découvre, partagé entre un acte qui lui fait horreur et un corps dont la machinerie, exposée avec impudeur aux regards des autres, le délie de tout fantasme, Guy tente de renouer avec un sens de la vie hérité de son père, « *je me rappelle de ce que me disait mon père. C'est grâce à ses paroles, que j'ai essayé d'élever mes enfants* ». Cependant sa quête de sens fuit toujours devant l'évidente énigme d'un acte. Porté jusqu'à l'indécence par son geste, il découvre des horizons où aucune pensée ne pouvait le mener. Si « *ce qui peut être dit et pensé se doit d'être* »<sup>334</sup>, alors ce qu'il découvre est l'envers de toute figure, porté au lieu d'aucune intentionnalité, l'impossible dont se drape son acte dévaste, au-delà de toute subjectivité, la possibilité d'être conscience. C'est cette conscience qui le fuit, qui se défait, tout comme ses jambes se dérobent sous lui, que Guy tente de sauvegarder et qui pourrait le lier encore à son être. Dévoré par l'impersonnalité de l'acte, celui-ci ne l'arrache nullement au statut de sujet, d'où sa quête pour combler la déchirure qui, à son insu, lui fait découvrir un « *moi sans moi, incapable de se reconnaître pour tel, puisqu'il ne peut plus être sujet de lui-même* »<sup>335</sup>. Poussé à cette rencontre insondable, il s'agit de se donner les moyens de décrypter les enjeux de l'acte. « *Dans l'acte, si l'on pense à partir du passage à l'acte, le sujet se soustrait, disons aux équivoques de la parole comme à toute dialectique de la reconnaissance, il fait l'impasse sur l'Autre, et c'est même par*

---

<sup>334</sup> Parménide, *Les présocratiques*, op.cit. p.

<sup>335</sup> Blanchot, M., *L'Amitié*, p. 169

*là que l'enjeu de l'acte à proprement parler n'est pas chiffrable, qu'il est au contraire extérieur à l'univers des supputations, des computations, des équivalences et des échanges, il vise le définitif, et disons qu'au cœur de tout acte, à proprement parler, c'est bien le passage à l'acte qui est là pour nous comme paradigme* <sup>336</sup>.

Supposer une intention à l'acte, c'est bien croire en l'épreuve de tout vécu possible, et par là à la vérité de toute expérience. Cependant, cet appel au sens ne peut rendre compte de l'impossible dont le sujet fait l'épreuve, puisque l'impossible dévaste, au-delà de la seule subjectivité, la possibilité d'être conscience. L'acte impose un mode de présence qui exclut tout ego puisque ce qui s'y trouve, en son mode d'apparition, ne permet pas au sujet de s'y reconnaître, ce qui n'est pas sans évoquer la parole remarquable d'Hölderlin lors de son retour du sud de la France, quand apparaîtront les premiers signes de l'atteinte qui le perdra, « *nous avons presque perdu la parole à l'étranger* » <sup>337</sup>. Parole dont Blanchot remarque qu'allant à *l'étranger*, il subit l'atteinte décisive, car il vit sous sa menace, dans son voisinage.

Il n'y a pas de refuge contre ce sens qui partout nous exile, « *toujours là avant que nous soyons, toujours présent dans l'absence, toujours parlant dans le silence* » <sup>338</sup>. Pour Guy, son silence s'impose comme un événement, qui n'est rien d'autre qu'une déchirure dans la trame des choses. L'expérience à laquelle il est livré le désolidarise dans sa consistance d'être, puisque son acte vient imposer la différence irréductible, l'acte ne prend donc son sens que d'être cette subtile différence : il prend son sens de n'être subordonné à une quelconque détermination du sens.

C'est l'expérience à laquelle Lacan fait référence dans son séminaire *Le sinthome* <sup>339</sup> où il rappelle l'anecdote relatée par Joyce. Celui-ci aurait été ficelé par des camarades à une barrière en fil de fer barbelé, ils lui auraient donné une raclée. Cette bande, dirigée par un certain Héron, l'aurait battu durant un certain temps. Joyce s'interroge sur cette aventure car il ne lui en voulait pas à Héron, ce qui fait dire à Lacan, « *Il s'exprime alors d'une façon pertinente, comme on peut l'attendre de lui, je veux dire qu'il métaphorise son rapport à son corps. Il constate que toute l'affaire s'est évacuée, comme une pelure dit-il* » <sup>340</sup>. Découvrant par cette mésaventure que l'être de l'homme n'est pas originellement dans un rapport dialectique ni

---

<sup>336</sup> Miller, J.-A., *Jacques Lacan : remarques sur le passage à l'acte*, Paris, Mental, avril 2006, 17, 17-28

<sup>337</sup> Blanchot, M., L'itinéraire de Hölderlin, in *L'espace littéraire*, Paris, folio essais, 1988, p. 366

<sup>338</sup> Blanchot, M., *Le livre à venir*, Paris, Gallimard, p. 127

<sup>339</sup> Lacan, J., *Le séminaire livre XXIII le sinthome*, Paris, seuil, 2005, p. 143-155

<sup>340</sup> *Ibid.* p. 148-149

avec lui ni avec l'Autre, l'espace entrouvert à la chose permet d'en saisir la neutralité qui n'est pas le rien et qui n'est pas non plus le contraire de l'être, « *L'inconscient de Freud, c'est justement le rapport qu'il y a entre un corps qui nous est étranger et quelque chose qui fait cercle* »<sup>341</sup>. Dès lors, la conclusion s'impose « *on pense contre un signifiant. C'est le sens que j'ai donné au mot de l'appensée. On s'appuie contre un signifiant pour penser* »<sup>342</sup>.

Guy rencontre dans son corps « *l'étrangèreté* » même. La *claire nuit du rien de l'angoisse* lui révèle un monde où aucun mot ne semble pouvoir cerner l'incompréhensible. Comment peut surgir, parfois avec une telle violence, cet autre qui nous regarde ? Cet autre dont Guy ne peut se défaire et qu'il poursuit jusqu'à l'épuisement pour tenter d'en ravir un sens. Il nous faut peut-être comprendre comment le sens apparaît en son origine et sur quelle fracture il se construit. Freud, s'il ne fut pas le premier à vouloir circonscrire l'origine de la pensée, mit à jour, dans son effort de conceptualisation, le rapport singulier du sujet à son manque. Alors qu'il voulait construire un système qui puisse rendre compte du malaise de l'être, il découvrit l'homme divisé en son essence. Découverte si étonnante qui, quelques années plus tard lui feront encore s'interroger sur la singularité de la voie qu'il avait ouverte, « *Pour un moment je me trouve dans cette position intéressante de ne pas savoir si ce que je veux communiquer doit être considéré comme connu depuis longtemps et allant de soi, ou comme tout à fait nouveau et déconcertant. Tel est, je crois, plutôt le cas* »<sup>343</sup>.

---

<sup>341</sup> *Ibid.* p. 149

<sup>342</sup> *Ibid.* p. 155

<sup>343</sup> Freud, S., le clivage du moi dans le processus de défense, in *Résultats, idées problèmes*, Paris, PUF, 1992, p. 283



## IV De l'origine

### *Du principe des origines à l'énigme de la chose*

Aliéné à sa quête de sens, Guy reste hypnotisé par un geste vidé de toute intention. Comment pouvons-nous, alors que le sujet est entraîné par ce vide, donner consistance à une expérience qui le porte en deçà de toute rationalité ?

Peut-être nous faut-il d'abord entrevoir comment l'acte s'est lié au sens afin de s'en dégager ? C'est dans le *sens* de ce dégagement qu'il faudra sans doute reconnaître, dans sa *neutralité in-sensé*, ce qui travaille le sujet dans l'étrangeté qui l'anime, ce qui le fait toujours se conjuguer aux temps incertains de l'énigme. Car si l'on pense *contre un signifiant*, l'expérience, introduite par l'acte, se présente comme rupture, comme ce moment d'exil qui ne peut trouver ses coordonnées dans l'ordonnement même du monde. Réduit à la solitude par l'acte, nous ne pouvons même pas trouver de refuge en nous-mêmes, puisque notre intériorité supposée se renverse dans un *bors-soi* où domine le caractère de l'être étranger à soi (*Unheimlichkeit*). C'est pour cela qu'il nous faut être attentif à la remarque de Lacan, « dans la théorie de Freud, le réel n'a rien à faire avec le monde. Ce qu'il nous explique avec quelque chose qui concerne l'ego, à savoir le *Lust-Ich*, c'est qu'il y a une étape de narcissisme primaire qui se caractérise par ceci, non pas qu'il n'y ait pas de sujet, mais qu'il n'y a pas de rapport de l'intérieur à l'extérieur »<sup>344</sup>.

#### ***Pour introduire une problématique de l'acte***

La question qui est à l'origine de ce travail peut sans doute être envisagée selon deux logiques ou deux entrées.

##### Première entrée

La première entrée relève de la prise en compte d'une réalité qui par sa nature peut paraître extraordinaire, tant le sens, le bon sens au sens cartésien du terme y semble exclu. « *Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée ; car chacun pense en être si bien pourvu que ceux même qui*

---

<sup>344</sup> Lacan, J, *Le séminaire* livre XXIII *Le sinthome*, Paris, Seuil, 2005, p. 154

*sont les plus difficiles à contenter en toute autre chose, n'ont point coutume d'en désirer plus qu'ils en ont*<sup>345</sup>», rappelle Descartes dans son introduction au *Discours de la méthode*.

L'expérience à laquelle nous sommes confrontés, dans notre travail exclut le sens. Nous partons ici des considérations les plus empiriques qui soient. Puisque quels que soient les motifs évoqués, à un moment surgira, sur une forme angoissante, ce constat ; « *en fait je ne comprends pas ce qui m'a poussé à faire cela* » Ici, le sens ne résiste pas à la logique des faits. Toujours recherché, il semble cependant toujours fuir car ce qui le précède ne se conjugue pas au temps présent. L'acte, par sa nature, par son outrance voire son indécence, fait fuir le sens.

Si l'on suppose que vivre, c'est vivre dans un monde de sens, l'acte tient lieu d'étranger qui s'exclut en excluant. Puisque justement il ne peut-être circonscrit dans l'espace qu'il délimite. Toute connaissance quant aux raisons de son mobile y est exclue. Ainsi radicalement thématisé, l'acte s'exclut même du non-sens puisqu'il n'en a même pas la garantie.

L'acte, en sa qualité d'étranger, ne peut authentifier son lieu d'origine. La réflexivité essentielle à la connaissance ici lui fait défaut, car toute connaissance sera à jamais refoulée. C'est ce qu'il nous faudra comprendre à partir de l'acte de naissance de l'origine, tel que Freud le conçoit dans son texte « *l'Esquisse d'une psychologie scientifique* », et où déjà se perçoit l'idée d'un refoulement originaire, à partir de quoi toute pensée se déploie. Ce sera ici notre première étape.

Cliniquement parlant, les répercussions seront très importantes car c'est parce que les sujets *se regardent* dans un temps second, celui d'un commentaire sur le passage à l'acte, qu'ils sont pris alors dans le sens. Ce faisant, ils font l'épreuve d'une toute autre expérience, celle justement du point de butée où le monde se défaisant *apparemment* du langage dans l'acte, le sens en est, un temps, aboli. Bien que l'acte *semble* se défaire du langage, il ne peut pourtant exister sans celui-ci. L'acte, s'il est ce *bors représenté*, n'est pas sans entretenir une certaine relation avec l'opération signifiante. Ceci constituera notre seconde étape où, une fois le refoulement originaire démontré, il s'agira d'en discuter la pertinence à partir de la logique signifiante.

---

<sup>345</sup> Descartes, R., *Discours de la méthode*, Paris, Vrin, 1967, p.1-2

Ainsi l'expérience du passage à l'acte violent, si elle est qualifiée parfois de limite, ne garde sa valeur d'exception que de cette confrontation au sens. Se singularisant de cette rupture, l'acte lui donne tout le poids de l'étrangeté, forme radicale d'un au-delà de la conscience.

Ainsi, l'acte est toujours marqué du *sceau* de l'exception. Sceau dont le Robert propose cette définition « *cachet officiel où sont gravées en creux l'effigie, les armes, les devises d'un souverain, d'un Etat, d'un corps constitué... Et dont l'empreinte est apposée sur des actes pour les authentifier ou les fermer de façon inviolable* »<sup>346</sup>.

Définition remarquable tant elle fait résonner, par les limites qu'elle circonscrit, l'univers qu'elle scelle. L'acte, donc, porte en soi cette force débridée du chaos originel, se singularisant par sa rupture, son inscription, ce déchirement. De la désolation provoquée par son onde de choc persiste un silence dont les sujets médusés ne peuvent que formuler : *Je ne peux rien dire, ni rien faire.*

Tout se passe comme si cette expérience témoignait d'une rencontre improbable, c'est-à-dire qui se soustrait aux conditions habituelles de la rencontre offrant, dans ce non-accueil, tout le poids de ce qui excède au *moi*, provoquant l'effroi du regard confronté au non limite. Événement *inintégré*, une angoisse liée au pire, « *ce que soudainement je voyais était l'identité de ces parfaits contraires opposant, l'extase divine une horreur, extrême* »<sup>347</sup>.

Bataille souligne que l'angoisse, liée à l'expérience, ne peut que s'inscrire comme exception de l'ordre du monde. Se désolidarisant ainsi de l'explication complaisante qui inscrirait cette expérience comme un envers du sens, comme déjà là soumis au sens, en attente de sens. C'est à l'horizon du hors sens qu'il nous faudra porter notre attention.

Cependant de ne pas être inexistant, l'acte par sa déchirure ouvre un espace qui ne peut que l'éconduire hors du sens la tension qu'il exerce. Néanmoins, telle est l'expérience, quelque chose a eu lieu et l'espace d'un instant, tout est apparu d'une façon radicalement autre. Ici même l'excès semble porter les stigmates, tels des insignes indécents, de ce qui ne peut se réduire au sens, se défiant de toute signification, l'acte offre au sujet médusé l'impossible recours à un sens supposé. Faisant irruption dans une existence individuelle

---

<sup>346</sup> *Le Grand Robert de la Langue Française*, Paris, 2<sup>e</sup> édition, 2001

<sup>347</sup> Bataille, G., *Les larmes d'Éros*, Paris, \_\_\_\_\_, p 239

incapable d'en dénouer les sens, l'acte ébranle le sujet au point de se constituer étranger à l'expérience singulière qu'il a vécue. Seule une certitude demeure, celle d'avoir fait l'épreuve dans la rencontre de cet « *instant singulier* », une expérience éminemment paradoxale vécue sur le mode d'une « *inquiétante étrangeté* », véritable déchirure qui laisse le sujet aux portes d'un univers dont il ne pouvait le temps précédent concevoir et encore moins en imaginer l'existence.

Comment faire exister cet événement qui semble réfractaire au langage, qui se donne comme un excès radical ?

Dès lors, c'est dans un après-coup que peuvent s'entrevoir les enjeux portés par l'acte. Le récit semble constituer par sa forme singulière le creuset d'un excès non assimilable par le langage. C'est néanmoins par le recours aux conditions du langage qu'un travail peut être possible, car « *contentons-nous de ce nœud très express que je viens de faire entre la vérité, je n'ai pas impliqué nulle personne sinon celle à qui je fais dire ces mots : "moi la vérité je parle", nulle personne divine ou humaine est intéressée en dehors de celle-ci, à savoir : ce point d'origine entre le signifiant et la vérité* »<sup>348</sup>.

Demeure néanmoins le sentiment de l'horreur et le sentiment d'égarement qui s'y associe ; à ce titre, cette expérience mérite d'être interrogée.

## Mathieu

Le jeune homme presque par provocation avait demandé un rendez-vous. Ne lui avait-on pas répété que ce qu'il avait fait était « *anormal ?* » Dans un premier temps il se plaignait de la dureté de la sanction ; « *12 ans* répétait-il, *je dois payer, c'est vrai pour la connerie, mais 12 ans c'est dur à accepter* ».

Il avait fait appel pour faire « *descendre la peine* ». Il était donc dans l'attente. Mais qu'avait-il fait ? Un jour, pour son travail, il avait dû aller en déplacement. Alors qu'il arrivait sur son lieu de travail, les personnes avec lesquelles il avait rendez-vous, étaient en retard. Il décida d'aller se promener dans la campagne. Il rencontre une jeune femme qu'il décide d'aborder. L'envie lui vient de lui proposer de faire l'amour avec elle. Elle refuse et sans savoir pourquoi il commence à l'insulter et la frappe violemment. Il remonte dans sa camionnette et part travailler, peu de temps après, il sera arrêté et incarcéré.

---

<sup>348</sup> Lacan, J., *Le séminaire Livre La logique du fantasme*, inédit, séance du 7 décembre 1966

C'est après son jugement que je le rencontre. Nos entretiens fréquents lui procurent, dit-il, « *un certain soulagement* ». Mais il vient et parle peu, il ne supporte pas que « *les entretiens s'éternisent* », il les ponctue très rapidement par un « *c'est tout pour aujourd'hui, tout va bien. À la semaine prochaine ?* ». Nos entretiens dureront ainsi 7 mois. Fidèle aux rendez-vous, il s'inquiète si un jour je ne l'appelle pas : « *M'auriez-vous oublié...* », dit-il avec un humour caustique, teinté d'inquiétude. Un jour, j'apprendrai qu'il est transféré dans un autre centre pour passer à nouveau en jugement. Quelque temps après il reviendra et m'écrit pour que nous reprenions nos entretiens. En appel, sa peine a été confirmée, 12 ans. Maintenant il s'y résigne, bien qu'il pense qu'il y a là une certaine injustice à infliger une telle sanction. Il tente d'aménager son temps. Nos rendez-vous font partie de son emploi du temps. Nos entretiens reprennent avec la même régularité et sur un mode tout aussi énigmatique, il vient raconter « *sa semaine* ».

J'accepte ce contrat auquel il semble tenir sans que j'en perçoive les raisons. Un jour cependant, il confie, « *hier soir je pensais à notre rendez-vous et je me demandais ce que j'allais vous dire. À ce moment-là, je me suis rendu compte qu'il y avait une chose dont je n'avais jamais parlé et dont on ne m'avait jamais demandé de parler. Une chose que j'ai vue hier soir. La femme que j'ai agressée était enceinte de huit mois. Pourquoi j'ai pas vu qu'elle était enceinte, huit mois en plus c'est important. Je l'aurais vu je l'aurais pas agressée* ». Puis après un certain temps, « *C'est comme avec ma mère. Je suis le fils aîné et peu de temps avant toute cette histoire, ma mère m'a révélé que mon père n'était pas mon père. Elle n'a jamais voulu me dire qui était mon père. Je me doutais bien qu'il y avait un problème. J'ai trois sœurs, elles sont toutes les trois blondes, moi j'ai les cheveux noirs et j'ai le teint mat* ».

Ainsi, au détour du quotidien, une question vient percer l'ordonnancement métronomique de son univers. Il voit, où plus exactement, il est regardé par ce qui, à l'époque, il n'avait pu voir. « *Hier soir je pensais à notre rendez-vous et je me demandais ce que j'allais vous dire* » Cette vision lui fait horreur et opère en même temps un glissement vers une généalogie énigmatique. L'acte, dans son horreur, devient ce moment questionnant, ce moment où il ne peut plus reculer. « *Personne ne m'en avait parlé, ni la police, ni le juge, ni au moment du procès* ». Personne n'avait fait de remarque sur cette chose *incroyable*. « *Elle était enceinte de 8 mois, ça, doit se voir pourtant, personne n'avait pensé à ça* ». Mathieu ne voit pas ce qui est, l'acte transfigure la réalité et le rend étranger à elle.

N'y a-t-il pas une expérience similaire à celle de l'homme aux loups mais sous une forme inversée, quand il confie à Freud ; « *J'avais cinq ans, je jouais au jardin auprès de ma bonne, et j'étais en train d'entailler, avec mon couteau de poche, l'écorce d'un noyer. Je remarquai soudain, avec une inexprimable terreur, que je m'étais coupé le petit doigt de la main (droite ou gauche) de telle sorte que le*

*doigt ne tenait plus que par la peau. Je n'éprouvais aucune douleur mais une grande peur. Je n'osais pas dire quoi que ce fût à ma bonne, je m'effondrai sur le banc voisin et restais là assis, incapable de jeter un regard de plus sur mon doigt. Je me calmai enfin, je regardai mon doigt, et voilà qu'il n'avait jamais subi la moindre blessure »*<sup>349</sup> (Freud).

### Seconde entrée

Cette seconde entrée tente de lier l'expérience subjective de l'événement et les conditions d'un travail thérapeutique possible. Si l'événement stigmatise, par son excès, que quelque chose a eu lieu et qu'il est réfractaire à toute parole, comment lier l'irreprésentable à une parole, si ce n'est à le supposer produit par sa propre étrangeté ? Peut-on à cet impossible constituer un acte qui puisse permettre à un sujet de sortir de l'ornière à laquelle il a été confronté ?

La première entrée supposait la dimension de l'expérience vécue, cette seconde entrée suppose de définir les coordonnées du réel en jeu dans le récit. Tout comme Freud tentera de cerner le réel en jeu dans le rêve : « *qu'y a-t-il de réel dans les processus psychiques du rêve ?* »<sup>350</sup> (Freud). Si cette expérience fuit le sens, peut-elle être interrogée au point de prendre appui sur la dimension de l'énigme qu'elle produit ?

La seconde entrée nous oblige à un détour. Détour sur la parole qui reconstitue l'acte dans un scénario qui, parce qu'il supporte tout le poids de la logique argumentaire, veut en exclure toute énigme. Les Grecs avaient un terme, l'*atê*, comme nous l'avons vu, pour nommer la rencontre de l'homme avec son destin. Figure emblématique, l'*atê*, donnait une consistance logique à l'erreur ou à la faute. Sans pour autant tomber dans des explications complaisantes, l'*atê* permettait, sous les figures multiples qui lui donnent corps, d'incarner un destin énigmatique.

Comme l'explique Dodds, l'*atê* a une fonction, elle permet au sujet, si l'on ose cette explication, d'accepter sa division, sans avoir à rendre compte de ce qui l'a causée. L'*étrangèreté* qui habite le sujet dans ce moment d'égarement, ne lui appartient pas, le dieu auquel il prête l'intention trompeuse, le délivre d'un affrontement avec l'autre de lui-même.

---

<sup>349</sup> Freud, S., L'homme aux loups, in *Cinq Psychanalyses*, PUF, Paris, 1985, p. 389-390

<sup>350</sup> Freud, S., *L'interprétation des rêves*, op.cit. p. 72

Les explications que nous rencontrons, lors des premiers entretiens, sont encore remplies de ce trouble de l'*até*. Certes le mot n'y est pas employé, mais il y a cette tentation de céder à l'explication complaisante. Tout comme les Grecs, l'alcool, le mauvais destin, les contingences de la vie sont autant de causes auxquelles chaque sujet est prêt à accorder un crédit afin de ne plus être soumis aux contraintes de sa responsabilité. Tout comme nous l'ont enseigné les Grecs, il serait inopportun de croire à une mauvaise intention, il s'agirait plus exactement ici d'une négativité de la conscience au sens sartrien du terme. C'est-à-dire une tentative de cerner ce qu'il nomme la *mauvaise foi*. Sartre interroge la négativité de la conscience, « *Ma conscience ne se borne pas à envisager une négativité. Elle se constitue elle-même, dans sa chair, comme néantisation d'une possibilité qu'une autre réalité humaine ne projette comme sa possibilité* »<sup>351</sup>. Illusoirement, Sartre croit à la liberté de conscience, car il suppose, avec tout l'accent romanesque dont il était capable, que le *non* permet à la conscience de surgir dans le monde. C'est cette position ontologique qui lui permet de s'interroger sur la dimension de l'homme et soulever une question qui mérite ici notre attention, « *que doit être l'homme en son être pour qu'il soit possible de se nier ?* »<sup>352</sup> Nous saisissons cette interrogation pour tenter de cerner, en quoi l'acte participe à une négativité de l'être, comment s'allient des contraires et comment s'articulent dans un même récit, voire dans les mêmes mots des significations opposées.

Trois perspectives nous sont offertes

Le langage de la fiction

Du principe des origines à l'énigme de la chose

L'acte dans son rapport à la lettre

Trois espaces qui vont nous permettre d'éclairer les situations que nous rencontrons au sein d'une maison d'arrêt ou au centre de consultation dans lequel nous exerçons.

1) Le langage de la fiction est un texte de Maurice Blanchot qui va nous permettre, dans un premier temps, de cerner les subtilités de la narration. L'auteur met en perspective un même énoncé qu'il confronte à deux situations différentes et qui mettent en scène des *lecteurs*. Un fonctionnaire, qui lit une note, et le lecteur d'un roman. Nous osons penser que le thérapeute doit se situer dans la même perspective que le lecteur du roman, afin qu'il constitue un *lieu d'ignorance* où va s'instaurer un véritable espace de rencontre afin que les

---

<sup>351</sup> Sartre, J.-P., *L'être et le néant*, Paris, Gallimard, 1976, p. 82

<sup>352</sup> Sartre, J. P., op. cit. p. 83

sujets se détachent du rapport hypnotique qu'ils entretiennent avec leur acte. Seul moyen, nous semble-t-il, pour dépasser la négativité de leur être dans laquelle l'acte les entraîne.

2) Du principe des origines à l'énigme de la chose est cette seconde perspective qui tente de cerner comment Freud, voulant expliquer dans un premier temps la constitution de l'appareil psychique, se voit confronté à des subtilités spéculatives innovantes. C'est à ce trajet que nous nous arrêterons dans ce chapitre afin de circonscrire l'espace de la chose qui participe à la négativation de l'être.

3) L'acte, dans son rapport à la lettre, situe ce moment où si nous supposons que le thérapeute doit *lire* l'acte dans l'effort de témoignage que nous proposent les sujets, l'acte n'est pas sans un certain rapport à la *chose* qui s'authentifie dans la lettre.

### *Le langage de la fiction*

Ce qui est séduisant dans l'article de Blanchot, c'est la banalité de l'énoncé sur lequel il prend appui. Deux situations en soi insignifiantes : un fonctionnaire, acteur d'une scène sociale, et le lecteur d'une nouvelle ; entre eux un texte, « *le chef de bureau a téléphoné* ». Toute l'analyse subtile de Blanchot est de faire résonner l'écart *du sens* dans ce même énoncé liminaire. Ceci n'est pas sans évoquer les hésitations ou les commentaires succincts de nos premiers entretiens. En ce sens, l'indication, l'analyse et l'éclairage nous paraissent subtiles. Le récit le plus simple nous introduit à une complexité des plus surprenantes à condition que l'on tente, un instant, de faire surgir l'essence de cette différence de niveau et que l'on soit attentif à l'espace qu'il nous faut privilégier pour pouvoir en décrypter la subtilité : l'analyse que nous propose Blanchot est, en tout point, remarquable. Il va sans dire que les deux positions – le fonctionnaire et le lecteur – nous introduisent aux deux pôles de l'entretien clinique. Entre celui qui délivre son texte et celui qui écoute...

Dès le début du texte, le partenaire privilégié est le langage qui semble se déjouer des arcanes du sens en délivrant, dans la simplicité d'un énoncé, une logique aux lignes de fuite impressionnantes. « ...dans la nature du langage un changement important. Ainsi lorsqu'au bureau où je suis employé, je trouve ces mots écrits par la secrétaire "*le chef de bureau a téléphoné*" mes rapports avec les mots seront tout autres que si cette même phrase je la lisais dans le Château ».



Si les mots sont les mêmes, où réside donc la différence ? Pour Blanchot, le lecteur ne s'arrête pas aux mots, il « *les traverse. Ils (les mots) s'ouvrent au savoir qui est lié* ». Ainsi en tant que fonctionnaire, je ne lis pas les mots écrits, je saisis *directement* le rapport que je dois soumettre au chef de bureau et je perçois *directement* ma position de subordonné. Dans le roman, au contraire, je perçois *l'existence encore obscure* d'une administration régionale avec laquelle les relations paraissent malaisées.

Employé, je suis dans un univers connu, je sais qui est mon chef, je sais maintes choses se rapportant à ce qu'il est, ce qu'il dit, à ce que les autres disent de lui, ce qu'il veut, au caractère difficile de nos rapports hiérarchiques, au sens intolérable de la hiérarchie pour moi... « *Mon savoir est en quelque sorte infini. Si novice que je sois, je suis pressé de toutes parts par la réalité et partout je l'atteins et la rencontre* ».

Par contre, pour le lecteur des premières pages d'un récit, et quelle que soit la bonne volonté réaliste de l'auteur, le lecteur est fondamentalement ignorant. « *Je ne suis pas seulement ignorant de tout ce qui se passe dans le monde qu'on m'évoque, mais cette ignorance fait partie de la nature de ce monde, du moment qu'objet d'un récit, il se présente comme monde irréel avec lequel j'entre en contact par la lecture et non par mon pouvoir de vivre* ».

Cette seconde entrée rejoint, nous semble-t-il, la préoccupation de Freud, lorsqu'il étend le savoir du rêve au travail dans l'analyse. Le paradigme du rêve est donc, à bien des égards, constitutif du travail de la psyché. Il est ce moment où avec Freud, *écouter* et *entendre* dans la psychanalyse, c'est faire en quelque sorte du rêve le cristal qui, absorbant la réalité brute du mot, permet que s'en diffractent les figures. Le sujet doit être vu et observé *comme* un rêve est écouté.

L'originalité de la position freudienne est qu'elle rompt toute prétention de compréhension anticipée puisqu'il s'agit de conquérir une réalité qui n'est pas donnée avec la nôtre. L'atemporalité des associations permet la diffraction des images en autant de moments qui déchaînent le rapport hypnotique du rêveur à son récit. La conquête du désir contenu dans le rêve, si elle n'en est pas rendue plus facile, permet au rêveur, néanmoins, en se désolidarisant du sens, d'en percevoir la présence.

Cependant, rien ne serait compréhensible si l'on perdait de vue le point virtuel constitutif du rêve, à savoir son lieu d'adresse. Le rêve suppose dans sa construction même cette adresse pour que se lise la lettre qui le constitue. Tous les savoirs, de l'oniromancie aux dictionnaires des rêves, témoignent bien par cette attente de sens, du nouage du sens au récit du rêve. Comme si le rêve en appelait à un partenaire nécessaire à sa réalisation. Nous voyons bien en cela que le rêveur n'est jamais seul en son récit. C'est bien ce caractère biface du rêve que va révéler Freud lorsqu'il rapproche cette langue en image d'une écriture idéographique. L'énigme du rêve se révélerait de ce nouage au lieu de l'Autre et le sens apparaîtrait dans sa complétude. Pourtant, Freud reste attentif à cette solution. Des rêves restent réfractaires à cette solution. Avant d'analyser plus avant ce roc de l'interprétation, continuons notre avancée avec le texte de Blanchot. Soyons attentifs aux perspectives que nous offre son étude, puisque ce qui le retient, c'est la « *pauvreté d'un tel univers* » contenu dans un énoncé aussi liminaire.

Il y aurait une pauvreté dans un tel univers. Pourquoi ? Toutes les informations que je pourrais avoir, au-delà des descriptions que l'auteur pourra me proposer, « *je resterais toujours plus ou moins conscient du peu que je sais, car cette pauvreté est l'essence de la fiction qui est de me rendre présent ce qui la fait irréaliste, accessible à la seule lecture, inaccessible à mon existence; et nulle richesse d'imagination, aucune exactitude d'observation ne saurait corriger une telle indigence* ».

En somme, ce qui me rend ignorant, ce n'est pas tant le *peu* d'ignorance que j'en ai, que l'ignorance qui est au cœur de l'énigme que constitue la lettre. Cette ignorance a pour fonction de me rendre présent, « *pour moi si je propose à la psychanalyse la lettre comme en souffrance, c'est quelle y montre son échec. Et c'est par là que je l'éclaire : quand j'invoque ainsi les lumières, c'est de démontrer où elle fait trou* »<sup>353</sup>.

Aussi ne faut-il pas abandonner le terrain de l'indigence du sens puisque, revenant à son texte, il souligne : « *Lue sur mon registre et bien qu'articulée sur la réalité la plus présente, elle me livre au sentiment de l'événement qu'elle signifie et de l'acte à accomplir qui en sera la suite, mais sans que le savoir qu'elle porte en elle soit le moins du monde exprimé. Ce savoir restera normalement celui d'une conscience vide, qui pourrait se remplir, mais qui ne se remplit pas : lecteur conscient de mots significatifs, je n'ai présents à l'esprit ni les mots que je lis et que leur sens fait disparaître, ni ce sens que nulle image*

---

<sup>353</sup> Lacan, J., *Lituraterre*, in *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 13

définie ne présente, mais un ensemble de rapports et d'intentions, une ouverture sur une complexité encore à venir ».

Dès lors, c'est en son essence même qu'apparaît l'étrangeté du rêve car « *ce qui se lit, c'est de ça que je parle puisque ce que je dis est voué à l'inconscient, soit à ce qui se lit avant tout* »<sup>354</sup>.

C'est donc à ce qui s'y lit que doit porter notre attention, car la nuance subtile que nous apporte Blanchot aura des conséquences importantes, puisque poursuivant son analyse il y apporte deux distinctions :

- La première concerne l'expérience courante.

Dans cette expérience courante, lire et tendre suppose que le langage ne peut nous donner la plénitude des choses, car c'est un langage de signes qui par sa nature ne remplit pas ce qu'il vise, car sa visée est de le rendre inutile en le remplaçant. « *Invisibles, ne faisant rien voir toujours au-delà d'eux mêmes, toujours en-deçà des choses une pure conscience les traverse* »<sup>355</sup>.

- Dans le roman.

Dans le roman, l'acte de lire n'est pas changé, c'est l'attitude de celui qui lit qui le rend différent. « *Le chef de bureau a téléphoné* », sans doute est-ce aussi des signes qui agissent comme des signes. Mais ici nous partons de notre réalité. « *Il s'agit d'une part d'un monde qui a encore à se révéler et d'autre part, d'un ensemble imaginé qui ne peut cesser d'être irréel* »<sup>356</sup>.

C'est pour cette double raison que « *le sens des mots souffre d'un manque primordial et, au lieu de repousser toute référence concrète à ce qu'il désigne, il tend à demander une vérification à susciter un objet ou un savoir précis qui en confirme le contenu* »<sup>357</sup>. Ici, ce n'est pas tant la dimension imaginaire qui doit nous guider, d'ailleurs Blanchot est sur ce point catégorique : « *Il n'en résulte pas que les images jouent nécessairement un grand rôle dans une lecture romanesque ; on sait bien que les récits imaginaires parlent peu à l'imagination et que l'intérêt et la valeur d'un roman ne sont pas fonction de l'abondance qu'il produit* »<sup>358</sup>, que ce qui manque fondamentalement au texte et qui cependant le fait exister.

Cependant, c'est le phénomène qui est plus subtil dans, « *la mesure où leur sens est moins garanti, moins déterminé, où l'irréalité de la fiction les tient à l'écart des choses et les place à la lisière d'un*

---

<sup>354</sup> J. Lacan, *Le séminaire* livre XI, p 251

<sup>355</sup> M. Blanchot, *Le langage de la fiction*, in *la part du feu*, Paris Gallimard, p,

<sup>356</sup> *Ibid.* p.

<sup>357</sup> *Ibid.* p,

<sup>358</sup> *Ibid.* p,

*monde à jamais séparé, les mots ne peuvent plus se contenter de leur pure valeur de signe (comme s'il fallait toute la réalité et la présence des objets et des êtres pour autoriser cette merveille de nullité abstraite qu'est le bavardage de chaque jour), et à la fois prennent de l'importance comme attirail verbal et rendent sensible, matérialisent ce qu'ils signifient* »<sup>359</sup>. Ainsi le chef de bureau existe comme une entité verbale, un signifiant « *et tout ce que je saurai de lui désormais sera imprégné du caractère propre de ces mots, me le montrera particularisé, dessiné par eux* », mais que « *les événements, les personnages, les actes et les dialogues de ce monde irréel qu'est le roman, tendent à être évoqués, saisis et réalisés dans des mots qui, pour les signifier, ont besoin de les représenter, de les donner directement à voir et à comprendre dans leur propre réalité verbale* »<sup>360</sup>.

L'explicitation de toutes les conséquences d'une telle position constamment réitérée suffirait à elle seule à qualifier « *l'étrangèreté* » du rêve. Freud soulignera et interrogera tout au long de « *l'interprétation de rêves* » la forme dialectale individuelle de la *Bildersprache*, cette langue en images qui se rapproche d'une écriture idéographique. Ce que nous tenterons de démontrer, c'est que c'est la puissance de figurabilité du rêve, qui engendre tel un texte. Mais cette puissance de figurabilité est entièrement gouvernée par la logique signifiante. C'est à cette puissance-là que nous avons porté toute notre attention, car les sujets que nous rencontrons n'ont d'autres possibilité que de produire un texte afin de « *réduire la lourdeur des choses à l'agilité des signes* »<sup>361</sup>. Mais de quel lieu est produite cette vue étrangère qui redouble en somme « *l'étrangèreté* » de l'acte ?

Une première explication nous est fournie par Freud dans le texte sur les « *Constructions dans l'analyse* ». Freud est on ne peut plus explicite : « *Ce que nous souhaitons, c'est une image fidèle des années oubliées par le patient, image complète dans toutes ses parties essentielles. Ici nous devons rappeler que le travail analytique consiste en deux pièces entièrement distinctes, qui se jouent sur deux scènes séparées et qui concernent deux personnages dont chacun est chargé d'un rôle différent. Si l'on se demande un instant pourquoi on n'a pas eu l'attention attirée depuis longtemps sur ce fait fondamental, on ne tardera pas à se dire que rien là n'avait été caché (...) Nous savons tous que l'analysé doit être amené à se remémorer quelque chose qu'il a vécu et refoulé, et les conditions dynamiques de ce processus sont si intéressantes qu'en revanche l'autre partie du travail, l'action de l'analyste, est reléguée à l'arrière-plan. De tout ce dont il s'agit, l'analyste n'a rien vécu ni refoulé : sa tâche ne peut pas être de se remémorer quelque*

---

<sup>359</sup> *Ibid.* p.

<sup>360</sup> *Ibid.* p.

<sup>361</sup> *Ibid.* p.

*chose. Quelle est donc sa tâche? Il faut que, d'après les indices échappés à l'oubli, il devine ou, plus exactement, il construise ce qui a été oublié* »<sup>362</sup>.

Le hiatus est ici porté entre les deux scènes « *dans leur emploi anonyme, ne sont plus que des fantômes, des absences de mots et font régner, par cela même, au milieu du bruit le plus étourdissant, un silence qui est vraisemblablement le seul dans lequel l'homme puisse se reposer, tant qu'il vit* » et « *Le langage de l'existence réelle veut unir ces deux caractères opposés : pour autant qu'il nous est donné, chose réelle parmi les choses, dont nous disposons comme d'un acquis que nous n'avons pas besoin de faire nôtre pour nous en servir, il est aussi un acte tendant à se volatiliser avant de s'accomplir, uniquement soutenu par le vide d'une intention possible, aussi près qu'on peut l'imaginer de l'inexistence. Signe de la surabondance des êtres, être lui-même comme trace et sédiment du monde, de la société et de la culture, il n'est donc pur que s'il n'est rien. En revanche, la phrase du récit nous met en rapport avec le monde de l'irréalité qui est l'essence de la fiction et, comme telle, elle aspire à devenir plus réelle, à se constituer en un langage physiquement et formellement valable, non pas pour devenir le signe des êtres et des objets déjà absents puisque imaginés, mais plutôt pour nous les présenter, pour nous les faire sentir et vivre à travers la consistance des mots, leur lumineuse opacité de chose* ».

On verra alors que, si prosaïque que soit la prose et si proche de la vie banale que soit l'histoire, la langue y subit une transformation radicale, parce qu'il invite le sujet à réaliser sur les mots eux-mêmes la compréhension de ce qui se passe dans le monde qui semble l'exclure qu'on lui propose et dont toute la réalité est d'être l'objet d'un récit.

De là vient que la littérature puisse constituer une expérience qui, illusoire ou non, apparaît comme un moyen de découverte et un effort, non pour exprimer ce que l'on sait, *mais pour éprouver ce que l'on ne sait pas*.

L'acte même de parler permet de désolidariser le sujet de l'impasse de son acte, et suppose qu'on s'élève au-dessus des objets réels particuliers et qu'on s'oriente vers la réalité prise dans son ensemble, non, il est vrai, pour la concevoir et la vivre, mais pour l'écarter et, dans cet écart, trouver le jeu sans lequel il n'y aurait ni image, ni imagination, ni fiction. L'imagination repousse l'insistance des présences de détail et fait surgir le sentiment de la présence totale, mais ne la saisit que pour la suspendre et produire, derrière elle, des objets, des actions imaginés, irréels. Cependant, l'imagination va plus loin. Elle ne se contente pas

---

<sup>362</sup> S. Freud, *Résultats, idées, problèmes, II*, Paris, PUF, 1985, p. 270-271.

de se donner, dans l'absence d'un objet en particulier, cet objet, c'est-à-dire son image; son mouvement est de poursuivre et d'essayer de se donner cette absence même en général et non plus, dans l'absence d'une chose, cette chose, mais, à travers cette chose absente, l'absence qui la constitue, le vide comme milieu de toute forme imaginée et, exactement, l'existence de l'inexistence, le monde de l'imaginaire, en tant qu'il est la négation, le renversement du monde réel dans son ensemble.

*« Si l'on communique à un patient, écrit Freud, une représentation qu'il a, à un moment donné, refoulée, et que l'on a devinée, cela ne change rien à son état psychique. Et notamment ce n'est pas parce que la représentation précédemment inconsciente est maintenant devenue consciente que le refoulement est levé et ses affects supprimés, comme on pouvait s'y attendre. Au contraire, on n'obtiendra tout d'abord qu'un refus renouvelé de la représentation refoulée. Mais maintenant le patient a effectivement la même représentation sous une double forme et en des endroits différents de son appareil psychique ; premièrement, il dispose du souvenir conscient de la trace acoustique de la représentation qui lui a été communiquée et, deuxièmement, comme nous le savons avec certitude, il porte en lui, à côté de ce souvenir mais sous l'ancienne forme, le souvenir inconscient de ce qui a été vécu. En réalité, la suppression du refoulement n'intervient pas avant que la représentation consciente, une fois surmontées les résistances, ne soit entrée en liaison avec les traces mnésiques inconscientes. C'est seulement quand ces dernières sont elles-mêmes rendues conscientes que le succès est atteint. Par là, il semblerait s'avérer, à un examen superficiel, que des représentations, conscientes et inconscientes, sont les inscriptions, différentes et topiquement séparées, d'un même contenu. Mais la moindre réflexion montre que l'identité du souvenir communiqué et du souvenir refoulé du patient n'est qu'apparente. Avoir entendu et avoir vécu sont deux choses de nature psychologique tout à fait différente, même si elles ont un contenu identique ».*<sup>363</sup>

---

<sup>363</sup> Ibid., p. 272

# Chapitre 5 : Du principe des origines à l'énigme de la chose

## 1. Une psychologie scientifique.

### 1. 1. *Le modèle de l'action*

Si la philosophie a défini l'acte selon certaine modalité, il semble que la psychanalyse rebute à vouloir circonscrire si facilement l'objet dont elle tente de rendre compte<sup>364</sup>. Au-delà de l'expérience, comme nous l'avons vu précédemment, l'acte se pose aussi comme ce qui ne peut se saisir.

C'est à partir d'une expérience importante et après avoir soumis sa clinique à une critique intense que Freud va tenter de dégager une théorie qui rende compte dans un premier temps des jeux de force impliqués dans l'appareil psychique<sup>365</sup>. Le modèle physico-chimique sera dans un premier temps investi pour rendre compte de la complexité des rapports de force dans l'appareil psychique. Si Freud, au début de sa conceptualisation, forme le projet d'une *psychologie scientifique*, là où il pensait fournir une explication vis-à-vis de comportements dont il était le témoin, il trouve l'énigme d'un acte qui ne se soumet pas aux exigences de la volonté, ce faisant il n'est pas sans renouer avec les aspirations de sa jeunesse. « *Pour moi je nourris dans le tréfonds de moi-même l'espoir d'atteindre par la même voie, mon premier but : la philosophie. C'est à quoi j'aspirais originellement avant d'avoir bien compris pourquoi j'étais au monde* »<sup>366</sup>.

Son projet est d'offrir une étude qui permette « *de faire entrer la psychologie dans le cadre des sciences naturelles, c'est-à-dire à représenter les processus psychiques comme des états quantitativement*

---

<sup>364</sup> Assoun, P-L., De l'acte chez Freud, in *Nouvelle revue de psychanalyse*, Paris, Gallimard, n° 31 printemps 1985, p. 145-172

<sup>365</sup> Freud, S., Esquisse d'une psychologie scientifique in *Naissance de la psychanalyse*, Paris, PUF, 1973, p. 307-396

<sup>366</sup> Freud, S., *Naissance de la psychanalyse*

déterminés de particules matérielles distinguables, ceci afin de les rendre évidents et incontestables. Ce projet comporte deux idées principales :

1) Ce qui distingue l'activité du repos est d'ordre quantitatif. La quantité ( $Q$ ) se trouve soumise aux lois générales du mouvement.

2) Les particules matérielles en question sont les neurones.  $N$  et  $Q\eta$  (neurones quantité). Les expériences de ce genre sont maintenant fréquentes. »<sup>367</sup>.

À l'en croire, c'est dans un moment d'intense conceptualisation, qu'il écrit ce qui constituera les bases de toute son œuvre future. « Ainsi, par les fins, la volonté et l'autonomie, l'inconscient endommage d'un accroc, apparemment irrésorbable la Tathandlungsfilosofie. Mais en retour, il y inscrit de nouvelles questions : quel genre de "fins" peut bien s'assigner l'inconscient ? Qu'est-ce qu'il peut bien, à sa manière, "vouloir" ? De quel genre "d'autonomie" peut se prévaloir le sujet qu'il faut bien, somme toute, postuler à l'inconscient ? Dévoquées par les philosophes de l'Inconscient, ces questions ne restent pas lettre morte pour Freud : il y répond en les déplaçant, pour y instruire son "objet métapsychologique" »<sup>368</sup>. Revenons sur les principes qui fondent la psychologie scientifique.

#### 1. 1. 2. De l'origine aux principes de l'origine. De l'inertie à l'action

Il s'agit de proposer à partir de la clinique : « un principe fondamental, relatif à l'activité des neurones, par rapport à la quantité ( $Q$ ), principe qui, nous l'espérons, éclairerait bien la question puisqu'il semblait embrasser l'ensemble de la fonction (neuronique) et que nous appelons principe de l'inertie des neurones ; d'après cela, les neurones tendent à se débarrasser des quantités ( $Q$ ) et, en l'admettant, il devient possible de comprendre la structure et le développement des neurones aussi bien que leurs fonctions »<sup>369</sup>.

Face à la formulation d'un principe de fonctionnement, plus encore du principe fondamental de fonctionnement des neurones, Freud prend résolument position par rapport aux développements théoriques qu'il avait produits ultérieurement. Dans un premier temps il tente de déterminer l'équilibre nécessaire au système, dont il croit avoir trouvé le modèle. Freud affirme que ce qui est fondamental, c'est la tendance à l'élimination. L'inertie est la tendance « originelle » du système nerveux, qui vise la réduction du niveau de quantité à zéro<sup>370</sup>.

---

<sup>367</sup> S. Freud, *Esquisse d'une psychologie scientifique*, op. cit., p. 315

<sup>368</sup> Assoun, P-L., op. cit. P. 147

<sup>369</sup> S. Freud, *Esquisse d'une psychologie scientifique*, op. cit. p. 316

<sup>370</sup> *Ibid.* 317



Il faut supposer au départ un système neuronique « *primaire* » qui fonctionne sur le modèle du mouvement réflexe : tout stimulus sensible, toute réception de quantité est freinée par la stimulation des mécanismes musculaires qui en déchargent la quantité. Le système neuronique primaire vise à se maintenir dans un état de non-excitation. C'est ce que Freud appelle la fonction primaire : « *Le processus de décharge constitue la fonction primaire du système neuronique* »<sup>371</sup>.

### 1. 1. 3. La fuite comme préhistoire de l'acte

Parmi les processus de décharge, Freud en privilégie un tout particulièrement, il permet la suppression du stimulus : il s'agit de la fuite, « *Ici va pouvoir se développer une fonction secondaire. En effet, parmi les diverses méthodes de décharge, certaines sont préférées et maintenues parce qu'elles impliquent une cessation des excitations, la fuite par exemple. Il s'établit alors un équilibre entre la quantité d'excitation et l'effort qu'exige la fuite devant cette dernière* »<sup>372</sup>. Mais le système se complexifiant avec le temps, il y a des circonstances où la fuite est impossible : lorsque les stimuli sont des stimuli endogènes, qui proviennent de l'intérieur du corps comme les grands besoins (faim, respiration, sexualité). Ces stimuli ne cessent que lorsque des conditions particulières sont réalisées dans le monde extérieur. Comme l'organisme ne peut leur échapper, seul *un acte spécifique*<sup>373</sup> pourra faire cesser l'excitation endogène. Or, l'effort que cet acte implique est indépendant des quantités endogènes ( $Q\eta$ ), le schéma de l'action réflexe est inapte à rendre compte de l'action spécifique. Celle-ci ne peut qu'employer une quantité emmagasinée, opposer une quantité à une autre quantité. Le système neuronique doit dès lors corriger sa tendance à l'inertie pour permettre l'accumulation d'une certaine quantité nécessaire à l'action spécifique. La tendance à l'inertie se voit modifiée sous la forme d'une *tendance à la constance* : « *La même tendance persiste sous la forme modifiée d'un effort pour maintenir la quantité à un niveau aussi bas que possible et éviter toute élévation, c'est-à-dire pour conserver ce niveau. Toutes les réalisations du système neuronique doivent être envisagées soit sous l'angle de la fonction primaire, soit sous celui de la fonction secondaire imposée par les exigences de la vie* »<sup>374</sup>.

---

<sup>371</sup> *Ibid.* p. 317

<sup>372</sup> *Ibid.* p. 317

<sup>373</sup> *Ibid.* 317

<sup>374</sup> *Ibid.*, p. 317

Dans la préhistoire de cette théorisation, l'acte peut-être dit sans raison, mais ce n'est pas pour autant qu'il ne possède pas sa propre logique. À cet état naissant, l'acte se figure à partir des prémisses de l'action à accomplir, « *Cette action adéquate, pour la pulsion sexuelle de l'homme consiste d'une part en un acte réflexe spinal compliqué qui a pour conséquence de décharger ces terminaisons nerveuses, et d'autre part dans tous les préparatifs psychiques qui doivent être mis en œuvre pour le déclenchement réflexe. Tout autre chose que l'action adéquate ne servirait de rien, car l'excitation sexuelle somatique, une fois qu'elle a atteint sa valeur de seuil, se transforme continuellement en excitation psychique ; il faut absolument que se produise l'action qui libère les terminaisons nerveuses de la pression qui pèse sur elles* »<sup>375</sup>. L'action n'est donc rien d'autre que l'aboutissement d'une séquence : excitation somatique, excitation psychique, tension-poussée. Il y a réalisation par l'objet et les conditions externes de ce programme de « *détente* ». Faute de quoi, ou bien la décharge, l'action adéquate est remplacée par une moins adéquate (neurasthénie) ou bien l'excitation sexuelle somatique, dérivée hors du psychisme, se dépense dans des réactions totalement inadéquates (névrose d'angoisse). L'angoisse est ce qui n'a pu être agi, « *le symptôme s'inscrit au contraire dans l'axe de ce qui a rendu impossible l'action adéquate même. Freud a saisi le symptôme par cet effet majeur d'une inadéquation chronique originaire qui échoirait à l'action* ».<sup>376</sup>

Néanmoins, ce premier paragraphe de l'esquisse énonce d'emblée les deux principes fondamentaux du fonctionnement *neuronique* : *le principe d'inertie et le principe de constance*. C'est le principe d'inertie qui se voit qualifié de fondamental, d'originel et de primaire. Le principe de constance est en effet décrit comme un développement et une continuation en même temps qu'une modification de la tendance à l'inertie : en cela il représente la fonction secondaire de l'appareil neuronique.

#### 1. 1. 4. *Des principes à la clinique*

L'étude de l'hystérie, du trauma et de la scène de la séduction avaient permis à Freud de se constituer un champ d'application. Il y réaffirme dans l'esquisse l'importance du principe de constance. Cependant l'exigence à l'œuvre, dans l'appareil psychique, suppose que l'appareil psychique tende à la décharge totale de l'excitation : ce qui est visé est avant tout la satisfaction, celle qui « *tue* » l'excitation. L'excitation peut s'accumuler, « *affoler* » le système neuronique, se transformer en anxiété diffuse, pour tout et pour rien, en angoisse,

<sup>375</sup> Freud, S., Qu'il est justifié de séparer de la neurasthénie un certain complexe symptomatique sous le nom de « névrose d'angoisse », in *Névrose, psychose et perversion*, Paris, PUF, 1978, p. 32

<sup>376</sup> Assoun, P-L., op. cit. p 130

en douleurs physiques, ou bien « *épuiser* » le système nerveux, creuser en lui un vide, une fatigue, une dépression... De plus, à la différence de l'hystérie, aucun « *savoir* », conscient ou inconscient n'est de secours : « ... *la névrose d'angoisse ne pouvait être le prolongement d'une angoisse remémorée d'ordre hystérique... la source de l'angoisse ne doit pas être recherchée dans les faits psychiques. Il faut donc qu'elle se trouve dans le domaine physique* »<sup>377</sup>.

Préoccupé par la définition qu'il tente de produire, mais aussi prisonnier du modèle théorique dans lequel il cherche son inspiration, Freud suppose un fonctionnement « *physique* » de l'excitation qui serait la base sur laquelle peut s'édifier le principe de constance, en tant que principe de fonctionnement psychique, car impliquant un effort finalisé de l'appareil psychique et une action spécifique de celui-ci. C'est pour cela qu'il lui faut rendre compte d'un fonctionnement « *physique* » de l'excitation. Freud le conçoit dès lors sous la forme du réflexe et le nomme « *principe d'inertie* »<sup>378</sup>, qui se formule comme la tendance à réduire la quantité à zéro. Le principe d'inertie serait le principe auquel incomberait le rôle de « *penser le repos* », comme étant l'indice de ce qui « *distingue l'activité du repos est d'ordre quantitatif* »<sup>379</sup>.

#### 1. 1. 5. *Processus primaire et processus secondaire*

Après avoir posé le principe d'inertie comme fonction primaire du système neuronique, Freud tente d'articuler la « *théorie de la quantité* » qu'il vient d'établir, avec la connaissance des neurones. Deux possibilités s'offrent à lui ; ou bien le neurone est « *investi* », c'est-à-dire porteur d'une certaine quantité, ou bien « *vide* » ; le principe d'inertie indique dès lors le passage d'un courant de l'extrémité sensitive à l'extrémité motrice du neurone. Par contre, la fonction secondaire qui demande un emmagasinement de quantité oblige à supposer l'intervention de résistances qui s'opposent à la décharge : c'est la définition des *barrières de contact*. « *La structure des neurones - dit Freud - permet de penser que ces résistances se produisent aux points de contact (entre les neurones) qui jouent ainsi le rôle de barrière. L'hypothèse des barrières de contact s'avère fructueuse dans bien des domaines* »<sup>380</sup>.

Les barrières de contact départagent les neurones en deux sortes.

---

<sup>377</sup> Freud, S., Manuscrit E juin 1984, in *Naissance de la psychanalyse*, op. cit., pp. 80-81

<sup>378</sup> *Ibid.*, p. 314

<sup>379</sup> S. Freud, *Esquisse d'une psychologie scientifique*, op. cit., p. 315

<sup>380</sup> *Ibid.* p. 318

• D'une part, les neurones où tout se passe comme si les barrières de contact n'existaient pas, car ils sont perméables, réceptifs, non modifiables, à savoir qu'après l'excitation, ils recouvrent leur état antérieur.

• D'autre part, les neurones où l'action des barrières de contact est manifeste, car ils sont imperméables, peu réceptifs et modifiables, c'est-à-dire qu'après l'excitation, ils subissent un changement durable. Cette distinction est capitale et fonde la différence entre perception et mémoire, « *une des propriétés principales du tissu nerveux est celle de la mémoire, c'est-à-dire, en somme, la faculté de subir, du fait de quelque processus unique, isolé, une modification permanente* ». <sup>381</sup>

Il y aurait pour Freud, « *deux catégories de neurones, ceux d'abord qui se laissent traverser par les quantités (Q $\eta$ )... ensuite ceux dont les barrières de contact ont une action en ne permettant à la quantité (Q $\eta$ ) qu'un passage partiel ou difficile* » <sup>382</sup>. La première catégorie, appelée  $\Psi$ , système récepteur des stimuli venant de l'extérieur, la seconde appelée  $\Phi$ , système dont dépend la mémoire et « *probablement aussi les processus psychiques en général* » <sup>383</sup>. Ces barrières de contact ont une certaine perméabilité, l'excitation peut produire un effet de frayage, dans le sens où la fois suivante une excitation plus petite que la précédente peut les traverser. La résistance et la rétention de la quantité expliquent la mémoire ; leur capacité de frayage explique « *l'apprentissage progressif basé sur la remémoration* » <sup>384</sup>.

Bien que les barrières de contact soient les « *organes* » qui rendent possible la fonction secondaire, elles se voient tout aussi bien chargées de la fonction primaire, du fait qu'elles permettent une réduction de la quantité par frayage.

En fait, plus le système se complexifie en un ensemble de systèmes et plus il devient difficile de maintenir que ce qui est visé par la fonction primaire, telle qu'elle a été définie auparavant comme mise en oeuvre du principe d'inertie, est la décharge totale des stimuli. Freud passe alors à des expressions comme « *éviter une surcharge de quantité* », « *diminuer celle-ci dans toute la mesure du possible... éviter d'être rempli par la quantité* » <sup>385</sup>.

---

<sup>381</sup> *Ibid.* p. 319

<sup>382</sup> *Ibid.* p. 319

<sup>383</sup> *Ibid.* p. 320

<sup>384</sup> *Ibid.* p. 320

<sup>385</sup> *Ibid.* p. 321

Freud est alors obligé de substituer à la notion de primaire, telle qu'elle avait été conçue précédemment, une notion secondaire où le principe économique sous-jacent semble davantage proche d'une certaine constance, telle qu'elle avait été définie précédemment c'est-à-dire suivant un « *effort pour maintenir la quantité à un niveau aussi bas que possible et éviter toute élévation, c'est-à-dire pour conserver constant ce niveau* »<sup>386</sup>.

Le principe secondaire devient le principe où vont s'organiser les processus, ordonnant la pensée, le jugement et, finalement, l'appréhension même de la réalité. Le plus saisissant et le plus emblématique d'entre eux, la douleur, est sans doute l'affirmation du principe de déplaisir-plaisir comme exprimant la tendance originariaire à l'inertie. Freud s'interroge d'abord sur la douleur, considérée comme l'échec de l'organisation du système neuronique, dans la mesure où de grandes quantités traversent les systèmes, « *à la manière d'un coup de foudre* »<sup>387</sup>, sans que les barrières de contact parviennent à l'endiguer. Ces réflexions sur la douleur montrent la tendance du système neuronique à fuir la douleur. Or, cette fuite de la douleur est assimilée par Freud à la tendance primaire, définie dès lors comme évitement de tout accroissement de tension quantitative. Il va même jusqu'à soutenir que « *les deux tendances n'en constituent qu'une seule et unique* »<sup>388</sup>.

Le principe de déplaisir-plaisir, ce principe qui règle les sensations qualitatives venues de l'intérieur du corps, est assimilé au principe d'inertie : « *Nous savons qu'il existe dans le psychisme une certaine tendance à éviter le déplaisir, nous sommes donc tentés de confondre cette tendance avec celle, primaire, à l'inertie* »<sup>389</sup>. Le déplaisir est, en effet, assimilé à une charge, une augmentation de quantité; le plaisir, quant à lui, est assimilé à une décharge, une diminution de quantité : plus exactement les sensations de déplaisir et de plaisir sont des sensations lorsque la quantité, « *la faculté de percevoir des qualités sensorielles qui gisent, pour ainsi dire, dans la zone d'indifférence – entre plaisir et le déplaisir – disparaît en même temps. Nous expliquons ainsi ce fait : dans les neurones de perception ( $\omega$ N) existe un point optimum de réceptivité à l'égard de la période du mouvement neuronique quand ils sont nantis d'une certaine charge. Quand la charge augmente, il y a déplaisir, quand elle diminue, c'est le plaisir qui se produit – jusqu'au moment où il n'y a plus du tout de charge. La forme du mouvement en question devrait être construite d'après ces données* »<sup>390</sup>.

---

<sup>386</sup> *Ibid.* p. 317

<sup>387</sup> *Ibid.* p. 320

<sup>388</sup> *Ibid.* p. 326

<sup>389</sup> *Ibid.* p.331

<sup>390</sup> *Ibid.* p. 331-332

## 2. L'expérience de satisfaction

### 2. 1. Les deux expériences princeps

« Nous avons pu poser un principe fondamental, relatif à l'activité des neurones, par rapport à la quantité ( $Q$ ), principe qui éclairerait bien la question puisqu'il semblait embrasser l'ensemble de la fonction [neuronique] et que nous appelons principe de l'inertie des neurones »<sup>391</sup>. Il existerait un antagonisme entre un état de repos psychique, équivalent à la possibilité de décharge totale des stimuli exogènes, et des forces, représentées par les stimuli endogènes, qui troublent ce repos et provoquent un processus de complexification qui aboutira à des différenciations entre systèmes de l'appareil psychique.

Freud propose de fait une opposition entre l'extérieur et l'intérieur, entre l'exogène et l'endogène, basée sur un critère de différence de manipulation des stimuli de la part du psychisme. Au départ, ce qui vient de l'extérieur se manipule aisément, car tout stimulus peut être déchargé d'après le schéma de l'arc réflexe. Ce qui a comme conséquence que les stimuli externes n'entament pas le repos psychique. Par contre, les stimuli endogènes, exigeants, intarissables, ne peuvent pas être déchargés par des mouvements réflexes, troublent l'état de repos et obligent le psychisme à fournir un travail. Au départ donc, le système neuronique serait armé par rapport aux stimulations exogènes et désarmé par rapport aux stimulations endogènes.

L'hypothèse ici formulée par Freud permet de nous faire sentir que l'extérieur n'existe pas en tant que tel pour le psychisme, mais il se définit sous la pression d'un « intérieur » qui cherche à être apaisé, à trouver donc ses propres limites. Dans un seul cas, les stimuli externes ont la charge nécessaire pour « mettre en panne »<sup>392</sup> l'appareil psychique, c'est lorsque de grandes quantités traversent les dispositifs protecteurs en  $\Psi$ , pénètrent en  $\Omega$  et provoquent la douleur. Telle est l'épreuve « de la souffrance », expérience « contraignante » qui marquera le psychisme d'une aversion, d'une répulsion fondamentale pour le déplaisir. Les conséquences de cette expérience sont au nombre de trois :

1° Une importante élévation du niveau [de la quantité] qui provoque en  $W$  du déplaisir ;

2° Une tendance à la décharge qui peut être diversement modifiée ;

---

<sup>391</sup> *Ibid.* p. 316

<sup>392</sup> *Ibid.* p.

3° Un *frayage* entre cette tendance à la décharge et l'image mnémorique de l'objet qui a causé de la douleur.<sup>393</sup> Ceci permet à Freud d'envisager ce que va être un acte spécifique.

### 2. 1. 2. L'acte spécifique

La sphère de l'acte spécifique surgit donc à partir du moment précis où la stratégie d'inertie est contrariée, ce qui crée une boucle de rétroaction avec l'extérieur. Toujours animé par cette volonté d'inscrire et de circonscrire « l'espace » où la différence entre « le monde extérieur » et le « monde intérieur » s'exprime, Freud affronte la question des stimuli internes. Lorsque ce n'est pas un objet extérieur qui provoque la douleur, c'est l'image du souvenir de l'objet hostile, qui se voit réinvestie de quelque manière, par exemple par de nouvelles perceptions. Se produit alors un état qui n'est pas la douleur, mais qui présente des *similitudes* avec elle, un état qui sera appelé de déplaisir, accompagné d'une tendance à la décharge, semblable à celle de l'expérience de la douleur.

Dès lors la difficulté est celle-ci : dans la reproduction mnésique de l'expérience de douleur, il n'y a pas de quantité provenant de l'extérieur, il n'y a que la quantité investissant le souvenir. Or celle-ci ne peut avoir pour conséquence une élévation aussi importante de quantité, comme celle en jeu dans la douleur. D'où provient donc cette quantité ? L'énigme est résolue par Freud en introduisant une catégorie particulière de neurones : les neurones « *sécréteurs* »<sup>394</sup>, qui, au lieu de décharger la quantité comme les neurones moteurs, secrètent au contraire de la quantité lorsqu'ils sont excités. Le propre de l'expérience de douleur est l'établissement d'un *frayage* entre l'image du souvenir de l'objet hostile et ces neurones *sécréteurs*, grâce auxquels se libère du déplaisir.

En conclusion, l'expérience de la douleur est d'une très grande importance pour comprendre les processus en  $\Psi$ , car elle y laisse des « *motifs de nature contraignante* »<sup>395</sup>. À savoir le fait qu'elle a comme conséquence une répulsion, une aversion à maintenir l'image du souvenir hostile investie.

---

<sup>393</sup> *Ibid.* p. 338

<sup>394</sup> *Ibid.* p. 339

<sup>395</sup> *Ibid.* p.

C'est là la défense primaire ou refoulement : l'image du souvenir hostile est toujours abandonnée par l'investissement dès que possible. L'acte spécifique, tel qu'il s'élabore, laisse entendre qu'il est lié à une certaine nécessité, cette nécessité, c'est le refoulement.

### 2. 1. 3. De l'origine

En 1915, dans un moment plus abouti de sa théorisation, Freud affirmera : « *Nous sommes forcés par l'expérience psychanalytique, au contact des névroses de transfert, de conclure que le refoulement n'est pas un mécanisme de défense présent à l'origine, qu'il ne peut apparaître avant que ne soit instaurée une partition tranchée entre activité d'âme consciente et activité d'âme inconsciente et que son essence consiste seulement dans la mise à l'écart et le maintien à distance par rapport à la conscience. Cette conception du refoulement serait complétée par l'hypothèse qu'avant un tel stade de l'organisation animique, ce sont les autres destins des pulsions comme la transformation dans le contraire, le retournement sur la personne propre, qui maîtrisent la tâche de défense contre les motions pulsionnelles* »<sup>396</sup>.

Bien que la théorie de l'esquisse d'une psychologie scientifique ne représente que les prémisses d'une élaboration future, elle jette un regard neuf sur la problématique du psychisme en se désolidarisant radicalement des représentations précédentes : « *La défense primaire ou "refoulement" est bien plus difficilement explicable, je veux dire le fait qu'une image mnémonique hostile perde aussi vite que possible son investissement* »<sup>397</sup>. Néanmoins, c'est bien par la voie ouverte par cette théorisation que l'élaboration du concept de refoulement prendra corps. En effet, au niveau de *l'Esquisse*, la description freudienne de l'expérience de douleur ne permet pas de développements ultérieurs. Cela tient à la difficulté de concevoir « *l'image mnémonique hostile* » sur le modèle de l'objet extérieur provoquant la douleur. Ce qui est en jeu ici, ce n'est pas tant la *perception* que la *perte* d'un objet particulier qui nous introduit radicalement au fait que la marque portée par cette perte prendra un destin toujours singulier pour le sujet, celui de l'objet halluciné : « *Cette réaction, j'en suis persuadé, fournit tout d'abord, quelque chose d'analogue à une perception – c'est à dire une hallucination* »<sup>398</sup>.

Cependant, cette théorisation a le mérite d'entrevoir que le champ de l'expérience subjective est marqué par la prise en considération de la dépendance originelle corrélative de *l'Hilfflosigkeit*. C'est à ce point précis que se pose la question du rapport à l'Autre. « *Elle*

---

<sup>396</sup> Freud, S., *Le refoulement in Métapsychologie* Œuvres complètes, Paris, PUF, 1988, p. 190

<sup>397</sup> Freud, S., *Esquisse d'une psychologie scientifique*, op. cit, p. 340

<sup>398</sup> *Ibid.* p. 338



*réactive ainsi étrangement l'opposition originaire entre l'activité (poiesis) qui aurait sa fin hors d'elle-même, dans l'objet à produire, et l'action proprement dite (praxis) qui, telle la vision à l'œil, a sa fin en elle-même – à entendre ici comme ce qui du sujet « agissant », se réfère à l'Autre comme principe pur de « mise en acte »*<sup>399</sup>. Cette dialectique peut nous mettre au plus près de l'expérience proprement dite. À partir de l'esquisse, deux propositions se dessinent :

L'expérience de la satisfaction délimite le champ de l'intérieur, elle permet de dégager un certain statut de l'objet, associé à l'objet de plaisir ou de désir et à l'hallucination.

L'expérience de douleur préfigure une logique de l'action, elle trouvera tout son poids et sa juste position plus tard, lorsque la problématique du refoulement et du refoulement originaire, sera théorisée, mais dès à présent, la douleur détermine l'action dans la mesure où elle vient perturber l'inertie. Comme si la nécessité interne - les besoins - et externe - urgence de la vie - imposait au système neuronique une stratégie propre. L'inertie doit se spécifier en tactique du déchargement, car le système neuronique se voit obligé de renoncer à sa tendance originelle à l'inertie, c'est-à-dire à sa tendance au niveau zéro, il doit apprendre à supporter une quantité emmagasinée qui suffise à satisfaire les exigences d'un *acte spécifique*.

#### *2. 1. 4. Archéologie du refoulement et expérience de satisfaction*

Pour décrire l'expérience de satisfaction, Freud confie au système neuronique et à sa capacité de décharger toute stimulation externe selon le schéma de l'arc réflexe, la possibilité d'éprouver l'expérience de la satisfaction. Les excitations endogènes troublent, dès le début, le système : *« À mesure que s'accroît la complexité interne de l'organisme, le système neuronique reçoit des stimuli provenant des éléments somatiques eux-mêmes, des stimuli endogènes qui tendent à se décharger. Ils prennent naissance dans les cellules du corps et provoquent les grands besoins : la faim, la respiration, la sexualité »*<sup>400</sup>. Ici, se révèle toute l'impuissance de cet appareil psychique naissant *Hilfflos, Hilflosigkeit* ; ce sont les termes que Freud emploie pour caractériser l'état dans lequel l'organisme humain est plongé par incapacité de gérer en circuit fermé ses excitations endogènes. C'est que ces *« excitations ne cessent que si des conditions bien déterminées se trouvent réalisées dans le monde extérieur (par exemple dans le cas du besoin de nourriture) »*<sup>401</sup>.

---

<sup>399</sup> Assoun, P-L., op. cit. p. 148

<sup>400</sup> *Ibid.* p. 317

<sup>401</sup> Freud, S., *Esquisse d'une psychologie scientifique*, op. cit., p. 317

L'organisme humain ne peut qu'apporter une modification interne (manifestations émotives, cris, pleurs...), inapte à décharger durablement l'accumulation de tension due aux excitations endogènes. L'action à même de réaliser ces « *conditions bien déterminées* », l'action spécifique, ne peut, dans le cas des organismes humains, qu'être accomplie par une « *personne bien au courant* » : « *L'organisme humain, à ces stades précoces, est incapable de provoquer cette action spécifique qui ne peut être réalisée qu'avec une aide extérieure et au moment où l'attention d'une personne bien au courant se porte sur l'état de l'enfant* »<sup>402</sup>. Les stimuli endogènes révèlent l'*Hilflosigkeit* originelle de l'être humain qui va dès lors être redevable d'une « *personne secourable* » pour effectuer l'action spécifique nécessaire à la décharge des stimuli endogènes. Une fois cette action spécifique effectuée, l'organisme humain retrouve alors sa « *puissance* », sa capacité d'activité finalisée. « *Quand la personne secourable a exécuté pour l'être impuissant l'action spécifique nécessaire, celui-ci se trouve alors en mesure, grâce à ses possibilités réflexes, de réaliser immédiatement, à l'intérieur de son corps, ce qu'exige la suppression de stimulus endogène. L'ensemble de ce processus constitue un "fait de satisfaction" qui a dans le développement fonctionnel de l'individu les conséquences les plus importantes* »<sup>403</sup>.

Ces conséquences sont au nombre de trois :

1° L'expérience de satisfaction est liée à une fonction de décharge, c'est ce qui produit la suppression du déplaisir.

2° La perception de l'objet qui a rendu possible la décharge est particulièrement investie.

3° La décharge elle-même est investie. Un frayage s'établit entre ces investissements, une association, entre la perception de l'objet, la décharge, et l'état de besoin. La satisfaction aboutit à un frayage entre deux images mnésiques (celle de l'objet désiré et celle du mouvement réflexe) et la tension due à la pression des stimuli endogènes.

Lorsque l'état de tension réapparaît, le frayage rendra possible la réactivation des deux images mnésiques. D'après Freud, c'est l'image mnésique de l'objet qui est investie en premier lieu, et d'une manière particulière, car cet investissement provoque « *quelque chose d'analogue à une perception, c'est-à-dire une hallucination* »<sup>404</sup>. Privé d'une conceptualisation plus adaptée à l'espace qu'il découvre, Freud reste prisonnier d'une vision « *fonctionnaliste* ». Il n'y

---

<sup>402</sup> *Ibid.* p. 336

<sup>403</sup> *Ibid.* p. 337

<sup>404</sup> *Ibid.* p. 338

a que deux perspectives qui s'offrent au système qu'il promet : adéquat/inadéquat, spécifique/non spécifique. Cependant il semblerait, comme le remarque P-L Assoun<sup>405</sup> que l'essentiel se joue entre les deux, ou plus précisément dans la possibilité virtuelle, ainsi attribuée à « l'action », que cela se décharge ou non. Par ce registre « fonctionnel », Freud ouvre la voie à une question majeure, celle de la réalisation de la motion. Mais « réalisation » n'est pas à entendre comme ce qui va faire passer la psyché dans la réalité : le fait même que cela agisse « adéquatement » est à interpréter comme le signe que l'élaboration psychique a eu lieu. Il serait donc erroné de penser que l'action réalise le programme psychique, au sens où elle le ferait passer « à l'extérieur », où elle « l'appliquerait ». C'est bien plutôt que ça « passe à l'extérieur » – registre inhérent à l'idée même d'agir – qui signe la « réussite » du processus eu égard à la psyché, soit le fait qu'il ait trouvé sa voie.

### 2. 1. 5. Inscription psychique et réel

Cette réussite, qui fait que simultanément s'opère l'inscription psychique et la rencontre du réel, convoque un troisième terme, l'Autre, sous la figure « d'une personne bien au courant se porte sur l'état de l'enfant ». L'Autre n'offre pas seulement l'objet adéquat, il fournit au processus la médiation qu'il faut pour agir spécifiquement. « Je vais tenter de compléter la présentation schématique faite ci-dessus par quelques développements. On m'objectera à bon droit qu'une telle organisation qui est entièrement soumise au principe de plaisir et qui néglige la réalité du monde extérieur ne pourrait pas se maintenir en vie, ne fût-ce qu'un instant, de sorte qu'elle n'aurait absolument pas pu apparaître. Mais l'utilisation d'une fiction de ce genre se justifie quand on remarque que le nourrisson, à condition d'y ajouter les soins maternels, est bien près de réaliser un tel système psychique. Il hallucine vraisemblablement l'accomplissement de ses besoins internes, il révèle son déplaisir, lorsque l'excitation croît et que la satisfaction continue à faire défaut, par la décharge motrice des cris et de l'agitation et il éprouve ensuite la satisfaction hallucinée. Un peu plus tard, l'enfant apprend à utiliser ses manifestations de décharge intentionnellement comme moyens d'expression. Comme les soins donnés au nourrisson sont le prototype de la façon dont plus tard les enfants sont élevés, la domination du principe de plaisir ne peut véritablement prendre fin qu'une fois totalement accompli le détachement psychique d'avec les parents »<sup>406</sup>. Il faut de l'Autre pour que cela agisse.

---

<sup>405</sup> Assoun, P-L. op. cit. p. 153

<sup>406</sup> Freud, S., Formulations sur les deux principes du cours des événements psychiques, in *Résultats, idées, problèmes*, T I, op. cit., pp 136-137

## 2. 2. Les enjeux de la représentation

### 2. 2. 1. La répétition

L'expérience de satisfaction n'est pas un pur phénomène : c'est une construction théorique pour permettre à Freud de rendre compte des liens qui se tissent originellement à l'Autre. Cette expérience est évoquée par l'image du nourrisson au sein. « *Supposons en prenant le cas du bébé que l'image mnémonique désirée soit celle du sein maternel et de ses mamelons vus de face. Supposons encore que ce petit enfant commence à percevoir le même objet, mais de côté, sans le mamelon. Il a gardé dans sa mémoire le souvenir d'une expérience vécue fortuitement au cours de sa tétée, celui d'un mouvement de tête particulier qui a transformé l'aspect de face en aspect de côté. L'image de côté qu'il regarde maintenant l'incite à remuer la tête puisqu'il a appris, par l'expérience, qu'il doit faire le mouvement inverse pour obtenir une vue de face* »<sup>407</sup>. Dans cet exemple, le jugement ne joue qu'un faible rôle, mais il montre la possibilité d'arriver, en reproduisant des investissements, à exécuter un acte qui n'est qu'un mode accidentel *d'action spécifique*.

Ce qui se joue dans la reproduction, c'est la répétition, le retour à l'identité de la première satisfaction : « *Elle tend à éloigner une quantité (Q $\eta$ ) mobile de la perception désagréable pour la ramener à l'investissement neuronique manquant. À supposer que l'objet perçu soit semblable au sujet qui percevait, ce fait d'expérience rappelle que "c'est un objet du même ordre"* »<sup>408</sup> qui a suffi au sujet lors de la première satisfaction. L'objet constitue la marque qui permet le retour probable de la situation qui a apporté au sujet sa première satisfaction. C'est cette particularité de la marque que nous retiendrons puisqu'elle permet à la fois l'instauration de l'objet et de signifier, en même temps, la place où il manque. C'est ce qui originellement sanctifie la fonction de la lettre ; cerner ce qui ne peut être appréhendé dans aucun espace spéculaire.

Cette fonction de l'Autre qui est, mais aussi qui n'est pas, introduit le sujet dans un espace repérable, pour ne pas dire imaginaire, où l'autre qui est, donne une impression de structure permanente, et où l'autre qui n'est pas, peut-être compris grâce à une activité mnémonique, qui est l'annonce que le corps propre du sujet lui donne à voir. Ainsi, ce « *complexe d'autrui* », agit pour l'instauration d'un état d'identité et c'est pourquoi on peut parler de la « *valeur imitative d'une perception* ». Le jugement est un processus d'association entre des perceptions et des investissements du corps du sujet, qui tente à une

---

<sup>407</sup> Freud, S., *L'Esquisse d'une psychologie scientifique*, op.cit., p. 346

<sup>408</sup> *Ibid.* p. 346

identification entre ces deux processus : « *ce que nous qualifions d'objets est faits de reliquats échappant au jugement* »<sup>409</sup>.

L'expérience de satisfaction présuppose, en effet, non seulement un objet (la nourriture, dit Freud, donc le sein) mais aussi une action, l'action spécifique, c'est-à-dire une réponse aux activités musculaires désordonnées du nourrisson, témoignant d'un degré élevé de tension et ne pouvant pas aboutir à la décharge, du fait de la pression ininterrompue des stimuli endogènes (par ex., la faim).

### 2. 2. 2. De l'action spécifique. Répétition et communication

C'est cette réponse qui fait que les cris et les manifestations musculaires acquièrent petit à petit valeur de communication : « *La voie de décharge acquiert ainsi une fonction secondaire d'une extrême importance: celle de la compréhension mutuelle. L'impuissance originelle de l'être humain devient ainsi la source première de tous les motifs moraux* »<sup>410</sup>. La décharge qui a comme but l'extinction de la stimulation acquiert, grâce à l'action spécifique, fonction de communication, d'échange, de « *compréhension mutuelle* ». En un sens, on pourrait dire que le cri fonde la parole, ou est parole primordiale, sens assurément pertinent ; en un autre, cependant, on pourrait dire que la communication, ou la « *compréhension mutuelle* », repose sur une « *humanisation* » de la « *voie de décharge* », du fait de l'apport maternel. « *L'action spécifique* » maternelle, dès lors, ferait en sorte que la tension ne soit plus « *folle* », c'est-à-dire tournant à vide à un seuil très élevé et aspirant à la décharge totale, mais soit supportable car en instance d'apaisement.

Si la tendance à l'inertie est donc la tendance *originelle* de l'appareil neuronique, l'*action spécifique* aurait l'apanage de *lier* cette tendance originelle en introduisant un rythme entre le contact apaisant et la rupture du contact potentiellement tendant à l'inertie. L'expérience de satisfaction constituerait l'expérience *prototypique* permettant la mise en oeuvre du principe de constance, en tant que « *forme modifiée* »<sup>411</sup>, c'est-à-dire forme liée, du principe d'inertie. Le principe de constance est énoncé à partir de la nécessité de théoriser le fait

---

<sup>409</sup> *Ibid.* p. 351

<sup>410</sup> *Ibid.* p. 336;

<sup>411</sup> *Ibid.* p. 317

que le système neuronique a besoin d'emmagasiner une quantité d'énergie suffisante à « *satisfaire les exigences d'un acte spécifique* ».

### 2. 2. 3. *Action spécifique, de l'objet à la chose*

L'action spécifique, donc, n'est pas sans être liée à un objet. Cet objet, au regard de l'élaboration théorique que Freud nous propose, a une double détermination, puisqu'il s'ancre dans une certaine réalité, ce qui lui donne sa matérialité, mais *a contrario* son existence d'objet s'apparente au destin qui l'a vu naître, c'est-à-dire son propre effacement : « *“je” meurs avant d'être né* »<sup>412</sup>. En ce sens, la dimension de son être est plus proche de la chose (*das Ding*) que de sa réalité. L'objet ne peut être cerné que dans une bipolarité contradictoire, où ce que je crois cerner m'échappe par la singularité de son être. Toujours fuyant le signe que je crois se révéler dans sa présence, ne signifie rien, si ce n'est l'étrangeté qui se dérobe, d'où le poids indécent de l'acte qui toujours veille. L'objet donc reste en suspens, indécis.

Dans le *Séminaire sur l'éthique de la psychanalyse*, Lacan consacre plusieurs séances au commentaire de *l'Esquisse*. Il propose de considérer ce texte comme essentiel par les nouveautés conceptuelles qui sont en chantier. Il fera à partir de là un large commentaire sur le concept d'objet dont il suppose que c'est un tournant théorique, dans la mesure où l'articulation s'effectue à partir du principe de plaisir. Quel est cet *objet* par rapport auquel fonctionne le principe de plaisir ? Il semblerait que l'action spécifique soit le moyen pour atteindre cet objet, car cette relation à l'Autre est dès le départ indexée d'une motion particulière : « *celui que Freud désigne d'une très belle expression – le *Nebenmensch* – car c'est par l'intermédiaire de ce *Nebenmensch* en tant que sujet parlant que tout ce qui se rapporte au processus de pensée peut prendre forme dans la subjectivité du sujet* »<sup>413</sup>.

Lacan souligne que tout ce qui oriente le texte, c'est la découverte du lieu où règne le principe ordonné par la *Bahnung*, le lieu aussi où se produit tout le phénomène hallucinatoire de la perception, de la fausse réalité à laquelle est prédestiné l'organisme humain. C'est dans ce même lieu que se forment les processus orientés et dominés par la réalité, pour autant qu'il s'agit que le sujet retrouve le chemin de la satisfaction : « *dans cette*

---

<sup>412</sup> Blanchot, M., *L'écriture du désastre*, Paris, Gallimard, 1987, p. 157

<sup>413</sup> Lacan, J., *Le séminaire Livre VII L'éthique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1986, p. 50

*occasion, la satisfaction ne saurait être confondue avec le principe du plaisir*»<sup>414</sup>. Ainsi quand Freud trace l'ébauche de ce que peut représenter le fonctionnement normal de l'appareil, il parle non pas de réaction spécifique, mais *d'action spécifique*, comme analogon de la satisfaction. Il y a un grand système derrière cette *spezifische Aktion*, car elle ne peut justement correspondre qu'à *l'objet retrouvé*. « *Cette spezifische Aktion, il lui manquera toujours quelque chose. Elle ne se distingue pas là de ce qui se passe au moment où se produit la réaction motrice, car elle est effectivement réaction, acte pur, décharge d'une action* »<sup>415</sup>.

### 2. 3. Das Ding

Avant d'éclairer ce qu'est cette action spécifique, il nous faut déterminer le rapport qu'elle entretient avec *l'objet* singulier que la théorisation freudienne promet. Lacan n'occupera pas moins de deux séances, lors de son séminaire sur l'éthique de la psychanalyse, pour délimiter le champ singulier de la chose, *das Ding*. La chose s'inscrit dans l'opposition introduite par Freud entre principe de réalité et principe du plaisir. Opposition d'autant plus importante à distinguer car où le Français nomme la chose, l'Allemand a deux signifiants qui disent *la chose* – *das Ding* et *die Sache* ; il semblerait que Freud marque son texte de cette différence. Pour Lacan, l'originalité de la position freudienne se situe dans l'intuition qu'il a sur la science linguistique ; en effet, « *Freud a admirablement compris et formulé la distinction qu'il y a à faire entre l'opération du langage comme fonction, à savoir au moment où elle s'articule et joue en effet un rôle essentiel dans le préconscient, et la structure du langage, selon laquelle s'ordonnent les éléments mis en jeu dans l'inconscient. Entre, s'établissent ces coordinations, ces Bahnungen, cette mise en chaîne, qui en domine l'économie* »<sup>416</sup>.

Il s'avère que les choses du monde sont des choses structurées en parole, que le langage, que les processus symboliques, dominant et gouvernent tout. *La Sache* est bien la chose, est bien le produit de l'action humaine en tant que cette action est gouvernée par le langage : « *le mot est là en position réciproque, en tant qu'il s'articule, qu'il vient ici s'expliquer avec la chose, en tant qu'une action, elle-même dominée par le langage, voire par le commandement, l'aura, cet objet détaché et fait naître* »<sup>417</sup>. On perçoit comment le mot et la chose sont étroitement liés. Mais il en va

---

<sup>414</sup> *Ibid.* p. 51

<sup>415</sup> *Ibid.* p. 52

<sup>416</sup> *Ibid.* p. 57

<sup>417</sup> *Ibid.* p. 58

autrement pour *das Ding* et c'est toute l'originalité de la lecture de Lacan d'en déterminer les perspectives.

### 2. 3. 1. *Das Ding et dénégalion*

Pour en signifier la place, Lacan fait référence à l'esquisse et au texte de 1925, la dénégalion. Tout d'abord, *das Ding* n'est pas dans la relation qui permet à l'homme de mettre en question ses mots comme se référant aux choses qu'ils ont pourtant créées. De fait, *das Ding* n'est pas directement ordonné par la fonction symbolique, on pourrait même dire que *das Ding* lui échappe. Ce qu'il y a dans *das Ding*, c'est le secret véritable. Le secret véritable consiste dans la manière dont le principe de réalité est toujours tenu en échec, et dont il se fait valoir par une sorte de pression que Freud nomme *die Not des Lebens*, quelque chose qui veut, un état d'urgence, l'urgence de la vie. Le principe de réalité est donc évoqué par Freud sous la forme de son incidence de nécessité et le secret véritable consiste dans le fait que lorsque nous essayons de l'articuler pour le faire dépendre du monde physique, le principe de réalité fonctionne comme isolant le sujet de la réalité. Ce qui nous éloigne de toute fonction adaptative.

« Nous avons là la notion d'une profonde subjectivation du monde extérieur – quelque chose trié, tamisé, de telle sorte que la réalité n'est aperçue par l'homme, du moins à l'état naturel, spontané, que sous une forme profondément choisie. L'homme a affaire à des morceaux choisis de réalité »<sup>418</sup>. La réalité est en fait constituée de signes, « C'est un signe pour autant qu'il nous avise de la présence de quelque chose qui se rapporte effectivement au monde extérieur, signalant à la conscience que c'est ce monde extérieur auquel elle a affaire »<sup>419</sup>.

Le principe de réalité domine ce qui, conscient ou préconscient, se présente en tout cas dans l'ordre du discours réfléchi, articulable, accessible, sortant du préconscient. Les processus de pensée, en tant que le principe du plaisir les domine, sont inconscients. Ils ne parviennent à la conscience que pour autant que l'on puisse les verbaliser ; qu'une explication réfléchie les ramène à la portée du principe de réalité, afin de lui permettre de s'orienter par rapport au monde réel.

---

<sup>418</sup> *Ibid.* P. 59

<sup>419</sup> *Ibid.* p. 60



Ainsi, « *c'est dans ses propres paroles, que le sujet, d'une façon combien précaire, arrive à saisir les ruses grâce auxquelles viennent dans sa pensée s'agencer les idées, qui émergent souvent d'une façon combien énigmatique. La nécessité de les parler, de les articuler, introduit entre elles un ordre souvent artificiel* »<sup>420</sup>. Il y a, et la clinique nous le démontre, abondance d'explications pour tenter de cerner sous quelle rationalité les faits se sont enchaînés ; cependant, c'est dans cet ordre même, dans cette nécessité artificielle, que réside pourtant la *nécessité* de dégager, dans ces formes inorganiques, ce que la parole délivre lorsqu'elle tente de cerner ce qui la lie à l'Autre, dans la mesure où le processus de pensée ne nous est accessible que par l'artifice de la parole articulée. Lacan insiste d'ailleurs sur le terme que Freud choisit, *Bewegung*, terme qui indiquerait le *mouvement de la parole* et qui est ce niveau où l'appareil tend avant tout à se décharger en mouvement pour maintenir la tension au niveau le plus bas. Ce qui n'est pas sans rappeler la réflexion d'Heidegger où, commentant le « *déploiement de la parole* », il évoque son souhait de faire avec la parole une expérience : « *Faire une expérience avec la parole veut dire : nous laisser en propre aborder par la parole que nous adresse la parole, cependant même que nous acceptons d'aller et d'entrer dans cette adresse en nous y accommodant* »<sup>421</sup>.

### 2. 3. 2. *Le monde en présence et écriture*

Donc, il nous faut bien comprendre que le monde est tout d'abord *en présence*, telle une impression brute qui est ensuite organisée, ordonnée, en une expérience. C'est cette particularité de l'expérience de l'*être-au-monde* qui va pouvoir nous permettre de rendre compte de l'acte et de son étrangeté, en tentant d'en décliner toutes les occurrences et tout d'abord celle qui pose cette première donnée comme une *Niederschrift*, une écriture. C'est la lecture de la lettre 52, que propose Lacan qui nous y rend sensible : « *la Wahrnehmung, l'impression du monde extérieur comme brute, originelle, primitive, est hors du champ qui correspond à une expérience notable, c'est-à-dire inscrite dans quelque chose dont il est frappant qu'à l'origine de sa pensée Freud l'exprime comme une Niederschrift, quelque chose qui se propose donc, non pas simplement en termes de Prägung et d'impression, mais dans le sens de quelque chose qui fait signe, et qui est de l'ordre de l'écriture* »<sup>422</sup>.

---

<sup>420</sup> *Ibid.* p. 61

<sup>421</sup> Heidegger, M., *Le déploiement de la parole*, in *Acheminement vers la parole*, Paris, Tel Gallimard, 1981, p. 143

<sup>422</sup> *Ibid.* p. 63

Cette écriture s'inscrit dans une procédure structurelle, c'est-à-dire que cette *Niederschrift* précède une *Vorbewusstsein* puis un *Bewusstsein*, qui nous fasse progresser d'une signification du monde à une parole qui peut se formuler : « *la chaîne qui va de l'inconscient le plus archaïque jusqu'à la forme la plus articulée de la parole chez le sujet, tout cela se passe entre Wahrnehmung et Bewusstsein* »<sup>423</sup>.

*Das Ding* est l'élément qui est à l'origine isolé par le sujet, dans son expérience du *Nebenmensch*, comme étant de sa nature étranger. Le complexe de l'objet est en deux parties, il y a division, différence dans l'abord du jugement. Tout ce qui, de l'objet, est qualifié, peut être formulé comme attribut, rentre dans l'investissement du système  $\Psi$  et constitue les *Vorstellungen* primitives autour desquelles se jouera le destin de ce qui est réglé selon les lois du *Lust* et de *L'Unlust*, du plaisir et du déplaisir, dans ce qu'on peut appeler les entrées primitives du sujet. *Das Ding* est tout à fait autre chose.

Pour saisir *Das Ding*, il faut cerner l'esprit de la *Verneinung* pour y retrouver la même fonction de ce qui du dedans du sujet, se trouve à l'origine porté dans un premier dehors, un premier dehors qui n'a rien à faire avec cette réalité dans laquelle le sujet aura ensuite à se repérer : « *maintenant il ne s'agit plus de savoir si quelque chose de perçu (une chose) doit être accueilli ou non dans le moi, mais si quelque chose de présent dans le moi comme représentation peut aussi être retrouvé dans la perception (réalité). C'est, comme on le voit, de nouveau une question d'extérieur et d'intérieur. Le non-réel, le simplement présenté, le subjectif, n'est qu'à l'intérieur ; l'autre, le réel, est présent à l'extérieur aussi* »<sup>424</sup>. Poursuivant son analyse, Freud propose alors, « *La fin première et immédiate de l'examen de la réalité n'est donc pas de retrouver dans la perception réelle un objet correspondant au représenté, mais de le retrouver, de se convaincre qu'il est encore présent* »<sup>425</sup>. Le *Ding* comme premier extérieur serait ainsi ce autour de quoi s'oriente tout le cheminement du sujet, mais la nuance subtile à laquelle s'attache Lacan, c'est d'extraire la *racine* de l'objet, si Freud considère qu'il y a bien quelque chose qui est radicalement perdu dans cette première expérience, il est clair que ce qu'il s'agit de retrouver ne peut être retrouvé, car sa perte vise une dimension particulière de l'objet ; Lacan est ici très clair : « *c'est de sa nature que l'objet est perdu comme tel* »<sup>426</sup>. D'ailleurs, aucune perception ne serait possible si la dimension de l'hallucination ne venait justement cerner cette perte de *nature* de l'objet. Le monde de la perception nous est donné par Freud comme dépendant de cette

---

<sup>423</sup> *Ibid.* p. 64

<sup>424</sup> Freud, S., La négation, in *Œuvres complètes XVII 1923-1925*, Paris, PUF, 1992, p. 169

<sup>425</sup> *Ibid.* p. 169-170

<sup>426</sup> Lacan, J., *Le séminaire* livre VI *L'éthique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1986, p. 65

hallucination fondamentale sans laquelle il n'y aurait aucune attention disponible. En effet, ponctue Freud : *« l'existence de la représentation est donc déjà un garant de la réalité du représenté. L'opposition entre subjectif et objectif n'existe pas dès le début. Elle s'instaure seulement par le fait que la pensée possède la capacité de présentifier de nouveau, par reproduction dans la représentation, quelque chose autrefois perçu, l'objet n'ayant plus à être présent à l'extérieur »*<sup>427</sup>.

#### 2. 3. 4. La question de l'action et la fonction de la lettre

Le caractère *proprement originel* de toute action est d'être un moyen de reproduction, tel est l'enseignement de Freud dès 1895. Or cette *« action spécifique »* s'éclaire, selon Lacan, par la logique de l'accès hystérique, il *« ne constitue pas une décharge mais une action qui conserve le caractère inhérent à toute action : être un moyen de reproduire le plaisir »*, de sorte que *« les accès de vertige, de sanglots, tout est mis au compte d'une autre personne, mais surtout au compte de cet autre personnage préhistorique, inoubliable, que nul n'arrive plus à égaler »*<sup>428</sup>.

Dès lors, affirme Lacan : *« Si la fin de l'action spécifique qui vise à l'expérience de satisfaction est de reproduire l'état initial, de retrouver das Ding, l'objet, nous comprendrons bien des modes du comportement névrotique »*<sup>429</sup>. Le modèle théorique de l'expérience de satisfaction éclaire la compréhension des modes du comportement névrotique. Ainsi la conduite de l'hystérie a pour but de recréer un état centré par l'objet, *« en tant que cet objet est le support d'une aversion, car c'est en tant que l'objet premier est objet d'insatisfaction que s'ordonne l'Erlebnis spécifique de l'hystérie »*<sup>430</sup>.

*Das Ding* doit alors être conçu originellement comme hors signifié, non pris par l'opération de la représentation, *« c'est en fonction de cet hors-signifié, et d'un rapport pathétique à lui que le sujet conserve sa distance et se constitue dans un monde de rapport, d'affect primaire, antérieur à tout refoulement »*<sup>431</sup>. *« Le Ding, continue Lacan, est l'élément qui est à l'origine isolé par le sujet, dans son expérience du Nebenmensch, comme étant de sa nature étranger, Fremde »*. Et plus loin : *« Le monde freudien, c'est-à-dire celui de notre expérience, comporte que c'est cet objet, das Ding, en tant qu'Autre absolu du sujet, qu'il s'agit de retrouver »*<sup>432</sup>.

---

<sup>427</sup> Freud, S., La négation, op. cit. p. 169

<sup>428</sup> Freud, S., Lettre n° 52 du 6.12.1896, in *Naissance de la psychanalyse*, op. cit., p. 159

<sup>429</sup> J. Lacan, *Le Séminaire* Livre VI *L'éthique de la psychanalyse*, op.cit. pp. 66-67.

<sup>430</sup> *Ibid.* p. 67

<sup>431</sup> *Ibid.* p. 68

<sup>432</sup> J. Lacan, *Le Séminaire - Livre VII*, op. cit, pp. 64-65.

*Das Ding*, c'est encore à un passage de *l'Esquisse* que Lacan emprunte ce terme. En essayant de rendre compte de l'activité du jugement, Freud propose cette idée que c'est grâce à autrui que l'être humain apprend à connaître. Autrui suscite un intérêt théorique car il a été le premier objet de satisfaction et le premier objet hostile.

Le passage de *l'Objekt* à *das Ding* est lourd de conséquences. Car si *das Ding* est le centre autour duquel gravitent les *Vorstellungen* inconscientes, ce centre ne se constitue que de l'exclusion de la Chose. « Vous ne serez pas étonnés - affirme en effet Lacan - que je vous dise qu'au niveau des *Vorstellungen*, la Chose non pas n'est rien, mais littéralement n'est pas - elle se distingue comme absente, étrangère »<sup>433</sup>. Et encore : « Car ce *das Ding* est justement au centre au sens qu'il est exclu. C'est-à-dire qu'en réalité, il doit être posé comme extérieur, ce *das Ding*, cet Autre préhistorique impossible à oublier dont Freud nous affirme la nécessité de la position première, sous la forme de quelque chose qui est entremet, étranger à moi tout en étant au cœur de ce moi, quelque chose qu'au niveau de l'inconscient, seule représente une représentation »<sup>434</sup>.

*Das Ding* est donc ce réel premier, exclu comme tel du procès des représentations, donc de la chaîne signifiante ; il est ce qui est foncièrement étranger. Ce terme, étranger, scande le discours de Lacan avec insistance. Freud avait désigné d'« aide étrangère », l'apport nécessaire pour l'action spécifique. Chez Lacan, au contraire, ce mot, étranger, devient le pivot de sa relecture de l'expérience de satisfaction ; l'Autre primordial est l'Autre absolu, ce qui est radicalement étranger, à distance radicale de tout *Objekt*, de tout objet : « il n'y a pas de bon et de mauvais objet, il y a du bon et du mauvais, et puis il y a la Chose. Le bon et le mauvais entrent déjà dans l'ordre de la *Vorstellung*, ils sont là comme indices de ce qui oriente la position du sujet, selon le principe du plaisir, par rapport à ce qui ne sera jamais que représentation, que recherche d'un état élu, d'un état de souhait, d'attente de quoi ? De quelque chose qui est toujours à une certaine distance de la Chose, encore qu'il soit réglé par cette Chose, laquelle est là au-delà »<sup>435</sup> Exclue, étrangère, située au-delà et à distance, la Chose l'est car elle est l'objet de l'inceste « (...) *das Ding*, qui est la mère, l'objet de l'inceste, est un bien interdit... »<sup>436</sup> Et encore : « C'est là que je veux vous arrêter. Ce que nous trouvons dans la loi de l'inceste se situe comme tel au niveau du rapport inconscient avec *das Ding*, la Chose. Le désir pour la mère ne saurait être satisfait parce qu'il est la fin, le terme, l'abolition de tout le monde de la demande, qui est celui qui structure le plus profondément l'inconscient de l'homme. C'est dans la mesure même où la fonction du principe de plaisir est de faire que l'homme cherche toujours ce qu'il doit retrouver,

---

<sup>433</sup> *Ibid*, p. 78.

<sup>434</sup> *Ibid*, p. 87

<sup>435</sup> *Ibid*, p. 78

<sup>436</sup> *Ibid*, p. 85

*mais ce qu'il ne saurait atteindre, c'est là que gît l'essentiel, ce ressort, ce rapport qui s'appelle la loi de l'interdiction de l'inceste »<sup>437</sup>.*

## David le rapt de la chose

David est un jeune homme de 18 ans, que je ne verrai que trois fois. Trois séances auxquelles il ne voudra pas donner suite ; *« peut-être que j'en ai dit suffisamment, dira-t-il, peut-être qu'un jour je reviendrai ».*

David est un grand jeune homme d'allure très sportive. Il semble très à l'aise, pourtant très rapidement, dans le bureau, David donnera le sentiment de vouloir s'effacer, son aisance sportive disparaîtra rapidement. Hésitant, il semble avoir beaucoup de difficultés pour parler. Les silences sont parfois longs et, malgré mes encouragements, il préfère rester sur sa réserve. Après ce temps, j'apprends qu'il est adressé par le tribunal, son *« affaire »* est suffisamment délicate pour *« qu'on »* lui ait conseillé d'aller parler à un psy. Lui n'en éprouvait pas le besoin, *« raconter tout ça c'est ne jamais pouvoir oublier »*, affirme-t-il, mais oublier quoi ?

David veut oublier ce qu'on lui a fait ; il veut oublier au point que les mots lui manquent pour dire son désarroi et qu'il ne comprend pas pourquoi il a écouté les conseils et pourquoi il a pris rendez-vous. Néanmoins il osera parler de la chose, c'est-à-dire ce pourquoi il est actuellement au tribunal. David a été violé par son moniteur de sport et cela durant cinq ans. Cinq années durant lesquelles David n'a rien dit. Il a subi les outrages, se laissant salir, *« quand je rentrais le soir chez moi, il fallait que je me lave avec une énergie folle, tellement je me sentais sale ».*

Tout avait commencé il y a six ans. Enfant doué pour le sport, son moniteur prit soin de parfaire la technique de son élève. Il le gardait un peu plus longtemps que les autres enfants, après les entraînements et il le raccompagnait ensuite dans sa famille, *« il avait toute la confiance de mes parents, qui l'ont invité plusieurs fois à manger ».* David n'a jamais rien pu dire, il a subi durant toutes ces années les assiduités du *« prof »*, *« j'avais le sentiment d'être seul, de ne pas être compris et qu'on ne me croirait jamais ».* Plus tard, il en parlera à son amie, *« je lui disais tout ou presque ».* Un jour plus qu'un autre il a eu le besoin de parler, *« j'ai tout dit sans m'arrêter, je voulais pas qu'elle me pose de questions, il fallait qu'elle entende tout ».*

---

<sup>437</sup> *Ibid*, p. 83

C'est ainsi que son amie, après ses confidences, en parlera à sa propre mère qui à son tour ira parler du désarroi de David à ses parents. Aidé par sa famille il décidera de porter plainte. Curieusement, il ne semble pas pouvoir assumer son choix, car il affirme, « *ce n'est pas pour moi que je porte plainte, c'est pour tous les enfants du club, je voulais qu'il ne touche plus jamais personne* ». Pourquoi ne peut-il pas porter plainte pour lui ? David pense que, « *le mal a été fait, c'est trop tard, j'ai ça en moi et personne ne peut me l'enlever* ». Ce qui est en lui, c'est tout le mal, toute la violence dont il se rappelle maintenant avec honte comme elle était outrancière, provocante, indécente. « *Plus jeune, quand j'étais au collège, j'étais prêt à me battre avec tout le monde. Le silence, ça a été top dur, je pétais les plombs. Un jour, j'ai fait une connerie et j'ai été au commissariat, mon père est venu me chercher. Je ne voulais pas, mais il le fallait sinon, on ne m'aurait pas laissé partir. Alors il est venu, il comprenait pas, on s'est disputé et puis on en est venu à se taper dessus. Je pouvais aussi frapper mon père... Alors devant ses larmes, là je me suis détesté* ».

Alors l'autre revient, celui qui, silencieux et sous les regards de tous les autres, insidieusement violait David, « *lui était trop fort, parfois durant les entraînements nous nous battions, je rêvais de lui casser la gueule, mais il était trop fort et nos luttes lui servaient à se coller contre moi* ». Les gestes sportifs devenaient des gestes indéliçats, l'outrage était trop fort et sa révolte se muait en jouissance pour l'autre qui pouvait ainsi se saisir du corps du jeune homme et l'utiliser. Ceci constituait, pour David, le summum de l'injure. « *Les clefs d'immobilisation qu'il pratiquait lui permettait de me voir souffrir et de m'utiliser, j'étais sa chose* ». Toute révolte était vouée à l'échec. Même lorsqu'il s'était battu avec son père, là son geste l'avait dégoûté au point où il s'était détesté ; aujourd'hui il ne comprend pas comment il a pu en arriver à un tel geste.

Intrigué, je lui demandais pourquoi il avait été conduit à l'hôtel de Police. David tout d'abord répond que c'était « *pour une connerie* », il avait commis un vol, il ne se rappelle même plus l'objet de ce vol. Devant mon insistance, David hésite, « *en quoi est-ce important ? c'était un vol de gamin* ». J'insiste ; David me confie alors que ce vol a toujours été une énigme, il était dans une grande surface et sans qu'il ne sache encore aujourd'hui pourquoi, il dérobe une parure. Une parure de quoi ? Une parure de stylos, « *c'était pour ma copine, cette parure, c'était pour elle, il était important que je puisse ravir cette parure et que je la lui donne, cette parure, c'était pour elle* ».

Ainsi dans le récit, les choses se sont reconstruites, « *l'essentiel de la méthode freudienne, pour aborder ce qu'il en est des formations de l'inconscient, c'est de se fier au récit* »<sup>438</sup>. Au-delà de son intention et en deçà des nécessités judiciaires, David a pu se raconter, et n'être interrogé que lors de moments où certains signifiants semblaient porter son énigme. Comme si ce qu'il savait, et ce dont il ne voulait pas parler, comme si ce qui constituait le « *trop tard* » avec lequel il se débattait, étaient des points d'énigmes où son savoir était impuissant à en restituer les subtilités. Ainsi le vol qu'il a commis, mille fois il l'avait, dans la solitude de ses pensées, évoqué, l'associant toujours à la honte de ce corps à corps avec son père. Mille fois il avait revu ses gestes et les larmes de son père et jamais il n'avait vu la chose qui l'avait aimanté, la chose qui l'appelait dans son obscurité, la chose qu'il fallait ravir afin de l'offrir à sa copine, à celle à qui tout cela était destiné, une parure. Une parure dont la simplicité le surprend et face à laquelle aujourd'hui, il ne peut encore rien dire. Ce souvenir l'émeut plus qu'il ne l'avait fait jusqu'à présent.

Ainsi, non soumis aux contraintes de la procédure judiciaire, David va pouvoir livrer *in extremis*, le point central de sa blessure. Ce « *je ne fais pas ça pour moi* » indique d'une certaine manière ici, dans le corps psychique de la victime, ce point de subjectivité où il a été blessé par l'agresseur ; ce point d'oubli où, en tant qu'objet par rapport à l'agresseur, il a été contraint de supporter le poids de la jouissance de l'autre.

C'est cet énoncé qui vient témoigner de la souffrance du sujet, souffrance énigmatique, car au-delà, les sévices, c'est aussi sa part d'enfance qui a été scotomisée, indexée du sceau de l'indécence : « *il fut un temps où je ne parlais pas, maintenant, cela me dérange moins* », c'est le temps qu'il faut protéger : « *je porte plainte pour les enfants du club* », c'est cette part volée qu'il faut restituer.

L'acte, par la violence qu'il supporte, ne peut que nier le sujet. Etre « *oublié* » en tant que sujet dans la violence, c'est ici que réside l'essence même de sa blessure. David le confirmera dans le récit de sa vie. Ses oublis sortent de l'oubli : « *reste l'innomé au nom de quoi nous nous taisons* »<sup>439</sup>.

Il devient alors important de déterminer le temps à la fois chronologique mais surtout architectural de ce récit.

---

<sup>438</sup> Lacan, J., *Le séminaire*, livre XVII *L'envers de la psychanalyse*, Paris Seuil, 1991, p. 72

<sup>439</sup> Blanchot, M., *L'écriture du désastre*, Paris, Gallimard, P ; 139

Ce témoignage s'ordonne autour de ce temps de « *restitution* » David vient ici témoigner de ce en quoi il est victime. Certes, l'acte est suffisamment outrageant, mais cette « *avant-scène* » du corps, symbolisée par cette *parure* dérobée à l'insu du sujet, il ne peut dire encore aujourd'hui pourquoi il a été attiré par cet objet, cet en deçà du corps a bien une valeur d'appel.

On entend bien que le signifiant, « *parure* », y joue un rôle primordial, car il lui permet de draper un autre corps, celui de son amie, comme pour en masquer toute blessure. Par cet acte, il ne peut que renouer, certes d'une façon maladroite, avec l'Autre de son corps, celui qui supporte l'énigme de l'outrage. Corps qui a existé dans et par l'indécence. L'indécence ici, c'est ce que l'agressé vient trouver, dans son corps de victime, l'impudeur, et le sentiment qui lui est associé, la honte. « *Mourir de honte. Ici la dégénérescence du signifiant est sûre – sûre d'être produite par un échec du signifiant, soit l'être pour la mort, en tant qu'il concerne le sujet – et qui pourrait-il concerner d'autre. L'être pour la mort, soit la carte de visite par quoi un signifiant représente un sujet pour un autre signifiant. Cette carte de visite n'arrive jamais à bon port, pour la raison que pour porter l'adresse de la mort, il faut que cette carte soit déchirée* »<sup>440</sup>.

L'impudeur qui le marque au plus profond de lui-même et dont il tente, d'une façon pathétique de s'affranchir, il la signifie par ce vol. Mais, cet objet ne pourra avoir de sens que s'il est restitué à sa véritable adresse dans une *parure* qui oblitère sa blessure. Ce souvenir, un temps oublié, peut sans doute être le lieu de sa reconquête. Il n'est pas illusoire de penser que ce temps réappropriant a permis à David, par la confiance qu'il fit, de renouer avec une histoire dans laquelle il n'existait plus.

Le vol constitue un acte conjuratoire dans lequel son objet « *parure* » vient ici à la fois effacer et restituer à l'énigme du corps, une fonction de semblant que le viol avait réduit au statut de chose.

### 3. Les enjeux de la représentation : de la trace mnésique à la perception

Si *das Ding* constitue ce hors signifié, encore faut-il cerner les enjeux de son avènement. Il nous faut alors reprendre le débat à son origine. Nous poursuivons ici une idée

---

<sup>440</sup> Lacan, J., *L'envers de la psychanalyse*, op. cit., p. 209



particulière ; si précédemment, nous avons pu définir ce qu'est l'action spécifique, encore faut-il éclairer comment cette action entretient un rapport singulier avec la trace et les premières inscriptions. Il s'agit de comprendre le lien qui existe entre l'acte et la trace et *a fortiori* la lettre qui fera l'objet d'un développement particulier.

Pour Freud, il s'agit de nourrir le débat que l'esquisse lui avait permis d'inaugurer en poursuivant son travail selon trois perspectives, la perception, la conscience et la trace.

Fidèle à la position épistémologique sur laquelle il s'était appuyé, la construction de l'appareil psychique consacre le principe de constance. Ce principe, gouverné par le principe d'une *tension zéro*, devient le principe directeur qui réduit les tensions au niveau le plus bas possible. Ceci permet alors d'expliquer cette quête d'équilibre de l'appareil psychique.

2 fonctions majeures alors s'imposent :

- La première est liée à la satisfaction.
- La seconde introduit la problématique de l'objet perdu.

Encadré par ces deux concepts, Freud va pouvoir éclairer les enjeux de la représentation.

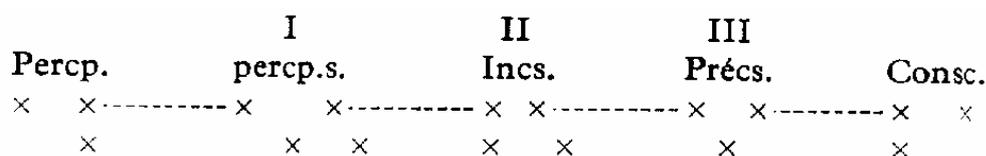
### *3. 1. La représentation : de la trace mnésique à la perception*

#### *3. 1. 1. Le signe, la trace et la mémoire*

Dans la lettre n° 52, Freud trace le schéma de l'appareil psychique ; il se propose d'explorer trois notions : le trace, le signe et la mémoire. Ce qui s'y déploie sous des signifiants connus offre néanmoins une nouvelle perspective, puisque le débat ne se porte plus sur l'organe de la vision mais sur la question de la trace et du signe de perception, toute la différence entre voir et regarder est alors entretenue. La dialectique nouvelle qu'il promeut donne un nouveau statut à la représentation, tout en problématisant d'une façon originale la question de la trace et du signe. Il faut se rappeler que Freud envisageait, dès l'esquisse, une relation entre l'objet investi et l'objet halluciné, l'objet perdu en étant le point cardinal. De cette dialectique pouvait se décliner le statut de différents objets tels que la trace et le signe.

Après la rédaction de *l'Esquisse*, Freud poursuit sa réflexion et tente de concevoir les « destins psychiques du matériau perceptif ». Il peut alors formuler : « je pars de l'hypothèse que notre mécanisme psychique s'est établi par un processus de stratification, les matériaux présents sous forme de

traces mnémoniques se trouvent de temps en temps remaniés suivant les circonstances nouvelles »<sup>441</sup>. Freud conçoit que l'appareil psychique est un lieu d'inscription et de traces. Ces traces mnémoniques se stratifient tout en étant remaniées de temps en temps, mais elles sont d'une grande permanence et toujours actuelles. L'appareil psychique est constitué, non pas par une, mais par plusieurs mémoires composées de diverses sortes de « signes ». Freud considère alors que c'est la grande originalité de sa découverte ; « *ce qu'il y a d'essentiellement neuf dans ma théorie, c'est l'idée que la mémoire est présente non pas une seule mais plusieurs fois et qu'elle se compose de diverses sortes de « signes ».* Quant au nombre de ces mémoires, Freud dit l'ignorer : « *J'ignore le nombre de ces enregistrements. Ils sont au moins trois et probablement davantage.* » Voici le schéma qu'il en propose :



**FIG. 7**

Ce schéma montre trois inscriptions différentes du matériau perceptif : le signe de perception, l'inconscient et le préconscient.

Voici les définitions qu'il propose : « *Cette hypothèse n'a peut-être pas une importance capitale, mais elle est la plus simple et l'on peut pour le moment la retenir.* »

**Percp.** - *Ce sont les neurones où apparaissent les perceptions et auxquels s'attache le conscient, mais qui ne conservent en eux-mêmes aucune trace de ce qui est arrivé, car le conscient et la mémoire s'excluent mutuellement.,*

**Percp. S.** *constitue le premier enregistrement des perceptions, tout à fait incapable de devenir conscient et aménagé suivant les associations simultanées.*

**Incs.** *(l'inconscient) est un second enregistrement ou une seconde transcription, aménagé suivant les autres associations - peut-être suivant des rapports de causalité. Les traces de l'inconscient correspondraient peut-être à des souvenirs conceptionnels et seraient aussi inaccessibles au conscient.*

**Précs.** *(le préconscient) est la troisième transcription liée aux représentations verbales et correspondant à notre moi officiel. Les investissements découlant de ce Précs. deviennent conscients d'après certaines lois.*

---

<sup>441</sup> Lettre n° 52 du 6. 12. 1896, in *La naissance de la psychanalyse*, Paris, PUF, 1973, pp. 153-160

*Cette conscience cogitative secondaire, qui apparaît plus tardivement, est probablement liée à la réactivation hallucinatoire de représentations verbales : ainsi les neurones de l'état conscient seraient là encore des neurones de perception et en eux-mêmes étrangers à la mémoire.*

*Si je parvenais à donner un exposé complet des caractères psychologiques de la perception et des trois enregistrements, j'aurais formulé une nouvelle psychologie. Je dispose pour ce faire d'une partie des matériaux, mais sans avoir, pour le moment, l'intention de m'en servir dans ce but »<sup>442</sup>.*

Ce qui distingue les inscriptions est à chercher du côté du remaniement imposé à la trace ou au signe : « *les matériaux présents sous forme de traces mnémoniques se trouvent de temps en temps remaniés suivant les circonstances nouvelles* »<sup>443</sup>. La première inscription des perceptions garde la trace des associations simultanées : la deuxième inscription garde la trace des autres associations, peut-être suivant des rapports de causalité, ajoute Freud, ce qui ferait de l'inconscient le lieu d'inscription des « *souvenirs conceptuels* », la troisième inscription correspond aux représentations verbales et « *à notre moi officiel* ».

Ce schéma est à concevoir, d'après Freud, selon un déroulement temporel « *Je tiens à faire remarquer que les enregistrements successifs représentent la production psychique d'époques successives de la vie* »<sup>444</sup>. Certes, l'appareil psychique n'est pas donné d'emblée, il se complexifie au fur et à mesure et développe, par là, des possibilités nouvelles de traitement mémoriel. Cependant, les traces y gardent une actualité des plus importantes puisqu'elles sont, nous le verrons par la suite, hors du champ des représentations. Elles ne sont pas *affectées* par l'exigence d'une pensée réflexive, bien au contraire, leur statut va se trouver investi d'une particularité tout à fait saisissante dans ce début de théorisation car Freud précise : « *la défense pathologique n'est dirigée que contre les traces mnémoniques non encore traduites et appartenant à une phase antérieure* ».<sup>445</sup>

D'ailleurs, parmi les inscriptions, les deux premières, « *Percp-S et Incs, sont tout à fait inaccessibles au conscient* », alors que la troisième, *Précs*, a un rapport plus direct à la conscience : ses traces peuvent devenir conscientes d'après certaines lois. Ce sont les représentations verbales qui les lient au conscient : la conscience serait tournée vers la perception des organes des sens et vers cette perception particulière constituée par la réactivation hallucinatoire de représentations verbales.

---

<sup>442</sup> Freud, S. Lettre 52, in *Naissance de la psychanalyse*, op.cit., p. 154-155

<sup>443</sup> *Ibid.*, p. 153

<sup>444</sup> *Ibid.*, p. 155

<sup>445</sup> *Ibid.*, p. 156

Ce qui nous intéresse, c'est cette double inscription inaccessible au conscient, donc non représentable car non spécularisable. Il ne s'agit ici pas d'un temps *originnaire*, constitué par l'inscription des dépôts perceptifs sous forme d'associations de simultanéité, que l'inconscient spécifiquement nommé comme tel, basé sur la causalité et les souvenirs « *conceptionnels* ». Cette affirmation, que le propre de l'Ics, spécifiquement nommé, est une inscription des traces selon la causalité et qu'il s'agit donc de souvenirs conceptuels, ou souvenirs de concept.

### 3. 1. 2. Une place pour la lettre

À partir de cette définition de l'inscription et de la trace, *quelque chose* va pouvoir s'inscrire en deçà de toute représentation, quelque chose que le fantasme tentera d'inscrire et qui fera que le sujet sera toujours étranger : cette *pensée du dehors* viendra à la fois rendre compte de sa radicale altérité même en sa pensée. Le fantasme ne peut plus être « écouté » comme un déploiement imaginaire dont la figuration serait une tentative vaine pour rendre compte de l'indicible, mais bien comme un savoir construit selon une logique qui déborde le cadre d'une prise en compte par une quelconque dialectique, ce qui nous oblige à reconnaître qu'il « *n'y rien de commun entre le sujet de la connaissance et le sujet du signifiant* »<sup>446</sup>.

La définition donnée par Freud, de cette deuxième inscription, appelée Ics, est tout à fait en accord avec ce qui sera dit par la suite, et dès *L'interprétation des rêves*, à propos du fantasme qui, hors figurabilité, se nourrit d'une logique inconsciente, « *Le savoir est, à un certain niveau dominé, articulé de nécessités purement formelles, des nécessités de l'écriture, ce qui aboutit de nos jours à un certain type de logique* »<sup>447</sup>. Il s'agit donc d'une logique ordonnée par la lettre.

Ce qui caractérise cette première instance - Percp-S - est une première inscription qui ne permet pas cette mise en scène fabriquée par les relations de causalité imaginaires. Tout ce que Freud nous dit est qu'il est « *aménagé suivant les associations simultanées* »<sup>448</sup>.

Il est bien tentant, pour nous, d'entendre dans ces « *associations simultanées* » deux associations (au moins) à la fois, en même temps, l'une à côté de l'autre, l'une contiguë à

---

<sup>446</sup> Lacan, J., L'envers de la psychanalyse, op.cit., 1991, p. 53

<sup>447</sup> Lacan, J., Le séminaire livre XVII, op. cit. p. 53

<sup>448</sup> *Ibid.* 155

l'autre, d'entendre donc l'inscription d'une trace qui porterait la marque d'un retrait d'être, c'est-à-dire du poids de la chose échappant à toute specularité, telle que la main magdalénienne nous en apportera sa pertinence. Temps où la différence sujet/objet, extérieur/intérieur, propre/étranger ne serait pas pertinente, « *dans la théorie de Freud, le réel n'a rien à faire avec le monde. Ce qu'il nous explique avec quelque chose qui concerne précisément l'ego, à savoir le Lust-Ich, c'est qu'il y a une étape de narcissisme primaire qui se caractérise par ceci, non qu'il n'y ait pas de sujet, mais qu'il n'y pas de rapport de l'intérieur à l'extérieur* »<sup>449</sup>.

Le remaniement conceptuel que Freud nous propose explique comment la scène du rêve sera investie par cette catégorie de l'originaire puisque la perception, du fait des enjeux des « *associations simultanées* » ne peut plus être considérée comme un pur phénomène, mais comme l'enjeu d'un investissement dont le fantasme et sa logique viendront éclairer le nouvel espace qu'il nous propose.

---

<sup>449</sup> Lacan, J., *Le séminaire livre XXIII, Le sinthome*, Paris, Seuil, 2005, p. 154

# Chapitre 6 : Le refoulement originaire

Ceci nous amène logiquement à éclairer ce que Freud a défini par refoulement originaire, puisque ce hors représentation n'est pas sans avoir des effets dans la production même de la représentation. Et ceci dans la perspective de définir la trace non plus comme moment de traçage mais bien comme ouverture témoignant, comme dans cette expérience originaire, cette expérience du dehors, du retrait de la main réelle, qui *ouvre*, vers une béance, un réel que le signifiant ne peut que border et qui fait que toute pensée réflexive entretient un discours qui ne pourrait que reconduire l'expérience du dehors à la dimension de l'intériorité. *« Invinciblement la réflexion tend à la rapatrier du côté de la conscience et à la développer dans une description du vécu où le "dehors" serait esquissé comme expérience du corps, de l'espace, des limites du vouloir, de la présence ineffable d'autrui ? Le vocabulaire de la fiction est tout aussi périlleux : dans l'épaisseur des images, quelques fois dans la seule transparence des figures les plus neutres ou les plus hâtives, il risque de déposer des significations toutes faites, qui, sous les espèces d'un dehors imaginé, tissent à nouveau la vieille trame de l'intériorité.*

*De là, la nécessité de convertir le langage réflexif ; Il doit être tourné non pas vers une confirmation intérieure,- vers une sorte de certitude centrale d'où il ne pourrait plus être délogé – mais plutôt vers une extrémité où il lui faut toujours se contester : parvenu au bord de lui-même, il ne voit pas surgir la positivité qui le contredit, mais le vide dans lequel il va s'effacer ; et vers ce vide il doit aller, en acceptant de se dénouer dans la rumeur, dans l'immédiate négation de ce qu'il dit, dans un silence qui n'est pas l'intimité d'un secret mais le pur dehors où les mots se déroulent indéfiniment »<sup>450</sup>.*

## 1. Le refoulement originaire

Le bouleversement topique que Freud propose au chapitre VII de *L'interprétation des rêves* nous autorise à penser que l'appareil psychique est basé sur les deux expériences princeps relevées dans *l'Esquisse*, l'expérience de satisfaction et l'expérience de douleur, expériences

---

<sup>450</sup> Foucault, M. *La pensée du dehors*, Montpellier, fata, morgana, 1986, p.21-22

qui en soi fondent les deux concepts fondamentaux que sont le concept de désir et de celui de refoulement.

Selon le modèle de l'esquisse, l'appareil psychique n'est qu'un appareil construit sur le modèle de l'arc réflexe. Freud, nous l'avons vu, est obligé de concevoir une structure plus complexe pour pouvoir se représenter et théoriser, à partir de la poussée d'un *intérieur* les stimuli endogènes. Au niveau de *l'Esquisse*, déjà, mais aussi au niveau de *L'interprétation des rêves*, la perception se révèle être plus subtile que la simple logique de l'organe, en fait la perception, loin d'être au départ de l'appareil psychique, en est en quelque sorte l'aboutissement, l'hallucination de l'objet en démontre la pertinence.

Pourtant c'est en 1915 dans une synthèse théorique remarquable, qu'il envisage le mécanisme du refoulement sous un autre aspect. Les cinq articles qui composent ce volume marquent en fait une bascule entre deux moments de la théorisation freudienne, articulés autour de la place et de la fonction du refoulement : le premier marqué par le mirage herméneutique des vingt premières années de la psychanalyse, le second, inauguré à partir des limites peu à peu reconnues au champ de l'interprétation. La préoccupation freudienne était de déterminer la cause du refoulement, aussi peut-il débiter son article ainsi : « *Nous sommes en outre forcés, par l'expérience psychanalytique au contact des névroses de transfert, de conclure que le refoulement n'est pas un mécanisme de défense présent dès l'origine, qu'il ne peut apparaître avant que ne soit instaurée une partition tranchée entre activité d'âme consciente et activité d'âme inconsciente, et que son essence consiste seulement dans la mise à l'écart et le maintien à distance par rapport au conscient* »<sup>451</sup>.

En fait, Freud ne peut se contenter de sa première définition, à savoir que le sur-moi serait la cause du refoulement, il commanderait au Moi de refouler tout ce qui n'est pas compatible avec son idéal rigide. Cette refonte l'oblige à considérer le concept de refoulement dans une perspective plus large où sont introduits pour la première fois le refoulement originaire et la « *représentance psychique* » (représentance de représentation). « *Nous sommes donc fondés à admettre un refoulement originaire, une première phase de refoulement, qui consiste en ceci que la prise en charge dans le conscient est refusée à la représentance psychique (représentance de représentation) de la pulsion. Celui-ci s'accompagne d'une fixation ; la représentance concernée subsiste, à partir de là, sans modification possible, et la pulsion demeure liée à elle* »<sup>452</sup>. Cette représentance de

---

<sup>451</sup> Freud, S., Le refoulement, in *Métapsychologie, Œuvres complètes XIII*, Paris, PUF, 1988, p. 190

<sup>452</sup> *Ibid.* p. 191

*représentation* est clairement identifiée comme ce qui se situe hors lieu irréductible à tout discours, pur support de la négativité, avec pour seule fonction de fixer la pulsion. De là peut se déduire comment les *rejets psychiques de la représentance refoulée* en sont venus à être en relation associative avec elle. Il faut qu'il y ait un refoulé pour que se produise le refoulement, « *il est vraisemblable que la tendance au refoulement n'atteindrait pas sa visée si ces forces n'agissaient ensemble, s'il n'y avait pas un refoulé préalable qui soit en mesure d'accueillir ce qui est repoussé par le conscient* »<sup>453</sup>. Si l'inconscient a un lieu, il faut bien qu'à l'origine, il se constitue ; c'est à partir du caractère hallucinatoire du rêve qu'est introduite *l'idée d'un lieu psychique* : « *Le grand G. Th. Fechner émet dans sa psychophysique, dans le contexte de quelques discussions qu'il consacre au rêve, la supposition que la scène des rêves est une autre scène que celle de la vie de représentation vigile* »<sup>454</sup>. Tout se situe donc au niveau de représentation, car son statut nouveau par rapport à la vision classique nous fait accéder au statut de l'objet perdu *das Ding*.

La lecture du Chapitre IV *d'Au-delà du principe de plaisir*, comme nous invite à le faire la note 4 du bas de page de la lettre 52, a confirmé le fait que le fonctionnement du système Pc-Cs est bien plus complexe que le traitement immédiat et automatique des stimulations, d'une part parce que Freud, dans ce texte, nous convie à envisager une sensorialité, une proximité, un contact plus intime entre les sens et le monde, nous retrouvons l'esprit de l'*Esquisse* : d'autre part, parce que l'une des tâches fondamentales du psychisme paraît bien être la sédimentation d'une limite, à double face, *pare-excitation* dans sa face externe et angoisse dans sa face interne, limite protectrice du *système Pc-Cs*, qui, seule, permet son fonctionnement.

Ce n'est que quinze ans plus tard, cependant, que Freud posera comme telle la question de l'origine de l'inconscient, en proposant le concept de refoulement originaire. Il en proposera cette fois-ci une définition *Métapsychologique*.

### 1. 1. *La cause du refoulement*

Le but de ces essais était, aux dires mêmes de Freud, de « *clarifier et approfondir les hypothèses théoriques sur lesquelles un système psychanalytique pourrait être fondé* »<sup>455</sup>. En fait, il s'agit pour Freud

---

<sup>453</sup> *Ibid.* p. 191

<sup>454</sup> Freud, S., *L'interprétation des rêves, Œuvres complètes IV*, Paris, PUF, 2003, p. 589

<sup>455</sup> Freud, S., *Supplément métapsychologique à la théorie du rêve*, in *Métapsychologie*, op.cit., p. 125, note 1



de comprendre la cause du refoulement. En 1915, comme en 1895, au moment de *l'Esquisse*, ce qui est à la base du fondement de la théorie psychanalytique ne peut être que ce qui est théorisé comme étant à la base, au fondement de l'appareil psychique lui-même.

### 1. 1. 1. Une inscription originnaire

Une nécessité logique préside donc à l'introduction du concept de refoulement originnaire puisque le processus du refoulement est conçu, en partie, comme étant tributaire de l'attraction exercée par les représentants refoulés, il faut alors postuler un refoulement originnaire, qui constituerait un refoulé originnaire, un premier inconscient, à partir duquel le refoulement proprement dit, que Freud nomme *refoulement après-coup* peut avoir lieu. Ce qui le conduit à cet aveu « *La possibilité d'un refoulement n'est, théoriquement, pas facile à déduire* »<sup>456</sup>.

Si Freud qualifie ce premier refoulement d'originnaire, il affirme cependant que le refoulement n'est pas présent dès les origines : « *L'expérience psychanalytique au contact des névroses de transfert, de conclure que le refoulement n'est pas un mécanisme de défense présent à l'origine, qu'il ne peut apparaître avant que ne soit instaurée une partition tranchée entre activités d'âme consciente et activité d'âme inconsciente et que son essence consiste seulement dans la mise à l'écart et le maintien à distance par rapport au conscient. Cette conception du refoulement serait complétée par l'hypothèse qu'avant un tel stade de l'organisation animique, ce sont les autres destins de pulsion, comme la transformation dans le contraire, le retournement sur la personne propre, qui maîtrise la tâche de défense contre les motions pulsionnelles* »<sup>457</sup>. C'est à partir du caractère hallucinatoire du rêve qu'est introduite l'idée d'un lieu psychique. Freud rejette aussitôt la notion de localisation anatomique afin de rester sur le terrain psychologique. Il s'agit de produire le modèle analogique d'une topographie mentale.

Le refoulement originnaire, s'il est bien une nécessité logique, pose de fait le primat d'une conception topique de l'Inconscient sur la nécessité biologique et il permet une définition métapsychologique de l'appareil psychique. Dès lors, l'archéologie mécaniste de *l'Esquisse* cède le pas à une nouvelle conception qui permet d'entrevoir un destin aux pulsions. « *On peut alors se représenter, plus ou moins, que l'irruption pulsionnelle première et la plus originelle, poursuivre son cours sans changement et ne subisse absolument aucun développement. Qu'une vague*

---

<sup>456</sup> Freud, S., *Le refoulement*, op. cit., p189

<sup>457</sup> Freud, S., *Le refoulement*, op. cit., p. 190

*suivante soit soumise, dès le début, à une modification, par exemple au retournement vers la passivité, et vienne s'ajouter, avec le nouveau caractère, à la vague antérieure, etc »*<sup>458</sup>.

Ce thème du refoulement originaire, précise Bercherie<sup>459</sup>, condition indispensable des refoulements ultérieurs, va désormais rester une constante de la pensée freudienne ; le refoulement originaire cesse de désigner un phénomène pathologique, ce qui est réprimé consiste et subsiste chez l'homme normal aussi et reste capable de rendement psychique, le rêve n'est-il pas d'ailleurs un phénomène psychique normal ? Même le mot d'esprit et le comique porteront en eux cette dimension car ils démontrent le surcroît de travail qu'exige l'inhibition des modes primaires en signalant que nous obtenons un excédent qui se décharge en rire, lorsque nous les laissons pénétrer dans la conscience. Les processus psychiques qui sont à la base de la pathologie apparaissent ainsi comme étant de la même nature que ceux qui structurent la vie mentale de l'homme.

Cette notion était une refonte totale du champ de la représentation. En effet, Freud avait dans un premier temps, et pour vérifier sa théorie élaborée au moment de sa présentation de « *l'homme aux loups* » cru qu'il était possible de se remémorer la scène primitive. « *L'infantile est, on le sait, la source de l'inconscient, les processus cogitatifs inconscients sont ceux-là mêmes qui, dans la première enfance, se manifestent à l'exclusion de toute autre. La pensée qui pour créer l'esprit, plonge dans l'inconscient, ne le fait que pour retrouver la retraite de ses jeux d'antan avec les mots. Si l'étude de la psychologie des névrosés ne nous l'avait pas déjà enseigné, l'étude de l'esprit nous aurait fait soupçonner que, dans son étrangeté, l'élaboration inconsciente n'est autre chose que le type de l'infantile du travail cogitatif* »<sup>460</sup>. C'est devant son échec face à la remémoration, qu'il suppose que la représentation en jeu va bien au-delà de la simple figurabilité de la scène, car la scène est avant tout reconstruite. La réalité cède le pas au fantasme et sa construction devient le véritable objet d'étude.

Quel statut ont cet « *avant* » et ce « *à l'origine* » ? Quels sont les rapports entre les destins pulsionnels évoqués ci-dessus et le refoulement ? Telles sont les questions ouvertes par la position d'un refoulement originaire.

Assoun<sup>461</sup> remarque qu'il est caractéristique de cette théorie originaire de l'action, qu'elle rapproche étroitement faim et sexualité qui fonctionneront du reste comme pulsions fondamentales. D'ailleurs, même si Freud saisit encore la sexualité infantile comme un

---

<sup>458</sup> Freud, S., Pulsions et destin des pulsions, in *Métapsychologie, Œuvres complètes XIII*, Paris, PUF, 1988, p. 176

<sup>459</sup> Bercherie, P. *Genèse des concepts freudiens, Les fondements de la clinique 2*, Paris, Émergences, 1991, p. 252

<sup>460</sup> Freud, S. *Le mot d'esprit et ses rapports avec l'inconscient*, Paris, idées/gallimard, 1976, p. 282-283

<sup>461</sup> Assoun, P.-L., de l'acte chez Freud, op., cit., p. 164

registre de l'acte sexuel, Assoun propose de considérer que « *l'action spécifique* » permet une traversée radicale qui mènerait à la question de *l'être même de la pulsion*.

Il s'agit de concevoir comment Freud conçoit le refoulement originaire. Dans le texte *Le refoulement*, Freud commence par nous dire que le refoulement originaire consiste en une répulsion de la représentation qui fait office de représentant psychique à la pulsion par la conscience et en une fixation qui bloque, pour ainsi dire, la *représentance* et la lie indissolublement à la pulsion. Le refoulement originaire arrime donc la pulsion à son représentant grâce à la fixation. Dans le *Vocabulaire de la psychanalyse*, Laplanche et Pontalis départagent les deux emplois du terme de fixation chez Freud ; « *La notion de fixation se retrouve constamment dans la doctrine psychanalytique pour rendre compte de cette donnée manifeste de l'expérience : le névrosé, ou plus généralement tout sujet humain, est marqué par des expériences infantiles, reste attaché de façon plus ou moins déguisée à ces modes de satisfaction, à des types d'objets ou de relations archaïques* »<sup>462</sup>. Dès lors, « *la fixation est à l'origine du refoulement et peut être considérée comme le premier temps du refoulement pris au sens large. Ce refoulement originaire conditionne le refoulement au sens étroit, qui n'est possible que par l'action conjointe, sur les éléments à refouler, d'une répulsion de la part d'une instance supérieure et d'une attraction de la part de ce qui avait été préalablement fixé* »<sup>463</sup>.

### 1. 1. 2. Saut épistémologique

Il faudra attendre inhibition, symptôme et angoisse<sup>464</sup>, pour apprécier pleinement les efforts théoriques de Freud. De son propre aveu il constate que les résistances observées dans les cures l'obligent à considérer qu'il a été à un moment conduit en erreur. Il doit à la fois avouer son erreur et reprendre son élaboration théorique. Ce tournant le conduira à postuler une seconde topique, le ça, le moi et le surmoi. Ce renversement théorique s'accompagne de la définition d'un au-delà du principe de plaisir, et la découverte d'une dualité pulsionnelle ; la pulsion de mort venant témoigner des réactions thérapeutiques négatives.

Le renversement opère alors que Freud reprend les considérations théoriques qu'il avait élaborées à partir de la clinique entre autre « *le petit Hans* » et « *l'homme aux loups* ». Cette relecture le conduit à redéfinir le concept d'angoisse dans son rapport au refoulement. Ce n'est pas le refoulement qui cause l'angoisse, mais bien l'angoisse qui serait la cause du

---

<sup>462</sup> Laplanche, J. et Pontalis, J.-B., *Vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, PUF, 1973

<sup>463</sup> *Ibid.* *Vocabulaire de psychanalyse*

<sup>464</sup> Freud S., *Inhibition, symptôme et angoisse*, PUF, Paris, 1978.

refoulement et plus exactement l'angoisse de castration. « *L'étude des phobies sur laquelle je comptais pour prouver ma thèse, selon laquelle l'angoisse est l'effet du refoulement, ne se confirme pas. Elle semble plutôt directement la contredire. L'angoisse dans les phobies est l'angoisse devant la castration... L'attitude angoissée du moi est le fait initial, et c'est ce qui amène le refoulement. Jamais l'angoisse ne naît de la libido refoulée... L'attitude angoissée du moi est le fait initial, et c'est ce qui amène le refoulement. Jamais l'angoisse ne naît de la libido refoulée* »<sup>465</sup>.

Depuis *l'Esquisse*, Freud avait été obligé de définir l'existence du refoulement pour rendre compte de ses manifestations sous la forme des symptômes et autres formations de l'inconscient. Cependant, ce refoulement devait être conçu, comme nous l'avons vu, comme effet et non comme cause. Dès lors, la préoccupation freudienne est de revenir à ce qui serait *cause* du refoulement originaire. Puisque ce refoulement en soi ne pourrait avoir aucun contenu pathologique puisqu'il serait, en raison, ce sur quoi les refoulements ultérieurs produiraient leur effet.

Bien sûr, il lui est difficile de définir la nature de ce refoulement originaire, c'est pour cela que les causes occasionnelles dans lesquelles il espère trouver l'origine de ce refoulement lui sont d'un grand secours. Les traumatismes précoces, scènes de séductions, par exemple, constituent dans un premier temps le creuset dans lequel Freud tente de fonder sa théorie. Les excitations précoces et brutales provoqueraient une effraction dans les défenses. Cependant, dans son article *Inhibition, symptômes, angoisse*, Freud constate que « *l'angoisse n'est pas créée comme une nouveauté par le refoulement, elle se produit à titre affectif grâce à une image mnésique préexistante* »<sup>466</sup>. Ainsi l'angoisse ne serait pas créée par le refoulement, bien au contraire, elle est produite à titre *d'état affectif grâce à une image mnésique*. Ce que Freud confirmera en ajoutant : « *Les états affectifs sont incorporés dans la vie psychologique, à titre de résidus d'événements traumatiques très archaïques. Ils sont réactualisés dans des situations analogues comme des symboles mnésiques* »<sup>467</sup>.

Quelle est donc la nature de cette *incorporation de ces états affectifs* et quel est le destin de ces résidus traumatiques *réactualisés dans des situations analogues* ? Nous devons interroger à partir de là ce que Freud nommera une théorie de l'après-coup. Car si à la suite de Lacan, nous insistons sur la *pointe signifiante* de l'acte et si l'acte dans l'actualité de son expérience a une valeur d'étrangeté, il nous faut pouvoir interroger sur son surgissement. Deux perspectives s'offrent alors à nous.

---

<sup>465</sup> *Ibid.*, p. 130

<sup>466</sup> Freud, S., *Inhibition, symptôme, angoisse*, op. cit., p. 10

<sup>467</sup> *Ibid.*, p. 10

L'actualisation de ce qui, refoulé, demeure toujours en présence.

Cette présence ne peut se concevoir qu'à partir d'un procès signifiant dont la logique nous apparaîtra par la suite. Cette présence ne peut s'actualiser que dans la valeur de la lettre qui fonde en écrit ce qui est sans pour autant se figurer dans la logique de la représentation.

### *1. 1. 3. Une théorie de l'après-coup, une nouvelle temporalité*

L'étude du refoulement originaire a conduit Freud à supposer un point d'articulation entre le concept d'originaire, le refoulement originaire et l'effet d'après-coup. Si le refoulement originaire détermine ce qui va être refoulé, tout refoulement, dans son expression, est un refoulement après-coup, puisque subordonné à l'effet majeur du refoulement originaire : la dialectique de la temporalité va s'en trouver modifiée puisqu'elle ne répondra plus au canon de la linéarité.

Dès lors, le refoulement originaire ne peut-être déduit qu'à partir du refoulement secondaire, il ne peut plus être considéré comme un processus archaïque dont les effets s'actualisent dans l'événement qui en signifierait son origine. Il devient opérationnalité structurelle déterminée par le jeu signifiant, il n'est pas la condition de l'apparition du symptôme, mais mise en acte d'une parole dont le fantasme en sera la scène.

Freud, dans la partie clinique de l'Esquisse, interroge le symptôme à partir de cette notion d'effet d'après-coup. Si le symptôme a bien un sens, il opère d'un point singulier. En effet, le récit auquel ses patients le conduisent lui fait supposer que c'est déjà un temps de reconstruction. Il lui faudra prolonger sa réflexion pour pouvoir l'aborder sous l'angle du fantasme.

### *1. 1. 4. De la causalité à la temporalité psychique. De la genèse au sens*

En interrogeant sur la genèse des symptômes hystériques, Freud se propose d'éclairer le moment cause du refoulement. Ne pouvant abandonner la logique causaliste, il espère reconstruire à partir des propos de sa patiente et des idées qui y sont associées l'histoire de l'obsession hystérique. Pour ce faire, il lui appartient d'ordonner son propos selon l'ordonnement qu'il découvre.

Certes, l'insistance des questions de genèse est au cœur des fondements de la science. N'a-t-on pas considéré que la science grecque a débuté par l'articulation de cette question ? La science n'a-t-elle pas progressé quand les principes premiers se sont constitués, c'est-à-dire quand le récit historique s'est transformé en un système qui expose la structure profonde du réel ? Freud est sensible à cette question, son souci pour l'étiologie des symptômes en témoigne. Cependant, le renversement qu'il opère, dans la lecture du symptôme, fait que la diachronie en cause déjoue la linéarité des préoccupations causales. Cette fois, c'est un renversement capital qu'il nous propose car ce qui se fait jour, c'est que la linéarité du récit se construit sur des modalités qui ne servent plus l'ordonnement supposé des faits, ce qui est premier est tout aussi bien ce qui est second, il n'y a de *premier* que parce que il y a un *second*, ou encore le *premier* n'est ni le *premier* ni le *second* et le second suscite le premier. Ce qui se met à jour, c'est un effet d'après coup qui fait naître l'événement.

C'est la découverte de l'effet d'après-coup qui engendre une perspective nouvelle dans la lecture que l'on peut faire du symptôme. L'étiologie se trouve dès lors déplacée de la lecture linéaire de son sens à une lecture pluridimensionnelle, où les perspectives sont changeantes et où s'entrouvre le *lieu du dire*.

## 2. Le *prw(ton yeu(doj*

Le *prw(ton yeu(doj* constitue incontestablement ce moment de reconstruction, dans le récit, qui pose l'effet d'après coup subissant les exigences de la logique signifiante. Pour cela, revenons à l'exemple clinique que Freud nous propose à partir de *l'obsession hystérique* : il s'agit de la phobie d'Emma qui ne peut entrer seule dans une boutique. « *Ce qu'il faut expliquer c'est pourquoi une action du Moi s'accompagne d'effets que nous sommes habitués à observer dans les processus primaire* »<sup>468</sup>. Emma elle-même relie cette peur à un souvenir datant de ses 13 ans, ce que Freud appelle la scène I : ayant pénétré dans la boutique, elle aperçut deux vendeurs qui s'esclaffaient. Prise de panique, elle est poussée à sortir précipitamment avec l'idée qu'ils se moquaient de sa toilette, tout cela dans un contexte d'attraction sexuelle envers l'un des deux hommes.

---

<sup>468</sup> Freud, S., L'esquisse d'une psychologie scientifique. op. cit., p. 364

L'analyse met en lumière un autre souvenir. Le souvenir d'une scène de séduction ayant eu lieu à l'âge de 8 ans, « *cette scène n'était nullement présente à son esprit au moment de la scène I. C'est la scène II : par deux fois, Emma était rentrée dans la boutique d'un épicier qui avait touché ses organes génitaux* ». Freud commente ainsi ; « *ce cas nous présente un tableau typique de refoulement hystérique. Nous ne manquons jamais de découvrir qu'un souvenir refoulé ne s'est transformé qu'après-coup en traumatisme. La raison de cet état de choses se trouve dans l'époque tardive de la puberté par comparaison avec le reste de l'évolution des individus* »<sup>469</sup>.

Que nous propose Freud dans son élaboration:

1) *Ce qui est traumatique* n'est pas l'événement réel mais le souvenir refoulé. L'acte n'est traumatique que parce qu'il est lié, arrimé à une chaîne signifiante qui fonde alors les associations libres, elle devient le principe ordinal qui permettra de cerner le cœur du refoulement originaire.

2) Le souvenir refoulé ne devient traumatique que parce qu'il est actualisé dans un après-coup. La scène I, advenue au moment de la puberté, livre ici un semblant de sens dans la scène II, qui était resté jusqu'alors incompréhensible pour le sujet, c'est-à-dire en attente, « *Tout adolescent recèle des traces mnémoniques qui ne deviennent compréhensibles qu'après l'apparition de ses propres sensations sexuelles* »<sup>470</sup>.

3) Les souvenirs ont la particularité d'être, de mettre « *en panne* » le Moi. Lorsque ce n'est pas une perception mais un souvenir qui déclenche le déplaisir, le moi est pris au dépourvu, le processus primaire est déjà en train de se dérouler. C'est ce que Freud appelle des « *processus primaires posthumes* »<sup>471</sup>. Dans cette perspective, le présent n'interprète pas le passé, il actualise un désir sans que le sujet n'en sache rien. D'où ce sentiment d'étrangeté qui y est associé puisque le sens ne semble en rien garantir la réalité de ce qui se produit.

4) la scène II, nous dit Freud, n'avait pas déclenché d'affect. La scène I provoque un affect qui n'est pas suscité par la scène I, en tant que telle, mais par le souvenir de la scène II : ce n'est pas le passé qui détermine le présent ; plus exactement, c'est une représentation refoulée en mobilisant un affect qui modèle le présent sans lui appartenir en

---

<sup>469</sup> *Ibid.* p. 366

<sup>470</sup> *Ibid.* p. 367

<sup>471</sup> *Ibid.* p. 369

propre. « *Nous trouvons là l'exemple d'un souvenir suscitant un affect que l'incident lui-même n'avait pas suscité.* »<sup>472</sup>.

5) La scène II ne suscite pas d'affect et reste comme en latence. La scène I est une scène banale, mais déclenche l'affect que la scène II n'avait pas provoqué. Nous avons là deux événements indifférents dans leurs affects immédiats, qui vont se nouer dans un rapport de contiguïté.

En somme, la causalité du symptôme dans sa dimension linéaire n'est qu'un leurre, Freud oppose à la dialectique temporelle une architectonique propre à l'appareil psychique. Un temps où le passé ne peut être conçu comme cause que parce qu'il émerge dans le présent et, réciproquement, le présent lui-même ne prend *valeur affective* pour un sujet que dans la mesure où s'accomplit dans le ici et maintenant, l'actualité d'un passé en attente.

### 2. 1. *L'effacement, figure emblématique de la trace comme inscrite dans le temps et la parole.*

L'affirmation d'une temporalité propre à la psyché subvertit l'idée d'un originaire premier (*Arke()*), dont l'expression temporelle figerait en somme les représentations. Certes, il y a bien inscription, l'élaboration freudienne de la trace est là pour l'affirmer catégoriquement, mais cette trace, cette inscription est la mécanique complexe d'un processus qui implique trois temps.

#### 2. 1. 1. *Temps 1*

Un temps premier ; temps forcément mythique dans sa traduction mais cependant réel dans ses effets. Il s'agit du temps de l'inscription au sens fort du terme. La force de la pulsion prend sa source dans le corps, mais la pulsion est le « *représentant psychique* »<sup>473</sup> de cette force issue du somatique. La pulsion selon la première théorisation freudienne ne chercherait qu'à s'exprimer avec son « *énergie* » propre. La rencontre avec le *x das Ding* (la chose) - objet étant à cet instant porteur d'un sens qu'il ne peut encore avoir - c'est seulement au temps deux que pourra se révéler sa nature d'objet, si elle est nécessaire n'en serait pas moins contingente. Ce qui se lie dans ce temps archaïque produirait un état de

---

<sup>472</sup> *Ibid.* p. 366

<sup>473</sup> Freud, S., Pulsions et destin des pulsions, op. cit., 1980,



satisfaction, défini par Freud comme une baisse de l'excitation liée à l'expression de la pulsion. Cet état de fait serait en somme le primitif de toute représentation puisque cette expression se ferait à l'état naissant sans possibilité de réflexivité, mais laisserait une inscription non encore utilisable pour l'enfant puisqu'il n'y aurait pas de précédent. Un état de la chose en somme. La nature de la pulsion serait de s'exprimer à nouveau. Cette expressivité de la pulsion nous introduirait au temps deux.

## Temps 1

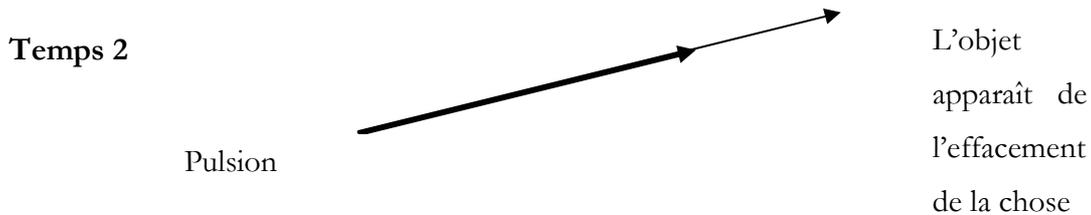


### 2. 1. 2. Temps 2

Un temps second : ce temps nous introduit au temps de la répétition puisque la charge expressive de la pulsion « *retrouvera* » le chemin frayé au temps I. Mais le paradoxe de cet état, c'est qu'en même temps qu'il *retrouve* le chemin inscrit au temps un, il l'efface. Cet effacement dans sa nature ne peut-être conçu que théoriquement. On pourra en retrouver cependant les effets dans la clinique (cas clinique Jean) et dans les peintures rupestres et lorsque nous aborderons la double négativité.

Ce second temps offre l'avantage de concevoir dans un même temps la réactualisation de la trace et son effacement. Ce paradoxe est à l'œuvre dans l'écriture, l'histoire de l'écriture en témoigne. Ce double effet met en lumière l'opérationnalité du destin de la chose par rapport à l'objet en y inscrivant à la fois son lien originel et la distance inhérente à son effacement. Distance qui ne peut qu'être entretenue entre la chose et l'objet. Si le temps I pouvait être reconnu comme le premier temps de l'inscription et sans doute son premier rapport à l'écrit comme forme qui délimite son espace, le temps II nous introduit au champ du savoir puisque dans l'effacement l'objet naît de l'effacement de la chose. C'est ce que Lacan tente d'articuler entre autre avec la production des quatre discours, « *c'est à l'instant même où le  $S_1$  intervient dans le champ déjà constitué des autres signifiants, en tant qu'ils*

s'articulent déjà entre eux comme tels, qu'à intervenir auprès d'un autre, de système surgit ceci,  $\mathcal{S}$ , qui est ce que nous avons appelé le sujet divisé »<sup>474</sup>.



C'est avec son article sur le « *bloc-notes magique* »<sup>475</sup>, avec sa structure à trois feuillets, que Freud tentera de rendre compte du double remaniement antérograde et rétrograde de la trace.

La figuration que propose le texte, lui permet de rendre compte des rapports existant entre perception et mémoire, et situe dès lors la dialectique entre le présent et la trace.

La mémoire est à la fois indestructible, car indestructible est le désir inconscient, et extrêmement vivace, mobile, déformante. Le désir inconscient persiste dans la mémoire, mais la mémoire est faite de souvenirs qui sont soumis à la déformation, à l'oubli, à la falsification. La mémoire est à la fois désir et souvenir-écran. Car le désir lui-même, s'il est indestructible, est éminemment plastique, se modelant au travers des restes diurnes pour donner lieu au rêve et se coulant dans les expériences de vie. Trace indestructible, le désir n'a de vie que par la vie, par l'évènement, qu'il soit en apparence banal, comme peut être banal un reste diurne, ou qu'il soit évènement au sens fort, comme c'est le cas lorsqu'il s'agit de trauma. Et toujours la mémoire, le désir inconscient, n'a de cesse de naître à la vie, à la vie fantasmatique, à la vie du rêve, à la vie du symptôme, à la vie relationnelle et actuelle. Car le désir inconscient, la trace, n'a pas de vie propre. Il n'a de vie que par les rejets qu'elle produit. Il n'a de vie que par sa faculté de produire des « *processus primaires posthumes* ». Il n'a de vie que dans l'après-coup.

---

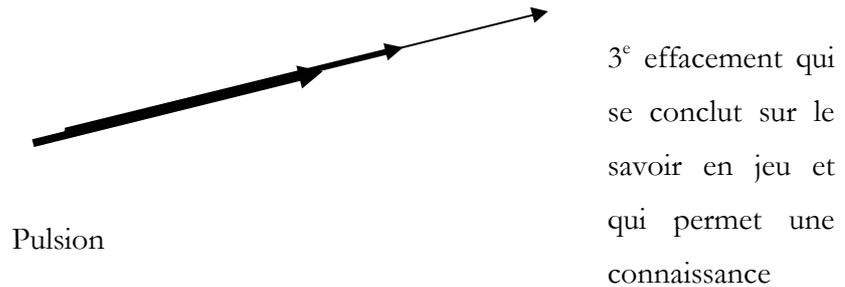
<sup>474</sup> Lacan, J., *Le séminaire* livre XVII *L'envers de la psychanalyse*, op.cit., 1991, p. 13

<sup>475</sup> Freud, S., Note sur le « Bloc-notes magique », in *Résultat, Idées, Problèmes II*, op. cit., pp. 119-224

### 2. 1. 3. Temps trois

Ce troisième temps conclut, dans son principe, le cycle de la répétition puisque ce troisième effacement nous introduit à la seconde négation qui redouble l'effacement de l'inscription

#### Temps 3



Ainsi, la notion d'après-coup ne met pas uniquement en question un déterminisme linéaire du passé sur le présent, elle ne propose pas seulement un déterminisme conjoint (antérograde et rétrograde) présent-passé. Elle transcende les contraires se déjouant de la rationalité, ouvrant aux paradoxes, délocalisant le sens au profit du hors sens, elle met le sujet dans l'inconfort de trop grandes évidences.

### Jérôme, un destin trop lourd

Jérôme nous est adressé après avoir eu un accident de voiture, dont il n'est pas responsable. Cet accident le maintient dans une image de victime, que sa mère entretient, car elle ne le sent pas « *capable d'affronter la vie, alors en plus avec cet accident* », dira-t-elle. Sa mère d'ailleurs tient à l'accompagner, « *pour tout* », l'autre sans doute est-il trop malveillant, qu'il lui faut tout de suite prévenir. « *Vous savez ses amis, enfin, si on peut appeler ça des amis, se sont moqués de lui après l'accident. Il ne sait pas se défendre, alors je suis attentive pour lui comme pour moi* ».

Jérôme est un grand jeune homme de 19 ans. Après qu'il ait écouté sa mère, sans faire aucun commentaire, c'est avec clarté qu'il a bien voulu nous relater les circonstances de l'accident. L'exposé fût clair et circonstancié, aucune hésitation dans ses propos ainsi qu'aucune agressivité, à l'encontre de la personne responsable de l'accident, n'ont pu être constatées.

Au contraire, on peut noter que c'est avec soin qu'il argumentera sur les conséquences de l'accident, les craintes et les angoisses qui semblent l'handicaper aujourd'hui. Il énonce aussi quelques difficultés de mémorisation et il souligne la potentialisation de certaines difficultés, notamment en mathématiques.

Les quelques mois d'hospitalisation ainsi que la rééducation l'ont effectivement perturbé dans la suite de ses études. Il souligne néanmoins sa volonté de vouloir « *s'en sortir* », de faire de cet accident un épisode, certes désagréable de sa vie, mais il doit surmonter cette épreuve. Donc, Jérôme, durant tout l'entretien, aura à coeur de montrer sa bonne volonté et c'est avec insistance qu'il témoignera de l'exigence qui l'anime et qui lui tient aujourd'hui de ligne de conduite. Il veut se dépasser, et ressent aujourd'hui comme une nécessité impérieuse cette détermination qui le travaille. Jérôme est *obligé* de s'en sortir, de faire tout mieux que les autres, de ne pas *tomber* dans la dépression.

C'est qu'en somme cette volonté est née d'une double contrainte. Il ressent aujourd'hui son accident comme un mauvais sort du destin. « *Pourquoi moi ?* ». Et d'autre part il se sent victime du regard désagréable, voire insultant, de ses camarades et de ses professeurs. Il est en quelque sorte doublement victime. Victime de l'accident avec ses conséquences physiques et psychologiques et victime du regard de ses camarades face aux conséquences de l'accident.

Sur un plan psychopathologique, Jérôme n'est pas délirant et l'examen ne montre aucun signe de psychose ou de déficit cognitif.

Le contact est relativement facile, bien que par moments, son expression soit légèrement teintée de difficultés d'élocution, sans que cela révèle cependant, un trouble de la personnalité. La pensée est cohérente et l'énonciation sans particularité. Jérôme se situe bien dans l'espace et le temps et sa pensée ne sont pas parasitées par des idées délirantes. Par contre, on peut noter une présence importante de l'anxiété et une forte composante phobique, qui ne sont pas seulement dues aux conséquences de l'accident. Celui-ci, en effet, semble avoir potentialisé la composante phobo-obsessionnelle de la personnalité de Jérôme.

En effet, l'accident semble avoir été un révélateur des difficultés du sujet. Alors qu'auparavant Jérôme semblait se glisser dans un mode de vie sans relief mais bien réglé, l'accident a créé un véritable traumatisme en grossissant outrageusement ses difficultés personnelles. « *Je croyais que j'allais être moins qu'un autre, qu'on me rabaisait... J'avais l'impression qu'il fallait que j'attende* ».

La perte des repères cognitifs « *je n'arrive plus à mémoriser comme avant... Quand on me coupe la parole, je ne sais plus ce que je veux dire...* » est subordonné à des faiblesses narcissiques qui ont été largement ouvertes après l'accident. Ainsi, bien que ne se reconnaissant pas responsable de l'accident, ce fait contingent lui permet en fondant un destin tragique, de donner un sens à ce qu'intuitivement il percevait avant son accident.

D'autre part, la mort tragique de son père a contribué indubitablement à fragiliser les défenses psychiques du sujet. Là aussi, bien qu'il ne soit pas la cause de ce décès – son père s'est suicidé – il se sent débiteur de cette mort et donc elle accentue sa responsabilité et dans un effet vertigineux en fait d'autant plus ressentir les failles de sa personnalité et les troubles de son comportement.

Il est important de noter que pour la mère de Jérôme, cet accident est venu casser une vie bien réglée. « *Mon mari n'a pas eu l'endurance, il s'est suicidé. C'était atroce. Il était perfectionniste, il voulait atteindre le but qu'il s'était forgé. Ça s'est dégradé petit à petit* ». En somme, dans le discours de sa mère, l'accident est venu détruire l'ordonnance obsessionnelle qui gouvernait cette famille.

Pris dans une telle logique, Jérôme ne peut que livrer pathétiquement le malaise qui le mine et offrir à l'autre, en gage de reconnaissance, sa bonne volonté et son souci de reconstruction. « *Je me suis battu pour être comme avant* ».

En somme, pris dans une histoire familiale qui le laisse désarmé, l'accident dont il a été la victime lui permet aujourd'hui, d'une manière pathétique, d'essayer de combler la faille narcissique qui le constitue. Le *réel* même de l'accident lui permet d'objectiver ce qu'instinctivement il pressent : la culpabilité énorme qu'il ressent n'a d'égal que la soumission à son père, soumission d'autant plus pathologique qu'elle lui permet d'élaborer un scénario tragique dans lequel ne comprenant pas son acte, il tente d'en reconstruire la logique.

En effet, le décès de son père est incompréhensible en soi, cependant Jérôme ne peut pas comprendre cet acte qu'en le considérant comme un choc émotif face à l'image invalidante de son fils.

« *Pourquoi moi ? Pourquoi l'accident de mon père est-ce que je vais avoir un avenir ?* ». Telle est la conclusion du scénario mais aussi l'appel à adresser à l'autre, appel dont on peut noter l'équivalence identitaire au travers du signifiant « *accident* » et non suicide. Jérôme ne peut nommer l'acte de son père, et c'est au travers du même signifiant, effaçant l'innommable, *accident/suicide*, qu'il noue son destin à celui de son père.

Pris dans l'exigence du devoir, Jérôme ne peut livrer qu'une plainte à l'encontre du destin, auquel il ne peut plus rien comprendre « *je me culpabilise sur moi-même, je pensais que j'aurais pu faire quelque chose que je me suis bloqué* » et auquel il se sent complètement soumis. Le mélange des temps témoigne de l'insolubilité dans laquelle il se trouve aujourd'hui.

Dès lors Jérôme ne peut que tenter désespérément de « *réparer* » à la fois ses lacunes antérieures « *c'est vrai, je n'étais pas très bon en mathématiques* », mais aussi le dérèglement de sa vie dû à l'accident « *aujourd'hui je fais tout pour m'en sortir* ». Mais l'énigme reste complète.

Il devient manifeste dès lors que l'accident dont a été victime Jérôme a ouvert les stigmates des failles identitaires qui le constituaient. Faute sans doute d'avoir pu les suturer, elles constituent aujourd'hui le point d'appui à l'aide duquel le sujet tente de répondre à l'énigme de son destin et à l'énigme de la mort de son père.

Les réparations qu'il attend aujourd'hui visent non seulement à lui permettre de compenser les blessures psychologiques qu'il a subies, mais surtout à rétablir ses assises narcissiques fortement ébranlées par *cet accident*. Ne pouvant élaborer le rapport fantasmatique qu'il entretient avec son père, et surtout avec son décès, il noue avec sa mère un lien qui lui permet d'exister sans courir le risque d'interroger ce qui noue son désir à la demande de sa mère. Il ne peut que reconstruire un récit où ses blessures se mettent en scènes selon une logique fantasmatique orchestrée par sa mère, dépossédé de son propre avenir, les difficultés de la vie ne peuvent être *énigmatisées*, afin d'être appropriées selon d'autres modalités. De ce fait il se fonde dans un destin aux accents tragiques, l'acte le surprend et le confirme dans son statut d'handicapé, « *aujourd'hui je fais tout pour m'en sortir* » ne cesse-t-il de répéter, comme si ses efforts tentaient d'inscrire un autre rapport à son père, cet homme

qui a mystérieusement baissé les bras devant les difficultés. L'avenir pour Jérôme se conjugue indélicatement à l'imparfait, « *Pourquoi moi ? Pourquoi l'accident de mon père est-ce que je vais avoir un avenir ?* ». L'accident qu'il a subi vient le barrer à son propre avenir puisque, de le subordonner à *l'accident* de son père, cette répétition l'aliène au regard sans avenir d'un père qui n'a pas su dépasser les *accidents* de la vie. D'où cette tentative de construire un destin aux accents mythiques, « *Le mythe ne saurait ici avoir d'autre sens que celui à quoi je l'ai réduit, d'un énoncé de l'impossible* »<sup>476</sup>.

### 3. *Actualité du fantasme et reconstruction. L'homme aux rats et l'homme aux loups*

L'homme aux rats et l'homme aux loups déterminent deux temps de reconstruction dialectiquement subordonnés à la logique de l'après coup.

#### 3. 1. *Le récit comme actualité de l'après-coup*

Jérôme court après son passé tentant de le fixer dans une rencontre épique pour en sceller le sens. C'est à partir du travail d'analyse de *L'homme aux rats*<sup>477</sup> que Freud nous propose une interprétation où il croit nouer par l'interprétation la répétition de son symptôme avec l'inscription d'un événement singulier de son enfance. Le patient de Freud trouvait étrange le fait d'être contraint de se masturber dans des moments particuliers, « *des moments si beaux et exaltants* ». Il évoque à titre d'exemple, la lecture d'un roman de Goethe, *Vérité et fiction*. C'est ainsi que se basant sur ces renseignements, Freud osa lui proposer l'idée suivante, « *il aurait commis, vers l'âge de 6 ans, quelque méfait d'ordre sexuel en rapport avec la masturbation et aurait été sévèrement châtié par son père* »<sup>478</sup>. Ce châtiment, mettant fin à son activité, aurait nourri une rancune ineffable et aurait donné à tout jamais, à son père, le rôle de celui qui vient troubler et gêner la vie sexuelle de son fils. À la grande surprise de Freud, son patient confirma une scène similaire, fréquemment évoquée par sa mère. Cette scène aurait sans doute été oubliée, si elle n'avait pas été accompagnée d'une anecdote marquante. Après avoir commis quelques méfaits, le patient de Freud fut sévèrement puni : il se serait alors mis dans une rage terrible et, pendant que son père le châtiait, il se serait mis à injurier son père. Ne connaissant visiblement pas encore les jurons, il se serait servi des premiers mots passants à son esprit. Il aurait « *crié toutes sortes de noms d'objets, tels que : "Toi lampe ! toi*

---

<sup>476</sup> Lacan, J., op. cit. L'envers de la psychanalyse, p. 145

<sup>477</sup> Freud S., L'homme aux rats, in *Cinq psychanalyses*, Paris, PUF, 1973, pp. 199-261

<sup>478</sup> *Ibid.* p. 232

*serviette ! toi assiette ! etc* »<sup>479</sup>. Le père saisi par tant d'audace s'arrêta net et se serait exclamé, « *Ce petit-là deviendra ou bien un grand homme ou bien un grand criminel* »<sup>480</sup>.

Cette reconstruction permet à Freud de préciser, dans une longue note, les rapports entre événement et fantasme.

On a souvent à faire dans les psychanalyses, nous dit Freud, à de tels événements de la première enfance où l'activité sexuelle infantile semble atteindre son point culminant et trouve souvent une fin catastrophique, du fait d'un accident ou d'un châtement.

« *Ces événements s'annoncent comme une ombre, dans les rêves et ils deviennent souvent si distincts qu'on croit pouvoir les saisir d'une façon palpable, mais malgré cela ils échappent à un éclaircissement définitif* »<sup>481</sup>. Si on procède sans prudence, on ne peut savoir si ces faits ont eu lieu ou non.

Au niveau de l'interprétation, il faut donc faire preuve de prudence. Pour interpréter, il faut être attentif au fait que l'on peut retrouver dans l'imaginaire du patient plusieurs versions. Pour ne pas se laisser berner, il faut se rappeler que les *souvenirs d'enfance* ne sont fixés qu'à un âge plus avancé et qu'ils subissent alors, « *un processus de remaniement compliqué, tout à fait analogue à celui de la formation des légendes d'un peuple sur ses origines* »<sup>482</sup>.

L'adolescence est un temps particulier, moment où l'adolescent cherche à *effacer*, par des fantasmes, « *le souvenir de son activité autoérotique* »<sup>483</sup>. Freud constate alors que ceux qui se forgent des fantasmes sur leur enfance, « *sexualisent leurs souvenirs* », c'est-à-dire qu'ils relient des événements banals à leur activité sexuelle et étendent leur intérêt sexuel, tout en suivant probablement par là des traces de contextes véritablement existants. Loin de minimiser la sexualité infantile, Freud cherche à « *donner des directives techniques pour la solution de fantasmes destinés à fausser l'image de l'activité sexuelle infantile proprement dite* ».

L'activité fantasmatique s'illustre par « *une sorte de création imaginative dans le genre d'un poème épique, dans laquelle les désirs sexuels envers sa mère et sa sœur de même que la mort prématurée de*

---

<sup>479</sup> *Ibid.* p. 233

<sup>480</sup> *Ibid.* p. 233

<sup>481</sup> Freud, S., op. cit, p. 233

<sup>482</sup> *Ibid.* p. 233

<sup>483</sup> *Ibid.* p. 233



cette dernière, étaient mis en rapport avec le châtement par le père du petit héros<sup>484</sup>. Mais ce « poème épique », tout en étant une création individuelle, prend racine dans « ce complexe qu'on serait en droit d'appeler le complexe nodal des névroses »<sup>485</sup>.

La création, sur un mode épique, d'un récit, d'un fantasme, n'est pas seulement une pure figurabilité, mais une nécessité structurelle. « Le fait que l'on forme généralement les mêmes fantasmes concernant sa propre enfance, indépendamment de ce que la vie réelle y apporte, s'explique par l'uniformité des tendances contenues dans ce complexe, et par la constance avec laquelle apparaissent ultérieurement les influences modificatrices »<sup>486</sup>.

### 3. 2. L'homme aux loups. Reconstruction du récit à partir de l'autre scène

Si l'homme aux rats nous a permis de mettre en scène la dimension structurelle du fantasme, l'homme aux loups va nous permettre de déterminer comme l'autre scène est présente dans la création du récit.

Freud, analysant le rêve de l'homme aux loups marque, à un certain moment, un arrêt : « Je suis ici parvenu au point où je dois abandonner l'appui que m'a jusqu'ici offert le cours de l'analyse. Je crains que ce ne soit aussi le point où le lecteur me retire sa foi »<sup>487</sup>. Suspendant, un temps, son récit, Freud tente de cerner l'enjeu de la construction qu'il nous propose. L'enjeu est important car, soit la réalité est, et la rencontre avec les événements devient pathogène et il s'agit de délier ce que la réalité fortuitement a lié, soit la réalité est une construction, mais une construction de quoi ?

Tout comme dans le cas de l'homme aux rats, Freud nous propose tout d'abord une construction concernant l'événement réel<sup>488</sup> auquel le rêve semblait faire allusion. Cette construction concerne l'observation par l'enfant d'un « coïtus a tergo » pratiqué par ses parents, que Freud propose d'appeler « scène primitive »<sup>489</sup>. La réalité de cette scène paraît tellement impensable que Freud demande à ce qu'on lui accorde provisoirement le

---

<sup>484</sup> Ibid. p. 234

<sup>485</sup> Ibid. p. 234

<sup>486</sup> Freud, S., Remarques sur un cas de névrose obsessionnelle (L'homme aux rats), in *Cinq psychanalyses*, op. cit., p. 234

<sup>487</sup> Freud, S., Extrait de l'histoire d'une névrose infantile, in *Cinq psychanalyses*, op. cit., p. 349

<sup>488</sup> les données de l'analyse du rêve rassemblées par Freud lui-même, juste avant la remarque que nous avons citée: « Un événement réel - datant d'une époque très lointaine - regarder - immobilité - problèmes sexuels - castration - le père - quelque chose de terrible ».

Ibid., p. 347

<sup>489</sup> Ibid., p. 351

bénéfice de cette construction audacieuse : « Je le prie de se joindre à moi pour croire provisoirement à la réalité de cette scène »<sup>490</sup>.

S'interrogeant sur « l'action pathogène de la scène primitive et des modifications que sa reviviscence produit », Freud suppose que « la réactivation de cette scène (j'évite exprès le mot « souvenir ») a le même effet que si elle était un événement récent. La scène agit sur un mode différé et n'a cependant, durant l'intervalle entre un an et demi et quatre ans, rien perdu de sa fraîcheur »<sup>491</sup>. Il précise dans sa note de bas de page, « il n'y a là qu'un second temps d'effet après-coup... L'enfant reçoit à 1 an 1/2 une impression à laquelle il est incapable de réagir comme il conviendrait ; il ne la comprend pas, n'en est saisi que lors de la reviviscence de cette impression à 4 ans, et n'arrive que vingt ans plus tard, pendant son analyse, à comprendre avec ses processus mentaux conscients ce qui se passa alors en lui. C'est à juste titre que l'analysé ne tient pas compte de ces trois phases temporelles et situe son Moi actuel dans la situation depuis longtemps résolue »<sup>492</sup>.

La temporalité psychique est à penser à partir de la *notion d'après-coup*, et cette temporalité est tissée par le fantasme. Des impressions incompréhensibles ne saisissent l'homme aux loups que grâce au rêve, qui les ranime, le tout n'étant compris que grâce aux processus d'élaboration lors du travail analytique. Ainsi l'incompréhensible auquel l'homme aux loups est confronté s'actualise dans une création onirique. Le travail de l'analyse, par ce qu'il mobilise, comme re-construction, permet de restituer au rêve la singularité de son travail. D'ailleurs Freud proposera dans la discussion, les « scènes appartenant à la première enfance, telles que nous les livre une analyse à fond des névroses, ne seraient pas la reproduction d'événements réels »<sup>493</sup>. Événements auxquels on aurait le droit d'attribuer de l'influence sur le cours de la vie ultérieure du patient et sur la formation de ses symptômes, mais ils seraient « des produits de son imagination, nés d'incitations datant du temps de sa maturité, destinés à servir en quelque sorte de représentation symbolique aux désirs et aux intérêts réels du patient »<sup>494</sup>.

« L'établissement de la façade du rêve »<sup>495</sup>, indiquait Freud, fait souvent appel à *des fantaisies de désir qui se trouvent préformées dans les pensées du rêve*. Ces fantaisies sont de même nature que celles qui nous sont familières dans la vie, éveillées, et qu'on nomme à juste titre *rêves*

---

<sup>490</sup> *Ibid.*, p. 351

<sup>491</sup> *Ibid.*, p. 356

<sup>492</sup> *Ibid.*, p. 356

<sup>493</sup> *Ibid.*, p. 359

<sup>494</sup> *Ibid.*, p. 359

<sup>495</sup> Freud, S., *Sur le rêve*, Paris, Gallimard, 1996, p. 105

*diurnes*. C'est le rêve qui ranime l'impression première, ce « *retour obstiné* » qui fait que peu à peu se constitue « *une conviction profonde de la réalité de ces scènes* ».

Quel statut métapsychologique donner à cette particularité du travail du rêve, rappelle Lina Balestriere<sup>496</sup>, car nous allons retrouver ici la question de la trace. Ce complément est celui donné explicitement par Freud lui-même dans une note précisément de « *Inhibition, symptôme et angoisse* » : « *Est-ce que les anciens désirs, dont l'analyse nous apprend qu'ils ont jadis existé, persistent ? La réponse semble toute prête et assurée : il faut bien que les anciens désirs refoulés demeurent encore dans l'Inconscient puisque nous retrouvons leurs rejetons, les symptômes, encore actifs, vivaces. Mais une telle réponse est insuffisante, car elle ne permet pas de décider entre les deux possibilités suivantes : l'ancien désir n'agit-il désormais que par l'intermédiaire de ses rejetons, auxquels il a transféré toute son énergie ? Ou bien est-ce qu'en dehors de cela il s'est lui-même maintenu ? Si c'était son destin de s'épuiser dans l'investissement de ses rejetons, une troisième possibilité demeure : celle qu'il soit ranimé par régression au cours de la névrose, aussi inactuel qu'il puisse être* »<sup>497</sup>.

Les anciens désirs persistent donc. Mais comment agissent-ils ? Trois hypothèses sont évoquées par Freud :

- 1) l'hypothèse économique d'un transfert d'énergie total sur les rejetons, mais qui conduirait alors à poser l'extinction des anciens désirs, qui n'auraient plus d'énergie propre ;
- 2) l'hypothèse historique ou scripturale où les anciens désirs persistent et gardent toute leur énergie, ce qui, assurément, valorise l'infantile et même l'archaïque, mais fait pencher la balance de la triade proposée par Freud (impressions - rêves - processus conscients) nettement du côté des « impressions » au détriment du processus d'élaboration qui, lui, lie de façon non linéaire, mais après-coup les trois moments ;
- 3) l'hypothèse, enfin, dynamico-économique, qui met l'accent sur le processus de ranimation des désirs anciens par l'actuel.

Alors que la première hypothèse privilégie le jeu des rejetons, que la deuxième hypothèse privilégie le désir ancien comme seul élément important, la troisième hypothèse met l'accent sur le processus, conformément à la « théorie » de l'après-coup, de liaison, antérograde et rétrograde, du passé et du présent dans l'actuel. Dans cette hypothèse, les

---

<sup>496</sup> Balestriere, L., *Freud et la question de la trace*, De Boeck Université, Bruxelles, 1998, p.123

<sup>497</sup> Freud, S., *Inhibition, symptôme et angoisse*, op. cit., p. 67

rejetons gardent leur importance, ils gardent leur investissement qui permet l'investissement des désirs anciens, et par là leur ranimation ; quant aux désirs anciens, ils deviennent existants alors qu'ils étaient à l'état brut car ils sont incompréhensibles, ils deviennent effectifs alors qu'ils étaient en latence ; en un mot, ils n'ont d'existence actuelle que grâce à ceux-là mêmes, les rejetons, qu'ils avaient engendrés.

Revenons à l'enchaînement scène originaire - rêve des loups. Car il nous faut remarquer encore la généralisation de l'effet d'après-coup que Freud promeut dans cette note importante, en le déliant du cadre trop strict donné par la structure biphasée de la sexualité humaine et par le « retard de la puberté »<sup>498</sup>. Cette fois, il n'est pas question du remaniement dû à la puberté, mais du remaniement qu'engendre un rêve fait à l'âge de quatre ans, époque, précise Freud, d'« excitation » et d'« investigation sexuelle »<sup>499</sup>.

De même, la scène originaire se trouve reculée jusqu'à une époque très précoce, ce que Freud n'avait jamais envisagé auparavant. Il va même jusqu'à penser que cette scène aurait pu être observée à l'âge de six mois, mais il écarte cette idée car « l'hypothèse semble de fait à peine soutenable »<sup>500</sup>.

La généralisation dont il est question porte donc électivement sur le fait de faire de l'effet d'après-coup une propriété du dialogue entre « impressions » et « rêves », entre « traces mnémoniques inconscientes » et « image d'un coït entre ses parents »<sup>501</sup> à la base de la formation du rêve. L'effet d'après-coup est exactement le « principe » qui organise les rapports entre la « scène originaire » et ses rejetons. Ce que Freud souligne surtout est sa qualité d'être incompréhensible : il ne peut être compris qu'après-coup.

La position de Freud quant à ces premières traces liées à la scène originaire n'a pas changé depuis *l'Esquisse* et la correspondance à Fliess : elles sont, tout simplement sans être comprises et donc sans effet, elles ne le deviennent qu'après-coup, en produisant des effets. Une des acceptions freudiennes de l'originaire enjeu dans les concepts qualifiés de *Ur-* est donc incontestablement celle-ci : l'originaire est ce qui n'est pas compréhensible,

---

<sup>498</sup> S. Freud, *Esquisse d'une psychologie scientifique*, op. cit., p. 367

<sup>499</sup> S. Freud, *Extrait de l'histoire d'une névrose infantile*, in *Cinq psychanalyses*, op. cit., p. 350, note 3

<sup>500</sup> *Ibid.*, p. 349, note. 1

<sup>501</sup> *Ibid.*, p. 349 : « Ce qui cette nuit-là fut réactivé et émergea du chaos, traces mnémoniques inconscientes, fut l'image d'un coït entre ses parents... »

n'a donc pas de sens « en soi », n'est pas connaissable; sans pour autant être un « mythe » car il est ce qui se révèle compréhensible, donc fait sens, et rend possible un savoir sur la sexualité, dans l'après-coup.

L'originaire ne devient originaire que dans l'après-coup. C'est « *in fine* » qu'il s'impose comme étant là « ab ovo ». Ce qui permet à Freud, ainsi que le dit P.-L. Assoun, de « *ne pas sacrifier l'origine, mais de ne pas en abolir non plus la contingence* »<sup>502</sup>.

Freud, cependant, va encore plus loin. L'originaire se révèle dans l'après-coup comme étant là non seulement « *dès le début* » de la vie psychique de l'individu, mais encore comme étant déjà là depuis la préhistoire de l'humanité.

Cette hérédité phylogénétique est exactement ce que Freud vise lorsqu'il forge la notion de fantasmes originaires.

L'idée développée ici est que ce moment 3 du fantasme qui gèle toutes les représentations, qui reste figé soumis à la répétition, explose quand un événement extérieur vient dévoiler le moment 2, comme va l'illustrer cette situation clinique.

### **Patrick, quand le fantasme se dévoile**

Patrick est un homme de 46 ans. C'est un homme rugueux, massif, un *ancien de légion*. Peu enclin à la confiance, c'est avec méfiance qu'il vient en consultation. Un *conseil appuyé* du juge d'instruction l'a obligé à rencontrer le psychologue, mais que je me rassure, il ne veut pas de consultation, il n'en a pas besoin. Il reconnaît les faits, et il n'y a pas à discuter, il prendra un maximum, c'est la règle du jeu. Néanmoins, il est venu *voir*, certes un peu contraint, mais il est dans le bureau, ce qui visiblement est un exploit plus risqué que ce qu'il a rencontré sur le terrain des opérations dans lesquelles il a dû affronter un adversaire au visage multiple. Il nous avertit d'ailleurs, légèrement moqueur, « *un de vos collègues n'est pas revenu, je l'ai vu une fois, un expert de Strasbourg, il m'avait dit qu'il reviendrait, mais j'attends encore* ».

Le ton est donné, dans le registre de l'intimidation, Patrick nous propose *sa* partition qui ne suppose aucune altération harmonique. C'est lui qui propose la tonalité, tonalité qui,

---

<sup>502</sup> Assoun, P.-L., *L'entendement freudien : Logos et Ananké*, op. cit., p. 167

bien sûr, elle aussi, ne suppose aucune altération. En somme aucune nuance, et peu d'improvisation, c'est à la lettre et sans modification de la partition que le sujet nous livrera toutes les facettes de son solo. Avec lui, aucun duo n'est possible. On apprécie ou l'on n'apprécie pas son interprétation mais la critique, en tous les cas, n'est pas admise.

C'est donc dans cette tonalité qu'il nous faudra composer. Patrick en fait ne livre rien, ou tout au moins, il livre ce qu'il suppose devoir être un minimum et ce qu'il croit maîtriser. Il se contente de répondre à nos questions par un oui ou un non le cas échéant, mais surtout il ne veut pas *tomber* dans le piège, dit-t-il, du psy. En homme de terrain, il apprécie son interlocuteur, il jauge les forces de l'adversaire et les particularités du terrain.

Patrick se présente donc comme un homme qui veut assumer ses responsabilités. Il reconnaît les faits, sait qu'il va prendre un *maximum*. Son geste, cependant, est plus la conséquence de la *mauvaise fortune*, que d'une réelle intention, voilà du moins l'interprétation qu'il en donne.

Après l'avoir laissé passer cette période d'intimidation, Patrick viendra à des propos plus mesurés, mais tout aussi retenus.

Nous apprendrons qu'il est divorcé depuis 1993 mais que le couple aurait continué à vivre ensemble jusqu'en 1997. Il affirme à ce propos ne pas avoir été au courant de la demande de divorce de sa femme, il n'aurait jamais été convoqué au Tribunal et n'aurait jamais reçu une notification du juge l'informant de sa décision. C'est en 1995 qu'il apprendra le divorce par des gendarmes.

Patrick est père de deux enfants. Ses enfants seraient handicapés, mais il en ignore la nature. Ses enfants seraient actuellement placés dans une institution.

Il est, quant à lui, issu d'une famille nombreuse. 9 enfants composent la famille, mais en accord avec son mode de défense, il n'en dira rien.

Un père grand mutilé de guerre, figure emblématique, aurait élevé ses enfants avec une certaine vigueur, qu'il ne désapprouve pas, avec « *une éducation comme celle là quand on a fait une connerie on l'assume* ». L'invalidité n'aurait en rien handicapé son père, car il aurait toujours travaillé permettant à sa famille de 9 enfants de vivre correctement.

Indépendamment du fait que son père ait été, à ne pas douter, une personne respectable, nous ne saurons rien sur les relations qu'il a entretenues avec lui, ni quelle place cet homme occupait au sein de la famille. Son père serait mort en 1990 d'un cancer généralisé.

Sa mère, personne tout aussi respectable, n'aurait jamais travaillé, d'ailleurs précédant une question que je ne lui avais pas posée, il affirme comment peut-on imaginer « *qu'élever 9 enfants, ce n'est pas du travail ? je crois qu'elle ne pouvait en faire plus* ».

Discret, il ne nous parlera pas des relations qu'il entretenait avec sa mère. Il laisse néanmoins entendre qu'il n'a jamais eu à souffrir d'une quelconque absence de sa mère. Il aurait d'ailleurs toujours entretenu de bonnes relations avec elle.

Patrick n'entretient pas de relations particulières avec ses frères et sœurs. Depuis qu'il est incarcéré, il n'aurait eu aucune visite, considérant qu'après ce qu'il a fait, il n'a à obliger personne.

Il n'y a pas chez Patrick une volonté délibérée de mentir au sens où il y aurait une tentative de pervertir la relation qu'il entretient avec son interlocuteur. Patrick construit une réalité dans laquelle il s'accorde une certaine place, et à partir d'un moment, ce n'est pas sans un certain plaisir qu'il se raconte. Cependant au niveau de ses relations familiales, nous n'en saurons pas plus, Patrick ne voulant manifestement pas que l'on aille voir de plus près. Je respecterai durant nos entretiens cette limite ; ne pas être trop près, lui laissant toujours la possibilité des initiatives, lui laissant le *choix des armes et du terrain*.

Quant à lui, après une enfance *a priori* sans histoire, il débutera à 14 ans sa vie professionnelle. Modeste, il affirme qu'il n'était pas fait pour les études. Il s'engage à l'âge de 17 ans dans la légion.

Les motifs restent obscurs, est-ce une vie aventureuse ? une fuite ? Patrick laisse libre cours à toute hypothèse, se réfugiant, sans être dupe, derrière l'image du légionnaire qui s'engage pour « *se faire oublier* ». Il laisse supposer néanmoins qu'il y avait une raison, et qu'à partir de là, se taire semble être tout à son honneur.

D'ailleurs durant tous nos entretiens, Patrick gardera cette réserve et ce mystère entretenant, au-delà des images convenues, le sentiment qu'il gardait toujours la maîtrise de son propos, mais aussi qu'il demeurerait attaché à cette retenue, et qu'ainsi il pouvait

témoigner, qu'au-delà de son acte, il était toujours une personne respectable. Son acte était à n'en pas douter la preuve d'un égarement, mais s'il n'était pas excusable et s'il était inexplicable, il n'en contaminait pas, pour autant, toute sa personnalité.

D'ailleurs, Patrick, a tenu à nous informer qu'il avait quitté la légion avec son certificat de bonne conduite. Il aurait fait son temps dans la légion, « *Temps suffisant* », estime-il, « *au-delà, la chose aurait été hasardeuse* ».

Patrick laisse entendre qu'il aurait connu des choses, d'autant plus fortes et sérieuses que sa spécialité le conduisait à être souvent, en avant, sur le « *théâtre des opérations* ». Une avant-scène qui, serait-elle imaginaire, permet à Patrick de valoriser un passé auquel il a participé. À 27 ans donc, il ne renouvelle pas son contrat, il quitte l'armée et se marie. Il aura deux enfants ; des enfants dont il parle peu, dont visiblement il connaît le handicap mais ne peut rien en dire, si ce n'est que « *tant que j'étais à la maison, les enfants n'ont jamais été placés* ».

Après son activité militaire, il travaillera comme « *chef d'équipe* », soucieux de cette forme de reconnaissance, Patrick tient à nous faire savoir qu'il n'a jamais connu le chômage. « *Le travail ne me fait pas peur, d'ailleurs durant ma vie, j'ai travaillé en tout* ». Il travaillait apparemment donc comme chef d'équipe jusqu'à ce qu'il « *déraille* ».

Il vivait avec sa femme, dont il aurait méconnu la volonté de divorce et sa relation adultérine « *je le connaissais, c'était un ami de ma femme, il passait à la maison ; généralement, après mon travail, je rentrais chez moi et je mangeais et j'allais ensuite bricoler dans mon atelier* ».

Un jour, sa femme n'est pas rentrée, « *je me suis douté de quelque chose* » et là « *fou de rage* », il mettra le feu à la maison. Reconnu coupable de son acte, il aurait ainsi été placé dans une Unité pour Malades Difficiles (UMD), « *j'étais dangereux, paraît-il ?* »

Bien qu'il ait « *disjoncté* », il garde encore intensément en mémoire ce moment difficile de sa vie, se plaignant avec force de la justice et de la médecine, « *une justice à trois vitesses pour les bons, les riches et les pauvres* », une justice qui aurait été en somme plus violente que son geste : « *le procureur m'a mis dans un hôpital et là, les psychiatres m'ont littéralement endormi avec leurs médicaments. À l'époque, le médecin a dit que j'étais sous la contrainte alors j'ai accepté le traitement. Ils m'ont pas posé de questions* ».



À sa sortie, n'ayant plus de famille et de logement, « *une femme a proposé de me loger. Elle louait des chambres, j'ai accepté ; en fait, c'était deux pièces, une chambre et une cuisine* ». Il n'aurait pas travaillé tout de suite, profitant « *de meilleures indemnités en restant au chômage* ». Il reconnaît qu'il lui arrivait de s'alcooliser assez régulièrement, seul ou avec des amis. C'est durant ces soirées qu'il aurait connu la victime, « *c'était un pauvre gars, je regrette sincèrement ce qui s'est passé. Lui ne méritait pas, ça, mais quand je l'ai vu chez moi en slip, je ne me suis plus rendu compte de ce que je faisais* ». La victime était son voisin de chambre, ils partageaient parfois quelques bières, « *il ne travaillait pas et il n'avait pratiquement pas de ressources, je lui payais un coup, et je l'autorisais à rentrer chez moi* ». S'arrêtant, médusé par son geste, il court visiblement après un sens qui lui échappe, silencieux il semble se remémorer son geste, happé par une violence qui ne lui est pas étrangère, là subitement elle semble démesurée, « *il était en slip dans ma chambre, j'ai frappé...* ».

Patrick est un homme qui se présente avec excès. Soucieux de son image, il demeurera durant tous nos entretiens sur une réserve discrète. En homme d'expérience, il juge son interlocuteur, conscient de l'impression qu'il peut avoir sur l'autre, il en use et impose le poids de sa présence.

Révolté tout d'abord, blessé ensuite, puis complice, il lui faut, par ce jeu subtil, entretenir un certain mode de relation à l'autre. Si ce soutien ne peut être réel, du moins cherche-t-il une certaine complicité par des connivences, des sous-entendus. Comme on peut le voir, la personnalité de Patrick est complexe et d'une certaine manière subtile. Derrière la façade austère du personnage et la brutalité de ses propos, son engagement en demi-teinte, mérite attention.

L'homme donc est massif, la présentation générale bien que bonne est peu engageante, parfois il sera accompagné par deux ou trois surveillants. Fidèle à ses principes, il s'emploie à les mettre en scène avec toute l'ardeur dont il est capable, « *si je voulais il en faudrait plus...* ». Sa situation « dévalorisante », l'incarcération, l'oblige à un voile excessif. Patrick ne fait pas dans la nuance, son caractère rugueux ne supporte pas les nuances « aquarellées ».

Sur le plan purement comportemental, aucune mimique ou expression anormale n'est perçue, toutes les émotions exprimées sont adaptées au contenu du discours. Le discours,

d'une certaine manière, est aisé et bien construit ; certes aucune recherche sémantique ne ponctue son discours, *a fortiori*, il n'existe aucun néologisme qui laisserait supposer une liberté de ton susceptible de faire croire que le sujet délire. Le sujet se fait comprendre.

Au-delà des réserves préliminaires, nos entretiens se passe dans des conditions satisfaisantes, Patrick semble éprouver un certain plaisir à se raconter. Sur le plan formel, les fonctions supérieures ne montrent pas d'altération, Patrick est bien orienté dans le temps et dans l'espace, ses capacités mnésiques sont bonnes. Ses oublis témoignent beaucoup plus d'une volonté de maîtrise que d'un réel déficit. Malgré ces lacunes, l'évocation de sa biographie se fait selon une normalisation qui indique les événements dans une chronologie. Les vacances de sa mémoire sont donc ici au service du silence qu'il veut faire respecter.

Le niveau intellectuel est médiocre, mais sans doute parce qu'il veut imposer le silence, il est capable d'une certaine critique ; aussi pourra-t-il juger du peu d'actualité les tests qu'un psychologue lui aurait fait passer, les jugeant obsolètes « *qu'on ne me demande pas quand est mort Napoléon, mais plus quand est mort le Général de Gaule* ».

Néanmoins, ses acquis scolaires sont faibles et sa culture générale réduite. Cependant, sa capacité de raisonnement subordonnée à une logique de maîtriser les événements, est opérante. Les faits ici lui servent d'alibis et c'est d'une manière étonnante qu'il les traite comme des concepts abstraits, puisqu'à partir d'eux, il se construit un destin. On peut exclure la présence de troubles du cours de la pensée, il n'y a pas d'idée délirante, ni d'hallucination. Cependant, la nature même de son expression laisse apparaître certains traits essentiels de sa personnalité.

La méfiance, la psychorigidité, un certain dogmatisme dominant le tableau. Il n'y a pas de dissociation, ce qui lui a permis cette adaptation socioprofessionnelle. L'univers militaire dans lequel il a évolué pendant 10 ans lui a incontestablement servi, par son caractère rigide peu enclin à la liberté d'esprit et à l'initiative, de forme orthopédique idéique. Privé de cette prothèse identitaire, le sujet ne peut que s'y réfugier, conservant de ce temps adamique, la nostalgie sirupeuse d'une époque où les choses étaient établies de toute éternité. C'est en ce sens qu'il ne peut pas trop partager et évoquer ce temps, car l'évoquer serait le dissoudre dans des formes non maîtrisables donc fuyantes.

Ainsi, son recours à l'impulsivité quand il ose en parler, indique bien combien elle est une réponse aux exigences de ses pressions internes. Dès que les faits ne concordent pas avec la logique avec laquelle il s'accorde il « *disjoncte* ». Le passage à l'acte devient par sa dimension irréfléchie la solution privilégiée à laquelle il se soumet. Ce court-circuit, au-delà de sa forme caricaturale, impose par sa mise *hors tension* une sauvegarde avec laquelle le sujet semble s'accorder.

Sa prise d'alcool avec sa tonalité *virilisante* lui permet de s'absenter de la scène tout en gardant une certaine image. Mais, il est évident que s'il découvre dans la présence de l'autre, l'image caricaturale qu'il tente de fuir, *un homme dans sa chambre ivre en slip*, il ne peut que se sentir agressé. Il en témoigne d'ailleurs à son insu découvrant dans son geste à la fois l'horreur et le pathétique « *c'était un bon type, il ne méritait pas ça, mais ça a été plus fort que moi, je ne l'ai pas supporté dans ma chambre* ».

Que se passe-t-il ? Patrick entre dans sa chambre, il voit la victime *presque nue*, en slip, dans sa chambre. Patrick arrache une tringle de rideau et frappe avec un acharnement qui va au-delà de la punition qu'il veut infliger. Il frappe à mort, *sans retenue*. Il ne s'arrêtera que devant le *corps inanimé* de la victime. Puis il le prend et l'amène dans sa chambre. Patrick quant à lui reprendra sa vie normale, ne manifestera rien durant tout le week-end « tout continua sans aucun changement », ce n'est que le lundi qu'il retournera « *voir* » et constatera la mort de son collègue.

Il est peut-être intéressant à remarquer que la victime a été frappée avec une tringle de rideau, premier objet en somme à portée de main, barre qui porte le voilage, voile subtil qui à la fois masque au regard des autres et livre les limites de l'espace intime, c'est bien dans ce lieu de l'intimité que l'infraction a eu lieu, infraction répondant à une effraction.

*« Ce qui est aimé dans l'objet de l'amour est quelque chose qui est au-delà. Ce quelque chose n'est rien sans doute, mais a cette propriété d'être là symboliquement. Parce qu'il est le symbole, non seulement il peut, mais il doit être là symboliquement. Parce qu'il est le symbole, non seulement il peut, mais il doit être ce rien. Qu'est ce qui peut matérialiser pour nous de la façon la plus nette, cette relation d'interposition, qui*

*fait que ce qui est visé, est au-delà de ce qui se présente, – sinon ceci, qui est vraiment une des images les plus fondamentales de la relation humaine au monde, le voile, le rideau »<sup>503</sup>.*

C'est toujours à cette limite-là, que Patrick nous convie, celle où sur le voile se peint de l'absence, là où réside le sens absent ; là, pris dans le déchirement de son acte, Patrick y révèle son impuissance. Confronté à la nudité de l'appel de l'Autre, ce dévoile l'insupportable « *le rideau prend sa valeur, son être sa consistance, d'être justement ce sur quoi se projette et s'imagine l'absence* »<sup>504</sup> ; ici se dévoile l'autre en tant qu'autre, et non plus ordonné selon la clarté de ce qui l'approprie au même. L'étrangeté est donc l'expérience que l'on vit comme étrangère, mais pour Patrick, l'étrangeté qui nourrit son acte est là, sous ce qui se dévoile dans l'impudeur d'un corps. La proximité est étrangère dans sa proximité. L'immédiat, l'instantanéité, détruit toute proximité et dissout toute médiation, l'absence de séparation qui est absence de rapport, parce qu'elle ne lui a pas réservé ce qu'il faut de distance, ne lui a pas permis d'y advenir. Il ne veut pas trop se livrer et afin d'éviter l'intrusion, il instruit l'autre de son agressivité. En fait, Patrick, sous la rugosité de son personnage, masque mal une pseudo puissance.

L'exigence à laquelle il se soumet l'oblige à devoir toujours déployer une armature forte dont il cherchera désespérément l'efficacité dans le regard de l'autre, regard auquel sa dépendance l'oblige parfois à des énoncés paradoxaux, dans des formes non-maîtrisables, donc fuyantes. Prisonnier d'une représentation du monde à laquelle il ne peut se soustraire, Patrick témoigne d'une personnalité rigide qui est à l'image du monde maîtrisé qui l'habite. La répartition de l'univers qu'il évoque lui permet de se maintenir dans un équilibre qui, faute de lui ouvrir des horizons, lui donne tout au moins la possibilité de se construire des représentations acceptables. D'autant plus que le temps se fige, « *je vais prendre un max* ». Ici un *max*, tout s'arrête, il faudra vivre dans cette immobilité. L'illusion qu'avec le temps la souffrance disparaîtra, c'est ignorer qu'elle se déploie selon une temporalité où « *le temps est comme à l'arrêt, confondu avec son intervalle. Le présent y est sans fin, séparé de tout autre présent par un infini inépuisable et vide, l'infini même de la souffrance, et ainsi destitué de tout avenir : présent sans fin et cependant impossible comme présent, indéfiniment creusé et, en ce creusement, indéfiniment gonflé, extérieur radicalement à la possibilité qu'on y soit présent par la maîtrise de la présence.* »<sup>505</sup>.

---

<sup>503</sup> Lacan, J., *Le séminaire* livre IV *La relation d'objet*, op. cit., p. 155

<sup>504</sup> *Ibid.* p. 155

<sup>505</sup> Blanchot, M., *La parole plurielle*, in *L'entretien infini*, Paris, Gallimard, 19 p. 63

#### 4. Un fantasme « un enfant est battu »

Déterminer la part prépondérante et fondamentalement structurée du fantasme n'est pas aussi évident qu'il y paraît. Freud, comme nous l'avons vu, va s'y engager avec prudence. Surpris par ce qu'il découvre, il semble parfois reculer comme si sa découverte, impensable, ne pouvait être qu'une pure fiction, construction intellectuelle, fuyant en somme l'évidence. Cependant, Freud découvre, dans le fantasme, une part moins imaginaire qu'il n'y paraît. Pourtant, l'idée la plus convenue fait du fantasme une représentation imaginaire, laissant entendre qu'il existe une opposition entre imaginaire et réalité. Dès lors, la vision classique est de présenter le fantasme selon une logique scénaristique. Laplanche et Pontalis le définissent d'ailleurs « *comme un scénario imaginaire où le sujet est présent et qui figure, de façon plus ou moins déformée par les processus défensifs, l'accomplissement d'un désir et, en dernier ressort, d'un désir inconscient. Le fantasme se présente sous des modalités diverses : fantasmes conscients ou rêves diurnes, fantasmes inconscients tels que l'analyse les découvre comme structures sous-jacentes à un contenu manifeste, fantasmes originaux* »<sup>506</sup>.

Mais que signifie exactement l'accomplissement d'un désir ? Il faut attendre 1919 pour que Freud tente de se dégager du concept de réalité pour offrir une théorisation du fantasme dans sa dimension structurelle. Déployons la logique du fantasme que promeut Freud. Bien qu'il s'agisse de circonscrire « *la genèse des perversions sexuelles* », Freud instruit, à partir d'un énoncé succinct, « *Un enfant est battu* »<sup>507</sup>, une véritable définition du fantasme qui va bien au-delà de la fantaisie onirique.

Pourquoi s'arrêter à un tel développement ? La démonstration freudienne qui va nous permettre d'asseoir ce qui est en jeu dans le déploiement des scénarii auxquels nous sommes confrontés, quand les sujets que nous rencontrons tentent « *d'expliquer la pulsion* », ce qui les a poussés à passer à l'acte. D'autre part, ce que nous indique Freud, c'est que le fantasme détermine la vie des sujets, aussi bien dans leurs pensées que dans leurs pratiques et dans leurs comportements. Ceci va nous permettre de lier le discours à la lettre qui le conditionne.

---

<sup>506</sup> Laplanche, J., et Pontalis, J.-B., *Vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, PUF, 1973

<sup>507</sup> Freud, S., « Un enfant est battu ». Contribution à la genèse des perversions sexuelles, in *Œuvres complètes XV*, Paris PUF, 2002, pp. 119-146

Comment aborder cette subjectivation psychique inconsciente ? À quelles formations de l'inconscient se raccrocher ? Cette question est cruciale pour Freud. C'est précisément à cette question que l'article de 1919 apporte une réponse.

#### 4. 1. L'énoncé

Entrons dans le vif de la démonstration. « *La représentation de fantaisie : "un enfant est battu" est avouée avec une fréquence étonnante par des personnes qui, à cause d'une hystérie ou une névrose de contrainte, se sont tournées vers le traitement analytique* »<sup>508</sup>. Ce fantasme n'est donc pas authentifié par Freud, chez des sujets pervers. « *Un enfant est battu* » est donc le fantasme avoué par des névrosés. A cette *fantaisie* sont associés des « *sentiments de plaisir à cause desquels elle a été reproduite d'innombrables fois ou ne cesse pas d'être reproduite* ». Ces sentiments de plaisir sont tels, qu'ils conduisent à une « *satisfaction onanique (donc au niveau des organes génitaux), au début avec le bon vouloir de la personne, mais tout aussi bien par la suite, en dépit de son opposition, avec un caractère de contrainte* ». Ce fantasme, à se reproduire, tel un rituel mental, accapare le sujet, chiffre une intensification de plaisir onanique - il assujettit le sujet, il est une puissance de contrainte (compulsionnelle) qui opère malgré sa volonté.

Une différence se marque entre le fantasme et le symptôme : le symptôme est ce dont le sujet se plaint avec facilité, le fantasme par contre est ce dont l'aveu peut torturer. Dans un cas, la parole est facile, dans l'autre, le silence. « *L'aveu de cette fantaisie ne se fait qu'avec hésitation, le souvenir de sa première survenue est incertain, au traitement analytique de ce thème s'oppose une résistance sans équivoque ; honte et conscience, culpabilité s'éveillent à cette occasion, avec peut-être plus de force que lors de communications analogues sur les souvenirs de la vie sexuelle* ». Le fantasme apparaît comme point de fixité silencieuse dans la cure : les mots s'arrêtent, des affects surgissent : honte, culpabilité...

L'hypothèse freudienne est ce que ces fantasmes ont été cultivés très précocément bien avant les scènes réelles. Cependant, lorsque l'enfant a vu « *de ses yeux, d'autres enfants être battus par le maître* », cette expérience a sans doute suscité de nouveau les fantaisies. Autrement dit, ces fantasmes ajoutent une part de jouissance chez le névrosé dans la mesure où il rencontre le regard de l'Autre. « *Sur ces fantasmes précoces et simples qui ne renvoyaient pas d'une manière patente à l'influence d'impressions scolaires ou de scènes tirées de la lecture,*

---

<sup>508</sup> *Ibid.* p. 119

*la recherche aurait bien voulu en apprendre davantage. Qui était l'enfant battu ? L'auteur du fantasme lui-même ou un autre enfant ? Était-ce toujours le même enfant ou était-il indifférent que ce fut souvent un autre ? Qui était-ce qui battait l'enfant ? Un adulte ? Mais qui, plus précisément ? ».*

Surpris par tant de résistance, Freud cherche à comprendre derrière l'apparente et simple formule, ce qui fait défaut au sens. Il suppose donc que dans ce fantasme, figé dans ce syntagme, « *un enfant est battu* », une position subjective s'inscrit et qu'elle résulte d'une articulation où le sujet est confronté à sa propre énigme. Pour lui, ce fantasme, en tant que gélification d'un moment subjectif, a une histoire, et il s'agit d'instruire ce moment là où il est le plus énigmatique, c'est-à-dire dans le temps de suspension du sens. « *À toutes ces questions ne faisait suite aucune solution éclairante, mais toujours uniquement la même réponse timide : Je ne sais rien de plus à ce sujet ; un enfant est battu* »<sup>509</sup>. Derrière la monotonie répétitive de la logique fantasmatique : c'est toujours la même chose et le sujet reste interdit devant ce scénario qui s'impose. À sa façon, le fantasme, en général, se présente comme atemporel, comme vidant la vie elle-même de tout imprévu.

Ce fantasme, puisqu'il se manifeste dans des cas de névrose, n'est pas synonyme de perversion. « *Dans ces circonstances, on ne pouvait tout d'abord pas même décider si le plaisir attaché à la fantaisie de fustigation était à qualifier de sadique ou de masochiste* »<sup>510</sup>. Quel est donc son statut ? Freud le qualifie de *trait primaire de perversion* puisque la conception de telles fantaisies est maintenue aux fins de satisfaction auto-érotique. D'où cette affirmation : « *Une des composantes de la fonction sexuelle a devancé les autres dans le développement, s'est rendue prématurément autonome, s'est fixée et par là soustraite aux processus ultérieurs, donnant ainsi un témoignage de la constitution particulière et anormale de la personne* »<sup>511</sup>. Le *trait primaire de perversion* résulte d'une fixation survenue dans l'enfance. D'où la possibilité, par le travail dans la cure, de trouver le point de fixation infantile. Ce fantasme, *un enfant est battu*, est le reste, actuel, d'une telle fixation bien ancienne. Cependant, deux destinées sont offertes à ce fantasme, une telle perversion infantile n'a pas à se substituer la vie durant ; elle peut encore succomber ultérieurement au refoulement, être remplacée par une formation réactionnelle ou transmuée en sublimation. Soit, quand ces processus sont absents, « *la perversion se conserve dans la maturité de la vie, et là où chez l'adulte nous trouvons une aberration sexuelle – perversion, fétichisme, inversion – nous pouvons à bon droit nous attendre à mettre à découvert, dans la période de*

---

<sup>509</sup> *Ibid.* p. 121

<sup>510</sup> *Ibid.* p. 121

<sup>511</sup> *Ibid.* p. 122

*l'enfance, par une exploration amnésique, un tel événement fixateur*»<sup>512</sup>. L'anamnèse devra permettre de contrer l'inertie du fantasme et d'en déterminer le ressort causal - soit ses modalités propres de mise en place.

Élucider la logique de ces fantasmes de fustigation, même s'ils, « *demeurent la plupart du temps à l'écart du reste du contenu de la névrose et ne trouvent pas leur place propre dans la trame de celle-ci* », demeure malgré son inanalysabilité un tournant remarquable pour centrer ce point nodal de la structuration psychique. Si ce fantasme est universel, c'est-à-dire qui ne semble pas se retrouver seulement dans la perversion, il s'agit de comprendre comment il se construit et la fonction de cette construction.

C'est pour cela que Freud va décomposer ce fantasme, en y appliquant « *rigoureusement* » sa *méthode*. Il rappelle l'importance de l'anamnèse dans la cure : « *seul mérite d'être reconnu comme psychanalyse correcte l'effort analytique ayant réussi à lever l'amnésie qui dissimule à l'adulte la connaissance des débuts de sa vie d'enfance dès son début* »<sup>513</sup>. Ensuite, il résume sa thèse « *Les fantaisies de fustigation traitées ici ne se manifestent qu'à la fin de cette période ou une fois qu'elle a terminé son cours, « Il se pourrait donc qu'elles aient une préhistoire, qu'elles parcourent un développement, et correspondent à une issue finale, non à une manifestation initiale* »<sup>514</sup>. Les fantaisies sont plus construites que ne semble l'affirmer une simple observation, l'universalité de leur construction témoigne qu'elles s'établissent selon des lois très précises et qu'en tous les cas leur mode d'existence ne doit rien à une certaine contingence. Si l'œdipe est ce point, ce complexe d'organisation, il ne l'est que parce que lui-même est produit par une structuration qui le contient. « *Cette supposition est confirmée par l'analyse. L'application conséquente de celle-ci enseigne que les fantaisies de fustigation ont une histoire un développement rien moins que simple, au cours de laquelle la plupart de leurs aspects changent plus d'une fois : leur relation à la personne qui fantasie, leur objet, leur contenu et leur signification* »<sup>515</sup>.

Venons-en à sa démonstration. Qu'apporte l'anamnèse ? Freud, nous parle d'un champ clinique relativement étroit : quatre cas de femmes névrosées qui constituent la majeure partie de son matériel et deux hommes. Bien qu'il semble qu'à la fustigation des hommes se rattache un autre thème, Freud ne semble pas vouloir le développer dans son texte.

---

<sup>512</sup> *Ibid.* p. 122

<sup>513</sup> *Ibid.* p. 124

<sup>514</sup> *Ibid.* p. 124

<sup>515</sup> *Ibid.* p. 124



Ces fantaisies peuvent se décomposer en trois phases, dans chaque cas, une « phrase » grammaticale illustre l'ordonnement particulier de la scène et témoigne d'une modalité particulière de la position subjective. La modalité subjective n'est pas une, mais s'étaye selon une articulation qui en exprime aussi la temporalité.

« *La première phase des fantaisies de fustigation chez la fille ne peut donc appartenir qu'à une période très précoce de l'enfance* »<sup>516</sup>. L'auteur du fantasme n'est jamais l'enfant battu – « *c'est que l'enfant qui fantaisie, est régulièrement un autre enfant, la plupart du temps un petit frère ou une petite sœur* ». Aucune relation constante ne peut-être authentifiée entre le sexe de l'enfant qui fantaisie et celui de l'enfant qui est battu. La fantaisie n'est ni une fantaisie masochiste, ni une fantaisie sadique puisque l'enfant qui fantaisie n'est jamais l'enfant qui bat.

La personne qui bat est un adulte, « *Une seule constatation est possible : ce n'est pas un autre enfant, mais un adulte. Cette personne adulte indéterminée se laisse plus tard reconnaître de façon claire et univoque comme étant le père (de la fille). Cette première phase de la fantaisie de fustigation est donc pleinement rendue par la phrase : le père bat l'enfant* ».

La « phrase » qui rend compte de cette première phase peut s'écrire ainsi : « *Le père bat l'enfant... haï de moi* ». Freud hésite encore à se demander s'il s'agit bien d'une fantaisie à ce stade préliminaire, « *il peut s'agir d'un souvenir de ces incidents qu'on a vu de ses yeux et des souvenirs de souhaits* ». Cependant, même pris dans ses hésitations, Freud reconnaît, historicisée dans la parole actuelle des patientes, l'organisation primordiale du fantasme. C'est un fantasme formulé dans l'après-coup, et qui s'inscrit dans une dialectique inhérente à la construction du sujet, « *L'important est que nous touchons là au départ une perspective historique qui est rétroactive. Le sujet formule et organise une situation primitive dramatique d'une façon qui s'inscrit dans sa parole actuelle et dans son pouvoir de symbolisation du présent* »<sup>517</sup>. C'est à partir de cette première phase prise que des transformations multiples s'enclencheront, modifiant son énoncé grammatical.

La seconde phase est de toutes la plus importante et la plus lourde de conséquences, « *mais on peut dire d'elle en un certain sens qu'elle n'a jamais eu d'existence réelle* ».

---

<sup>516</sup> *Ibid.* p. 125

<sup>517</sup> Lacan, J., *Le séminaire livre IV, La relation d'objet*, Paris Seuil, 1994, p. 116

Elle n'est en aucun cas ramenée au souvenir, elle n'est jamais parvenue au devenir-conscient. « *Elle est une construction de l'analyse, mais n'en est pas moins une nécessité* »<sup>518</sup>. C'est cette seconde étape qui produit le fantasme. *Moi, je suis battu par mon père*. De ce fait, remarque Lacan, la seconde étape est duelle, « *le sujet s'y trouve inclus dans l'autre dans un rapport duel et donc ambigu* »<sup>519</sup>. Le sujet se trouve dans une position réciproque avec l'autre, mais en même temps exclusive, « *on peut voir dans l'acte même d'être battu, une transposition ou le déplacement d'un élément peut-être déjà marqué d'érotisme* »<sup>520</sup>. Mais, remarque Lacan, nous touchons du doigt comment se forme ce que l'on peut appeler le moule de la perversion. « *Il s'agit de l'image en tant qu'elle reste le témoin privilégié de quelque chose, qui, dans l'inconscient, doit être articulé, et remis en jeu dans la dialectique du transfert, c'est-à-dire qui doit reprendre ses dimensions à l'intérieur du dialogue analytique* »<sup>521</sup>.

La troisième phase est semblable à la première, ponctue Freud, « *la personne qui bat n'est jamais celle du père, ou bien elle est laissée indéterminée comme dans la première phase, ou bien, de manière typique, elle est investie par le moyen d'un représentant du père (professeur)* »<sup>522</sup>. Chose singulière aussi, « *la personne propre de l'enfant qui fantasie n'apparaît plus dans la fantaisie de fustigation* », bien au contraire, interrogées, nous précise Freud, les patientes se contentent de dire : « *je regarde vraisemblablement en spectatrice* ». On retrouve le sujet en position tierce sous la forme « *d'un pur et simple observant, comme la première étape* »<sup>523</sup>. On en vient à la situation désubjectivée. *La simple et monotone situation originelle* peut connaître des destins, des modifications plus nuancées, cependant le caractère essentiel qui différencie les fantaisies de cette phase et celles de la première, et qui instaure la relation médiane est le suivant : « *la fantaisie est maintenant le porteur d'une excitation forte, sexuelle sans équivoque possible, et, en tant que telle, elle conduit à la satisfaction onanique* »<sup>524</sup>. D'où l'énigme à laquelle Freud va tenter de répondre : « *par quelle voie la fantaisie dorénavant sadique, selon laquelle des petits garçons étrangers et inconnus sont battus, en est-elle venue à être le fonds désormais permanent de la tendance libidinale de la petite fille ?* »<sup>525</sup>.

---

<sup>518</sup> *Ibid.* 126

<sup>519</sup> *Ibid.* p. 117

<sup>520</sup> *Ibid.* p. 117

<sup>521</sup> *Ibid.* p. 120

<sup>522</sup> Freud, S., op. cit. p. 126

<sup>523</sup> Lacan, op. cit. p. 118

<sup>524</sup> *Ibid.* p. 127

<sup>525</sup> *Ibid.* p. 127

Le fantasme va devoir maintenant répondre à la logique qui concourt au passage à l'acte et à la place qu'occupe l'image dans le registre même de l'action. Fédida remarque que déjà chez Freud, comme chez d'autres peintres (Cézanne), penseurs (Mallarmé, Valéry), si la métaphore d'un appareil optique a pu diversement être méthodologiquement sollicitée, « *ce n'est pas pour en recueillir une photologie de la mémoire et donc une technique de reproduction de la vision. On sait que l'usage fonctionnel de cette métaphore reconduit déjà à ce dépassement de l'image par l'image dans l'intérêt du schéma diagrammatique (comme chez Peirce, Frege ou Wittgenstein) et en vue d'une structure propositionnelle de ce qu'on peut appeler "icône" ou "image"* »<sup>526</sup>. Ainsi l'image, chez Freud, qui nourrit le fantasme, est étroitement associée au rêve. D'où, avec Patrick, la nécessité de s'interroger sur l'image et son incontestable fécondité, « *En effet, ce qui est venu à se concevoir comme aporie de l'image tantôt entraîne celle-ci à une reproduction psychique ou culturelle "tauto-logique", tantôt recueille du sens freudien de l'autoérotisme la détermination intrinsèque que leur confèrent le rêve et le transfert. Et l'équivoque de l'image tient largement au régime idéologique de l'aporie qui lui est pour ainsi dire constitutive* »<sup>527</sup>. Le rêve se comporte comme un symptôme névrotique, propose Freud, et l'on sait que l'hystérie souffre de réminiscence, l'hystérie reste littéralement « *enfermée dans l'image et que la suggestion hypnotique sous l'apparence de l'en libérer renforce sa capture* »<sup>528</sup>. C'est la contrainte hypnotique de l'image qui permet à Fédida de penser que la théorie de la mémoire, élaborée par Freud dans sa lettre 52, est une théorie qui doit être, *épistémologiquement*, isomorphe à l'image hystérique, comme si elle en était le prototype. Si le rêve devient une théorie de l'image, elle doit l'être sous les modalités de l'image c'est-à-dire décrite comme *présent de présence Präsens* et comme *privation d'interlocuteur* – tel est le pas qui se franchi avec la main Magdalénienne – soit l'ouverture à une forme atemporelle de l'image qui se présente accompli dans sa temporalité. « *Un tel présent de présence est, en effet, l'équivalent de l'instantané hallucinatoire ou de vision si, toutefois, cette instantanéité de l'image sensorielle en rêve est celle d'un affect constitutif localement du solus ipse de l'être dormant rêvant* »<sup>529</sup>.

D'où cette différence de l'image formée par l'appareil optique car le *présent* auquel renvoie l'image optique ne peut être confirmé que si l'on retient que l'instantanéité de l'image en rêve. « *Le régime purement et simplement psychique (ou iconologique) de l'image en tant que phénomène de croyance serait hypnotiquement celui d'une véritable éco-nomique de la disparition de l'interlocuteur* »<sup>530</sup>.

---

<sup>526</sup> Fédida, P., *Le souffle indistinct de l'image*, in *Le site de l'étranger*, p. 213-214

<sup>527</sup> *Ibid.* p. 214

<sup>528</sup> *Ibid.* p. 215

<sup>529</sup> *Ibid.* p. 215

<sup>530</sup> *Ibid.* 215-216

En somme c'est l'image qui manifestement fait disparaître l'interlocuteur, elle est l'oubli, et l'oubli est la profondeur de son souvenir. « *L'attente et l'oubli, l'ignorance et la pensée affirmaient ce qui ne se laissait pas attendre en l'attente, ce qui ne se laissait pas oublier en l'oubli, ce que l'ignorance n'ignorait pas, ce qui était non pensé en la pensée. Le présent que leur ferait l'oubli : la présence libre de tout présent, sans rapport à l'être, détourné de tout possible et de tout impossible* »<sup>531</sup>.

C'est ce trait radical qui explique le caractère *impossible* de l'acte, puisqu'il s'enferme en éjectant son dehors, « *la première nuit est accueillante. On peut dire d'elle : "dans" la nuit, comme si elle avait une intimité. On entre dans la nuit et l'on s'y repose par le sommeil et par la mort. Mais "l'autre" nuit n'accueille pas, ne s'ouvre pas. En elle, on est toujours dehors. La nuit est inaccessible, parce qu'avoir accès à elle, c'est accéder au dehors, c'est rester hors d'elle et c'est perdre à jamais la possibilité de sortir d'elle* »<sup>532</sup>. Dans la nuit, on trouve la mort, on atteint l'oubli, *le souvenir est sans repos.*

---

<sup>531</sup> Blanchot, M., *L'attente l'oubli*, Paris, Gallimard, 1983, p. 103

<sup>532</sup> Blanchot, M., *L'espace littéraire*, Paris folio essais, 2005, p. 214

## Chapitre 7 : L'origine et l'impensé

« Un acte, c'est lié à la détermination du commencement et tout spécialement là où il a besoin d'en faire un, parce que, précisément, il n'y en a pas »<sup>533</sup>. Soumis à l'exigence de l'Autre, Jean, Julien et Patrick résolvent leur différend par un acte qui les confronte à l'énigme de leur être, et resurgit sous la forme de la monstruosité. Silencieux, ils retrouvent, médusés, l'impossible auquel les porte leur acte. En ce sens, l'action est bien le commencement parce qu'il ne saurait y avoir de commencement sans action, d'où cette conclusion de Lacan, qu'il ne saurait y avoir d'action qui ne se présente avec une *pointe signifiante*, car ce qui caractérise avant tout l'acte, c'est cette pointe signifiante. C'est ce qui, en le différenciant de l'action, témoigne que son efficacité d'acte n'a rien à faire avec l'efficacité d'un faire. D'ailleurs, dans l'œuvre de Freud, ce qui caractérise l'acte, c'est l'acte manqué. Cependant, avant de considérer où est le sens de l'acte, il nous faut revenir à ce que Freud nous enseigne dans l'efficacité de cette pointe signifiante dans laquelle s'engage l'acte.

### 1. De l'inscription à la première négativation

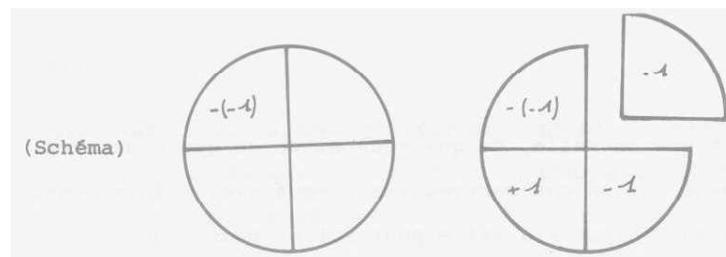
Comme nous l'avons vu, Freud, en cherchant à trouver l'origine des représentations dans le registre des inscriptions, ne peut saisir le sujet là justement où il est insaisissable. Ce moment cependant n'est pas sans laisser une trace qui ne peut s'identifier à la virtualité de sa présence. Écriture plutôt que signe, le sujet est chiffré par un index qui l'éconduit du lieu même où il prend naissance. Ce moment, Freud l'identifie au temps du refoulement originaire, « ces inscriptions marquent donc la négativité pure d'un objet réel (-1), avec cette précision que ce qui se constitue de cette première perte, ce n'est pas le vide, mais une première trace de perte »<sup>534</sup>. C'est ici que se noue dans cet acte inaugural ce qui nomme le sujet, tout en le rendant impensable à lui-même, « ce qui s'appelle le désir dans l'être humain est impensable, sinon dans ce

---

<sup>533</sup> Lacan, J., *Le Séminaire* livre XV *L'acte psychanalytique*, inédit, séance du 10 janvier 1968.

<sup>534</sup> Rey-Flaud, H., *L'éloge du rien. Pourquoi l'obsessionnel et le pervers échouent là où l'hystérique réussit*, Parsi Seuil, 1996, p. 19

*rapport au signifiant et les effets qui s'y inscrivent* »<sup>535</sup>. Sans doute est-ce là la quête du névrosé qui « veut retransformer le signifiant en ce dont il est le signe »<sup>536</sup> par l'effacement dont il est le sujet révélé. Tel est en somme le destin de l'obsessionnel qui s'attache à effacer la trace, ce en quoi il fait de cet événement l'acte qui le fonde. C'est à cet acte que Lacan fait référence pour démontrer la négativité dont le sujet est le produit, il l'articule au cadran dont il tire l'assurance que l'affirmation universelle est l'exclusion d'un trait négatif. Les signes de perception, auxquels Freud fait référence dès *l'Esquisse*, sont les signes de la coupure absolue, ceux qui vont dans le langage s'isoler dans le règne de l'absence et qui viennent inscrire dans et sur le corps la perte d'objets que le sujet n'a jamais eus et qui ne seront plus tard réclamés par lui que pour n'avoir jamais fait partie de lui, puisque c'est de leur retranchement que ce sujet s'instaure d'être originairement rejeté du côté du réel : « *la part vide où il n'y a rien, dans mon cadran, il faut à ce niveau-là encore la considérer comme détachée. Le -1 qu'est le sujet à ce niveau en lui même n'est nullement subjectivé, il n'est nullement encore question ni de savoir ni de non-savoir* »<sup>537</sup>.



S'il n'est nullement question ici du savoir et du non-savoir, c'est que le sujet en son origine, se chiffre plus qu'il ne se marque, puisque justement la marque ne pourra être que le lieu de cet index. Repérée, cette marque désigne l'insigne auquel le sujet aura toujours, en dernier ressort, loisir d'y retrouver l'exclusion dont il est l'héritier. Lacan peut alors énoncer, « *ce en quoi consiste le renversement à quoi nous sommes sollicités de faire à cette occasion, c'est de nous apercevoir, que si légitime que puisse être cette adoration du point de vue de l'élation affective, il n'en reste pas moins que ce n'est rien d'autre que la réalité d'un assez stupide bâton* »<sup>538</sup>.

Ce qui s'expose donc, c'est que le sujet est tout d'abord cette privation dans la chose, et cette privation, il ne sait pas qu'elle est un tour non compté, car il faut qu'il y ait du non-représenté pour que surgisse la fonction de la représentation du signifiant pour un autre

<sup>535</sup> Lacan, J., *Le Séminaire* Livre IX, *l'identification*, inédit, séance du 14 mars 1962

<sup>536</sup> *Ibid.* séance du 14 mars 1962

<sup>537</sup> *Ibid.* séance du 14 mars 1962

<sup>538</sup> *Ibid.* séance du 14 mars 1962

signifiant. C'est ici que la fonction de la main magdalénienne joue son registre d'inscription en tant qu'elle authentifie dans le retrait de la main réelle, l'ombre portée sur la chose, par la trace absente qu'elle révèle dans son retrait. C'est cette expérience que Rey-Flaud nomme la seconde négativité. Mais c'est bien au niveau de la privation que le sujet est avant tout hors de lui. « *Donc au niveau de la privation dont il s'agit, en tant que le sujet est d'abord objectivement cette privation dans la chose, cette privation qu'il ne sait pas qu'il est du tour non compté, c'est de là que nous repartons pour comprendre ce qui se passe* »<sup>539</sup>.

Précédemment, Lacan avait défini la privation en ces termes, « *ce n'est qu'à propos du réel, en tant que tout autre chose que l'imaginaire, que l'on peut parler de privation* »<sup>540</sup>. Et de préciser : « *Nous dirons donc que la privation, dans sa nature de manque, est essentiellement un manque réel. C'est un trou* »<sup>541</sup>.

## 2. La seconde négativité : la symbolisation du sujet

C'est dans la figure de la main magdalénienne que nous verrons se figurer l'impensé. Cette figure est sans doute la plus ancestrale, il s'agit de la représentation de la main sur les parois des cavernes. Forme, plutôt que dessin, puisqu'elle ne prend corps que du retrait réel de la main. Il s'agit ici tout autant de déceler dans ce retrait, ce qui apparaît comme ce qui disparaît, mais aussi ce qui à travers les âges ne cesse de nous regarder de son oblique regard, puisque cette main ne nous dit rien pour autant que comme la Pythie évoquée par Héraclite, elle ne parle pas, mais signifie tout au plus sa présence.

C'est donc convoqués à l'espace de l'absence, en tant que s'y révèle une *réelle* présence, qu'il nous faut partir pour analyser ce qui est au cœur des représentations. Dans cette dialectique de la présence et de l'absence, c'est au point virtuel d'un non-voir qu'un regard prend corps.

Pourquoi retrouvons-nous, perdue entre autres représentations, la même figure de cette image qui parcourt inlassablement les parois des cavernes de ces temps protohistoriques ? Quelle insistance et quelle marque sont à l'œuvre dans ces procédures graphiques ? Pourquoi restons-nous si attachés, si hypnotisés face au minimalisme de ces

---

<sup>539</sup> *Ibid.* séance du 14 mars 1962

<sup>540</sup> Lacan, J., *Le séminaire* Livre IV *La relation d'objet*, Paris, Seuil, 1994, p. 36

<sup>541</sup> *Ibid.* p. 36

représentations ? Devant la simplicité de la forme, n'éprouvons-nous pas ce malaise indéfinissable de ce qui s'éprouve devant l'œuvre d'art dont l'essence insolite nous surprend ? Telle est l'inquiétude de Socrate devant la lettre, « *ce qu'il y a sans doute de terrible dans l'écriture, c'est Phèdre, sa ressemblance avec la peinture : les rejetons de celle-ci ne se présentent-ils pas comme des êtres vivants, mais ne se taisent-ils pas majestueusement quand on les interroge ?* »<sup>542</sup>.

Ce qui est « terrible », c'est le silence de l'œuvre qui, majestueusement, offre à l'homme, dans sa présence, le mutisme de son essence, de telle manière que le vrai n'a rien pour le soutenir, qu'il apparaît sans fondement, que ce qui semble vrai n'est qu'image, attirant la vérité hors du sens.

Dès lors, c'est cette valeur d'inscription de la main qu'il s'agit d'interroger, pour fixer ce moment inaugural qui lie inscription et rencontre avec l'Autre en une alliance qui, en défiant le temps, scelle, tout comme le souligne Blanchot, le pacte de la naissance de la subjectivité avec l'oubli de l'être. « *Si la forclusion du sujet s'inscrit comme (-1) une perte pure, la relève signifiante marque le redoublement de la négativité (- -1) et fonde sa symbolisation lorsque les premiers signes de perception sont recueillis et rassemblés au lieu de l'Autre sous le chef du "représentant de la représentation" que l'on notera  $S_2$ , puisqu'il a pour fonction d'assurer la relève des premières représentation non représentative, inscrites lors du jugement d'attribution comme  $S_1$*  »<sup>543</sup>. Cet acte fait, du temps de l'inscription, le temps essentiel qui vise le plus intime et qui fixe dans la représentation de cette main, le savoir dans sa forme la plus inimaginable. Ainsi commente Blanchot, « *cela est notre expérience de la question la plus profonde. Elle nous prend à partie sans nous concerner. Nous la portons, nous qui sommes par excellence les porteurs de la question, et elle fait en sorte qu'elle ne nous importe pas... Interrogation qui n'interroge pas, ne veut pas de réponse et semble nous attirer dans l'irresponsabilité et l'esquive d'une fuite tranquille* »<sup>544</sup>.

L'accent ici est mallarméen, faut-il rappeler cet *Avant dire au traité du verbe*, « *je dis : une fleur et, hors de l'oubli où ma voix relègue aucun contour, en tant que quelque chose d'autre que les calices sus, musicalement se lève, idée même et suave, l'absence de tous bouquets.*

*Au contraire d'une fonction de numéraire facile et représentatif, comme le traite d'abord la foule, le Dire avant tout, rêve et chant, retrouve chez le poète, par nécessité constitutive d'un art consacré aux fictions, sa virtualité* »<sup>545</sup>.

---

<sup>542</sup> Platon, *Phèdre*, Œuvres complètes, Paris, Gallimard, 1990, 275, p. 76

<sup>543</sup> Rey-Flaud, H., op.cit. p. 21

<sup>544</sup> Blanchot, M., *L'entretien infini*, op. Cit., p. 350

<sup>545</sup> Mallarmé, S., *Préfaces. Avant-dire au traité du verbe*, in œuvres complètes, Paris, Gallimard 1989, p. 857



Dès lors, que devons-nous concevoir de cette expérience inaugurale et intime qui nous concerne tous et que nous ne pouvons affronter que par l'esquive *d'une fuite tranquille*? Peut-être s'agit-il de concevoir que cette expérience est le premier temps, la première perspective, qui fait glisser de l'indifférence à la différence, selon le commentaire de Bataille de l'œuvre de Manet, *Olympia*: « *Tout en elle glisse à l'indifférence de la beauté* »<sup>546</sup>. Si c'est le temps de la première perspective, c'est aussi le temps du premier espace virtuel. Le virtuel ouvre donc à l'espace de l'esthétique, réalisant en somme que c'est dans cette part perdue que réside singulièrement ce qui se constitue comme objet du désir, objet proche et lointain, étranger et familier, mais objet perdu: « *Si les "signes de perception" (S<sub>1</sub>) sont les signes du rien, le "représentant de la représentation" (S<sub>2</sub>) est le signifiant de ces premiers signes, celui qui a la fonction d'assurer la transduction d'un texte originare perdu depuis toujours* »<sup>547</sup>.

C'est donc dans la familiarité de cet objet singulier que gît le fait que le sens soit toujours en attente. Et c'est parce que le sens est toujours en attente qu'il a cette valeur énigmatique. Ce retrait réel de la main laisse bien plus que son absence dans l'apparition de sa forme, il le rend visible ou le fait apparaître, le conduit à la présence. La lettre qui se dessine ici ne peut *ex-ister*. Blanchot nous permet de saisir ce moment où le langage ne peut que circonscrire ce vide, « *c'est donc ce manque, ce vide, cet espace vacant qui est l'objet et la création propre du langage* »<sup>548</sup>. Le langage nous introduit donc à cette rencontre, mais il ne le peut que parce que sa présence est traversée de l'absence dont il se nourrit. Cependant, s'il se nourrit de l'absence, l'essence de ce qui le pousse à l'ex-istence n'est pas de la dimension de l'absence. Le langage est au cœur de l'expérience inaugurale en s'articulant à l'acte même de ce qui se révèle en s'effaçant, le langage accomplit son œuvre par la mise en présence de cette absence inaugurale. D'où le pas qui reste à faire pour comprendre ce que la lettre vient inscrire d'une façon remarquable et de tenter de cerner quel rapport elle entretient avec l'acte.

## Mehdi, l'homme marqué

Mehdi est incarcéré à la suite d'un vol commis à l'intérieur d'une pharmacie, avec deux complices. Après avoir pris l'argent, et lorsqu'ils étaient en train de partir, le pharmacien a sorti une arme de gros calibre et a commencé à tirer. L'un des complices allait s'effondrer

---

<sup>546</sup> Bataille, G., *Manet*, in œuvres complètes IX, Paris Gallimard, 1993

<sup>547</sup> Rey-Flaud, H., op.cit. p. 21

<sup>548</sup> Blanchot, M., *La part du feu*, Paris, Gallimard, p. 46

un peu plus tard. Mehdi, quant à lui, réussira à prendre la fuite. Il restera dans la clandestinité durant deux mois, il se livrera à la police car, dit-il, « *le pharmacien a affirmé que j'avais tiré sur mon ami. ça je peux pas l'accepter* ».

Mehdi est un jeune homme de 21 ans. Plutôt réservé, le jeune homme parle peu, se contentant de répondre simplement à nos questions, sans plus de précision. L'univers carcéral lui pèse, il espère trouver, en consultant « *un psy* », des réponses à l'énigme que lui pose le pharmacien.

Avant d'être incarcéré, il travaillait régulièrement. Il trouvait du travail à l'aide d'agences de travail temporaire. Il lui est ainsi arrivé de travailler en Allemagne et au Luxembourg. N'ayant pas de qualification, il confie, « *je prenais ce qu'il y avait. J'ai même fait les poubelles, pour vous dire que je crache pas sur le travail* ».

Son père est encore jeune, pourtant à 44 ans il serait en préretraite. Plus vraisemblablement, il semble être en invalidité, puisqu'à la suite d'un infarctus il n'aurait pas repris le travail. Mehdi ne peut pas nous donner plus de précisions.

Son père d'origine Marocaine, serait arrivé en France il y a 21 ans, et il aurait trouvé du travail comme ouvrier dans une entreprise de la région. Avant de venir s'installer en France, il aurait travaillé à la mairie de « *Casa* ». Quand on lui demande la raison du départ de son père du Maroc, il répond simplement, « *c'est le mirage de l'Europe* ». *Mirage* dont il semble douter, puisqu'il rajoute, « *pour ceux qui y arrivent...* ». Son père n'a pratiquement plus de famille au Maroc, une sœur plus jeune y habiterait encore.

Sa mère « *ne travaille pas elle s'occupe du ménage et de sa famille* ». Mehdi ne peut rien nous dire sur les raisons du départ de sa mère, il confie, « *ça me gêne de poser ces questions* ». Il fut un temps où sa mère travaillait dans un restaurant au Luxembourg, mais elle semble avoir arrêté, aujourd'hui, toute activité professionnelle. Pourquoi ? il ne sait pas, l'univers familial est traversé ainsi par des incompréhensions, des silences qui affectent Mehdi, mais dont il n'ose pas parler.

Ses parents viendraient le voir régulièrement à la Maison d'Arrêt, en fait sa mère plus souvent que son père, « *je crois qu'il supporte pas de savoir son fils en prison* ». Comment ses

parents ont-ils pris son délit ? *« Mon père et moi on se comprend pas. Il m'a expliqué déjà plein de fois, mais nous, on comprend pas. Peut-être qu'on n'a pas envie de comprendre ».*

Mehdi, quant à lui, reconnaît qu'il a arrêté trop tôt l'école. Après la 5<sup>e</sup> il a été orienté vers une 4<sup>e</sup> et une 3<sup>e</sup>. Peu préoccupé par l'école, il considère que, *« les profs ne donnaient pas envie d'apprendre. Moi j'étais souvent absent. Pourtant mon père, question étude, il est très sévère ».* Il se considère comme le *« révolté de la famille »*, révolte silencieuse car il affirme qu'il n'a jamais manqué de respect à qui que ce soit. Pourtant malgré la sévérité paternelle, le sujet n'arrivera pas à s'investir en classe. Même si aujourd'hui il considère qu'il a eu tort de ne pas écouter son père, il ne semble pas prêt à faire l'effort nécessaire : *« c'est trop tard »*, conclut-il.

Mehdi a eu, semble-t-il, une adolescence difficile ; outre le fait qu'il se considère comme le révolté de la famille, ses placements dans des foyers dès l'âge de 15 ans indiquent une certaine instabilité. Son premier placement se fera au foyer de Faulquemont, en septembre 1993, il y restera 3 mois. À l'époque ce placement faisait suite à une mesure de protection car le jeune adolescent pratiquait déjà le vol. Vols dans des magasins, vols de voiture. Sur les raisons de ces vols, il commente simplement, *« je traînais avec les autres, peut-être que je voulais me montrer ? ».* J'arrêterai notre entretien sur cette question, la lui retournant sous forme d'énigme.

Après ce premier placement, il rentrera chez lui. Durant cette période, il entreprendra un CAP de chaudronnerie. Mais là aussi, trop d'absences ne lui permettront pas de passer son CAP. En 1996, il demandera lui-même un placement au foyer. Il connaîtra ainsi à nouveau la vie dans un foyer, et cela durant 3 mois jusqu'en mai 1996. Durant cette période il confie, *« Je cherchais des formations, mais il n'y avait rien qui me convenait ».* Ensuite, il rentrera à nouveau chez lui ; mais à partir de décembre 1996, commencera une suite de 5 incarcérations. Les 3 premières incarcérations furent des petites peines, 2/3 mois, à chaque fois, pour vol. La 4<sup>e</sup> incarcération fut plus sérieuse puisqu'il aura une peine de 18 mois. Cette 5<sup>e</sup> incarcération est plus grave encore, puisqu'il s'agit d'un vol à main armée : *« Peut-être fallait-il tout ça pour que je comprenne. » « quoi ? »* lui répondis-je, en mettant un terme à notre entretien.

Mehdi petit à petit parlera de son acte, il ne nie pas les faits. Il avait des dettes et affirme *« si j'avais eu un CDI peut-être que je serais pas là ».* Visiblement, le jeune homme est toujours

sous le choc de l'agression. Son complice était son ami d'enfance ; il semble réaliser, au plus profond de lui-même, l'indécence et l'horreur de cet acte. Une seule question le hante, « *pourquoi a-t-il tiré ?* »

Pour lui son infraction est simple et anodine : « *j'ai pas tué, j'ai juste braqué...* » ; il s'agit d'un larcin, d'un vol alimentaire comme il en avait commis d'autres auparavant, par nécessité : « *on l'a pas agressé* », dit-il en parlant du pharmacien, « *on lui a juste dit : bouge pas ! On a pris l'argent, et, au moment où on est sorti, il a tiré !* »

Mehdi maudit le drame qui s'en est suivi, dont il rejette sur le commerçant toute la responsabilité. Sa conscience n'accepte pas de lien de cause à effet entre le cambriolage et le décès de son ami : dans son esprit, tout se passe comme si les deux agressions étaient indépendantes. Pour lui, l'attitude du pharmacien n'a aucune commune mesure avec sa culpabilité : elle est arbitraire, disproportionnée, et délibérée. "*bien sûr que j'ai eu très peur ; je suis passé juste à côté de la mort, quand même !*"

L'expertise psychiatrique, dont nous reproduisons l'essentiel, décrira des affects dépressifs, une inhibition affective, des propos laconiques, un ton terne et désabusé, une altération de l'estime de soi portant sur l'ensemble de sa biographie, un retour douloureux sur son passé fait de regrets et d'auto-accusations, une ébauche d'état de stress post-traumatique avec cauchemars de répétition. Il se plaint, au jour de l'examen psychiatrique, d'être réveillé quatre fois par mois par des cauchemars qui répètent exactement les dernières phases du hold-up.

Pour le reste, l'examen psychiatrique est normal : il ne montre aucun signe de psychose, de déficit sensible des fonctions cognitives, de confusion mentale ou de symptômes de névrose structurée. L'efficacité intellectuelle apparaît normale, faible à la simple évaluation clinique.

La personnalité du jeune homme semble encore immature et plastique. Il admet des conduites impulsives et une instabilité d'allure psychopathique avec médiocre résistance à la frustration comme en témoignent ses motifs de délinquance, probablement un abaissement du seuil de décharge de la violence (il aurait été condamné pour des coups et blessures qu'il conteste : « *quelqu'un nous devait de l'argent, on a défoncé sa porte et il l'a reçue, mais je ne l'ai pas tapé !* » ; par contre, il ne manifesterait pas d'appétence pour les toxiques (« *un joint de temps en temps, mais pas de drogue dure* ») et boirait peu.

Ses antécédents médicaux sont bénins : il ne cite que les maladies de l'enfance ; il n'aurait été ni opéré, ni accidenté.

Sa naissance, sa croissance et ses premiers développements n'auraient donné lieu à aucune perturbation : hormis une phobie simple de l'obscurité, il ne signale aucun trouble des conduites, ou du caractère ou de l'affectivité dans son enfance. Il aurait été un enfant calme et sociable. Il n'a pas été maltraité. Lapidaire, il porte un regard neutre sur son enfance : « *j'ai pas à me plaindre* ».

Il ne mentionne aucun antécédent psychiatrique personnel. Il n'aurait jamais été hospitalisé ou soigné pour maladie mentale, nerveuse ou dépressive ; il n'avait jamais rencontré de psychiatre ou de psychologue avant cette affaire ; il ne prend pas de médicaments, pas plus qu'il n'en prenait au moment des faits.

Il ne se considère pas comme un sujet exagérément anxieux : il apparaît effectivement calme, assuré et maîtrisé pendant l'entretien.

Donc rien de particulier ne ressort de l'examen psychiatrique. Mehdi prendra de plus en plus d'initiative lors de nos entretiens : réservé au début, il se confiera plus facilement par la suite. Sur les raisons de ses retenues, il le constate lui-même, « *je ne parle pas beaucoup à la maison, je suis plutôt réservé, et à l'extérieur avec les copains, à part 2 ou 3, pour le reste c'est juste bonjour* ».

Le récit de sa biographie corrobore cette impression. Il livre peu d'information, mais témoigne, par son discours, des scissions que l'acte a imprimées à sa vie. « *Le révolté de la famille* », s'il reste, comme il le dit, respectueux de ses parents ou des enseignants et de l'autorité en général, ses attitudes et ses comportements n'en expriment pas moins une résistance farouche. Ainsi lui arrivait-il de ne pas aller en classe, sans raison et sans but il errait dans la ville avec le sentiment que ce qu'il faisait, « *c'étaient les autres qui l'avait conduit à être ainsi* ». Entre respect et révolte il constate étonné son hésitation. Ceci, d'une certaine manière, constitue un paradoxe qu'il a du mal à gérer. Ainsi confronté à ses propres ambiguïtés, la passivité affichée constitue une parade étonnante et, pour le sujet, une économie psychique efficace.

Les deux versants de sa personnalité, *respect* et *révolte*, constituent en somme les *coordonnées* de son fantasme. Pris dans une telle aporie, il court après un mode de résolution

satisfaisant, une solution, au sens chimique du terme, qui lui permette de vivre, de trouver un équilibre au sein de cette structure imaginaire. D'où ses vols et ses agressions qu'il ne commet pas sans avoir le sentiment que parfois ce qu'il fait peut aussi être un acte juste, mais peut-être avoue-t-il du bout des lèvres, « *peut-être que j'ai besoin de me montrer* ».

C'est ainsi que nous reprendrons au « vol », son expression « *peut-être que j'ai besoin de me montrer* » en y adjoignant un « *à qui ?* », ne voulant pas à nouveau participer à cette exhibition. Le regard de l'Autre ici est important, voire par moment imposant. Cet Autre est constitué ici des autres, famille, amis, relations, l'espace social au sens large du terme, mais c'est aussi l'Autre image de lui-même, celle avec laquelle il s'affronte, celle à laquelle il essaye de ressembler et de se constituer une armature. Cette quête peut parfois prendre des allures pathétiques, mais n'en constitue pas moins une armure idéale, dont il se revêt avec une négligence, dont on pourrait dire qu'elle est tout à fait célébrée, tant il peut évoquer des moments de sa vie qui constituent de véritables moments initiatiques, tant il les commet, des vols généralement, avec le seul plaisir de « *(se) faire voir* », « *d'être quelqu'un* ».

C'est ainsi que les vêtements ont une fonction importante, il confie là avec un luxe de détails, « *je m'habille avec des marques, j'ai toujours été comme ça. Certains mettent n'importe quel pantalon avec n'importe quelle chemise, moi je fais attention, c'est ma nature* ». Ce coordonné vestimentaire est la résolution de sa présence sur la scène sociale et fantasmatique.

De cette esthétique de l'habillement, bien évidemment, il ne peut rien en dire, si ce n'est exprimer son étonnement vis-à-vis de notre intérêt, « *c'est si important ?* » conclut-il. C'est si important, que cela peut-être élevé à une dignité de cérémonial, si l'on en juge par l'importance qu'il y accorde. Mais identifié à ce comportement, il ne peut que tenter de s'en déjouer, de s'en distancier, par une *parade* qui met d'autant plus en lumière les enjeux de sa révolte, qui, si elle s'exprime dans le registre délictueux, n'en constitue pas moins une problématique identitaire importante.

C'est ainsi que sur le plan fantasmatique on pourra remarquer la faillite de ses assises narcissiques. Nos entretiens croiseront l'examen qu'il fera avec l'expert psychologue qui lui fera passer des tests, entre autres, le Rorschach. Cet examen fut sans doute une épreuve car il nous en parlera et surtout des planches de Rorschach. Face à l'étonnante propriété du test, que l'absence de figurabilité isole comme une production surprenante, Mehdi se

singularisera par sa remarquable résistance. « *je n'ai rien dit, que des trucs bateaux* », dans son commentaire les banalités succéderont aux banalités, comme pour en déconstruire l'originalité imaginaire. Mehdi perçoit tout à fait intuitivement que l'absence de figurabilité, l'engage dans une procédure, où il ne pourra maîtriser son énonciation. D'ailleurs il commentera ainsi les différentes planches, « *une tache, une simple tache, ça ne ressemble à rien* ». Comme si par le dénigrement de cet objet informe, il pourrait retrouver un semblant de maîtrise. D'autant plus que sa résistance culminera aux planches, qu'il commentera ainsi, « je lui ai dit, "*Ça ne me dit rien*" ».

Si l'on veut bien entendre dans ce « *Ça ne me dit rien* » un « *Ça ne dit rien, à moi* », c'est-à-dire un silence, au lieu de l'attente de la réponse de l'Autre. On comprend dès lors le rapt, le vol, cet acte qui dans la violence ne peut que résoudre la tension de l'attente, et cette « *couverture* » la marque, qui dans sa fonction de marque, isole et masque en même temps. Il reprendra d'ailleurs à son compte un énoncé publicitaire, « *Avec la marque, la vie est plus belle* », comme pour souligner, par le rapt de cet énoncé, le point d'énonciation de son attente, « *une vie plus belle* » qui retentit en écho au fantasme supposé de son père, « *il est venu en France, parce que c'est le mirage de l'Europe* ».

La fonction du fantasme fait qu'au-delà de l'ordre des choses, le résultat reste le même. Ainsi paraîtra-t-il tout étonné lorsque son père, inquiet de la dérive délictueuse de son fils, tentera de le raisonner en lui demandant comment il réagirait *lui* si on venait lui voler sa voiture. Il constate impuissant qu'il n'y avait pas pensé, que l'on puisse, à son père, prendre quelque chose, lui qui avait tout quitté pour avoir. Ici se pose donc, dans une perspective psychologique, la question de la transmission. Transmission du père au fils, fils qui justement n'ose pas parler avec son père de son départ du Maroc et de ses raisons.

Engagé dans des actes dont il ne perçoit pas la violence, la mort de son ami vient, aujourd'hui, faire étrangement vibrer les raisons de son parcours, « *comme s'il fallait que j'en arrive là pour comprendre, pour enfin écouter* ». Mais alors émerge une autre question, pour lui plus angoissante, « *pourquoi a-t-il tiré ?* » maintenant il peut compléter, « *l'autre* ». Au-delà de l'aspect purement factuel, ressurgissent alors, sous une forme énigmatique, les réponses agressives de l'Autre, celui avec lequel il n'a jamais pu négocier, celui avec lequel il partage respect et révolte, sans vraiment pouvoir choisir, l'Autre qui surgit, sous les formes menaçantes du commerçant s'emparant d'un revolver et faisant feu. La réalité qu'il

découvre, par la fin tragique de son hold-up, ne lui permet plus de se cacher derrière ces marques auxquelles il livrait son destin. Ce « *tout-moi* » vers lequel il aspirait à être, n'est plus son refuge, désarrimé par le retour violent de l'Autre, tout d'un coup la figure se fissure, et l'horreur, avec sa pointe d'angoisse, surgit, « *comment vivre avec cette chose qui me court après ?* », dira-t-il. Mehdi nous permet de franchir le pas qu'il nous faudra suivre à la suite de Lacan lorsqu'il affirme que la fonction du *trait unaire*, c'est-à-dire ce qui constitue « *la forme la plus simple de la marque* », c'est ce qui est à proprement parler « *l'origine du signifiant. C'est du trait unaire que prend son origine tout ce qui nous intéresse, nous, analystes, comme savoir* »<sup>549</sup>. Sans doute est-ce ce trait qui explique l'excès radical de l'acte, qui lui donne son caractère impossible, qui le transforme pour l'entendement en une aporie vertigineuse, qui hante l'esprit en lui faisant observer qu'une chose *est*, tout autant qu'impossible. C'est bien ici, devant cette *chose* qui me court après, que Mehdi fait l'expérience que certains événements sont vécus comme ne pouvant pas être et comme l'étant cependant. Il ne s'agit nullement là d'un jugement après coup porté sur l'expérience, mais de ce qui la définit en propre. Au même titre que l'excès, l'impossibilité est constitutive du mode de donation de certains événements, de ce qu'ils sont dans leur être même. La maladie, le malheur ou la souffrance sont soufferts comme impossibles, et pourtant ils sont. Nous ne pouvons plus faire l'économie d'une réflexion sur la seconde négativation qui engendre le sujet.

### 3. De Freud à Lacan. Du sens du symptôme au symptôme comme écrit à déchiffrer

Freud fut le premier à affirmer que le symptôme avait un sens : la psychanalyse « *a réussi à établir que chaque symptôme a un sens et se rattache étroitement à la vie psychique* »<sup>550</sup>. Cependant, la logique à laquelle nous arrivons maintenant nous oblige à considérer la question du sens du symptôme comme un fondement indissociable de l'objet que nous poursuivons.

C'est la structure du langage qui forge le sens du symptôme. Mais la signification, opaque au sujet conscient, doit être déchiffrée comme celle des rêves. En 1953, dans « *Fonction et champ de la parole et du langage* », Lacan aborde le symptôme comme un « *symbole écrit* »<sup>551</sup>. Le symptôme hystérique est comme une « *inscription qui se déchiffre* »<sup>552</sup> ; symptômes hystériques

---

<sup>549</sup> Lacan, J., *Le Séminaire Livre XVII, L'envers de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1991, p. 52

<sup>550</sup> Freud, S., *Introduction à la psychanalyse*, Paris, P.U.F., 1961, p. 239

<sup>551</sup> Lacan, J., *Fonction et champ de la parole et du langage*, in *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 280

<sup>552</sup> *Ibid*, p. 259



et phobiques sont comparés à des signes écrits, « *hiéroglyphes de l'hystérie* » et « *blasons de la phobie* »<sup>553</sup>.

Ainsi, le symptôme hystérique est-il associé à l'écriture de l'Égypte ancienne, déchiffrée par Champollion, et le symptôme phobique à l'héraldique. Le hiéroglyphe, comme le blason, relèvent de l'écrit et de la figuration. Lacan considère l'un comme l'autre comme des symboles qui participent « *du langage par l'ambiguïté sémantique* »<sup>554</sup> ; ainsi, le symptôme hystérique, comme phobique, témoignent « *d'une parole* » qui se déchiffre par la lecture des figures qui renvoient à une symbolique, en même temps qu'à l'équivoque du sens. La forme que prend le symptôme est alors considérée comme une figuration signifiante d'un signifié refoulé et qui, chez l'hystérique, est tracé dans la « *chair* », comme les hiéroglyphes creusés sur les pierres d'Égypte, et qui, chez le phobique, se présentent comme un emblème le représentant.

En 1953, Lacan concevait le symptôme comme le « *signifiant d'un signifié refoulé de la conscience du sujet* »<sup>555</sup>, cependant, C'est dans *L'Instance de la lettre dans l'inconscient*, que le symptôme sera défini comme une *métaphore*, répondant au même mécanisme que la figure de style métaphorique. Les processus de condensation et de déplacement, considérés respectivement sous l'angle de la métaphore et de la métonymie, avaient été repérés par Freud comme opérant dans la formation du symptôme : « *Soutenu par une structure identique à la structure du langage* », le symptôme est donc analysable, réductible par l'interprétation. Cependant, si Lacan insiste sur la nécessité de situer le symptôme dans le champ du sens, mais il parle néanmoins de l'inscription du symptôme « *dans un procès d'écriture* »<sup>556</sup>. Inscrire le symptôme dans une telle démarche sous-entend que la *lettre* supporte autre chose que le sens et qui laisse entendre un réel ; le symptôme recèle au cœur de sa lettre une part qui échappe au champ de la parole.

La métaphore du symptôme comme écrit porte en elle-même le réel. Non seulement la répétition opère dans le processus métaphorique par les substitutions signifiantes, mais celles-ci viennent pallier à un signifiant qui fait énigme, « *l'énigme, j'écris ça E, E indice e. Il s'agit de l'énonciation et de l'énoncé. L'énigme consiste dans le rapport du E au petit e. Il s'agit de savoir pourquoi diable un tel énoncé a-t-il été prononcé. C'est une affaire d'énonciation. Et l'énonciation, c'est*

---

<sup>553</sup> *Ibid*, p. 281

<sup>554</sup> *Ibid*, p. 281

<sup>555</sup>

<sup>556</sup> *Ibid*, p. 445

*l'énigme portée à la puissance de l'écriture* »<sup>557</sup>. Dès lors, si la structure du symptôme repose sur celle du langage, tout écrit, qui affecte le corps, ne répond pas à la même définition.

Deux perspectives s'offrent à nous :

Considérer tout d'abord le champ du sens, dans le procès langagier. Cela qui nous permet de comprendre l'articulation du signifiant à l'espace qu'il détermine.

Ensuite il s'agira de poser le corps comme lieu d'inscription et donc lieu où l'énigme de l'*enforme* de l'Autre se noue à la lettre.

### 3. 1. *Le signifiant et le signifié*

C'est en droite ligne de ce que Freud expose du procédé de condensation que Lacan y voit « *La structure de surimposition des signifiants où prend son champ la métaphore* »<sup>558</sup>, selon la formule « *un mot pour un autre* » vient à la place même de cet autre mot.

Quant au mécanisme de transformation qu'il a appelé déplacement, Freud l'explique d'une manière différente de la condensation et le motive par « *un transfert et déplacement des intensités psychiques des éléments du rêve* »<sup>559</sup>. Ainsi des éléments d'une haute valeur psychique se trouvent dépouillés de leur intensité et d'autres éléments d'importance moindre se trouvent chargés d'une valeur plus grande. Ce déplacement se produit sous l'effet de la censure. Il ne s'agit pas là d'une pensée qui en remplace une autre, mais d'un *déplacement* d'investissement. Dans « *le rêve de fleurs* »<sup>560</sup>, la rêveuse « *porte à la main une grande branche, une sorte de branche d'arbre qui est couverte de fleurs rouges ramifiées et épanouies...* ». Plus loin dans le rêve, « *il y a un jeune homme (qu'elle connaît, un étranger) vers qui elle va lui demander comment elle pourrait transporter ces branches dans son propre jardin...* ». Les branches et les fleurs qui insistent dans le contenu comme objets innocents sont un déplacement d'un intérêt sexuel important. « *La branche* » comme symbole de l'organe génital masculin<sup>561</sup> est particulièrement tout indiquée pour se charger de l'investissement sexuel qui se rapporte en fait au jeune homme. Lacan a rapproché ce

---

<sup>557</sup> Lacan, J., *Le séminaire*, livre XXIII, *le sinthome*, Paris Seuil, 2005, p. 153

<sup>558</sup> Lacan, J., Instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud, in *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 511.

<sup>559</sup> Freud, S., *L'interprétation des rêves*, 1900, Paris, PUF, 1967, p. 266

<sup>560</sup> *Ibid.* p. 298-300

<sup>561</sup> *Ibid.* p. 299, note de bas de page

travail du rêve qui permet de déjouer la censure de sa connexion, de la métonymique où le « mot à mot »<sup>562</sup> appuie le procédé.

### 3. 1. 2. Le signe linguistique

Si Lacan a pu analyser le travail du rêve comme un travail sur le langage, en y reconnaissant les structures de rhétorique, c'est qu'il s'est appuyé sur la grille linguistique de Ferdinand de Saussure<sup>563</sup>, qui a permis de considérer de façon distincte, signifiant et signifié : « *Psychologiquement, abstraction faite de son expression par les mots, notre pensée n'est qu'une masse amorphe et indistincte... Le rôle caractéristique de la langue vis-à-vis de la pensée n'est pas de créer un moyen phonique matériel pour l'expression des idées, mais de servir d'intermédiaire entre la pensée et le son, dans des conditions telles que leur union aboutit nécessairement à des délimitations réciproques d'unités... À son tour, l'arbitraire du signe nous fait mieux comprendre pourquoi le fait social peut seul créer un système linguistique. La collectivité est nécessaire pour établir des valeurs dont l'unique raison d'être est dans l'usage et le consentement général ; l'individu à lui seul est incapable d'en fixer aucune* »<sup>564</sup>.

L'algorithme structural du langage exposé par Ferdinand de Saussure s'étaye sur la notion de signe linguistique. Cependant, ce rapprochement opéré par Lacan n'a de valeur que si nous restons attentif au fait que le point de vue structuraliste en linguistique est apparu avec l'introduction de la dimension synchronique dans l'étude du langage. En effet comme nous le rappelle Joël Dor : « *Cette introduction du registre synchronique, que nous devons à Ferdinand de Saussure, stipule donc qu'une telle étude ne peut se réduire à une perspective purement diachronique, c'est-à-dire historique. De fait, l'histoire d'un mot ne permet pas de rendre compte de sa signification présente car cette signification dépend du système de la langue. Ce système réside en un certain nombre de lois d'équilibre qui sont sous la dépendance directe de la synchronie. Par ailleurs il existe un rapport fondamental entre le sens et le signe que seul le point de vue synchronique permet d'apprécier* »<sup>565</sup>. Cette remarque est importante car elle permet de situer la continuité conceptuelle de Lacan, par rapport aux concepts théoriques qu'il importe. Ici, le rapport à la lettre n'est plus une analogie, mais un rapport nécessaire, car il instruit le procès de la signifiante.

---

<sup>562</sup> Lacan, J., Instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud, in *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 511

<sup>563</sup> De Saussure, F., *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1978

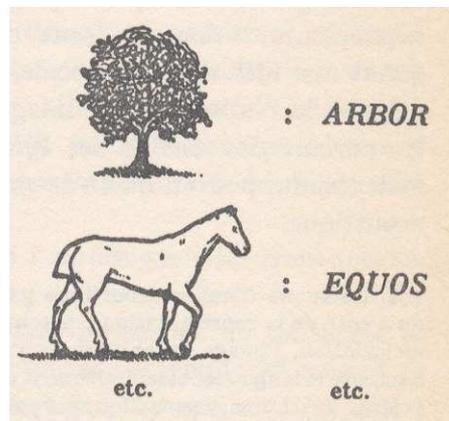
<sup>564</sup> *Ibid.* p. 155-158

<sup>565</sup> Dor, J., *Introduction à la lecture de Lacan, T I L'inconscient structuré comme un langage*, Paris Denoël, l'espace analytique, 1985, p. 32

Aussi nous faut-il revenir un court instant à la découverte de Ferdinand de Saussure. Les essais de linguistiques générales témoignent de cette volonté de l'auteur ; « à n'importe quel point de vue de la langue, la langue ne consiste pas en un ensemble de valeurs positives et absolues, mais dans un ensemble de valeurs négatives ou de valeurs relatives, n'ayant d'existence que par le fait de leur opposition »<sup>566</sup>.

L'algorithme structural du langage exposé par Ferdinand de Saussure s'étaye tout d'abord sur la notion de signe linguistique. Dès l'ouverture « *des principes généraux* », Ferdinand de Saussure se dégage de ses prédécesseurs et engage la linguistique vers d'autres horizons.

« Pour certaines personnes, la langue, ramenée à son principe essentiel, est une nomenclature, c'est-à-dire une liste de termes correspondant à autant de choses. Par exemple :



Cette conception est critiquable à bien des égards. Elle suppose des idées toutes faites préexistant aux mots, elle ne nous dit pas si le nom est de nature vocale ou psychique, car arbor peut-être considéré sous l'un ou l'autre aspect ; enfin laisse supposer que le lien qui unit un nom à une chose est une opération toute simple, ce qui est bien loin d'être vrai. Cependant cette vue simpliste peut nous rapprocher de la vérité, en nous montrant que l'unité linguistique est une chose double, faite du rapprochement de deux termes.

On a vu, à propos du circuit de la parole, que les termes impliqués dans le signe linguistique sont tous deux psychiques et sont unis dans notre cerveau par le lien de l'association. Insistons sur ce point.

Le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique<sup>567</sup>. Cette dernière n'est pas le son matériel, chose purement physique, mais l'empreinte psychique\* de ce son, la représentation que nous en donne le témoignage de nos sens ; elle est sensorielle, et s'il nous arrive de

---

<sup>566</sup> De Saussure, F., *Cours de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 2002, p. 77

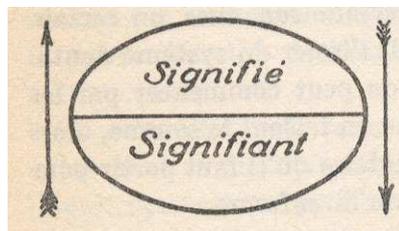
<sup>567</sup> note de bas de page : « Ce terme d'image acoustique paraîtra peut-être trop étroit, puisqu'à côté de la représentation des sons d'un mot il y a aussi celle de son articulation, l'image musculaire de l'acte phonatoire. Mais pour F. de Saussure la langue est essentiellement un dépôt, une chose reçue du dehors. L'image acoustique est par excellence la représentation naturelle du mot en tant que fait de langue virtuel, en dehors de toute réalisation par la parole. L'aspect moteur peut donc être sous-entendu ou en tout cas n'occuper qu'une place subordonnée par rapport à l'image acoustique ».

*l'appeler « matérielle », c'est seulement dans ce sens et par opposition à l'autre terme de l'association, le concept, généralement plus abstrait.*

*Le caractère psychique de nos images acoustiques apparaît bien quand nous observons notre propre langage. Sans remuer les lèvres ni la langue, nous pouvons nous parler à nous-mêmes ou nous réciter mentalement une pièce de vers. C'est parce que les mots de la langue sont pour nous des images acoustiques qu'il faut éviter de parler des « phonèmes » dont ils sont composés. Ce terme, impliquant une idée d'action vocale, ne peut convenir qu'au mot parlé, à la réalisation de l'image intérieure dans le discours. En parlant des sons et des syllabes d'un mot, on évite ce malentendu, pourvu qu'on se souvienne qu'il s'agit de l'image acoustique »<sup>568</sup>.*

Nous voyons bien comment Ferdinand de Saussure est obligé de rompre avec une certaine tradition, tout particulièrement celle qui nous fait penser à l'unité linguistique comme association d'un terme à un autre. Le signe linguistique n'unit pas une chose à un nom, mais un concept à une image acoustique. « Cette dernière n'est pas le son matériel, chose purement physique, mais l'empreinte psychique de ce son, la représentation que nous en donne le témoignage de nos sens »<sup>569</sup>.

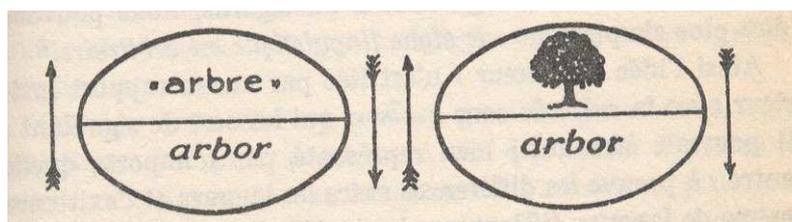
Le signe linguistique apparaît comme une entité « *psychique à deux faces* » dont les deux éléments sont institués, d'emblée, dans un rapport d'association. Si le signe linguistique est avant tout un rapport, ce rapport, qui est en apparence fixe dans le rapport de la langue, est susceptible de modifications dans la dimension du langage. D'autre part Ferdinand de Saussure retient le terme de signe pour exprimer l'unité linguistique, il préfère toute fois substituer signifié à concept et signifiant à image acoustique. Il nous en proposera la schématisation suivante :



---

<sup>568</sup> *Ibid.* pp.97-98

<sup>569</sup> *Ibid.* p. 100



Nous retiendrons donc que l’algorithme tel qu’il est présenté ici  $\uparrow \left( \frac{Sé}{Sa} \right) \downarrow$  définit le signe linguistique.

Dès le Discours de Rome, Lacan recentre la problématique inconsciente dans un réseau d’intelligibilité qui souscrit aux préceptes de cette linguistique structuraliste : « *Qu’on reprenne l’œuvre de Freud à la Traumdeutung pour s’y rappeler que le rêve a la structure d’une phrase, ou plutôt, à nous en tenir à sa lettre, d’un rébus, c’est-à-dire d’une écriture dont le rêve d’enfant représenterait l’idéographie primordiale et qui, chez l’adulte, reproduit l’emploi phonétique des éléments signifians que l’on retrouve aussi bien dans les hiéroglyphes de l’ancienne Egypte que dans les caractères dont la Chine conserve l’usage.*

*Encore n’est-ce là que déchiffrement de l’instrument, c’est à la version du texte que l’important commence. L’important dont Freud nous dit qu’il est donné dans l’élaboration du rêve, c’est-à-dire dans sa rhétorique, ellipse et pléonasme, hyperbate ou syllepse, régression, répétition, opposition, tels sont les déplacements syntaxiques, métaphore, catachrèse, antonomase, allégorie, métonymie et synecdoque, les condensations sémantiques où Freud nous apprend à lire les intentions ostentatoires, ou démonstrations dissimulatrices ou persuasives, rétorsives ou séductrices, dont le sujet module son discours onirique »<sup>570</sup>.*

Reprenant à son compte cette distinction entre deux éléments, Signifié et Signifiant, Lacan a pu dissocier, dans ce que Freud appelle « *contenu manifeste* » et « *pensées du rêve* », ce qui relevait du jeu du signifiant et de celui du signifié et mettre en évidence les interférences de l’un sur l’autre et réciproquement.

Quand Lacan analyse les procédés de condensation et de déplacement du rêve comme des structures où métaphore et métonymie prennent respectivement leur champ, c’est qu’il reconnaît les lois qui régissent le signifiant et qui sont mises en évidence par la linguistique. « *La structure du signifiant est, comme on le dit communément du langage, qu’il soit articulé* »<sup>571</sup>. Aussi,

<sup>570</sup> Lacan, J., Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse, in *Écrits*, Paris Seuil, 1966, pp. 267-268.

<sup>571</sup> *Ibid.* p. 501

le signifiant se décompose-t-il en unités différentielles et se compose-t-il selon les lois d'un ordre fermé. Dès lors, c'est à cette structure du signifiant que Lacan travaillera.

Cependant, il nous faut, pour bien comprendre toute la complexité du système, retenir ce que les travaux de Ferdinand de Saussure avaient aussi particularisé et qui donnent pleinement sa définition à la structure.

#### *4. La linéarité du signifiant et l'arbitraire du signe*

L'articulation du signifiant suppose que l'on distingue deux lois qui précisément donneront pleinement son sens à la structure.

##### *4. 1. Premier principe, l'arbitraire du signe*

« Le lien unissant le signifiant au signifié est arbitraire ou encore, puisque nous entendons par signe le total résultant de l'association d'un signifiant et d'un signifié, nous pouvons dire plus simplement : le signe linguistique est arbitraire »<sup>572</sup>. L'arbitraire du signe se manifeste au niveau de l'association même du signifiant et du signifié. Rompant ainsi avec toute une tradition qui lie le mot à la chose, Ferdinand de Saussure affirme qu'il ne peut exister de lien de nécessité entre un concept et l'image acoustique qui le représente. « Ainsi l'idée de *sœur* n'est liée par aucun rapport intérieur avec la suite de sons « s-ø-r » qui lui sert de signifiant... à preuve les différences entre les langues et l'existence même de langues différentes : le signifié *bœuf* a pour signifiant « b-ø-f » d'un côté de la frontière, et « o-k-s » (*Ochs*) de l'autre »<sup>573</sup>.

Cependant, l'arbitraire du signe ne signifie pas que le signe a un caractère aléatoire, bien au contraire, il vaut dans une communauté définie, comme le laisse entendre le signifié bœuf. C'est d'ailleurs cette particularité qui permettra à Ferdinand de Saussure de différencier le langage et la langue. « Pour nous elle (la langue) ne se confond pas avec le langage ; elle n'en est qu'une partie déterminée, essentielle il est vrai. C'est à la fois un produit social de la faculté du langage et un ensemble de conventions nécessaires, adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus. Pris dans son tout, le langage est multiforme et hétéroclite ; il ne se laisse classer dans aucune catégorie des faits humains, parce qu'on ne sait comment dégager son unité.

---

<sup>572</sup> Saussure, de F., op. cit. p. 100

<sup>573</sup> *Ibid.* p. 100

*La langue, au contraire, est un tout en soi et un principe de classification. Dès que nous lui donnons la première place parmi les faits de langage, nous introduisons un ordre naturel dans un ensemble qui ne se prête à aucune autre classification* »<sup>574</sup>.

Ainsi le mot arbitraire signifie que l'on ne doit pas donner l'idée que le signifiant dépend du libre choix du sujet parlant, « *il est immotivé c'est-à-dire arbitraire par rapport au signifié, avec lequel il n'a aucune attache naturelle dans la réalité* »<sup>575</sup>.

#### 4. 2. Second principe la linéarité du signifiant

« *Le signifiant, étant de nature auditive, se déroule dans le temps seul et a les caractères qu'il emprunte au temps :*

- *il représente une étendue*
- *cette étendue est mesurable dans une seule dimension : c'est la ligne* »<sup>576</sup>.

Ainsi le signifiant est déjà une suite phonématique qui se déploie dans le temps, la parole n'est rien d'autre que ce qui s'actualise dans le temps même de son énoncé. Cette étendue « temporelle » fonde une propriété fondamentale de la langue. Ce que Ferdinand de Saussure nomme « *rappports syntagmatiques et rapports associatifs* »<sup>577</sup>.

C'est Roman Jakobson qui définira ce « *double caractère du langage* »<sup>578</sup>. C'est dans ce texte que l'auteur reconnaît que parler implique *la sélection* de certaines entités linguistiques et leur *combinaison* en unités linguistiques d'un plus haut degré de complexité.<sup>579</sup> « *Le locuteur choisit les mots et les combine en phrases conformément au système syntaxique de la langue qu'il utilise* »<sup>580</sup>.

La sélection se fait à partir du trésor lexical ; cependant, la combinaison est basée sur le trait distinctif continu/discontinu de la langue. « *Avez-vous dit cochon ou cocon ?* » dit le chat. « *J'ai dit cochon* » répondit Alice. Alice a fait usage du trait distinctif « continu/discontinu », rejetant le second pour choisir le premier des deux termes opposés ; et dans un même acte de parole, elle a combiné cette solution avec certains traits simultanés<sup>581</sup>.

---

<sup>574</sup> *Ibid.* p. 25

<sup>575</sup> *Ibid.* p. 101

<sup>576</sup> Saussure, de F., op cit. p.203

<sup>577</sup> Saussure, de F., op cit. p.170

<sup>578</sup> Jakobson R., Deux aspects du langage et deux types d'aphasies, in *Essais de linguistique générale, T I Les fondations du Langage*, Paris, Éditions de Minuit, 1974, pp.43-67

<sup>579</sup> *Ibid.* p. 45-46

<sup>580</sup> *Ibid.* p. 46

<sup>581</sup> *Ibid.* p. 46



Ainsi « *tout signe linguistique implique deux modes d'arrangement.*

1) *La combinaison. Tout signe est composé de signes constituants et/ou apparaît en combinaison avec d'autres signes. Cela signifie que toute unité linguistique sert en même temps de contexte à des unités plus simples et/ou trouve son propre contexte dans une unité linguistique plus complexe. D'où il suit que tout assemblage effectif d'unités linguistiques les relie dans une unité supérieure : combinaison et contexture sont les deux faces d'une même opération.*

2) *La sélection. La sélection entre des termes alternatifs implique la possibilité de substituer l'un des termes à l'autre, équivalent du premier sous un aspect et différent sous un autre. En fait, sélection et substitution sont les deux faces d'une même opération* »<sup>582</sup>.

C'est à cette orientation que Lacan fera référence lorsqu'il parlera de *chaîne signifiante*. Aussi, le signifiant se décompose-t-il en unités différentielles et se compose-t-il selon les lois d'un ordre fermé. Lacan va *utiliser* cette propriété du signifiant qui forme comme une « *chaîne* ». « *Quand j'ai parlé de chaîne signifiante, j'ai toujours impliqué cette concaténation* »<sup>583</sup>, le terme de chaîne « *donne une approximation : anneaux dont le collier se scelle dans l'anneau d'un autre collier fait d'anneaux* »<sup>584</sup>, pour rendre compte des processus en jeu dans l'inconscient. Ceci rejoint ce que Lacan dit à d'autres endroits : « *Un signifiant étant ce qui représente un sujet pour un autre signifiant où le sujet n'est pas* »<sup>585</sup>.

Un signifiant appelle un autre signifiant, car ce dernier n'a de valeur qu'en opposition à un autre signifiant. Ferdinand de Saussure avait déjà formulé cette règle : « *Placé dans un syntagme, un terme n'acquiert sa valeur que parce qu'il est opposé à ce qui le précède ou ce qui le suit, ou tous les deux* »<sup>586</sup>. Lacan reprendra la propriété du signifiant qu'il a imagée par la chaîne sous le terme de « *loi positionnelle* »<sup>587</sup>. C'est ce que Lacan identifie comme incidence du signifiant sur le signifié qu'il a reconnue dans la condensation et le déplacement. Dans l'un comme l'autre de ces procédés du rêve, un signifiant est suivi d'un autre signifiant.

---

<sup>582</sup> op. cit. p. 48

<sup>583</sup> J., Lacan, *Le séminaire*, livre XIX, ...*on pire*, (inédit), leçon du 9 février 1972

<sup>584</sup> Lacan, J., L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud, op. cit., p.502

<sup>585</sup> Lacan, J., *Le séminaire* livre XVIII *Un discours qui ne serait pas du semblant*, inédit, séance du 13 01 1971

<sup>586</sup> Saussure, de F., *Cours de linguistique générale*, op. cit., p. 170

<sup>587</sup> Lacan, J., *Le Séminaire*, Livre III, *Les psychoses*, Paris, Seuil, 1981, p. 258

Lacan prend l'exemple des paroles que prononçait, dans son sommeil, Anna Freud, âgée de 19 mois<sup>588</sup> : « *Grosses fraises, framboises, bouillies, flans*<sup>589</sup> ». C'est la succession des signifiants qui met ces objets en position d'équivalence et qui permet le transfert de signification des fraises aux framboises, puis à la bouillie et au flan.

La signification qui est manifeste dans le rêve, Lacan l'analyse comme « *le glissement du signifié sous le signifiant* »<sup>590</sup>. Le signifié va charger de sens le signifiant, ce qui va induire également des connexions métonymiques. Par exemple, dans le rêve de la « *monographie botanique* », non seulement le mot « *botanique* » est une condensation de signifiants tels que nous l'avons montré plus haut, mais il est le produit d'une interférence du signifié « *fleur* », au point que le signifiant « *botanique* », résultant de condensations, va avoir une signification relative aux végétaux, alors qu'en soi, sa signification ne semble guère être en rapport avec la préoccupation du rêve, que Freud allègue comme ayant à voir avec l'autorisation d'avoir des fantaisies.

Alors que Freud avait mis en évidence les lois de l'inconscient, Lacan démontre que ces lois sont celles du langage, c'est-à-dire celles que la linguistique a élaborées. La formule, « *L'inconscient est structuré comme un langage* », ne dit rien moins que le fait que l'inconscient répond aux règles d'un langage.

Cette démonstration qui part du rêve comme écriture nous amène à la différence entre écriture et langage. Il y a une différence que fait Lacan. Ferdinand de Saussure insistera sur la distinction, en parlant d'écriture et de langue, comme système oral. Si le signifiant est primordial dans l'inconscient, pourquoi parler d'instance de la lettre dans l'inconscient ?

La lettre du rêve ne peut s'envisager qu'au point des incidences mutuelles entre signifiant et signifié qui, en fait, ne sont liés par aucun rapport absolu. La lettre pourrait correspondre à ce que Ferdinand de Saussure qualifie « *d'identité linguistique* »<sup>591</sup>, c'est-à-dire, approximativement, au mot qui résulte des substitutions et des déplacements du signifiant auquel ce signifié viendrait s'accrocher. La lettre est ce qui forme le contenu manifeste du

---

<sup>588</sup> Freud, S., *L'interprétation des rêves*, op. cit. p. 120. « *Ma plus jeune fille, âgée à ce moment de 19 mois, avait eu un matin des vomissements et avait été mise à la diète pour toute la journée. Dans la nuit qui a suivi ce jour de jeûne, on l'entendit crier, au milieu d'un sommeil agité : "Anna Freud, fraises, grosses fraises, bouillie!" Elle employait alors son nom pour exprimer la prise de possession.* »

<sup>589</sup> Lacan, J., *Le Séminaire*, Livre III, *Les psychoses* op. cit. p. 259

<sup>590</sup> Lacan, J., Instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud, op. cit. p. 511

<sup>591</sup> Saussure, de F., *Cours de linguistique générale*, op. cit., p. 144

rêve, elle est à la fois porteuse du signifiant, en même temps qu'elle est l'effet de la censure par rapport à ce qui vient de l'inconscient. La lettre du rêve renvoie à la signification, elle est d'une nature autre que le signifiant, en même temps qu'elle dépend de ses lois.

La lettre, ce sont des mots « *Autodidasker* », « *Botanique* », auxquels nous avons déjà référé, et qui répondent à la même condition que ces derniers. Lacan écrit « *Dans la science des rêves, il ne s'agit à toutes les pages que de ce que nous appelons la lettre du discours, dans sa texture, dans ses emplois, dans son immanence à la matière en cause* »<sup>592</sup>.

Le rêve apparaît alors comme un travail d'écriture, se faisant à l'insu de la personne, où l'inconscient en suivant les lois du langage dont s'empare également la censure, le texte du rêve s'écrit alors de lettres qui supportent le signifiant et soutient la méprise du dormeur sur les pensées inconscientes, déportées, à n'être plus reconnaissables, vers une signification complaisante. La lettre qui insiste dans l'inconscient ne cesse de s'écrire dans le rêve. Elle n'enlève en rien la primauté du signifiant, mais elle reste à déchiffrer pour remonter au signifiant qui se répète. Dans le Séminaire du 10 mars 1971, Lacan explique sa volonté d'avoir titré son écrit « *L'instance de la lettre* » et non pas « *L'instance du signifiant* », il ajoute alors « *que le rêve soit un rébus, ... ce n'est pas ce qui me fera démordre un seul instant que l'inconscient soit structuré comme un langage. Seulement, c'est un langage au milieu de quoi est apparu un écrit* »<sup>593</sup>.

## 5. De l'objet à la lettre

### 5. 1. Du rébus à la lettre

Cette double dimension du langage et de la lettre, rencontrée dans le rêve et en rapport direct avec l'inconscient, explique que l'on peut parler d'écriture sans considérer le langage, ni discourir sur la lettre sans envisager le signifiant. « *Disons que le rêve est semblable à ce jeu de salon où l'on doit, sur la sellette, donner à deviner aux spectateurs un énoncé connu ou sa variante par le seul moyen d'une mise en scène muette. Que le rêve dispose de la parole n'y change rien, vu que pour l'inconscient elle n'est qu'un élément de mise en scène comme les autres. C'est justement quand le jeu et aussi bien le rêve se heurteront au manque de matériel taxinomique pour représenter les articulations logiques de la causalité, de la contradiction, de l'hypothèse, ect., qu'ils feront la preuve que l'un et l'autre*

---

<sup>592</sup> Lacan, J., Instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud, op. cit. p. 509

<sup>593</sup> Lacan, J., *Le séminaire* Livre XVIII, *D'un discours qui ne serait pas du semblant ?*, Séminaire inédit du 10 mars 1971.

sont affaire d'écriture et non de pantomime »<sup>594</sup>. Dans les années ultérieures à 1957, la conception de la lettre en rapport direct avec le signifiant sera moins prédominante. Toutefois, même si Lacan n'a jamais confondu lettre et signifiant, le départ que prend Lacan pour déployer la lettre est bien le signifiant. Aussi, convient-il d'instruire le rapport qu'entretient Lacan entre la lettre et le signifiant.

Ferdinand de Saussure a défini le signifiant comme une *image acoustique*. « Cette dernière n'est pas le son matériel, chose purement physique, mais l'empreinte psychique de ce son, la représentation que nous en donne le témoignage de nos sens ; elle est sensorielle »<sup>595</sup>. Il s'agit bien de considérer le signifiant non comme un son à analyser au moyen d'ondes physiques, mais comme la *représentation sensorielle* que l'individu a de ce son. Il précise ainsi que le signifiant est de « nature auditive »<sup>596</sup>. Lacan adhère à cette définition du signifiant, puisqu'il conclut : « Ce qu'on entend, c'est le signifiant »<sup>597</sup>.

Indéniablement, c'est sur le signifiant que vient se greffer une pensée, une idée. Ferdinand de Saussure parle de « *masse amorphe* »<sup>598</sup> que l'image acoustique viendrait signifier. C'est le signifiant qui oblige la pensée à se préciser en se décomposant<sup>599</sup>. C'est sur ces considérations théoriques que Lacan affirme la primauté du signifiant dans l'inconscient, non seulement par rapport à la lettre, mais par rapport au signifié. Ceci sera même l'objet d'un long débat avec Daniel Lagache car Lacan osera affirmer : « *Nous prétendons que l'esthétique transcendantale est à refaire pour le temps où la linguistique a introduit dans la science son statut incontestable : avec la structure définie par l'articulation signifiante comme telle* »<sup>600</sup>.

Dans la combinaison signifiant/signifié, Ferdinand de Saussure souligne le caractère arbitraire du lien entre signifiant et signifié. Il explicite ainsi une idée, le concept n'est lié par aucun rapport interne avec la suite de sons signifiants : « *La pensée chaotique de sa nature, est forcée de se préciser en se décomposant. Il n'y a donc ni matérialité des pensées, ni spiritualisation des sons, mais il s'agit, que la pensée/son implique des divisions et que la langue élabore ses unités en se*

---

<sup>594</sup> Lacan, J., Instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud, op. cit., p. 511-512

<sup>595</sup> Saussure, de F., *Cours de linguistique générale*, op.cit., p. 98

<sup>596</sup> *Ibid.* p. 101

<sup>597</sup> Lacan, J., *Le séminaire Livre XX Encore*, Paris, Seuil, 1975, p. 34

<sup>598</sup> Saussure de F, op. cit. p. 155

<sup>599</sup> *Ibid.* p. 156

<sup>600</sup> Lacan, J., Remarque sur le rapport de Daniel Lagache, in *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 649

*constituant entre deux masses amorphes (son et pensées) »<sup>601</sup>. Ce qui permet à Lacan d'affirmer par rapport à Daniel Lagache : « les effets que la combinatoire pure et simple du signifiant détermine dans la réalité où elle se produit », et ceci en dehors du cadre théorique structuraliste qui permet de poser l'expérience analytique comme le champ où ça parle, puisque cette expérience « opère non modèle théorique, mais comme la machine originale qui met en scène le sujet »<sup>602</sup>.*

Lacan ne négligera pas cette absence de rapport interne entre S et s, et posera avec des accents mallarméens ; « le signifiant est un signe qui ne renvoie pas à un objet, même à l'état de trace... Il est lui aussi le signe d'une absence. Mais en tant qu'il fait partie du langage, le signifiant est un signe qui renvoie à un autre signe, en d'autres termes pour s'opposer à lui dans le couple »<sup>603</sup>. Ainsi l'opposition des signifiants jour et nuit permettra de découper approximativement un ensemble de données appelées « jour » et un ensemble de données nommées « nuit ». Le signifiant ne peut jouer sa fonction de délimitation de la réalité « jour » que parce qu'il existe dans son rapport d'opposition entre les deux signifiants. De plus, les signifiés « jour » et « nuit », délimités par les signifiants correspondants ne permettent pas de rendre compte du réel du jour et de la nuit. En effet : « Ce qui passe pour de l'arbitraire, c'est que les effets de signifié ont l'air de ne rien avoir à faire avec ce qui les cause... C'est parce qu'on s'attend à ce que ce qui les cause ait un certain rapport avec du réel »<sup>604</sup>. Le signifié ne correspond jamais tout à fait à la réalité du référent. « Les effets de signifié ont l'air de n'avoir rien à faire avec ce qui les cause. Cela veut dire que les références, les choses que le signifiant sert à approcher, restent justement approximatives - macroscopiques par exemple »<sup>605</sup>, il serait irréductible au référent, alors que le signifiant, de par l'instauration de la science linguistique, se pose comme n'ayant aucun rapport avec le signifié, « le signifiant ne se pose que de n'avoir aucun rapport avec le signifié »<sup>606</sup>.

D'autre part, les signifiants se déroulent dans le temps et une étendue linéaire<sup>607</sup> et il se présentent l'un après l'autre, ils forment une chaîne. Le caractère de linéarité, Lacan le jugera comme nécessaire mais pas suffisant. « Il suffit d'écouter de la poésie pour que s'y fasse entendre une polyphonie et que tout discours s'avère s'aligner sur les portées d'une partition »<sup>608</sup>. Et Lacan

---

<sup>601</sup> Saussure, de F., *Cours de linguistique générale*, op. cit., p. 100

<sup>602</sup> Lacan, J., Remarque sur le rapport de Daniel Lagache, op. cit. p. 649

<sup>603</sup> Lacan, J., *Le Séminaire Livre III Les psychoses*, Paris, Seuil, 1981, p. 188

<sup>604</sup> *Ibid.* p. 194

<sup>605</sup> Lacan, J., *Le séminaire Livre XX Encore*, Paris, Seuil, 1975, p. 23

<sup>606</sup> *Ibid.* p. 32

<sup>607</sup> Saussure, de F., *Cours de linguistique générale*, op. cit. p. 103

<sup>608</sup> Lacan, J., Instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud, op. cit., p. 503

d'exemplifier ses vues sur une strophe poétique, où il montre que le signifiant tire toute sa portée de la chaîne signifiante qui se répartit dans toute la strophe :

*Non dit l'arbre, il dit "non! dans l'étincellement  
De sa tête superbe  
Que la tempête trait universellement  
Comme elle faut une herbe"*

Le signifiant « *arbre* » porte ses effets en son contraire sur « *herbe* », dans une dimension non seulement linéaire, mais aussi verticale, la succession des signifiants ; arbre, tête, tempête, herbe, a une incidence sur le signifié qui fait que, de sa splendeur, l'arbre glisse à être comparé à une herbe.

## 5. 2. *Le rêve et la chaîne signifiante*

Évoquée à propos du rêve, Lacan précise que l'articulation signifiante se voit déterminer par la *chaîne* des signifiants. Cette insistance s'éclaire si nous considérons que le signifiant se décompose en unités différentielles et se recompose suivant un ordre fermé : « *Or la structure du signifiant est, comme on le dit communément du langage, qu'il soit articulé. Ceci veut dire que ses unités, d'où qu'on parte pour dessiner leurs empiètements réciproques et leurs englobements croissants, sont soumises à la double condition de se réduire à des éléments différentiels derniers et de les composer selon des lois d'un ordre fermé* »<sup>609</sup>. D'autre part, un signifiant suit un autre signifiant dont il prend sa valeur, d'ailleurs l'association libre dans la cure analytique ne témoigne-t-elle pas de la structure du signifiant car il est nécessaire d'associer non pour retrouver des souvenirs, mais pour que les signifiants s'appellent l'un l'autre.

C'est à partir de l'articulation signifiante que Lacan va distinguer avec netteté le signifiant de son « *effet signifiant* »<sup>610</sup>, qu'il situe délibérément du côté de la lettre dans la création de la signification. *L'effet signifiant*, engendré par la structure même du signifiant, permet d'articuler l'un à l'autre les signifiants, il a un effet de signifié. C'est exclusivement à partir de l'articulation des signifiants entre eux que sont possibles *les transferts de significations*<sup>611</sup>. Pour exemplifier le rôle primordial du signifiant sur le signifié, Lacan évoque le rêve

---

<sup>609</sup> *Ibid.* p. 501

<sup>610</sup> *Ibid.* p. 495

<sup>611</sup> Lacan, J., *Le Séminaire Livre III Les psychoses*, Paris, Seuil, 1981, p. 259

d'Anna Freud alors âgée de 19 mois. L'enfant privé de dessert rêve – Grosses fraises, framboises, flans, bouillies, « *voilà quelque chose qui à l'air d'être du signifié à l'état pur. Et c'est la forme la plus schématique, la plus fondamentale, de la métonymie* ». Sans aucun doute, elle désire ces fraises, framboises, mais il ne va pas de soi que ces objets soient là tous ensemble : « *Qu'ils soient là, juxtaposés, coordonnés dans la nomination articulée, tient à la fonction positionnelles qui les mets en position d'équivalence* »<sup>612</sup>. Déjà, dans l'instance de la lettre, Lacan rappelait qu'il suffit d'écouter de la poésie pour que se fasse entendre une polyphonie et que tout discours s'avère s'aligner sur les portées d'une partition. Illustrant sa réflexion par les vers de Victor Hugo, concernant Booz : « *Sa gerbe n'était point avare ni haineuse* »<sup>613</sup>. Gerbe vient à la place où l'on attendait Booz. « *Gerbe* » tient sa force de la position où apparaît ce signifiant. C'est seulement parce que le signifiant « *gerbe* » apparaît à la place d'un autre signifiant que le déplacement des signifiés opère, entre tout ce qui est rattaché à Booz et une gerbe, élément agricole sans rapport de signifié avec l'homme Booz. Ce remplacement d'un signifiant par un autre a un effet, l'effet signifiant, qui permet le transfert des signifiés.

Le transfert de signifié est possible en raison des liens internes aux signifiants<sup>614</sup>. C'est ce que Roman Jakobson soulignait lorsqu'il évoquait les deux modes fondamentaux de relation qui sont sous-jacents à la métaphore et à la métonymie : « *La relation interne de similarité (et de contraste) est sous-jacente à la métaphore ; la relation externe de contiguïté (et d'éloignement) détermine la métonymie* »<sup>615</sup>. La similarité se rapporte à « *l'équation entre les mots correspondants de deux codes différents (hétéronymes), ou entre les mots sémantiquement semblables du même code (synonymes), ou entre un mot et une phrase plus explicite (circonvolution)* »<sup>616</sup>. La contiguïté suggère des correspondances métonymiques allant de la chose contenue au contenant, de la cause à l'effet immédiat ou ultérieur, du but à un moyen auxiliaire ou du tout à une partie.

Les deux figures de rhétorique, la métaphore et la métonymie, sont toutes deux soutenues par l'articulation signifiante, mais il faut « *d'abord que la coordination signifiante soit possible pour que les transferts de signifié puissent se produire. L'articulation formelle du signifiant est dominante par*

---

<sup>612</sup> *Ibid.* p. 259

<sup>613</sup> Lacan, J., Instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud, op. cit, p. 506-507

<sup>614</sup> Lacan, J., *Le Séminaire*, Livre III *Les psychoses*, Paris, Seuil, 1981, p. 256

<sup>615</sup> Jakobson, R., *Langage enfantin et aphasie*, Paris, Minuit, 1969, p. 109

<sup>616</sup> *Ibid.* p. 112

*rapport au transfert de signifié*»<sup>617</sup>. Dans l'une et l'autre figures de style, le signifiant substitué va amener un déplacement de sens dont se nourrit toute poésie, où il semble que toute poésie veuille saisir, derrière la lumière, l'ouverture violente, *l'échancrure plus initiale par quoi tout s'illumine et s'éveille et se promet. C'est de la violence d'une première clarté que jaillit la métaphore subtile qui produit l'étincelle créatrice : « de deux signifiants dont l'un s'est substitué à l'autre en prenant sa place dans la chaîne signifiante, le signifiant occulté restant présent de sa connexion (métonymique) au reste de la chaîne* »<sup>618</sup>.

*« Quand l'inconnu nous interpelle, quand la parole emprunte à l'oracle sa voix où ne parle rien d'actuel, mais qui force celui qui écoute à s'arracher à son présent pour en venir à lui-même comme à ce qui n'est pas encore, cette parole est souvent intolérante, d'une violence hautaine qui, dans sa rigueur et dans sa sentence indiscutable, nous enlève à nous-même en nous ignorant »*<sup>619</sup>. La structure métaphorique indiquant que c'est dans la substitution du signifiant au signifiant qu'il y a *« un effet de signification qui est de poésie ou de création, autrement dit de l'avènement de la signification en question »*<sup>620</sup>. Dans la métonymie, c'est la connexion du signifiant au signifiant qui permet l'élosion par quoi le signifiant installe le *« manque de l'être dans la relation d'objet, en se servant de la valeur de renvoi de la signification pour l'investir du désir vivant ce manque qu'il supporte »*<sup>621</sup>.

La description des phénomènes sous-jacents à la métaphore et à la métonymie met en évidence l'incidence du signifiant sur le signifié, en même temps que le signifié est toujours prêt à glisser sous le signifiant. Lacan fait subtilement remarquer que *« le signifiant de sa nature anticipe toujours sur le sens en déployant en quelque sorte au-devant de lui sa dimension »*<sup>622</sup>.

En fait, l'insistance de Lacan sur la place essentielle à accorder au signifiant n'en a que mieux permis d'analyser l'incidence du signifiant sur le signifié et le glissement du signifié sous le signifiant. Alors que Ferdinand de Saussure écrit que le signifiant et le signifié sont *« deux éléments intimement unis et qui s'appellent l'un l'autre »*<sup>623</sup>, Lacan démontre que tout phénomène analytique, tout phénomène qui participe du champ analytique, de la découverte analytique, de ce à quoi nous avons affaire dans le symptôme et dans la névrose, est structuré comme un langage : *« Cela veut dire que c'est un phénomène qui présente*

---

<sup>617</sup> Lacan, J., *Le Séminaire*, Livre III *Les psychoses*, op.cit. p. 261

<sup>618</sup> Lacan, J., *Instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud*, Écrits, Paris, Seuil, 1966, p. 507

<sup>619</sup> Blanchot, M., *La bête de Lascaux*, Montpellier, fata morgana, 1982, p. 29

<sup>620</sup> *Ibid.* p. 515

<sup>621</sup> op. cit. 515

<sup>622</sup> *Ibid.* p. 502

<sup>623</sup> Saussure, de F., *Cours de linguistique générale*, op. cit., p. 99



*toujours la duplicité essentielle du signifiant et du signifié* »<sup>624</sup>. Cela veut dire que le signifiant y a sa cohérence et son caractère propres, qui le distinguent de toute autre espèce de signe. La lettre, à ce premier niveau d'exigence, illustre « *cette exaltation antagoniste qui fonde la communication et c'est elle qui prendra finalement la forme personnifiée de l'exigence de lire et l'exigence d'écrire* »<sup>625</sup>. Incarnant, devant le mot, l'insoutenable vérité de la fuite du sens, la lettre semble vouloir donner corps à la chose, celle dont le sacré, un temps, a su personifier l'étrangeté. Sans auteur, sans origine, elle s'expose dans sa nudité sans fard : « *Derrière la parole de l'écrit, personne n'est présent, mais elle donne voix à l'absence, comme dans l'oracle où parle le divin, le dieu lui-même n'est jamais présent en sa parole, et c'est l'absence de dieu qui parle. Et l'oracle pas plus que l'écriture ne se justifie, ne s'explique, ne se défend : pas de dialogue avec l'écrit et pas de dialogue avec le dieu* »<sup>626</sup>. Si tout d'abord, la lettre désigne *ce support matériel que le discours concret emprunte au langage*, progressivement, on découvre que son destin la lie plus à la dialectique subtile de l'espace qu'elle découvre tout en s'y exilant, on ne peut que rester étonné de ce silence qui parle.

### 5. 3. La lettre comme effet du langage

L'écriture a un impact sur les *significations flottantes* ; rendant hommage à Ferdinand de Saussure, Lacan actualise la découverte linguistique au rapport étroit que l'homme entretient avec le langage, « *la thématique de cette science est dès lors en effet suspendue à la position primordiale du signifiant et du signifié, comme d'ordres distincts et séparés initialement par une barrière résistante à la signification* »<sup>627</sup>. La place prise par la signification tient à la structure même du langage, du fait que le signifiant n'a pas de rapport avec le signifié ; de plus, ce que le signifiant désigne comme signifié est bien loin de la réalité. Entre signifiant et signifié, il y a donc comme un trou qui ne peut être cerné et qui ouvre le champ à toutes les significations possibles. Dans l'algorithme,  $\frac{S}{s}$ , c'est la barre qui symbolise cette *barrière résistante à la signification*, qui signifie cet espace irréductible entre signifiant et signifié, l'algorithme y préfigure l'espace de la lettre. La lettre apparaîtrait donc comme la conséquence de la structure du langage qui ne parvient pas à tout cerner, la lettre serait ainsi l'écriture d'un réel représenté par l'espace interstitiel entre S et s. Dans le discours, elle

<sup>624</sup> Lacan, J., *Le Séminaire*, Livre III, *Les psychoses*, op. cit., p. 187

<sup>625</sup> Blachot, M., *La bête de Lascaux*, op. cit., p14-15

<sup>626</sup> *Ibid.* p14-15

<sup>627</sup> Lacan, J., Instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud, op. cit., p. 497

renverrait à une dimension de significations : elle serait porteuse de signification, en même temps quelle la déjouerait. Dans la métaphore, il y a création d'une nouvelle signification, en même temps que la lettre rend vaines les autres significations préexistantes à elle mêmes.

Cette signification, la lettre l'écrit par le mot. La lettre est « *ce support matériel que le discours emprunte au langage* »<sup>628</sup>. Elle est matérielle, en ce sens qu'elle correspond approximativement à une unité qui se spécifie de sons et d'une orthographe, que l'on peut cerner matériellement. La lettre est le support du discours, dans le sens où à travers elle, s'y dit autre chose que ce que la lettre signifie. Elle est le support matériel *emprunté* au langage, dans le sens où elle est l'effet de la structure du langage.

La matérialité de la lettre permet un découpage de la chaîne parlée, suivant les concepts véhiculés. F De Saussure disait : « *l'écriture voile de la vue le langage : elle n'est pas un vêtement, mais un travestissement* »<sup>629</sup>. D'où cette reprise par Lacan, « *il s'agit de savoir ce qui, dans un discours, se produit de l'effet de l'écrit* »<sup>630</sup> et son insistance à cerner la dimension de l'écrit qui s'insinue dans le langage : « *s'il y a quelque chose qui peut nous introduire à la dimension de l'écrit comme tel, c'est de nous apercevoir que le signifié n'a rien à faire avec les oreilles, mais seulement avec la lecture, la lecture de ce qu'on entend du signifiant* »<sup>631</sup>. Patrick est accroché par le corps de l'Autre. Corps où, dans l'instant du dévoilement, apparaît la nudité ; c'est dans cette sauvage éclipse du sens que l'acte surgit dans son impureté. Si le sens ne peut apparaître, ce n'est pas qu'il soit sans objet, mais c'est parce qu'il échappe à toute relève du sens. Il le peut car il n'est rien d'autre que la déchirure de cet ordre.

La lettre va avoir pour effet de limiter le choix des significations toujours disponibles à l'écoute d'un discours. Cette limite est introduite par l'écriture même de la lettre, à l'aide de graphies. Ainsi l'orthographe va écrire la signification véhiculée par la lettre. À titre d'exemple, prenons ô, eau, oh, au ; les graphies ne laissent aucun doute sur le signifié, alors que ces mots partagent la même image acoustique. Les caractères sont une partie intégrante de la lettre : ils sont des signes écrits qui supportent le langage. Ces signes, véritables dessins ou traces, choisis de façon conventionnelle dans une langue donnée,

---

<sup>628</sup> *Ibid.*, p. 495

<sup>629</sup> De Saussure, F., op. cit, p. 51-52.

<sup>630</sup> Lacan J., *Le Séminaire* livre XX, *Encore*, Paris, Seuil, 1975, p. 34

<sup>631</sup> *Ibid.* p. 34

limitent l'égarément parmi les significations toujours prêtes à surgir. Lacan les a appelés « lettres ». Il écrit : « ... *l'on voit qu'un élément essentiel dans la parole elle-même était prédestiné à se couler dans les caractères mobiles qui, Didots ou Garamonds se pressant dans les bas de casse, présentifient valablement ce que nous appelons la lettre, à savoir la structure essentiellement localisée du signifiant* »<sup>632</sup>.

La lettre est alors à entendre non seulement comme le mot, mais aussi comme la trace de signes, qui sont le support du langage. La lettre est à concevoir comme un effet de langage, impropre à rendre compte de tout, de par sa structure même. La lettre va être cette tentative de cerner, de réduire le vaste champ de multiples significations qui surgissent de l'incomplétude du langage. À l'époque de *l'Instance de la lettre*, cette dernière reste liée au signifiant, quoiqu'elle introduise déjà une autre dimension que celle du signifiant. En effet, Lacan déjà remarque qu'il n'est aucune signification qui se soutienne sinon du renvoi à une autre signification, « *touchant à l'extrême la remarque qu'il n'y a pas de langue existante, pour laquelle se pose la question de son insuffisance à couvrir le champ du signifié* »<sup>633</sup>. D'où cet avertissement, « *allons-nous serrer dans le langage la constitution de l'objet, nous n'y pourrions que constater qu'elle ne se rencontre qu'au niveau du concept, bien différent d'aucun nominatif, et que la chose, se brise en le double rayon divergent de la cause où elle a pris abri en notre langue et du rien à qui elle a fait abandon de sa robe latine* »<sup>634</sup>.

Anthony va nous permettre, par l'équivoque dont il se drape, d'illustrer ce en quoi la lettre vient inscrire par l'échancrure opérée par le langage, d'une écriture qui ne peut se subordonner à la chaîne signifiante, « *l'écriture n'est donc qu'une trace et doit se soutenir d'un dit* »<sup>635</sup>.

### **Anthony. Ceci n'est pas un pied**

Anthony aurait subi, de la part de son beau-père, des attouchements. Il se serait confié à sa famille qui aurait décidé de porter plainte. La procédure engagée, Anthony se trouve confronté à l'obligation de devoir soutenir son accusation, mais, contre toute attente, il n'accuse plus son beau-père et semble décidé à ne plus rien dire. Quant à son beau-père, il nie farouchement les faits. La famille, le magistrat, sont dans le plus grand embarras ; comment cerner la vérité ? Le beau père, homme énergique, fustige l'éducation de sa femme, la mère d'Anthony, et affirme, haut et fort, que tout n'est que manipulation.

---

<sup>632</sup> Lacan, J., *Instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud*, op. cit. p. 501

<sup>633</sup> *Ibid.* p. 498

<sup>634</sup> *Ibid.* p. 498

<sup>635</sup> Lacan, J., *Le séminaire* livre XX *Encore*, op. cit. p. 86

Je suis invité par le juge d'instruction à rencontrer Anthony : le magistrat considère qu'il faut une oreille *experte* pour démêler le vrai du faux. C'est dans ces conditions que je rencontre le jeune garçon. Anthony investit très rapidement les lieux, sa spontanéité est remarquable, il pose des questions, s'intéresse à tout ; tout est occasion de jeux, il est toujours en quête de complicité avec son interlocuteur à qui il demande de participer et de partager l'univers ludique qu'il habite.

Cependant, sa spontanéité est en fait un paravent qu'Anthony dresse, entre son interlocuteur et lui. Il connaît très bien les raisons qui motivent une telle consultation et, sous ses airs distants, il tente de maîtriser une situation, qui est, pour lui, perturbante, voire inquiétante.

Après avoir fait connaissance, je lui explique les raisons de l'examen. Anthony d'un geste large, tente d'évacuer les questions comme si son geste s'adressait à une chose écrite qu'il s'agissait d'*effacer*. Très rapidement, il reprend la suite de *ses* questions, multipliant à l'infini les centres d'intérêts, *oubliant*, par une agitation et un flot de paroles, la question centrale qui motive son rendez vous. C'est avec beaucoup de pudeur qu'Anthony parle de lui, témoignant d'une méfiance des plus étonnante. La subtilité des réponses témoigne donc d'un sujet curieux et attentif. Précis dans ses *non-réponses*, c'est à un jeu de piste qu'il convie son interlocuteur. Ses expériences précédentes lui ont sans doute appris la méfiance. Ainsi, reste-t-il très superficiel dans ses déclarations livrant, visiblement avec parcimonie, des éléments de sa vie, sur lesquels il a un semblant de maîtrise.

Confronté à nouveau à la même question, Anthony s'enferme dans un mutisme qu'il est parfois difficile de rompre. Ce n'est que progressivement, et à l'aide d'un dessin, qu'il se proposera de réaliser, qu'il osera poser l'inquiétante question qui l'habite. Là, au moment de rendre cette *chose* écrite, il livre *in extremis* un surprenant paradoxe : *ceci n'est pas un pied*.

Ici ce n'est pas tant les confidences qui sont importantes mais bien la maîtrise dont Anthony fait preuve. Parsemant son discours d'anecdotes diverses, sur l'école, ses copains, il propose subitement de faire un dessin. Agrémentant certainement un entretien qui s'éterniserait, Anthony nous propose le dessin d'une maison, et, nous l'adressant, il insiste sur une partie du dessin, montrant l'endroit d'un pied, il insiste en nous disant : « *ceci n'est*

*pas un pied*», comme pour nous recommander par son insistance d'être attentif aux duperies de l'évidence. « Rien ne semble vrai, qui ne puisse sembler faux »<sup>636</sup>.

Toujours aux limites de ce qu'il s'autorise à dire, Anthony délivre in extremis un message subtil. Perdu dans une histoire familiale aux contours flous, ce jeune enfant tente de se la réapproprier. Néanmoins, privé de parole, c'est à l'aide d'un calligramme qu'il délivre son message déroutant. « Magritte a rouvert le piège que le calligramme avait refermé sur ce dont il parlait. Mais du coup la chose s'est envolée »<sup>637</sup>.

En effet, ce qui déroute, c'est qu'il est inévitable de rapporter le commentaire au dessin, délivrant l'iconographie de son statut de représentant pour en donner une tonalité métaphorique. Mais, dès lors, il devient impossible de définir le plan qui permettrait de dire que l'assertion est vraie, fausse ou contradictoire.

« *Ceci n'est pas un pied* » délivre, dans une opération signifiante remarquable, le sujet de son accusation. Mais ne laisse pas moins son interlocuteur dans une gêne indéfinie. Curieusement, chaque élément de la figure (leur position dans le dessin son authentification tout d'abord en tant que pied) est ensuite annulé, comme si, par une curieuse ironie, Anthony déjouait les méandres d'un argumentaire trop évident. Renvoyant sans doute au fait que si la vérité sort bien du puits, elle n'y est *qu'à demi nue*.

Pris au piège d'une double graphie, Anthony nous alphabétise, c'est-à-dire nous renvoie à l'incongruité d'une vérité univoque et pose essentiellement l'objet de son débat. Ainsi, traquant deux fois la chose dont il parle, Anthony lui tend un piège. Par la double entrée qu'il nous propose, il dresse l'inquiétant qui l'habite, il en garantit cette capture dont le discours à lui seul ou le dessin sont incapables. Il conjure, entre l'invincible absence, dont les mots ne parviennent pas à triompher, et l'ironie d'un graphisme trop évident, le malaise auquel il tente de faire face.

Il impose, par les ruses d'une écriture spontanée qui se déjoue de la forme visible et de leurs références, que l'on s'interroge sur l'évidence. Sur l'évidence d'une graphie qui ne peut, seule, assumer la consistance de sa représentation.

---

<sup>636</sup> Montaigne, *Essais* II, XIII, Lausanne, Éditions rencontre Lausanne, 1968, p. 13

<sup>637</sup> Foucault, M., *Ceci n'est pas une pipe*, Montpellier, fata morgana, 1986, p. 33

Clairement disposés sur la feuille de papier, les signes appellent de l'extérieur par l'objet qu'il dessine la chose même. Mais, en retour, la forme visible évidente est niée, creusée par le commentaire qu'il nous propose, « *ceci n'est pas un pied* ». Double trappe, piège inévitable, par où échapperait l'impossible à dire dont Anthony, par sa pantomime excessive, nous livre le destin tragique.

Partagé entre ce qu'il pourrait dire, et ne peut pas dire, il conjugue, au temps présent, une réalité dont il ne peut s'évader. Ainsi, Anthony nous semble pris dans un réseau de significations dont il ne peut en concevoir le sens. L'équivoque de ses propos en souligne d'autant plus son malaise. Perdu entre ce qui pourrait être et qui pourrait ne pas être, il témoigne, à son insu, des confusions et du manque d'assurance qu'aujourd'hui, il affronte. En renommant l'évidence, Anthony invite à ce qu'on l'aide à reprendre « pied » dans une réalité dans laquelle il pourrait se perdre. De là sans doute l'attention de Lacan vis-à-vis du but de l'écriture quand il nous invite, avec une certaine insistance de considérer qu'il suffirait peut-être « *que de l'écriture nous en tirions un autre parti que de tribune ou de tribunal, pour que s'y jouent d'autres paroles à nous faire le tribut* »<sup>638</sup>.

---

<sup>638</sup> Lacan, J., *Lituraterre*, in *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 18



Dès lors, qu'est-ce que l'acte, dans son destin de lettre, inscrit-il ? Cette nouvelle *perspective* nous permet de saisir le pas que Lacan franchit à partir du séminaire *D'un Autre à l'autre*<sup>640</sup>, c'est ce pas qu'il faut oser, pour cerner en quoi la lettre est liée à l'acte.

### 6. 1. Rature d'aucune trace, entre centre et absence, la présence du corps

Tout part donc du rapport du signifiant et du sujet où, selon la formule canonique, *le signifiant est ce qui représente le sujet pour un autre signifiant*. La formule est ici reprise dans la séance du 14 mai 1969 du séminaire *d'un Autre à l'autre*. Durant cette séance, Lacan serre au plus près les avancées de ses précédentes propositions afin de laisser surgir la pointe originale de la lettre. Que rappelle-t-il ? Le lieu de l'Autre est identifié au corps où le premier rapport au signifiant s'y trouve confirmé par la chaîne logique des signifiants  $S_1$  à  $S_2$ . À s'inscrire, tout ce qui est signifiant second ne peut que répéter tout ce qui s'inscrit à sa suite. La marque du A se constitue comme lieu d'inscription, « *C'est ici que se creuse l'en-forme de A à savoir ce a qui le troue* »<sup>641</sup>, dans un retrait où la lettre s'y découvre *de sa nudité* et non *dans sa nudité*.

Reprenant ce qu'il avait défini lors de son séminaire sur *l'identification*<sup>642</sup>, Lacan retient de l'usage de *l'en-forme*, formule destinée à montrer ce qu'il en est vraiment du *a*, cet objet perdu dans l'opération du refoulement originaire, et de son rapport à l'Autre, à savoir la structure topologique du A, ce qui fait que le A n'est pas complet, n'est pas identifiable à un 1, ni, en aucun cas à son tout.

S'inspirant des paradoxes de la logique formelle, et en particulier du paradoxe de Husserl, qui s'énonce à partir de la tentative de définir, l'ensemble des ensembles n'appartenant pas à eux-mêmes appartient-il à lui-même ? Le paradoxe apparaît dans la *réponse impossible*. En effet, si on répond oui, alors, comme par définition, les membres de cet ensemble n'appartiennent pas à eux-mêmes, puisqu'il n'appartient pas à lui-même, donc contradiction. Mais si on répond non, alors, il a la propriété requise pour appartenir à lui-

---

<sup>640</sup> Lacan, J., *Le séminaire* Livre XVI *D'un Autre à l'autre*, Paris Seuil, 2006

<sup>641</sup> Lacan, J., *Le séminaire* livre XVI *D'un Autre à l'autre*, Paris, Seuil, 2006, p. 311

<sup>642</sup> Lacan, J., *Le séminaire* livre IX *L'identification*, inédit, séances du 14 mars et 21 mars 1962



même : il apparaît alors une nouvelle contradiction. On a donc une contradiction dans les deux cas, ce qui rend l'existence d'un tel ensemble paradoxale<sup>643</sup>.

Ce paradoxe permet à Lacan d'affirmer que le « *signifiant ne peut en aucun cas être tenu pour pouvoir se désigner lui-même.  $S_1$  ou  $S_2$  en eux-mêmes ne peuvent d'aucune façon être le représentant d'eux-mêmes, sinon à se distinguer d'eux-mêmes* »<sup>644</sup>. Ceci posé, c'est l'altérité formelle du signifiant à lui-même que désigne le terme du grand Autre. En ce sens, cet Autre doit être rencontré comme signifiant qui introduit la radicale différence, c'est là que Lacan introduit l'Autre dans son inscription, comme séparé de cette inscription même. Le sujet naît de cette forme première d'exclusion, où le signifiant ne peut exprimer le sujet que sous la forme de l'étrangeté particulière, celle en somme que nous rencontrons dans notre clinique, celle où l'acte exclut le sujet du lieu même où il a été produit, celle où le sujet ne peut se reconnaître là où sa présence l'a engagé. Blancheur fantomatique qui surgit quand le sujet découvre médusé l'étrangeté qui l'habite. Blancheur ressentie, par Jean, face à son doigt coupé, blancheur portée sur l'ombre qui réveille le rêveur, étourdi aux portes de l'*Unheimliche*. Angoisse devant la coupure et la perte d'une partie de soi. Angoisse car cet objet est « *ce qui survit à l'épreuve de la division du champ de l'Autre par la présence du sujet* »<sup>645</sup>.

Blancheur encore, que le rêve de Jean produit, découvrant alors la nudité d'un réel insoupçonné. Il ne suffit pas de dire que le rêve accomplit quelque chose et qu'il supporte autre chose ; ce qu'il accomplit, il ne l'accomplit qu'en dissimulant ce qu'il révèle. Cette dissimulation se déploie selon le registre d'une atonalité déconcertante où le rêveur se perd tout d'abord dans la figurabilité par laquelle toute présence s'illustre, dissimule l'absence sur laquelle se reposent nos actes. Cependant, cette absence, parce qu'elle est la possibilité même de la figurabilité, fait que le rêve se dissimule à lui-même puisqu'il occulte le fait que son œuvre trouve son origine dans le vide qu'il recouvre. « *C'est dans le rêve que les hommes, enfin réduits au silence, communiquent avec la signification des choses, et qu'ils laissent pénétrer par ces mots énigmatiques, insistants, qui viennent d'ailleurs. "Ceci n'est pas une pipe", c'était l'incision du discours dans la forme des choses* »<sup>646</sup>.

---

<sup>643</sup> Variante paradoxe du barbier : Dans le royaume de Razibus, le roi décréta l'édit suivant : « *Le barbier doit raser uniquement les hommes qui ne se rasent pas eux-mêmes* ».

Le barbier n'a pas pu respecter cette règle car :

\* S'il se rase lui-même, il enfreint la règle, car le barbier ne peut raser que les hommes qui ne se rasent pas eux-mêmes ;

\* S'il se fait raser, il est en tort également, car c'est à lui que revient la charge de raser les hommes qui ne se rasent pas eux-mêmes. Cette règle est donc paradoxale car elle entraîne une situation et son contraire.

<sup>644</sup> Lacan, J., *D'un Autre à l'autre* op. cit. p. 312

<sup>645</sup> Lacan, J., *Le séminaire* livre X, *L'angoisse*, Paris, Seuil, 2004

<sup>646</sup> Foucault, M. *Ceci n'est pas une pipe*, op.cit. p. 50

Double dissimulation donc, où se dérobe tout d'abord ce que supposent les choses et d'autre part, où se dérobe le mot qui pourrait le signifier. Pris dans l'inconfort de cette dissimulation, surgit alors « *l'horreur d'une jouissance par la même inconnue* »<sup>647</sup>.

Nouage singulier du langage et de la figure, du mot et de la ligne, par où le langage témoigne de ce qu'il ne peut saisir. D'où son ambiguïté structurelle illustrée par le paradoxe de Husserl ou par le « *je mens* » d'Épiménide et dont nous pourrions dire, en paraphrasant Blanchot, que la propriété la plus remarquable du langage est d'être constamment hantée par sa propre impossibilité. S'impose alors ce constat, la parole vient pour répondre à un manque fondamental, mais la parole est elle-même atteinte par ce manque, renvoyée à son commencement et ainsi rendue possible par ce qui justement la rend impossible. Telle est en somme la fonction de l'énigme, qui s'illustre par l'articulation de l'énonciation et de l'énoncé, mais qui ne peut s'éclairer que lorsqu'on s'interroge sur sa production, car « *il s'agit de savoir pourquoi un tel énoncé a été prononcé. C'est une affaire d'énonciation. Et l'énonciation, répond Lacan, c'est l'énigme portée à la puissance de l'écriture* »<sup>648</sup>.

Dès lors on perçoit bien le rapport qu'il y a entre l'acte, l'énigme et l'écriture. Dans *lituraterre*, Lacan formalisera ce nouveau statut de la lettre qui vient border le réel. Dans ce texte d'ailleurs, il précise deux occurrences :

La première distingue la lettre qui, s'inscrivant dans le sens, s'en distingue néanmoins ; c'est l'instant où la lettre y livre son destin émancipée de tout usage, c'est ce que Lacan nous rappelle, « *Voilà le compte bien rendu de ce qui distingue la lettre du signifiant même qu'elle emporte. En quoi ce n'est pas faire métaphore de l'épistole. Puisque le conte consiste en ce qui passe comme muscade le message dont la lettre y fait péripétie sans lui* »<sup>649</sup>.

La seconde occurrence consacre l'échec de la lettre, ce qui démontre en quoi, par l'échec, elle fait trou, et ce faisant dans son échec, elle borde le réel : « *L'écriture ça m'intéresse, puisque je pense que c'est par ces petits bouts d'écriture que, historiquement on est rentré dans le réel, à savoir qu'on a cessé d'imaginer* »<sup>650</sup>.

---

<sup>647</sup> Freud, S., L'homme aux rats, in *Cinq psychanalyses*, op.cit. , p. 228

<sup>648</sup> Lacan, J., *Le Sinthome*, op.cit, p.153

<sup>649</sup> Lacan, J., *Lituraterre*, op. cit. p. 12

<sup>650</sup> Lacan, J. *Le sinthome*, op.cit. p. 68

Après l'*Instance de la lettre*, Lacan s'interroge sur la possibilité d'instaurer « *un discours qui ne serait pas du semblant* »<sup>651</sup>, c'est-à-dire, un discours qui ne reposerait pas sur le signifiant dans son incidence avec le signifié. Il s'agit de trouver une formulation qui rende compte des liens du discours au plus près de ce qui existe, non seulement dans la dimension du symbolique et de l'imaginaire, mais aussi du réel. C'est pour cela que Lacan se propose alors d'élargir la notion de la lettre, qu'il conçoit de plus en plus comme une *tentative de border le réel*<sup>652</sup>, voire comme une pure écriture inscrite à la place du réel. Il s'agit alors de percevoir la lettre soit comme reste issu du signifiant, mais d'un signifiant en somme érodé qui ne joue plus sa fonction de signifiant, soit comme échappant radicalement au signifiant, comme la lettre mathématique. Dans l'un comme dans l'autre cas, il s'agit de concevoir la dimension de la lettre comme tracé. Un voyage au Japon lui permettra d'en établir le rapport.

C'est en prenant l'exemple de la calligraphie japonaise « *où le singulier de la main écrase l'universel, soit proprement ce que je vous apprendis ne valoir que d'un signifiant* »<sup>653</sup> qu'il appréhende la lettre dans une autre perspective. La lettre prend appui sur le signifiant, mais « *écrase* » ce dernier, le fait disparaître sous des traits qui renvoient alors à une dimension radicalement autre que celle du symbolique. Lacan entrevoit, à partir du *ruissellement*, ce que peut être la lettre qui, se distinguant du signifiant, y prend néanmoins origine : « *Reste à savoir comment l'inconscient que je dis être effet de langage, de ce qu'il en suppose la structure comme nécessaire et suffisante, commande cette fonction de la lettre ?* »<sup>654</sup>. Il jouera des figures de style qui renvoient à des mouvements de cassure et d'érosion, qui désagrègent, à n'y plus reconnaître, semblant et signifié : « *rupture de semblant* » et « *ravinement du signifié* »<sup>655</sup>. Il ne s'agit pas seulement à distancier la lettre du signifiant, mais d'insister sur ses effets. C'est pour cela que l'observation faite lors d'un retour aérien du Japon lui permet d'en dégager la perspective : « *tel invinciblement m'apparut, [...] le ruissellement, seule trace à apparaître, d'y opérer plus encore que d'en indiquer le relief en cette latitude...* »<sup>656</sup>. Le « *ruissellement* » entr'aperçu, *entre les nuages*, apparaît comme la *trace* dessinée par la lettre, qui est à considérer autant par les effets dont elle est responsable, que par ce qu'elle formule. *Ceci n'est pas un pied*, nous rappelle Anthony, chausse trappe dans laquelle il s'agit, peut-être, de ne pas tomber, nous laissant cependant

---

<sup>651</sup> Jacques Lacan, *Lituraterre*, op. cit., p. 13

<sup>652</sup> *Ibid.* p. 13

<sup>653</sup> *Ibid.*, p. 16

<sup>654</sup> *Ibid.* p. 14

<sup>655</sup> *Ibid.* p.15

<sup>656</sup> *Ibid.* p. 16

deviner que le corps ici, bien qu'énoncé de façon subtile, n'est pas étranger à l'affaire. Mais de quel corps s'agit-il ?

## 6. 2. *L'incision de discours touche au corps*

Doit-on rappeler que le corps, en psychanalyse, est une entité d'une nature complètement différente de celle que promeut la médecine. Freud avait subtilement remarqué, à partir de ces travaux sur l'hystérie, que le corps était fondamentalement un corps *érogénéisé*, le dédouanant ainsi d'un rapport trop étroit avec l'organicité. Très tôt, dans son élaboration théorique, il avait noté l'effet irréversible que les premières expériences de *satisfaction* laissent sur la matérialité organique. Freud avait donc mis en évidence une entité corporelle différente du soma qu'elle recouvre. De ce fait, il avait tout particulièrement pointé les effets du langage sur le corps. Lacan, héritier de Freud, va circonscrire les effets du langage sur le corps en tentant de déterminer ce que la logique de la structure du langage induit au niveau du corps, tout en marquant comment le signifiant venait aussi à manquer. La conception du corps comme effet du langage a commencé à se développer chez Lacan avec *Fonction et Champ de la parole et du langage*. Deux moments semblent particulièrement se dégager, le premier répondant à l'élaboration du stade du miroir, l'autre à celui où le corps est considéré comme un effet du langage.

### 6. 2. 1. *Le « stade du miroir ». Le corps imaginaire*

Lacan, dans un premier temps, s'intéresse au corps, en tant qu'effet d'une maturation psychique, provoquée par la vue et la reconnaissance de son image. Il en déterminera les coordonnées à partir de l'expérience que l'enfant fait devant une surface réfléchissante, c'est ce qu'il nomme le *stade du miroir*<sup>657</sup>. Entre 6 et 18 mois, l'enfant, se regardant dans un miroir, reconnaît l'image qu'il perçoit comme étant la sienne ; le petit d'homme s'identifie à cette image qui est le reflet de son organisme pris dans une totalité. Cette appropriation de son image serait simultanée à la reconnaissance de l'image de l'adulte, près de lui ou qui le porte dans ses bras, comme étant le reflet de cet adulte même. L'identification au reflet va permettre à l'enfant, à ce stade, de s'incorporer illusoirement un corps, une *forme orthopédique de sa totalité*. « *L'assomption jubilatoire de son image spéculaire par l'être encore plongé dans l'impuissance motrice et la dépendance du nourrissage qu'est le petit homme à ce stade infans, nous paraîtra*

---

<sup>657</sup> Lacan, J., le stade du miroir, in *Écrits*, Paris, Seuil, 1966

dès lors manifester en une situation exemplaire la matrice symbolique où le je se précipite en une forme primordiale, avant qu'il ne s'objective dans la dialectique de l'identification, à l'autre et que le langage ne lui restitue dans l'universel sa fonction de sujet »<sup>658</sup>. Mais, ce moment est en fait un drame aliénant qui se joue pour le petit dans ce stade du miroir. En effet, cette appréhension de soi, comme corps et comme une totalité, va constituer les premières fondations du *Moi* ; médium tout aussi nécessaire que leurrant, entre le monde intérieur et la réalité. Ce monde intérieur est également bousculé par cette maturation accélérée qu'est le spéculaire, dans le sens où l'organisation fantasmatique du sujet va se modifier : « drame dont la poussée interne se précipite de l'insuffisance à l'anticipation – et qui pour le sujet, pris au leurre de l'identification spatiale machine les fantasmes qui se succèdent d'une image morcelée du corps à une forme orthopédique de sa totalité »<sup>659</sup>.

Cette notion du corps comme forme globale n'entraîne pas l'existence d'un *corps morcelé*, puisque ce dernier réapparaît dans les rêves, sous « la forme de membres disjoints et de ces organes figurés en exoscopie, qui s'ailent et s'arment pour les persécutions intestines... »<sup>660</sup>. Sans doute est-ce pour cela que Lacan insiste sur l'émergence d'un corps imaginaire, compris comme une globalité, installé sur un corps morcelé, dont on ne peut ressentir l'existence que dans des moments particuliers, comme le rêve. Le corps serait l'effet de la reconnaissance spéculaire comme une globalité, d'une forme organique qui est sienne. À la période de l'élaboration théorique du *stade du miroir*, le corps est donc essentiellement appréhendé comme étant de l'ordre de l'imaginaire.

Néanmoins, sans jamais renier l'importance de cette détermination de l'imaginaire, Lacan apportera à la notion du corps une perspective supplémentaire, celle du corps dans ses rapports au langage. Cette introduction du symbolique dans le concept de corps lui permettra un premier nouage entre l'inscription signifiante dans le corps et l'imaginaire corporel.

Dans *Fonction et Champ de la Parole et du Langage*<sup>661</sup>, Lacan nous rappelant que le langage est un *corps* subtil, établit alors une corrélation entre langage et corps humain : « les mots sont pris dans toutes les images corporelles qui captivent le sujet ; ils peuvent engrosser l'hystérique, s'identifier à

---

<sup>658</sup> *Ibid.* p. 94

<sup>659</sup> *Ibid.* p. 97

<sup>660</sup> *Ibid.* p. 97

<sup>661</sup> Lacan, J., *Fonction et Champ de la Parole et du Langage*, in *Écrits*, Paris, Seuil, 1966

*l'objet du pénis-neid, représenter le flot d'urine de l'ambition urétrale, ou l'excrément retenu de la jouissance avariciense* »<sup>662</sup>. Dès lors, est introduite l'idée que, pour un sujet, des lésions symboliques, ou des passages à l'acte, peuvent se formaliser à travers la parole.

Cette détermination signifiante sera d'autant plus affirmée, car dénonçant et accentuant le leurre de la pseudo-totalité de l'organisme, Lacan propose qu'il faut en concevoir « *la possibilité par la béance congénitale que présente l'être réel de l'homme dans ses relations naturelles, et par la reprise parfois idéographique, mais aussi bien phonétique voire grammaticale, des éléments imaginaires qui apparaissent morcelés dans cette béance. Mais nul besoin de cette genèse pour que la structure signifiante du symptôme soit démontrée. Déchiffrée, elle est patente et montre imprimée sur la chair, l'omniprésence pour l'être humain de la fonction symbolique* »<sup>663</sup>.

Pourtant, il semble bien que ce soit dans Radiophonie<sup>664</sup>, que le corps s'affirme comme effet de langage, « *c'est-à-dire du point où le symbolique prend corps* »<sup>665</sup>, là où il ne faut entendre aucune métaphore, car c'est le lieu où s'imprime une certaine ignorance « *celui dont l'être qui s'en soutient ne sait pas que c'est le langage qui le lui décerne, au point qu'il n'y serait pas, faute d'en pouvoir parler* »<sup>666</sup>. Le langage, comme corps du symbolique, « *fait le second de s'y incorporer* » : le second est ici le corps humain.

Cette introduction du signifiant dans le vivant n'est pas sans avoir des effets : elle divise le vivant et instaure la perte. D'où cette idée que le corps, il faut le *prendre au sérieux*, car il est d'abord « *ce qui peut porter la marque propre à le ranger dans une suite de signifiants. Dès cette marque, il est support de la relation, non éventuel mais nécessaire, car c'est encore la supporter que de s'y soustraire* »<sup>667</sup>. Il s'agit ici d'un des effets du signifiant sur le corps qui place ce dernier sur un registre différent de celui de l'organique.

---

<sup>662</sup> *Ibid.* p. 301

<sup>663</sup> Lacan, J., La chose freudienne, in *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 415

<sup>664</sup> Lacan, J., Radiophonie, in *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001

<sup>665</sup> *Ibid.* p. 408

<sup>666</sup> *Ibid.* p. 409

<sup>667</sup> *Ibid.* p. 409

### 6. 2. 2. *Second destin. Le corps fait trait*

Dans la Conférence de Genève sur le symptôme<sup>668</sup>, Lacan place le corps dans l'ordre d'un tracé : « *Le corps dans le signifiant fait trait, et trait qui est Un* ». Le corps, ensemble de zones, fait unité dans le symbolique, sous la forme d'un trait, c'est-à-dire, d'un écrit minimal. Poser le corps, comme faisant trait dans le signifiant, renvoie à la lettre, au sens calligraphique du terme, tel que Lacan l'a abordé dans *Litturaterre*. Le signifiant a des effets d'écriture sur le corps, mais d'une écriture autre que celle qui reposerait sur le semblant. L'évocation, dans *Lituraterre*, du *ruissellement*, comme effet de la rupture du semblant, semble figurer le travail du signifiant sur le corps : l'influence du signifiant est indéniable, la clinique nous en singularise les effets, mais ses effets de signifiés sont *ravinés*. La lettre du corps est à la limite du langage ; elle n'est pas structurée comme le langage, mais elle est un effet du langage. Elle ne décalque pas le signifiant, mais imprime les effets de langue de ce dernier, dans la résurgence de la jouissance. La lettre, comme trait, inscrit une jouissance sur le corps. Ainsi Jean pouvait, presque comme dans la tradition la plus ancestrale des encoches sur le bois, témoigner des moments où il avait pratiqué, taillé et élevé son corps à la dignité d'un monument, d'un lieu de commémoration. Il était *l'écrit* de ses tensions et, d'une certaine manière, ses écrits constituaient la signature marquante de son rapport à l'autre. Mais une fois ces événements rappelés, tout semblait repartir dans l'oubli.

C'est pour cela qu'il nous faut concevoir que l'introduction du signifiant va donner au corps une fonction particulière, celle de faire « *trait* » dans le symbolique. L'élaboration du « *trait unaire* » chez Lacan, traduction de l'*Einzigster Zug*, se déduit à partir de la notion de *trace* chez Freud. Rappelons brièvement que dans l'*Esquisse d'une psychologie scientifique*, Freud considère que les premières expériences s'inscrivent au sein d'un système neuronique et le modifient de façon permanente. Ces traces s'inscriront dans les connexions nerveuses ultérieures. Elles constituent la « *mémoire* » d'une expérience que le sujet tentera de retrouver ; ainsi conceptualisée la « *réalité* » ne pourra en somme qu'être une construction, l'hallucination de l'objet en est l'exemple. Freud instaure donc la notion d'inscription de premières expériences par l'intermédiaire de traces qui s'inscrivent dans le corps.

Ce que nous propose Lacan, cependant, semble avoir plus d'incidence, car il verra dans

---

<sup>668</sup> La conférence de Genève fut annoncée sous le titre « le symptôme » fut prononcée au Centre R. de Saussure à Genève, le 14 octobre 75, dans le cadre d'un week-end de travail organisé par la Société Suisse de psychanalyse. Elle fut introduite par M. Olivier Flournoy. Elle parut dans Le Bloc-notes de la psychanalyse, 1985, n°5, pp. 5-23

cette inscription, celle du signifiant qui fait repère pour le sujet. Telle est la fonction du trait unaire. Dans le Séminaire XI, le sujet est « *second par rapport au signifiant* » ; entendons par rapport au premier signifiant. « *Ce dernier, précise Lacan, est la coche, par où il est marqué, par exemple, que le sujet a tué une bête, moyennant quoi, il ne s'embrouillera pas dans sa mémoire quand il en aura tué dix autres. Il n'aura pas à se souvenir de laquelle est laquelle, et c'est à partir de ce trait unaire qu'il les comptera* »<sup>669</sup>. Ce premier signifiant fonctionne donc comme un repère à partir duquel le sujet se situe, compte. Mais, ce premier signifiant se « *marque comme tatouage* »<sup>670</sup> ; il fait « *trait, trait unaire* » et le sujet s'en repère. Dans la conférence de Genève sur le symptôme, Lacan reprend la question du *trait unaire* et avance que « *le corps dans le signifiant fait trait, et trait qui est Un* ». Le corps acquiert donc, de par l'introduction du signifiant, une fonction, celle de repère dans le symbolique pour le sujet. Le signifiant aurait donc cette propriété d'ordonner le corps comme un *Un* dans le champ du signifiant. On peut déjà approcher, par cet ordonnancement du corps au rang d'un *trait*, une opération signifiante qui *désincarne* le corps, qui introduit à « *l'inanimé* », qui déjà fait le lit du corps mort. Le signifiant, s'immisçant dans le vivant, y introduit du même coup la structure du langage : « *La structure s'attrape de là. De là, c'est-à-dire, du point où le symbolique prend corps* »<sup>671</sup>.

Cette immixtion du symbolique dans le corps va comporter des effets de *néantisation* : « *Le corps à le prendre au sérieux, est d'abord ce qui peut porter la marque propre à le ranger dans une suite de signifiants. Dès cette marque, il est le support de la relation, non éventuel, mais nécessaire, car c'est encore la supporter que de s'y soustraire* »<sup>672</sup>. Le corps fait verbe par l'effet du symbolique qui s'incorpore, et va prendre chair par l'effet de la structure où intervient l'imaginaire, même si l'incarnation ne va pas de soi : « *De l'Un-en-Moins, le lit est fait à l'intrusion qui avance de l'extrusion ; c'est le signifiant même. Ainsi ne va pas toute chair. Des seules qu'empreint le signe à les négativer, montent de ce que corps s'en séparent, les nuées, eaux supérieures, de leur jouissance, lourdes de foudres à redistribuer corps et chair* »<sup>673</sup>.

---

<sup>669</sup> Lacan, J., *Le séminaire Livre XI, Les quatre concepts, fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1973, p. 129

<sup>670</sup> *Ibid.* p. 129

<sup>671</sup> Lacan, J., *Radiophonie*, op. cit., p. 408

<sup>672</sup> *Ibid.* p. 409

<sup>673</sup> *Ibid.* p. 409



### 6. 2. 3. Troisième destin. Le corps mort

Que provoque alors l'introduction du signifiant quand il fait naître le corps ? Il y a un effet de disparition qui élève le corps à l'image qui lui donne son contour. Telle est l'expérience que livre ici encore la main magdalénienne, puisqu'elle se constitue du retrait de l'être qui donne naissance à son littoral, laissant en creux, un vide dont se nourrit la forme. Curieuse allégeance du vide à la forme qui le fait naître en inaugurant sa disparition. Trou sans fond qui ouvre à la perspective d'un sujet imprenable au miroir, tel le héros du Horla qui court, jusqu'à l'épuisement, après une image qui le détourne de tout regard. « *Et je ne me vis pas dans la glace ! Elle était vide, claire pleine de lumière. Mon image n'était pas dedans... Et j'étais en face* »<sup>674</sup>. Dès lors, c'est cette valeur d'inscription de la main qu'il s'agit d'interroger, pour fixer ce moment inaugural qui lie inscription et rencontre avec l'Autre en une alliance qui, en défiant le temps, scelle, tout comme le souligne Blanchot, le pacte de la naissance de la subjectivité avec l'oubli de l'être. Cet acte fait, du temps de l'inscription, le temps essentiel qui vise le plus intime, et qui fixe, dans la représentation de cette main, le savoir dans sa forme la plus inimaginable. « *Cela est notre expérience de la question la plus profonde* écrit Maurice Blanchot. *Elle nous prend à partie sans nous concerner. Nous la portons, nous qui sommes par excellence les porteurs de la question, et elle fait en sorte qu'elle ne nous importe pas... Interrogation qui n'interroge pas, ne veut pas de réponse et semble nous attirer dans l'irresponsabilité et l'esquive d'une fuite tranquille* »<sup>675</sup>.

« *La main négative, affirme Rey-Flaud, n'est pas spécularisable, elle ne relève pas du registre de la représentation, elle ne présente pas la figure imaginaire, d'une main, mais suscite la forme eidétique, l'essence de la main – soit la représentation manquante qui va fonder les représentations secondaires qui, plus tard, adviendront dans le monde pour signifier telle ou telle main particulière. Ainsi la main négative échappe au miroir, c'est parce qu'elle désigne le point perdu (-  $\Phi$ ) qui fonde l'expérience du miroir* »<sup>676</sup>. C'est donc dans la familiarité de cet objet singulier que gît le fait que le sens soit toujours en attente. Et c'est parce que le sens est toujours en attente qu'il a cette valeur énigmatique. Ce retrait réel de la main laisse bien plus que son absence dans l'apparition de sa forme, il le rend visible ou le fait apparaître, l'amène à la présence. La lettre qui se dessine ici ne peut qu'ex-ister.

---

<sup>674</sup> Maupassant, G., *Le Horla*, in *Contes et nouvelles T II*, Bibliothèque de la pléiade, Paris, Gallimard, 1982, p. 828

<sup>675</sup> Blanchot, M.,

<sup>676</sup> Rey-Flaud, H., *L'éloge du rien*, op. cit. p. 25

Ainsi, l'incarnation du verbe, dans le corps, a des effets mortifères. Ces effets mortifères avaient tout d'abord été soulignés par Freud dans les réactions thérapeutiques négatives. Il avait pu noter : « *Le fait décisif est en effet que les mécanismes de défense opposés aux dangers d'autrefois font retour dans la cure en tant que résistances opposées à la guérison. Cela aboutit au résultat que la guérison elle-même est traitée par le Moi comme un nouveau danger* »<sup>677</sup>. Ceci serait resté un point obscur si Freud n'en avait éclairé le sens en précisant le rôle de la répétition. Celle-ci venant parfois s'incarner dans un acte, « *le patient peut traduire en actes ce qu'il a oublié ; ce faisant le malade ignore qu'il s'agit d'une répétition* »<sup>678</sup>. Freud avait été intrigué face au jeu singulier de l'enfant roulant et déroulant une bobine et qui rythmait cette répétition par un « *fort-da* ». C'est à l'articulation signifiante, qu'il accorde la vertu de ponctuer un temps, où la disparition et la re-découverte de l'objet rejouent, sur une autre scène, le moment dramatique de la séparation.

Comment vivre cet instant si l'on ne conçoit pas que le signifiant était déjà là, présent, pour incarner ce corps ? « *Je reviens d'abord au corps du symbolique qu'il faut entendre comme nulle métaphore. À preuve que rien que lui n'isole le corps à prendre au sens naïf, soit celui dont l'être qui s'en soutient ne sait pas que c'est le langage qui le lui décerne, au point qu'il n'y serait pas faute d'en pouvoir parler* »<sup>679</sup>. Le corps se perd à se faire représenter par une image qui en circonscrit, tout autant son absence que sa présence. Cette perte fondamentale consacre, de ce fait, l'instauration de l'objet comme figure anonyme, tenant lieu de l'être, apparaissant dans la béance du retrait de la main.

Freud, surpris par la répétition, postule qu'il existe, alors, une satisfaction dans la répétition. Elle s'éprouve dans l'illustration du jeu, presque insignifiant d'un enfant, jouant avec une bobine ; l'enfant trouve dans la mise en scène de l'apparition et de la disparition, un plaisir manifeste. Cependant ce plaisir apparaît au fondement d'un échec puisque c'est de cet échec que naît la répétition. Comme le précise E. L. André de Sousa, « *la psychanalyse met en lumière justement cet échec de la retrouvaille, à l'œuvre dans la répétition puisqu'en fait, la répétition de faire surgir le même, est condamnée à l'échec. Dès lors la psychanalyse posera plutôt la question de savoir quelle répétition est possible et ce qu'on répète finalement* »<sup>680</sup>. Il y a donc un au-delà du principe de plaisir que ne peut plus rendre compte seule, la répétition. « *Il y a des gens qui répètent toujours,*

---

<sup>677</sup> Freud, S., Analyse avec fin et l'analyse sans fin, in *Résultats, idées, problèmes*, Paris, PUF, 1992, p.

<sup>678</sup> Freud, S., *Remémoration, répétition et élaboration*,

<sup>679</sup> Lacan, J. *Radiophonie*, op. cit. p. 409

<sup>680</sup> E. L. André de Sousa, *La répétition*, in *L'apport freudien*, Paris, Bordas, 1991

à leurs dépens, les mêmes réactions sans les corriger, ou qui semblent eux-mêmes poursuivis par un destin inexorable, alors qu'un examen plus précis nous enseigne qu'eux-mêmes, sans le savoir, se préparent ce destin. Nous attribuons alors à la compulsion de répétition le caractère démoniaque »<sup>681</sup>. Ce que répète le sujet c'est le moment où la main n'a pu se constituer en *ex-istence*, que dans et par le retrait de l'être ; temps adamique qui fait ressurgir le *trait unaire* primitif. Cet unaire primitif est ce *Un*, inaugural, qui permet qu'un ordre soit possible ; qu'il y ait la possibilité d'un comptage. C'est le retrait du *trait* qui donne consistance à la lettre. Ainsi la compulsion de répétition se structure autour d'une perte, dans la mesure où ce qui se répète, ne coïncide pas avec *ce que cela répète*, « *c'est donc ce manque, ce vide, cet espace vacant qui est l'objet et la création propre du langage* »<sup>682</sup>.

Pour comprendre ce paradoxe, faisons le pas suivant et, avec Lacan, repérons que la répétition, comme insistance, s'instaure de l'insistance de la chaîne signifiante. En articulant alors la tendance mortifère avec l'incarnation du signifiant dans le corps, Lacan induit que le langage *corpsifie* le corps, « *corps reste, ne devient charogne, le corps qui habitait la parole, que le langage corpsifiait* »<sup>683</sup>. Ainsi *corpsifié* par le signifiant, le corps devient dépouille, reste, vestige idolâtré dans la sépulture, « *qui ne sait pas le point critique, dont nous datons dans l'homme l'être parlant : la sépulture, soit où, d'une espèce s'affirme qu'au contraire d'aucune autre, le corps mort y garde ce qui au vivant donnait le caractère de corps* »<sup>684</sup>. C'est ce qu'il nous faut appréhender comme temps étroitement subordonné au moment du retrait où l'être se découvre dans l'évanouissement de sa consistance, où se dévoile le réel d'un corps. Pour cela il nous faut concevoir qu'à un certain moment de son évolution, l'humanité a senti la nécessité de ne pas abandonner le corps à la seule destruction post mortem. Si la mort efface du visible le corps, un ailleurs doit accueillir l'invisible qui s'est manifesté dans l'inexpliqué du mouvement du regard, au sentiment de sa perte. À l'instant de la perte irréparable, se réveille le temps de la perte originare. Espace du retrait, figure de l'oubli. Il se peut que la matière, se défaisant de son enlacement spirituel, l'abandonne au nouveau cheminement d'un autre type d'existence. C'est en cet instant précis et crucial, de l'histoire de l'humanité, que naît la sépulture. Moment de la pensée où l'idée de la perte n'est plus acceptée, moment de la déchirure et de la souffrance. Il nous faut concevoir que cette *conscience* de la

---

<sup>681</sup> Freud, S., *Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse*, Paris Gallimard, 1989,

<sup>682</sup> Blanchot, M., *la part du feu*, op. cit. p. 46

<sup>683</sup> Lacan, J. Radiophonie, op. cit. p. 409

<sup>684</sup> *Ibid.* p. 409

perte n'a pu exister que parce qu'elle est subordonnée à l'autre moment qui ouvre à la durée, qui déchire et qui débute, la nudité de la parole.

Si, au paléolithique moyen, des squelettes étaient protégés de dalles de calcaire creusées de cupules, les inhumés étaient, pour certains, recouverts de poudre d'ocre et accompagnés d'offrandes. Viatique d'objets et de lumières pour le parcours, l'ocre devient la luminosité de la tombe et illumine la possibilité de voir encore. Si l'insensé ne peut être conçu, tout au moins peut-il être éclairé.

La notion de survivance s'ancre dans la nécessité du voir. Toutes les religions de l'humanité articuleront ce paradoxe ultime, tentant de lier l'or à la nuit, la flamme et les ténèbres, le sommeil et l'éveil. Pour le vivant, le double est visible, mais il ne peut être appréhendé au niveau du toucher. L'image du double peu à peu s'est imposée. L'homme dans la lumière porte avec lui son ombre. Le double survit, il est simplement inversé. Le double permet, dans l'imaginaire et les désirs des vivants, de suivre encore du regard ce qui désormais n'est plus visible.

La figure du mort revêt pour les vivants l'aspect d'une réalité à deux faces dont chacune renvoie à l'autre comme à sa nécessaire contrepartie. La figure du mort transfigure l'absence. Pointe l'appel où, au-delà de la présence, dans l'absence, quelque chose demeure comme signe de l'inoubliable. Seule l'image concrète, sensible, peut nous permettre d'embrasser, par sa présence, ce qui, en tant que substance, échappe, fuit, aux limitations du concret. La notion d'immédiateté, liée à la représentation, est ici une forme de conjuration contre l'expérience intime liée à la rupture du temps inaugural. Chute adamique où le temps de la faute est associé au temps du voir. La nudité se conjugue au temps de la perte ; l'image ici livre au corps sa dimension d'*ex-istant*, en y jouant sur son point d'extériorité, c'est-à-dire sur ce qui disparaît, entendons par là, ce qui est hors représentation.

L'image n'est plus la simple copie, elle devient présence vivante immédiate, objet nécessaire, ancré dans l'univers du double, survivant au-delà de la mort. Si le retrait de l'être perdure, dans le retrait de la main, le mort se doit d'avoir son lieu et l'absence témoigne du lieu d'où il peut réapparaître. Telle la plainte du Chœur, dans l'Agamemnon d'Eschyle :

- *La grâce des statues charmantes est odieuse à son mari :*  
*dans le vide de leur regard*  
*tout attrait d'amour est éteint.*

*Pour lui, quand il la revoit dans ses rêves*  
*quels crève-cœur, ces fantômes qui n'offrent*  
*qu'une joie illusoire ! Oui, c'est illusion :*  
*puisque, lorsqu'il croit voir devant lui son trésor,*  
*hors de ses bras l'image se dérobe,*  
*et disparaît, se perdant d'un coup d'aile*  
*dans le sillage du sommeil !<sup>685</sup>*

Le vide est porté par le regard éteint des statues. On peut se rappeler le combat qu'Antigone livre contre *l'aikìa*, l'outrage, que Créon veut faire porter à son frère Polynice, car, sans sépulture, il est livré au ventre des bêtes qui, en le dévorant, lui ôtent toute trace de caractère humain. Dans la tragédie de Sophocle, Antigone, la fille d'Œdipe s'opposera à Créon, qui veut faire appliquer des lois qu'il a établies, au nom « *d'autres lois* ». « *Et je ne croyais pas tes édits assez puissants pour donner licence à un simple mortel de piétiner les lois que les dieux ont portées hors de tout code et de toute atteinte. Ce n'est pas d'aujourd'hui, d'hier, c'est de toute éternité qu'elles vivent et nul ne sait où remonte leur origine. Ces lois-là, je n'allais pas me laisser intimider par aucune prétention humaine, pour qu'elles me condamnent au tribunal des dieux !* »<sup>686</sup>. Si le mort disparaît de la scène des vivants, il doit demeurer, il garde néanmoins sa valeur emblématique que l'absence ne peut lui ôter. La stèle a, à cet égard, une fonction importante car elle inscrit l'absence dans la présence. Elle présentifie le lieu où l'imaginaire se lie au symbolique, où le corps fait verbe, s'incarne, prend chair, c'est de cette association que la « *jouis-sens* », elle aussi, s'allie au sens.

## Pierre

C'est l'énigme de Pierre dont le rêve était de devenir « *serial killer* ». Né sans anus et sans vessie, il avait connu, très jeune, les hospitalisations répétées et les blessures, dues aux

---

<sup>685</sup> Eschylle  
<sup>686</sup> Sophocle

diverses opérations sur son corps, marques indécentes qui lui rappelaient ce corps que jamais il ne maîtriserait. Tous les gestes intimes devaient se faire selon une régularité métronomique. Ce corps dont il ne « *sentait pas comment ça fonctionnait* », l'obligeait, tous les soirs, selon un rituel bien ordonné, à le prendre en charge. « *J'ai toujours connu ça, et en prime les énervements de ma mère qui parfois m'accusait de le faire exprès, quand tout partait et que je me retrouvais plein de merde* ». Ne pouvant jamais participer aux amusements de ses camarades, il était le souffre-douleur des enfants qui avaient « *un corps qui ne les préoccupait pas. C'est un handicap humiliant, on touche le système urinaire, les intestins, tout ce dont on ne parle jamais. Ce qui est invisible alors que moi c'était visible. Comment peut-on me reprocher d'avoir voulu un sentiment de puissance alors que j'ai été tellement humilié ?* ». Préoccupé par cette image qui le fuyait, Pierre en arriva à imaginer qu'il pourrait conjurer le malheur qui s'était abattu sur lui, en devenant *serial killer*. Il se mit à lire ainsi, tout ce que la littérature, dans ce domaine, lui proposait. S'enfermant de plus en plus dans sa chambre, il ne pouvait trouver de refuge auprès d'autres camarades. Son frère, plus jeune, offrait l'image d'un enfant à qui tout souriait, « *il était normal, il avait des amis et des amies. Il était l'admiration de mes parents et surtout de ma mère. Moi il ne me restait plus que les livres et attendre mon heure* ».

C'est ainsi que progressivement il en arriva à imaginer qu'il pouvait devenir « *cet être libéré de toute entrave* ». Il pourrait se libérer de son corps, mais aussi, du bien, du mal, de la vie et de la mort. Lui qui avait tant subi, par des opérations multiples, par des regards qu'il jugeait outrageants, lui qui avait eu son corps exposé, parfois dans une nudité indécente, éprouvait alors une « *légèreté* » qui le comblait, en s'imaginant « *donner la mort, au hasard sans qu'on s'y attende* ». Il fallait que ce don de *la mort* fasse série, qu'il s'expose à la répétition et, comme dans un mouvement métronomique boiteux, il fallait qu'il organise, selon des modalités particulières, un agencement original où l'on ne pourrait jamais repérer quand, justement, cela allait se répéter. Pris dans le vertige de son scénario, il devait pouvoir donner la mort selon son propre désir : « *dans un acte prémédité, mais non pensé, dans un quelconque rapport, entre la victime et moi* ».

Petit à petit, il s'imagina désincarné, regardant l'univers passer devant lui, jetant subitement sur une victime potentielle, tout le mépris dont il était capable. La victime devenait, un temps, marionnette ridicule, gesticulant dans un ordre habité subitement, par le hors sens, puisque de cet ordre, elle y était, par sa volonté à lui, exclue en n'y participant pas. Progressivement dans la solitude de sa chambre, puis dans son studio d'étudiant, il se

mettra à rédiger différents scénarii. Au hasard de quelques rencontres, il se liera d'amitié avec un autre garçon, tout aussi perdu que lui, qui était en quête de destin. Cette pauvreté, cette soif de se réaliser dans un destin les unira. Ensemble ils se nourriront de leur solitude, de leur tristesse et de leur rancœur. Un jour, ils décideront de passer à l'acte. La victime fut l'ex petite amie de son compagnon. Pour des motifs dérisoires, ils chercheront à la rencontrer. Arrivés chez elle, Pierre la poignardera de 21 coups de couteaux, « *21, je n'y avais pas pensé, mais c'est mon âge. 21 ans, 21 coups de couteaux, que tout cela est dérisoire* ».

Au début de nos rencontres, nos entretiens étaient rythmés par le récit indécrot de ses scénarii et de sa quête de reconnaissance. Isolé au sein de la maison d'arrêt, il bénéficiait de l'isolement accordé aux grands délinquants, « *moi, isolé, celui que tout le monde a méprisé, me voilà au rang des grands criminels. Quel destin pitoyable. Un temps encore, on ne me voyait pas, maintenant je fais peur. N'est-ce pas dérisoire tout cela ?* ».

Tout à cette *gloire*, c'est avec fierté qu'il arrivait à nos rendez-vous encadré par deux surveillants. Il faisait peur, du moins le croyait-il. Mais cet intérêt nourrissait une amertume trop longtemps contenue. Comment allait-il se comporter au procès ? Allait-il pleurer ou affronter fièrement les juges, les jurés et les parents ?

Aurolé de cette *célebrité*, son acte ne comportait plus le caractère énigmatique que nous avions repéré précédemment dans notre clinique. Pierre semblait au contraire trouver depuis son acte, une gloire et une prestance qu'il semblait difficile à interroger. Après plusieurs mois d'entretiens, Pierre nous fit la confidence qu'il avait voulu m'agresser. Il avait préparé à cet effet une fourchette qu'il voulait me planter dans le dos. Il avait prémédité son acte et il devait « *me planter la fourchette dans le dos* » quand je le précédais, pour lui ouvrir la porte de mon bureau. Pour prouver son intention, il me la montra la fois suivante, collée dans le dos avec du "scotch" et ceci afin qu'elle ne soit pas détectée au moment de la fouille. Il pensait que j'allais appeler les surveillants et le dénoncer, je lui posais simplement la question « *et alors ?* » Privé de l'élaboration imaginaire qu'il avait faite, je le renvoyais à la singularité de son acte. Là où toute une institution, carcérale, judiciaire, médicale, lui procurait une identité d'emprunt, je le désolidarisais de cet appareillage pour lui permettre d'aller au-delà de son acte. Retourner son acte du côté du coup qu'il voulait porter, et non pas du côté spéculaire qui, jusque-là, lui avait permis de croire qu'il était une énigme pour l'autre, et qu'il valorisait maintenant dans l'acte.

L'autre était en lui et le constituait, « *l'acte, souligne Nassif, est le seul lieu ou le signifiant à l'apparence ou même la fonction de se signifier lui-même, et le sujet dans cet acte est représenté comme l'effet de la division entre le répétant et le répété qui sont pourtant identiques* »<sup>687</sup>. Dès lors, il dut assumer son acte qui ne constituait plus la plus-value qu'il engrangeait dans les commentaires qu'il entendait. Il dut aussi affronter le regard de son père qui était resté singulièrement absent. Son étrangeté, celle dont il tirait reconnaissance, avait maintenant pour fonction de l'interroger. Poussé par une impuissance grandissante, il avait dû, pour survivre, la transformer progressivement en « *volonté de puissance* », comme il disait. Tout ce qu'il avait tenté de fuir le rattrapait et constituait l'horizon à partir duquel son acte venait évider le sens qu'il avait cru y trouver.

Restait alors cette jouissance macabre, celle qu'il exprimait dans un syllogisme curieux : « *Le beau est attirant, le mal m'attire donc le mal est beau* ». Plus le scénario qu'il avait progressivement construit s'éventrait, plus sa solitude exprimait son désarroi. Il en arrivait alors à construire un semblant de règle, dont l'équilibre douteux le conduisait à des impasses, « *j'ai tué quelqu'un, pour que ce soit équilibré, il faut que je meurs. Pourquoi ils vont pas jusqu'au bout, moi j'ai été jusqu'au bout, j'ai fait ce que j'ai écrit* ».

À d'autres moments, presque par bravade, il retrouvait la provocation qui lui permettait de maintenir dans ce lieu, la maison d'arrêt, un semblant de cohésion, « *en fin de compte, je pense que pour moi, la seule chance c'est qu'on ne m'accorde aucune circonstance atténuante, qu'on me condamne à mort. De toute façon la prison pour moi c'est la mort déguisée en espoir. C'est pour ça, qu'avant, j'ai été au bout de mes idées, le libre-arbitre c'est faire ce que l'on veut* ».

Cependant, il ne restait pas dupe de ses paroles, d'autant qu'elles le menaient toujours aux mêmes impasses, à la même énigme. Pour s'en dégager, et comme par défi, il jetait un regard arrogant sur tout son univers ; pourtant, demeurait cet instant où il n'avait pas accompli son geste, celui qui aurait pu le définir comme *serial killer*. L'acte, son acte, il ne l'avait commis qu'une fois, mais il fallait qu'il le répète pour que, de la répétition, il surgisse comme *Un*, pris dans la série et non pas comme celui qui pouvait ne pas compter. Il ne m'avait pas agressé, « *pourquoi vous ai-je épargné ? Parfois je pense que je suis faible. Pourquoi la mort*

---

<sup>687</sup> Nassif, J., Intervention au Séminaire de Jacques Lacan, séance du 28/02/68, *Le séminaire, livre XV, L'acte psychanalytique*, inédit.



*m'attire, alors que je vais pleurer sachant que je ne pourrai pas voir l'enfant de ma sœur ? Qu'est-ce qui est mort en moi ?* ». Puis se ressaisissant, il revoit la scène, se tait et, comme happé par le souvenir, il déclare, « *de toute façon je sais que cela n'a été qu'un leurre. Car à vrai dire quand la victime je l'ai frappée, dans son regard je me suis vu. Je me suis vu m'implorant. Et c'est là que j'ai continué à frapper. Vous seul aurez mon aveu. C'est moi que j'ai tué, je ne l'ai pas frappé elle, j'ai frappé moi* ».

« *Ainsi se déduit que le savoir est dans l'Autre, qu'il ne doit rien à l'être si ce n'est que celui-ci en ait véhiculé la lettre. D'où il résulte même que l'être puisse tuer, là où la lettre reproduit, mais reproduit jamais le même, jamais le même être de savoir* »<sup>688</sup>. À s'épuiser à être, Pierre découvre dans le regard qui le glace, cet Autre de lui-même drapé dans les oripeaux de ce qu'il tente de fuir. Pourtant c'est dans l'enlacement de ces corps que surgit l'horreur et qu'il *se* voit. C'est là qu'il peut donner son unique aveu, « *vous seul aurais mon aveu* ». Pierre après son jugement sera transféré dans un centre de détention, nous aurons l'occasion de nous rencontrer avant son départ. Attentif au chemin parcouru, il espérait rencontrer un autre « *psy, pour pouvoir continuer. Car je pense que je n'aurai jamais fait ça, si je vous avais rencontré avant* ». Puis il eut cette conclusion, « *je m'imaginais quelque chose de supérieure, tuer ça ne prouve rien, et je ne suis pas loin de penser que c'est plus une preuve de lâcheté* ».

---

<sup>688</sup> Lacan, J., *Le séminaire* livre XX *Encore*, Paris, Seuil, p. 89

# Conclusion

Si c'est toujours à l'aide de mots que l'homme pense, c'est dans la rencontre de ces mots, avec son corps, que quelque chose se dessine. L'acte de Jean ne peut commencer à exister que dans et par son rêve, dans cette mise en abîme qui en célèbre sa présence, dans la perte de ce que son corps n'avait pu qu'un temps supporter. Élevé à la dignité de la célébration, ce corps fut nourri des signes qui en composaient sa mémoire. Lieu de la trace, il offrait sa face au *calame* du couteau qui, par l'incision, ouvrait dans la blessure l'espace de l'abîme. Que le corps fut simplement martyrisé, et sa fonction d'énigme ne pouvait s'énoncer ; qu'il parle, qu'il rende compte de l'écrit dont il était le messenger, et voilà que surgit l'angoisse, « *tout est abîme, c'est là, le fond de la parole, le mouvement à partir duquel celle-ci peut vraiment parler* »<sup>689</sup>. Ici se confirme que l'altérité première, celle du signifiant, ne peut exprimer le sujet que sous la forme d'une *étrangeté particulière*. « *Comment dire la fureur, la haine, le silence, la nuit, le dehors, le dedans, les chambres, la vengeance ? Comment dire un cauchemar ? comment dire ce que l'on sait ?* »<sup>690</sup>.

Entre les mots et le corps, pour Pierre, quelque chose est engagé qui demande à aller au-delà de l'innommable car, ce qui lie le sujet au silence, c'est justement ce qui est à l'œuvre dans l'acte, dans la mesure où il semblerait que toute prétention à en parler soit vouée à l'échec. Échec face à ce corps qui, dysfonctionnant, le rend monstrueux, a-normal. Le sens absent donc, celui qui se manifeste dans l'acte, *inscrit* une pure énigme, car soit l'expérience a eu lieu et je ne peux rien en dire, soit ma parole est possible et me renvoie à autre chose. L'impossible semble donc circonscrire l'acte et divisant radicalement le sujet, « *le point d'absence et d'inanité peut être dit innommable* »<sup>691</sup>. Il aura fallu attendre que le regard se porte à nouveau sur la victime pour que Pierre se regarde à nouveau, qu'il voit dans le corps de l'autre, dans les échancrures malhabiles, « *du vide d'où tout surgit et où tout sombre* »<sup>692</sup>, ce qu'il

---

<sup>689</sup> Blanchot, M., *La part du feu*, Paris,

<sup>690</sup> Arsand, D., *Des chevaux noirs*, Paris, Stock, 2006, p. 94

<sup>691</sup> Blanchot, M., *le livre à venir*, Paris, Gallimard, p. 160

<sup>692</sup> Blanchot, M., *L'absence de livre*, in *L'entretien infini*, Paris, Gallimard, 1980, p. 593

inscrivait sur ce corps, dans « *ce crissement mortel, ce bruit de soie !* »<sup>693</sup>, sa douleur d'être. Anthony par le paradoxe, alphabétise l'Autre, nous obligeant, par son énoncé paradoxal, à concevoir, dans la rature du pied, l'incision que la lettre porte au corps. Tel est le destin de la lettre, porter l'indicible et l'innommable. Cependant, demeure encore l'énigme de l'innommable, pourquoi le langage porte-t-il cet impossible en son cœur ?

Confronté à l'impossible parole, il semble que ce qui est innommable le soit pour deux raisons :

Nous n'avons pas de mots pour dire l'impossible, « *la douleur fait brûler tout vocable et le rend muet* »<sup>694</sup>.

D'autre part, il semblerait que ce qui s'éclaire, dans l'ordonnement des mots, soit incompatible avec ce qui peut s'y révéler. Ce n'est pas tant que les mots manquent, c'est le langage, qui ne peut que manquer à l'abîme, en célébrant autour d'une lettre imprononçable, l'impossible qui la fonde. Telle est l'expérience de « *L'instant de ma mort* », expérience qui ne construit, ni n'abolit le temps, mais qui ouvre : « *comme si la mort hors de lui ne pouvait désormais que se heurter à la mort en lui. "Je suis vivant. Non, tu es mort"* »<sup>695</sup>.

L'acte, en son impasse, par la *solution* qu'il propose, s'adjoint d'un rien qui semblerait le renvoyer à l'insignifiance. Cependant, il n'existe pas d'insignifiance qui ne tente d'exister dans une parure qui lui donne corps (David). Il n'est pas d'insignifiance qui ne tente d'exister par l'excès dont elle se nourrit, laissant parler l'*Hubris* (la démesure), dans un dévoilement (Patrick) qui n'isole pas l'acte de cette pointe signifiante qui lui en donne sa charge.

Comment peut-il, le langage, se résoudre à un tel paradoxe ? Le langage édifie le monde, il dessine un ordre, il est voué au sens. La nuit, son Autre, est le lieu où tout se dérobe, et se condamne, de ce fait, au silence. La nuit qui hante l'acte est réfractaire à toute parole. D'où cette confrontation à l'innommable qui ne se donne qu'en se travestissant : « *En son être attendant et oublieux, en ce pouvoir de dissimulation qui efface toute signification déterminée et l'existence même de celui qui parle, en cette neutralité grise qui forme la cache essentielle de tout être et qui libère ainsi l'espace de l'image, le langage n'est ni la vérité ni le temps, ni l'éternité ni l'homme, mais la forme toujours*

---

<sup>693</sup> Arsand, D., *Des chevaux noirs*, op. cit. p. 146

<sup>694</sup> Blanchot, M., *le livre à venir*, op. cit. p.165

<sup>695</sup> Blanchot, M., *L'instant de ma mort*, Paris, Gallimard, 2002, p. 15

*défaite du dehors* »<sup>696</sup>.

L'innommable est bien l'Autre du langage, mais on ne peut rencontrer, cet Autre, que dans le langage. Impasse singulière qui, jouant des contrastes, se dissimile tout en se révélant, donnant corps à l'énonciation dont Lacan affirmera, « *c'est l'énigme portée à la puissance de l'écriture* »<sup>697</sup>.

D'où cette difficulté de saisir dans le langage ce qu'il édifie et accomplit de façon manifeste tout en le dissimulant. Le langage nomme les choses : il les rend visibles où les fait paraître, les amène à la présence, mais il ne le peut qu'à la condition de « *substituer à la chose son absence* »<sup>698</sup>, à l'objet « *sa presque disparition vibratoire selon le jeu de la parole* »<sup>699</sup>. Tel est le destin de la lettre, « *ce pli de sombre dentelle ; qui retient l'infini, tissé par mille, chacun selon le fil ou prolongement ignoré son secret, assemble des entrelacs distants où dort un luxe à inventorier, stryge, nœud, feuillage et présenter* »<sup>700</sup>. Le langage n'accomplit la mise en présence universelle des choses, que parce qu'il suppose l'absence et le non-être, le vide primitif, « *il faut penser la vie comme trace avant de déterminer l'être comme présence* »<sup>701</sup>, affirme Derrida. Concevons tout d'abord que le langage n'est qu'une célébration de la présence car il se nourrit d'une absence sans laquelle il ne pourrait accomplir son œuvre. Cependant, quand l'acte s'articule à la lettre, il devient pure déchirure et laisse apparaître le dehors, « *ce n'est pas par hasard si l'écriture s'affirme à la pointe de notre actualité. Ce qui peut donner son statut correct à une grammatologie, c'est le rapport de l'écriture au regard comme objet... et, pour tout dire, la coupure dans le vu, la chose qui ouvre au-delà du vu* »<sup>702</sup>. Sans doute est-ce là, le fil rouge de notre clinique ; incidence de la coupure dans ce qui surgit et voile un paysage sans frontière qui subordonne, à cette brusque irruption du *sans-nom*, la sauvagerie mortelle de la nuit. Le corps ici est toujours atteint dans ce qui le rend ex-istant, et qui s'expulse du langage. Le langage joue ici de sa dissimulation, c'est en explorant l'enjeu de cette dissimulation qu'apparaît l'espace de la lettre, qui donne à l'acte sa pointe signifiante. C'est en portant notre écoute au cœur du récit, qui est une mise en tension des interstices liés à la lettre, que nous avons pu donner à l'innommable une orientation, lui permettant de ne pas être indicible. Si l'acte convoque l'innommable, il

---

<sup>696</sup> Foucault, M., *La pensée du dehors*, op. cit. p. 60

<sup>697</sup> Lacan, J., *Le séminaire* livre XXIII *Le sinthome*, p. 153

<sup>698</sup> Blanchot, M., *La part du feu*, op. cit. p. 46

<sup>699</sup> Mallarmé, S., *Crise de vers*, in *Œuvres complètes*, La pléiade, Paris, Gallimard, 1989, p. 368

<sup>700</sup> Mallarmé, S., *Quant au livre. L'action retreinte*, in *Œuvres complètes*, La pléiade, Paris, Gallimard, 1989, p. 370

<sup>701</sup> Derrida, J., *Freud et la scène l'écriture*, in *L'écriture et la différence*, Paris, Points Seuil, 1979, p. 302

<sup>702</sup> Lacan, J., *Le séminaire* livre XVI *D'un Autre à l'autre*, Paris, Seuil, 2006, p. 315

n'en devient pas moins indicible, dans la mesure où l'on maintient cette différence entre *exprimer* et *éprouver ce qu'on ne sait pas*. Si l'acte est une déchirure, c'est parce qu'il laisse apparaître un dehors qui ouvre ainsi « *sur la pire violence, celle du silence originel, chaos d'avant la parole, nuit innommable* »<sup>703</sup>. C'est pour cela qu'il nous faut nous situer à cette pointe extrême de l'expérience où émerge le cristal du signifiant dont la fonction « *se trouve aussi parfaitement précisée : non tant de signifier que constituer, tout au contraire, ce lieu d'au-delà de la signification, ce lieu de complète opacité, fournissant au sujet le noyau autour duquel de composer* »<sup>704</sup>.

Ce parcours théorique, ponctué de situations cliniques, m'a permis de cerner que là où l'acte semblait vouloir ignorer toute parole, là où il semblait être une pure déchirure, il noue au cœur même du langage, ce qui le fait surgir en son étrangeté. Dès lors, l'acte ne peut qu'être entendu dans le vertige de sa reconstruction, là où à chaque fois, se niant, il affronte le soubresaut du sens absent, laissant, à l'instance de la lettre, la possibilité d'y être. Mais, être sous les auspices de la fiction, en tant que la *vérité a une structure de fiction* : « *La création de cette lettre, pour qui l'articulation au sens et à la vérité n'est que secondaire* »<sup>705</sup>.

Ce qui, en somme, nous permet de redécouvrir à chaque fois, l'essence de la découverte freudienne, celle où déjà Lacan affirmait qu'il fallait toujours se fier au récit, dans la mesure où la vérité a structure de fiction. C'est sans doute pour cela qu'il s'agit de toujours veiller au sens absent : « *il faut d'abord avoir l'idée, que n'importe quoi ne peut être dit. Et il faut le dire... Le signifié du dit n'est, comme je pense l'avoir de mes phrases d'entrée fait sentir, rien qu'ex-istence au dit. Soit : que ce n'est pas le sujet, lequel est effet de dit* »<sup>706</sup>.

---

<sup>703</sup> Derrida, J., *Écriture et différence*, p. 168

<sup>704</sup> Abelhauser, A., *Le sexe et le signifiant*, Paris Seuil, 2002, p. 225

<sup>705</sup> *Ibid*, séance du 17 mai 1972

<sup>706</sup> Lacan, J., L'étourdit, in *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 472

# BIBLIOGRAPHIE

- Les traits de perversion dans les structures cliniques*, Paris, Navarin éditeur. 1990
- Classification Internationale des Trouble Mentaux et des Troubles du Comportement*, CIM-10/ICD-10, Organisation Mondiale de la Santé, Paris, Masson, 1993
- Abelhauser A *Psychoanalyse après Freud*, in Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale, sous la dir. de M. Canto-Sperber, Paris, PUF, 1996. p-p. 1212-1214
- Abelhauser A *Le sexe et le signifiant. Suites cliniques*, Paris, Seuil, 2002
- Abelhauser A *Le corps et l'âme*, in Le Corps et ses marques, Numéro 24 - Revue trimestrielle, Érès, 2006
- Albernhe T. *Criminologie et psychiatrie*, Paris, ellipses, 1997.
- Aristote *Constitution d'Athènes*, Paris, Classiques de poches, 2006
- Aristote *Éthique à Nicomaque*, Paris, Vrin, 1994
- Assoun P-L. *Introduction à l'épistémologie freudienne*, Paris, PUF
- Assoun P-L. *Freud la philosophie et les philosophes*, Paris, PUF, 1976
- Assoun P-L. *Freud et Nietzsche*, Paris, PUF, 198
- Assoun P-L. *De l'acte chez Freud. L'équivoque Métapsychologique*, in « Les actes » Nouvelle revue de psychanalyse, numéro 31 printemps 1985, Paris, Gallimard, p-p. 145-172
- Backes J. l. *L'acte gratuit, invention des poètes symbolistes*, Nouvelle revue de psychanalyse, 1985, n° 31, pp. 93-106
- Bailly M. A. *Dictionnaire de Grec-Français*, Paris, Hachette, 10<sup>e</sup> édition.
- Balestriere L. *Freud et la question des origines*, Bruxelles, de Boeck & Larcier, Département De Boeck Université, 1998
- Balier C. *Psychopathologie des auteurs de délits sexuels concernant les enfants*, in Les enfants victimes d'abus sexuels, sous la dir. de M. Gabel, Paris, PUF, 1992, p. 149-155
- Balier C. *Pathologie en milieu carcéral : repères théorico-cliniques*, L'Évolution Psychiatrique, 58, 1, 1993, 77-82

- Balier C. *L'inceste : un meurtre d'identité*, in *Psychiatrie de l'enfant*, 1994, 2, p. 333-351
- Balier C. *Agresseurs sexuels : psychopathologie et stratégies thérapeutiques*, in *Le traumatisme de l'inceste*, sous la dir. de M. Gabel, S. Lebovici, Ph. Mazet, 1995, PUF, p. 199-210
- Balier C. *Entre perversion et psychose : le pays de tous les dangers*, *L'évolution psychiatrique*, 1996, 1
- Balier C. *Pédophilie et violence. L'éclairage porté par une approche criminologique*, *Revue française de psychanalyse*, 1993/2, p. 573-589
- Balier C. *Viols et incestes. Auteurs et victimes*, in *Les troubles de la sexualité*, Monographie de la *Revue française de psychanalyse*, sous la dir. de A. Fine, A. Le Guen, A. Oppenheimer, 1993, p. 159-182
- Balier C. *Psychanalyse des comportements sexuels violents*, Paris, PUF, le fil rouge, 1996
- Balier C. *Psychopathologie des agresseurs sexuels*, Paris, Masson, 1999
- Balier C. *Psychanalyse des comportements violents*, Paris, Le fil rouge PUF, 2003
- Balier C. *La violence en abyme : Essai de psychocriminologie*, Paris, PUF, 2005
- Balier C. Legendre. C *La compulsion au viol : une problématique psychiatrique peu connue*, in *Nervure*, octobre 1995, p. 31-40
- Balier C., Savin B. *Processus thérapeutique et changement en milieu carcéral*, in *Le traumatisme de l'inceste*, sous la dir. de M. Gabel, S. Lebovici, Ph. Mazet, PUF, 1995, p. 211-222
- Baranes J.J. *Un temps de l'acte : l'adolescence*, « Le temps de l'âge », *Psychanalystes*, 1992, n°42, pp. 59-63
- Basson,-John-V *Situational prison control : Crime prevention in correctional institutions*, *Australian-and New-Zealand-Journal-of-Psychiatry*. Vol 39(7) Jul 2005, 644
- Bataille G. *Le mal dans platonisme et dans le sadisme*, in *Œuvres complètes VII*, Paris, Gallimard, 1992
- | Bataille G. [\*Madame Edwarda\*](#), Paris,[10/18](#). 19
- Bataille G. *Lascaux ou La Naissance de l'art – Manet – La Littérature et le mal – Annexes*, *Œuvres complètes IX*, Paris, Gallimard, 1993
- | Bataille G. [\*La part maudite\*](#), *Œuvres complètes VII*, Paris, Gallimard, 1992

- Beccaria *Des délits et des peines*. Paris, Garnier Flammarion, 1991
- Bénédict R. *Échantillon de civilisations*, Gallimard, Paris, 1950
- Bergeret J. *La violence fondamentale*, Paris, Dunod, 1984
- Bergeret J. *La violence et la vie. La face cachée de l'œdipe*, Paris, Bibliothèque scientifique Payot, 1994
- Bergeret J. *Les délinquances dites sexuelles. Le point de vue du psychanalyste*, Nervure, 1995, n° 7, p. 62-77
- Bergeret J. *Post-adolescence et violence*, in *Adolescence terminée, adolescence interminable*, sous la direction de A.-M. Alléon, O. Morvan et S. lebovici, Colloque national sur la post-adolescence (1983), Paris, PUF, 1985, - 69-81
- Bergeret J. *Psychopathologie*, Paris, Masson, 1982
- Bergeret J. *Criminologie et psychiatrie*, Paris, ellipses, 1997
- Bergeret J. *La personnalité normale et pathologique, les structures mentales, le caractère, les symptômes*. Paris, Dunod, 1976
- Bergeret, J. *La violence et la vie*, Paris, Bibliothèque scientifique Payot, 1994
- Bergeret, J. *La pathologie narcissique*, Paris, Dunod, 1996
- Bergeret, J. *Criminologie et psychiatrie*, Paris, ellipses, 1997
- Bergeret, J. *La pathologie narcissique*, Paris, Dunod, 1996, p. 37
- Bizouard E. *Synchronie, dyschronie et passage à l'acte*, Psychanalyse à l'université, 1976, vol. 1, n° 4, pp. 755-766
- Blanchot M. *La bête de Lascaux*, Montpellier, fata morgana. 1986.
- Blanchot M. *L'entretien infini*, Paris, Gallimard. 1980.
- Blanchot M. *L'écriture du désastre*, Paris, Gallimard. 1986
- Blanchot M. *Faux-pas*, Paris, Gallimard, 2004
- Blanchot M. *L'espace littéraire*, Paris, folio essais, 1988
- Blanchot M. *L'instant de ma mort*, Paris, Gallimard, 2002
- Bloch E *Traces*, Paris, Gallimard, 1998



- Bonnet G. *Les perversions sexuelles*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1993
- Bonnet G. *Le remords. Psychanalyse d'un meurtrier*, Paris, PUF, 2000
- Boons M. C. *Acte et parole en psychanalyse*, Congrès P. L. R. : "Du symptôme au discours", "Agir et processus psychanalytique", Revue Française de psychanalyse 1968, vol. 32, n° 5-6, pp. 1095-1098
- Bottéro J. *Mésopotamie. L'écriture, la raison et les dieux*, Paris, Gallimard, 1989
- Bourdin,-Dominique *Book review : La violence en abyme : Essai de psychocriminologie [The chasm of violence : A study of criminal psychology]*, International-Journal-of-Psychoanalysis. Vol 87(4) Aug 2006, 1144-1148
- Braunschweig D. *La Psychopathie chez l'enfant*, La psychiatrie de l'enfant, 1969, vol. XII, fasc. 1, p.5-106
- Lebovici S.  
Van Thiel-Godfring J.  
Cassiers L. *Le psychopathe délinquant*, Bruxelles, Dessard, 1968
- Castoriadis-Aulagnier P. *La violence de l'interprétation. Du pictogramme à l'énoncé*, Paris, PUF, Le Fil rouge, 1975
- Chalamov V. *Récits de KIolyma*, Paris, Verdier, 2003
- Chasseguet Smirgel J. *Réflexions sur création et perversion*, in Psychologie médicale, 1986, 18, 4, p. 5547-5552
- Chasseguet.Smirgel J., *Éthique et esthétique de la perversion*, Seyssel, Ed. du Champ.Vallon, 1984
- Chiland C. *Le passage à l'acte adulte*, Le passage à l'âge adulte. Pathologies et stratégies thérapeutiques. Numéro spécial coordonné par Fortineau J. et Bourcier G. Journées du 17 novembre 1990 à Paris. Perspectives psychiatriques, 1991, vol. 30, n°28, pp. 162-163
- Ciavaldini A. *Psychopathologie des agresseurs sexuels*, Paris, Masson, 1999
- Costantini P-P.  
Costantini M-L *De la violence des adolescents : Quelques conséquences psychiques sur les personnels pénitentiaires*, Revue-francophone-du-stress-et-du-trauma. 2005; 5 (4) : 223-230
- Costantini P-P.  
Costantini M-L *C'est l'éclair qui gouverne tout. Entre l'être et l'apparence, les figures de l'étrange*, Bulletin de la Société des Sciences Médicales du Grand-Duché du Luxembourg, numéro spécial, 2/05, 225-238
- Costantini P-P *Psychopathologie et traitements actuels des auteurs d'agressions sexuelles*, in Balier C., Conférence de consensus, *Ann Méd Psycho* 2002 ; 160 : 337-348
- Dantec M-S. *D'un crime immotivé : l'énigme du passage à l'acte*, Sous la direction de J-L Viaux, Publication de l'Université de Rouen, Rouen 1999

- Delrieu A. *Sigmund Freud, index thématique*, Paris, Anthropos, 1997
- Derrida J. *La pharmacie de Platon*, in *La dissémination*, Paris, Collection "Tel Quel", Seuil, 1972
- Derrida J. *L'écriture et la différence*, Paris, Seuil, 1979
- | [Descartes R.](#) [Discours de la méthode, Paris, Vrin, 1967](#)
- Diatkine G. *Les transformations de la psychopathie*, Paris, PUF, 1983
- Diatkine R. *Introduction à la théorie psychanalytique de la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*, in *traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, S. Lebovici, R. Diatkine et M. Soulé, Paris PUF, 1985, t.2, p. 69-119
- Diatkine R. *Agression et violence*, *Revue française de psychanalyse Violence et destruction*, T XLVIII juillet-août 1984, Paris, PUF, 1985, 937-938
- Dodds E.R. *Les Grecs et l'irrationnel*, Paris Flammarion, 1977
- Dorey R. *La relation d'emprise*, *Nouvelle revue de Psychanalyse*, 1981, n° 24, p. 117-139
- Dumézil G *Mythe et Épopée I. II. III.*, Paris, Gallimard Quarto, 1995
- Durkheim E. *De la division du travail social*, Paris, Quadrige/PUF, 1998
- Fabre N. *Le chaos et le sublime. Etude de l'acte de création*, *Études psychothérapeutiques*, 1991, n° 4, pp. 161-171
- Fédida P. *Le site de l'étranger*, Paris, PUF, 1995
- Ferenczi S. (1933), *Confusion des langues entre l'adulte et l'enfant*, *Psychanalyse* 4, Paris, Payot, 1982, p. 125-135
- Fine, -Michelle ; Torre, -Maria-Elena *Intimate details : Participatory action research in prison*, *action-Research*. Vol 4(3) Sep 2006, 253-269
- Flavigny, H., *De la notion de psychopathie*, *Revue de Neuropsychiatrie infantile*, 1977, 25<sup>e</sup> année, n° 1 p. 19-75
- Fonteneau F. *L'éthique du silence*. Wittgenstein et Lacan, Paris, Seuil. 1999
- Foucault M. *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère...* Paris, Gallimard. 1973.
- Foucault M. *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard. 1975

- Foucault M. *Ceci n'est pas une pipe*, Montpellier, fata morgana, 1986
- Foucault, M. *Les anormaux*, Cours au Collège de France. 1974-1975, Paris, Hautes Études, Gallimard Le Seuil, 1999
- Freud A. *Le normal et le pathologique chez l'enfant*, Paris, Gallimard, 1972
- Freud S. *Les criminels par sentiment de culpabilité*, Essais de psychanalyse appliquée, Paris, idées/gallimard, 1980
- Freud S. (1891) *Contribution à la conception des aphasies*, Paris, PUF, 1983
- Freud S. (1893) *Quelques considérations pour une étude comparative des paralysies motrices organiques et hystériques*, in Résultats, idées, problèmes I (1890-1920), Paris, PUF. 1991. pp. 45-59
- Freud S. (1895) *L'esquisse d'une psychologie scientifique*, in La naissance de la psychanalyse. Paris, PUF. 1973. pp. 313-396
- Freud S. (1898) *Sur le mécanisme psychique de l'oubli*, in Résultats, idées, problèmes I (1890-1920), Paris, PUF. 1991. pp. 99-107
- Freud S. (1900) *L'interprétation des rêves*, Œuvres complètes, Paris, PUF, 2005
- Freud S. (1905) *Trois essais sur la théorie de la sexualité*, Paris, Gallimard, 1953
- Freud S. (1906) *La psychanalyse et l'établissement des faits en matière judiciaire par une méthode diagnostique*. in Essais de psychanalyse appliqués. Paris, Gallimard. 1980. p 45-58
- Freud S. (1907) *Délire et rêves dans la « Gradiva » de Jensen*, Paris, Gallimard. 1981.
- Freud S. (1908) *Les théories sexuelles infantiles*, in La vie sexuelle, Paris. PUF, 1969.
- Freud S. (1908) *Les fantasmes hystériques et leur relation à la bisexualité*, in Névrose, psychose et perversion, Paris, PUF. 1973
- Freud S. (1910) *Un souvenir d'enfance de Léonard de Vinci*, Paris, Gallimard, 1927
- Freud S. (1911) *Formulation sur les deux principes du fonctionnement psychique*, in Résultats, idées, problèmes, PUF, 1984
- Freud S. (1912) *La dynamique du transfert*, in La technique psychanalytique, Paris, PUF, 1981
- Freud S. (1912) *Totem et tabou*, Paris, Payot. 1947
- Freud S. (1914) *Pour introduire le narcissisme*, in La vie sexuelle, Paris, PUF, 1969

- Freud S. (1914) *Remémoration, répétition et perlaboration*, in La technique psychanalytique, Paris, PUF, 1977
- Freud S. (1915) *Considérations actuelles sur la guerre et sur la mort*, in Essais de psychanalyse. Paris, P.B. Payot, 1984
- Freud S. (1915) *Les pulsions et leurs destins*, in Métapsychologie, Paris, Gallimard, 1968
- Freud S. (1916) *Les criminels par sentiment de culpabilité*, in Essais de psychanalyse appliquée, Paris, Gallimard, 1978
- Freud S. (1918) *Extrait de l'histoire d'une névrose infantile l'Homme aux loups*, in Cinq psychanalyses, Paris, PUF, 1977
- Freud S. (1919) *L'inquiétante étrangeté*, in Essais de psychanalyse appliquée, Paris, Gallimard, 1980
- Freud S. (1919) *Un enfant est battu. Contribution à la connaissance de la genèse des perversions sexuelles*, in Névrose, psychose et perversion, Paris, PUF, 1978
- Freud S. (1920) *Au-delà du principe de plaisir*, in Essais de psychanalyse, Paris, Payot, 1984
- Freud S. (1923) *Une névrose démoniaque au XVII<sup>e</sup> siècle*, in Essais de psychanalyse appliquée, Paris, Gallimard, 1984
- Freud S. (1923) *L'organisation génitale infantile*, in La vie sexuelle, Paris, PUE, 1969
- Freud S. (1924) *La perte de la réalité dans la névrose et dans la psychose* in Névrose, psychose et perversion, Paris, PUF, 1990
- Freud S. (1925) *La négation*, in Résultats, idées, problèmes I, Paris, PUF, 1987
- Freud S. (1926) *Inhibition, symptôme et angoisse*, Paris, PUF, 1973
- Freud S. (1927) *Le fétichisme*, in La vie sexuelle, Paris, PUF. 1969, 133-138.
- Freud S. (1930) *Malaise dans la civilisation*, Paris, PUF. 1989
- Freud S. (1933) *Pourquoi la guerre ?* in Résultats, idées, problèmes. t.II. Paris, PUF 1992
- Freud S. (1936) *Un trouble de mémoire sur l'Acropole*, in Résultats, idées, problèmes, Paris, PUF, 1987
- Freud S. (1937) *Constructions dans l'analyse*, in Psychanalyse à l'Université, t. III, n° 11, 1978
- Freud S. (1938) *Abrégé de psychanalyse*, Paris, PUF, 1973

- Freud S. (1938) *Le clivage du Moi dans le processus de défense*, in Résultats, idées, problèmes II (1920-1939), Paris, PUF, 1991
- Friedlander K. *Formation on the Antisocial Character*, Psychoanalytic Study on the Child, 1945, vol.1, p. 189-205
- Goffman E. *La Mise en scène de la vie quotidienne*, vol.2. Les relations en public, Paris, Minuit, 1973
- Gori R. *Entre cri et langage : l'acte de parole*, in psychanalyse et langage – Du corps à la parole, Paris, Dunod, 1977, pp, 70-102
- Gori R./ Anzieu D. *Le corps et le signe dans l'acte de parole*, Paris, Dunod, 1978
- Gori R. *La preuve par la parole ; sur la causalité en psychanalyse*, Paris, PUF (Psychopathologie : Théorie/Clinique),1996
- Gori R. *Pourquoi la violence des adolescents ? : voix croisées entre Occident et Orient*, Paris, Eres, 2001
- Gori R. *Variations sur la faute, la culpabilité et la responsabilité*, 6<sup>e</sup> colloque de Médecine et psychanalyse sous la direction de Danièle Brun, Paris, Éditions Études freudiennes, 2004, p. 31-53
- Gori R. *Le corps exproprié*, in : Patrick Ben Soussan (dir), *Le cancer : approche psycho dynamique chez l'adulte*, Toulouse, Érès, 2004, p. 17-29
- Green A. *La folie privée. Psychanalyse des cas limites*, Paris, Gallimard, 1990
- Green A. *Narcissisme de vie, narcissisme de mort*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1982
- Greenacre, Ph. *La conscience chez le psychopathe*, in Traumatisme, croissance et personnalité, Paris, PUF,1971, p. 178-200
- Guillaumin J. *L'acte d'interprétation et la transformation des pulsions dans la séance psychanalytique*, Topique, n° 60, pp, 181-196
- Hawkins, -Gordon *A new model of imprisonment*, PsycCRITIQUES-. 2006, No  
 Pagination Specified
- Heidegger M. *L'être et le temps*, Paris, Gallimard, 2005
- Heidegger M. *Qu'est-ce que la métaphysique ?*, in Heidegger, Paris, L'Herne, 1983
- Henderson,-  
 Christopher *Prison discourse : Language as a means of control and resistance*, Journal-of-Forensic-Psychiatry-and-Psychology. Vol 16(3) Sep 2005, 608-610
- Héritier F. *De la violence*, Paris, Odile Jacob, OPUS, 1996

- Héritier F *De la violence II*, Paris, Odile Jacob, OPUS, 1999
- Hochman J., et al. *Quelques aspects cliniques des psychopathies*, Confrontations psychiatriques, 1980, n° 18, p. 59-72
- Homère *Iliade-Odyssée*, Bibliothèque de la pléiade, Paris, Gallimard, 19
- Hopkins,-Brooke *Winnicott and imprisonment*, American-Imago. Vol 62(3) Fal 2005, 269-283
- Huffman, Eric-G *Psychotherapy in prison : The frame imprisoned*, Clinical-Social-Work-Journal. Vol 34 (3) Fal 2006, 319-333
- Husserl E. *Méditations cartésiennes. Introduction à la phénoménologie*. Paris, Vrin, 1980
- Ireland,-Jane-L ; Boustead, Rebecca ; Ireland, Carol-A *Coping style and psychological Health among adolescent prisoners : Study of Young and juvenile offenders*, Journal-of-Adolescence. Vol 28(3) Jun 2005, 411-423
- Isocrate *Discours sur l'échange*, Paris, Société d'édition « les Belles Lettres », 1966
- Jeammet P. *Introduction à la théorie psychanalytique de la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*, in traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, S. Lebovici, R. Diatkine et M. Soulé, Paris PUF, 1985, t.2, p.305-325
- Kafka F. *La colonie pénitentiaire*, in œuvres complètes Collection la Pléiade, Paris, NRF,1980
- Kant E. *Métaphysique des mœurs I, Fondation. Introduction*.
- Kant E. *Métaphysique des mœurs II, Doctrine du Droit. Doctrine de la vertu*.
- Kant E. *Critique de la raison pure*, Paris, PUF, 1971
- Kelly,-Brendan-D *Structural violence and schizophrenia*, Social-Science-and-Medecine. Vol 61(3) Aug 2005, 721-730
- Kernberg O. *La personnalité narcissique*, Toulouse, Privat, 1979
- Kernberg O. *Les troubles limites de la personnalité*, Toulouse, Privat, 1980
- Kestemberg E. *L'identité et l'identification chez l'adolescent*, La psychiatrie de l'enfant, 1962, t. 5, fasc.2, p.441-522
- Kestemberg E. Kestemberg J. *Intervention au rapport de R. Diatkine, Agressivité et fantasmes d'agression*, XXVe Congrès des Psychanalystes de Langues romanes, Milan, 1964, Revue française de psychanalyse, 1966, t. XXX, n° 5-6, p. 121-123

- Kestemberg, E. *La faim et le corps*, Paris, PUF, 1972
- Kestemberg, J.  
Decobert, S.  
Klein M. *La vie émotionnelle des bébés*, in *Le développement de la psychanalyse*, Paris, PUF, 1966
- Klein M. *Les tendances criminelles chez les enfants normaux* (1927), in *essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 1967, p. 21-228
- Klein, M. *La vie émotionnelle des bébés*, in *Le développement de la psychanalyse*, Paris, PUF, 1966
- Labridy F. *Au nom de l'acte, essai de l'intersubjectivité, l'interaction : négociation du sens* », in *Connexions* n° 57, 1991, pp. 187-192, 1991
- Labridy F. *Le hors-limite dans l'acte sportif*, in Assoun P.L. Et Zafiroopoulos M., *La règle sociale et son au-delà inconscient*, Paris, Anthropos, 1994, pp. 87-95
- Labridy F. *Contre l'oubli, la mémoire de l'acte*, in *Revue de l'École de la Cause Freudienne*, Paris, n°26, février 1994, pp. 102-105,
- Labridy F. *Pourquoi les trains n'arrivent jamais en avance ?* Remue. Net, Automne 2005
- Lacan J. *Télévision*, Paris, Seuil. 1973.
- Lacan J. *Ecrits*, Paris, Seuil. 1966.
- Lacan J. (1932) *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*. Paris, Seuil. 1975
- Lacan J. (1948) *L'agressivité en psychanalyse*, in *Écrits*. Paris, Seuil, 1966.
- Lacan J. (1950) *Prémises à tout développement possible de la criminologie*. in *Autres écrits*, Paris, Seuil. 2001
- Lacan J. (1950) *Introduction aux fonctions de la psychanalyse en criminologie*, in *Ecrits*. Paris, Seuil. 1966. p-p. 121-130
- Lacan J. (1953) *Le mythe individuel du névrosé*. in *Ornicar ?* n° 17. 1979. pp. 291-307
- Lacan J. (1954-55) *Le Séminaire Livre II Le moi dans la théorie de Freud et dans la technique de La psychanalyse*. Paris, Seuil. 1978
- Lacan J. (1955-56). *Le Séminaire Livre III Les psychoses*. Paris, Seuil. 1981.
- Lacan J. (1957) *L'instance de la lettre dans l'inconscient*, in *Écrits*. Paris, Seuil. 1966.
- Lacan J. (1957-58) *Le séminaire livre V Les formations de l'inconscient*. Paris, Seuil,

- Lacan J. (1958). *La direction de la cure*, in *Écrits*. Paris Seuil. 1966.
- Lacan J. (1960) *Position de l'inconscient*, in *Écrits*, Paris Seuil. 1966.
- Lacan J. (1960). *Subversion du sujet et dialectique du désir dans l'inconscient freudien*, in *Écrits*. Paris, Seuil. 1966
- Lacan J. (1962-63). *Le Séminaire Livre X L'angoisse*. Paris, Seuil, 2004
- Lacan J. (1963-64) *Le Séminaire Livre XI Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Seuil. 1973
- Lacan J. (1966-67) *Le Séminaire Livre XIV. La logique du fantasme*. Inédit.
- Lacan J. (1967-68) *Séminaire Livre XV, L'acte psychanalytique*. Inédit
- Lacan J. (1968-69) *Le séminaire Livre XVI D'un Autre à l'autre*, Paris Seuil, 2006
- Lacan J. (1969-70) *Séminaire Livre XVII, L'envers de la psychanalyse*. Paris, Seuil, 1991
- Lacan J. (1970) *Radiophonie*, in *Autres écrits*, Paris, Seuil. 2001. pp 403-447
- Lacan J. (1971) *Lituraterre*, in *Autres écrits*, Paris, Seuil. 2001. pp 11-20
- Lacan J. (1972) *L'étourdit*, in *Autres écrits*, Paris, Seuil. 2001. pp 449-495
- Lacan J. (1975-76) *Le séminaire livre XXIII Le sinthome*, Paris, seuil, 2005
- Lalande, A. *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 1972
- Laplanche J. Pontalis J-B. *Vocabulaire de la Psychanalyse*, sous la dir. de D. Lagache, Paris, PUF. 1978.
- Lavenu E. *L'acte criminel*, Nouvelle revue de psychanalyse, 1985, n° 31, pp. 67-92
- Lebovici, S. *Acte suicidaire, dépressivité, dépression*, Adolescence, 1986, vol. 4, n°2, pp, 219-224
- Lebovici S. *L'expérience du psychanalyste chez l'enfant et chez l'adulte devant le modèle de la névrose infantile et la névrose de transfert*, Rapport au XXXIX<sup>e</sup> Congrès des psychanalystes de langue française, Paris, 1979, *Revue Française de Psychanalyse*, 1980, t XLIV, n° 5-6, p. 733-857
- Lebovici, S., *Les enfants qui torturent et qui assassinent*, in *Les enfants qui torturent et qui assassinent*, E. J. Anthony et C. Koupernid, Masson. 1974
- Legendre P. *L'amour du censeur*, Paris, Seuil, 1974



- Lesourd S. Violente adolescence. Pulsions du corps et contrainte sociale  
Recherches du Grape -Les - collection dirigée par Denise Bass,  
1998
- Lesourd S. *L'intimité extimité de la rue*, Adolescence, 2003, 43,1,54-67
- Lesourd S. *Les scarifications, traces du rien*, Adolescence, 2004, 22, 2, 273-279
- Lesourd S. *Comment taire le sujet ? Des discours aux parlottes, la mutation de la  
subjectivité*, Arcanes, érès, coll. « Humus - subjectivité et lien  
social », 2006
- Lévi-Strauss C. *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1976
- Lévi-Strauss, C. *Les structures élémentaires de la parenté*, Mouton de Gruyter, Berlin.  
New York, 2002
- Lloyd G. E. R. *Magie, raison et expérience*, Paris, Nouvelle bibliothèque scientifique  
Flammarion, 1990
- Lombard J. *La peine et la répression*, Histoire des Mœurs T. II, Encyclopédie de  
la pléiade, Paris, Gallimard, 1991
- Lucas C. *Suerte. L'exclusion volontaire*, Paris, Terre Humaine, Plon, 1996
- M'Uzan M. de *De l'art à la Mort*, Paris, Gallimard, 1977
- Macdougall J. *Plaidoyer pour une certaine anormalité*, Paris, Gallimard, 1978
- Macdougall J. *Théâtre du Je*, Paris, Gallimard, 1994
- Macdougall J. *Théâtre du corps*, Paris, Gallimard, 1993
- Mahler M.-S. *La naissance psychologique de l'être humain, Symbiose humaine et  
individuation*, Paris, Payot, 1980
- Maleval J-C. *La forclusion du nom du père. Le concept et sa clinique*, Paris, Seuil. 2000
- Maleval J-C. *Nécrophilie, psychose et perversion*, in Criminologie et psychiatrie sous  
la dir. de T. Albernehe, Paris, Ellipses. 1997. p-p. 207-227
- Maleval J-C. *Du sujet divisé*, in Divisions subjectives et personnalités multiples,  
sous la dir. De F. Sauvagnat, les Presses Universitaires de  
Rennes, Rennes. 2001. p-p. 95-103
- Malinowski B. *Trois essais sur la vie sociale des primitifs*, Paris, Petite Bibliothèque  
Payot, 2001
- Malinowski B. *Les argonautes du pacifique occidental*, Paris, Tel Gallimard, 2002
- McCarthy C. *Suttree*, Paris, Actes Sud, 1994

- Millaud F. *Compréhension psychanalytique de l'acting out et du passage à l'acte : un essai de synthèse de la littérature*, Perspectives psychiatriques, 1991, vol. 30, n°29, pp. 244-249
- Miller J.-A. *Jacques Lacan : Remarques sur son concept de passage à l'acte*, Mental avril 2006. 17, Revue Internationale de santé Mentale et Psychanalyse Appliquée. p. 17-28
- Misès R. Castagnet F. *Apport de la psychopathologie de l'enfant à l'étude de la psychopathie*. Confrontations psychiatriques, 1980, n0 18. P. 73-97
- Montesquieu, *De l'esprit des Lois*, Paris, Garnier Flammarion, 1979
- Nietzsche F. *Ainsi parlait Zarathoustra*, Œuvres complètes, Paris, Gallimard, 1971
- Olindo Weber S.  
Le Dorze A. *L'acte suicide. Un rite de passage*, Paris, Hommes et Groupes, Evolution psychiatrique, 1991, vol. 56, n°4, pp. 831-836
- Ottavi L. *Maltraitances et témoignages*, in Éthique et pratiques psychologiques dans l'expertise sous la dir. de Loïck M. Villerbu et J-L Viaux, Paris, L'Harmattan, 1998. p-p. 101-118
- Ottavi L. *Croyance et division subjective*, in divisions subjectives et personnalités multiples, sous la direction de François Sauvagnat, Rennes, Les PUR, 2001, 121-128
- Petit J-G *Histoire des prisons*, Toulouse, Éditions Privat, 2002
- Platon *Les Lois*, Œuvres complètes, Collection la Pléiade, Paris, Gallimard, 1990
- Platon *Phèdre*, Œuvres complètes, Collection la Pléiade, Paris, Gallimard, 1990
- Pollak M. *Une identité blessée*, Paris, Métailié, 1993
- Pospisil, L. *The attributes of law, dans Bohannan, law and warfare*, American Museum, New York, 1967
- Présocratiques (les) *Les Présocratiques*, Coll. La Pléiade, Gallimard, 1991
- Quignard P. *Le vœu de silence. Essai sur Louis-René des Forêts*, Paris, Galilée, 2005
- Rey-Flaud H *L'éloge du rien. Pourquoi l'obsessionnel et le pervers échouent là où l'hystérique réussit*. Paris, Seuil. 1996
- Ricœur P. *Le mythe de la peine*, « Actes du colloque organisé par le Centre International d'Études Humanistes et par l'Institut d'Études Philosophiques de Rome », Aubier, Paris, 1967

- Rousseau J-J. *Discours sur l'origine et le fondement de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Garnier Flammarion, 1971
- Rousselot Y. *Le passage à l'acte dans les automutilations schizo-phréniques*, Perspectives psychiatriques, 1983, n° 94, pp, 391-396
- Sade (Marquis de) *La philosophie dans le boudoir*, Paris, Gallimard folio, 1976
- Saint Augustin *Les Confessions*, Livre II, L'irruption de la faute, la Pléiade, Paris Gallimard, 2000
- Saint Just *L'esprit de la révolution suivi des fragments sur les institutions républicaines*, 10/18, 1963
- Sartre J-P. *L'être et le néant*, Paris, Gallimard, 1976
- Saussure F. (de) *Cours de Linguistique générale*. Paris, Payot. 1996.
- Sauvagnat F. *Présentation : Médard Boss et la question de la division perverse*, in Divisions subjectives et personnalités multiples, sous la dir. De F. Sauvagnat, les Presses Universitaires de Rennes, Rennes. 2001
- Sauvagnat F. *Contributions psychanalytiques à la prévention des passages à l'acte psychotiques*, Criminologie et psychiatrie, Paris, ellipses, 1997, p. 611-619
- Scannell T. / Wieder C *Penser ou passer à l'acte : hypothèse de vengeance*, Adolescence, 1990, vol. 8, n° 1, pp. 119-134
- Sedat J. *Le sujet, acte de naissance*, "L'enfant, l'inconscient", Le bloc note de la psychanalyse, 1992, n° 11, pp, 203-209
- Shakespeare W. *Hamlet*, in Œuvres complètes, Collection la Pléiade, Paris, Gallimard, 1999
- Solal J.F. *Jouissance de l'acte et clinique de l'entracte*, Revue Française de psychanalyse, 1990, vol.54, n°1, pp. 111-120
- Sullivan, -Danny-H ; Mullen,-Paul-E *Forensic mental health*, Australian-and New-Zealand-Journal-of-Psychiatry. Vol 40(6-7) Jun-Jul 2006, 505-507
- Taylor, P. J., & Gunn, J. *Violence and psychosis. I. Risk of violence among psychotic men*, British Medical Journal (Clinical Research Edition), 1984, 288, 1945-1664
- Van Meenen *Congrès pénitentiaire de Bruxelles*, in Annales de la charité, 1847, p. 529-530
- Vernant J-P *Mythe et pensée chez les Grecs*, Paris, FM/Petite Collection Maspero, 1978

Winnicott D. W.

*Déprivation et délinquance*, Paris, Bibliothèque scientifique Payot, 1994

Zagury D. / Saint  
James G

*Le passage à l'acte criminel du paranoïaque*, perspectives  
psychiatriques, 1990, vol. 29, n° 21, pp 32-39